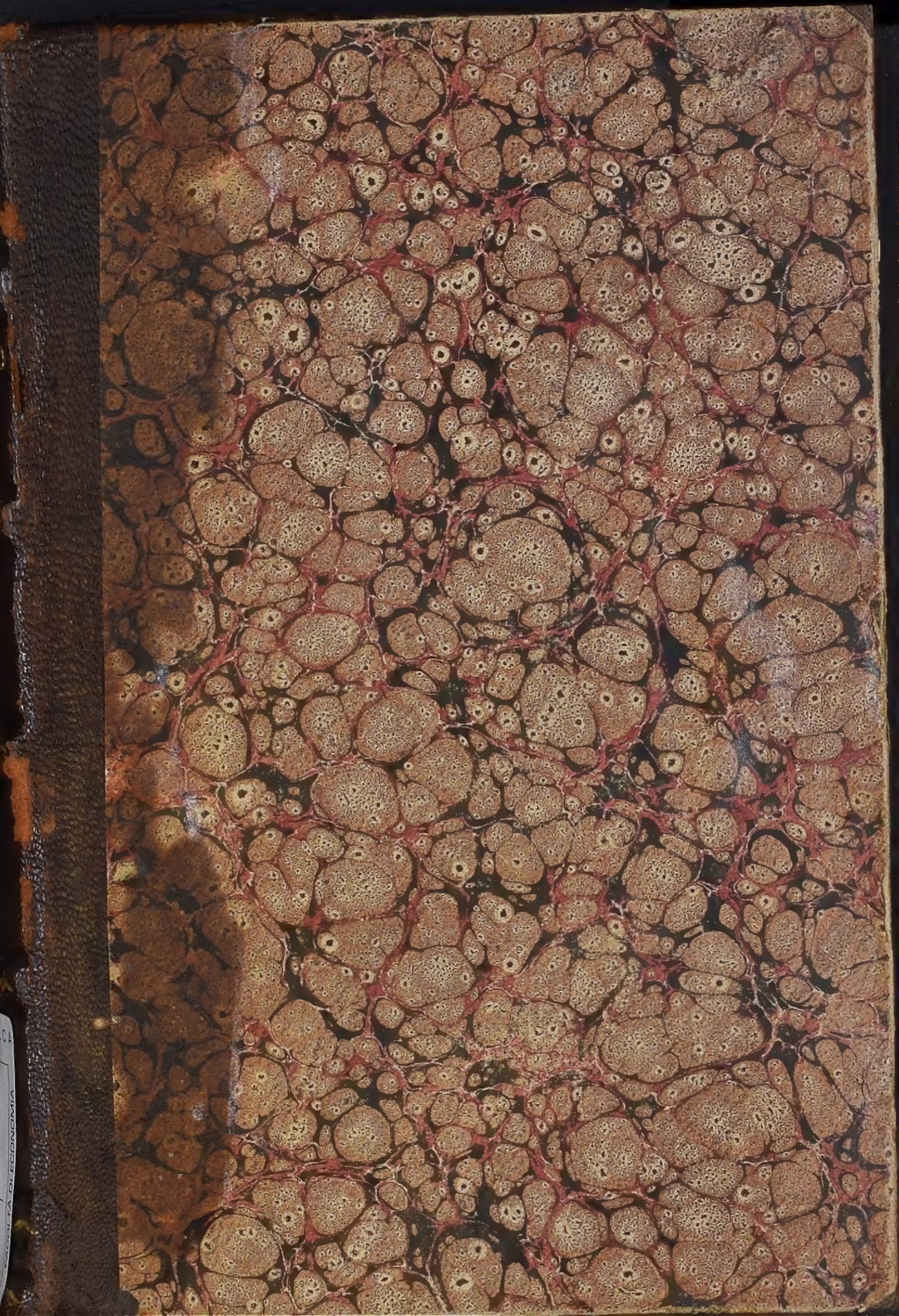
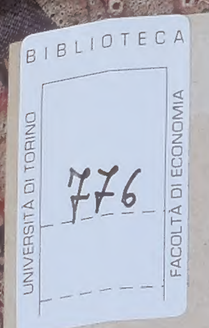

DI ECONOMIA


BIBLIOTECA
UNIVERSITÀ DI TORINO
776
FACOLTÀ DI ECONOMIA

G Frake

29. VI. '16

ÉTUDES

SUR

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET INTERNATIONALE

PAR

J. J. REYMOND

DOCTEUR EN DROIT

Professeur d'Économie politique à l'Université de Turin

VOLUME 1er — ÉDITION FRANÇAISE

Principes de la science.

TURIN

IMPRIMERIE SPEIRANI ET TORTONE

1860.

PRÉFACE

Le but de cet ouvrage est d'exposer avec l'enchainement le plus logique et la plus grande simplicité possible les principes fondamentaux de l'Economie politique. Ces principes sont pour la plupart contenus dans la théorie de la valeur; mais cette théorie n'a peut-être pas toujours été formulée de manière à servir de base à toute la science et à lui donner cette unité compacte qui est le caractère propre d'une science parfaite. D'un autre côté je crois que le rôle du Gouvernement dans l'Economie Sociale doit être nettement défini par des principes absolus, afin que l'État ne soit pas, comme le disait spirituellement Bastiat: «la grande fiction »à travers laquelle tout le monde s'efforce de vi»vre aux dépens de tout le monde». Enfin il

me semble que l'Économie internationale doit être une partie intégrante et principale de la science, et qu'elle doit être fondée sur des principes fixes et immuables. Voilà les défauts auxquels je tâche de remédier, en risquant de commettre moi-même de nouvelles fautes. Heureux si je puis réussir à fournir un grain de sable à l'édifice toujours inachevé de la science.

Je divise cet ouvrage en deux volumes, dont le premier contient les principes généraux de la science; et le second, les règles pratiques de l'art.

INTRODUCTION

Objet et définition de l'Économie politique. — Sa division en science et art; en Économie sociale et internationale. — Division de l'Économie sociale.

§ 1. Toute *science* est la connaissance systématique des lois qui réglent un certain ordre de phénomènes: il y a autant de sciences que d'ordres différents de phénomènes dont on peut rechercher systématiquement les lois. La science est une, comme la vérité qui en est l'objet, dans l'esprit de Dieu; mais l'intelligence humaine par son imperfection ne peut embrasser, pour ainsi dire, d'un coup d'oeil, qu'une série limitée de faits relatifs à un objet déterminé, qu'elle soumet à l'analyse et dont elle déduit par le raisonnement la connaissance synthétique des lois naturelles qui les gouvernent.

L'art qui correspond à toute science, consiste dans l'usage que les hommes peuvent faire de la science pour leur utilité, c'est-à-dire, dans l'ensemble des règles pratiques, déduites des principes de la science, que l'on doit suivre pour obtenir une utilité déterminée.

§ 2. L'Économie politique d'après son étymologie (1), (οικονομια πολιτικα) serait la *règle domestique* ou administrative *de l'État*. La Societé est un corps organisé par

(1) De οικος maison, famille, νομος règle et πολις ville ou État. Les Allemands expriment littéralement la même idée par un seul mot composé : *Staatshaushaltung*, *Staatswirthschaft*.

la nature même, comme celui des individus qui la composent, et son existence est régie par des lois naturelles et constantes comme celle de l'individu. Mais les lois qui régissent la Société étant de plusieurs ordres distincts, la science sociale qui les étudie est multiple (1). Or l'Économie politique ne comprend pas toutes les sciences sociales; elle est seulement l'une d'elles.

§ 3. Chaque fois qu'une des branches d' une science s'est développée en acquérant assez d'importance pour s'élever elle-même au rang de science, son objet propre et ses limites soulèvent des discussions. Il en fut ainsi parmi les sciences physiques pour la Géologie et la Chimie: il en fut de même pour l'Économie politique lorsqu'elle vint demander une place au milieu des sciences sociales.

§ 4. Les premiers Économistes, Monchrestien en France (2), Genovesi en Italie (3), puis les Physiocrates (4), y comprenaient les lois de l'organisation sociale toute entière. Mais bientôt Beccaria (5) la définit « l'art de conserver et d'accroître les richesses dans une nation et d'en faire le meilleur usage »; Verri, Filangieri et Ortes (6),

(1) Scialoia. *Principii di Economia sociale*. Discorso preliminare.

(2) *Traité d'Économie politique dedié au Roi et à la Reine mère*, par Anthoine de Monchrestien sieur de Watteville. Rouen, 1615.

(3) Genovesi, *Lezioni di economia civile*, 1764.

(3) V. Quesnay. *Tableau économique*, 1758; œuvre principale des Physiocrates.

(4) Dans ses leçons commencées a Milan en 1769 imprimées pour la première fois en 1804 dans le recueil de Custodi sous le titre: *Elementi d'economia pubblica.*

(6) Verri. *Meditazioni sull'economia politica*, 1771; Filangieri, *Delle leggi politiche ed economiche*, partie d'un ouvrage intitulé: *Scienza della legislazione* et publié de 1780 a 1785; Ortes, *Dell'economia nazionale*, 1774.

en traitèrent dans ces limites. Alors parut en Angleterre Adam Smith (1), qui recueillit d'un côté les doctrines incomplètes et décousues des Écoles Française et Italienne, y ajouta de l'autre tout ce que son puissant génie avait découvert, et changea un art incertain en une science véritable. Le système des principes logiquement enchainés qu'il énonça *sur la nature et sur les causes de la richesse des nations* fut d'une telle perfection qu'aujourd'hui encore après quatre-vingts ans d'études et de progrès constants, bien peu des principes formulés par Smith ont été infirmés, et que ses démonstrations sur les vérités fondamentales de la science sont toujours classiques et rapportées textuellement par les auteurs contemporains. Le titre même que le père de notre science donnait à son ouvrage et tout son système démontrent clairement que selon lui, l'Économie politique était *la science des richesses*.

§ 5. Le plus célèbre des Économistes après Smith, J. B. Say (2), définissait l'Économie politique: « la science qui a pour objet la connaissance des lois qui président à la formation, à la distribution et à la consommation des richesses ». Il est vrai que dans son introduction au cours complet d'Économie politique (3), il dit pour démontrer l'importance de cette étude: «l'objet de l'Économie politique semble avoir été restreint jusqu'ici à la connaissance des lois qui président à la formation, à la distribution et à la consommation des richesses. C'est ainsi que moi-même je l'ai considerée dans mon traité d'Économie politique publié pour la première fois en 1803. Cependant on peut

(1) Smith. *Inquiry on the grounds of the wealth of nations*, 1776.

(2) J. B. Say, *Catéchisme d'Économie politique*, 1815. chap. 1. *Traité d'Économie politique* 1817, chap. 1.

(3) *Cours complet d'Économie politique pratique.* 1829

voir dans cet ouvrage même que cette science tient à tout dans la société ». Cette phrase a fait dire à Rossi (1) que J. B. Say donnait à l'objet de l'Économie politique la même étendue que les Physiocrates; mais Say ajoute aussitôt dans un alinéa suivant: « Cependant si vous ne voulons pas nous lancer dans une carrière infinie, il nous convient de circonscrire l'objet de nos recherches»; et dans tout le reste de son introduction il s' efforce de distinguer soigneusement l'Economie politique des autres sciences sociales, en lui donnant pour objet propre la richesse des nations. Le cours complet qui suit et qui ne traite que des richesses, en est une nouvelle preuve. Le plus grand nombre des écrivains postérieurs et même contemporains suivit les traces des deux célèbres maîtres de la science, en adoptant leur définition et les limites qu' ils avaient posées (2).

§ 6. Nous rejetons la définition de Sismondi (3), qui assigne pour objet à l'Économie politique « le bien-être physique de l'homme en tant qu'il peut être l'oeuvre de son Gouvernement »; et celle de Storch (4) qui la définit « la science des lois naturelles qui règlent la prospérité des nations, c'est-à-dire, la richesse et la civilisation. » La science qui enseigne les lois naturelles de la richesse

(1) Rossi. Leçons de 1835 a 1838 publiées sous le titre: *Cours d'Économ e politique*. Voir la 2e leçon.

(2) Storch, Mac-Culloch, Rossi, Rau, Hermann, Senior, Stuard-Mill, Garnier, M. Chevalier, Baudrillart, Carey, Scialoia, Boccardo, etc. Voir à cet égard la leçon 2e de l'ouvrage déjà cité de Rossi et l'introduction de l'ouvrage *Political Economy* de Senior.

(3) De Sismondi. *Nouveaux principes d'Économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population*. 2e édit. 1827.

(4) Storch *Cours d'Économie politique*. impr. à St Pétersbourg, 1815, réimp. en 1823 à Paris.

ne peut assurer à l'homme un bien-être physique absolu, et ce bien-être n'est pas en majeure partie l'oeuvre de son Gouvernement; quant à la civilisation et à la prospérité des nations, elles sont aussi l'objet de beaucoup d'autres sciences sociales.

§ 7. L'Économie politique est: *la science des lois naturelles qui règlent la production, la répartition et la consommation des richesses en tant que ces actes sont l'oeuvre volontaire des hommes.* On entend par *richesse*: *tout ce qui sert à satisfaire les besoins de l'homme.*

§ 8. L'Économie politique a donc pour objet tous les phénomènes de la nature qui portent les deux caractères suivants: 1° d'être utiles à la satisfaction des besoins de l'homme; 2° d'être opérés par un fait volontaire de l'homme. Il faut pourtant observer que dans l'examen de ces phénomènes, l'Économiste qui étudie les lois de l'action de l'homme sur la nature pour la satisfaction de ses besoins, ne doit tenir compte que des caractères communs à tous les actes volontaires de l'homme opérés dans ce but, et non des caractères particuliers de ces faits, qui sont réservés à l'examen d'autres sciences. Un seul et même fait peut appartenir sous divers aspects à l'examen de plusieurs sciences. Dans le fait d'un homme, par exemple, qui cueille un fruit pour le manger, l'Économiste n'examine pas la maturité du fruit, ni la modification faite à l'arbre; sous ce rapport le fait appartient à la Botanique: il ne s'occupe pas non plus de l'effet que le fruit produit dans les entrailles de l'homme, car sous cet aspect le fait appartient à la Chimie, à l'Hygiène, à la Médecine; mais il examine l'activité de l'homme qui s'exerce sur la nature pour la satisfaction d'un besoin, seul aspect sous lequel ce fait tombe dans le domaine de notre science.

§ 9. La science économique se distingue donc des sciences physiques, qui recherchent les lois des transformations de la matière, sans observer le rapport qu'elles peuvent avoir avec la satisfaction des besoins de l'homme, ni l'action que celui-ci peut exercer sur elles dans ce but. Elle se distingue des sciences morales, en tant qu'elle n'examine point les opérations de l'intelligence ou de la volonté humaine dans leur essence et dans leur qualité morale bonne ou mauvaise, mais seulement dans leur rapport avec la satisfaction des besoins de l'homme.

§ 10. Mais n'y a-t-il pas, dira-t-on, des richesses naturelles qui sont formées par la nature sans le concours de l'homme, et qu'il consomme même involontairement, sans s'en apercevoir ? Les richesses sont de deux sortes, a dit J. B. Say (1): « Les unes nous sont données gratuitement et avec profusion par la nature comme l'air que nous respirons, la lumière du jour, l'eau qui nous désaltère, et une foule d'autres choses dont l'usage nous est devenu tellement familier, que nous en jouissons souvent sans y penser. On peut les nommer des *richesses naturelles*. Elles appartiennent à tout le monde, aux pauvres comme aux riches, et ne sont appelées des richesses que dans un sens général et philosophique... Les autres biens sont le fruit d'un concours de moyens qui ne sont pas gratuits. Nous sommes forcés d'acheter pour ainsi dire, ces derniers biens par des travaux, des économies, des privations ; en un mot par de véritables sacrifices... On ne peut pas séparer de ces biens l'idée de la propriété... D'un autre côté la propriété suppose une société quelconque, des conventions, des lois. On peut en conséquence nommer les richesses ainsi

(6) *Cours complet d'Économie politique*, chap. 1.

acquises, *des richesses sociales* ». Cette théorie qui distingue les richesses en naturelles ou gratuites et sociales ou artificielles, fut admise par presque tous les Économistes (1), et les conduisit comme J. B. Say lui-même a distinguer dans la propriété individuelle deux parts, l'une due au travaille de l'homme, et l'autre à l'oeuvre gratuite de la nature. Cette théorie a été le point de départ des Socialistes et des Communistes pour appeler illégitime et spoliatrice la propriété particulière et exclusive de cette dernière part, parce qu'elle doit, à leur avis, appartenir à tous les hommes par la volonté de Dieu. Dès lors quelques Économistes modernes (2) ont nié absolument qu'il y ait des richesses naturelles. Quant à nous, en nous réservant de traiter plus tard la question du Communisme, nous dirons dès à présent qu'on entend par *richesse* tout ce qui sert à la satisfaction des besoins de l'homme: or parmi les biens que nous offre la nature il en est tels que l'air, la lumière, l'eau, etc., qui sont utiles à nos besoins, sans que l'homme ait concouru par son action à les former. Ces biens méritent donc le nom de richesses naturelles ou gratuites.

§ 11. En même temps nous observons que l'Économie politique ne s'occupe que des faits où l'homme intervient. Comme elle examine la production rendue inutile par un accident (un naufrage, un incendie, ecc.), de même elle s'occupe des richesses naturelles ou gratuites, mais seulement pour l'usage volontaire qu'en fait l'homme. Ce

(1) V. principalment Garnier, *Éléments de l' Économie politique*, 3ᵉ édit. 1857 ; Mac-Culloch, *Principles of political economy*, 1825 ; Senior *Political economy*, 1850 ; Ricardo, Scrope, ecc.

(2) Carey, Dunoyer, Bastiat, Fontenay, dans les ouvrages cités plus loin ; Ferrara, dans ses *Leçons universitaires* § 100-104.

serait du reste une grave erreur de croire que ces richesses appelées naturelles, soient toujours utiles à l'homme sans aucun travail de sa part. La consommation de l'air est souvent précédée d'un travail de production, pour préparer dans nos habitations des portes, des fenêtres et des ventilateurs, pour nous transporter sur les montagnes ou dans les plaines, au Nord ou au Midi, selon le besoin que nous avons d'un air plus ou moins vif, ou plus ou moins doux. Pour jouir de la lumière, nous faisons des fenêtres, des glaces, des instruments d'optique; et pour jouir de l'eau, sans parler des canaux et des machines que nous construisons afin d'utiliser sa force motrice pour la production de tant de richesses artificielles, ne devons-nous pas, pour étancher notre soif, creuser des puits, préparer et placer des conduits et des fontaines, fabriquer des ustensiles pour puiser et garder cette eau à notre disposition et l'acte même de la puiser et de la porter n'est-il un travail?

§ 12. Toute science, comme ensemble de verités logiquement enchainées, doit être divisée pour être étudiée plus commodément, lors même que cette division n'existe pas dans les faits à observer. C'est pourquoi nous traiterons séparément de la *production*, de la *répartition* et de la *consommation* des richesses, quoique, en fait, il n'y ait jamais une production opérée sans la consommation simultanée d'une chose préexistente, et quoique tous les phénomènes de la production, de la distribution et de la consommation des richesses soient constamment enchainés les uns aux autres. En quatrième lieu, nous traiterons *des fonctions du Gouvernement* dans l'Économie sociale.

Nous diviserons encore l'Économie politique en *Économie Sociale* et *Économie internationale*, en omettant dans

cette division l'Économie purement individuelle, parce que nous croyons qu'elle est naturellement comprise dans l'Économie sociale, puisque l'état naturel de l'homme est la société et non l'isolement (1).

Dans un second volume nous traiterons de *l'art économique* qui est à notre avis: *l'ensemble des règles pratiques déduites de la science économique pour obtenir la production, la répartition et la consommation des richesses de la manière la plus utile aux individus comme aux nations.*

(5) Le prof. Ferrara divise la science de l'Économie politique en Économie individuelle sociale et internationale. *Leçons universitaires* § 1 et 2. *Biblioteca degli Economisti,* vol. 7. *Préface à l'ouvrage de Carey,* pag. CII.

ÉCONOMIE SOCIALE [3]

PREMIÈRE PARTIE

PRODUCTION DES RICHESSES

SECTION PREMIÈRE

PRODUCTION DIRECTE

Chapitre I.

Éléments de la production — Fonctions de ses éléments. — Loi naturelle de la production directe.

§ 13. Production n'est pas synonime de création de même que consommer n'est pas synonime de détruire. Depuis que la nature et l'homme sont sortis des mains de Dieu, la création est achevée. Les choses nouvelles que nous voyons maintenant paraître sur la terre et celles que nous voyons disparaître ne sont ni créées, ni détruites; l'acte par lequel l'homme produit n'est pas une création et sans la foi il ne pourrait même concevoir cette idée de création. La *production* est: *l'action de l'homme sur la*

(3) Je reproduis dans l'*Économie sociale* une partie des principes de mon excellent maître Mr le prof. Ferrara, qui enseigne maintenant l'Économie politique à l'université de Pise. Je le cite à chaque théorie que je lui emprunte, comme aussi dans les questions principales où je crois devoir combattre ses opinions.

nature pour la transformer et la rendre apte à la satisfaction de ses besoins.

§ 14. Ses *éléments* sont l'*homme* et la *nature* (1). En voici les fonctions : La nature se meut et se transforme continuellement sous l'empire de lois aveugles et fatales, indépendemment de la volonté et de l'action de l'homme qui ne peut ni les changer ni en arrêter le cours. L'eau, par exemple, qui sert à l'homme pour tant d'usages, subit des transformations continuelles. Le soleil darde ses rayons sur l'immense superficie des mers et les eaux salines évaporées s'élèvent en épais nuages dans les régions atmosphériques d'où le souffle des vents les porte vers la terre. Là, par l'action du froid, elles se condensent, tombent en pluie ou en neige, ou s'arrêtent sous forme de neige et de glace sur les plus hautes montagnes. Au printemps et en été on voit de toutes parts l'eau couler des montagnes, des collines, des arbres, pénétrer dans les entrailles de la terre pour la féconder, s'y glisser en veines imperceptibles, puis s'écouler par des sources, des ruisseaux, des rivières et des fleuves vers la mer d'où elle recommence mille et mille fois cette transformation indéfinie, sans qu'une goutte d'eau se soit jamais perdue depuis le commencement du monde (2).

Il en est ainsi de toute la nature. L'homme se nourrit d'animaux et de végétaux ; les animaux ont eux mêmes pour aliments d'autres animaux on des végétaux; ceux-ci se forment par l'assimilation des éléments inorganiques de la matière; et ces éléments à leur tour sont constam-

(1) V. Stuard Mill, *Principles of political Economy*, chapt. 1. 1849.

(2) Boccardo. *Trattato teorico-pratico di Economia politica*, 1855, liv. I, § 5.

ment renouvelés par la décomposition des substances animales. L'existence de tout être matériel cesse à mesure que ses molécules se dissolvent pour s'aggréger à d'autres molécules en formant un nouvel être qui n'est nouveau que de forme et qui devra bientôt céder la place à un autre. Tout se meut dans la nature et change sans cesse de forme (1). Passons à l'homme.

§ 15. Devant l'immensité de l'univers, l'homme n'est qu'un atôme presque imperceptible, mais un atôme pensant qui la domine par son intelligence. Il ressent des besoins; il connait que la nature est destinée à les satisfaire: aussi après avoir étudié les lois qui en règlent les transformations, il dirige les forces de la nature avec son intelligence et sa volonté servies par ses organes, afin d' obtenir les formes utiles à la satisfaction de ses désirs. L'homme ne met dans la production qu'un peu de mouvement, ou plutôt la direction, comme l'indique le mot latin *pro-ducere* (diriger vers un but).

Un agriculteur, par exemple, en combinant avec les forces chimiques du sol l'action fécondante de l'eau et des engrais, produit du foin; puis avec des moutons il le change en laine; un marchand transporte la laine entre les mains d'un manufacturier; des fileurs, des teinturiers, des fabricants se servant d'autres forces naturelles, telles que l'élasticité des fibres, les qualités colorantes de l'indigo, de la cochenille, etc., changent la laine en drap; un nouveau négociant dépose le drap dans un navire et des marins faisant usage de la force qui fait flotter le bois sur l'eau, de la fluidité de celle-ci, de la force motrice des vents ou de la vapeur, de l'aimant d'une boussole, etc.,

(1) Peshine Smith. *A manual of political Economy*. 1853. Chapt. 1. *Reymond*.

transportent ces produits dans des pays lontains. Tous ces hommes produisent en dirigeant les forces de la nature de manière à en obtenir une forme utile, et l'on doit aussi appeler producteurs ceux qui ne font que transporter des objets d'un lieu où ils n'auraient aucune utilité ou une utilité restreinte, dans un autre lieu où ils acquièrent de l'utilité ou une plus grande valeur.

§ 16. Si nous analysons de plus près les moyens que l'homme trouve dans la nature et dont il se sert pour la production, nous y reconnaitrons: 1° les agents naturels, 2° la matière de la production. Les *agents naturels* sont les rapports nécessaires des choses que nous appelons forces naturelles, comme la force de gravité, d'attraction, de cohésion, de fermentation, d'élasticité et tant d'autres qui sont les causes des transformations de la matière dans la production. La matière de la production sert de siège aux agents naturels et se divise en trois classes. La *matière brute* ou *première* est celle qui existe avant que la production ne commence et qui transformée ou non, constitue la substance du produit. Les *matériaux* sont les objets destinés à subir dans le cours de la production une destruction plus ou moins complète, mais telle qu'ils ne restent pas attachés à la matière brute et ne se retrouvent pas dans le produit. Les *instruments* de la production sont les objets qui servent à diriger toutes les transformations de la matière brute et qui restent le plus souvent intacts, séparés du produit et aptes à opérer de nouvelles productions. Ainsi dans la production qu'opére un forgeron, la matière brute est le fer; les matériaux sont le charbon employé à le rougir, l'eau destinée à le tremper, etc.; les instruments sont l'enclume, les tenailles, le marteau etc.; et les agents naturels sont

le calorique, la force de dilatation et de cohésion des molécules du fer, la force de gravité du marteau, etc.

Les organes mêmes de l'homme sont pour lui des instruments de production; mais ils sont insuffisants, et il y joint des objets extérieurs qu'il façonne de manière à ce qu'ils lui servent d'instruments pour développer et diriger les forces de la nature. Ces instruments s'usent aussi plus ou moins lentement, mais ils se distinguent le plus souvent des matériaux et de la matière première. Néanmoins il est parfois assez difficile de distinguer très nettement les uns des autres, ces trois moyens de production que l'homme puise dans la nature.

§ 17. L'homme et la nature : voilà en dernière analyse les éléments de la production. Mais son auteur est l'homme qui la conçoit, la veut et l'opère en y dirigeant les forces de la nature. Aussi la production est-elle un acte de l'homme et disons-nous que l'homme produit et consomme. L'acte par lequel il produit s'appelle *travail.* Le travail est une peine et Dieu a condamné l'homme à cette peine dès le commencement du monde ; mais elle est bienfaisante comme la main qui l'inflige. Le travail est en même temps pour l'homme l'instrument de sa régénération et de sa puissance; c'est le levier d'Archimède par lequel il peut soulever le monde entier et le plier a ses désirs, par lequel il devient le Roi de la nature.

§ 18. L'homme est vraiment l'auteur de la production, en tant qu'il la conçoit, la veut et l'opère: or l'homme est une intelligence servie par des organes corporels : donc la loi qui régle la production est une loi de l'intelligence humaine, c'est-à-dire une loi psychologique. Pour la saisir et la définir clairement, nous n'avons qu'à surprendre et à analyser les opérations de l'intelligence et

de la volonté humaine dans un acte isolé d'une production quelconque.

Le premier point de départ de l'homme pour la production est le sentiment d'un besoin présent ou la prévision d'un besoin futur. Le besoin étant une douleur qu'il abhorre par nature, le pousse à rechercher ce qui peut la dissiper: l'homme alors reconnait dans les choses qui l'entourent la qualité qu'elles ont ou qu'elles peuvent acquérir par son travail pour éteindre cette douleur, et il les désire à cause de leur utilité. (1)

En second lieu, il doit reconnaitre que ces choses demandent un certain travail pour ètre produites ou revètues de l'utilité désirée: il recherche donc et reconnait quel est le travail nécessaire pour produire cette utilité.

En troisième lieu, comme le travail est aussi une peine et que l'homme craint la douleur, il compare la douleur causée par le besoin ressenti ou prévu, avec la peine ou la douleur que lui causerait le travail nécessaire pour produire l'objet désiré, et il examine si la douleur du besoin à satisfaire est supérieure ou non, à la douleur du travail nécessaire pour la production de l'objet utile: en d'autres termes, si l'utilité de l'objet à produire surpasse ou non son coût de production. Si la douleur du besoin, soit l'utilité de la chose, est inférieure à la peine du travail soit au coût de production, il juge que l'objet ne mérite pas la peine d'ètre produit: si au contraire la douleur du besoin soit l'utilité espérée est supérieure à la peine du travail soit au coût de production, alors il juge que l'objet désiré mérite la peine de la production.

Alors arrive la quatrième phase dans laquelle la vo-

(1) Storch. *Ouv. cité*, chap. 2e et Ferrara, *leçons univ.*

lonté humaine, d'après le jugement de l'intelligence qui décide que l'objet desiré mérite la peine d'être produit, met en mouvement les organes du corps pour l'œuvre de la production et l'homme produit.

Enfin après avoir obtenu le produit, il le consomme pour éteindre la douleur-besoin qu'il éprouve et il en ressent une agréable sensation. (1)

§ 19. C'est ainsi par exemple qu'agit un homme qui ressent ou prévoit le besoin de la faim. Il reconnait en premier lieu que du gibier ou le fruit d'un arbre pourrait le délivrer de la faim; en second lieu, il recherche par quel moyen ou travail il pourrait se le procurer, et il reconnait qu'il faudrait grimper sur l'arbre ou aller à la chasse; en troisième lieu, il compare l'intensité de sa faim soit l'utilité du fruit ou du gibier avec la peine que lui coûterait l'acte de grimper sur l'arbre ou de donner la chasse à l'animal qu'il désire, et s'il reconnait que la peine du travail de production est inférieure à la peine que lui cause la faim, il jugera que le fruit ou le gibier valent la peine qu'il se les procure; si au contraire il reconnait que l'acte de grimper sur l'arbre ou de chasser un daim est une peine plus grande que la faim qu'il éprouve, que l'utilité qu'il désire, (parcequ'il prévoit qu'il se blessera pour monter ou qu'il tombera peut-être en grimpant pour cueillir le fruit, ou que pour abattre le daim il devra souffrir le froid en l'attendant à l'affût ou une autre peine quelconque supérieure a la faim qu'il éprouve ou qu'il craint) alors il jugera que le

(1) Storch. *Ouv. cité* chap. 3e. Destutt de Tracy. *Traité de la volonté*, 1805, Introd. § IV et *passim* dans tout l'ouvrage. Bastiat. *Harmonies économiques*, 1850. Ferrara. *Leçons univ.*

fruit ou le daim ne valent pas la peine d'être produits, c'est à dire utilisés pour assouvir sa faim.

§ 20. Il en est ainsi dans le cas cité; mais pour prouver que les mêmes opérations de l'intelligence et de la volonté humaine ont lieu dans toute production, nous devons établir: 1° que toute production a pour cause un besoin à satisfaire qui est une douleur; 2 que tout travail de production est une peine pour l'homme. Alors il sera évident que l'homme en comparant ces deux peines, lui qui par nature abhorre la douleur, n'entreprendra une production que lorsqu'elle lui épargnera une douleur.

§ 21. Il n'est pas d'être au monde qui ressente autant de besoins que l'homme, car l'échelle de perfection des êtres créés semble marquée par l'étendue de leurs besoins ou de leurs sensations. (1) Les *besoins* de l'homme sont toute douleur ou tout déplaisir qu'il ressent par la privation d'objets jugés nécessaires ou utiles à sa conservation ou à son bonheur. Il comprennent, comme le notait déjà Genovesi, les besoins de pure nécessité causés par la privation des choses nécessaires à l'existence, les besoins de bien-être ou de commodité causés par le manque d'objets sans lesquels on ne peut vivre que dans la gêne et la souffrance, et les besoins de plaisir ou de luxe causés par la privation des objets qui peuvent rendre la vie douce et agréable. Le plaisir au contraire est la satisfaction d'un besoin. Tout besoin est donc une douleur physique ou morale causée par la privation d'un objet désiré et par conséquent un stimulant pour la production. L'homme qui ne désire rien ne produit rien. Le *lazzarone* de Naples ne ressent que le besoin d'un peu d'aliments, et

(1) Baudrillart. *Manuel d'Economie politique*. 1857. chap. 3, 51.

lorsqu'il a gagné quelques sous pour le satisfaire, il se refuse obstinément à tout travail et s'endort dans son doux *far niente.* Sans besoin ni plaisirs, il est au dernier degré de l'échelle des hommes civilisés.

§ 22. Tout travail est aussi une peine que l'homme ne subit que pour en éviter une plus grande. Pour les travaux corporels, cela est évident. Mais, dira-t-on, il y a des travaux de pur agrément: il y a des gens qui par plaisir s'occupent à faire l'artiste, le jardinier, l'agriculteur et tant d'autres métiers: Louis XVI se plaisait davantage à travailler comme forgeron qu'à s'occuper des affaires de l'État: et les travaux intellectuels ne semblent point douloureux.

Je réponds: Si vous prenez un homme qui, sans devoir travailler lui même, est pourvu de tout le nécessaires et même du confortable, la cause principale de ses souffrances sera l'ennui de l'oisiveté, et quoique le travail soit une peine pour lui comme pour un pauvre artisan, vous le verrez travailler pour éviter la douleur de l'ennui, comme un homme affamé pour éteindre la douleur de la faim qu'il éprouve (1). Le travail intellectuel n'est pas moins pénible que le travail corporel: le sang qui se porte au cerveau et obscurcit notre vue et nos facultés intellectuelles, la fatigue qui au bout d'un certain temps nous contraint au repos et tant d'autres signes de douleur, nous prouvent suffisamment qu'il est aussi une peine.

Voici du reste les preuves péremptoires du caractère douloureux que revêt tout travail: 1° les infirmités de tout genre que le travail engendre dans notre corps et qui font que chaque profession a son patrimoine par-

(1) Storch. *Ouv. cité.* Ferrara. *Leçons univ.*

ticulier de maladies, que le travail y soit volontaire ou non. Un célébre chirurgien anglais, dit Senior, se chargeait d'indiquer la profession de tout individu en examinant les traces de difformité ou d' infirmité que le travail de sa profession avait laissées sur son corps. La variété indéfinie des maux de toutes sortes qu'engendre le travail des manufactures est assez connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de l'exposer ici. Les travaux même intellectuels usent la vue, la poitrine et la santé de mille manières et engendrent des maladies particulières aux adeptes de la science. Le chimiste qui s'amuse à faire des préparations mercurielles, n'est-t-il pas sujet aux mêmes maladies que l'ouvrier qui les fait pour gagner son pain ? 2° Le besoin de repos que tout homme ressent après un travail d'une certaine durée et qui explique l' institution de certains jours de repos périodique adoptée chez tous les peuples. Et si l'on veut continuer le travail outre mesure, la maladie d'abord, puis la mort en sont la conséquence. 3° La difficulté que le corps de l'homme éprouve à se plier à un nouveau genre de travail auquel il n'est pas encore habitué, car l'habitude d'un travail n'est que le résultat de longs et pénibles efforts. Quelle peine n' avons-nous pas éprouvée pour apprendre à lire et à écrire? Un portefaix n'éprouverait-il pas plus de peine pour apprendre à lire que pour exercer son travail habituel? et pourrions-nous sans une fatigue extrême, porter, même pour nous divertir, les poids énormes qu' il transporte aisément? (1)

§ 23. Quelques auteurs ont cru que le travail était moins une peine qu'une condition générale inhérente à la nature

(1) Ferrara. *Leç. univ.* 7, 161, 115.

humaine pour la forcer à développer ses facultés, et un moyen indispensable de perfectionnement pour l' homme. Nous ne contestons pas que le travail n'ait le précieux avantage de moraliser et de perfectionner l'homme; c'est un noble orgueil sans doute, celui qu'il ressent en contemplant le fruit de ses travaux. Mais cette légitime satisfaction qui accompagne et suit le travail ne prouve pas qu'il ne soit point une peine: elle indique seulement la loi providentielle qui veut que le travail ne soit pas seulement une cruelle nécessité pour l'homme, mais encore un instrument de puissance et de régénération qui le relève en face de lui même et le perfectionne admirablement.

§ 24. La production n'a donc lieu que pour satifaire des besoins qui sont douloureux, et elle requiert un travail qui est aussi une peine. L'homme n'entreprend par conséquent une production que lorsqu' il juge le produit apte à lui épargner une douleur. La loi naturelle de la production est donc *l'intérêt personnel* de l'homme. (1)

L'intérêt personnel de l'homme est le principe qui détermine et règle la production; mais il n'exclut pas l'empire simultané des lois morales et juridiques auxquelles l'homme est soumis dans toutes ses actions. Il y a des Philosophes et des Économistes (2) qui ont cru et proclamé que le principe de l'utilité était le principe suprême et fatal qui règle tous les actes de l'homme; mais la Morale et la Philosophie du Droit démontrent jusqu'à l'évidence qu'au dessus du principe de l'utilité in-

(1) Bastiat. *Harmonies économiques*. Chap. II.

(2) J. B. Say, spécialement dans son *Essai sur le principe d'utilité* — Bentham. *Oeuvres de Jérémie Bentham publiées par Dumont*. — Ferrara. *Leçons Univ.* § 32-34 l'adopte comme une loi suprême et fatale.

dividuelle ou sociale, existe le principe suprême et inviolable de la Justice, auquel tous les hommes sont tenus de conformer leurs actions et sans lequel il n'y aurait ni Morale, ni Droit, ni Société.

Quant à ceux qui reprochent à notre science d'adopter pour loi fondamentale un principe qui, disent-ils, rend l'homme égoiste et voué à la recherche d'un grossier intérêt matériel, nous leur opposerons la négation la plus absolue; car les intérêts de l'homme ne sont pas seulement matériels, mais aussi intellectuels et moraux, et les intérêts de tous les hommes, comme nous le démontrerons plus tard, sont harmoniques et solidaires (1). L'intérêt, dans les limites du devoir, est l'aiguillon bienfaisant de l'activité humaine. L'espèrance qui est une vertu théologale dans la Religion Catholique, est-elle en vérité autre chose que le désir d'un bien personnel et futur, c'est-à-dire, l'intérêt personnel?

Chapitre II.

De la valeur — Valeur d'usage — Coût de production — Valeur de mérite — Leurs caractères et leur mesure.

§ 25. Cherchons maintenant l'origine et la nature de la valeur.

L'homme qui ressent ou prévoit un besoin, établit une comparaison entre ce besoin et les choses qu'il croit capables de le satisfaire et prononce un jugement sur leur aptitude à satisfaire son désir, en d'autres termes il en reconnait la valeur d'usage. La *valeur d'usage* est donc:

(1) Bastiat. *Ouv. cité.*

l'utilité d'une chose pour satisfaire un besoin, reconnue par l'intelligence de l'homme.

§ 26. Puis, lorsqu'il calcule la qualité et la quantité du travail nécessaire pour produire l'objet qu' il désire, il établit une comparaison entre la chose à produire et le travail qu'exige sa production et il juge quel est son coût de production. Le *coût de production* est donc : *le travail nécessaire pour produire une chose.*

§ 27. Enfin lorsqu'en comparant la valeur d'usage de la chose à produire avec son coût de production, l'homme reconnait que sa valeur d'usage est supérieure, il prononce un jugement sur sa *valeur de mérite* qui est: *la qualité d'une chose reconnue par l'intelligence humaine, qui fait que sa valeur d'usage étant supérieure à son coût de production, elle mérite d'être produite* (1).

§ 28. La valeur d'usage, le coût de production et la valeur de mérite ont des caractères communs et d'autres particuliers à chacun.

(1) Je crois devoir introduire ce nouveau mot dans le langage de la science, pour exprimer une idée que je ne trouve exprimée systématiquement dans aucun ouvrage. Le mot *produit-net* me semble exprimer plutôt le résultat utile de la production, que la *cause* pour laquelle on l'entreprend; et d'ailleurs il ne peut s'appliquer qu'au résultat de la production des richesses matérielles, où l'on peut évaluer mathématiquement et en argent les frais de production, le produit brut et le produit net. Le mot *valeur de mérite*, me parait plus propre à désigner la *cause* de la production de toutes les utilités onéreuses, comme aurait dit Bastiat. J'ai pris le mot et l'idée dans le système de M. Ferrara qui compare aussi le coût de production avec la valeur d'usage et en déduit *il valore di merito*, comme nous venons de le faire. Seulement nous ne croyons pas devoir confondre, comme il le fait, la valeur de mérite avec la valeur d'échange, (V. *Leçons Univ.*, § 131 et suiv.) car nous croyons que la première est la cause de la seconde.

Leur caractère principal et commun est d'être le résultat d'un jugement prononcé par l'intelligence humaine, et par conséquent d'être variables comme le jugement de l'homme selon les différentes circonstances dans lesquelles il se trouve. — Ainsi un fruit ou un pain peuvent avoir une grande valeur d'usage pour un homme lorsqu'il est affamé et en avoir très peu lorsqu'il est rassasié. La valeur d'usage ne doit point se confondre avec l'utilité intrinsèque des choses, car l'homme peut se tromper en évaluant l'utilité d'un objet, et comme la valeur d'usage n'est que l'utilité reconnue par l'homme, elle peut différer grandement de l'utilité réelle. Sans aucun doute il existe un rapport immuable d'utilité entre l'homme et les choses, mais Dieu seul peut le connaître et non l'homme dont l'intelligence est imparfaite et variable.

Le coût de production varie de même à mesure que l'homme découvre des moyens plus faciles et moins coûteux de production.

La valeur de mérite change aussi chaque fois que les deux termes de comparaison d'où elle résulte éprouvent quelque changement. Les objets qui ne valent pas aujourd'hui la peine d'être produits, auront peut être demain une valeur de mérite pour la production, si une invention ou un perfectionnement quelconque de l'industrie, permet de les produire à moins de frais, ou si leur valeur d'usage s'est augmentée.

§ 29. Leurs caractères spéciaux sont déjà indiqués par leur définition même. On doit en outre observer que beaucoup de choses ont une valeur d'usage sans avoir un coût de production ni une valeur de mérite: telles sont les richesses naturelles que nous consommons continuellement sans les avoir jamais produites. Leur consommation, il est

vrai, est un acte de l'homme, mais ce n'est pas un acte pénible, comme l'acte du travail, ni le plus souvent un acte volontaire. Nous consommons de l'air même en dormant: aussi les richesses naturelles ont-elles une grande valeur d'usage sans exiger aucun travail de production, et sans avoir aucune valeur de mérite qui pousse l'homme à les produire. Il ne pourrait même, s'il le voulait, produire de l'eau ou de l'air pour sa consommation; et s'il y parvenait, il ne pourrait en produire qu'en une très petite quantité qui serait hors de proportion avec ses besoins.

Quant au coût de production, on peut le considérer dans un objet indépendemment de sa valeur d'usage ou de mérite: comme dans le cas d'un homme qui entreprend une production dans la croyance erronée que le produit lui sera utile et que, la production une fois achevée, il doit reconnaitre que le résultat en est sans utilité, ou d'une utilité inférieure au coût de production. L'agriculteur qui sème hors de saison, ou qui voit ses récoltes détruites par la grèle ou par l'incendie, reconnait tristement que ses frais de production ne lui ont procuré aucune valeur d'usage, aucune valeur de mérite.

La valeur de mérite suit les oscillations de la valeur d'usage et du coût de production, puisqu'elle résulte de leur comparaison (1).

§ 30. Nous avons dit que la valeur d'usage, le coût de production et la valeur de mérite étaient variables: il faut donc en chercher la mesure pour les évaluer dans les différents cas.

Il y a deux espèces de mesures: la mesure directe et la mesure indirecte. On se sert de la mesure directe pour

(1) Ferrara. *Leçons Univers.*

les qualités variables des choses que l'on désigne ordinairement par des idées représentatives, comme la longueur, la largeur, etc. On prend alors une partie déterminée de l'idée représentative, partie que l'on appelle type ou unité de mesure, comme le mètre pour la longueur et en le comparant avec le total de ce qu'on doit mesurer, on recherche combien de fois il y est contenu, combien de fois p. ex. le mètre est compris dans la longueur de l'objet. — Mais il y a d'autres qualités variables que l'on ne peut désigner par ces idées représentatives, comme le calorique et toutes les qualités immatérielles qui ne sont pas inhérentes aux choses. Celles-là ne peuvent se mesurer avec un type de mesure auquel on les compare. Il faut, pour les mesurer, rechercher un effet physique qui ait un rapport nécessaire et constant avec la qualité qu'il s'agit de mesurer; et en examinant cet effet physique et nécessaire que l'on peut mesurer directement ou dont on a une idée exacte, on parvient indirectement à mesurer les qualités qui ne sont pas susceptibles d'une mesure directe. Ainsi pour mesurer le calorique, on recherche la dilatation que le calorique produit dans le mercure ou l'esprit de vin renfermé dans un tube capillaire, c'est-à-dire dans le thermomètre. Toutefois il est à noter que pour avoir une mesure indirecte sûre, il faut en premier lieu avoir un effet physique qui ait un rapport nécessaire et constant, comme de l'effet à la cause ou de cause à effet, avec la qualité à mesurer et en second lieu que cet effet nécessaire soit de nature à pouvoir être mesuré directement ou apprécié avec certitude (1).

§ 31. La valeur est une qualité impalpable, et ne peut

(1) Ferrara. *Leçons Univers.*

se mesurer directement. D'un autre côté la cause nécessaire de la valeur est le besoin ou la douleur que l'objet contemplé est apte à satisfaire ou à dissiper Le coût de production qui ne peut non plus se mesurer directement a pour effet physique et nécessaire la douleur que le travail cause à l'homme. La valeur de mérite enfin qui ne peut davantage se mesurer directement, résulte de la comparaison entre la douleur du besoin et la douleur du travail, d'où l'on juge que la production épargnera plus ou moins de douleur à l'homme. La douleur peut donc leur servir de mesure et c'en est une excellente, puisqu'elle accompagne l'homme pendant toute sa vie et que tout homme peut s'en rendre un compte exact.

§ 52. La mesure de la valeur d'usage d'une chose est la douleur causée par le besoin qu'elle est destinée à satisfaire : ainsi la valeur d'usage d'un fruit est mesurée par par l'intensité de la douleur, de la faim ou de la soif qu'il doit apaiser. Aussi un fruit a beaucoup de valeur d'usage pour un homme affamé et n'en a point pour un homme qui n'a ni faim ni soif, qui n'en éprouve aucun désir.

§ 53. La mesure du coût de production est la douleur causée par le travail indispensable à la production. Chacun s'en rend compte aisément en calculant l'intensité de cette douleur. En outre la douleur du travail résultant d'une série de mouvements qui peut durer plus ou moins longtemps, sa durée sert à la mesurer avec exactitude, en évaluant pour chaque objet le nombre d'heures ou de journées de douleur-travail d'une certaine qualité ou intensité donnée qu'exige sa production. — Il faut en outre observer que pour mesurer le coût de production d'un objet, l'homme ne tient compte naturellement et ne doit tenir compte que du travail nécessaire maintenant et à l'avenir

pour le produire et non du travail qui y a été employé par le passé: si p. ex., on a découvert le moyen de fabriquer dans un jour un objet qui demandait auparavant deux jours de travail, la mesure du coût de production sera d'un jour et non de deux. Enfin il est superflu d'observer que la mesure du coût de production d'un objet est toujours le *minimum* du travail nécessaire pour le produire, puisque le travail est une peine et que pour cela l'homme tend toujours à le diminuer autant que possible (1).

§ 54. La mesure de la valeur de mérite est encore la douleur, c'est-à-dire, la douleur épargnée par la production. La valeur de mérite d'un objet résulte de la différence qui existe entre le douleur du besoin à satisfaire et la peine du travail nécessaire pour produire l'objet désiré. Si la douleur du besoin ou la valeur d'usage de la chose qui doit le satisfaire est inférieure à la peine du travail que coûte la production, l'homme juge que la chose n'a pas de valeur de mérite, c'est-à-dire, ne vaut pas la peine d'être produite. Si au contraire la valeur d'usage est jugée supérieure au coût de production; alors nous disons que la chose vaut la peine d'être produite, c'est-à-dire, a une valeur de mérite. La valeur de mérite d'une chose sera ensuite d'autant plus grande, que sa valeur d'usage surpassera davantage son coût de production; elle sera d'autant moindre dans le cas contraire. La chose n'aura plus de valeur de mérite, lorsque la valeur d' usage sera égale ou inférieure à son coût de production. La *mesure* de la valeur de mérite est par conséquent: *la différence par laquelle la douleur du besoin surpasse la*

(1) Ferrara. *Leçons Univers.*

peine du travail que coûte la production d'une chose : en d'autres termes, *la différence par laquelle la valeur d'usage de la chose à produire surpasse son coût de production* (1).

§ 35. La valeur de mérite est ainsi dans tous les cas la *cause déterminante* de la production, en vertu de la loi universelle de l'*intérêt personnel de l'homme*; et c'est un stimulant plus ou moins fort, selon que la valeur de mérite de l'objet à produire est plus ou moins élevée.

(1) Je m'écarte ici du système de M. Ferrara. Selon lui la valeur de mérite est la qualite d'une chose reconnue par l'intelligence humaine par laquelle elle exige ou mérite pour sa production un travail donné: l'utilité et le coût sont les deux causes de la valeur de mérite (§ 44). Celle-ci a pour mesure celui de ces deux éléments qui est le moindre, le coût du produit s'il est inférieur à l'utilité, l'utilité, si elle est inférieure au coût. Voici ses paroles : « Ora se riuniamo le risoluzioni »dei due casi arriviamo ad una massima ancora più generale. Vedemmo »che se il costo è eguale all'utilità, il valore di merito è indifferente»mente rappresentato o dall'una o dall'altro; che se l'*utilità* è maggiore »del *costo*, l'oggetto varrà quanto *costa*, non quanto è *utile*; che se il »*costo* è maggiore dell'*utile*, l'oggetto o non ha valore, o se uno ne ha, »sarà determinato dall'*utilità* e non dal *costo*. Dunque è regola gene»rale: *Se un oggetto ha un valore di merito, esso vale tanto travaglio »quanto ne sia rappresentato da quello fra i due elementi utilità e travaglio, »che ne rappresenta una minore quantità*» (§ 59).

L'idée que j'attache au mot valeur de mérite, est différente (v. § 27). En outre, je crois en premier lieu, que si la valeur de mérite a deux causes, celles-ci doivent être comprises toutes les deux dans sa mesure; en second lieu que si l'utilité est égale au coût, il n'y a pas de valeur de mérite, parceque l'homme n'a aucun intérêt à produire, la peine du travail étant égale à celle du besoin; en troisième lieu, que si l'utilité espérée du produit à obtenir est inférieure au coût, il ne peut y avoir aucune valeur de mérite pour la production. Voilà pourquoi je crois devoir m'écarter du système de mon savant maître.

Chapitre III.

Du capital. — Ses différentes espèces. — Avantages qu'il apporte dans la production. — Actes nécessaires pour constituer le capital. — Loi de la capitalisation simple. — Lois de la capitalisation successive.

§ 56. La production étant le résultat des forces de la nature combinées avec celles de l'homme et dirigées par son intelligence, il observe bientôt qu'il pourrait diminuer son propre travail en augmentant le concours des forces de la nature, c'est-à-dire, en préparant à l'avance et en employant ensuite pour la production une plus grande quantité de forces naturelles. Le producteur examine par conséquent si la somme du travail que lui coûterait d'abord la préparation du capital, puis son emploi avec un travail courant dans la production, est inférieure ou non à la somme du travail simple et direct que la même production exigerait sans l'aide du capital. Dans le cas affirmatif, il juge nécessairement que le produit à obtenir avec l'aide du capital a *une plus grande valeur de mérite* que le même produit à obtenir sans son aide. L'intérêt personnel qui est la loi universelle de la production, le poussera donc à se procurer un capital et à l'employer à la production.

§ 57. On appelle *capital, tout produit épargné et destiné à une nouvelle production* (1). Il a pour caractères essentiels d'être le fruit d'une production passée, c'est-à-dire un produit achevé, et d'être destiné à une production nouvelle. Il consiste en travail accumulé avec des

(1) Rossi. *Ouv. cité,* 2 partie, leç. 6.

forces naturelles pour une production future: c' est un moyen de production perfectionné, capable d' augmenter la productivité du travail.

L'homme, par exemple, traverse avec peine un fleuve à la nage. Puis il creuse et façonne un tronc d'arbre où il se tient en s'aidant pèniblement de ses mains. Bientôt il adapte à sa barque deux leviers en bois ou rames qui lui permettent d'imprimer un mouvement vigoureux et facile. Plus tard, au lieu des rames qui fatiguent encore ses bras, il déploie une voile fixée à un mât, et le vent meut sa barque qu'il se borne à diriger avec un gouvernail. Voilà l'introduction successive du capital (1). Un vaisseau de ligne qui, les voiles déployées ou à l'aide de la vapeur, fend les mers avec rapidité et sûreté est peut être le plus bel exemple de l'art par lequel l'homme, par le moyen du capital rejette sur la nature la peine dú travail.

Or il n'est pas de production, quelque humble qu'elle soit, où il ne faille un capital: le pècheur a ses filets et sa barque; le chasseur, son arc et ses flèches ou son fusil; le pasteur, son troupeau; le voiturier, ses chevaux, sa voiture, etc. C'est une erreur vulgaire de croire que la forme unique du capital soit celle d'une somme d'argent. Le capital peut revêtir la forme de tous les produits possibles.

§ 38. Le capital peut ètre *capital de matières premières*, ou de *matériaux*, ou d'*instruments*. Dans tous les cas, il contient les agents naturels qui employés par l'homme avec intelligence, diminuent son travail dans la production (2).

(1) Boccardo, vol. 1, § 11.

(2) V. *Pour la classification des capitaux*, J. B. Say. *Cours complet*, p. 1, chap. xi; et Senior, *uv. Ocité*, prop. 5.

Le *capital en puissance* (*Stock* en anglais, traduit quelquefois inexactement par *fonds* ou *réserve*), est tout produit épargné, qui pourrait être destiné à une nouvelle production, bien qu'il ne le soit pas encore. Le *capital inerte*, oisif, est tout produit épargné, déjà destiné à une nouvelle production, mais qui n'y est pas encore employé. Le capital *actif* (*capital* en anglais), consiste dans les produits épargnés, non seulement destinés, mais encore employés réellement à une nouvelle production.

On entend généralement par *capital fixe* celui dont la forme est fixe et reste la même pendant tout le cours de la production, et qui existe encore lorsqu'elle est achevée: par *capital circulant*, celui dont la forme se change dans le cours de la production, en sorte qu'il n'est plus le même lorsqu'elle est terminée. Ainsi une maison, des machines sont un capital fixe: l'argent, le coton, la laine employés dans une manufacture de draps sont un capital circulant.

§ 59. Voici maintenant les avantages qui dérivent de l'emploi du capital dans la production, c'est-à-dire du capital actif (1).

En premier lieu, il diminue la somme de travail nécessaire pour une production donnée. On prouve par exemple en mécanique, que, si pour mouvoir à bras un bloc de pierre, il fallait une force de 540 kilogrammes, il ne faudrait plus que les deux tiers de cette force, si l'on préparait un plan uni et horizontal, sur lequel on le traînât; qu'avec une plateforme en bois, il suffirait des 5|9 de cette force; qu'en frottant de savon la plateforme, il n'en faudrait plus qu' 1|6; enfin qu'en faisant reposer

(1) V. Mac-Culloch, chap. 2., sect. 5.

le bloc sur des cylindres de bois et en le poussant, il suffirait d'une force de 11 kilog. Le capital, dans ce cas, fait remplacer les forces de l'homme par celles de la nature dans la proportion de 529 à 11. Il en est de même de tout capital employé avec intelligence.

§ 40. En second lieu, l'usage du capital procure à travail égal un surcroit énorme d'utilité, et cela de trois manières: 1° en augmentant la quantité du produit; — 2° en améliorant sa qualité; — 3° en rendant possibles des productions qui ne l'auraient jamais été sans le capital. D'abord il augmente la quantité du produit. On calcule, dit M. Chevalier (1), qu'un homme seul occupé à moudre du grain, et même déjà pourvu pour cela du simple capital d'un mortier, peut produire de la farine de mauvaise qualité pour la nourriture de 25 à 30 personnes par jour. A Saint-Maur, près de Paris, 20 ouvriers avec le capital d'un moulin peuvent produire de la farine pure de froment pour 72,000 personnes par jour, soit chaque ouvrier, pour 3600 personnes. Ils peuvent de même produire de la farine de seconde qualité pour 100,000 personnes par jour. — Le fer se produisait en France il y a cinq ou six siècles presque sans capital, et un homme en pouvait extraire et fondre dans un jour pour 5 ou 6 kilog. à peine. Aujourd'hui 20 ouvriers avec le capital des hauts fourneaux dont se sert l'industrie moderne, produisent de 3 à 5 mille kilogrammes de fer par jour s'ils travaillent au charbon de bois, et de 10 à 18 mille kilog. s'ils travaillent au coke. On peut ainsi évaluer en moyenne le produit journalier de l'ouvrier moderne

(1) Michel Chevalier. *Cours d'Économie Politique* au Collège de France. Leçon 1 et 2.

muni de ce capital à 150 kilog. de fer. — Le coton se filait anciennement au fuseau et à la main selon la méthode introduite en Europe par les Arabes Musulmans. La filature mécanique ne fut introduite qu'en 1769 par Richard Arkwright, et la vapeur n'y fut appliquée comme force motrice qu'en 1774 par Watt. Aujourd'hui 5 ouvriers suffisent amplement pour conduire une fileuse mécanique composée de deux métiers accouplés de 800 broches, soit un ouvrier pour 160 broches. Une bonne fileuse avant 1769 faisait tout juste autant de fil que la moitié d'une broche; le capital a donc augmenté le produit dans cette industrie, comme de 1 à 320. Dans la filature du lin, il l'a ainsi augmenté comme de 1 à 240. — Une locomotive sur un chemin de fer peut trainer 200,000 kilogr. ; un machiniste, un chauffeur et un gardien peuvent suffire à un convoi de marchandises. Chacun de ces ouvriers transporte donc avec ce capital 66,667 kilog. En comptant 30 kil. par porte-faix, il foudrait pour ce service 6,667 porte-faix, c'est-à-dire, 2,222 hommes pour un. Et comme la locomotive marche au moins trois fois plus vite qu'un homme, il faut multiplier ce nombre par 3; ce qui fait qu'un seul homme avec ce capital remplace une armée de 6,667 hommes.

Dans tous ces exemples que l'on pourrait multiplier à l'infini, la somme du travail dépensé d'abord pour préparer le capital, puis du travail courant employé avec le capital dans la production, est immensément inférieure à celle du simple travail courant qu'exigerait la production sans capital.

§ 41. Le capital en second lieu améliore admirablement la qualité des produits. Peut-on nier qu'un livre obtenu avec l'aide du capital d'une imprimerie ne soit de beau-

coup supérieur à l'oeuvre d'un copiste du moyen âge, et que les capitaux d'instruments et de machines qui abondent aujourd'hui dans toutes les industries ne nous procurent des produits immensément supérieurs en qualité à ceux que l'on obtiendrait sans eux? Les draps, les tissus de toute espèce et presque tous les produits de l'industrie moderne en sont la preuve évidente.

§ 42. En troisième lieu, le capital rend possibles certaines productions qui ne le seraient point sans son aide. La plupart des industries en sont la preuve puisqu'il n'y en a presque pas, quelque misérable qu'elle soit, qui n'ait besoin d'un capital. Le chiffonnier, le ramoneur, le porte-faix ont encore besoin d'un léger capital d'instruments; et les entreprises gigantesques de l'industrie moderne ne pourraient s'accomplir sans d'énormes capitaux. Que l'on pense aux vaisseaux, aux manufactures, aux chemins de fer, aux télégraphes électriques, etc.

§ 43. Les avantages du capital paraissent avec plus d'évidence lorsqu'il revêt la forme des machines, mais ils ne sont pas moins certains lorsqu'ils revêtent toute autre forme. Les machines elles-mêmes n'auraient aucune utilité si l'on ne préparait pas des capitaux de matière brute et des capitaux de matériaux pour la production où elles servent, et aucune industrie ne peut entreprendre une production sans avoir des capitaux proportionnés de machines ou d'instruments, de matière brute et de matériaux.

§ 44. Enfin pour nous faire une idée plus complète de la manière surprenante avec laquelle l'homme peut diriger et distribuer les forces de la nature accumulées avec le capital, nous n'avons qu'à jeter un coup d'oeil sur les applications les plus merveilleuses de la mécanique. Tantôt par une combinaison de forces dirigées par un ca-

bestan, vous voyez un homme soulever à lui seul des poids de plus de 50 mille kilog. Tantôt par la poignée d'une presse vous voyez une main diriger sans peine des forces qui exercent une pression de 1500 atmosphères. Ailleurs un levier, dont la poignée peut être mue par la main d'un enfant, soulève un énorme marteau du poids de 4 mille kilog. et plus qui retombant sur son enclume avec cette force multipliée par le carré des distances, peut d'un coup pulvériser un canon. Que la force corporelle de l'homme est peu de chose en comparaison des forces naturelles que son intelligence sait mettre en jeu! Quelquefois on accumule des forces pour les développer lentement et en les distribuant en temps opportun: dans moins d'une minute vous accumulez dans une montre la force d'élasticité d'un ressort qui vous procure pendant 24 heures un mouvement régulier indiquant la marche du temps. La force de la vapeur qui sert à mouvoir la masse énorme d'un vaisseau de haut bord ou d'un convoi de chemin de fer, sert de même à exécuter les travaux les plus fins et les plus délicats, que la main seule d'une femme semblerait capable de faire.

§ 45. Le capital d'instruments (1) dont l'homme se sert pour diriger les forces de la nature vers la production, porte généralement le nom d'*outils* ou d'instruments, lorsqu'il est mis en oeuvre directement par les organes corporels de l'homme, et de *machines* s'il reçoit l'impulsion immédiate d'objets extérieurs à l'homme (peu importe que la machine soit grande ou petite). L'instrument est une machine simple, disait J. B. Say (2), et la machine est

(1) V. Senior. *Ouv. cité, Sur le capital*; et Banfield, *Organisation of industry*. 1848, chap. 1.

(2) *Ouv. et chap. cités.*

un instrument compliqué. Aussi ne peut-on pas toujours les distinguer nettement. Il y a en outre des machines qui créent ou plutôt recueillent des forces et d'autres qui distribuent la force produite ou recueillie.

§ 46. Trois actes sont nécessaires pour former un capital : 1° produire un objet; 2° l'épargner; 3° le destiner à une nouvelle production. — La production et l'épargne qui la suit, sont des actes pénibles. L'épargne spécialement est une privation momentanée, supportée en vue d'une utilité plus grande que l'on espère pour l'avenir. Difficile dès l'abord, lorsqu'on ne possède que le nécessaire, l'épargne devient moins pénible, à mesure que la richesse augmente, car alors elle s'opère par la privation d'objets de commodité et de bien-être, et enfin elle devient facile quand elle peut s'opèrer sur le superflu. La facilité de capitaliser croit ainsi à mesure que s'élève le niveau des richesses d'un homme ou d'une nation. Il est aussi à remarquer que l'épargne d'un produit ne se fait pas toujours en le conservant intact dans sa forme, mais le plus souvent, sous une forme diverse apte à la production que l'on se propose. Ainsi le manufacturier capitalise ses produits en les vendant pour de l'argent, et en convertissant cet argent en laine, coton, etc. c'est-à-dire en éléments pour une production nouvelle. Les dèpenses faites en études pour acquérir la science nécessaire à une profession, ou en apprentissage pour savoir exercer un mètier, se capitalisent non sous forme d'argent, mais sous forme de perfectionnement de l'intelligence ou des organes corporels: la science acquise est le capital du savant, comme l'industrie acquise par un habile ouvrier est aussi un capital qui lui vaut une plus large rémunèration. Ces observations nous paraissent prouver l'inexactitude des définitions du capital

adoptées par Senior, Mac Culloch et Garnier (1), d'après lesquelles l'acte constitutif du capital serait uniquement l'abstinence ou l'acte (négatif) de ne pas consommer un produit.

§ 47. La destination à une nouvelle production est aussi nécessaire pour constituer le capital. Ainsi l'avare ne fait que produire et épargner sans capitaliser ; et le prodigue qui dissipe sa fortune sans rien produire, agit d'une manière diamétralement contraire aux trois actes constitutifs du capital. Il est presque superflu de dire que la destination du produit épargné sous une forme quelconque, à une nouvelle production, suppose dans l'homme qui l'opère de la prévoyance et de l'intelligence; car il faut prévoir l'utilité que l'on pourra retirer du capital, l'enchainement des causes aux effets, et connaitre les moyens et les modes de production par lesquels on peut dompter les forces de la nature et les assujettir à l'oeuvre qu'on se propose.

§ 48. La production, l'épargne et la destination constituent le capital. Mais pour en retirer les avantages que nous avons indiqués plus haut, il faut le mettre en activité; car ces avantages ne dérivent ni du capital inerte, ni du capital en puissance qui pourra être, mais qui n'est pas encore un véritable capital. Il y a très peu de productions pour lesquelles il ne faille pas outre un capital actif, un certain capital inerte et en puissance nécessaire pour que la production procède sans interruption, et pour parer à toutes les éventualités. Aussi est-il de l'intérêt de chaque producteur de n'avoir que le moins

(1) Senior. *Ouv. cité*, prop. 5; Mac-Culloch, *Ouv. cité*, chap. 1, sect. 5 ; Garnier, *Ouv. cité*, chap. 4 et 7. Il principalement Say. *Cours complet*, chap. 10.

possible de capital inerte ou en puissance et la plus grande quantité possible en proportion de capitaux actifs.

§ 49. Les aliments sont-ils un capital? Sans doute s'ils ont été épargnés et destinés à conserver et à augmenter les forces d'un producteur pendant uue production donnée. Le temps est quelquefois considéré comme un capital: *time is money*, disait Franklin. Ce n'est pourtant point un capital: c'est seulement une condition indispensable pour la production, mais une condition neutre et passive, et non un élément actif comme le capital. Gardez dix ans du vin bouché dans une cave: le capital qui en aura augmenté la valeur, ne sera pas le temps, mais les bouteilles, les bouchons, la cave, et l'art avec lequel vous l'aurez traité et conservé, qui joints aux forces chimiques contenues dans le vin, l'ont amélioré. L'achalandage d'un établissement de commerce est un capital, car il consiste dans la confiance que le marchand a su inspirer par ses actes, et qu'il emploie à augmenter les gains de son commerce. Les améliorations permanentes opérées dans une terre pour en augmenter la fertilité, comme les travaux de défrichement, d'irrigation, de drainage, etc., sont également de véritables capitaux.

§ 50. Nous pouvons maintenant tracer la loi de la capitalisation.

L'homme capitalise à cause de la valeur de mérite plus grande que lui offrent les produits qu'il obtient à l'aide du capital. On appelle: *produit brut* (*prodotto lordo, raw product*) la somme du produit qui résulte d'une production donnée: *remboursement des frais de production*, la portion de ce produit brut qui doit compenser le travail employé, c'est-à-dire, couvrir les frais de production; *produit net*, l'autre portion du produit, ou ce qui

reste, déduction faite des frais de production. Le produit net est donc le résidu d'utilité qui représente la valeur de mérite du produit: en d'autres termes, la valeur de mérite (en vue de laquelle est entreprise toute production), lorsqu'elle est exprimée par cette portion du produit brut qui reste après le prélèvement des frais de production, s'appelle communément *produit net.* Il faut donc, pour que l'homme se décide à former un capital et à l'employer à une production, qu'il espère obtenir dans le produit brut qui en résultera: 1° le remboursement de son capital et de tous les autres frais; 2° un produit net supérieur à celui qu'il aurait obtenu en produisant sans l'aide du capital. La valeur de mérite rendue plus grande par l'usage du capital poussera ainsi l'homme à le former et à l'employer.

§ 51. Passons à la capitalisation successive:

La capitalisation successive est pénible comme la capitalisation primitive, à cause de la privation qu'elle impose des produits que l'on pourrait consommer; mais elle est aussi d'une difficulté toujours décroissante à mesure que s'élève le niveau des richesses et que l'épargne peut s'opérer au dépens du bien-être ou du superflu. Elle a donc le même caractère d'une facilité toujours croissante. Sa première loi est également la même que celle de la capitalisation simple: pour qu'un producteur se détermine à capitaliser successivement ses produits nets au lieu de les consommer improductivement, il faut qu'il espère trouver dans le produit brut à obtenir avec le nouveau capital: 1° le remboursement complet des capitaux engagés; 2° un produit net supérieur à celui qu'il aurait obtenu sans l'aide de ce nouveau capital. La valeur de mérite du produit rendue ainsi plus grande par le nouveau ca-

pital employé, le pousse alors à le former et à en faire usage.

§ 52. Mais, dira-t-on, si la capitalisation successive des produits nets augmente constamment la masse des capitaux employés dans une industrie, et si le capital diminue constamment la nécessité du travail de l'homme dans la production, n'arrive-t-on pas ainsi à annuler complétement la nécessité du travail courant dans cette industrie?

L'expérience nous enseigne que cela n'arrive jamais. C'est un fait évident et que chacun peut observer aisément que l'accroissement progressif des capitaux employés à une production quelconque, n'engendre pas toujours un accroissement proportionnel de produit net, à moins que l'on n'augmente dans une juste proportion tous les éléments qui y sont nécessaires. Toute production exige une certaine quantité de matières premières, de matériaux et d'instruments, et chacun de ces éléments dans une certaine proportion. Si en accumulant continuellement des capitaux dans une même production, on ne les emploie qu'en augmentant les matières premières ou les matériaux sans augmenter les instruments et la main d'œuvre, il est possible que pendant un certain temps l'on ait un produit net d'une quantité absolue plus grande, mais certainement le taux de ce profit décroîtra à chaque nouvel accroissement de capital; puis viendra le moment où la quantité même absolue du produit net baissera; enfin il surviendra une autre période où le produit net lui-même disparaîtra. Un exemple rendra ces vérités plus claires.

Prenons un agriculteur qui occupe une certaine étendue de terrain vierge, et qui emploie à sa culture un travail courant donné, par ex., 50 journées de travail par an, et un capital aussi déterminé, comme 100, sous

forme de travaux de fonds, de défrichement, et d'autres semblables. Ne tenons compte ni du travail courant, ni du produit qui s'y rapporte (1), pour ne pas compliquer notre calcul (ce qui n'importe nullement, si nous les supposons toujours égaux) et ne nous occupons que du capital et du produit correspondant. Au bout d'une année, notre cultivateur pourra par l'emploi de son capital de 100 obtenir un produit brut, p. ex. de 110 où le produit net sera de 10. En accumulant pendant 10 ans ce produit net dans le même champ sous forme d'engrais naturels ou artificiels, de meilleures semences, etc. il y aura employé en tout un capital de 200. Il en obtiendra alors certainement un produit plus élevé, mais qui probablement ne sera pas le double du premier, c'est-à-dire un produit brut, non de 220, mais de 218, p. ex., où le produit net sera de 18. Au bout de 6 ans, il aura une somme de produits nets de 108, (18×6) qu'il pourra de nouveau capitaliser dans le même terrain sous forme de drainage, de travaux d'irrigation, etc. Supposons qu'il y emploie un nouveau capital de 100. Ayant ainsi employé une somme capitale de 300, il obtiendra un produit brut plus élevé, mais non triple du produit qu'il obtenait avec 100 seulement. Ce produit brut sera non de 330, mais, p. ex., de 324 avec un produit net de 24. En continuant ainsi à capitaliser ses produits nets, il obtiendra des résultats semblables à ceux indiqués dans le tableau suivant:

(1) Nous supposons l'occupation primitive d'un terrain vierge pour ne pas compliquer notre calcul par le capital employé à l'achat du fonds et les intérêts proportionnels que l'on devrait en retirer chaque année dans la culture du fonds. Tout ceci, de même, ne changerait rien à notre calcul, si nous supposons ces intérêts amortis chaque année par une portion correspondante de produit.

PÉRIODES DE CAPITALISATION	CAPITAUX CROISSANTS	PRODUIT BRUT ANNUEL	PRODUIT NET ANNUEL	AU LIEU DE	Terme dans lequel le capital primitif est renouvelé par la capitalisation
1	100	110	10		10 ans
2	200	218	18 au 9 p°/₀	20 au 10 p°/₀	6 »
3	300	324	24 au 8 p°/₀	30 »	5 »
4	400	428	28 au 7 p°/₀	40 »	4 »
5	500	530	30 au 6 p°/₀	50 »	4 »
6	600	630	30 au 5 p°/₀	60 »	4 »
7	700	728	28 au 4 p°/₀	70 »	4 »
8	800	824	24 au 3 p°/₀	80 »	5 »
9	900	918	18 au 2 p°/₀	90 »	6 »

De ce calcul (1) dont on peut changer les chiffres, si l'on veut, en accélérant ou en ralentissant la progression, mais dont la vérité substantielle est incontestable et évidente pour tout homme un peu versé dans le mécanisme de la production, nous déduisons les observations suivantes.

§ 53. La capitalisation successive qui s'opère dans une production donnée sans augmenter dans une juste proportion tous ses éléments, (dans notre cas on n'a point accru l'élément de la *terre*) donne lieu : 1° à une augmentation constante du produit net en quantité absolue jusqu'à un certain point ; 2° après un certain temps, à une diminution absolue du produit net en quantité absolue ; 3° pendant l'une et l'autre période, à une baisse continuelle du taux proportionnel des profits.

Ainsi dans notre exemple, l'homme aura intérêt pendant un certain temps à capitaliser dans son champ son produit net ; mais plus tard il n'aura plus intérêt à le

(1) V. des tableaux analogues dans les *Leçons univ.* du Prof. Ferrara, § 175-178.

faire; il aura même intérêt à ne pas le faire, car le produit net qu'il en retirerait, c'est-à-dire la valeur de mérite de son produit, décroîtrait sans cesse. Alors il s'arrêtera, et s'il peut occuper un autre champ, il y appliquera et accumulera son capital de même que dans le premier, jusqu'à ce qu'il lui faille s'arrêter de nouveau. Et lorsqu'il ne pourra occuper de nouvelles terres, il appliquera son capital, par lui même ou par le moyen d'autres personnes, à d'autres genres de productions, dans une manufacture, p. ex. où il lui rapportera un produit net qu'il n'aurait pu obtenir en l'accumulant toujours sur les mêmes éléments de production.

§ 54. Les lois naturelles de la capitalisation successive peuvent donc se formuler ainsi : 1° L'homme sous l'impulsion de son intérêt tend à accumuler successivement son produit net en le capitalisant dans une juste proportion sous la forme des divers éléments de sa production. 2° Lorsqu'il ne peut ou qu'il ne sait augmenter proportionnellement ces éléments, son intérêt le pousse à capitaliser en augmentant quelques-uns d'entr'eux, tant qu'il peut obtenir un produit net supérieur à celui que ses capitaux lui procureraient dans un autre emploi. 3° Dès le moment où il ne peut plus l'obtenir, son intérêt le pousse à capitaliser son produit net en l'employant à une autre production du même genre ou d'un genre différent, par lui-même ou par le moyen d'autres producteurs.

Il n'y a pas d'autres règles *à priori* de la capitalisation. L'application de ces lois générales et les règles pratiques qu'on peut en déduire dépendent du progrès des diverses industries, et c'est à l'art économique qu'il appartient de déterminer, selon les circonstances, le point de transition où les capitaux doivent passer d'une production à une autre, ou d'une industrie à une autre.

§ 55. Les Économistes Anglais n'admettent généralement ces lois que pour la production agricole, où en revanche ils en déclarent l'action fatale et inévitable. Il est clair cependant qu'elles doivent s'appliquer à toutes les industries (1). Tout produit s'obtient par une juste combinaison de certains éléments donnés. Si pour accroître le produit, on veut forcer la proportion en accroissant par une successive accumulation de capitaux un de ces éléments seulement, l'équilibre sera bientôt rompu, l'accroissement du produit ne répondra pas à celui du capital et le taux des profits décroitra. Augmentez dans une manufacture le capital des machines sans augmenter proportionnellement le capital de matières brutes et de matériaux, ou bien augmentez le capital de matières premières sans accroître en proportion les matériaux et la main d'œuvre (ou vice-versà), le produit net pourra s'élever encore pendant un certain temps en quantité absolue, mais le taux des profits décroitra certainement; puis le produit net lui même baissera, parceque l'équilibre aura été détruit dans la proportion des éléments de la production.

§ 56. Il est aisé d'observer la portée de cette loi qui assure le progrès universel et solidaire de toutes les industries. En effet, lorsqu'une industrie florissante, après avoir absorbé toute la quantité de capitaux nécessaire pour donner les plus larges profits, est à son tour la source d'une quantité croisante de nouveaux capitaux par les produits nets qu'elle procure et que l'on peut capitaliser, alors l'intérêt même des hommes les pousse à appliquer ces nouvelles ressources à d'autres industries et à communi-

(1) Carey. *Principles of political Economy* 1837-40, chapt. 12, 13. Ferrara. *Leçons univ.*, § 173 et suiv.

quer ainsi aux retardataires le progrès obtenu dans les plus avancées. L'homme, sans cette loi providentielle, serait peut-être toujours resté pasteur ou agriculteur. Cette loi naturelle de l'expansion du capital est une des causes les plus importantes de la solidarité qui relie toutes les industries entr' elles, et en assure le progrès universel et constant.

Chapitre IV.

De la coopération simple, soit du travail associé, pour la production directe.

§ 57. Comme on peut accumuler les forces de la nature par la formation du capital, pour faciliter l'œuvre de la production, de même on peut associer les forces des hommes dans le même but. On obtient par ce moyen de plus larges produits, non seulement parceque la somme des forces réunies est plus puissante que ces mêmes forces isolées, mais aussi parceque cette association a des qualités à elle propres, outre celles que possèdent les forces isolées dont elle se compose. Ainsi l'oxigène et l'hydrogène combinés ensemble forment l'eau qui n'est ni l'un ni l'autre de ces deux éléments et qui a des qualités distinctes et à elle propres. Une corde composée de fils tordus ensemble a beaucoup plus de force et d'élasticité que la somme de ces mêmes fils tendus parallèlement et distinctément les uns des autres : c'est d'ailleurs sur cette vérité que se fonde le système de nos ponts en fil de fer suspendus. Les buffles et les chevaux sauvages se réunissent instinctivement pour se défendre contre les bêtes féroces, les oiseaux se rassemblent pour fendre l'air, les

abeilles et les fourmis pour se procurer leur nourriture. Il est bien naturel par conséquent que l'homme doué d'intelligence, déjà né dans la société hors de laquelle il ne pourrait ni se conserver ni se perfectionner, saisisse facilement les avantages de l'association et unisse ses forces à celles de ses semblables pour diminuer la peine de son travail et en augmenter la productivité.

§ 58. La coopération des hommes dans la production est de deux espèces: 1° coopération de plusieurs personnes qui s'aident mutuellement en faisant toutes la même opération; 2° coopération de plusieurs personnes qui s'aident mutuellement en se vouant à des opérations différentes. La première, dont nous nous occupons dans ce chapitre, peut s'appeler coopération *simple* ou directe; la seconde, que nous examinerons dans le chapitre suivant, s'appelle coopération *complexe* ou indirecte.

§ 59. Adam Smith qui a traité si brillamment de la coopération complexe, n'a presque pas observé le phénomène de la coopération simple, et aujourd'hui encore très peu d'Économistes s'en occupent. Le premier qui l'observa, fut Wakefield à qui je laisse la parole: « L'avantage de la coopération simple est démontré par le fait de deux lévriers qui courant ensemble tueront, dit-on, plus de lièvres que quatre lévriers courant séparément. Dans une foule d'opérations simples, exécutées par le travail humain, il est clair que deux hommes travaillant ensemble en feront d'avantage que quatre, ou quatre fois un homme, agissant séparément. Pour soulever de lourds poids, pour abattre des arbres, pour scier du bois, pour récolter une grande quantité de foin on de blé dans un court espace de temps, pour dessécher une vaste étendue de terrain pendant que la belle saison le permet, pour

tirer un cabestan sur le pont d'un navire, pour ramer sur de grandes barques, pour faire certaines opérations de mines, pour élever les échafaudages nécessaires aux constructions, pour casser le gravier destiné à réparer une route et à la maintenir en bon état : pour toutes ces opérations simples et pour des milliers d'autres, il est absolument nécessaire que plusieurs personnes travaillent ensemble, en même temps, dans le même lieu et de la même manière... Dans une foule de travaux, le produit est proportionné jusqu'à un certain point à l'éfficacité de ce secours mutuel entre les travailleurs : et c'est là le premier pas vers le progrès social (1) ».

§ 60. *L'union fait la force.* Voilà un principe fécond et dont tout homme sent instinctivement la verité. C'est pour cela que dans toute entreprise qui demande de grands efforts pour le bien comme pour le mal, l'homme tâche toujours de s'associer à d'autres hommes, comme l'exprimait naguères dans son langage biblique et inimitable un écrivain qui émouvait toute la France (2).

« Lorsque un arbre est seul, il est battu des vents et dépouillé de ses feuilles; et ses branches au lieu de s'élever, s'abaissent comme si elles cherchaient la terre. Lorsqu'une plante est seule, ne trouvant point d'abri contre l'ardeur du soleil, elle languit et se dessèche, et meurt.

» Ne soyez donc point comme la plante et comme l'arbre qui sont seuls: mais unissez vous les uns aux autres et abritez vous mutuellement.

» Tandis que vous serez désunis, et que chacun ne

(1) V. cette citation dans Stuard Mill, *Ouv. cité,* chap. 8.
(2) Lammenais. *Paroles d'un croyant.*

songera qu'à soi, vous n'avez rien à espérer que souffrance, et malheur, et oppression.

» Qu'y a-t-il de plus faible que le passereau et de plus désarmé que l'hirondelle? Cependant quand parait l'oiseau de proie, les hirondelles et les passereaux parviennent à le chasser, en se rassemblant autour de lui, et le poursuivant tous ensemble. — Prenez exemple sur le passereau et sur l'hirondelle.

» Celui qui se sépare de ses frères, la crainte le suit quand il marche, s'assied près de lui quand il repose, et ne le quitte pas même durant son sommeil.

» Donc, si l'on vous demande combien êtes-vous? répondez: nous sommes un, car nos frères, c'est nous, et nous, c'est nos frères!»

SECTION DEUXIÈME

DE LA PRODUCTION INDIRECTE PAR VOIE D'ÉCHANGE.

Chapitre I.

De la coopération complexe ou par division du travail. — Classement des industries. — Système des Physiocrates. — Tableau économique — Système de Smith. — Travail improductif de certaines classes de la société. — Classification de Dunoyer. — Division du travail dans chaque industrie.

§ 61. Il n'y a pas d'homme au monde qui produise directement tous les objets qui servent à la satisfaction de ses besoins et la plupart ne produisent directement pen-

dant toute leur vie aucune des choses principales qu'ils consomment. Presque tous au contraire s'adonnent à une espèce de production, et parfois à une seule opération partielle d'une certaine production. Chacun obtient ensuite par l'échange de ses produits avec ceux des autres, c'est-à-dire produit par voie indirecte, tous les objets qu'il consomme. On doit ainsi étudier la coopération complexe, en premier lieu dans la division et classification des industries, et en second lieu dans la division du travail qui se manifeste dans chaque industrie en particulier.

§ 62. On entend par *industrie* en sens subjectif l'habileté spéciale acquise par une personne pour exécuter une production déterminée, ou l'habileté générale qu'elle possède pour toute espèce de production. C'est dans ce sens que l'on dit qu'un homme a de l'industrie, qu'il est industrieux. On entend par *industrie* en sens objectif: le travail habituel exercé par une certaine classe de personnes dans une production d'un genre determiné. C'est dans ce sens que l'on dit l'industrie des manufactures, de l'agriculture, des forgerons, des charpentiers, etc. En prenant la parole dans ce dernier sens, la division et la classification des industries équivaut à la division et à la classification de la production toute entière.

§ 63. Les premiers à classer les industries furent les Physiocrates (1). Il y a, disaient ils, deux arts de pro-

(1) Les Physiocrates disciples de Quesnay et de Turgot comprenaient dans l'Économie politique toute l'Économie sociale, et ils nommaient la science des lois naturelles du corps social *Physiocratie* (de φυσις nature, et κρατειν commander) soit gouvernement de la nature. Les œuvres principales de la Physiocratie sont : *Le tableau économique* de Quesnay, 1758, et *La Physiocratie ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, par Dupont de Nemours, 1760.

duction. Dans l'un, le concours de l'homme est pour ainsi dire passif : il se limite à recevoir de la nature déjà tout produits les objets les plus utiles à la conservation de son existence, qu'elle lui présente dans ses trois règnes, végétal, minéral et animal. L'homme ne fait tout au plus que provoquer cette production de la nature, en déchirant par exemple le sein de la terre pour y semer du grain; après quoi la bienfaisante nature accomplit seule toute l'œuvre de la production, en multipliant par une élaboration mystérieuse la semence que l'homme lui a confiée. Dans cet art de production que l'on peut appeler *l'art fécond*, la nature opérant d'elle même la totalité ou la majeure partie du produit, on obtient un produit brut immensément supérieur aux frais de production faits par l'homme, et par conséquent un produit net considerable; on y crée en réalité les richesses.

Dans l'autre art de production au contraire, l'homme joue par son travail un rôle actif et principal : cet art consiste a modifier et à transformer les richesses déjà créées par l'art fécond, de manière a les rendre, sous différentes formes, utiles à la satisfaction de tous les désirs variés de l'homme. Ainsi les métaux, le lin, la laine, le bois, etc. sont des objets créés par l'art fécond : et le manufacturier les change en instruments, en toile, en draps, etc. en consumant pour celà des vivres et de la main d'œuvre. Or les produits qui en résultent représentent la valeur des matières premières, matériaux et instruments fournis par l'art fécond unie à celle de la main

L'écossais Thomas Chalmers a réproduit plus tard avec beaucoup de subtilité les doctrines de l'école Physiocrate dans l'ouvrage: *Political Economy in order to*, etc., 1824.

d'œuvre que l'on y a ajoutée. Ils ne contiennent donc aucun produit net et le résultat de cette production est simplement de changer la forme des richesses et non de les créer comme le fait l'art fécond. Aussi doit on le nommer *l'art stérile.*

§ 64. « La nation, par conséquent, est réduite à trois classes de citoyens: *La classe productive, la classe des propriétaires* et *la classe stérile.*

» La *classe productive* est celle qui fait renaître par la culture du territoire les richesses annuelles de la nation, qui fait les avances des dépenses de l'agriculture, et qui paye annuellement les revenus des propriétaires des terres. On renferme dans la dépendance de cette classe tous les travaux et toutes les dépenses qui s' y font, jusqu' à la vente des productions à la première main: c'est par cette vente qu'on connait la valeur de la réproduction annuelle des richesses de la nation.

» La *classe des propriétaires* comprend le souverain, les possesseurs des terres et les décimateurs. Cette classe subsiste par le revenu ou *produit-net* de la culture, qui lui est payé annuellement par la classe productive, après que celle-ci a prélevé, sur la reproduction qu'elle fait renaitre annuellement, les richesses nécessaires pour la rembourser de ses avances annuelles et pour entretenir ses richesses d'exploitation.

» La *classe stérile* est formée de tous les citoyens occupés à d'autres services et à d'autres travaux que ceux de l'agriculture; et dont les dépenses sont payées par la classe produtive et par la classe des propriétaires qui eux-même tirent leurs révenus de la classe productive.

» Pour suivre et calculer clairement les rapports de ces différentes classes entr'elles, il faut se fixer à un cas

quelconque, car on ne peut établir un calcul positif sur de simples abstractions.

» Supposons donc un grand royaume dont le territoire, porté à son plus haut degré d'agriculture, rapporterait tous les ans une reproduction de la valeur de *cinq milliards;* et où l'état permanent de cette valeur serait établi sur les prix constants qui ont cours entre les nations commerçantes, dans le cas où il y a constamment une libre concurrence de commerce et une entière sûreté de la propriété des richesses d'exploitation de l'agriculture.

» Le *Tableau économique* renferme les trois classes et leurs richesses annuelles, et décrit leur commerce dans la forme qui suit :

CLASSE PRODUCTIVE	CLASSE DES PROPRIÉTAIRES	CLASSE STÉRILE
AVANCES	REVENU	AVANCES
annuelles de cette classe montant à *deux milliards* (1), qui ont produit *cinq milliards* dont *deux milliards*, sont en *produit net* ou *revenu.*	de *deux milliards* pour cette *classe :* il s'en dépense un *milliard* en achats à la *classe productive* et l'*autre milliard* en achats *à la terre stérile.*	de cette *classe* de la somme d'*un milliard* qui se dépense par la classe stérile en achats de matière première à la *classe productive*

» Ainsi la *classe productive* vend pour *un milliard* de production aux *propriétaires* du *revenu* et pour *un milliard* à la classe

(1) » Les avances annuelles consistent dans les dépenses qui se font » annuellement pour le travail de la culture, ces avances doivent être » distinguées des avances primitives qui forment le fond de l'établis- » sement de la culture et qui valent environ cinq fois plus que les » avances annuelles ».

stérile qui y achète les matières premières de ses ouvrages . . . . ci 2 millards

» Le *milliard* que les *propriétaires* du *revenu* ont dépensé en achats à la *classe stérile*, est employé par cette classe pour la subsistance des agents dont elle est composée en achats de productions prises à la *classe productive*. . . . . ci 1 milliard

» Total des achats faits par les *propriétaires* du *revenu* et par la *classe stérile* à la *classe productive* . . . . ci 3 milliards

» De ces *trois milliards* reçus par la *classe productive* pour *trois milliards* de productions qu'elle a vendues, elle en doit *deux milliards* aux propriétaires pour l'année courante du revenu et elle en dépense *un milliard* en achats d'ouvrages pris à la *classe stérile*. Cette dernière classe retient cette somme pour le remplacement de ses avances qui ont été dépensées d'abord à la *classe productive* en achats des matières premières qu'elle a employées dans ses ouvrages. Ainsi ses avances ne produisent rien : elle les dépense, elles lui sont rendues et restent toujours en réserve d'année en année.

» Les matières premières et le travail pour les ouvrages font monter les ventes de la *classe stérile* à *deux milliards*, dont *un milliard* est dépensé pour la subsistance des agents qui composent cette classe ; et l'on voit qu'il n'y a là que consommation ou anéantissement de productions et point de reproduction : car cette classe ne subsiste que du payement successif de la rétribution due à son travail, qui est inséparable d'une dépense employée en subsistances, c'est-à-dire *en dépenses de pure consommation*,

sans régénération de ce qui s'anéantit par cette dépense stérile, qui est prise en entier sur la reproduction annuelle du territoire. L'autre *milliard* est réservé pour le remplacement de ses avances, qui l'année suivante seront employées de nouveau en achats de matières premières à la *classe productive.*

» Ainsi les *trois milliards* que la *classe productive* a reçus pour les ventes qu'elle a faites aux *propriétaires du revenu* et à la *classe stérile* sont employées par la classe productive au payement du revenu de l'année courante de *deux milliards* et en achats d'*un milliard* d'ouvrages qu'elle paie à la *classe stérile.*

» La marche de ce commerce entre les différentes classes, et ses conditions essentielles ne sont point hypothétiques. Quiconque voudra réfléchir verra qu'elles sont fidèlement copiées d'après la nature: mais les *données* dont on s'est servi, et l'on en a prévenu, ne sont applicables qu'au cas dont il s'agit ici » (1).

§ 64. Cette classification est erronée.

C'est une erreur de prétendre que l'œuvre de la production soit une création dans l'agriculture et seulement une transformation dans les autres industries. Aucun art ne crée, mais tous produisent en donnant aux choses une forme utile. Quelle différence y a-t-il, je le demande, entre l'œuvre du laboureur qui met en jeu et dirige les affinités chimiques contenues dans le sein de la terre, et celle du chimiste qui met en jeu d'autres affinités chimiques dans un laboratoire moins vaste; entre celui qui jette des semences, des engrais, de l'eau et d'autres substances dans un creuset que l'on appelle champ, pour en obtenir du

(1) Quesnay. *Tableau économique.*

grain, et celui qui mêle dans un creuset plus étroit du charbon, du soufre et du sel de nitre pour en faire de la poudre à canon, ou celui qui transforme du coton, de la laine, de la soie, du crin, en étoffes et en tissus? C'est une puissance occulte et merveilleuse, dira-t-on, celle qui d'un grain de blé enfoui dans la terre fait pousser plusieurs épis! Sans doute; mais celle qui d'un acide et d'un alcali mélangés produit un sel, celle qui incorpore un liquide colorant à certaines étoffes, est-elle plus compréhensible? l'une se nomme affinité et l'autre végétation, c'est vrai; mais ces mots expriment tous les deux des faits généraux que l'observation nous a révélés, et que la science ne peut expliquer (1). En second lieu, c'est encore une erreur de croire que l'agriculture ait seule un produit net ou une valeur de mérite. Toutes les autres industries en ont également, puisque les hommes s'y adonnent continuellement; et la masse énorme de richesses mobilières qui chez toutes les nations civilisées surpasse de beaucoup les richesses territoriales, est une preuve péremptoire de cette vérité. Toutes les industries sont fécondes en produit net et la Providence n'en a frappé aucune de stérilité. Une livre de fer, dit Algarotti, ayant la valeur de cinq sous, peut se convertir en acier, puis en ressorts de montre du poids d'un décigramme chacun; elle peut former ainsi 80,000 de ces ressorts qui valent 18f chacun, et acquérir par ce moyen dans l'industrie manufacturière la valeur de 1,500,000f Le sable est une matière presque sans valeur; et pourtant un fabricant, en le combinant avec de la soude, en fait du verre et des glaces dont une seule peut avoir la valeur de 30,000f et plus encore.

(1) Rossi. *Cours d'Économie politique.*

§ 65. Smith qui avait réfuté le système des Physiocrates et après lui beaucoup d'autres Économistes rejetèrent leur doctrine et leur terminologie, mais divisèrent encore les industries selon leur objet en industrie agricole et industrie manufacturière, auxquelles ils ajoutèrent l'industrie mercantile. Ils comprenaient dans l'industrie agricole tous les actes de production par lesquels on tire du sein de la terre ou des eaux des produits achevés ou des matières brutes pour d'autres industries, c'est-à-dire l'agriculture, la chasse, la pêche, le pâturage et la metallurgie: dans l'industrie manufacturière, tous les travaux par lesquels les matières extraites de la terre ou des eaux sont modifiées et revêtues d'une forme utile aux besoins de l'homme: dans l'industrie mercantile ou commerciale, tous les travaux intermédiaires ou successifs qui consistent à transporter, conserver, répartir et échanger les matières recueillies par le travail agricole et apprêtées par le travail manufacturier. Cependant ils n'accordaient le nom d'industrie qu'au travail des classes de personnes qui opèrent sur la matière et dont les produits se concrètent sous une forme matérielle. Quant aux travailleurs dont l'action s'exerce sur la personne même des autres hommes et dont les produits n'ont pas une forme matérielle et visible, comme les médecins, précepteurs, avocats, prédicateurs, employés militaires, comédiens, etc. ils leur refusaient le titre d'hommes d'industrie, parceque, disaient-ils, leur travail ne produit rien de réel et de durable qui soit susceptible de se conserver et de se vendre. Ils appelaient *industrie* et *travail productif* le travail de la première classe de personnes; et *profession, travail improductif* celui de la seconde.

§ 66. Ce système est également défectueux.

D'abord il réunit en un seul faisceau, sous le nom d'in-

dustrie agricole, des arts de production tout à fait disparates comme la chasse, la pêche, la pâturage, l'extraction des minéraux, qui n'ont rien de commun avec l'agriculture proprement dite et qui doivent par conséquent former une branche à part.

Ensuite il qualifie d'improductifs (1) et rejette du nombre des industries les travaux des membres de la société qui produisant, selon son expression, des produits immatériels, opèrent sur les hommes pour leur procurer des biens in-

(1) « Le travail de quelques-unes des classes les plus respectables de la société, de même que celui des domestiques, ne produit aucune valeur; il ne se fixe ni ne se réalise sur aucun objet ou chose qui puisse se vendre, qui subsiste après la cessation du travail et qui puisse servir à procurer par la suite une pareille quantité de travail. Le souverain, p. ex. ainsi que tous les autres magistrats civils et militaires qui servent sous lui, toute l'armée, toute la flotte sont autant de travailleurs non productifs. Ils sont les serviteurs de l'État et ils sont entretenus avec une partie du produit annuel de l'industrie d'autrui. Leur service tout honorable, tout utile, tout nécéssaire qu'il est, ne produit rien avec quoi on puisse ensuite se procurer une pareille quantité de services. La protection, la tranquillité, la défense de la chose publique, qui sont le résultat du travail d'une année, ne peuvent servir à acheter la protection, la tranquillité, la défense qu'il faut pour l'année suivante. Quelques-unes de ces professions les plus graves et les plus importantes, quelques-unes des plus frivoles doivent être rangées dans cette même classe: les ecclésiastiques, les gens de loi, les médecins et les gens de lettres de toute espèce, ainsi que les comédiens, les farceurs, les musiciens, les chanteurs, les danseurs d'opéra, etc. Le travail de la plus vile de ces professions a sa valeur qui se règle sur les mêmes principes que toute autre sorte de travail; et la plus noble et la plus utile ne produit par son travail rien avec quoi on puisse ensuite acheter ou faire faire une pareille quantité de travail. Leur ouvrage à tous, tel que la déclamation de l'acteur, le débit de l'orateur ou les accords du musicien, s'évanouit au moment même où il est produit ».

ternes (1). C'est en cela que consiste son erreur la plus grave qui mérite un sérieux examen.

La production n'est que l'action volontaire de l'homme sur la nature pour la transformer et la rendre utile à la satisfaction de nos besoins: le produit qui en résulte n'est qu'une *utilité* créée par l'action de l'homme. Or en quoi diffère, à ce point de vue, le travail des personnes qui opèrent sur l'homme, de celui des producteurs qui opèrent sur les choses extérieures à l'homme; en quoi diffère l'action du médecin de celle de l'agriculteur? Ne produisent-ils pas tous de l'*utilité?*

Les besoins que le travail de cette classe de personnes tend à satisfaire, ne sont pas moins réels et urgents que les besoins auxquels on pourvoit par l'usage des choses externes. Les besoins physiques ne sont pas les seuls besoins de l'homme: il en éprouve par sa nature beaucoup d'autres intellectuels et moraux et il doit compter son éducation, son instruction et ses vertus acquises parmi

(1) J. B. Say tâche de rectifier la doctrine de Smith, en appelant ces classes de personnes *productives de produits immatériels*, mais autant vaudrait les appeler improductives, puisque les produits immatériels sont selon lui, *une utilité qui une fois produite n'est attachée à rien*, — *des produits qui n'ont d'autre durée que le temps de leur production, et qui doivent être consommés au moment même où ils sont créés*; — *qui s'évanouissent en naissant*; — *qui n'augmentent en rien le capital national*. Les Gouvernements sont si peu productifs selon Say que la protection qu'ils procurent est *un avantage négatif duquel on est peu reconnaissant*. Les impôts que leur payent les contribuables sont des sommes *perdues gratuitement* et sans retour et sont une perte égale à celle qui résulte des fléaux naturels comme *la grêle* et *le gel*, etc. — Les mêmes idées sont exprimées par Storch, *Cours d'Économie politique*, 2e partie, chap. 2. Il substitue au nom de *produits immatériels* celui de *biens internes*. V. aussi Dunoyer, *De la liberté du travail*, 1842, liv. 5.

ses richesses les plus précieuses. Tout cela d'ailleurs n'est pas seulement une véritable richesse, mais encore un moyen indispensable pour obtenir l'autre espèce d'utilité qui se concrète dans les objets extérieurs et matériels destinés à satisfaire les besoins physiques. Il ne suffit pas pour produire des richesses matérielles de posséder ateliers, outils, machines, matières premières, vivres et argent : mais il faut encore avoir de la force, de la santé, de la science, du goût et de bonnes habitudes morales: en sorte que les hommes qui travaillent à créer en nous, ou à augmenter ces biens physiques, intellectuels et moraux, peuvent à juste titre être considérés comme de véritables producteurs de richesses, de même que ceux qui travaillent directement à produire des richesses matérielles. Une nation accroit son capital en étendant la culture des terres, en l'améliorant, en perfectionnant ses ateliers, ses instruments, son bétail, etc.; mais elle l'accroit bien autrement encore en se perfectionnant elle-même dans la personne de ses membres qui est la force productive par excellence, la force qui dirige et fait valoir toutes les autres. Du reste, le besoin de la santé, de l'agilité, de la force, de la sûreté pour sa vie et ses biens, n'est-il pas aussi un besoin physique et urgent? (1)

Passons au travail nécessaire pour la production et à la loi qui la gouverne. Tout travail est une peine, même le travail intellectuel et par conséquent aussi le travail de cette classe de personnes. C'est pourquoi dans ce genre de production comme dans toutes les autres, on recherche tout d'abord quelles seront l'utilité et la peine du travail de la production; on les compare l'une à l'autre; et on ne se

(1) Dunoyer. *Ouv. cité.*

détermine à produire que lorsque l'utilité espérée est supérieure au coût de production nécessaire. Personne ne travaille pour devenir avocat ou médecin, s'il ne juge par lui même, ou d'après l'avis de ses parents que l'utilité qu'il retirera de son diplôme (au moins pour la satisfaction de sa vanité) est supérieure au coût de production qu'il exige.

Les éléments de cette production sont les mêmes que dans toute autre: l'homme (c'est-à-dire, l'intelligence et la volonté humaines) et la nature. Seulement la nature sur laquelle opèrent directement les arts dont nous parlons, n'est pas la même que pour les autres: ce n'est plus la nature externe à l'homme; c'est la nature interne de l'homme lui-même. Le médecin, le maître d'armes, d'équitation, de gymnastique, agissent directement sur la nature du corps humain pour y produire de la santé, de la force et de l'agilité; le professeur agit sur la nature de l'esprit humain pour y produire de l'instruction; le précepteur, le moraliste, le ministre de la Religion agissent sur la nature de l'esprit et du cœur humains pour y produire de bonnes habitudes morales, ou la vertu. Un Gouvernement agit par ses lois et par ses prescriptions appuyées au besoin par la force, sur la nature morale des hommes et même sur leur nature physique, pour procurer à tous ses sujets la sûreté de leurs droits et le progrès.

Tous opèrent également dans la nature sur laquelle ils agissent, une transformation utile qui est le résultat de leur travail. Le corps et l'âme de l'homme subissent sans aucun doute des transformations utiles sous l'action de ces travailleurs; et nous apprècions tellement l'avantage qui en résulte que nous n'hésitons pas à donner un certain

prix et quelquefois même un très haut prix pour nous la procurer.

Gouvernement, domestiques, médecins, avocats, moralistes, professeurs, acteurs, maîtres de danse, d'escrime, etc., tous sont de véritables producteurs, dont le travail ne diffère en rien de celui des autres industries, sinon en ce qu'il s'exerçent sur la nature interne de l'homme au lieu de s'exercer sur la nature externe.

§ 68. On objecte pourtant que les produits de ces travailleurs périssent à mesure qu'ils naissent, qu'il est impossible de les conserver et de les accumuler. Mais c'est pour n'avoir pas distingué le travail de ses résultats, la production du produit, que Smith et tant d'autres ont commis cette erreur (1). Toutes les industries quelles qu'elles soient, celles qui agissent sur les choses extérieures comme celles qui agissent sur l'homme, font un travail qui disparait à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent une utilité qui peut selon les cas être ou ne pas être accumulée. Il ne faut pas dire comme Smith que la richesse est du travail accumulé, mais de l'utilité accumulée, et la plupart des utilités peuvent s'accumuler (2).

§ 69. Mais l'artiste, dit-on, lorsqu'il a fini de chanter ou de jouer, ne nous laisse rien! — Il nous laisse des souvenirs et le sentiment du beau. Et lorsque vous avez bu du vin de Champagne, consommé du pain, ou des sorbets que vous en reste-t-il ? rien. Le pain au

(1) Dunoyer. *Ouv. cité.*

(2) Adam Smith. *De la Richesse des nations*, liv. II, chap. 3. Les mêmes idées sont exprimées par Destutt de Tracy dans son *traité d'Écon. polit.*; par Sismondi dans ses *nouveaux principes d'Écon. polit.*; par Malthus dans ses *principes d'Écon. polit.*; par James Mill dans son *Économie politique* et par beaucoup d'autres.

moment où vous le portez à votre bouche, le vin quand vous le portez à vos lévres sont des produits de l'industrie. Le chant qui sort de la poitrine d'un chanteur pour flatter nos oreilles est également un produit. Un instant après, ce chant n'existe plus, mais le pain et le vin de Champagne non plus. Peu importe que la consommation ait lieu au moment même de la production, comme pour le chant, ou qu'elle ait lieu après, comme pour le pain et le vin; qu' elle s'opère plus ou moins vite, ou plus ou moins lentement : cela ne peut enlever au produit la qualité de richesse. Un palais dure longtemps, mais l'*Iliade,* la *Divina Commedia* sont une source de plaisirs plus durable encore (1).

§ 70. On insiste en disant : le travail de ces personnes ne se concrète en rien qui ait une valeur appréciable et que l'on puisse vendre. — Sans doute le domestique, le médecin, le magistrat ne peuvent offrir sur le marché un morceau de service, de santé ou d'administration de la justice, et les vendre comme une pièce d'étoffe ou un sac de blé; mais ils n'en concourent pas moins à la production. Nous dirons donc avec Rossi : « Quand Smith a dit qu' il ne restait rien du travail du domestique, il s'est trompé, disons-le, au dela de ce qu'il était permis à Adam Smith de se tromper. Un fabricant dirige lui même une vaste manufacture qui exige une surveillance très active et très laborieuse. Il est là l'homme nécessaire et à coup sûr nul ne lui refuse le titre de travailleur, bien qu'en adoptant les idées de Smith, on peut dire qu'il ne produit rien, comme Smith le dit du magistrat, du militaire, de l'officier de police. Ce même

(1) Rossi. *Ouv. cité.*

homme ne voulant pas autour de lui des ouvriers improductifs n'a point de domestiques. Il est donc forcé de se servir lui même. Mais comme il n'est guères donné à l'homme d'être à la fois en divers lieux, de vaquer en même temps à des choses différentes, que devient son travail productif pendant le temps qu'il doit consacrer à ce prétendu travail improductif? N'est-il pas évident que vos gens font un ouvrage qui vous donne les moyens de vous livrer à un travail plus approprié à vos facultés? Dès lors comment dire qu'il ne reste pas de traces de leur service? Il reste tout ce que vous faites et que vous ne pourriez faire, si vous n'étiez pas remplacé par eux dans le service de votre personne et de votre maison. — Mais, dit-on, ceux qui entretiennent une foule de valets se ruinent. — Et les hommes qui pour faire du drap emploient dix fois plus d'ouvriers qu'il ne faut, ne se ruinent-ils pas? Et l'agriculteur qui entretient dix fois plus de chevaux que ses besoins ne l'exigent, ne se ruine-t-il pas également? C'est dire qu'il ne faut pas multiplier inutilement les forces productives. Cela est vrai de toute espèce de production ».

Ainsi tous les employés d'un État bien gouverné concourent indirectement à la production qui serait impossible sans leur action constamment employée à protéger les droits de chacun, qui produit elle-même une utilité de beaucoup supérieure aux frais qu'elle exige (en traitements d'employés et autres dépenses du budget).

§ 71. Mais les produits de ces professions sont immatériels, dit J. B. Say; ce sont des biens internes, dit Storch, tandis que les vraies richesses sont matérielles. — Tous les produits sont immatériels, dit au contraire Dunoyer. — Produits immatériels! s'écrie Bastiat, voilà deux mots

qui hurlent comme des bêtes féroces de se voir réunis: tout produit est matériel (1).

Voici nos observations à cet égard: tout produit peut se considérer dans trois phases: celle de sa formation, celle de son existence à l'état de produit, enfin celle de sa consommation où son utilité disparait par l'usage qu'on en fait. — En les considérant d'abord dans leur première phase, il est hors de doute qu'aucun produit ne peut être formé sans l'usage de quelque matière, de quelqu'instrument ou organe matériel. L'homme étant composé d'un corps et d'une âme réunis entr'eux par un lien mystérieux qui forme la vie humaine, ne peut agir par son âme seulement, sans se servir au moins involontairement de quelque organe corporel (au moins de son cerveau); et surtout il ne peut agir en dehors de lui-même sur les choses externes ou sur son semblable, sans des moyens matériels (l'écriture, la presse, p. ex), ou tout au moins sans l'intermédiaire de ses organes corporels (tels que la voix et les gestes). Si donc l'on veut entendre par produits immatériels les produits résultant d'un travail purement spirituel, il n'y a aucun produit immatériel. Mais comme le travail de la production peut être fait, ou principalement par l'esprit de l'homme, ou principalement par ses organes corporels et avec l'aide d'instruments matériels, on peut à la rigueur diviser les produits d'après le mode de leur formation, en matériels et immatériels, en appelant matériels ceux qui sont dus principalement à ses organes corporels, et immatériels ceux qui sont principalement dus

(1) V. à cet égard une belle dissertation du Prof. Ferrara, *Biblioteca degli Economisti*, 2a serie, vol. VII, dans une préface à l'ouvrage de Dunoyer.

à un travail intellectuel (comme les inventions, les œuvres de la science, etc.).

Si l'on considère les produits dans leur seconde phase, c'est-à-dire, à l'état de produit parfait, il est également certain que, par l'étroite union de l'âme et du corps de l'homme, aucun produit, c'est-à-dire rien de ce qui peut procurer à une autre personne une utilité quelconque, ne peut exister sans une forme matérielle: il n'y a ainsi aucun produit purement immatériel. Le conseil du médecin ou de l'avocat, la leçon du professeur, n'existent que sous la forme matérielle des sons ou de l'air qui viennent frapper nos oreilles; les œuvres d'un savant, d'un poëte existent sous la forme d'un livre, celles d'un artiste sous la forme d'un tableau, d'une statue, etc. De même que l'âme ne peut agir sans le corps, aucune utilité ne peut exister sans une forme matérielle. On pourrait toutefois distinguer les produits en matériels et immatériels selon que la partie dominante est matérielle ou spirituelle, en appelant matériels ceux où la matière joue le rôle principal pour conférer de l'utilité, et immatériels ceux où la pensée exprimée sous une forme matérielle est au contraire la partie principale et utile du produit, tandis que la forme matérielle n'en est que le signe accessoire, nécessaire pour l'exprimer.

Lorsqu'enfin on considère les produits dans la phase de leur consommation où leur utilité disparait par l'usage qu'on en fait, par la même raison on ne peut dire qu'il y a des produits purement immatériels, si l'on entend dire par là que l'effet qui en résulte chez l'homme est purement immatériel: car les œuvres d'un savant, les conseils d'un médecin, d'un avocat ou d'un prêtre ne peuvent nous être utiles sans que nos yeux ou nos oreil-

les ne reçoivent l'impression matérielle des signes par lesquels ils nous transmettent leurs pensées. D'un autre coté l'utilité est par elle-même une qualité abstraite et immatérielle, en sorte que sous le rapport de leur utilité tous les produits pourraient s'appeler immatériels. Cependant en ne considérant que l'effet utile produit dans notre être par la consommation des produits, nous pouvons les distinguer d'après leur effet utile en matériels et immatériels, en nommant immatériels ceux dont l'usage cause un effet utile dans notre âme, c'est-à-dire, un effet utile immatériel, et matériels ceux qui causent un effet utile dans notre corps, c'est-à-dire, un effet utile matériel.

§ 72. Les divers auteurs ont pu ainsi, avec plus ou moins de raison, qualifier certains produits de matériels ou d'immatériels selon le différent point de vue auquel ils se plaçaient, et quelquefois même ils ont pris pour leur distinctions une base tout à fait erronée : comme dans les exemples cités ci-dessus, la durée, la capacité d'être accumulés, la valeur des produits. Cette distinction des produits en matériels et immatériels a souvent été employée dans les discussions soulevées sur l'étendue de l'objet de notre science et sur la propriété littéraire. De graves écrivains ont prétendu que les produits immatériels ne pouvaient être l'objet des études de l'Économie politique et qu'ils n'étaient pas des richesses proprement dites. D'autres ont affirmé que les richesses matérielles seules pouvaient être l'objet d'une véritable propriété, et que la propriété littéraire et artistique n'était qu'un privilège artificiel créé par les lois sans aucun fondement naturel. — Quant à nous, nous croyons en général cette distinction inutile et dangereuse à cause des divers sens plus ou moins erronés que lui ont attribués les différents auteurs, et nous n'en ferons

nous mêmes aucun usage. Nous traiterons plus tard de la propriété littéraire. Mais dès à présent nous soutenons que tout produit, que toute utilité qui est le résultat du travail humain appartient à l'examen de notre science, laquelle doit rechercher le besoin qui lui a donné naissance, l'utilité que l'on a eu en vue, le travail que coûte cette utilité, la valeur de mérite et d'échange qui en résulte, et ensuite l'échange qui se fait d'un produit contre un autre sur la base de leur valeur d'échange. L'Économie politique n'enseigne pas le droit ni la médecine, mais elle recherche le besoin que l'on peut avoir de l'une et de l'autre, les moyens les plus économiques pour en obtenir les plus grands avantages possibles au prix des moindres sacrifices possibles, c'est-à-dire, la valeur d'usage de mérite et d'échange de leurs produits. De même elle n'enseigne pas la méthode de fabrication du drap, des chapeaux ou de la monnaie, mais quel est le coût de production, la valeur d'usage, de mérite et d'échange de ces produits.

§ 75. Il n'est donc point à craindre que l'Économie politique n'envahisse le champ des autres sciences. Elle peut examiner les mêmes faits, mais sous le point de vue qui lui est propre, *de la production de toutes les utilités en abondance et au plus bas prix possible*. De même elle n'enseigne ni l'art de l'agriculture, ni celui des manufactures (du fabricant de draps ou de chapeaux, p. ex.), mais seulement *l'ensemble des règles pratiques dérivées de la science économique pour obtenir dans toute industrie la plus grande somme de richesses ou d'utilités au prix du moindre travail possible*. La *valeur de mérite* en un mot: voilà l'objet et la synthèse de la science et de l'art économique.

§ 74. Après ces observations, nous dirons que la classification la plus exacte et la plus complète des industries est, selon nous, celle de Dunoyer que nous adoptons.

Les industries se divisent en deux grandes catégories : 1° industries qui s'exercent sur la *nature externe*, c'est-à-dire sur les objets extérieurs à l'homme : 2° industries qui s'exercent sur la *nature interne de l'homme lui-même*, c'est-à-dire, sur le corps et l'âme.

La première catégorie peut se diviser en quatre groupes principaux d'industries :

Le premier et le plus ancien comprend toutes les industries par lesquelles on retire de la surface ou du sein de la terre et des eaux les objets qui peuvent servir à satisfaire les besoins de l'homme, sans transport ni transformations difficiles ou importantes. Telles sont la chasse, la pêche, la coupe des bois, l'extraction des minéraux, etc. On l'appelle groupe des *industries extractives*.

Le second comprend les arts qui se limitent à faire subir aux produits un changement de place, qui ne font autre chose que de rapprocher les personnes qui les désirent ; qui ne les approprient aux besoins des hommes qu'en les mettant à leur portée. Ce sont là les *industries voiturières*.

Le troisième comprend des industries qui se livrent à des opérations très diverses et très compliquées, c'est-à-dire toutes les industries qui font subir aux choses des modifications et des transformations plus ou moins variées, mais qui, pour opérer ces changements, comme celle du second groupe pour operer leurs transports, n'emploient que des forces chimiques et mécaniques. Celles-ci sont comprises sous le nom générique d'*industries manufacturières*.

Enfin il y en a d'autres qui, pour obtenir une foule de productions végetales et animales, emploient, outre les forces

chimiques et mécaniques dont se servent aussi les autres, un agent naturel d'une nature spéciale que l'on appelle vie végétative ou animale. Ces industries s'appellent *industries agricoles.*

La seconde catégorie, celles des industries dont l'objet est l'homme, comprend aussi quatre ou plutôt trois groupes:

Le premier comprend les arts qui ont pour objet la conservation ou le perfectionnement de l'homme physique comme la médecine, la chirurgie, l'escrime, la danse, la gymnastique, l'équitation, la natation, etc.

Le second (qui selon Dunoyer se divise encore en arts d'intelligence et arts d'imagination) comprend les industries qui tendent à perfectionner les facultés intellectuelles de l'homme ou celles de son imagination, comme les sciences, l'enseignement, les belles lettres, la peinture, la sculpture, la musique, la poésie, en un mot les sciences et les beaux arts.

Le troisième comprend les arts qui s'occupent à former de bonnes habitudes morales, comme le sacerdoce, l'art de gouverner, l'art de l'éducation.

Le commerce ou l'échange des produits les uns avec les autres ne constitue pas une industrie spéciale, mais un acte commun à toutes: l'homme qui achète des marchandises dans un lieu pour les revendre dans un autre, n'est pas plus commerçant que celui qui achète des produits sous une forme pour les transformer et les revendre sous une autre forme. Le fabricant est commerçant comme le voiturier; l'agriculteur comme le fabricant; le médecin, l'artiste, le précepteur, l'homme d'État comme l'agriculteur: tous achètent pour revendre; tous échangent des produits ou services contre d'autres services ou pro-

duits. Le commerce peut seulement être considéré comme une nouvelle subdivision des industries en tant qu'il y a une classe de la societé occupée uniquement à recueillir, conserver et offrir aux consommateurs les produits de certaines industries.

§ 75. On appelle communément les industries de la seconde catégorie, arts ou professions liberales et celles de la première, arts ou professions industrielles. Mais toutes sont également productives et de vraies industries. De même on appelle communément richesses les produits externes, les objets utiles extérieurs à l'homme et biens internes ceux qui résultent du travail appliqué à la nature même physique ou morale de l'homme. Mais toutes les utilités produites par une industrie quelconque sont de véritables richesses.

§ 76. Maintenant si l'on me demande dans quel ordre doivent être rangées ces différentes professions, je répondrai avec Dunoyer : il est impossible de leur assigner aucun ordre de priorité ; elles sont liées entr'elles par une dépendance réciproque et concourent toutes à la fois à la vie du corps social, comme les organes qui dans le corps humain servent à la vie de l'individu.

§ 77. Nous avons dit au commencement de ce chapitre que la coopération complexe devait être étudiée non seulement dans la division et la classification des industries, mais encore dans la division du travail qui s'opère dans chaque industrie en particulier. Nous devons maintenant passer à l'examen de celle-ci.

Toute production consiste dans une série plus ou moins étendue d'opérations simultanées ou successives, distinctes les unes des autres, qui peuvent par conséquent être exécutées par divers producteurs, avec un avantage

immense pour le résultat de la production. Des exemples rendront cette vérité frappante.

« Prenons un exemple, dit Smith, dans une manufacture de la plus petite importance, mais où la division du travail s'est fait souvent remarquer : une manufacture d'épingles. Un homme qui ne serait pas façonné à ce genre d'ouvrage dont la division du travail a fait un métier particulier, ni accoutumé à se servir des instruments qui y sont en usage, dont l'invention est probablement due encore à la division du travail, cet ouvrier, quelque adroit qu'il fut, pourrait peut-être à peine faire une épingle dans toute sa journée, et certainement il n'en ferait pas une vingtaine. Mais de la manière dont cette industrie est maintenant conduite, non seulement l'ouvrage entier forme un métier particulier, mais même cet ouvrage est divisé en un grand nombre de branches, dont la plupart constituent autant de métiers divers. Un ouvrier tire le fil à la bobille, un autre le dresse, un troisième coupe la dressée, un quatrième empointe, un cinquième est employé à émondre le bout qui doit recevoir la tête. Cette tête est elle même l'objet de deux ou trois opérations séparées ; la frapper est une besogne particulière ; blanchir les épingles en est une autre ; c'est même un métier distinct et separé que de piquer les papiers et d'y bouter les épingles ; enfin l'important travail de faire une épingle est divisé en dix-huit opèrations distinctes ou environ, lesquelles dans certaines fabriques sont remplies par autant de mains différentes, quoique dans d'autres le même ouvrier en remplisse deux ou trois. J'ai vu une petite manufacture de ce genre qui n'employait que dix ouvriers, et où par conséquent quelques uns d'entr'eux étaient chargés de deux ou trois opérations. Mais quoique la fabrique fut fort pauvre

et par conséquent mal outillée, cependant, quand ils se mettaient en train, ils venaient à bout de faire entr' eux environ douze livres d' épingles par jour: or chaque livre contient au delà de quatre mille épingles de taille moyenne. Ainsi ces dix ouvriers pouvaient faire entr'eux plus de 48,000 épingles dans une journée, et chacun peut être consideré comme en faisant 4,800 par jour ».

Trente ouvriers, dit J. B. Say, avec la division du travail, produisent dans un jour 15,500 cartes à jouer, soit 500 cartes chacun. Un ouvrier même habile, qui ferait à lui seul toutes les opérations nécessaires à cette production, n'en ferait peut être pas deux par jour, soit la 250me partie de ce qu'il ferait avec l'association et la division du travail.

Cette division du travail peut aussi s'établir en temps et lieux divers. Ainsi on calcule qu'un kilogramme de coton venant des Indes, après avoir été porté dans le comté de Lancaster où il se transforme en tissus, et reporté sous cette forme aux Indes pour y être vendu, a passé par les mains d' au moins 150 personnes et s' est accru en valeur de deux mille pour cent.

Cette division d'opérations est aussi possible pour les productions de l'esprit. Prony, célèbre mathématicien français, avait été chargé de former des tables de logarithmes et de trigonomètrie pour la nouvelle division centésimale du cercle, plus une table de logarithmes de 1 à 200,000. Cet œuvre gigantesque ne pouvait se faire dans un siècle même avec d' habiles colloborateurs. Mais l'ouvrage de Smith lui tomba entre les mains; il en lut le premier chapitre sur la division du travail et le problème fut résolu pour lui. Il forma une section de cinq ou six savants pour rechercher les formules, une seconde section

pour les formuler en chiffres, et une troisième pour faire les calculs. Puis dans chaque section la besogne fut encore divisée: dans la troisième p. ex. les uns faisaient les additions; d'autre, les soustractions; d'autres, les preuves. C'est ainsi que dans peu d'années se formèrent 17 gros volumes in-folio de chiffres, qui autrement auraient exigé des siècles (1).

Chapitre II.

Avantages de la coopération complexe. — Causes de ces avantages. — Inconvénients qu'on lui reproche. — Limites dans lesquelles elle s'opère. — Son origine et ses progrès.

§ 78. La coopération complexe nous présente d' un côté l'aspect de la division et de l'autre celui de l'association du travail. Si l'on considère le but commun à tous les travailleurs, on y voit l'*association;* si au contraire on contemple la variété des éléments et des actes dont se compose la production, on y voit la *division* du travail.

Les avantages qu'elle procure aux hommes dans la production sont les mêmes que ceux du capital. Elle diminue le travail nécessaire à une production donnée; et avec la même quantité de travail elle procure un accroissement d'utilité de trois manières: en augmentant la quantité des produits, en améliorant leur qualité et en rendant possibles certaines productions qui sans elle auraient été

(1) V. Garnier. *Éléments d'Économie politique*, chap. 5.

impossibles (1). L'expérience le prouve jusqu'à l'évidence dans toutes les industries.

§ 79. Les causes qui confèrent cet accroissement de productivité au travail des hommes dans la coopération complexe sont les suivantes:

1⁰ Le developpement à un degré supérieur de l'habileté de l'ouvrier qui n'exerce pendant toute sa vie qu'une seule industrie ou même qu'une seule opération d'une production quelconque. L'opération que l'on répète souvent, se fait plus aisément; les organes même de l'homme y acquièrent plus d'aptitude; les muscles qui y sont employés, deviennent plus forts par l'exercice continuel; les nerfs deviennent plus souples, et les facultés mêmes intellectuelles deviennent plus tenaces et moins sensibles à la fatigue. Un forgeron, p. ex., qui n'est pas habitué à faire des clous, a de la peine à en faire deux ou trois cents par jour, même de mauvaise qualité. Un forgeron qui en a l'habitude, sans cependant en faire son unique métier, peut en fabriquer huit cents ou mille. Enfin les ouvriers qui n'ont d'autre métier peuvent en faire deux ou trois mille par jour (2). La rapidité et la perfection avec lesquelles s'exécutent certaines opérations dans les manufactures dépassent l' imagination, et à la longue l'adresse d'un ouvrier devient prodigieuse. Il n'est pas rare dans les fabriques d' aiguilles où des enfants sont employés à marquer (percer) les aiguilles avec un poinçon sur lequel ils frappent, de voir ces petits ouvriers percer le cheveu le plus fin et en faire passer un autre au

(1) Un navire, p. ex. Qu'on se rappelle les exemples donnés dans le chap. préc.

(2) Smith. *Ouv. cité*, chap. 1.

travers pour provoquer la générosité des visiteurs. Il suffit d'ailleurs d'observer la rapidité et la perfection que l'habitude nous fait acquérir pour lire, écrire, parler des langues étrangères, jouer d'un instrument, faire des armes, etc. (1).

§ 80. 2° L'épargne du temps que l'on perdrait en passant d'une opération à un autre. Lorsqu'en effet le corps ou l'esprit de l'homme ont été appliqués pendant quelque temps à un travail déterminé, il est difficile de les faire passer à un travail d'une nouvelle espèce de manière à en obtenir immédiatement un résultat fort utile. Les muscles en exercice sont devenus souples et forts au travail, tandis que les autres endurcis au repos rendent le nouveau travail où ils sont employés lent et difficile. Puis il faut un certain temps pour adapter les instruments nécessaires au nouveau travail que l'on entreprend, et c'est une perte de temps assez grande, si les instruments sont compliqués. De même une attention prolongée augmente la puissance de l'esprit humain, et il faut un certain temps pour qu'en changeant d'occupation, l'homme développe dans le nouveau travail toute la force de son intelligence (2).

Quelquefois pourtant, observe Stuard Mill, on se repose et on économise ses forces en passant d'une occupation à une autre. Les divers travaux emploient divers muscles et facultés de l'esprit, et ainsi le changement d'occupations laisse reposer ceux qui sont fatigués, tandis qu'il met en exercice les autres. Les exercices physiques sont un repos pour le travail de l'esprit et ré-

(1) V. Garnier. *Ouv. cité.*

(2) Babbage. *Économie des machines et des manufactures.* V. aussi Smith, *Ouv. et chap. cités.*

ciproquement. — Mais en premier lieu tant que la fatigue ne survient pas dans la continuation d'un seul et même exercice, il est certain qu' un travail continu est beaucoup plus productif qu' un travail dans lequel on passe sans cesse d'une occupation à une autre. En second lieu la continuation non interrompue d' un seul exercice sans en être fatigué, dépend beaucoup de l'habitude qu'on y acquiert, et qui fortifie les facultés exercées. Enfin il faut avouer que certaines classes de personnes ne peuvent guères s'occuper constamment d'une manière unique, comme les femmes vouées aux soins du ménage; mais la nature et l'habitude leur donnent pour cela une plus grande aisance à changer d'occupation, et cela n'infirme point notre thèse.

§ 81. 5' Les inventions qui tendent à diminuer le travail nécessaire pour une opération particulière et que la séparation des travaux rend plus facile; car l'esprit dirigé et concentré uniquement sur une espèce d'opération déterminée, crée plus facilement des perfectionnements que s'il étend son attention à un grand nombre de travaux. On demandait un jour à Newton comment il avait fait pour inventer sa célèbre théorie: « en y pensant toujours » répondit-il. Dans les premières machines à vapeur un enfant était constamment employé à ouvrir et fermer au moment opportun, le robinet par où l'eau froide tombe sur la vapeur. Un jour l'un d'eux, tourmenté du désir d'aller jouer avec ses camarades, observa qu'en liant la poignée du robinet avec une ficelle au bras du levier de la machine, l'opération qu'il devait faire se ferait toute seule: c'est ainsi que fut inventé un des perfectionnements les plus ingénieux de la machine à vapeur (1).

(1) Garnier. *Ouv. cité.*

Wyatt, Lewis, Arkwright, Hargreaves, Crompton dont les noms se rattachent aux inventions les plus ingénieuses de la filature du coton, étaient des ouvriers de cette industrie. C'est d'après ce principe que, dans les manufactures anglaises de quelque importance, on pousse la division du travail jusqu'à employer un ouvrier intelligent à la seule occupation de rechercher par lui-même ou d'exécuter sur l'avis des autres ouvriers, les perfectionnements économiques qu'on pourrait apporter dans les éléments de la production.

§ 82. Outre ces causes indiquées par Smith et que tous les Économistes ont reconnues après lui, Mr Babbage en observe encore deux autres:

4° La répartition plus économique des travaux de la production, qui sont distribués aux différentes classes d'ouvriers selon leur aptitude et leur forces. Les diverses parties de la série d'opérations nécessaires pour une production, exigent des degrés inégaux d'adresse et de force. Ainsi les ouvriers qui ont assez d'adresse pour les opérations les plus difficiles ou assez de force pour les plus pénibles, peuvent être employés uniquement à ces opérations avec une grande économie de forces; tandis que les opérations qui exigent moins d'habileté ou de force sont laissées aux ouvriers qui se trouvent à cet égard à un niveau plus bas. On économise ainsi tout l'excédant de force et d'adresse qui serait inutile aux ouvriers de la première classe, tandis qu'ils se livreraient aux opérations plus simples et plus faciles. La fabrication des épingles, par exemple, exige pour ses diverses opérations des degrés si divers d'habileté et de force, que les salaires correspondants des personnes qu'on y emploie varient en Angleterre de quatre sous et demi à six schel-

lings par jour. Si l'ouvrier qui est payé à ce dernier taux si élevé devait exécuter toutes les opérations de la production, il travaillerait pendant une partie de son temps avec une perte journalière pour lui et pour la société équivalente à la différence entre six schellings et quatre sous et demi. Dans la fabrication des aiguilles la perte serait encore plus grande, car l'échelle de rémunération des ouvriers y varie de six sous à vingt schellings par jour (1).

§ 83. 5° L'usage plus économique des capitaux de matière première, de matériaux et d'instruments employés à la production. « Une personne qui apprend un métier gâte toujours inutilement une certaine quantité de matières premières et de matériaux; et lorsqu'elle se vouera à une nouvelle industrie, elle perdra des matières brutes et des matériaux déjà manufacturés en partie. Mais si chaque individu commet ainsi sans cesse de nouvelles pertes pour entreprendre de nouveaux métiers, la perte totale sera beaucoup plus grande que si chacun se limitait à un seul métier » (2).

Si un individu, dit Rae (3), possédait à lui seul tous les instruments nécessaires pour tant d'occupations diverses, les trois quarts au moins resteraient constamment oisifs et sans usage. Si chacun au contraire se borne à une occupation particulière et aux instruments relatifs, il faudra un capital beaucoup moins considérable d'instruments dans la société, et ce capital au lieu de rester oisif

(1) Babbage. *Ouv. cité,* et Stuard Mill. *Ouv. cité,* chap. 8.

(2) Babbage.

(3) Jean Rae. *Démonstration de quelques principes nouveaux d'Économie politique*, chap. 8. V. aussi J. B. Say. *Cours complet d'Économie politique.*

les trois quarts du temps, sera constamment en activité et donnera ainsi des fruits bien supérieurs.

§ 84. Quelques auteurs, comme Lauderdale (1) et Rae, attribuent tous les avantages de la coopération complexe, non aux causes que nous avons indiquées, mais au capital dont se servent les ouvriers dans les grandes manufactures. — Il est vrai que l'action du capital est la plupart du temps unie à celle de la coopération complexe; mais les avantages spéciaux de celle-ci n'en sont pas moins réels. Donnez le même capital à deux compagnies d'ouvriers séparées: faites les travailler, les uns avec la coopération complexe, et les autres sans cette méthode: n'obtiendrez vous pas dans la première seulement les avantages dont nous venons d'exposer les causes? Qu'on se rappelle, a ce propos, l'exemple du forgeron de Smith.

Sans doute la fécondité du capital réunie à l'efficacité de la coopération complexe accroit immensément le résultat utile de la production, et l'on peut, pour s'en rendre compte, observer la manière dont s'impriment les journaux les plus répandus de Paris ou plutôt de New-York et de Londres, comme l'*American review* et le *Times*, dont un exemplaire seul (y compris les feuilles d'annonces) forme étant plié un volume in 8°, et dont en quelques heures on imprime et on distribue de cinquante a soixante mille exemplaires. On partage d'abord le manuscrit en morceaux de 20 ou 30 lignes que l'on remet à autant de groupes de 8 compositeurs chacun: on compose ainsi rapidement des fractions de planches dont on forme ensuite, en les réunissant, huit planches complètes d'impri-

(1) Lauderdale. *Inquiry on the nature of public wealth* 1804. Rae. *Ouv. cité.*

merie (voilà jusqu'ici l'avantage de la coopération simple et complexe). Puis on dispose les planches sous huit presses dont tout le mécanisme est mû par une seule machine à vapeur, et chaque seconde, par un mouvement simultané des huit presses, s'impriment huit exemplaires lesquels sont immédiatement récueillis par d'autres machines et appareils qui les sèchent, les plient, les introduisent pliés dans leur bandes déjà revètues de leur adresse et les déposent enfin dans des corbeilles où on les prend à mesure pour les distribuer. 28,800 exemplaire à l'heure peuvent ainsi être imprimés et distribués, et dans cette seconde phase, les avantages du capital dominent certainement (1).

§ 85. On reproche un grand nombre d' inconvénients à la coopération complexe.

La division du travail, dit-on, en réduisant chaque homme à ne s'occuper que d'une seule opération très-simple d'une industrie, anéantit son intelligence dont il ne fait aucun usage pour son travail, et sa moralité, parceque l'habitude de penser une fois perdue, il ne sait plus ni réfléchir à ses propres devoirs, ni élever son âme à Dieu. Dans l' agriculture qui n' admet guères la division du travail et où l'homme est forcé par le changement des saisons, par la variété des terrains et des cultures à se livrer à des travaux constamment variés, il reste un être pensant et en contemplant les lois admirables qui règlent les transformations de la nature, son esprit s'élève naturellement vers le Créateur pour l'adorer. Le sau-

(1) Dans quelques-unes de ces imprimeries le papier se fabrique dans le même établissement, où il sert immédiatement à l'impression sans avoir encore été sèché entièrement et dans l'etat d'humidité requis pour cet usage.

vage lui même pour disputer sa vie contre les éléments, développe sa force et son intelligence. Au contraire l'ouvrier dans la coopération complexe n'est plus qu'une machine: il ne doit penser qu'à fabriquer la vingtième partie d'une aiguille: il ne fait l'office, pendant toute sa vie, que d'une cheville, d'une soupape ou d'un levier. Le travail devient ainsi d'une extrême simplicité et l'ouvrier pouvant être remplacé dans son emploi par le premier venu, est dans une dépendance absolue vis-à-vis de son maître qui peut impunément le chasser ou diminuer son salaire en le réduisant à la misère. L'introduction des machines rendue plus facile ruine à chaque instant une foule d'ouviers qui ne trouvent plus de travail, ou qui même, s'ils le trouvent dans une autre industrie, sont incapables de se plier au nouveau genre de travail qu'elle exige, habitués qu'il sont dès l'enfance à ne savoir faire qu'une seule opération partielle d'une industrie donnée où ils sont devenus ineptes à toute autre occupation (1).

§ 86. Mais il est faux que la division du travail abrutisse l'homme. D'abord elle ne simplifie pas les opérations de la production à un tel point que l' usage de l'intelligence n'y soit plus nécessaire: dès qu'une opéra-

(1) Smith à la fin de son ouvrage indiquait déjà quelques-uns de ces inconvénients. Peu de temps après Ferguson affirmait que la mère de l'industrie moderne est l'ignorance. En France Rousseau exaltait dès 1792 la supériorité d'intelligence et de force de l'homme primitif et sauvage sur l'homme moderne et civilisé. En 1801 Lemontey en traita *ex-professo* dans un article de son ouvrage intitulé *Raison et folie*. Puis tous les Économistes s'en occupèrent: et dernièrement Proudhon dans un chapitre de ses contradictions économiques concluait : Sans la division du travail on a la barbarie : avec la division du travail on a la dégradation et la misère!

tion se réduit à l'œuvre d'un levier ou d'une soupape, l'homme se remplace par une machine. D'ailleurs la division du travail repartit les travailleurs dans les différents emplois selon leur capacité, de manière que toute la force et toute l'adresse de chacun puissent se developper au plus haut degré dans l'emploi qui convient à ses qualités particulières. Puis à mesure que la perfection des instruments et l'usage des machines croissent dans chaque industrie, le travail y devient plus intelligent; la force nécessaire à la production et qui exigerait un travail pénible de la part de l'homme, est fournie par des agents naturels et des machines, et l'homme est seulement employé à diriger les forces aveugles de la nature et des machines. Du reste si le travail qu'il doit faire est simple, l'habitude lui permettra de le faire aisément sans y concentrer toutes ses facultés; il pourra en même temps penser à ses affaires, à sa famille et à mille autres objets. D'un autre côté la coopération complexe augmente immensément le résultat de la production: d'où la part qui en revient à l'ouvrier sous forme de salaire croit en proportion et augmente son aisance. L'ouvrier à peine sorti de son atelier se trouve au sein d'une civilisation beaucoup plus raffinée qui le pénètre pour ainsi dire par tous les pores de son existence: il trouve des écoles pour s'instruire, des églises pour prier, des livres, des bibliothèques, des routes et des rues pavées et illuminées, des théâtres, des caisses d'épargne et tant d'autres produits des travaux publics et privés, qui sont tous le fruit de la division du travail et qui servent à éclairer son intelligence, à le faire participer à tous les progrès incessants et rapides de la civilisation moderne. Comment la spécialité d'une occupation pourrait-elle abrutir l'homme,

si tous les progrès des arts et des sciences sont précisément l'œuvre des hommes qui ont concentré leur intelligence et leur activité sur une étude ou sur un art spécial? Voyez donc si l'ouvrier de nos cités est moins intelligent que le paysan des campagnes, si l'ouvrier de Paris est tellement abruti qu'il ne puisse s'occuper et même beaucoup trop, des affaires publiques et de la politique.

L'état de dépendance où se trouve l'ouvrier vis-à-vis du patron, à cause de la division du travail, est réciproque : et même plus un ouvrier est habile dans sa spécialité, plus il dicte la loi à son patron qui ne saurait comment le remplacer. Il est notoire qu'un patron augmente, autant que cela lui est possible, le salaire d'un bon ouvrier et lui fait toute sorte de concessions plutôt que de le perdre. Ceci explique l'immense variété des salaires que l'on observe dans toutes les industries où la division du travail est un peu avancée, comme aussi le fait assez frappant d'un certain nombre d'habiles ouvriers, qui à Paris gagnent dans deux ou trois jours de quoi vivre sans travailler et joyeusement pendant le reste de la semaine, et que leurs patrons sont encore trop heureux de recevoir lorsqu'ils veulent bien reprendre de l'ouvrage. Lorsque nous parlerons des machines, nous prouverons que loin d'abaisser les salaires, elles ont partout accru le nombre des ouvriers et leur rémunération; que la misère provient de causes bien différentes, et qu'elle serait bien plus étendue et plus cruelle, si les avantages de la coopération complexe ne venaient pas l'adoucir. Enfin il n'existe aucun rapport de cause et d'effet entre la division du travail et l'immoralité de la classe ouvrière, laquelle provient d'autres causes, comme de l'agglomération excessive de la population ouvrière faite sans nécessité par des me-

sures imprudentes (1), du défaut d'instruction et d'éducation surtout religieuse, etc.

§ 87. Examinons maintenant les limites de cette coopération et les diverses formes sous lesquelles elle se manifeste.

Le phénomène da la coopération complexe nous présente au point de vue du but commun auquel tendent les travailleurs réunis, l'aspect de l'association, et au point de vue du travail spécial que chacun y exécute, l'aspect de la division du travail. La coopération pourra donc être d'autant d'espèces différentes, que les buts divers que peuvent se proposer les hommes, et que les éléments divers à associer et à employer pour les obtenir. En outre le but d'une association peut être plus ou moins étendu ou important, commun à un nombre plus ou moins grand d'individus; de même qu'il peut exiger un appareil plus ou moins vaste d'éléments et de travaux de production, selon la nature du but lui même. L'association la plus étendue relativement au but, quoiqu'elle n'embrasse qu'un petit nombre d'individus, est la famille, qui met en communauté, pour ainsi dire, la vie entière de chacun d'eux. La societé civile au contraire est beaucoup plus restreinte quant au but, et, quoiqu'elle soit immen-

(1) On sait que la fabrication des différentes pièces qui composent les montres, montées et vendues par les horlogers de Genève sont le résultat de plus de 160 opérations diverses exécutées par des ouvriers répandus dans la Suisse et la Savoie, qui ne se connaissent même pas entr'eux.

On sait aussi qu'à Paris la baisse du prix du pain ordonnée par l'autorité pendant la disette, en même temps que d'immenses travaux publics exécutés tout d'un coup, y ont porté une augmentation de plus de 150,000 habitants dans 10 ans, dont la plus grande partie se compose d'ouvriers.

sement plus vaste par le nombre des associés, par l'appareil des éléments et des travaux qu'elle exige, elle ne demande pas à chacun de ses membres un concours aussi grand. Entre ces deux extrêmes se présente une infinité d'associations intermédiares qui ont un but et des éléments divers plus ou moins étendus comme les societés d'industrie et de commerce, les associations de propriétaires et de travailleurs pour la culture des terres, de patrons et d'ouvriers pour l'exercice des industries manufacturières, les Communes, les Provinces, etc. L'homme peut donc appartenir à plusieurs associations à la fois, car il ne met dans chacune d'elles qu'une partie de ses capitaux et de ses forces productives, la proportion de la mise sociale de chacun des coassociés étant réglée par la nature et par le but de chaque association (1).

§ 88. Les faits qui donnent lieu à la coopération complexe sous tant des formes diverses sont: 1° la variété indéfinie des besoins qui poussent l'homme à la production et qu'il ne peut aisément satisfaire qu'à l'aide du secours de ses semblables dans les diverses associations auxquelles il prend part. **2**° Les différences et les inégalités sans fin de forces physiques et morales provenant de la nature, et accrues par le développement différent de la libre activité de chacun, par l'éducation, par l'épargne et par la transmission légitime des richesses acquises, qui distinguent tout homme de ses semblables et qui font qu'il n'y à peut-être pas deux hommes au monde pourvus de forces productives identiques, et que le même homme ne possède peut être pas deux jours de suite les mêmes facultés pour la production. Dans l'isolement nos

(1) Bastiat. *Harmonies économiques*, chap. de l'échange.

besoins surpassent nos facultés et c'est ce qui nous force à associer les éléments de production que nous possédons à ceux des autres hommes, pour en obtenir une plus grande utilité. — La multiplicité variée de nos besoins, et la variété des éléments de production à réunir pour les satisfaire aisément, frappent ainsi de bonne heure l'attention de l'homme et lui font reconnaitre, au moins par expérience, que les produits obtenus par la coopération complexe ont *une plus grande valeur de mérite* que ceux obtenus sans ce moyen. La cause de la production indirecte par le moyen de la coopération complexe est, en un mot, *la valeur de mérite;* et la loi qui la régit est l'*intérêt personnel de l'homme.*

§ 89. Les limites de la coopération complexe, avons-nous dit, sont tracées par l'étendue du but qu'elle se propose et des éléments qu'elle exige. Or la réunion naturelle des consommateurs qui peuvent acheter un certain genre de produits et des producteurs qui peuvent les livrer, s'appelle en style économique *marché*. On désigne aussi par ce nom le lieu où s'opère matériellement cette réunion. C'est dans ces deux sens que l'on parle du marché de Turin, de Paris, de Gènes; que l'on dit: l'Europe sert de marché aux produits de l'Amérique, etc. et que l'on peut dire: les limites de la division du travail, soit de la coopération complexe pour un produit, sont tracées par l'étendue du marché où il se vend.

§ 90. Les considérations précedentes expliquent comment la division des métiers et des professions surgit dans toute societé dès sa naissance, ne peut jamais s'effacer par aucune cause et s'étend graduellement à mesure que les besoins à satisfaire et les éléments de la production s'accroissent, en même temps que la civilisation des peuples.

Dans un village isolé, une seule et même personne exerce les professions diverses de médecin, chirurgien, barbier, pharmacien, marchand de tabac, cafetier, aubergiste, officier des postes, etc., tandis que dans une ville importante, c'est-à-dire sur un marché plus étendu, ces professions sont exercées par autant de personnes distinctes, et quelques-unes sont encore subdivisées en plusieurs branches distinctes.

Les mêmes considérations expliquent aussi comment les inégalités sociales qui proviennent, de la nature par naissance, ou par le légitime exercice de l'activité des individus, bien loin d'être une cause de discorde au sein des sociétés civiles, sont au contraire préparées par la Providence pour servir de liens nécessaires entre les hommes en les forçant à s'unir entr'eux par leur propre intérêt, et assurent ainsi à l'insu même de l'homme et par une admirable harmonie, la conservation et le progrès solidaire de toute la famille humaine.

Personne n'a exprimé plus gracieusement cette vérité que Florian dans la fable de l'aveugle et du paralitique:

Aidons nous mutuellement
La charge des malheurs en sera plus légère.
Il existait deux malheureux
L'un perclus, l'autre aveugle, et pauvres tous les deux.
. . . .
Un certain jour il arriva
Que l'aveugle à tâtons au detour d'une rue
Près du malade se trouva.
. . . .
« J'ai mes maux, lui dit-il, et vous avez les vôtres.
» Unissons-les, mon frère, il seront moins affreux.
» . . . . . . à nous deux,
» Nous possédons le bien à chacun nécessaire:

» J'ai des jambes et vous des yeux;
» Moi, je vais vous porter; vous, vous serez mon guide.
» Vos yeux dirigeront mes pas mal assurés;
» Mes jambes à leur tour iront où vous voudrez.
» Ainsi sans que jamais notre amitié décide
» Qui de nous deux remplit le plus utile emploi,
» Je marcherai pour vous, vous y verrez pour moi ».

Chapitre III.

De l'échange. — Son objet. — Sa forme. — Loi naturelle de la production indirecte et de l'échange. — De la valeur d'échange. — Cause et mesure de la valeur d'échange. — Systèmes divers des Économistes à cet égard. — Systèmes de mesure extrinsèques consistant: dans la formule de l'offre et de la demande; — dans le grain, la monnaie. — Systèmes de mesure intrinsèque des Physiocrates, - des Économistes italiens, - de J. B. Say, - de Smith et Malthus, - de Ricardo, - de Senior, Rae, Carey, De Quincey, Rossi, Bastiat, Ferrara, Peschine Smith. — Observations de critique.

§ 91. Le dernier acte indispensable de la production indirecte est l'*échange*, ou l'acte par lequel on donne un produit pour en recevoir un autre. L'homme qui ne produit directement que des épingles produit indirectement ses aliments en échangeant ces épingles contre d'autres produits. C'est par une seule production directe et par l'échange successif, que l'avocat, le médecin produisent en Piémont le café et le sucre que la nature ne laisse produire directement que sous les tropiques, et que en général tout producteur produit indirectement les produits qu'il consomme.

Nous devons examiner l'objet, la forme et la loi na-

turelle de l'échange, puis les moyens par lesquels on le rend possible et plus facile.

§ 92. L'échange peut avoir pour objet tout ce que l'on possède et qui peut être utile à d'autres, soit que cette utilité ait été fixée dans un objet matériel et distinct de l'homme, soit qu'elle réside dans l'homme lui même, ou qu'elle ne doive se former que chez celui à qui on la donne en échange. En effet, le médecin et l'avocat échangent leurs services contre d'autres produits, de même que le fabricant de draps, l'agriculteur ou le simple ouvrier; le monde entier, a dit Genovesi, n'est qu'une vaste société de marchands. L'objet de l'échange est donc toute utilité que l'on peut céder à un autre homme ou créer en lui: les limites de l'échange dépendent par conséquent de la transmissibilité des choses et des moyens d'en opérer le transport.

§ 93. La forme sous laquelle se manifeste l'échange est des plus simples: *do ut des* (1), « donne moi (dit implicitement chacun des conctractans) ce qui t'est superflu et m'est nécessaire, et je te donnerai ce qui m'est moins utile et t'est nécessaire ». L'échange se fait d'une manière directe ou indirecte. L'échange *direct* que l'on nomme *troc* (*baratto* en italien), a lieu lorsque chacune des parties cède à l'autre directement l'objet utile qu'elle désire. Il peut arriver que nous désirions un objet appartenant à une autre personne et que celle-ci ne désire point celui que nous pouvons lui offrir en échange, mais un objet possédé par un tiers: alors a lieu l'échange *indirect*, ou circulaire. Si Primus, p. ex., qui possède un mouton, désire du blé que possède Secondus; si Secondus désire non point un

(1) Bastiat. *Harmonies économiques.*

mouton, mais du vin que possède Tertius; et si celui-ci à son tour désire un mouton, aucun échange direct ne sera possible entr'eux; mais Primus commencera par se procucurer le vin possédé par Tertius, en lui donnant en échange son mouton; puis par un second échange, il donnera à Secondus le vin pour en obtenir le blé qu'il désire. Cet échange complexe est, comme on le voit, indirect et circulaire, et en élargissant le cercle, les échanges de cette nature pourraient avoir lieu entre quatre, cinq, six personnes et davantage, si chacun d'elles ne pouvait échanger directement les choses qu'elle possède contre celles qu'elle désire.

Il est facile de voir que cette seconde forme de l'échange est assez incommode. Pourtant le plus souvent, nous ne pouvons offrir en échange des produits que nous désirons, ceux que désire à son tour le possesseur de ceux-ci. En outre dans l'une et l'autre de ces formes, il est assez difficile de pouvoir toujours proportionner entr'eux les objets que l'on veut échanger : on ne peut acheter une épingle ou un couteau avec un cheval ou un bœuf, parceque ces produits ne peuvent se diviser et se proportionner à ceux que l'on veut acheter. Or ces deux inconvénients disparaissent par l'usage de la monnaie, qui est un produit apprécié et reçu par toute le monde et qui se proportionne facilement à toute espèce de produits ; en sorte qu'avec de la monnaie on peut opérer tout échange. La monnaie ne sert guères à celui qui la reçoit, que pour se procurer à son tour d'autres marchandises: c'est pourquoi la vente n'est que la moitié d'un échange circulaire, qui se compléte par l'achat d'un autre produit que fait le vendeur au moyen de l'argent retiré de son produit. Ainsi la monnaie est l'intermédiaire qui réunit les deux moitiés d'un échange indirect complet.

§ 94. La loi naturelle qui gouverne l'échange ou, pour mieux dire, toute la production indirecte dont l'échange est le complément, est la même loi que nous avons déjà vu régir la production directe (1).

L'homme ressent un besoin présent ou prévoit un besoin futur : il reconnait dans les choses produites ou possédées par d'autres, la capacité qu'elles ont de le satisfaire : il juge que ces choses ont pour lui une valeur d'usage.

Il s'apperçoit aisément qu'il ne peut les obtenir gratuitement puisqu'elles coûtent un certain travail à ceux qui les produisent, mais qu'il ne peut les obtenir qu'en cédant en échange d'autres objets que lui-même a produit et possède et qui représentent une quantité de travail égale à celle qu'exige la production de l'objet désiré. Il juge ainsi que les objets d'autrui qu'il désire, ont un certain coût de production indirecte ou d'échange.

Puis comme l'objet qu'il possède lui a coûté du travail qui est une peine, il compare la valeur d'usage de son produit et son coût de production avec la valeur d'usage de l'objet désiré; de là il juge si la valeur d'usage de la chose à acquérir par l'échange, est supérieure ou non à la valeur d'usage de son propre produit et à son coût de production. Si l'intensité du besoin à satisfaire avec l'objet désiré, soit sa valeur d'usage, est inférieure à la valeur d'usage de son propre produit ou bien à son coût de production, l'homme juge que le produit désiré ne mérite pas l'échange et il ne se décide point à le faire. Si au contraire la valeur d'usage de la chose à acquérir est supérieure, non seulement à la valeur d'usage de son

(1) V. le chap. 2.

propre produit, mais encore à son coût de production, l'homme juge que l'objet désiré mérite l'échange, c'est-à-dire a une valeur de mérite, et il se détermine à opérer l'échange.

La valeur de mérite est ainsi d'autant plus grande pour un homme que la valeur d'usage du produit désiré surpasse davantage la valeur d'usage et le coût de production de son propre produit; elle est d'autant moindre, que cette différence est moins sensible. Si au contraire l'objet désiré avait une valeur d'usage non supérieure, mais égale ou inférieure à la valeur d'usage de son propre produit ou à son coût de production, l'homme jugerait que ce produit n'a pour lui aucune valeur de mérite pour la production indirecte et pour l'échange.

§ 95. La *valeur d'usage* est donc la même que dans la production directe, mais on la considère dans la chose d'autrui.

Le *coût de production indirecte* ou *d'échange* est: *la quantité de travail indispensable à la production de la chose que l'on doit céder en échange pour obtenir l'objet désiré.*

La *valeur de mérite pour la production indirecte* et *pour l'échange* est: *la qualité d'un objet d'autrui reconnue par l'homme, en vertu de laquelle sa valeur d'usage étant supérieure à la valeur d'usage et au coût de production de sa chose propre, il mérite d'être produit indirectement, d'être acquis par voie d'échange.*

La valeur de mérite d'un objet dans la production indirecte a pour *mesure: la différence par laquelle la douleur du besoin surpasse la douleur du travail que coûte la production de la chose à céder dans l'échange:* en d'autres termes: *la différence par laquelle la valeur*

d'usage de la chose à acquérir dans l'échange surpasse le coût de production de la chose à céder.

La valeur de mérite est donc toujours la *cause de la production indirecte et de l'échange*, comme elle est celle de la production directe, en vertu du stimulant de l'*intérêt* plus ou moins puissant qu'elle fait agir ; et puisque la valeur de mérite se résout dans l'intérêt de l'homme, la loi universelle de toute la production, directe ou indirecte, est l'*intérêt personnel de l'homme.*

§ 96. Ici parait une nouvelle valeur, la valeur d'échange. Les produits que nous possédons ont non seulement une valeur d'usage direct pour la satisfaction immédiate de nos besoins, mais encore une valeur d'usage indirect, en tant qu'elles servent à nous procurer par la voie de l'échange, d'autres produits qui nous sont utiles. Or *la qualité d'une chose en vertu de laquelle elle est capable de nous faire acquérir en voie d'échange d'autres produits*, a été nommée par Smith *valeur échangeable*, et par les Économistes postérieurs, *valeur d'échange.*

Tous les Économistes ont recherché quelles étaient la *cause* et la *mesure* de cette valeur. Après les notions que nous avons données sur la production indirecte et l'échange, nous dirons:

§ 97. 1° Pour que notre produit ait une valeur d'échange, il faut qu'il présente à d'autres personnes une valeur de mérite pour l'échange, c'est-à-dire une valeur d'usage supérieure à la valeur d'usage et au coût de production de l'objet qu'elles possèdent et qu'elles devraient céder en échange. La *cause* de la valeur d'échange est donc *la valeur de mérite.*

2° Lorsque notre produit présente à d'autres personnes une valeur de mérite, sa valeur d'échange sera

mesurée par son coût de production actuelle soit de reproduction ou par tout autre produit ayant un coût de production égal: celui-ci se nomme *prix* du produit échangeable.

3° Si la reproduction d'un produit est impossible ou extrêmement difficile, sa valeur d'échange sera incertaine, mais n'aura jamais pour mesure qu'une quantité de produits ayant pour l'acheteur qui les possède, une valeur d'usage et un coût de production inférieur à la valeur d'usage que la chose échangeable lui représente.

§ 98. La première loi est évidente, après ce que nous avons dit sur la valeur de mérite pour la production indirecte et l'échange. Personne ne vend le portrait de sa mère, un souvenir d'amour ou d'amitié, parceque ces objets ont pour nous une valeur d'usage immense, tandis qu'ils n'en ont point ou presque point pour d'autres qui ne veulent ou ne peuvent nous en donner l'équivalent pour les acquérir. Les négociants anglais qui dans le siècle passé expédiaient au Brésil des cargaisons de patins et de livres, ne pensaient pas que la valeur d'usage des patins provenant du plaisir que l'on a de glisser légèrement sur la glace ne peut exister là où il n'y a point de glace; et que la valeur d'usage d'un livre chez des hommes ignorants est de beaucoup inférieure à la valeur d'usage de tout autre produit qu'il possèdent ou qu'il désirent (1).

Pourquoi l'individu qui gagne dans une année de travail un millier de francs, n'achète-t-il pas avec cette somme un diamant de ce prix? Parceque la valeur d'usage de ce diamant est de beaucoup inférieure pour lui

(1) Rossi. *Éc. pol.*, vol. 1, leç. 4.

à la valeur d'usage et au coût de production de mille francs, qu'il dépensera au contraire pour se procurer des aliments et d'autres objets de première nécessité. Pourquoi certains marchés sont-ils encombrés de marchandises qui n'auront jamais d'écoulement? Uniquement parceque les producteurs n'ont pas calculé quel sera dans un pays, à un moment donné, la valeur d'usage des marchandises qu'ils y portent. En effet, si le produit que nous devrions donner en échange de celui que nous désirons nous coûte un travail de prodution supérieur ou même égal à la valeur d'usage que nous reconnaissons dans l'objet désiré, nous ne faisons pas l'échange; car si le travail est supérieur à cette valeur d'usage, l'échange équivaudrait à préférer une douleur de travail supérieure à une douleur de besoin: et s'ils sont égaux, l'échange emporterait encore la préférence d'une douleur de travail égale à une douleur de besoin; ce qui serait absurde, puisque le seul fait de préférer la peine du travail à celle du besoin est déjà une preuve qu'on la croit moindre. Si elles étaient égales, il y aurait équilibre, et alors manquerait la cause du mouvement pour la production, soit la valeur de mérite.

Les éléments de la valeur d'échange sont par conséquent la valeur d'usage et le coût de production des produits pour les consommateurs. Sa *cause* est la valeur de mérite.

§ 99. Les deux autres lois contiennent la mesure de la valeur d'échange.

Au moyen de la production indirecte et de l'échange, chacun produit les choses qu'il consomme en incorporant son travail dans une seule espèce de produits qu'il échange contre tous les autres. Mais nul ne consentira jamais à donner en échange d'un produit une chose propre qui lui

coûte un travail supérieur à celui que coûte la production de l'objet désiré; car il entreprendrait plutôt lui-même la production directe de cet objet avec un travail moindre que celui demandé par l'échange (1). Chaque consommateur, il est vrai, ne deviendra pas immédiatement producteur des objets dont on lui demande un prix trop élevé, mais bientôt un certain nombre de consommateurs de l'objet trop chèrement vendu ou de producteurs quelconques, se portera dans cette industrie attiré par les bénéfices qu'on y fait, et leur concurrence fera bientôt baisser le prix du produit au niveau de son véritable coût de production. Si mon cordonnier, p. ex. me fait payer 40 fr. les chaussures qui ne lui en coûtent que 15 ou 20, je ne me ferai pas cordonnier, mais d'autres le deviendront pour moi et par la concurrence réduiront ce produit à son juste prix. Nous assistons chaque jour à des faits de concurrence semblables : d'où l'on peut assurer que la valeur d'échange d'un produit est réglée en moyenne par son coût de production actuelle, et que tout produit ayant un coût de production égal peut en être le prix.

Il faut encore ajouter que, comme le producteur en voie d'échange a devant les yeux le travail que lui *couterait* le produit, il a en vue, non le coût de production passé, mais le coût de production futur qui peut être différent: un objet peut avoir coûté jusqu'à présent 10 de production et par un perfectionnement quelconque ne plus en couter dorénavant que 5, ou vice-versa. C'est pourquoi nous disons que la valeur d'échange d'un produit est

(1) Il en est de même pour ceux qui n'ont pas produit eux-mêmes les valeurs qu'ils possèdent, mais qui les ont reçues, p. ex. par succession ou donation; car ils évaluent toujours les choses d'après cette règle, sauf dans le cas exceptionnel de prodigalité.

mesuré par son coût de production actuelle, soit par son coût de reproduction.

§ 100. Mais il est des objets dont la reproduction est impossible ou extrêmement difficile. Ils sont de deux espèces: les uns sont les produits dont la reproduction est d'une impossibilité absolue ou tout au moins d'une extrême difficulté physique, comme le vin d'un vignoble qui n'aurait pas son pareil au monde, p. ex. le Tokai ou le Johannisberg, comme le diamant de la Reine Victoria, comme le blé quand la récolte manque en partie et que l'on ne peut obtenir du dehors la quantité suffisante pour la consommation annuelle du pays. Les autres sont les produits dont la reproduction est moralement impossible ou d'une difficulté extrême, comme un tableau de Raphaël, une statue de Michel-Ange, un livre scientifique sous l'égide de la propriété littéraire, etc. — Alors le coût de la reproduction ne peut plus être la mesure de la valeur d'échange du produit, et personne en vérité ne saurait fixer le prix exact de ces objets. Néanmoins leur valeur d'échange ne pourra jamais avoir pour mesure qu'une quantité de produits ayant, pour l'acheteur qui les possède, une valeur d'usage et un coût de production inférieurs à la valeur d'usage que la chose échangeable lui présente. Le prix du Tokai, du blé, de la Madonne de Raphaël ne peut pas être infini, mais il est limité a la quantité de monnaie ou de produits que les acheteurs jugent d'une valeur d'usage et d'un coût de production inférieurs à l'utilité qu'ils reconnaissent dans l'objet désiré. Un tableau de Raphaël ne s'achète que par l'amateur qui y reconnaît une valeur d'usage supérieure à une partie de sa fortune; et l'acheteur qui en donne 100,000 fr. n'en donnera peut-être pas un million. De même je payerai cinquante cen-

times ou un franc une livre de pain, si la quantité de blé suffisante pour tous ne peut s'obtenir ni au dedans ni du dehors et si je ne puis me procurer autrement la même utilité avec cet argent; mais si je puis me procurer à meilleur marché la même utilité sous la forme d'autres céréales, de viande ou d'autres denrées, je ne consentirai pas à donner pour le pain un tel prix, parceque la valeur d'usage du blé ne serait plus supérieure à la valeur d'usage indirect de mon argent. Le voyageur d'une caravane qui traverse le désert donnerait un diamant pour une outre d'eau, si celle-ci pouvait seule lui conserver la vie, tandis qu'autrement ou ailleurs il n'en donnerait pas un centime, parceque la valeur d'usage n'en serait plus infinie comme la vie et qu'elle lui coûterait à peine le travail de la puiser.

§ 101. Le *prix* d'une chose échangeable est par conséquent tout objet appartenant à autrui qui a un coût de reproduction égal; et si la reproduction de l'objet est impossible ou extrêmement difficile, c'est: un produit ayant un coût de production inférieur à la valeur d'usage que la chose échangeable présente à l'acheteur. On peut ainsi mesurer la valeur d'échange des produits par leur prix, et on la mesure ainsi communément: mais la raison intime et nécessaire par laquelle un produit échangeable a un prix donné, ne peut se trouver que dans les deux lois énoncées ci-dessus.

§ 102. Observons maintenant un corollaire curieux quoique nécessaire des trois lois naturelles que nous avons exposées. L'échange de deux produits entre deux contractants est nécessairement le résultat d'un double jugement par lequel chacun d'eux a reconnu la valeur de mérite de l'objet d'autrui pour l'échange, c'est-à-dire a jugé que

l'objet désiré lui serait plus utile que le sien propre et mérite ainsi d'être acquis en voie d'échange : chacun reçoit donc une utilité plus grande que celle qu'il cède, tandis que d'autre part l'échange s'opère sur la base de l'égalité la plus complète du coût de production de deux produits, ou tout au moins de manière que chacun ne donne qu'un travail inférieur à l'utilité qu'il acquiert.

§ 103. Après avoir défini la cause, les éléments et la mesure de la valeur d'échange, examinons les principaux systèmes qui ont paru sur ce sujet. Les uns peuvent se nommer *systèmes de mesure extrinsèque*, parcequ'ils prennent pour mesure de la valeur d'échange d'un produit, d'autres produits que l'on peut obtenir en échange; et les autres, *systèmes de mesure intrinsèque*, parceque, en analysant les éléments de la valeur d'échange, ils en ont fait la mesure de cette valeur elle-même.

Le premier système de mesure extrinsèque de la valeur d'échange est celui de l'offre et de la demande. *La valeur d'échange* ou le prix des produits échangeables, dit-on, *résulte du rapport existant entre l'offre et la demande des produits à échanger; elle s'élève et elle s'abaisse en raison directe de la demande et inverse de l'offre.* Ce système est né de l'observation empirique que tout échange est précédé de deux demandes et de deux offres, et que les choses rares et très recherchées ont plus de valeur que les autres. Il est pourtant inutile, parfois erroné et il sert tout au plus à indiquer les oscillations de la valeur d'échange, sans jamais pouvoir en donner une mesure exacte et pratique.

Si je vous dis qu'il y a sur le marché une offre de cent hectolitres de blé et une demande de quatre-vingt dix acheteurs; qu'il y a cent chapeaux offerts et quatre-

vingt dix demandes de ce produit, vous n'en saurez pas mieux pour cela la valeur de ses objets. Le rapport entre l'offre et la demande est le même pour le blé que pour les chapeaux: cela veut-il dire que leur prix sera le même? pas du tout. Cette formule est donc inutile pour mesurer la valeur d'échange, car elle ne peut se traduire en une valeur donnée, en un prix donné.

§ 104. Les auteurs qui tout d'abord se sont servis de cette formule prenaient le mot *demande* dans le sens de désir et celui d'*offre*, dans le sens de la quantité de produits réellement offerts sur le marché. Mais si l'on entend la formule ainsi, elle n'a plus aucun sens ou elle est étrangement erronée. Nous désirons tous des chevaux, voitures et palais; nous les achèterions s'ils ne coûtaient que quelques écus; mais notre désir ne parait pas sur le marché et n'a aucune influence sur leur valeur d'échange, ou sur leur prix. Le nombre de ceux qui désirent la Madonne de Raphaël est infini, et l'offre en est unique: elle devrait donc avoir une valeur infinie, et pourtant sa valeur ne dépasse pas quelques centaines de mille francs. Nul d'ailleurs n'ignore que si l'on demandait aujourd'hui une quantité de certains produits double de celle qui existe sur le marché (des chapeaux p. ex.), on les produirait de suite pour en offrir la quantité demandée, sans que pour cela le prix en soit doublé.

Les Économistes postérieurs s'étant apperçus de cet inconvénient, entendirent par *offre* la quantité des produits d'une espèce donnée non seulement offerte réellement sur le marché, mais que l'on pourrait au besoin produire pour l'offrir aux acheteurs; et par *demande*, non point la quantité de produits désirée, mais la quantité demandée par ceux qui peuvent les acheter. Il est aisé de

voir que, prises dans ce sens, l'offre et la demande sont le plus souvent parfaitement égales; ce qui rend impossible la mesure de la valeur d'échange et du prix par cette formule. Lorsqu'ensuite la demande d'un produit dépasse l'offre qu'on en fait ou vice-versa, il pourra se faire que sa valeur ou son prix s'élève ou s'abaisse; mais cela ne veut pas dire que ce changement de rapport se traduise en une hausse et en un baisse proportionnelle de la valeur et du prix; car il peut arriver dans le premier cas, que les consommateurs se retirent plutôt que de payer un prix plus élevé, et dans le second, que les vendeurs gardent leurs produits (quand cela est possible) pour les vendre à une autre époque, plutôt que de les vendre au rabais. Cette formule peut tout au plus servir à prévoir approximativement les oscillations de la valeur et des prix, comme nous le verrons plus tard : mais elle ne peut ni servir de mesure à la valeur, ni même servir à en calculer exactement les oscillations (1).

§ 105. Le second système de mesure extrinsèque de la valeur d'échange, qui a été employé principalement pour évaluer les sommes historiques indiquées par les écrivains de l'antiquité, consiste à chercher et à prendre un produit dont la valeur d'échange soit invariable dans tous les temps et dans tous les lieux, pour en faire un étalon de la valeur d'échange de tous les autres produits. Les uns ont cru de le trouver dans le blé, les autres dans la monnaie d'or et d'argent.

Le blé, disait-on (2), est une denrée de première

(1) V. principalement sur cette formule Rossi, *Ec.p.*, Leçon 4 et 5; Senior et Stuard Mill, *Ouv. cités*, et Ferrara, *Leçons univers.*, § 514-516.

(2) Entr'autres Smith et son traducteur français Germain Garnier admettent tous deux cette mesure, outre celle du coût de production.

nécessité, surtout chez les nations de l'Occident. Tous les hommes en ont un besoin égal: donc la demande en est invariable en tout temps et en tout lieu. Il en est de même de l'offre qu'on en fait; il s'en produit toujours une quantité proportionnée à la population qui doit le demander, car autrement celle-ci tomberait bientôt à ce niveau par le manque de subsistances. Et puisque le rapport entre l'offre et la demande du blé est constant, sa valeur aussi doit être invariable.

Observons d'abord qu'il est faux que l'offre et la demande du blé soient toujours les mêmes en tout temps et en tout lieu; les hommes ne demandent ou ne consomment pas tous la même quantité de blé. A cet aliment on peut au besoin en substituer un autre, sinon complètement, au moins dans une certaine proportion (comme la viande, les pommes de terre, le maïs, etc.), et le chiffre de la population de tout pays est essentiellement variable. L'offre du blé peut changer également par la mise en culture de nouvelles terres, par la production des colonies ou l'importation de l'étranger, comme le cas se présente aujourd'hui pour le blé de l'Egypte, de la Russie et de l'Amérique. Du reste nous avons démontré que la formule de l'offre et de la demande offre bien peu d'exactitude. La valeur d'échange du blé varie d'un lieu dans un autre, d'une année à une autre, par la différence de frais de production. Tout le monde sait qu'en Europe le prix du blé a varié souvent depuis le commencement de ce siècle dans un même endroit jusqu'au double et au triple (1), qu'au-

(1) C'est un fait important à observer qu'une diminution de récolte au dessous du niveau habituel amène la plupart du temps une hausse disproportionnée de son prix. Voici un tableau approximatif (fait par

jourd'hui même un hectolitre de blé vaut en moyenne cinq ou six francs sur les marchés de la Russie méridionale, huit ou neuf francs dans la vallée du Nil, ou dans celle du Mississipi, et quinze ou vingt francs sur les marchés de France et d'Italie. Puis le blé peut être de beaucoup de qualités diverses et par conséquent d'une valeur différente. Enfin lors même que le blé s'échangerait constamment contre la même somme d'argent, on ne pourrait en conclure que l'argent lui même n'a pas changé de valeur, et par conséquent le blé aussi, sans que leur rapport ait changé (1).

§ 106. D'autres auteurs prirent la monnaie pour la mesure certaine de toutes les valeurs. Mais la monnaie ne peut être elle-même un étalon invariable pour mesurer la valeur des autres produits puisque sa propre valeur d'échange dépend de ses frais de production qui sont variables comme nous le verrons plus tard (2).

§ 107. D'un autre côté on faisait des tentatives d'une nature différente. Pour trouver la mesure exacte de la valeur d'échange, on rechercha par l'analyse les éléments dont elle se compose et l'on prit un de ces éléments pour

Grégoire King et reproduit par Tooke dans l'*History of prices*, vol. 1, p. 12), qui indique, selon les manques de récoltes, graduée par dixièmes la hausse probable du prix :

Un déficit de		au dessus du prix ordinaire
1 dixième, élève le prix du blé de .		0 3 dixièmes
2 id.	id.	0 8 id.
3 id.	id.	1 6 id.
4 id.	id.	2 8 id.
5 id.	id.	4 5 id.

(1) V. en outre Rossi, *Leçon* 11 ; et M. Chevalier, *Traité de la monnaie*, sect. 2, chap. 1, 2, 3, 5.

(2) V. Rossi. *Leç.* 10 ; M. Chevalier, *Traité de la monnaie* passim.

mesure *intrinsèque* de cette valeur. Or ces éléments étant la valeur d'usage et le coût de production des produits, les uns portèrent principalement leur attention sur l'utilité des choses et les autres sur leur coût de production pour en faire la mesure de la valeur d'échange.

Parmi les Physiocrates (1), Turgot distinguait déjà la valeur d'usage de la valeur d'échange, et pourtant, comme il retrouvait la première comme un élément dans la seconde, il crut que l'utilité des choses était la cause et la mesure de leur valeur d'échange. Il tenait compte, il est vrai, de l'autre élément de la valeur d'échange qui est le coût de production, mais il le renfermait dans le premier en disant qu'un objet a d'autant plus d'utilité qu'il coûte davantage à être produit et qu'il est plus rare. Le Trosne(2) au contraire enseignait que les causes de la valeur d'échange d'un produit sont, non seulement l'utilité, mais en outre le coût de production, la rareté ou l'abondance du produit et la concurrence.

Les Économistes italiens, suivant les traces des Physiocrates, enseignèrent tous que la cause et la mesure de la valeur d'échange sont l'utilité des produits, le coût de production et la rareté des produits, sans indiquer pourtant comment ces éléments se combinaient entr'eux (3).

(1) On voit par ce que nous venons de dire que la valeur appréciative (d'échange) cette valeur qui est égale entre les deux objets échangés, est essentiellement de la même nature que la valeur estimative (d'usage); elle n'en diffère que parcequ'elle est une valeur estimative moyenne. — Turgot. *Valeurs et monnaies*, 1769, p. 15.

(2) Le Trosne. *De l'intérêt social en rapport*, etc. 1776, p. 4.

(3) Genovesi. *Lezioni di Economia civile*, parte 2, cap 1. Verri. *Meditazioni sull'Economia politica*, § IV. Beccaria. *Elementi di Economia pubblica*, parte 4, cap. 1.

§ 108. J. B. Say soutint aussi que la cause et la mesure de la valeur d'échange d'un produit étaient son utilité : mais le célèbre économiste français, qui avait distingué les richesses naturelles et gratuites des richesses sociales qui sont le résultat du travail de l'homme, était trop clairvoyant pour méconnaître l'autre élément de la valeur d'échange, c'est-à-dire le coût de production ; aussi disait-il que les frais de production devaient toujours se trouver compensées par l'utilité du produit, quoique celle-ci put et dut être ordinairement supérieure à ces frais. L'utilité qui résulte du travail de l'homme, qui a été conférée au produit par l'industrie, est selon lui la cause et la mesure de la valeur d'échange: le surplus d'utilité du produit n'est point calculé dans l' échange et constitue l' utilité progressive des industries (1).

(1) « Or cette qualité qui fait qu'une chose a de la valeur, il est évident que c'est son *utilité*. Les hommes n'attachent du prix qu'aux choses qui peuvent servir à leur usage ; c'est en vertu de cette qualité qu'ils consentent à faire un sacrifice pour les acheter; car on ne donne rien pour se procurer ce qui n'est bon à rien. . . Nos besoins rendent utile pour nous tout ce qui peut les satisfaire. . . C'est l'utilité des choses ainsi conçue qui est le premier fondement de la valeur qu'elles ont; mais il ne s'ensuit pas que leur valeur s'élève au niveau de leur utilité: elle ne s'élève qu'au niveau de l'utilité qui lui a été communiquée par l'homme. Le surplus de cette utilité est une richesse naturelle que l'on ne fait pas payer. On consentirait peut-être à sacrifier vingt sous pour une livre de sel s'il fallait la payer en proportion du service qu'elle peut rendre; mais on n'est heureusement obligé de la payer qu'en proportion de la peine qu'elle coûte. Tellement que s'il vous plait d'évaluer la jouissance que vous coûte cette denrée à vingt sous la livre et qu'elle ne vous coûte qu'un sou , il y a dans une livre de sel pour 19 sous de richesse naturelle qui vous est donnée gratuitement par l'auteur de la nature, et pour un sou seulement de richesse sociale, c'est-à-dire de valeur non gratuite donnée par

§ 109. L'Angleterre au contraire vit surgir une école qui professait des principes contraires en apparence.

« Le travail, disait Smith, est la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise. — Le prix réel de chaque chose, ce que chaque chose coûte réellement à celui qui veut se la procurer, c'est le travail et la peine qu'il doit s'imposer pour l'obtenir... Ce n'est point avec de l'or ou de l'argent, c'est avec du travail, que toutes les richesses du monde ont été achetées originairement ; et leur valeur pour ceux qui les possèdent et qui cherchent à les échanger contre de nouvelles productions est précisément égale à la quantité de travail qu' elles les mettent en état d' acheter ou de commander. » Cependant il supposait toujours que le produit du travail soit utile et même que le travail de la production soit inférieur à l'utilité que procure le produit: autrement, disait-il, on ne produirait pas ou on cesserait de produire (1).

§ 110. Ricardo (2) à qui l'on attribue communément l'honneur de cette théorie parcequ'il en fit une plus large application, disait aussi: « La règle qui détermine la quantité

l'homme qui a recueilli le sel et qui vous le fait payer. *Cours complet d'Économie politique*, chap. 5.

Et dans sa correspondance avec Malthus: « vous dites: he (M. Say) has strangely identified utility and value and made the utility of a commodity proportional to its value, etc. — Vingt passages de mon traité indiquent cependant bien clairement que je n'attribue de la valeur qu'à l'utilité qui a été donnée par l'industrie. — Pouvez vous équitablement dire que je confonds l'utilité avec la valeur, tandis que je distingue l'utilité qui se paye et celle qui ne se paye pas.

(1) Smith. *Inquiry on the grounds of the wealth of nations*, 1776. Le même système est suivi par son traducteur et commentateur Germain Garnier.

(2) *The principles of political economy and taxation*, 1817.

des produits d' une espèce que l'on donnera en échange d'une certaine quantité d'autres produits, dépend presque exclusivement du travail employé à leur production ». Or le coût de production selon lui, comprend: 1° Le salaire de l'ouvrier et le profit de l'entrepreneur; 2° L'intérêt et l'amortissement du capital; 3° L'impôt que l'on paye pour la production; 4° La rente, s'il s'agit des produits du sol. Du reste il s'en rapporte à la doctrine de Smith, qu'il cite comme l'auteur des principes qu'il professe; et comme lui il démontre que le travail sert de mesure non seulement pour la portion du prix qui représente le travail courant, mais encore de celle qui représente la rente, l'intérêt, le profit et l'impôt.

Ricardo était non seulement un Économiste de cabinet, mais encore un homme profondément versé dans la pratique du commerce où il s'était fait une grande fortune: il ne pouvait donc ignorer que chaque jour on voit sur le marché de malheureux producteurs réduits par leur faute ou par le malheur à vendre leurs produits à un prix au dessous de leurs frais de production, tandis que d'autres producteurs obtiennent des profits considérables, en vendant à un prix de beaucoup supérieur à leurs frais. Aussi Ricardo distinguait comme Smith le *prix naturel* et le *prix courant*; il appelait *prix naturel* des choses celui qui est représenté par la somme des frais de production, et *prix courant* celui qui est représenté par les oscillations du marché au dessus et au dessous du prix naturel; et il enseignait que « le prix naturel est comme le point central vers lequel tendent par un mouvement continuel de gravitation les prix des toutes les marchandises ». Plus tard Storch, Sismondi, Senior, Stuard Mill et d'autres encore observèrent que l'on devait au con-

traire appeler prix naturel le prix courant, auquel se vendent effectivement et réellement les produits sur le marché, et l'autre prix ou coût de production. Cette dénomination substituée à celle de Ricardo est aujourd'hui généralement suivie.

§ 111. La théorie de Ricardo diffère de celle de Smith en ceci seulement, que la mesure de la valeur d'échange d'un produit, selon ce dernier, est *la somme du travail* (à employer ou déjà incorporé à un produit) *que la chose échangeable peut acheter ou commander;* tandis que selon Ricardo, c'est *la somme du travail qu'un produit a couté.* Cette différence fut relevée par Malthus (1) qui en adoptant la théorie de Smith, attaqua vivement celle de Ricardo, et plus tard, pendant que tous les Économistes Anglais (2) adoptaient aveuglément le système de Ri-

(1) Malthus. *The principles of political Economy considered vith a view to their practical application.* 1820. — *Measure of value stated and illustrated,* etc. 1790. — *Definitions in political Economy.* 1827.

(2) Torresn. *An Essay on the production of wealth,* etc. 1821. — Samuel Bailey. *Critical dissertation on the nature, measure and causes of value,* etc. 1825. — James Mill *Elements of political Economy.* 1824. Mac Culloch dit: « la valeur d'échange d'une marchandise dépend en partie et principalement de ses frais de production et en partie des variations accidentelles de l'offre et de la demande ; cette valeur se mesure par la quantité d'une autre marchandise quelconque ou du travail contre laquelle on l'échange ». — En France, Garnier, M. Chevalier, Baudrillart, en Italie Scialoia et beaucoup d'autres auteurs suivent les deux systèmes de l'offre et de la demande et du coût de production. Le prof. Boccardo dit aussi: « Le prix d'un produit est en raison directe de la demande que le public en fait et inverse de l'offre qu'en font les producteurs; et il tend à se conformer au coût de production autant que le permettent les conditions spéciales du marché ».

Il en est de même des auteurs allemands qui sauf quelques exceptions adoptent tous ces deux systèmes. Tels sont. Büsch, *Geldumlauf.* Hufeland. *Neue Grundlegung der Staatswirthshaftskunst.* 1807. Rau

cardo, l'idée de Smith et de Malthus fut développée par d'autres Économistes d'une manière qui en fit une théorie nouvelle, que d'après ses auteurs nous pouvons appeler Anglo-Americaine.

§ 112. On peut considérer dans un produit, ou le coût de production passé, soit ce qu'il a coûté, ou bien le coût de production futur, soit ce qu'il coûterait au consommateur pour le refaire, c'est-à-dire le coût de reproduction. Or, dit Senior (1), « les sacrifices qui ont été faits pour produire une marchandise donnée n'ont aucune influence sur sa valeur. Tout ce que l'acheteur considère, c'est la somme des sacrifices que la production coûterait au moment de l'échange ». — En même temps ou peut-être avant lui, l'écossais Rae (2) écrivait au Canada: « on peut établir en maxime que si l'on tient compte du travail dans tous les échanges, un objet s'échange contre un autre objet non point en proportion du travail employé pour chacun d'eux, mais en proportion de celui qu'il faut employer en matériaux semblables à ceux dont ils sont formés pour ob-

Lehrbuch der politischen Oeconomie. 1826; Hildebrand. *Oeconomie der Gegenwart und Zukunft*. 1848. — Knies, *Die politische Oeconomie von Standpuncte der geschichtlichen Methode*. 1853. Roscher. *Die Grundlagen der national Oeconomie*. 1854. Glaser. *National Oeconomie*. 1857. — Selon Hermann, *Staatswirthschaftliche Untersuchungen*. 1832, la valeur d'échange depend du côté de l'acheteur; 1° de la valeur d'usage de l'objet demandé; 2° de la possibilité de payer ce que cet objet exige; 3° du coût auquel on pourrait obtenir le même objet sur tout autre marché; — du côté du vendeur; 1° des frais de production; 2° de la possibilité de vendre l'objet sur d'autres marchés; 3° de la valeur d'usage des choses à obtenir en échange.

(1) Senior. *An outline of political Economy*. 1805.

(2) I. Rae. *Démonstration de quelques principes nouveaux sur l'Économie politique*. (Traduction italienne de la Biblioteca degli Economisti dirigée par le prof. Ferrara, vol. 11, p. 765).

tenir des objets également aptes à la satisfaction de nos besoins. Si un panier s'échange contre un chapeau, bien que chacun ait coûté deux journées de travail, ce n'est pas parcequ'ils ont coûté autant, mais parceque ni un semblable panier ni un semblable chapeau ne peuvent s'obtenir avec moins de deux jours de travail. Par conséquent lorsqu'une marchandise vient à être produite avec moins de peine qu'auparavant, les marchandises de la même espèce, déjà produites, procurent à leurs possesseurs une quantité d'objets moindre que celle qu'elles leur procuraient avant; parcequ'elles s'échangent non pour la somme de travail qu'elles ont coûtée jusqu'ici, mais pour celle que demandent dorénavant leur production ».

Cette théorie selon laquelle la valeur d'échange des produits est mesurée par leur coût de reproduction fut également adoptée par l'Américain Carey (1) qui en fit la base de tout son système d'Économie politique et s'en servit comme d'une arme puissante pour combattre avec acharnement toutes les théories de Ricardo et des principaux Économistes Anglais. Elle fut de même adoptée en Angleterre par De Quincey (2), en France par Rossi (3) et Bastiat (4), en Italie par Mr le Profr Fer-

(1) Carey. *Principles of political Economy.* 1837-40. — *The present the past and the future.* 1848.

(2) De Quincey. *The logic of political Economy.* 1844.

(3) Rossi. *Cours d'Économie politique.* V. principalement. De la distribution des richesses, leçon 5: « quand on dit que le prix est réglé par les frais de production, il faut entendre non pas ceux que le producteur a faits, mais ceux que le consommateur devrait faire s'il voulait produire lui-même ».

(4) Bastiat. *Harmonies économiques* 1850. Quelquefois cependant, et surtout dans le chap. *propriété et communisme* il suppose que la valeur d'échange est mesurée par le *coût de production passé.* D'autres

rara (1) et dernièrement encore en Amérique par Peshine Smith (2).

§ 113. Voici maintenant les observations à faire sur ces divers systèmes.

D'abord il est hors de doute qu'une mesure de la valeur d'échange certaine et invariable en tout temps et en tout lieu serait d'une immense utilité dans la science pour calculer toutes les valeurs, pour évaluer les sommes historiques et pour résoudre tant d'autres problèmes: mais la vérité est que cette mesure n'existe pas et ne peut pas exister, puisque la valeur de tout produit est essentiellement variable comme les éléments et le rapport de comparaison dont elle résulte et comme le jugement de l'homme qui la reconnait: et même la puissance productive du travail humain, qui dans le coût de production et de reproduction sert de mesure à la valeur d'échange, est assez différente selon les temps et les lieux, surtout là où l'on fait un grand usage des machines et de la coopération complexe. Quelle parité y a-t-il entre la puissance productive d'un Hottentot ou d'un habitant de l'Asie et celle d'un ouvrier Anglais ou Français, entre un ouvrier habile et un autre inhabile? Et lorsque la reproduction d'un produit, du blé p. ex., ne peut se faire assez tôt pour le besoin urgent qui se manifeste, il est incontestable qu'il se vend à un prix bien au dessus de ses frais de production et de reproduction

fois aussi il confond *l'utilité* avec le *coût de reproduction*; et par ces équivoques il donne lieu à des erreurs fort dangereuses, surtout vis-à-vis des socialistes.

(1) Ferrara dans les préfaces des ouvrages de ces auteurs publiés dans la Biblioteca degli Economisti et dans ses leç. univ., § 50-67, 132-134.

(2) Peshine Smith. *A manual of political Economy*. 1853.

directe. Il arrive même quelquefois que, par l'encombrement d'un marché ou dans la débâcle d'une crise politique, les fabricants vendent leurs produits à un prix bien au dessous de leurs frais de reproduction.

« Mais, dira-t-on, si la mesure de la valeur dans des temps et des lieux différents n'existe pas, comment se fait-il que cependant on mesure ces valeurs tous les jours? Il n'y a pas de négociant, pas de spéculateur qui ne s'informe quel a été le prix en argent de telle marchandise, ici, là, cette année, l'an dernier et qui ne prenne ces données pour bases de ses opérations. — Le fait est certain, mais que prouve-t-il? La quadrature du cercle est un problème insoluble; il n'est pas nécessaire d'être un grand mathématicien pour le savoir. Cependant dans la pratique on se sert tous les jours de la quadrature du cercle... On peut donc s'approcher de la vérité jusqu'à une distance imperceptible... Or si les mathématiciens ne prétendent pas avoir résolu le problème de la quadrature du cercle, quoiqu'ils nous fournissent une formule approximative plus que suffisante, les Économistes prétendront-ils avoir une mesure de la valeur tandis qu'ils sont restés à mille lieues, même pour les opérations pratiques, du degré d'exactitude auquel les mathématiciens ont pu nous amener? » (1)

§ 114. En second lieu nous observons que tous les auteurs que nous avons cités ont reconnus plus ou moins nettement dans la valeur d'échange la présence de deux éléments, la valeur d'usage et le coût de production; bien qu'ils aient pris principalement pour mesure l'un ou l'autre de ces éléments (2). Le plus souvent néanmoins ils ont

(1) Rossi. *Ouv. cité*, leçon 9e.

(2) En effet dans la théorie des Physiocrates et des Économistes

confondu la *cause* avec la *mesure* de la valeur d'échange. La cause et la mesure de celle-ci consistent principalement selon les uns dans l'utilité, selon les autres dans le coût de production. La vérité au contraire est que la cause de la valeur d'échange est bien l'utilité de l'objet échangeable, mais seulement pour la différence qui existe entre l'utilité et le coût, et qui constitue la valeur de mérite.

§ 115. Enfin l'on peut observer que la *mesure* la plus exacte de la valeur d'échange d'une chose dans un lieu et un temps donnés, qui est exprimée par son prix courant sur le marché, c'est *le coût de reproduction* qui le plus souvent se confond avec la moyenne des frais de production actuelle (1), mais qui quelquefois en diffère lorsqu'une invention ou un perfectionnement de l'industrie rend possible à moins de frais la production d'un objet. Cette mesure est celle que doivent avoir en vue le producteur et le consommateur, selon la loi naturelle de la production indirecte que nous avons exposée plus haut. C'est également la mesure de l'usage le plus pratique, car tout négociant doit calculer à l'avance quel sera sur un marché donné le coût de production ou de reproduction courant des produits qu'il veut y porter et de ceux que ses rivaux peuvent y porter aussi. Sans ce calcul nécessaire, le commerce ne serait qu'un jeu aveugle et sans règles où la prudence serait tout à fait superflue.

Italiens *la rareté* était synonyme de difficulté ou coût de production (*difficulties of attainement* des Anglais).

(1) Voilà pourquoi Senior et d'autres auteurs, après avoir exposé la théorie du coût de reproduction emploient ensuite communément dans leurs démonstrations le mot *coût de production*. Senior ajoute que l'intention de Ricardo en se servant de cette dernière expression était conforme à la théorie qu'il expose, mais cela est peu probable.

Cette mesure est encore celle qui explique le mieux les variations des prix d'un lieu dans un autre, d'une époque à une autre: car à mesure que le coût de reproduction d'un objet croit ou décroit selon les temps et les lieux, sa valeur et son prix s'élèvent ou s'abaissent en proportion. Les chevaux dans les Pampas de Buenos Ayres ne valent presque que le travail de quelques instants nécessaire pour les prendre au lasso dans les immenses prairies où ils errent en liberté, et là il n'ont presque pas de valeur d'échange; tandis que en Europe (1) la production d'un cheval demande un travail assez long, représenté par le prix de quelques centaines de francs; le cheval même des Pampas d'Amérique ne peut être transporté sur nos marchés qu'avec une somme de travaux qui en portent le prix au niveau de celui des chevaux d'Europe. Le blé se vend dans les provinces méridionales de la Russie au prix moyen de six ou sept francs le quintal métrique, parceque là ce prix couvre les frais de production; tandis

(1) M. Chevalier dans son ouvrage sur la monnaie cite l'exemple d'un contrat stipulé par un négociant anglais à Goya de l'achat de 20 mille chevaux sauvages à prendre dans les prairies au prix de 3 pences (32 centimes) par tête; l'opération de les abattre coûta 3 pences par tête; celle de les écorcher et d'en préparer la peau 3 autres pences; celle de les transporter à Goya, la même somme; en tout 1 schelling (1 f. 26) par peau. Dix mille peaux furent ainsi consignées en vertu de ce contrat. Elles se vendirent à Buenos Ayres 3 schellings pièce et en Angleterre de 7 à 8 schellings (de 8 fr. 82 à 10 f. 8 c.) c'est-à-dire trente fois le prix d'achat. Ceci avait lieu en 1848.

Or aujourd'hui les cuirs d'Amerique y ont presque atteint le même prix qu'en Europe.

A Irkut en Sibérie, au Nord de la Chine, une livre de viande de bœuf vaut 5 centimes, une perdrix ou un coq de bruyère 10 c., etc.

V. Sur les variations des prix Tooke. *History of prices.* Roscher. *Die Grundlagen der national Oeconomie*, 2 Aufl. 1857.

que, chez nous, le prix en est beaucoup plus élevé à cause des frais plus élevés qu'exige la production. Le blé russe ne peut même être *reproduit* sur nos marchés qu'au prix moyen où se vend le nôtre.

Enfin, dans les cas exceptionnels et très rares où la reproduction d'un produit dans un moment et dans un lieu donnés, et dans la quantité demandée, est impossible ou extrêmement difficile, alors il n'y a plus d'autre mesure pour sa valeur d'échange, que celle indiquée dans la troisième règle susénoncée.

Chapitre IV.

Mécanisme ou appareil de l'échange. — Classification des moyens qui servent à le rendre possible ou plus facile.

§ 116. Le mécanisme ou l'appareil de l'échange, comme l'appelle Bastiat, est l'ensemble des moyens destinés à rendre l'échange possible ou plus facile. Parmi ces moyens, quelques uns sont juridiques et ont pour but d'assurer la propriété et les droits des deux contractants, afin de rendre l'échange possible, comme les lois, les tribunaux, l'administration publique, etc.: les autres sont, à proprement parler, économiques, et ont pour objet direct de rendre possibles et aisés les échanges en rapprochant et en proportionnant les choses à échanger. Ceux-ci dont nous nous occuperons immédiatement, sont de trois espèces: 1° les uns tendent à supprimer les distances qui séparent les produits; et ce sont les moyens de communication et de transport. Il sont naturels ou artificiels. Les premiers sont d'un nombre restreint, car la mer elle-même et les eaux courantes ne sont des moyens de transport

qu'avec le travail de l'homme qui construit des navires, des ports, des quais, des bassins, etc.; et les moyens de communication et de transport terrestres sont presque entièrement l'œuvre de l'homme comme les routes, les ponts, les voitures, les animaux qui y sont attelés, etc. — 2° D'autres servent à conserver les produits pour le temps opportun aux échanges, tels que les sacs, les tonneaux, les magasins, les doks, etc. — 3° D'autres enfin rendent possible la correspondance des valeurs nécessaires à l'échange; tels sont les poids et les mesures qui proportionnent d'une manière égale entre les contractants la matière de l'échange, la monnaie qui facilite encore davantage cette proportion, le crédit et tous les titres de crédit qui remplacent la monnaie dans les échanges, et les institutions de crédit, qui en procurent l'émission et la circulation. — Tous ces moyens étendent et facilitent immensément les échanges.

Nous renvoyons à l'art économique l'exposition détaillée des différents moyens économiques de l'échange, et nous n'exposerons ici brièvement que les notions élémentaires relatives aux moyens de communication et de transport, à la monnaie et au crédit qui sont indispensables pour comprendre le mécanisme des échanges dans l'Économie sociale.

Art. 1.

Voies de communication et de transport par terre et par eau. — Leurs avantages généraux et communs.

§ 117. Sans les voies de communication et les moyens de transport, la production indirecte et l'échange qui en est le complément ne pourraient avoir lieu que dans une

sphère très-restreinte et le plus souvent seraient impossibles, à cause des distances qui séparent les divers producteurs ou possesseurs de produits échangeables. Les voies de communication qui facilitent la circulation continuelle des marchandises dans tout le corps social, en rapprochant artificiellement les producteurs entr'eux, peuvent se comparer avec raison aux artères et aux veines du corps humain par le moyen desquelles les éléments de la vie du point où ils sont préparés, se répandent dans tous les sens et jusqu'aux extrémités du corps de l'homme.

Habitués comme nous le sommes à l'usage de ces voies de communication qui nous semblent indispensables à la vie sociale, comme les artères à la vie de l'individu, nous ne pouvons nous faire une idée de l'état de barbarie où se trouverait le monde si elles n'existaient pas. Et pourtant le genre humain a parcouru pendant des siècles la surface de la terre sans aucune route, et tel est encore aujourd' hui la condition où se trouve le plus grand nombre des hommes. En Europe même il y a encore un vaste empire qui embrasse presque la moitié de son territoire et qui commence seulement aujourd'hui à se créer un système de routes; la cause de ce retard est peut-être la nature elle-même qui, pendant six mois de l'année et dans la majeure partie de ses provinces, se charge de les faire en aplanissant le sol par une couche épaisse de neige et de glace qui au moyen des trainaux rend les transports dans tous les sens extrêmement faciles. Dans l'antiquité, les Romains sont de tous les peuples ceux qui en ont le mieux connu l'importance, bien qu'ils s'en soient plutôt servis pour leurs guerres et leurs conquêtes que pour le commerce; on retrouve encore aujourd'hui dans toute l'Europe les restes des voies romaines

et leur nom est synonyme de routes parfaites. Mais les nations modernes civilisées ont vu s'accroitre leurs voies de communication en même temps que leur industrie et leurs échanges d'une façon extraordinaire et inconnue à l'antiquité: et le réseau de ces artères de la vie sociale que possède chaque nation peut généralement dans ce siècle servir de mesure par son étendue pour juger de sa prospérité matérielle (1).

§ 118. Les voies de communication sont de deux espèces, par terre et par eau: les voies terrestres sont les routes et les chemins de fer: les voies par eau sont la mer, les lacs, les fleuves et les canaux. Quelques mots suffiront pour démontrer comment ces moyens d'échange donnent de la valeur de mérite à des produits qui sans eux n'en auraient aucun, et une plus grande valeur de mérite à tous les produits échangeables (2).

Là où il n'y a pas de route, tous les transports doivent se faire à dos d'homme ou avec des animaux de façon que la charge pèse de tout son poids sur le porteur. En calculant la force en poids selon l'usage adopté en mécanique, le moteur doit avoir une force égale au poids de la charge à porter. Si l'on se sert au contraire de routes et de charriots, le poids de la charge pèse sur les essieux et les roues et le moteur n'a d'autre effort à faire que celui nécessaire pour vaincre la résistance que l'essieu exerce contre la roue et les obsta-

(1) Parceque les moyens de communication et de transport doivent naturellement être proportionnés au développement de l'industrie et des échanges. Il peut arriver cependant que la proportion ne soit pas exacte.

(2) J'emprunte en majeure partie ces notions aux leçons de M. Chevalier, *Cours d'Économie politique au collège de France*, leçon 8.

cles que le sol oppose au mouvement de la voiture. La résistance totale, qui au reste est proportionnée au poids de la charge à transporter, varie selon l'état des routes, c'est-à-dire selon la dureté du sol, les aspérités de la surface, le frottement latéral des roues dans les ornières, etc.; ces obstacles sont encore diminués par le système des routes pavées ou empierrées ou macadamisées. Or on calcule qu'en plaine sur d'excellentes routes, la résistance totale à vaincre par le moteur est du 2 ou 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$ du poids à transporter, c'est-à-dire qu'un poids de 2 kil. $^1/_2$ suspendu à un fil suffirait pour tirer un chargement du poids de 100 kil. Sur les routes ordinaires et en plaine, la résistance varie du 5 au 6 p. $^0/_0$; et en montée elle est beaucoup plus forte. Puis il faut déduire de l'effet utile de la force motrice le poids de la voiture. Mais l'épargne de forces que procurent les routes à voitures en tenant même compte de toutes les causes accidentelles est toujours très-considérable. En pratique, on évalue à 200 kil. la charge que peut porter un bon cheval marchant au pas dans une bonne route et à 1,000 kil. déduction faite du poids de la voiture, le chargement qu'un bon cheval de trait peut voiturer dans les mêmes conditions. Or économie de forces signifie diminution de travail et augmentation de la valeur de mérite de tous les produits.

§ 119. Mais au commencement de ce siècle il se fit une découverte qui devait changer entièrement les conditions des transports. Fulton avait appliqué la vapeur à la locomotion par eau. Après avoir en vain proposé sa découverte à Napoléon I (en 1803) il se rendit en Amérique, et un beau jour de l'an 1807 les habitants de New-York virent avec surprise un bâtiment d'une

forme inconnue sans mâts ni voiles s'avancer sur l'Hudson et remontrer le courant avec rapidité. C'était le premier bateau à vapeur qui naviguait en pleines eaux, et Fulton le guidait. Ce ne fut pourtant qu'en 1820 que la navigation à vapeur fut établie sur tout le cours du Missisipi et en 1838 Fulton lui-même fit en 15 jours le trajet de l'Amérique en Europe. Stephenson en Angleterre avait fait dès 1814 l'application de la vapeur à la locomotion terrestre en se servant aussi des rails en bois et en fer qui étaient déjà connus depuis longtemps. En 1830 seulement s'ouvrit entre Manchester et Liverpool la première ligne de chemins de fer construite en Europe : il s'en est formé dès lors en Europe et en Amérique un réseau immense et l'Angleterre à elle seule en possédait déjà en 1854 pour 7 milliards de francs.

Les causes par lesquelles les chemins de fer confèrent aux produits une valeur de mérite ou l'augmentent considérablement, se réduisent aux deux suivantes : 1° L'emploi des chemins de fer et du matériel de transport relatif demande une force de traction beaucoup moins grande; toutes les résistances que doit vaincre la force motrice dans le transport par voiture sur les routes ordinaires y sont de beaucoup diminuées; spécialement parceque l'on substitue au frottement sur une surface plus ou moins inégale ou garnie d'aspérités et presque toujours inclinée d'une manière sensible, un frottement moindre sur la surface unie et dure d'une lame de fer placée dans une situation presque absolument horizontale; 2° La force de la vapeur qu'on y emploie, est moins coûteuse, plus énergique et plus rapide que celle des hommes ou des animaux (1).

(1) 1° La force de la vapeur est moins coûteuse. La force moyenne

120. Les voies de communication et les moyens de transport de la navigation maritime, fluviale et des lacs sont assez généralement connus pour nous dispenser d'en

d'un cheval-animal est égale à la force qui soulève un poids de 40 kilog. à un mètre de hauteur en une seconde. La force du cheval-vapeur est la force qui soulève 75 kilog. à un mètre de hauteur en une seconde, c'est-à-dire, presque le double. Un cheval-animal ne travaille que 8 heures par jour et exige au moins 1f de nourriture par jour, tandis que pour alimenter la force d'un cheval-vapeur dans une machine parfaite, il suffit de 3 kil. de coke à l'heure, 24 kil. pour 8 heures, qui au prix de 5f les 100 kilog. feraient 1f 20. Mais un cheval-vapeur ayant en moyenne une rapidité de 5 à 10 fois plus grande, il en résulte qu'il peut opérer un transport à 8 heures de distance au prix de quatre ou cinq sous au plus au lieu de 2f, qu'exigerait l'alimentation de deux chevaux-animaux. Puis on peut avoir des locomotives de la force de 200 chevaux-vapeur qui ont la force de 400 chevaux-animaux, et sont conduites par deux hommes seulement. Or que l'on pense aux frais et aux difficultés de conduite de tant d'animaux qui transporteraient la même quantité des marchandises.

Il est vrai que la construction d'un chemin de fer à double voie coûte en moyenne, chez nous, 400,000f le kilom., tandis qu'une route ordinaire en coûte 4 ou 5,000f seulement. Le matériel de locomotion et de transport est aussi plus coûteux: mais en définitive la force de la vapeur est moins coûteuse.

2° La force de la vapeur est plus énergique, surtout à cause de la résistance moins forte qu'elle doit vaincre sur les chemins de fer; ce qui fait que la force d'un cheval-vapeur traine sur un chemin de fer ce que 50 chevaux-animaux trainent sur une voie ordinaire.

3° Enfin elle a plus de rapidité. Le cheval-animal au pas parcourt en une minute 1 m. 66 ; au trot 3 m. 3 ; au galop 5 m. 3. Une diligence parcourt 4 m. par seconde, c'est-à-dire, 2 ou 3 lieues à l'heure. Un cheval de course peut parcourir pendant quelques instants 12 ou 15 m. par seconde. Or une locomotive peut parcourir 40 m. par seconde, c'est-à-dire, trois fois plus qu'un cheval de course, dix fois plus qu'une diligence, et elle peut presque rivaliser avec le plus fort ouragan.

Cependant la vitesse moyenne des trains *express* est seulement en

parler. Il n'est pas d'enfant qui ne sache qu'il faut bien peu de force pour mouvoir un corps flottant sur l'eau, à cause de la fluidité de celle-ci. Tout le monde sait aussi que la force de la vapeur substituée à celles des rames et des voiles a opéré une révolution complète dans la navigation, non seulement maritime, mais encore des fleuves, des lacs et des canaux.

Outre les moyens de transport, il y a encore les moyens de communication de la pensée humaine qui peuvent la porter au loin avec une rapidité et une commodité merveilleuses. Tels sont les postes et les télégraphes dont l'utilité est vulgairement connue.

La dénomination technique et détaillée des avantages que chaque moyen de communication et de transport procure dans l'Économie sociale et toutes les questions qui s'y rattachent, appartiennent à l'art économique.

§ 121. Nous observerons seulement ici en général le développement immense qu'ils donnent aux richesses matérielles et morales d'un peuple. Les moyens de transport plus commodes rapprochent producteurs et consommateurs et tous les objets échangeables, comme s'ils étaient par exemple à une heure de distance au lieu d'un jour. Les capitaux de matière brute, de matériaux d'instruments, les ouvriers, tous les éléments de la production en un mot sont placés à peu de distance les uns des autres, d'où il s'opère pour chaque production une coopération complexe immensément plus avantageuse. Avec les

Amérique de 28 m. par seconde, en Angleterre de 21, en France de 17 et chez nous de 13. Les convois ordinaires, par économie, cheminent plus lentement et les convois de marchandises plus lentement encore. V. Boccardo, *Trattato teorico pratico di Economia politica.*

moyens de communication et de transport que nous possèdons aujourd'hui, chacun de nous expédie plus d'affaires dans un jour qu'il n'en aurait expédié il y a un siècle dans une semaine ou un mois. Ainsi les avantages que procurent ces moyens perfectionnés d'échange, ne se limitent pas à l'économie directe des frais et du temps épargné, mais comprennent encore ceux du capital et de la coopération simple et complexe dans la production, dont ils sont la cause indirecte. — Puis un peuple n'a pas seulement des intérêts matériels, mais aussi des intèrêts intellectuels et moraux. Or les avantages moraux des voies rapides de communication et de transport sont les mèmes que ceux de la liberté de la presse dont elles sont le complément nécessaire. Avec les personnes et les marchandises, les idées aussi circulent rapidement : la connaissance des intérêts communs acquise par chaque membre d'une nation engendre la force de l'association qui les relie entr'eux étroitement et en forme pour ainsi dire un seul homme doué de la force et de l'intelligence collectives de tous: et tous tendent ainsi, avec la force indéfinie d'une profonde et énergique association, à conquérir l'utilité morale et intellectuelle non moins que l'utilité matérielle.

§ 122. Les faits rendent témoignage de cette puissance extraordinaire qui appartient aux voies de communication et de transport. Dans l'antiquité le seul peuple qui ait su conserver ses conquètes pendant un long espace de temps est le peuple romain, parceque dans tous les pays où pénétraient ses aigles victorieuses il se hâtait d'établir des routes qui aujourd'hui encore sont des modèles. En Amérique, au commencement de ce siècle, la vallée du Missisipi était une vallée pauvre et presque déserte. La navigation à vapeur des fleuves et des canaux et les chemins

de fer y pénétrèrent tout d'un coup en y portant dans tous les sens capitaux et ouvriers : aussitôt cette immense vallée changea d'aspect comme par enchantement; elle se couvrit d'une population active et de riches moissons et acquit un tel degré de prosperité, que, sur trente un États qui composent aujourd'hui l'Union Américaine, quatorze se trouvent dans le bassin du Mississipi et renferment des villes comme Cincinnati qui pourraient faire envie à certaines capitales d'Europe. « La Confédération Américaine occupe un espace dix fois plus grand que la France; les intérêts y sont rivaux, les opinions divisées, les institutions diamétralement contraires sous quelques rapports, car la moitié de cette fédération reconnait l'esclavage que l'autre réprouve. Et cependant l'Union Américaine parait indissoluble. C'est que cet empire né d'hier, est déjà couvert d'un admirable réseau de voies de communication, qui relie entr'eux les tronçons prêts à se disjoindre. De l'est à l'ouest, du nord au sud, des chemins de fer s'allongent, des cours d'eau serpentent, des canaux sillonnent le sol. Ce ne sont que bateaux à vapeur et locomotives. Une circulation si facile et si active entretient d'une extrémité à l'autre de ce vaste territoire d'incessants rapports d'affaires, un échange perpétuel d'échanges et d'affections. Il n'est pas une famille qui ne compte quelque membre à la fois dans les métropoles les plus extrêmes, et ainsi tous ces membres continuent à former un seul corps » (1).

Que l'on observe les progrès qu'un large système de voies de communication a fait faire à la Belgique, à la France, à l'Allemagne vers la prospérité et l'unité. Que

(1) M. Chevalier. *Ouv. cité,* leç. 7

l'on reporte ensuite un regard vers l'Italie, où jusqu'en 1858 le Piémont seul possédait plus de voies ferrées que tout le reste de la Péninsule et l'on verra que le défaut des moyens de communication, les barrières de douanes élevées à chaque pas, et l'isolement systématique où chaque prince tenait ses sujets, sont les causes principales qui ont empèché jusqu'ici en Italie la formation de cette unité compacte qui est le sceau de la nationalité d'un peuple. La France avant 89, divisée en 22 provinces presque isolées les unes des autres, n'était pas la France d'aujourd'hui, et n'avait pas la puissante unité qui en fait maintenant la force et la richesse.

§ 123. Pour que l'échange des produits soit possible il faut encore souvent les conserver d'un temps à un autre. C'est à cet objet que servent les magasins, les docks et les autres moyens que tout le monde connait et dont nous traiterons dans l'art économique.

Art. 2.

De la monnaie.

§ 124. La monnaie est *un produit employé comme un instrument pour faciliter l'échange de tous les produits échangeables, en leur servant de mesure commune en même temps qu'ils en est un équivalent réel* (1).

L'idée et l'usage de la monnaie pour faciliter les échanges se rencontrent chez toutes les sociétés civiles dès

(1) M. Chevalier la définit: un instrument qui dans les échanges sert de mesure et par lui même est un équivalent. V. sur cette matière son traité classique sur *la monnaie*.

leur naissance, avec cette seule différence que la monnaie devant être le produit le plus généralement apprécié et reçu par tous, la matière en fut diverse selon les différents peuples. Ainsi les peuples pasteurs eurent pour monnaie le bétail (1); les peuples chasseurs, les peaux de bêtes et les armes (2); tous, suivant leurs industries diverses, eurent pour monnaie le produit le plus facilement échangeable et le plus généralement apprécié. Cependant les métaux furent de bonne heure employés à former la monnaie. On employa d'abord le fer chez les Lacédémoniens et les Romains, puis le cuivre et le bronze et ensuite l'or et l'argent dont l'usage devint général. Ces métaux ne reçurent d'abord aucune empreinte, mais ils furent employés sous forme de bandes (3), de plaques, de lingots ou de poudre et la plupart du temps on les mesurait au poids. Cependant de bonne heure les États les plus avancés en civilisation en fabriquèrent des pièces d'une dimension réguliere qui plus tard reçurent une empreinte sur les deux faces et sur le bord extérieur.

§ 125. Un produit, pour servir de monnaie parfaite,

(1) D'où le vient son nom latin *pecunia* (de *pecus*). La première empreinte des monnaies romaines fut une brebis.

(2) Comme les anciens Russes et encore aujourd'hui quelques pays du Nord de l'Amérique. Le blé a servi de monnaie dans les Indes, le cacao au Mexique, le tabac dans la Virginie, etc. Les Hollandais avaient au moyen âge une monnaie imaginaire à laquelle ils rapportaient la valeur de toutes les marchandises et qu'ils nommaient *livre de banque* ou *sterline*. Telle est encore aujourd'hui la *macute* qui est une monnaie imaginaire chez les Arabes.

(3) Dans la Chine on se sert de bandes d'argent que l'on coupe avec des ciseaux et dont on pèse les morceaux; les monnaies européennes y subissent le même traitement. En Afrique et dans certains lieux de l'Amérique et de l'Asie on se sert de poudre d'or renfermée dans des tuyaux de plume ou dans des sachets.

doit réunir les qualités suivantes: il doit être un vrai produit ayant par lui-même une valeur d'usage en rapport avec un de nos besoins et recherché pour cela par les hommes indépendemment de sa qualité de monnaie. — Il doit en outre avoir un coût de production et une valeur de mérite afin qu'il mérite que l'on donne en échange toutes les autres richesses qui sont le produit du travail. L'agriculteur qui achète du drap d'un fabricant, lui offre en échange de l'or et de l'argent et non des cailloux ou de l'eau, parce que les premiers objets ont seuls pour le négociant une valeur d'usage direct ou indirect et une valeur de mérite. — Ce doit être un produit qui à valeur égale soit plus facile à transporter que d'autres produits, c'est-à-dire qui renferme dans peu de volume une grande valeur, afin de pouvoir par ce moyen transporter aisément l'équivalent des objets à acheter. — Il doit être parfaitement homogène, afin que toute partie égale de ce produit ait une valeur égale, inaltérable et garantie autant que possible contre tout changement de valeur, afin qu'on puisse le conserver aisément sans crainte de détérioration. — Il doit être indéfiniment divisible et apte à se recomposer, afin de pouvoir se proportionner aux valeurs les plus basses comme aux valeurs les plus élevées, sans que la division et la recomposition lui enlèvent rien de son prix. — Enfin il doit être d'une substance distincte par ses qualités spéciales de toute autre substance, afin que sa nature et sa valeur puissent facilement se reconnaître à première vue.

§ 126. Or les seuls produits qui réunissent toutes ces qualités au plus haut point sont les métaux nobles ou précieux, c'est-à-dire l'or et l'argent.

En premier lieu ce sont des produits qui ont par eux-mêmes une valeur d'usage pour les hommes auxquels ils

servent par leur netteté et leur beauté, par leur éclat inaltérable à une foule d'usages domestiques et d'usages publics, à l'aisance et au luxe. D'autre part ils coûtent un certain travail de production : d'où ils ont non seulement une valeur d'usage, mais encore un coût de production et une valeur de mérite et d'échange. Voilà pourquoi les bijoux d'or et d'argent ont une valeur égale à celle d'une quantité égale d'or monnayé (déduction faite du prix de la main d'œuvre). Leur valeur d'usage, leur coût de production, leur valeur de mérite et d'échange sont donc réels et n'ont rien de factice ou d'arbitraire.

En second lieu ce sont des produits au moyen desquels on transporte facilement de grandes valeurs d'échange sous un petit volume. 80 ou 100 grammes d'argent représentent la valeur d'échange d'un hectolitre de blé qui pèse 77,000 grammes, et d'un hectolitre de vin ordinaire qui avec son tonneau pèse 110,000 grammes. 80 ou 100 grammes d'or représentent la valeur d'un bœuf de 400,000 grammes.

En troisième lieu ils sont parfaitement homogènes, étant des corps simples. On ne saurait trouver la moindre différence entre l'or de la Transylvanie ou de la Sibérie et celui du Brésil, de la Californie et de l'Australie, entre l'argent extrait des mines de la Saxe et celui du Mexique, du Perou ou du Chili, lorsqu'une fois ces métaux ont été raffinés. Puis leur dureté les rend presque inaltérables, surtout lorsqu'ils sont mélangés à un peu d'alliage, et leur coût de production varie si peu, que leurs changements de valeur sont presque nuls ou tout au moins si lents qu'ils ne deviennent sensibles qu'au bout d'un certain laps de temps. Sous le rapport matériel, très peu de substances ont une action chimique sur l'or et l'argent;

ils ne sont point sujets à s'oxider ou à se ronger d'une manière quelconque comme tant d'autres métaux; et ils ne s'altèrent que par un maniement ou un usage très longs et très-suivis. Nous avons dans nos musées des pièces de monnaie et des statuettes, qui ont été ensevelies au temps de Pharaon, et qui sont si bien conservées qu'on les dirait faites d'hier. Il y a d'autres métaux qui sont aussi inaltérables que l'or et l'argent sinon d'avantage, comme le platine, le rodium, l'iridium etc.; mais leur valeur d'échange, variable comme leur coût de production, empèche qu'il ne puissent servir de monnaie. Aussi le gouvernement Russe qui avait en 1828 frappé des monnaies de platine, fut forcé par ses changements de valeur, de les retirer en 1845 (1). Le cuivre subit de mème de fortes altérations de prix, et ne peut servir de monnaie véritable que pour des fractions d'une valeur minime où ces variations sont insensibles.

En quatrième lieu l'or et l'argent peuvent se diviser et se recomposer facilement sans perdre de leur valeur: il y a des pièces d'argent de 25 et de 20 centimes, des pièces d'or de 10 et de 5 francs, qui ont la mème valeur (déduction faite de la main d'œuvre), que des morceaux d'or et d'argent d'un poids semblables. Au contraire le diamant ne peut se partager sans perdre une grande partie de son prix (2).

(1) Le platine (de l'espagnol *platina* petit argent) est un métal très dur qui vaut plus que l'argent et moins que l'or, mais on en fait peu d'usage dans le commerce : les mines d'où on l'extrait sont peu nombreuses. La division et le temps en diminuent la valeur; il est difficile de l'épurer et de le façonner.

(2) Le diamant est un corps simple qui sous un faible volume renferme une grande valeur, mais il n'est pas toujours homogène; sa

En cinquième lieu ces métaux se reconnaissent facilement par leur couleur particulière et par le son clair et *sui generis* qu'ils rendent, lorsqu'on les frappe contre un corps dur. Puis, étant malléables sous l'action du feu, ils peuvent recevoir une empreinte assez fine et reconnaissable à vue d'œil, au moyen de laquelle le Gouvernement en déclare et en garantit la valeur, sans qu'ils perdent pour cela la dureté qui les rend inaltérables par l'usage qu'on en fait.

§ 127. L'or et l'argent sont donc les métaux monétaires par excellence. Mais pour apprécier exactement la nature de la monnaie et ses fonctions dans les échanges, nous devons encore en étudier brièvement la formation et la mise en circulation.

On appelle Hôtel des monnaies (*Zecca* en italien) le lieu où se fabrique la monnaie. On croyait (1) anciennement que le droit de fabriquer de la monnaie était un droit royal: aussi le Souverain seul pouvait battre monnaie, et lorsque les particuliers portaient de l'or ou de l'argent à l'hôtel des monnaies pour le faire monnayer, le Souverain percevait le droit de seigneurie, en retenant

valeur dépend de caractères accidentels, difficiles à apprécier exactement et très variables d'une pierre précieuse à une autre, c'est-à-dire de *l'eau* du diamant et de son aptitude à être taillé selon telle ou telle autre forme. Les diamants bruts de bonne forme valent 48 fr. le carat (le carat est de 4 grains ou de $12/_{1000}$ de gramme); mais s'ils dépassent le carat ils sont estimés d'après le carré de leur poids multiplié par 48; c'est-à-dire un diamant brut de deux carats vaut 4×48 ou 192f. V. le *Traité de mineralogie* de Dufresnois, tome 2, pag. 77, et le *Traité élémentaire* de Beudant, p. 259.

(1) V. sur les monnaies du moyen âge: Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, etc. 1847, et Cibrario, *Dell'economia politica del medio evo*, 1839.

une partie du métal à monnayer outre les frais de fabrication. Aujourd'hui la monnaie se frappe ou par le Gouvernement ou par des particuliers sous la surveillance du Gouvernement; et pour convertir en monnaie de l'or ou de l'argent, on ne perçoit plus dans les hôtels des monnaies qu'un droit de fabrication, le *brassage* (diritto di monetaggio) qui correspond aux frais nécessaires à cet objet.

Une pièce de monnaie se compose de métal fin et d'alliage, soit parce que ce serait trop coûteux et presque impossible de séparer entièrement de l'or et de l'argent toute matière étrangère soit parce que ces métaux purs et sans alliage résisteraient moins au frottement et s'useraient plus vite dans la circulation. L'alliage est la matière étrangère unie au métal fin dans la monnaie; elle est généralement de cuivre. On nomme titre de la monnaie (et de tout objet en or ou en argent) la proportion de métal fin qui entre avec l'alliage dans sa composition. Celui de l'or se calculait anciennement en carats ($^{24}/_{24}$) et celui de l'argent en deniers ($^{12}/_{12}$); mais depuis l'introduction du système décimal on le calcule en fractions décimales. Il est généralement de $^{9}/_{10}$ ou de $^{11}/_{12}$.

Il est difficile d'obtenir une précision parfaite dans le poids et surtout dans le titre des monnaies (par conséquent dans leur valeur) : c'est pourquoi on laisse à cet égard une certaine latitude nommée *tolérance*: pour l'or et pour l'argent, elle est de $^{2}/_{1000}$ en France et en Angleterre, et de 1 $^{1/2}/_{1000}$ en Amérique.

Autrefois les monnaies portaient une empreinte qui n'avait d'autre utilité que de constater au nom du Gouvernement la qualité du métal, que les particuliers devaient encore peser pour l'évaluer. Puis on lui substitua le *coin*

(conio) au moyen duquel on constate et on déclare non seulement la qualité, mais encore le poids du métal et par conséquent sa valeur d'échange: il consiste dans une double empreinte sur l'une et l'autre face de la pièce avec un signe ou une empreinte sur le bord circulaire. L'origine du coin est incertaine. Pline et Hérodote l'attribuent à des personnages mythologiques. Il est certain cependant que cinq siècles après la fondation de Rome, on y frappa d'abord des monnaies d'argent, puis (60 ans après) des monnaies d'or.

Outre le coin, on donna un nom aux monnaies dès les temps les plus reculés. On nommait *As* chez les Romains le poids d'une livre de métal-monnaie qui se divisait en douze sous ou parties de la livre. De là vient le nom de livre qui sert dans beaucoup de langues *(pound Pfund, libbra, libra)* à désigner l'unité de poids et l'unité de monnaie. Plus tard on abandonna le système Romain qui ne fut rétabli que pour un court espace de temps par Charlemagne et après lui, dans le moyen-âge, l'incertitude de la valeur des monnaies fut une triste plaie du commerce. Aujourd'hui le Gouvernement fixe lui-même d'une manière rigoureuse et invariable le poids, le titre, le nom et la valeur des monnaies, bien que les systèmes des diverses nations à cet égard soient un peu différents les uns des autres. Le système le plus rationnel et le plus répandu en Europe est le système décimal appliqué à la division du poids du métal monnayé, à sa dénomination et à la proportion de sa valeur.

§ 128. De ces observations il résulte que les monnaies, considérées dans leur aspect matériel, sont des morceaux d'or ou d'argent ayant ordinairement la forme de disques, frappés d'une empreinte sur les deux faces et sur

le bord, lesquels ont un nom qui par lui même n'exprime rien, mais qui en vertu de la loi doit exprimer un poids donné de métal fin et d'alliage dans les limites de la tolérance (1).

§ 129. Dans les sociétés modernes les monnaies sont en or ou en argent pour la majeure partie : mais il en est une autre appelée monnaie de billon (*moneta bassa* ou *eroso-mista*) qui est composée de cuivre et d'un alliage d'argent ou d'autre métal. Elle sert à l'usage du menu commerce et enlève l'inconvénient de devoir diviser en fractions trop minimes les métaux précieux. Cependant sa valeur réelle ne correspond pas en général à celle que son nom lui donne. En effet la matière dont elle se compose change facilement de valeur : or si sa valeur intrinsèque (c'est-à-dire la valeur du métal et de la main d'œuvre) répondait à sa valeur nominale, il arriverait que, lorsque la valeur réelle du métal serait au niveau ou au dessus de la valeur nominale de la monnaie, les particuliers auraient intérêt à convertir la monnaie en lingots; ce qui donnerait lieu à la destruction de la monnaie, en causant un grave dommage aux finances publiques et au commerce. Il faut donc que la valeur nominale de la monnaie de billon dépasse sa valeur intrinsèque de tout ce qui est nécessaire pour prévenir cet inconvénient. Enfin la valeur de la masse totale de cette monnaie dans un État est toujours minime en proportion de la véritable monnaie d'or et d'argent.

§ 130. La manière dont la monnaie entre en circulation est très-simple. S'il y a des mines dans l'État qui soient sa propriété ou celle des particuliers, le métal une fois ex-

(1) Le mot lui même de *monnaie* (*moneta*) vient de *monere* avertir.

trait et épuré est porté à l'hôtel des monnaies par l'État ou par les particuliers qui le possèdent; et la monnaie qu'ils en obtiennent se répand dans le commerce en échange des produits qu'ils achètent. S'il n'y a pas de mines dans l'État, le métal y est porté de son lieu d'origine pour y être monnayé, ou y pénètre déjà monnayé par la circulation. L'usage que l'on fait des métaux précieux pour les objets de luxe ou de bien-être, les pertes subies dans les naufrages, les incendies, l'usure du frottement et du maniement continuels et tant d'autres causes destructives en consument une partie, que Mac Culloch calcule être annuellement d'un centième de leur masse entière. D'autre part leur production continuelle en augmente constamment la masse qui doit croître graduellement et se proportionner à l'accroissement des produits en circulation.

§ 151. La monnaie légale est dans chaque État celle que tout le monde est tenu en vertu de la loi de recevoir pour sa valeur nominale dans les échanges et dans les payements. Chez quelques nations, il n'y en a qu'une seule, comme l'or en Angleterre et l'argent en Belgique. En France et en Italie et chez la plupart des autres nations, l'or et l'argent servent tous deux à la fois de monnaie légale. Là où deux ou plusieurs métaux sont adoptés comme monnaie légale, le Gouvernement fixe lui-même le rapport de valeur proportionnelle qu'ils ont entr'eux au taux moyen du commerce. En France et en Italie, 1 gramme d'or vaut 15 grammes 1|2 d'argent.

§ 152. Mais ce rapport peut changer. Depuis la découverte des mines aurifères de la Californie et de l'Australie (1), la production de l'or s'est accrue dans une

(1) Jacob et Humbolt, par de patientes recherches, ont déterminé

proportion si extraordinaire, que ce rapport a déjà commencé à s'altérer et changera peut-être radicalement à l'avenir, à moins que la production de l'argent ne puisse croitre en proportion (1). Il semblerait même inexplica-

d'après des bases assez certaines, la quantité d'or et d'argent produite depuis la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb jusqu'à la fin du siècle passé, et M. Chevalier a conduit le cours de ces recherches jusqu'en 1848. Il en résulte que jusqu'à cette époque on avait importé d'Amérique en Europe 122,050,724 kil. d'argent et 2,910,977 kil. d'or, valant en tout d'après notre système monétaire 37,148 millions de francs; et que l'on en avait extrait des mines d'Europe, d'Asie et d'Afrique, 6 millions et demi, mis en circulation en Europe et en Amérique. En tout la quantité des métaux précieux extraits du sein de la terre pendant trois siècles est de 45 milliards et demi de francs.

Cette somme est éblouissante, dit M. Chevalier, mais elle n'est rien en comparaison des richesses que l'industrie humaine a pu produire dans toutes les autres branches dans ces trois siècles. La fabrication des tissus de coton en Angleterre seulement ; les houillères, en ne tenant compte que de la valeur du charbon auprès des mines elles-mêmes, donnent une production d'une valeur beaucoup plus grande. Il ne faut qu'un petit nombre d'années à l'industrie britannique prise dans son ensemble, pour créer une valeur égale à toute la masse d'or et d'argent que l'Amérique a fournie pendant trois siècles.

Mais depuis 1848, la production des métaux précieux et surtout de l'or en Californie et en Australie, s'est accrue dans une proportion vraiment colossale. Newmarch a calculé d'après des données certaines et officielles, que de 1848 a 1852, c'est-à-dire en cinq ans, la Californie avait fourni 40 millions de L. sterlings, soit un milliard de francs, et que dans une année et demie (en 1851-52), l'Australie avait produit 16 millions de L. sterlings ou 400 millions de francs. On calcule que depuis 1848 la production annuelle de l'or en Europe et en Amérique est d'environ 500 millions par an.

(1) Voici les faits en peu de mots. L'or se trouve pur au milieu de filons de nature quartzeuse d'où les eaux le transportent en grains ou en paillettes, ou bien dans lesquels on le trouve sous forme de couches ou de morceaux plus ou moins gros (les pépites): il est donc

ble que la quantité immense d'or qui est entrée en Europe dans ces dernières années, n'ait pas altéré plus profondément ce rapport, si l'on n'observait que dans un grand nombre d'États d'Europe, comme en Italie, en Autriche, en Allemagne et en Turquie la masse de numéraire était trop faible pour les échanges; que l'Amérique a du en absorber une grande partie par l'extension immense qu'a prise son commerce et à cause des crises monétaires et de crédit qu'elle a éprouves; et qu'une immense quantité d'or a été portée par le commerce européen et américain en Orient, par l'Angleterre dans les Indes, tandis qu'une forte quantité d'argent est importée

facile de le recueillir et la quantité que la Californie et l'Australie en contiennent parait inépuisable. Au contraire l'argent se trouve rarement pur ou en morceaux, mais il est la plupart du temps mêlé à des matières étrangères sous forme de chlorure, de sulfure, etc. Il y a deux méthodes pour l'extraire: l'une, de la fonte qui est abandonnée comme trop dispendieuse; l'autre, de l'amalgame avec le mercure auquel il s'unit facilement après avoir été dégagé de certaines substances. Mais celle-ci est aussi très dispendieuse à cause du mercure dont elle exige une certaine quantité et qu'on se procure assez difficilement. L'Espagne en avait d'abord le monopole et le vendait fort cher. Aujourd'hui on en a découvert de riches mines en Amérique. Ensuite les mines d'argent de l'Amérique, qui sont exploitées d'une façon tout-à-fait barbare et primitive, pourraient diminuer de beaucoup leurs frais de production en adoptant les progrès de la chimie et de la mécanique. Les gisements d'argent qui n'ont pour ainsi dire été qu'effleurés dans le nouveau monde, sont en nombre indéfini. Enfin le Mexique qui possède les plus riches mines d'argent pourrait peut-être en se réunissant à la confédération Américaine mettre une fin aux guerres civiles qui entravent sans cesse sa production. Tout porte donc à croire que l'argent subira un jour un rabais considérable. Mais cela n'est que probable, tandis que l'accroissement démesuré de la production aurifère est déjà un fait certain pour le passé et pour l'avenir.

en Chine par la Russie, l'Angleterre et l'Amérique. Aussi en Europe la monnaie d'or tend a remplacer insensiblement la monnaie d'argent, les exigences du luxe absorbent chaque jour une plus grande quantité d'or et une moindre quantité d'argent (1). L'usage, les pertes, le frottement en détruisent continuellement une partie. Enfin l'accroissement énorme de tous les genres de produits rend nécéssaire aux échanges une masse toujours plus forte de monnaie. La production p. ex. du charbon de terre en Angleterre pendant les cinquante dernières années représente à elle seule une valeur égale à toute la quantité d'or qui a été produite pendant les trois siècles passés avant 1848. Néanmoins la disproportion qui existe aujourd'hui entre la production de l'or et celle de l'argent rend certaine l'alternative: ou que le rapport de valeur entre l'or et l'argent changera bientôt d'une manière assez sensible, ou que la valeur de l'or et de l'argent baissera de beaucoup pour tous deux à la fois. C'est à l'art économique qu'il appartient de calculer la probabilité de ces faits, d'apprécier les effets qu'ils peuvent produire dans l'économie sociale et de rechercher les moyens convenables pour prévenir les maux qui peuvent en dériver pour les particuliers et pour la société (2).

§ 155. D'après les notions que nous venons de donner sur la monnaie, on peut aisément reconnaître qu'elle n'est

(1) Les compositions métalliques, telles que le ruolz et tant d'autres, remplacent en grande partie l'argenterie.

(2) V. M. Chevalier, *De la Monnaie;* Humbolt, *Production de l'or et de l'argent;* Newmarch, *Les nouvelles quantités d'or.* V. aussi Boek, Dureau de la Malle et Cibrario *sur les monnaies anciennes;* Leber, *sur l'évaluation des sommes de l'antiquité;* et Sterling, Faucher, Molinari, Leobardy, *sur les questions récentes.*

que le produit le plus apte à circuler et qu' elle contient deux utilités ; l'une absolue et intrinsèque à sa matière, et l'autre extrinsèque et relative à son emploi pour faciliter les échanges. L'ignorance de ces vérités a souvent causé des abus fort graves. Parfois l'on a cru que l'utilité relative de la monnaie était indépendante de sa valeur intrinsèque, que la monnaie n'était qu'un signe de la valeur et qu' il suffisait de graver sur un pièce de métal la figure d'un prince avec le nom d'une valeur, pour en faire une pièce de monnaie de cette même valeur. De là sont nées toutes les altérations du poids et du titre des monnaies que se permettaient au moyen-âge les princes et les seigneurs qui battaient monnaie. Ces altérations par la nature des choses manquaient leur but ou constituaient un vol au préjudice des particuliers qui recevaient la monnaie; car la véritable valeur de celles-ci une fois connue, ces monnaies tombaient au niveau de cette valeur; ou bien, si elles avaient un cours forcé, le prix de toutes les autres marchandises évalué en argent, s'élevait en proportion. De là aussi sont nées les erreurs relatives au papier-monnaie, lorsqu'on crut que le Gouvernement, étant maitre de fixer arbitrairement la valeur de la monnaie, pouvait aussi bien la faire en papier qu'en métal, sans que ce papier représentât une valeur existante et exigible par le porteur du papier-monnaie. D'autres fois au contraire on confondit l'utilité extrinsèque de la monnaie avec son utilité intrinsèque, et on exagèra son importance jusqu'au point de croire que c'était le bien suprème par excellence et la véritable essence de la richesse des nations. De là naquit le système mercantile ou de la balance du commerce, d'après lequel les Gouvernements cherchèrent à attirer et à retenir dans le territoire de

leurs États la plus grande masse possible de numéraire. Sans doute il existe un certain rapport entre la masse des biens et celle de la monnaie qui existe dans chaque État; mais d'après les observations statistiques faites jusqu'à ce jour elle parait très variable et la masse des valeurs monétaires est toujours de beaucoup inférieure à la masse des autres valeurs. On observe que dans les sociétés naissantes et dans les pays pauvres, il y a peu de monnaie, parceque les échanges y sont rares et les moyens de communication imparfaits. Puis la monnaie devient abondante dans la première période de développement du commerce d'un peuple. Enfin, bien qu'elle continue à croitre en quantité absolue, sa masse décroit en proportion de celle des produits, à mesure que la production et le commerce s'étendent; et cette proportion tend toujours à décroitre à mesure que l'on invente et qu'on perfectionne les moyens d'opérer les échanges sans monnaie, par l'usage du crédit. Tel est l'état présent des nations d'Europe.

En dernier lieu on peut noter aisément que la monnaie n'a pas seulement de la valeur de mérite par elle-même, mais qu'elle accroit de beaucoup la valeur de mérite de tous les autres produits auxquels elle sert de prix dans les échanges, et que c'est la raison pour laquelle tous les hommes s'en servent.

Art. 3.

Du crédit. — Des opérations et des institutions de crédit. — Ses avantages.

§ 134. La monnaie serait un moyen des plus parfaits pour les échanges, si elle n'avait elle-même un certain

coût de production directe ou indirecte qui fait qu'on ne peut l'acquérir sans perdre une quantité équivalente de travail ou de richesses déjà produites, que l'on donne en échange. Or les échanges sont souvent difficiles ou impossibles, parcequ'on ne possède pas cet instrument coûteux des échanges, ou parce que le transport de la monnaie, bien qu'il soit plus facile que celui de tout autre produit, est encore sujet à des risques et à des frais plus ou moins considérables. La production même des objets qui sont directement utiles à nos besoins serait beaucoup plus abondante, si le travail et les capitaux des hommes étaient employés dans une moins forte proportion à la production de cette marchandise parasite. Voilà pourquoi le crédit remplace avantageusement la monnaie dans les échanges.

§ 155. Le *crédit* est *la foi qu'inspire une personne dans sa capacité et sa volonté de payer à une terme donné le prix d'un produit ou d'un capital qui lui est avancé* (1). Avoir peu ou beaucoup de crédit signifie inspirer peu ou beaucoup de confiance en sa solvabilité et sa probité. Un échange à crédit est l'échange d'un produit ou d'un capital qu'une partie avance à l'autre contre la promesse fiduciaire (en laquelle elle a foi) que le prix convenu en sera payé à un terme donné plus au moins éloigné. Les titres d'où résultent les promesses de payement données dans les échanges, se nomment titres de crédit, et tiennent lieu de monnaie à cause de la confiance

(1) Le crédit se définit quelques fois: *la facilité d'emprunter due à la confiance qu'on inspire, — ou une anticipation de l'avenir, — ou la transformation des capitaux fixes et engagés en capitaux circulants ou dégagés.* Mais ces définitions nous semblent n'indiquer que des effets partiels du crédit, sans en indiquer l'essence.

qu'on a que la promesse s'exécutera fidèlement, et qu'au terme fixé elle se convertira effectivement en une valeur réelle.

Les *conditions* naturelles et essentielles du crédit sont la solvabilité que la personne peut avoir à l'échéance de sa promesse, calculée sur la base de ce qu'elle possède ou de ce qu'elle peut acquérir par son industrie; comme aussi sa probité qui est indispensable pour garantir l'accomplissement de sa promesse. Il y a du reste des institutions juridiques qui servent à raffermir cette dernière condition du crédit en garantissant le payement des créances, et ce sont toutes les institutions judiciaires et tous les moyens coercitifs, par lesquels la société procure l'exécution des engagements.

§ 136. La *forme* primitive des échanges à crédit ne diffère point de celle des échanges ordinaires: mais tant les uns que les autres prennent des noms divers selon la nature du correspectif donné ou promis, et forment la substance des divers contrats civils et commerciaux. Quelques-uns de ces contrats peuvent se faire aussi bien sans l'usage du crédit, qu'avec le crédit même, comme la vente, l'échange, etc. D'autres au contraire ne peuvent avoir lieu qu'au moyen du crédit, comme le prêt, le commodat, le louage, etc. Enfin, il y a d'autres contrats qui ne peuvent de même avoir lieu qu'à crédit, mais qui revètent une forme plus compliquée en apparence, bien qu'ils ne consistent qu'en une multiplicité d'échanges divers simultanés ou successifs et enchainés entr'eux. En voici un exemple: Primus, Secondus et Tertius sont trois cultivateurs voisins. Il arrive un jour que Primus a besoin pour ses travaux de labourage d'une paire de bœufs que Secondus a de trop; mais n'ayant ni monnaie, ni d'autres

produits à lui offrir en échange, il lui offre la promesse de vingt sacs de blé payables dans trois mois après la récolte. Si Secondus a foi dans son voisin et accepte l'offre, l'échange se fait à crédit. Le lendemain Secondus se rend chez son voisin Tertius pour acheter vingt-cinq brebis estimées vingt sacs de blé. « Je n'ai pas ce blé maintenant », dit l'acheteur, « ni le prix en argent nécessaire, mais mon voisin Primus me doit justement cette valeur, et si cela vous convient et que vous puissiez attendre, il vous les remettra lui-même, et ainsi nous serons quittes ». Si Tertius à son tour a foi en Primus et accepte son offre, ce sera là un nouvel échange à crédit. Or au lieu de trois contractants et de deux échanges successifs, on peut en supposer quatre, cinq, vingt ou davantage: à des promesses verbales valables seulement entre des voisins et des amis, on peut substituer des promesses écrites, plus valables auprès d'autres personnes et auprès des tribunaux; et l'on aura ainsi une série indéfinie d'échanges à crédit enchainés les uns aux autres et des titres de crédit transmissibles d'une personne à une autre qui remplacent la monnaie dans les échanges.

§ 157. Tous les titres variés des contrats civils et commerciaux qui contiennent par leur nature ou par la volonté des contractants des échanges à crédit, sont autant de titres de crédit substitués à la monnaie. Mais ceux qui remplissent le plus commodément et le plus fréquemment cet office sont les titres de crédit commercial dont la formation et la transmission demandent beaucoup moins de formalités et de frais, et qui par cette raison circulent de main en main dans le commerce, comme de la monnaie. Ces titres portent le nom de *billet* quand il contiennent la reconnaissance d'une dette d'une somme déterminée signée par le débi-

teur, avec la promesse de la payer à une échéance fixe au créancier désigné. On les appelle *billets à ordre,* lorsqu'ils contiennent l'obligation prise par une personne de payer à une échéance fixe une somme déterminée au créancier désigné, ou sur son ordre à quiconque se trouvera investi de ses droits par l'endossement. On les nomme *billets au porteur*, quand le débiteur sans indiquer le nom du créancier, s'y obblige à payer à une échéance fixe une somme déterminée à quiconque se trouvera alors possesseur du titre. L'*endossement* est le transport de la propriété de l'effet de commerce transmissible, opéré au moyen d'un ordre écrit sur le dos du billet.

§ 158. La *lettre de change* a été inventée pour éviter les risques et les frais inhérents au transport des métaux précieux d'un lieu dans un autre pour les payements. Supposons, par exemple, un négociant de Turin qui ait vendu des marchandises à crédit à un négociant de Gènes, et un autre négociant de Gènes qui se trouve aussi débiteur par une cause quelconque vis-à-vis d'un autre marchand de Turin. Si l'échéance des deux dettes est la même, il sera inutile que le négociant de Turin envoie son argent à Gènes pour le payement, et vice-versa le débiteur de Gènes, à Turin. Il suffira, s'ils ont du crédit les uns auprès des autres, qu'à Turin le négociant créancier exige du négociant débiteur la somme que celui-ci devrait envoyer à Gènes et envoie à Gènes une lettre qui accusant recipissé de cette somme, ordonne au débiteur de Gènes de payer également au créancier de cette ville la somme qu'il aurait dû envoyer à Turin (1). Ces lettres ou billets par lesquels la

(1) Voici comment se forme la lettre de change. Celui qui demande la lettre de change, le *preneur*, paye à celui qui la donne, c'est-à-dire

dette d'un homme dans un lieu se change avec la dette d'un autre homme dans un autre lieu s'appellent *lettres de change* et leur propriété comme celle des billets à ordre peut encore se transporter d'une personne à une autre par moyen de l'endossement. Or l'usage des lettres de change dans le commerce est immense et opère admirablement sans aucun transport d'argent la compensation des dettes qui existent entre les différentes places de commerce.

Les titres commerciaux transmissibles par l'endossement et les titres au porteur portent le nom général d'*effets de commerce*, et dans la circulation commerciale ils remplacent la monnaie dans une proportion toujours croissante à mesure que le crédit se développe davantage.

Passons aux avantages du crédit.

§ 159. L'usage du crédit dans les échanges n'est que d'un mince avantage lorsque les produits acquis par son moyen ne sont destinés qu'à la consommation: il est au contraire la source d'immenses avantages lorsque les produits qu'il sert à acquérir sont destinés comme des capitaux à la reproduction.

1° Le crédit en premier lieu accroit la richesse de l'individu qui en jouit, en lui permettant d'obtenir actuellement des produits que sans lui il n'aurait pu acquérir, sinon après le laps de temps qui correspond à l'échéance de sa dette, c'est-à-dire qui le sépare de l'époque où il aura le prix ou l'équivalent du produit acquis. Or si les produits ainsi obtenus sont destinés à la pure consommation,

au *tireur* un prix donné en argent ou en valeurs d'une autre espèce: il en reçoit une lettre qui contient l'ordre donné à une troisième personne dite *tiré* ou *accepteur*, de payer une certaine somme à une quatrième appelée *possesseur* ou *porteur* de la lettre de change.

l'effet du crédit n'est qu'une avance sur l'avenir, laquelle peut être avantageuse, si la valeur d'usage des produits est plus grande actuellement que plus tard pour l'acquéreur, mais peut aussi être ruineuse, si l'on dissipe ainsi à l'avance les ressources de l'avenir. Si au contraire les produits obtenus à crédit sont destinés comme des capitaux à la production, l'avantage en est évident; car il permet de profiter à l'avance de l'utilité d'un capital pendant tout le temps qui aurait dû s'écouler encore pour l'acquéreur avant d'avoir l'équivalent réel à donner en échange.

§ 140. 2° Le crédit rend possible une infinité d'échanges et de productions qui sans lui ne pourraient jamais avoir lieu, parcequ'il transporte les produits aux mains de ceux qui savent les employer comme des capitaux pour la production et retirer du capital même obtenu à crédit le prix ou l'équivalent qu'ils doivent payer pour son usage au terme de leur dette. Voici, par exemple, d'une côté le propriétaire d'un fond, qui ne sait ou ne veut pas le cultiver, qui n'a pas d'argent pour payer des travailleurs; et d'un autre côté un habile agriculteur qui ne possède ni fond à cultiver, ni argent pour en acheter; sans le crédit, les éléments de production que chacun possède resteront improductifs. Faites intervenir entre eux le crédit: le propriétaire cédera à l'agriculteur la jouissance de son fond pendant un temps déterminé contre la promesse d'une certaine somme à payer à titre de loyer, et alors aura lieu la production la plus utile à tous deux. Ailleurs, voici un manufacturier qui a besoin de machines, de matières brutes, de matériaux pour produire; un cultivateur qui a besoin d'instruments de labour; mais qui tous manquent d'argent pour les acheter; car s'ils ont dans leurs magasins des produits à vendre, ils ne les ont pas

encore convertis en argent ou peut-être n'ont-ils pas même encore des produits équivalents à céder en échange. Puis d'un autre côté voici un mécanicien, un charron, un forgeron, dont les ateliers chòment, non qu'ils manquent de matériaux à mettre en œuvre, mais parce que leurs produits ne sont point demandés. Les échanges ne pouvant s'opérer entre eux, la production s'arrête, quoique tous les éléments nécessaires pour la production la plus féconde existent entre les mains de ces différents producteurs. Faites intervenir entre eux le crédit : chacun vend ses produits au prix d'un titre fiduciaire qui lui en assure le payement à une époque certaine et future et peut en attendant lui servir de monnaie courante auprès des fournisseurs qui ont confiance en son débiteur, pour obtenir tous les objets nécessaires à une production incessante. Puis chacun retire des produits de son industrie le prix qui doit payer sa dette à l'échéance. Chaque producteur peut ainsi opérer avec des capitaux immensément supérieurs à ceux qui lui appartiennent et employer plusieurs fois les mêmes capitaux à de nouveaux actes de production, pourvu qu'il ait un crédit correspondant, c'est-à-dire pourvu qu'il inspire la confiance qu'au terme fixé il remplira fidèlement tous ses engagements. Ces faits se présentent tous les jours par milliers dans la société.

§ 141. On voit que cet avantage ne se présente que lorsque l'échange à crédit se fait pour la production et non lorsqu'il se fait purement pour la consommation, puisque dans ce dernier cas il ne fait que transférer momentanément le capital en puissance ou inerte, non pas aux mains de ceux qui peuvent le rendre actif et productif, mais aux mains de ceux qui le consomment improductivement.

« Si A, marchand, fait des fournitures à B propriétaire ou rentier, et lui accorde un crédit de cinq ans, toute la portion du capital de A qui représente les fournitures faites, reste pendant cinq ans improductive. Pendant cette période, si les fournitures avaient été payées comptant, la somme qu'elles représentent aurait pu être plusieurs fois depensée et reproduite; on aurait pu produire, consommer et reproduire plusieurs fois une somme égale de marchandises. Aussi lorsque B garde 100 L. pendant cinq ans, il a beau payer à l'échéance, il a fait perdre aux classes laborieuses de la société probablement plusieurs fois cette somme. A personnellement est indemnisé, parcequ'il a vendu ses marchandises à un prix plus élevé qui lui est en définitive payé par B; mais il n'y a point d'indemnité pour les classes laborieuses qui souffrent le plus de tous les détournements temporaires ou durables qui enlèvent les capitaux aux emplois productifs. Le pays a eu 100 L. de moins en capital pendant ces cinq ans, parce que B a emprunté cette somme au capital de A et l'a dépensée improductivement dans l'attente de ses revenus, sur lesquels il n'a pu qu'en cinq ans épargner et recomposer en capital la somme nécessaire pour indemniser A » (1).

§ 142. 5° Le crédit en remplaçant la monnaie par des titres fiduciaires épargne dans les échanges une grande quantité de monnaie métallique; d'où résulte un gain net de tout le travail qui était auparavant nécessaire pour l'acquérir et que le crédit permet d'employer à produire les choses qui sont directement utiles à nos besoins. En effet, la masse de l'argent que chaque producteur ou commerçant est obligé de tenir en réserve pour acquérir en

(1) Stuard Mill. *Ouv. cité*. Traduction de M. Courcelle de Seneuil.

voie d'échange les éléments nécessaires à son industrie, est vraiment un fond mort, et tant qu'il reste dans cet état, il ne produit rien d'utile pour lui ni pour la société. Le crédit qui lui permet d'en diminuer la quantité et d'en convertir une bonne portion en capitaux actifs, c'est-à-dire en matières brutes, matériaux, machines, etc., rend d'autant plus féconde par cela-même sa production.

« L'or et l'argent qui circulent dans un pays, peuvent se comparer précisément à un grand chemin qui tout en servant à faire circuler et conduire au marché tous les grains et les fourrages du pays, ne produit pourtant par lui-même ni un seul grain de blé, ni un seul brin d'herbe. Les opérations d'une banque sage (le crédit), en ouvrant en quelque manière, si j'ose me permettre un métaphore aussi hardie, une espèce de grand chemin dans les airs, donnent au pays la facilité de convertir une bonne partie de ces grandes routes en bons pâturages et en bonnes terres à blé, et d'augmenter par là d'une manière très considérable, le produit annuel de ses terres et de son travail. Il faut pourtant convenir que si le commerce et l'industrie d'un pays peuvent s'élever plus haut à l'aide du papier-monnaie, néanmoins suspendus ainsi, si j'ose dire, sur les ailes d'Icare, ils ne sont pas tout-à-fait aussi assurés dans leur marche que quand ils portent sur le terrain solide de l'or ou de l'argent » (1).

§ 145. Pour mesurer d'un seul coup d'œil toute l'étendue de l'épargne qui en résulte ainsi, il nous suffira de l'observer chez les deux nations d'Europe où sont le plus développées les institutions de crédit. En Angleterre, quoique la population y soit moindre qu'en France, la produ-

(1) Smith. *Ouv. cité*, liv. 2, chap. 2.

ction est pour le moins égale et les échanges y sont même plus fréquents à cause de la plus grande division du travail. Cependant l'on calcule d'après des données authentiques, que la masse du numéraire dont l'Angleterre fait usage dans ses échanges n'est que de 750 millions de francs, tandis que la France n'emploie pas pour le même usage moins de trois milliards et demi de francs. Si donc le crédit était aussi répandu en France qu'en Angleterre, on pourrait enlever de son capital de monnaie stérile deux milliards 750 millions pour les convertir en travaux, et en capitaux productifs. Or l'intérêt annuel de ce capital calculé au cinq p. $^0/_0$, serait de 139,500,000f, et au 10 p. 0|0, selon les profits habituels du commerce de 279,000,000f. Outre cette économie, il y a encore celle des risques et des frais de transport nécessaires pour faire circuler continuellement d'un lieu dans un autre cet intermédiaire des échanges et enfin celle du temps nécessaire pour les comptes, les liquidations et les payements, comme nous en aurons bientôt un exemple dans le *clearing-house* de Londres.

§ 144. Ces considérations démontrent que le crédit multiplie les capitaux non point matériellement et comme par un coup de baguette magique, mais en convertissant la richesse inerte en capitaux productifs; — en multipliant les effets utiles d'un même capital que l'on fait servir pendant le même espace de temps et par une rapide circulation à plusieurs actes de production successifs dont chaque producteur retire un produit net qu'il n'aurait pas obtenu sans cela; — enfin, en multipliant dans le même espace de temps la masse des produits nets qui peuvent être de nouveau capitalisés par chaque producteur, selon les lois de la capitalisation successive. Si un capital

de la valeur de cent francs, passant dans une année par le crédit entre les mains de vingt producteurs successifs, habilite chacun à retirer de son emploi le 5 p. 0|0, et à capitaliser ce produit net, il est hors de doute que par l'effet du crédit, ce capital a pu se doubler dans la société, tandis que sans le crédit il n'aurait peut-être produit aucune utilité. Convertir la richesse inerte en capitaux actifs, rapprocher ceux-ci des capacités productives qui peuvent les féconder et en activer l'usage et la circulation de manière à en retirer tout l'avantage possible, voilà le secret par lequel le crédit multiplie les capitaux.

§ 145. Cependant ces avantages ne pourraient se développer sur une grande échelle si les banques n'intervenaient pas dans le système du crédit. Le crédit repose sur la confiance qu'inspirent la solvabilité et la probité de l'individu dont la promesse de payement est reçue et transmise dans la circulation comme de l'argent comptant, mais cette solvabilité et cette probité ne peuvent être connues que d'un petit nombre d' individus et non de toute une ville, province ou nation, ni surtout de toute l'Europe ou du monde entier. Or il y a trois manières d'étendre la circulation des titres de crédit : la première consiste dans l'acte par lequel une autre personne également douée de crédit se rend caution pour l'exécution de la promesse contenue dans le titre. Cet acte appelé cautionnement pour les obligations civiles se nomme *aval* pour les obligations commerciales et s'opère en écrivant simplement sur l'effet de commerce *pour aval* avec la signature à la suite. Cela sert à faire accepter le titre fiduciaire par tous ceux qui ne connaissant pas le débiteur, accordent néanmoins crédit au donneur d'aval. — La seconde consiste à opérer purement et simplement la négo-

ciation des titres de crédit pour le compte de ceux auxquels ils appartiennent, sans les garantir: c'est l'œuvre des *courtiers* et des *agents de change* qui demeurent toujours étrangers aux billets qu'ils négocient. — La troisième consiste dans l'acte des *banquiers* qui faisant à la fois l'une et l'autre de ces opérations, achètent des titres de crédit de ceux qui les possèdent, en payant leur valeur, pour les remettre ensuite en circulation après les avoir revêtus de leur propre signature en garantie du payement. Cette dernière opération est sans doute la plus importante et nous en donnerons un court apperçu.

§ 146. Une *banque* n'est autre chose qu'une grande maison de commerce fournie d'une forte quantité de capitaux monétaires, qui achète, vend et négocie de toute manière des titres de crédit. Les forts capitaux qu'elle possède, la multiplicité de ses opérations jointe à la régularité de ses payements, lui assurent un crédit beaucoup plus étendu que celui de tout autre négociant; tandis que d'autre part ses rapports fréquents avec les commerçants et les informations qu'elle recueille sans cesse sur l'état de leurs affaires et de leur fortune, la mettent à même d'apprécier mieux que tout autre le crédit des particuliers avec lesquels elle traite.

§ 147. La première des opérations de banque, qui remonte à la plus haute antiquité, est celle du *change des monnaies sur place* faite anciennement par les *changeurs* (*argentarii, cambisti*) qui assis devant leurs *bancs* ou tables (τραπεζαί, mensae, banques) échangeaient les unes contre les autres les diverses monnaies nationales et étrangères. Cette opération était assez importante dans l'antiquité et au moyen age, à cause de la variété et des altérations fréquentes des monnaies, dont la valeur nominale

correspondait rarement à leur valeur réelle, et les banques en ont tiré leur nom; mais aujourd'hui elle n'est plus guères exercée que par les changeurs proprement dits et non par les banquiers qui se limitent ordinairement aux opérations sur les titres de crédit.

§ 148. Les principales opérations des banques comme institutions de crédit se réduisent à trois classes:

En premier lieu les banques recueillent les capitaux inertes pour les convertir en capitaux actifs. Une immense quantité d'épargnes est formée journellement dans la société par des producteurs qui ne peuvent immédiatement les employer une nouvelle production: les entrepreneurs de manufactures seuls pourraient le faire et encore faudrait-il supposer pour cela que leurs établissements sont susceptibles d'une extension indéfinie. Sans les banques, ces épargnes resteraient longtemps inertes et improductives, ou seraient consommées, ou ne se formeraient même pas à cause de l'impossibilité de les faire fructifier. Les banquiers recueillent ces èpargnes, au fur et à mesure qu'elles sont formées, des mains de ceux qui ne peuvent les faire fructifier eux-mèmes; ils les changent, par l'emploi qu'ils leur donnent, en capitaux actifs et productifs, et payent en mème temps à leurs propriétaires un intérèt proportionné aux bénéfices qu'ils peuvent retirer de leur emploi.

§ 149. En outre beaucoup de personnes comme les commerçants, les manufacturiers et mème des particuliers, peuvent avoir besoin de tenir en réserve pour leurs échanges et leurs comptes courants une certaine somme d'argent qui est ainsi un fond mort dont elles ne peuvent faire aucun autre emploi. Les banquiers reçoivent ces sommes en dépôt, et en payent les intérèts, lorsqu'on ne

doit les retirer qu'à une époque fixe plus ou moins éloignée: car les échéances auxquelles doit s'opérer le retrait de ces dépôts n'arrivant que successivement et à une certaine distance les unes des autres, permettent au banquier d'en employer la majeure partie d'une façon productive. Ils reçoivent et gardent ces dépôts sans intérêts lorqu'on peut les retirer à volonté. Néanmoins dans ce dernier cas, comme il ne peut jamais arriver que les sommes déposées par une multitude de personnes diverses soient retirées toutes à la fois, le banquier peut encore en employer une certaine partie d'une manière utile; et en échange des bénéfices qu'il retire de cet emploi de capitaux, il se charge de faire sans aucune rétribution, pour le compte des déposants, les payements, les recouvrements, les virements et toutes les liquidations de comptes qu'ils ont à faire, en leur épargnant ainsi la dépense d'un caissier que la plupart d'entr'eux devraient tenir constamment pour cet objet.

§ 150. En second lieu les banquiers, tant avec leurs propres capitaux qu'en majeure partie avec les capitaux reçus en dépôt, font des avances aux particuliers pour leur propre compte et en perçoivent les intérêts relatifs, convertissant ainsi les capitaux en puissance qu'ils ont reçus, en capitaux actifs et productifs. Cela se fait par l'escompte, les avances à découvert, les prêts sur nantissement et la commandite.

L'*escompte* est une opération de banque qui consiste à payer à l'avance le montant d'un effet de commerce non encore échu, sous déduction d'une somme convenue pour l'intérêt pendant le temps qui doit encore s'écouler jusqu'à l'échéance et pour les droits de change et de recouvrement. Les *avances* se font avec une garantie réelle, lorsque la banque reçoit en gage des marchandises et spécialement des objets d'or ou d'argent, des titres de

créances, des obligations hypothéquées sur des biens immeubles, des *warrants* de docks, etc. (Tels sont les prèts sur nantissement ou consignation, les prèts hypotécaires, les prèts du crédit foncier, etc.) Elles se font à découvert, lorsque le banquier tient à la disposition d'un particulier ou d'un établissement public, une somme déterminée dont il peut user à volonté, comme si elle était sa propriété, sans autre garantie que son propre crédit. C'est ce qui s'appelle *ouvrir un compte courant à découvert.* Enfin par la *commandite*, les banques prennent part aux entreprises industrielles en acquérant de leurs actions. De fait les entreprises exigent des hommes à habileté pratique et des capitaux : de là se forme d'un côté une société de personnes douées de l'habileté pratique nécessaire, qui sont toutes tenues solidairement pour les obligations de la société ; et d'un autre côté, d'autres associés appelés commanditaires se réunissent à eux pour fournir les capitaux nécessaires à l'entreprise. Cette société complexe, s'appelle *Société en commandite.* Le capital social y est divisé en un grand nombre de parties égales représentées par des titres qui s'appellent *actions*. Chaque action impose à son possesseur l'obligation de payer la quote-part du capital social indiquée dans son titre et lui confere en même temps le droit de participer dans la même proportion aux bénéfices de l'entreprise sans être jamais sujet aux dette de la société pour une somme excédant le montant même de son action. C'est ainsi que les banques, en achetant et en négociant des actions d'entreprises commerciales, commanditent l'industrie dans une large proportion, tandis qu'elles y emploient utilement leurs capitaux (1).

(1) Cette dernière opération est pratiquée principalement et en grand par les institutions de crédit mobilier.

§ 151. En troisième lieu les banquiers facilitent la circulation des titres de crédit, soit sur le même marché, soit d'une place de commerce à une autre. Lorsque deux commerçants ayant chacun un compte courant ouvert chez le même banquier opèrent entr'eux sur place des échanges à crédit, leurs payements peuvent s'effectuer tout simplement par leurs banquiers au moyen de *virements de comptes*, c'est-à-dire, en ajoutant au compte du créancier la somme qui lui est dûe par son débiteur, au compte duquel on l'enlève. Si Primus, par exemple, ayant chez le banquier A un compte courant de 10,000 fr., doit 1000 fr. pour un échange à crédit a Secondus qui a également un compte courant de 20,000 fr. chez le même banquier, le payement se fera en ajoutant 1,000 fr. au compte de Secondus qui montera ainsi à 21,000 fr., et en les enlevant du compte de Primus qui restera de 9,000 fr. Puis les virements de comptes opérés entre les divers banquiers, qui ont de même des comptes courants les uns chez les autres, opèrent des compensations continuelles qui simplifient immensément la chaîne des échanges. Ainsi à Londres, chacun fait communément ses payements et ses recouvrements par des bons ou mandats de payement tirés sur son banquier (*checks*). A la fin de chaque jour, les commis de tous les banquiers se réunissent à l'hôtel des liquidations (*clearing-house*); chacun d'eux y trouve dans la boite aux lettres qui lui est destinée les avis des bons à payer et de ceux à recouvrer, en fait le compte et l'envoie à son banquier respectif. Un instant après les banquiers eux-mêmes viennent exiger ou payer la différence qui en résulte, laquelle est soldée en effets de commerce ou en monnaie. M. Babbage calculait, il y a vingt ans, que l'on faisait ainsi à Londres chaque jour des compensations ou

virements de comptes pour soixante trois millions de francs en n'employant pour solder les différences de comptes que cinq cents mille francs en effets de commerce ou billets de banque et cinq cents francs en monnaie métallique (1).

§ 152. Si au contraire un commerçant a fait des affaires à crédit avec des producteurs ou d'autres commerçants qui résident dans une place de commerce différente, le secours d'une banque lui est encore plus nécessaire. S'il devait veiller par lui-même ou par ses correspondants à ce que les *recouvrements* de ses créances se fassent exactement dans les villes ou dans les campagnes où habitent ses débiteurs, et à ce que les actes nécessaires à la garantie de ses droits soient faits en temps utile, il devrait pour chaque titre de crédit perdre beaucoup de temps et de travail, supporter des frais considérables et être continuellement distrait des soins de son commerce. Un banquier délivre ce commerçant de tous ces soins et de la plus grande partie de ces frais, en se chargeant de faire pour lui les recouvrements de ses créances et tous les actes conservatoires de ses droits. Les divers banquiers avec lesquels il correspond opèrent pour son compte tous les recouvrements à faire sur la place où ils résident eux-mêmes, à charge de revanche pour les recouvrements qu'il peut faire pour eux. Le banquier qui fait continuellement en grand ces opérations, peut évidemment les faire mieux, à peu de frais et presque sans transport de fonds, en prélevant pour prix de ses services un droit de commission proportionnel d'un tant p. 0/0 sur chaque somme recouvrée.

Il peut arriver en sens inverse qu'un négociant ou

(1) Babbage. *Traité sur l'économie des machines et des manufactures.* Traduit de l'anglais, 1833.

un particulier quelconque ait à faire un payement dans un lieu différent de celui où il se trouve. Il lui faudrait pour cela, sans le crédit, affronter les risques et supporter les frais d'un envoi d'argent jusqu'au lieu où il doit faire son payement: mais un banquier le débarrasse encore de ce souci. Les effets de commerce que le banquier a escomptés sont restés entre ses mains comme sa propriété: il les revêt de sa signature pour les garantir et les remet aux personnes qui ont à opérer un payement sur la même place où doit se payer l'effet de commerce. Il vendra, p. ex., à un négociant de Turin qui a une dette à payer à Paris, une lettre de change de même somme payable dans cette ville. Cette opération du banquier s'appelle le *change* et le prix qu'il perçoit pour la faire se nomme aussi *prix du change* ou *change* par abréviation.

§ 153. Il arrive naturellement la plupart du temps que la somme des créances à recouvrer d'une place sur une autre n'est pas exactement égale à celle que cette autre place doit recouvrer sur la première. C'est cette différence qui est la cause des variations du prix du change. Lorsque, par exemple, la somme des recouvrements à faire de Turin sur Paris est d'un million et celle des recouvrements à faire de Paris sur Turin est d'un million et demi, on dit que le change est favorable à Paris et contraire à Turin, et alors on payera, p. ex., à Turin 101 f une lettre de change de 100 f payable à Paris et à Paris 99 f une lettre de change de 100 f payable à Turin. Cela provient de ce qu'il y a un excédant de 500,000 fr. à payer de Turin à Paris, et de ce que l'on ne pourrait par le transport de l'argent ou autrement *reproduire* l'utilité de l'opération du change à un prix inférieur à celui qu'elle coûte, c'est-à-dire à 1 p. 0/0. Le prix du change

est même toujours moindre d'une place à une autre que le prix du transport du numéraire entre ces deux places: ce qui dépend principalement du système des compensations que les banquiers opèrent entre les crédits des diverses places par le moyen des arbitrages.

§ 154. La somme des dettes et celle des créances des négociants d'une ville vis-à-vis de ceux d'une autre ville peuvent se considérer comme une seule dette et une seule créance d'une ville vis-à-vis d'une autre. Or si dans l'exemple ci dessus, la créance de Paris sur Turin est plus forte que sa dette, c'est-à-dire que la créance de Turin sur Paris, il peut se faire et il arrive généralement qu'une autre ville a au même instant sur Paris une créance plus forte que sa dette; que Milan p. ex. a un million et demi à recouvrer sur Paris, tandis que Paris n'à qu'un million à recouvrer sur Milan. Ainsi le change qui dans les rapports de Paris et de Turin est favorable à Paris et contraire à Turin, est dans les rapports de Paris et de Milan contraire à Paris et favorable à Milan. Alors le banquier de Turin pour achever la somme des payements qu'il doit faire à Paris pour le compte de ses commettants de Turin, achetera d'un banquier de Milan la quantité nécessaire d'effets de commerces tirés de cette ville sur Paris, et les remettra aux négociants de Turin pour opérer leurs payements à Paris ou les y enverra lui-même pour cet objet. Cette opération de banque se nomme *arbitrage* et c'est une opération complexe composée de plusieurs autres par lesquelles on choisit la voie la plus avantageuse pour tirer ou remettre des lettres de change sur une place étrangère.

En définitive on peut affirmer que par le moyen des opérations de recouvrement, de change et d'arbitrage fai-

tes par les banquiers, les dettes et les créances des diverses places du monde entier civilisé se compensent entr'elles presque entièrement, et qu'il ne faut que de très faibles sommes de numéraire transportées d'un pays dans un autre, pour en solder la différence.

§ 155. Les diverses opérations que nous venons de décrire, sont rarement pratiquées toutes à la fois par la même banque, mais au contraire les banques se divisent en différentes espèces qui portent un nom spécial, déterminé le plus souvent par l'opération qu'elles pratiquent principalement. C'est ainsi qu'il y a des banques de dépôts, d'escompte, de circulation, de crédit mobilier, de crédit foncier, etc. Ensuite, les banques sont *particulières* si elles appartiennent à des particuliers; *publiques*, si elles sont fondées par une société par actions à laquelle tout le monde peut prendre part. Ces dernières banques émettent des *billets de banque* qui remplacent la monnaie dans la circulation mieux que tout autre titre de crédit. Puis elles attirent dans leurs caisses des capitaux beaucoup plus considérables, soit par les actions qui en forment le capital, soit par les dépôts que leur crédit plus étendu y amène, ce qui leur permet d'exercer les opérations de banque dont nous avons parlé, sur une échelle beaucoup plus vaste. Enfin elles sont généralement assujetties à une surveillance particulière du Gouvernement et à des réglements spéciaux qui fixent la nature de leurs opérations, leur capital social, l'encaisse métallique à garder, etc. Nous verrons dans l'art économique les règles qui doivent régir l'industrie des banques. Mais dès à présent nous devons donner une légère notion du billet de banque qui joue un si grand rôle dans le crédit commercial.

§ 156. Les effets de commerce transmissibles ont l'in-

convénient de ne pouvoir se transmettre aux personnes qui ne connaissent pas leurs signataires, inconvénient auquel les banquiers particuliers remédient en les revêtant de leur signature pour en garantir le payement; ce qui par l'étendue du crédit de la banque étend beaucoup plus leur circulation. Malgré cela, ils ont encore deux défauts: l'un qui consiste dans la formalité de l'endossement nécessaire pour transmettre la propriété de ces titres de créance et qui rend l'endosseur caution solidaire de son payement; l'autre consistant dans leur échéance fixe qui ne correspond pas toujours au besoin que l'on peut avoir d'en toucher le payement à une autre époque. Les banques publiques parent à ce double inconvénient en retirant dans leur portefeuille les effets de commerce escomptés et en donnant en échange des billets payables au porteur et à vue, c'est-à-dire à première présentation à la caisse même de la banque. Ces billets, nommés *billets de banque,* sont, pour ainsi dire, toujours échus et toujours à échoir, et comme ils peuvent toujours à volonté se convertir en monnaie courante auprès de la banque elle-même, ils restent très longtemps dans la circulation où mieux que tout autre titre fiduciaire ils remplissent l'office de la monnaie. Quant à la garantie qu'offre la banque pour le payement de ces billets, elle consiste: en premier lieu dans la masse des effets de commerce escomptés qu'elle garde en portefeuille jusqu'à leur échéance où elles les exige, et qui est déjà d'une valeur égale à celle des billets de banque donnés en échange et mis ainsi en circulation: en second lieu, dans le montant de son propre capital social, dont une partie reste constamment dans ses caisses pour les payements courants à faire et le reste est ap-

pliqué à des emplois utiles d'où on peut le retirer au besoin.

§ 157. Le *billet de banque* ne diffère donc des autres titres de crédit que par la plus grande commodité qu'il présente. On appelle souvent le billet de banque *monnaie factice*, mais il n'a rien de factice, puisqu'il se fonde sur le crédit d'une puissante compagnie qui en garantit le payement immédiat par d'énormes capitaux. On ne peut pas davantage l'appeler *monnaie*, puisque la vraie monnaie a une valeur intrinsèque et que du reste le billet de banque ne fait que la remplacer et n'a de valeur, qu'en tant qu'il peut se convertir par le payement en vraie monnaie métallique. Le billet de banque n'est donc, comme tous les effets commerciaux, qu'un titre de crédit substitué à la monnaie pour en épargner l'usage dans les échanges; et dans ce sens tous les titres de crédit véritable peuvent s'appeler *papier-monnaie* par opposition aux titres qui, ne reposant pas sur un crédit véritable, ne peuvent remplacer effectivement la monnaie et ne sont que des chiffons de papier sans valeur ou de la *monnaie de papier*.

§ 158. Les avantages du crédit ne sont pas évidents pour tout le monde et son emploi soulève de nombreuses objections.

a) Le crédit ne peut rien créer, dit-on; le produit ou le capital qu'un individu reçoit à crédit est le même que celui dont se prive un autre individu; le crédit ne fait que le transporter de l'un à l'autre: il est donc faux que le crédit multiplie les capitaux. — Mais nous avons démontré comment le crédit les multiplie.

b) Il fait disparaître de la circulation l'argent comptant nécessaire aux échanges. — Mais où est le mal, si les

échanges se font également avec des titres de crédit, tandis que les capitaux monétaires sont employés plus utilement dans une production active; si jamais l'argent manquait dans les échanges, il ne tarderait pas à y revenir en quantité suffisante, puisque c'est la marchandise qui circule le plus facilement.

c) On insiste en disant : le crédit est une route en l'air où les ailes d'Icare qui vous soutiennent, se fondent bien souvent au soleil de la réalité, et d'où la chûte est mortelle. Les crises commerciales qui sont des éclipses momentanées de crédit, ruinent par les faillites et les banqueroutes une immense quantité de personnes qui au lieu d'échanges réels ont opéré des échanges à crédit. — Nous répondons qu'on ne doit point confondre l'usage du crédit avec son abus. Un titre de crédit devant représenter nécessairement une valeur réelle qui existera et pourra se payer à l'échéance, ne peut sans abus être une cause de ruine; on peut abuser des meilleures choses du monde. Si même avec la plus grande prudence, on court encore des dangers par l'usage du crédit, il ne serait pas logique d'en conclure qu'on doit le rejeter, si les avantages qu'il procure continuellement sont immensément supérieurs aux risques de pertes qu'il fait courir. Doit-on renoncer à parcourir les mers, parce qu'il y arrive des naufrages, ou à ensemencer les campagnes, parce qu'elles sont quelquefois dévastées par la grêle? Le crédit est au contraire le meilleur remède par lequel un négociant probe et honnête peut conjurer les coups de la fortune. Il appartient ensuite à l'art économique de déraciner par tous les moyens possibles les abus qui altèrent la sève productive du crédit, de combattre les spéculations hasardées, les titres sans fondements, les lettres de change feintes, les jeux de bourse, etc.

§ 159. La science observe seulement en général que le crédit, en activant la formation, l'usage et la circulation des capitaux, augmente la valeur d'usage et diminue le coût de tous les produits pour lesquels on l'emploie, c'est-à-dire *accroît leur valeur de mérite:* d'où il résulte que l'intérêt de l'homme le pousse nécessairement à en faire usage.

Chapitre V.

Circulation et variations de prix des produits. — Crises commerciales.

Art. 1.

De la circulation des produits.

§ 160. Les choses que chacun consomme dans la société y sont presque toutes produites par voie indirecte, avec la coopération complexe et portées par l'échange entre les mains de chaque consommateur. De là un réseau indéfini d'échanges qui, reliant tous les membres du corps social parsemés dans le temps et l'espace, apporte à chacun les éléments de la vie économique et se nomme *circulation.* Or, comme l'échange est nécessaire, non seulement pour transmettre les produits achevés du producteur au consommateur, mais encore pour transmettre d'un producteur à un autre les éléments de la production, la circulation embrasse ces deux espèces d'échanges.

Le produit achevé d'une industrie sert souvent de matière première, de matériaux ou d'instruments à une autre industrie et les diverses opérations de la production qui se fait avec la coopération complexe sont souvent successives

et reliées entre elles par autant d'échanges. Ainsi, l'on calcule que le coton produit dans les Indes et transformé en mousseline en Angleterre, a subi au moment où il est revendu dans les Indes une circulation de 150 échanges et a crû en valeur de 2,000 pour 0/0.

§ 161. La circulation des produits achevés qui s'opère dans la société pour chaque individu et chaque jour est aussi immense. « Prenons un homme » dit Bastiat, (1) appartenant à une classe modeste de la société, un menuisier de village, par exemple, et observons tous les services qu'il rend à la société et tous ceux qu'il en reçoit; nous ne tarderons pas à être frappés de l'énorme disproportion apparente.

» Cet homme passe sa journée à raboter des planches, à fabriquer des tables et des armoires ; il se plaint de sa condition, et cependant que reçoit-il en réalité de cette société en échange de son travail ?

» D'abord tous les jours, en se levant, il s'habille, et il n'a personnellement fait aucune des nombreuses pièces de son vêtement. Or, pour que ces vêtements, tout simples qu'il sont, soient à sa disposition, il faut qu'une énorme quantité de travail, d'industrie, de transports, d'inventions ingénieuses, ait été accomplie. Il faut que des Américains aient produit du coton, des Indiens de l'indigo, des Français de la laine et du lin, des Brésiliens du cuir; que tous ces matériaux aient été transportés en villes diverses, qu'ils y aient été ouvrés, filés, tissés, teints, etc.

» Ensuite il déjeune. Pour que le pain qu'il mange lui arrive tous les matins, il faut que les terres aient été défrichées, closes, labourées, fumées, ensemencées; il faut que

(1) Bastiat. *Harmonies économiques.*

les récoltes aient été préservées avec soin du pillage; il faut qu'une certaine sécurité ait régné au milieu d'une innombrable multitude; il faut que le froment ait été récolté, broyé, pétri et préparé; il faut que le fer, l'acier, le bois, la pierre aient été convertis par le travail en instruments de travail; que certains hommes se soient emparés de la force des animaux, d'autres, du poids d'une chute d'eau, etc. : toutes choses dont chacune prise isolément suppose une masse incalculable de travail mise en jeu, non seulement dans l'espace, mais dans le temps.

» Cet homme ne passera pas sa journée sans employer un peu de sucre, un peu d'huile, sans se servir de quelques ustensiles.

» Il enverra son fils à l'école pour y recevoir une instruction qui, quoique bornée, n'en suppose pas moins des recherches, des études antérieures, des connaissances dont l'immagination est effrayée.

» Il sort : il trouve une rue pavée et éclairée. On lui conteste une propriété : il trouvera des avocats pour défendre ses droits, des juges pour l'y maintenir, des officiers de justice pour faire exécuter la sentence; toutes choses qui supposent encore des connaissances acquises, par conséquent des lumières et des moyens d'existence.

» Il va à l'église, elle est un monument prodigieux, et le livre qu'il y porte est un monument peut-être plus prodigieux encore de l'intelligence humaine. On lui enseigne la morale, on éclaire son esprit, on élève son âme, et, pour que tout cela se fasse, il faut qu'un autre homme ait pu fréquenter les bibliothèques, les séminaires, puiser à toutes les sources de la tradition humaine, qu'il ait pu vivre sans s'occuper directement des besoins de son corps.

» Si notre artisan entreprend un voyage, il trouve que, pour lui épargner du temps et diminuer sa peine, d'autres hommes ont aplani, nivelé le sol, comblé des vallées, abaissé des montagnes, joint les rives des fleuves, amoindri tous les frottements, placé des véhicules à roues sur des blocs de grès ou des bandes de fer, dompté les chevaux ou la vapeur, etc.

» Il est impossible de ne pas être frappé de la disproportion véritablement incommensurable qui existe entre les satisfactions que cet homme puise dans la société et celles qu'il pourrait se donner s'il était réduit à ses propres forces. J'ose dire que dans une seule journée il consomme des choses qu'il ne pourrait produire lui-même dans dix siècles.

» Ce qui rend le phénomène plus étrange encore, c'est que tous les autres hommes sont dans le même cas que lui. Chacun de ceux qui composent la société a absorbé des millions de fois plus qu'il n'aurait pu produire, et cependant ils ne se sont rien dérobé mutuellement. Et si l'on regarde les choses de près, on s'aperçoit que ce menuisier a payé en services tous les services qui lui ont été rendus. S'il tenait ses comptes avec une rigoureuse exactitude, il se convaincrait qu'il n'a rien reçu sans le payer au moyen de sa modeste industrie ; que quiconque a été employé à son service, dans le temps ou dans l'espace, a reçu ou recevra sa rémunération.

» Il faut donc que le mécanisme social soit bien ingénieux, bien puissant, puisqu'il conduit à ce singulier résultat, que chaque homme, même celui que le sort a placé dans la condition la plus humble, a plus de satisfaction en un jour qu'il n'en pourrait produire en plusieurs siècles ».

§ 162. Or cette organisation merveilleuse des échanges dans la société n'est point artificielle, ni l'œuvre de l'homme, mais est le résultat de lois naturelles aussi nécessaires que celle du mouvement des astres, d'apres lesquelles chaque homme y est poussé par son propre intérêt; et tous ces intérêts individuels, loin d'être opposés entre eux sont étroitement solidaires, et réunissent les hommes entr'eux par mille liens dans les sociétés où ils vivent.

§ 163. L'office que la monnaie remplit dans la circulation est celui de la marchandise la plus apte à circuler et à servir de prix pour tous les autres produits échangeables. Mais, comme elle est un vrai produit, et que du reste elle n'est le plus souvent qu'un intermédiaire entre les deux parties d'un échange complet, on doit reconnaître pour vrai le principe formulé par J. B. Say d'après lequel *tous les produits ne s'échangent qu'avec d'autres produits.*

Par conséquent, tout produit peut avoir son prix exprimé en produits de toute autre espèce, ayant un coût de reproduction égal, et tous les produits peuvent avoir leur prix exprimé en un seul genre de produit tel que la monnaie.

Or si les produits ne s'achètent qu' avec d'autres produits, chaque espèce trouvera d'autant plus d'acheteurs que toutes les autres se multiplieront davantage. Plus les producteurs sont nombreux, plus les produits se multiplient et plus la vente de chaque produit est facile et avantageuse. Chaque producteur est donc intéressé à la prospérité de tous les autres, les villes sont intéressées à la prospérité des campagnes et réciproquement; les agriculteurs à la prospérité des manufactures et vice-versâ, enfin les peuples à la prospérité de tous les autres peuples. C'est ainsi que l'économie politique détruit l'axiôme

barbare de Montaigne et de Voltaire, d'après lequel on croyait et l'on croit encore si souvent aujourd'hui que l'avantage des uns ne s'obtient qu'au préjudice des autres; et qu'elle devient l'auxiliaire le plus puissant de la morale et de la charité chrétienne.

Ces notions vont servir à expliquer deux phénomènes importants de la circulation des produits : les oscillations des prix et les crises commerciales.

Art. 2.

Quelles sont les règles des variations de prix?

§ 164. Les variations des prix ont été expliquées d'une façon différente par les Économistes selon leurs divers systèmes de mesure de la valeur d'échange. Quant à nous, en rappelant ce que nous avons déja dit sur la valeur d'échange, nous dirons simplement ici :

1° Toute variation dans le coût de reproduction d'un produit ou même d'un seul de ses éléments, engendre une variation analogue dans son prix.

2° Toute variation dans le coût de reproduction d'un produit qui sert de prix à d'autres produits, engendre une variation en sens inverse dans la valeur d'échange et le prix de ceux-ci.

3° La même variation qui survient simultanément dans le coût de reproduction de tous les produits, n'engendre aucune variation dans leur valeur d'échange et leur prix, mais accroît ou diminue leur valeur de mérite à tous.

4° Lorsque la quantité des produits d'une espèce offerte sur un marché excède la quantité demandée par

ceux auxquels ils présentent une valeur de mérite, leur valeur totale ou leur prix total diminue et se régle par le coût de production de la quantité seule de ces produits qui est effectivement demandée.

5° Lorsque la quantité des produits d'une espèce offerte sur un marché est moindre que la quantité demandée par les personnes auxquelles elle présente une valeur de mérite, leur valeur totale ou leur prix s'éléve et se mesure par le prix de reproduction de ces mêmes objets; et si leur reproduction est impossible ou extrêmement difficile, leur prix sera incertain, mais dans tous les cas ne pourra être mesuré que par le coût de reproduction des objets qui ont encore pour l'acheteur qui les possède une valeur d'usage inférieure à celle que ces produits lui présentent.

§ 165. La première loi est évidente, si l'on considère qu'en règle générale l'échange des produits s'opère sur la base de l'égalité de leur coût de reproduction. Si un producteur de vin, p. ex., dépense (tous frais de production compris), cent journées de travail pour produire cinq hectolitres de vin et qu'un autre producteur dépense de même cinquante journées de travail pour produire cinq hectolitres de blé; la valeur d'échange d'un hectolitre de vin sera représentée par 20 journées de travail et celle d'un hectolitre de blé par 10 journées: un hectolitre de vin par conséquent s'échangera contre deux hectolitres de blé; l'un et l'autre s'échangeront contre le même prix en argent. — Mais si le coût de reproduction du vin diminue de moitié par des améliorations de culture, par des importations de l'étranger ou autrement, son prix en blé ou en argent diminuera aussi de moitié. La mesure de la valeur d'échange d'un hec-

tolitre de vin n'étant plus que de dix journées de travail, il ne s'échangera que contre un seul hectolitre de blé. — Si au contraire on suppose que le coût de reproduction du vin s'élève jusqu'à quarante journées de travail par hectolitre, son prix en blé redoublera, et un hectolitre de vin vaudra quatre hectolitres de blé ou un prix en argent double de celui qu'il avait auparavant.

Si même le coût de reproduction d'un seul élément du produit vient à s'élever, la valeur ou le prix de ce même produit s'élèvera en proportion. Si p. ex. le prix de la laine qui est la matière première du drap s'élève, le prix du drap s'élèvera en proportion. Si le coût de production du fer s'abaisse, le prix de tous les objets où il entre comme élément s'abaissera de même. Ceci nous explique comment tout changement dans le coût de reproduction d'un objet cause une variation analogue dans la valeur d'échange et le prix de tous les autres produits où il entre comme élément; et comment les variations de prix des produits alimentaires qui sont un élément nécessaire de toute production causent des variations analogues dans le prix en argent de presque tous les autres produits.

§ 166. La seconde loi est aussi claire que la première. Dans l'exemple déjà cité, si l'on prend le vin pour prix du blé, on voit que lorsque le coût de production du vin tombe à dix journées de travail, deux hectolitres de blé n'ont plus pour prix un seul hectolitre, mais deux hectolitres de vin; que lorsque au contraire le coût de reproduction du vin redouble, deux hectolitres n'ont plus pour prix un hectolitre, mais bien un demi hectolitre de vin. C'est en vertu de cette loi que le prix de toutes les marchandises évalué en or s'élève un peu aujourd'hui (l'on donne plus d'or qu'auparavant pour une même marchan-

dise), parceque le coût de reproduction de l'or s'est abaissé. Et si ce changement n'est guères sensible encore, c'est que le coût de reproduction de l'or n'est pas encore inférieur au coût de reproduction des marchandises auxquelles il sert de prix aujourd'hui (1).

§ 167. La troisième loi nous donne la solution du problème si débattu par Ricardo et par les Économistes postérieurs, qui consiste à savoir si tous les produits à la fois peuvent subir une égale hausse ou une égale baisse de prix. La vérité est qu'ils peuvent bien subir tous à la fois une baisse ou une hausse égale dans leur coût de production, par le moyen d'un impôt général sur la production p. ex., ou de toute autre manière: mais comme la valeur d'échange n'est qu'un rapport de produits ayant un coût de reproduction égal et que ce rapport ne serait pas changé, il n'y aurait aucun changement de prix. Supposons dans l'exemple déjà cité que le coût de reproduction du vin et celui du blé s'élèvent à la fois en se doublant, qu'un hectolitre de vin au lieu de vingt journées de travail en coûte quarante, et qu'un hectolitre de blé au lieu de dix journées en coûte vingt: un hectolitre de vin s'échangera toujours contre deux hectolitres de blé; ainsi leur valeur d'échange ou leur prix respectif ne sera point changé. La solution serait nécessairement la même, par la même raison, dans les cas où une hausse ou une baisse identique surviendrait dans le coût de

(1) On peut s'en convaincre en faisant le calcul des frais de production de l'or, en tenant compte des dangers, des maladies, des privations auxquels s'expose le chercheur d'or, des frais de voyage et de transport, du prix excessif auquel il doit acheter dans les pays aurifères tous les objets nécessaires à la vie. V. Michel Chevalier. *De la monnaie.*

production de toutes les marchandises qui s'échangent les unes avec les autres: leur prix respectif ne changerait point parce que leur rapport resterait le même (bien que leur valeur de mérite eût changé en proportion directe de la variation survenue dans leur coût de production). Ricardo soutenait la vérité que nous venons d'énoncer, et l'erreur des Économistes qui le combattaient provient de ce qu'ils n'évaluaient qu'en argent le prix de tous les autres produits et qu'en même temps ils supposaient que le coût de production de l'argent ne changeait point et restait toujours le même. — Il est certain d'ailleurs que si le coût de production de tous les produits s'élevait tandis que celui de l'argent resterait le même, le prix de tous ces produits évalué en argent s'éléverait en proportion.

§ 168. La quatrième loi dérive de la vérité fondamentale: qu'un produit ne peut avoir de valeur d'échange qu'en tant qu'il a une valeur de mérite. Or la seule quantité de produits demandée par ceux qui peuvent les acheter et qui veulent les consommer a une valeur de mérite (1). Le surplus n'en a pas. On ne pourrait donc vendre cet excédant sans abaisser le prix des produits jusqu'au niveau nécessaire pour qu'ils soient à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs, c'est-à-dire pour qu'ils présentent une valeur de mérite à un plus grand nombre d'acheteurs. Et c'est ce qui arrive forcément, si l'on ne peut ou si l'on ne veut retirer du marché la quantité exubérante de ces produits pour les porter ailleurs ou les vendre plus tard. On voit que l'application de cette loi n'est qu'accidentelle et frappe, pour ainsi dire, d'une peine

(1) C'est sous ce rapport seulement que la formule de l'offre et de la demande se rapproche de la vérité.

les erreurs de calcul de ceux qui approvisionnent un marché.

§ 169. La cinquième régle des oscillations des prix n'est autre que la 3e règle de l'échange dont nous avons déjà donné la preuve. L'application s'en fait souvent au blé dans les moments de disette, à la valeur des terres, lorsqu'elles deviennent très recherchées dans un lieu donné, aux objets d'art, etc.

Il est cependant à noter que ces deux dernières règles sont des exceptions à la règle générale d'après laquelle le prix des choses est réglé par leur coût de reproduction.

Art. 3.

Qu'est-ce que les crises commerciales? Quelles sont leurs causes?

§ 170. La série indéfinie des échanges qui constituent la circulation des produits, ne s'effectue jamais d'une manière parfaite. Les uns manquent de matière première, d'autres manquent d'instruments pour la production, de capitaux, d'agents naturels ou du travail courant des ouvriers; parfois ce sont les marchandises qui manquent aux consommateurs; d'autres fois et le plus souvent, ce sont les acheteurs qui manquent aux marchandises. Lorsque ces perturbations s'opèrent lentement et d'une façon tout à fait partielle et locale, elles demeurent inobservées au milieu du mouvement général de la société. Mais quelque fois ce phénomène se révèle tout d'un coup dans une vaste proportion et frappe la circulation de la vie économique dans le corps social tout entier. Le mouvement des échanges

s'arrète, l'argent semble avoir disparu, le crédit manque, les marchandises restent sans débouché, les manufactures et les ateliers se ferment, en un mot la vie économique semble prète à s'éteindre dans le corps social. Alors ce phénomène semblable à l'action des maladies qui troublent l'économie du corps humain se nomme *crise commerciale.* — Si vous demandez la cause de la crise, on vous répondra communément: c'est l'argent qui manque; c'est la surabondance de telle ou telle marchandise ou de tous les produits qui cause un encombrement sur le marché et arrête la circulation ; c'est l'introduction des machines dans l'industrie; c'est le crédit, l'action des banques, la guerre, la paix, etc. Mais toutes ces réponses sont erronées, ou sont telles que l'on peut toujours demander: pourquoi ces causes amènent-elles une crise?

§ 171. La *crise commerciale* est un temps d'arrèt dans la série indéfinie des échanges qui constituent la circulation. Elle survient par conséquent lorsque les échanges ne peuvent plus avoir lieu, soit par le manque des produits qui sont l'objet de l'échange, soit parce que, si ces produits existent, la cause de leur valeur d'échange, qui est la valeur de mérite, n'existe pas en eux pour attirer des acheteurs.

1° Pour que l'échange soit possible, il faut, avant tout, deux produits en présence; si l'un des deux manque, l'échange ne peut plus avoir lieu. Ceux qui prétendent que la circulation s'arrète par un encombrement partiel d'une espèce de produit surabondante sur le marché, oublient la règle la plus élémentaire de l'échange. L'échange de ces marchandises au contraire n'a pas lieu, parce que les produits contre lesquels elles pourraient s'échanger font défaut sur le marché; car elles sont toujours désirées par

un grand nombre de personnes qui les achéteraient volontiers, si elles en avaient les moyens. En effet, il est difficile d'imaginer qu'il y ait sur un marché une masse tellement surabondante de produits, qu'elle excède les désirs de tous, à moins qu'ils n'aient aucune utilité, et alors ce ne seraient pas de vrais produits.

Pourquoi le défaut d'une récolte de blé, de vin, ou d'autres denrées améne-t-il une crise? Parce que ces produits venant à manquer, les producteurs et les propriétaires agricoles n'ont plus le moyen d'acheter les objets dont on dit la masse surabondante et arrêtent ainsi une longue série d'échanges; car les possesseurs des produits non vendus ne peuvent à leur tour acheter ce que le prix qu'ils en retiraient les mettait à même de se procurer. La nouvelle d'une guerre engendre une crise, parce qu'elle arrête la production et les échanges qui la suivent par la crainte des spoliations et des ravages qui l'accompagnent. Le retour de la paix engendre aussi parfois une crise, parce que les capitaux détruits par la guerre ne permettent plus d'employer le travail des ouvriers, ni d'acheter les éléments de la production. Lorsque les guerres du premier empire et le blocus continental eurent cessé, les produits anglais inondèrent tous les marchés d'Europe et il survint la grande crise de 1814: alors les économistes anglais s'écrièrent que la surabondance des marchandises avait causé un encombrement général *(a general glut)*; mais J. B. Say leur répondait avec raison que les produits à donner en échange manquaient au contraire aux populations épuisées par les guerres, que ce n'était pas le besoin des marchandises anglaises qui manquait, mais le moyen de les acheter.

De même lorsque des abus graves et multipliés du

crédit sont suivis d'une crise, celle-ci est produite par le manque des titres de crédit valides, qui arrête une immense série d'échanges où ils sont nécessaires pour remplacer la monnaie. Ces crises sont fréquentes et d'autant plus terribles que le crédit est plus répandu, et que par conséquent sa disparition cause un plus grand vide dans la société.

§ **172.** 2° D'autres fois cependant les produits ne manquent pas et pourtant leur circulation s'arrête. Les magasins regorgent de marchandises; capitaux, argent, ouvriers, tout existe dans le pays aujourd'hui comme hier, et pourtant la crise survient. C'est qu'alors les produits n'ont pas de valeur de mérite pour l'échange, et cela peut avoir lieu de deux manières : ou bien ils n'ont pas de valeur d'usage, ou bien, s'ils en ont une, elle est inférieure à leur coût de production.

Au premier abord, il parait absurde de supposer un marché garni de produits sans valeur d'usage, et pourtant cela peut arriver quoique rarement, par la faute des producteurs. Lorsque la guerre que les États-Unis d'Amérique soutenaient contre l'Angleterre fut terminée par la conquête de leur indépendance, les négociants de Manchester importèrent au Brésil une telle quantité d'étoffes que la population de ce pays toute entière n'aurait pu la consommer dans vingt ans. Il en survint une crise, parce que les marchandises qui excédaient les besoins d'un ou de deux ans n'avaient pas de valeur d'usage, et par conséquent de valeur de mérite pour l'échange. En 1826 la colonie de Sidney avait reçu du commerce étranger du sel d'Epsom en quantité suffisante pour purger pendant cinquante ans tous les habitants une fois par semaine: évidemment une grande partie de cette marchandise n'avait

pas de valeur d'usage, ni de valeur de mérite pour l'échange. Un changement dans les habitudes d'un pays peut dépouiller de leur valeur d'usage une certaine quantité de produits : les montres, les voitures, les habits d'autrefois sont aujourd'hui sans valeur, mais ces changements sont lents et insensibles et peuvent difficilement causer une crise.

§ 175. Le cas le plus fréquent est celui où les marchandises ont toujours une valeur d'usage, mais inférieure à leur coût de production ; ce qui fait qu'elles manquent de valeur de mérite. Si par une cause quelconque le coût de reproduction d'un objet, p. ex. du fer, vient à s'élever, il en adviendra que sa valeur d'usage sera jugée par beaucoup de personnes supérieure au coût de production qu'elle exige, c'est-à-dire qu'il n'aura plus pour eux de valeur de mérite et qu'ils cesseront de l'acheter. Ainsi s'arrêteront non seulement les échanges qui ont pour objet cette marchandise ou d'autres produits dans lesquels celle-ci entre comme élément de production, mais encore ceux des produits qui leur servaient de correspectifs. Tous les faits par conséquent qui opèrent une hausse notable dans le coût de reproduction d'une marchandise assez généralement répandue dans la circulation, ou qui en diminuent la valeur d'usage jusqu'au point de leur enlever pour beaucoup de personne leur valeur de mérite, peuvent être cause de crises commerciales. Les guerres et les révolutions, par exemple, augmentent le coût de reproduction d'un grand nombre de marchandises et diminuent la valeur d'usage d'une foule de produits que l'on n'estime plus autant, par la crainte de ne pouvoir se procurer plus tard des produits plus utiles et nécessaires à l'existence. En pleine paix, l'abus du crédit cause des moments de défiance où l'on élève le taux de l'intérêt, et alors le coût de reproduction des produits

venant à s'élever, leur valeur de mérite décroît et cause une crise. On dit alors que l'argent disparaît, et cela est vrai; mais c'est parce que ceux qui le possèdent ne trouvent pas de valeur de mérite pour l'échange dans le correspectif aléatoire qu'on leur en offre dans les échanges à crédit ou dans là production.

Il appartient à l'art économique d'exposer en détail les causes et les effets particuliers des différentes espèces de crises.

SECTION TROISIÈME

DU PROGRÈS DANS LA PRODUCTION DES RICHESSES.

Chapitre I.

Loi de progrès de la production.

§ 174. L'étude des lois qui réglent la production directe ou indirecte des richesses serait fort incomplète si elle ne contenait la solution de ces deux importants problèmes: la production des richesses est-elle stationnaire ou progressive? L'accroissement graduel de la production est-il proportionné à celui de la population? A la première question nous répondrons aussitôt: la production a l'homme pour auteur: or la nature de l'homme est essentiellement perfectible et progressive: donc la production qui est l'œuvre de l'homme obéit nécessairement à la loi du progrès.

§ 175. En vérité le ressort qui pousse l'homme à la production est le sentiment des besoins auxquels il doit pourvoir, et ceux-ci sont constants et périodiques; la faim et la soif, le froid et le chaud, tous les besoins en un mot

une fois satisfaits, renouvellent aussitôt leurs exigences et demandent sans cesse des productions nouvelles. De plus il est dans la nature des besoins de l'homme d'être indéfiniment progressifs. L'homme ne sent tout d'abord que le pur besoin de l'existence; mais dès qu'il peut y pourvoir, il désire le bien-être et les commodités de la vie, puis les plaisirs et le luxe: dans l'abondance des richesses, il convoite les honneurs et la puissance; ses désirs croissent toujours et sont toujours insatiables. Il n'est pas un homme au monde, dans quelque condition qu'il se trouve, qui ne ressente des besoins et des désirs supérieurs à ses facultés: l'homme, en effet, n'est jamais heureux, et il aspire toujours à l'être. De célèbres auteurs ont cru que cette progressivité des besoins de l'homme n'était qu'un signe de dégradation de l'espèce humaine et ont avancé que l'augmentation des richesses était inséparable de la corruption humaine qui la suit pas à pas. Mais si Dieu a fait de l'homme, selon l'expression de Vico, une puissance finie qui tend à l'infini, la progressivité de ses besoins n'est au contraire que le stimulant providentiel et incessant qui le pousse à se conserver et à se perfectionner progressivement à l'aide d'une production toujours croissante; elle n'est que le signe de la régénération, à laquelle il doit tendre. D'ailleurs les lois économiques sont loin d'exclure l'empire simultané des lois morales, avec lesquelles au contraire elles se lient étroitement.

§ 176. L'intelligence de l'homme est aussi progressive dans la recherche des moyens de satisfaire ses désirs toujours croissants : ce n'est pas seulement par son œuvre isolée qu'il augmente sans cesse le fond de ses connaissances; c'est principalement par l'immense coopération des hommes de tous les siècles qui, opérant une capitalisation

continuelle et progressive des connaissances humaines, forme et conduit à la perfection les sciences et les arts. Puis, par un phénomène singulier, les connaissances acquises par l'homme réagissent sur ses besoins et lui en créent de nouveaux: *Ignoti nulla cupido.* On connaît l'usage des Européens qui voulant commercer avec les sauvages du nouveau monde, débutent par leur donner en cadeau quelques-uns des objets qu'ils veulent plus tard leur vendre en masse, afin que la connaissance de leur utilité engendre chez eux le besoin qui plus tard les leur fera demander en échange de leurs propres produits. Le même phénomène ne se présente-t-il pas chez les nations civilisées où même pour certains objets de mode la nouveauté devient un besoin?

§ 177. Si l'intelligence humaine est progressive, le travail doit l'être aussi: *l'homme peut autant qu'il sait*, a dit Bacon; mieux il connaît les lois de la nature et les moyens de s'en servir pour la production, et plus son travail devient fécond. Par la formation du capital dans chaque industrie, l'homme se décharge d'une portion toujours croissante de la peine du travail, en augmentant le concours des agents naturels; par l'association de ses forces avec celles de ses semblables dans la coopération simple et complexe, il en augmente encore immensément le résultat; le travail guidé par l'intelligence est l'instrument de puissance par lequel il domine la nature et la plie à satisfaire ses désirs toujours croissants avec un effort toujours moindre. L'homme, p. ex., transportait d'abord les produits sur ses épaules; bientôt il se décharge en partie de ce travail sur le cheval, le chameau ou l'éléphant; plus tard la formation des capitaux et la coopération complexe lui permettent de préparer des rou-

tes et des charriots; enfin lorsque par de nombreux capitaux et par la coopération complexe d'une immense quantité d'hommes, il sait appliquer la vapeur aux transports terrestres et maritimes, l'utilité obtenue s'accroit énormément en comparaison du faible travail à supporter par chacun. Il en advient de même pour toutes les industries dont les progrès sont rendus solidaires par les liens étroits qui existent entr'elles.

§ 178. La valeur de mérite de tous les produits croit donc continuellement et comme elle est la cause de la production, cela explique comment tout progrès économique amène à son tour de nouveaux progrès, et comment l'activité productive de l'homme ne peut jamais s'arrêter, mais doit obéir à une loi de progrès constant qui est la loi de l'humanité toute entière (1). Des causes funestes et perturbatrices engendrées pas l'erreur ou par la méchanceté humaine peuvent parfois arrêter ce progrès. Mais heureusement, si l'homme peut méconnaitre les lois de la nature, il ne peut les détruire; l'interruption n'est jamais que partielle ou momentanée: une génération, une classe de la société, une nation entière peut souffrir et être arrêtée par l'action de ces causes, mais il vient un jour où les lois de la nature reprennent leur empire, parce que la loi naturelle et nécessaire de l'humanité est celle du progrès.

§ 179. Il est pourtant une cause naturelle de retard qui, dès le commencement du monde, semble défier les progrès de la production au point de faire douter que

(1) Telle est la cause des développements toujours plus rapides de l'industrie chez les nations les plus civilisées, telles que l'Angleterre.

ce progrès soit bien réel pour chaque homme, surtout dans les classes infimes de la société. Si la masse des produits de l'industrie s'accroît chaque jour, l'espèce humaine qui les consomme, s'accroît aussi de son côté et se multiplie rapidement. Aussi dès le siècle passé a-t-on soulevé la question si souvent agitée dès lors, si l'accroissement de l'espèce humaine est égal au progrès de la production, en sorte que la condition économique des individus soit en définitive stationnaire; ou bien si elle le précède, de manière à engendrer une misère fatale et une mortalité précoce dans les classes infimes de la société; ou enfin si le progrès de la production surpasse l'accroissement de la population, de manière à assurer le progrès universel du genre humain.

Chapitre II.

Lois naturelles qui gouvernent l'accroissement de la population et sa proportion avec l'accroissement de la production. — Conclusion.

§ 180. A l'époque ou la Révolution française de 89 ébranlait jusque dans leurs fondements les institutions sociales de toute l'Europe, le dogme de la perfectibilité indéfinie de l'homme enseigné par les écrivains précurseurs de cette mémorable révolution avait pénétré en Angleterre, où le parti *Wigh* l'avait accueilli avec empressement. En suivant les traces de Rousseau, Godwin enseignait que le progrès n'avait d'autre obstacle que le Gouvernement qui était la cause de tous les vices et de toutes les plaies sociales et que l'on devait abolir. Alors parut Malthus qui formula nettement les lois d'accroissement de la popula-

tion qu'un auteur italien, Ortes, avait entrevues avant lui sans en soupçonner l'importance: il en fit la comparaison avec les lois qui règlent les progrès de la production des richesses et voulut démontrer par ce moyen, que la véritable cause qui arrète fatalement les progrès de la production est l'accroissement excessif de la population. Les *Tories* qui virent aussitôt dans la théorie Malthusienne un moyen commode pour répousser les réformes réclamées comme remèdes à la misère du peuple, fètèrent brillamment et longtemps le jeune et hardi écrivain (1): et c'est de là que sont nées les insultes dont on a couvert le nom de Robert Malthus et le nom de théorie aristocratique ou anglaise, par lequel les Socialistes désignent ordinairement son système (2). En voici un court aperçu.

§ 181. « Nous pouvons tenir pour certain, dit Malthus dès le commencement de son ouvrage (3), que, si la population n'est arrètée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans, et croit de période en période selon une progression géométrique, comme 2, 4, 8, 16, 32, 64,

(1) Ferrara, *Prefazione all'opera di Malthus*.

(2) Bastiat raconte dans ses harmonies économiques que, parlant un jour avec un des adversaires de Malthus, il crut s'apercevoir qu'il n'avait aucune connaissance de son ouvrage. « Vous qui avez réfuté Malthus, lui dit-il, ne l'auriez-vous pas lu d'un bout à l'autre? » — « Je ne l'ai pas lu du tout, » lui répondit-il. « Tout son système est renfermé dans une page et résumé par les fameuses progressions arithmétique et géométrique; cela me suffit ». — « Apparemment, lui répondit Bastiat, vous vous moquez du public, de Malthus, de la vérité, de la conscience, de vous-même.

(3) Malthus. *An essay on the principles of population as it affects the future improvement of society*. Première édition anonyme en 1 vol. en 1798, 2e édition en 2 vol. 1803. La première édition n'était qu'un opuscule fait à la hâte pour répondre à Godwin, et qui ne contenait qu'un petit nombre de faits et d'observations.

128, 256. Nous sommes en état de prononcer, en partant de l'état actuel de la terre habitée, que les moyens de subsistance dans les circonstances les plus favorables à l'industrie ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique, comme 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, » (en sorte qu'au bout de deux siècles la population serait aux moyens de subsistance comme 256 à 9).

Les obstacles, dit-il encore, qui arrêtent le développement de cette tendance, sont préventifs ou répressifs (1). Les obstacles préventifs sont la polygamie, la corruption et la prostitution qui détruisent la fécondité, l'esclavage qui agit aussi comme moyen répressif, et principalement la prévoyance (*moral restraint*) avant et pendant le mariage. Les obstacles répressifs sont le vice et la misère, les disettes, les guerres, les crises commerciales et industrielles, l'insalubrité de l'air ou des logements, les maladies, les épidémies, l'abus des liqueurs fortes, la débauche, l'avortement, l'infanticide, l'homicide, le manque des choses nécessaires à l'existence et toutes les causes qui abrègent ou arrêtent le cours de la vie humaine. Pour écarter l'action de ces fléaux répressifs, il faut user de prévoyance: mais elle ne sera jamais suffisante, surtout dans les classes infimes de la société, pour prévenir l'exubérance de la population : d'où il conclut que les obstacles répressifs parmi lesquels le vice et la misère occupent le premier rang, exercent et exerceront toujours leur action d'une manière fatale et inévitable pour détruire l'excédant de la population. Et au lieu d'encourager la charité publi-

(1) Malthus dit *positifs* ou *négatifs*, expressions inexactes, puisque tous les obstacles peuvent se dire positifs.

que et obligatoire, il condamne l'institution des hopitaux, des hospices d'enfants trouvés, des dépôts de mendicité fondés et entretenus par l'État, et la charité légale exercée par l'État sous quelque forme que ce soit (1).

Dans son premier opuscule, le célèbre écrivain avait laissé échapper une phrase qu'il supprima plus tard dans son traité sur la population et qui est le thème favori des attaques de ses adversaires : « Un homme qui nait dans un monde occupé, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme n'a pas le moindre droit à réclamer une portion de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature il n'y a point de couvert mis pour lui ; la nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution ». Du reste il dit assez souvent dans son traité : « il y a peu de pays dont la population n'ait une tendance à se multiplier au delà des moyens d'existence. Une tendance si générale doit nécessairement engendrer la misère des classes inférieures et empêcher toute amélioration durable de leur condition..... Le principe de la population accroîtra toujours le nombre des hommes plus rapidement que ne peuvent s'accroître les moyens d'existence ».

§ 182. La théorie de Malthus est vraie dans sa substance et la critique ne peut en frapper que quelques points accessoires. Son défaut principal consiste dans sa tendance pessimiste : il ne tient point un compte suffisant des progrès continuels de la production et du progrès des

(1) On sait qu'il y a en Angleterre un impôt prélevé sur la propriété foncière pour nourrir les pauvres (the poor-rate) et qu'il absorbe plus de 150 millions par an.

besoins de l'homme qui veut non seulement vivre, mais encore améliorer constamment sa condition: d'où il conclut tristement que la misère et la mortalité précoce dans les classes infimes sont fatales et sans remède. On peut aussi lui reprocher quelques applications partielles et fausses de son système que nous verrons dans l'art économique. Du reste cinquante et plus d'années d'observations et d'études n'ont fait que confirmer davantage ses théorèmes fondamentaux, que pour plus de clarté nous formulerons en quatre propositions distinctes pour mieux apprécier les preuves et les objections relatives.

§ 185. 1re prop. *Le genre humain a une puissance virtuelle et physiologique de se reproduire rapidement, laquelle peut se représenter par une progression géométrique.*

Lorsque Malthus prit la plume, le docteur Price (1) avait déjà observé dans quelques contrées de l'Amérique que la période de redoublement de la population avait été de 15 ans dans le Rhode-Island, de 20 dans le comté de Kent, de 18 dans le comté de la Providence. Le mathématicien Euler avait fait une table de calculs fondée sur des régistres authentiques où il calculait qu'elle pourrait avoir lieu en 13 ans, et Petty affirmait que dans les circonstances les plus favorables la population pourrait se doubler en 10 ans (2). Fort de leur autorité et appuyé sur des recensements de l'Amérique, il put affirmer avec raison que si la population pouvait se multiplier sans aucun obstacle, elle tendrait à se doubler en 25 ans. Nous possédons aujourd'hui sept recensements décennaux

(1) Price's observations.
(2) W. Petty. *Political arithmetic.*

officiels des États-Unis d'Amérique lesquels confirment pleinement cette vérité (1).

§ 184. Outre cette preuve de fait *a posteriori* on peut donner une preuve *a priori* pour établir cette vérité (2). Il suffit de jeter un coup d'œil sur les diverses espèces d'êtres animés de vie végétale ou animale pour noter que cette puissance de multiplication rapide n'est pas spéciale au genre humain seulement, mais qu'elle est générale et plus forte encore dans toutes les autres espèces. Parmi les précautions infinies que la nature a prises pour la perpétuité et la propagation des races, se trouve celle d'une profusion étonnante de germes reproducteurs: et leur abondance est partout proportionnée aux causes de destruction auxquelles est exposée l'espèce, et semble calculée en raison inverse de la sensibilité, de la force, de l'intelligence, en un mot des facultés dont chaque espèce est pourvue pour résister aux causes de destruction qui la menacent. Les plantes sont des êtres privés de sensibilité et continuellement détruits par mille causes diverses;

(1) Voici le résultat des recensements, sans tenir compte des États du Texas, du nouveau Mexique, de l'Utah, de la Californie, de l'Oregon et de quelques autres annexés depuis peu, qui ne changent la proportion que de quelques milliers de personnes et qui en 1850 portaient la population totale des États-Unis à 23,351,000 personnes.

La population était:

en 1782 de	. . . .	2,389,000 personnes.
— 1790	. . . .	2,929,000
— 1800	. . . .	5,305,000
— 1810	. . . .	7,239,000
— 1820	. . . .	9,638,000
— 1830	. . . .	12,866,000
— 1840	. . . .	17,062,000
— 1850	. . . .	22,806,000

(2) *Démonstration* de J. B. Say, James Mill, Rossi, Bastiat, etc.

aussi leurs germes reproducteurs sont immensément surabondants : une plante de maïs peut avoir 2,000 grains ; une plante de pavots peut avoir 32,000 graines et un orme 100,000. Un grain de blé fait cinq épis de 20 grains chacun et en dix ans de reproduction continuelle et parfaite de tous ses produits il donnerait dix billions de grains. Les poissons sont parmi les animaux ceux qui sont menacés d'un plus grand nombre de causes de destruction de la part de l'homme, de la part de tous leurs semblables et par les éléments eux-mêmes : aussi possèdent-ils des germes de reproduction inépuisables : une carpe produit annuellement 340,000 œufs et deux harengs rempliraient dans dix ans l'Océan quand bien même il couvrirait tout le globe, si leurs germes de reproduction et les êtres déjà formés de leur espèce n'étaient continuellement dévorés ou détruits par une foule d'autres animaux et par l'homme lui-même. Les animaux à vertèbres qui sont exposés à moins de dangers sont moins féconds : pourtant la fécondité des rats et des lapins est notoire, et il est aisé de calculer que si chaque couple de chiens peut produire quatre individus par portée pendant six ans de fécondité, un couple de ces animaux pourrait en produire 8 millions dans 12 ans. Les races bovines et chevalines qui sont les plus fortes, sont les moins fécondes.

L'espèce humaine qui peut se conserver mieux que toute autre, surtout à cause de son intelligence, est douée d'une puissance de reproduction beaucoup moins grande, quoique toujours exubérante, pour que sa conservation soit assurée contre toutes les causes de destruction possibles. L'homme et la femme sont capables de se reproduire dès l'âge de 16 ans jusqu'à celui de 45 : réduisons cette période

de 20 à 40 ans; prenons un homme et une femme sains et robustes, pourvus de tout le nécessaire à la vie, exempts de tout obstacle préventif et répressif, qui pendant ces vingt ans s'adonnent à l'œuvre de la reproduction de leur espèce; que l'on déduise encore la moitié de ce laps de temps pour l'allaitement et pour tous les accidents possibles: nous aurons toujours au bout de ce temps dix enfants. Réduisons ce nombre à six enfants ou à trois couples qui s'adonnent à leur tour à l'œuvre de la reproduction de l'espèce: nous aurons dans 20 ans le chiffre de la population non seulement doublé selon la progression géométrique, mais bien triplé.

Si donc l'on observe que cette première loi n'exprime que la puissance virtuelle et physiologique du genre humain pour la reproduction, on doit conclure des preuves que nous venons de donner, que cette loi est vraie et n'a rien d'exagéré.

§ 185. Il est absurde, écrivait Godwin (1) contre Malthus, de supposer que les lois de la nature suivent des proportions mathématiques. D'ailleurs si cette loi était vraie, le monde entier serait envahi depuis longtemps par la race humaine. En Europe, il n'est pas une nation dont la population se soit doublée en moins de 200 ans; et si elle s'est multipliée plus vite en Amérique, cela est dû à l'émigration. — Il est aisé de répondre que la progression n'est donnée que comme exemple pour représenter la force de reproduction du genre humain, et que cette force ne se développe jamais en fait entièrement, à cause de nombreux obstacles préventifs et répressifs. Du reste les statistiques

(1) Godwin, *Ouv. cité.* Cette objection a été répétée à l'envi par tous les adversaires de Malthus.

nous prouvent que la période de redoublement de la population n'atteint pas généralement la durée d'un siècle (1). Quant à l'Amérique, ce n'est que depuis 1840, c'est-à-dire, depuis peu d'années que l'immigration y a pris des proportions assez larges pour causer un accroissement sensible de population, tandis que de 1790 à 1840, il n'est guères entré en Amérique plus de deux millions d'émigrants (2).

§ 186. 2ᵉ prop. *La puissance que possède le genre humain pour reproduire ses moyens d'existence s'accroit continuellement, mais lentement, d'une manière que l'on pourrait représenter par une progression arithmétique irrégulière.*

La première partie de cette proposition est déjà prouvée (au chap. précédent): la seconde partie se prouve aisément par les lois de la capitalisation qui progresse plus ou moins rapidement, selon les circonstances plus ou moins favorables, mais qui ne peut s'accroitre en suivant

(1) Nous trouvons dans les *Éléments de Statistique* de Moreau de Jonnés (2ᵉ édit. 1856, p. 456), que la population s'est doublée :

Dans le duché de	Baden	en 34 ans
	Hongrie	38
	Belgique	42
	Toscane	43
	Gallicie	43
	États Sardes	44
	Irlande	50
	Grèce	51
	Pologne	52
	Autriche	52 1/2
	Italie entière	65
	Angleterre	77
	France	118

(2) Francis Place, *Illustrations and proofs*... London 1822; V. aussi *The Economist review*, v. XXIII, p. 313.

une progression géométrique. La production agricole surtout qui fournit les choses les plus nécessaires à la vie, capitalise lentement, parce que l'extension de la culture à de nouvelles terres s'opère lentement et demande de grandes dépenses, et que la capitalisation ne peut s'y faire indéfiniment sans que le produit net ne diminue et ne disparaisse bientôt. Cette proposition du reste ne soulève guères d'objections.

§ 187. 5e prop. *La puissance du genre humain est donc plus grande pour la reproduction de son espèce que pour celle de ses moyens d'existence.*

Cette proposition est le corollaire nécessaire des deux précédentes; aussi n'a-t-elle pas besoin de preuve. Il faut seulement noter que, à l'expression *moyens de subsistance*, J. B. Say et les Économistes postérieurs ont substitué celle de *moyens d'existence*. L'homme ne vit pas seulement de pain: ses besoins croissent continuellement à mesure qu'il s'élève en civilisation et ils rendent nécessaire à son existence une quantité toujours croissante d'objets divers, dont l'ensemble est mieux désigné par *moyens d'existence*. Quant à la proposition elle-même, c'est celle qui est le plus vivement attaquée par les adversaires de Malthus, parce qu'elle renferme la substance de tout son système.

§ 188. « Il y a place pour tous sur la terre, s'écrie Lammenais, et Dieu l'a rendue assez féconde pour fournir abondamment aux besoins de tous... L'auteur de l'univers n'a pas fait l'homme de pire condition que les animaux: tous ne sont-ils pas conviés au riche banquet de la nature? un seul d'entr'eux en est-il exclu?... Les plantes des champs étendent l'une près de l'autre leurs racines dans le même champ qui les nourrit toutes et toutes y croissent en paix, aucune d'elles n'absorbe la sève d'une

autre». Romagnosi dit aussi: « Jésus-Christ a montré aux hommes les corbeaux qui ne sèment point, mais qui récoltent, qui ne possèdent ni caves ni greniers, et pourtant Salomon lui-même n'a jamais été aussi bien vêtu qu'eux. La Providence connait les besoins des hommes, et il n'est pas à supposer qu'elle ait voulu se jouer de nos douleurs en nous plaçant dans la douloureuse alternative de mourir de faim ou de désobéir à la loi: *Crescite et multiplicamini*. Il est inique et impie de supposer que celui qui donne des lois à la nature, fasse naître des créatures humaines sans pourvoir aux moyens de les conserver pendant le cours normal de leur existence. Le Malthusisme est donc la plus exècrable et la plus épouvantable des hérésies qui soient nées pour affliger l'Église de J. C ».

Nous répondons: la foi en la Providence n'est pas le fatalisme. La Providence a tout réglé pour le bien de l'homme; mais elle lui a donné l'intelligence pour observer ses lois et l'a laissé libre de faire le bien ou le mal. Lorsque la loi de pesanteur qui est aussi l'œuvre de Dieu fait crouler de la montagne un rocher ou une avalanche, l'homme qui se trouve au dessous, doit-il rester immobile en disant: La Providence ne peut vouloir mon mal! comme le Musulman fataliste qui s'écrie en se croisant les mains sur la poitrine: Dieu est grand; Mahomet est son prophète; tout ce qui peut advenir est leur fatale volonté! « Dieu n'a point ordonné aux hommes de croître sans discernement et sans mesure, de s'unir comme les bètes, sans nulle prévoyance de l'avenir; il n'a pas donné la raison à sa créature de prédilection pour lui en interdire l'usage dans les circonstances les plus solennelles. Il a bien ordonné à l'homme de croitre; mais pour croitre il faut vivre, et pour vivre il faut en avoir les

moyens; donc dans l'ordre de croitre, est impliqué celui de préparer aux jeunes générations des moyens d'existence. La religion n'a pas mis la virginité au rang des crimes; bien loin de là, elle en a fait une vertu, elle l'a honorée, sanctifiée et glorifiée; il ne faut donc point croire qu'on viole le commandement de Dieu, parce qu'on se prépare à le remplir avec prudence en vue du bien, du bonheur et de la dignité de la famille » (1).

Il n'est pas vrai que les plantes et les animaux puissent développer sans frein toute leur puissance reproductive. Des milliards et des milliards de germes et d'êtres déjà formés périssent chaque jour par défaut d'aliments, ou détruits par d'autres animaux et par l'homme lui-même. Pour eux, au contraire, il n'y a d'autre frein que celui des obstacles répressifs, tandis que l'homme a seul le frein préventif de la raison. Dieu n'a pas vêtu l'homme comme les corbeaux, et la nourriture ne croit pas spontanément pour lui. Ceux qui refusent la prévoyance à l'homme, le mettent au niveau de la brute, et placent l'espèce humaine dans la fatale nécessité où sont les végétaux et les animaux de se reproduire constamment dans une proportion exubérante et de voir sans cesse détruire cet excès par une mortalité précoce. Enfin l'éloquence de ces illustres écrivains ne détruit aucunement les preuves de la doctrine de Malthus, dont ils ne font même pas mention dans leurs ouvrages.

§ 189. Il n'est jamais arrivé, dit-on, et il ne peut arriver que l'accroissement de la population dépasse la proportion des subsistances qui peuvent la nourrir. — Sans doute, cela ne peut arriver; mais c'est parce que l'excès

(1) Bastiat. *Harmonies économiques*, Appendice, chap, *population*.

de la population est continuellement détruit par tous les obstacles répressifs que nous avons cités.

Les besoins croissants des hommes, dit Mac Culloch, les poussent à une production toujours croissante. Malthus n'a pas assez tenu compte de la progressivité du travail humain, lorsqu'il a dit que la misère d'une portion de la société était fatale et inévitable. — Ceci est vrai et c'est précisément en cela que consiste l'erreur de Malthus; mais notre proposition n'en reste pas moins juste, si au lieu des obstacles répressifs, la prudence humaine et les autres obstacles préventifs arrêtent le développement excessif de la population. Néanmoins il est vrai que, si l'accroissement des besoins et le désir naturel qu'ont les hommes de conserver à leurs fils l'aisance dont ils jouissent, forment un frein très efficace à la reproduction de l'espèce humaine dans les classes les plus élevées de la société, ce frein n'agit presque plus au contraire dans les classes infimes, voisines de la misère. L'ouvrier s'inquiète rarement de l'avenir pour la famille qu'il fonde: il pense que ses enfants travailleront comme lui pour vivre et ne pourront descendre plus bas dans l'échelle sociale. Il ne songe pas que peut-être il ne pourra pas les élever jusqu'à l'âge où ils pourront se suffire à eux-mêmes, et que les privations, la misère les tueront avant le temps. La surabondance des enfants et la mortalité précoce apparaissent comme des phénomènes constants dans l'histoire des classes les plus malheureuses de la société. Les Romains eux-mêmes appelaient déjà prolétaires *(de proles)* les misérables plébéiens. L'homme qui vit de privations devient égoiste et imprévoyant: il saisit avec avidité toute excitation physique qui peut lui faire oublier un instant sa misère. Le sauvage pour un peu d'eau-de-vie vend sa femme et ses

enfants. Le pauvre d'Europe est parfois insensible à la perte de ses fils dont la mort le délivre, et pour lesquels il sait bien qu'un sort semblable au sien n'est pas à regretter. Nous n'avons point le malheur d'ignorer les sublimes vertus que l'on rencontre souvent dans la cabane du pauvre; mais lorsqu'une malheureuse mère manquant elle-même de tout arrache de ses lèvres un morceau de pain pour le distribuer à ses enfants et dévore en silence ses larmes et ses souffrances, ne partage-t-elle pas héroïquement l'arrêt de mort que l'imprévoyance humaine fait peser sur la tête des innocents? Cela ne prouve-t-il pas bien tristement que la prudence seule peut empêcher le mal?

§ 190. La densité croissante de la population, dit Carey, forme sa puissance pour la production, soit parce qu'elle accroit la somme du travail humain, soit parce qu'elle lui confère la force d'une plus grande coopération complexe. La plus grande densité de population est déjà par elle-même un avantage, parce qu'elle facilite les échanges en rapprochant producteurs et consommateurs. Si un marchand ambulant, p. ex., fait dix ventes par jour dans un territoire donné, il pourra en faire vingt dans le même temps, quand la population sera doublée. Les routes, les chemins de fer, les canaux, n'ont d'autre effet que de procurer une densité factice de population qui rapproche les hommes et les produits. La somme des richesses que l'on obtient avec l'accroissement de la population et la part qui en échoit à chacun, doit par conséquent plutôt croître que diminuer, ce qui prouve l'erreur de l'école anglaise.

Tout en reconnaissant les avantages que peut apporter une plus grande densité de population, nous ne pouvons adopter la conclusion de l'économiste américain.

Pour que les nouveaux travailleurs puissent employer utilement la force productive de leur travail, il faudrait pouvoir augmenter en proportion les capitaux nécessaires pour les élever et pour leur donner un emploi dans les diverses industries. Or il est impossible que les capitaux se multiplient aussi rapidement que peut le faire l'espèce humaine. Si en Amérique la population croit plus rapidement qu'en Europe, c'est que dans un pays nouveau et fécondé par l'énergie active qui distingue la race Anglo-Saxone, les capitaux croissent plus rapidement et l'emploi du travail est plus facile. Du reste, la puissance reproductive de l'espèce humaine est encore bien loin d'y avoir atteint tout le développement qu'elle pourrait acquérir (1).

§ 191. 4e prop. *Les obstacles que rencontre la tendance du genre humain à se multiplier sont préventifs ou répressifs, et là où les premiers n'agissent pas, les seconds exercent leur action.*

La nécessité d'obstacles préventifs ou répressifs pour arrêter le développement de la fécondité humaine est déjà prouvée indirectement par les propositions qui précèdent. Tout observateur attentif peut d'ailleurs se convaincre que ces obstacles abondent dans la société, qu'ils proviennent du vice, comme la prostitution ou la corruption, ou qu'il proviennent de la prudence humaine, comme la retenue morale de la volonté *(moral restraint)* et que les

(1) Bastiat reproduit la même objection en disant: « *Toutes choses égales d'ailleurs*, la densité croissante de la population équivaut à une facilité croissante de production ». On peut donc lui faire la même réponse. D'ailleurs il suppose que tout reste dans la même proportion, c'est-à-dire que les capitaux et les emplois du travail croissent en proportion de l'accroissement de la population, ce qui n'est pas.

obstacles répressifs n'exèrcent que trop leur action funeste, quand les obstacles préventifs n'ont pu arrêter l'exubérance de la population.

§ 192. Quelques auteurs nient l'existence des obstacles préventifs: l'homme, dit-on, ne pense jamais à la prudence dans le mariage, et il ne doit même pas y penser. — Nous avons déjà prouvé que l'homme doit au contraire y penser sérieusement, et en fait la plupart des hommes écoutent les conseils de la prudence. « Qu'est-ce que cette sainte ignorance du premier âge, la seule ignorance sans doute qu'il soit criminel de dissiper, que chacun respecte, et sur laquelle la mère craintive veille comme sur un trésor? Qu'est-ce que la pudeur qui succède à l'ignorance, arme mystérieuse de la jeune fille qui enchante et intimide l'amant et prolonge en l'embellissant la saison des innocentes amours? Qu'est-ce que cette puissance de l'opinion qui impose des lois si sévères aux relations des personnes de sexes différents, flétrit la plus légère transgression de ces lois? Qu'est-ce que cet honneur si délicat, cette rigide réserve, si généralement admirée même de ceux qui s'en affranchissent, ces institutions, ces difficultés de convenance, ces précautions de toute sorte, si ce n'est l'action de la loi de limitation manifestée dans l'ordre intelligent, moral, *préventif* et par conséquent exclusivement humain » (1).

§ 193. Les moyens par lesquels on veut limiter préventivement la reproduction du genre humain, surtout pendant le mariage, sont immoraux: donc l'homme ne peut s'en servir. — Nous avons déjà observé que la prudence qui consiste à ne pas contracter de mariage avant d'avoir

(1) Bastiat, *Harmonies économiques*. Appendice.

la certitude ou la probabilité de pouvoir élèver une famille est conforme aux préceptes de la providence et par conséquent aux conseils du prêtre le plus orthodoxe. Ensuite pendant le mariage, l'Eglise elle-même permet aux époux d'opérer, pour de graves motifs et par un consentement mutuel, une séparation de corps. C'est du reste au moraliste à examiner la moralité des moyens et non à l'économiste qui n'en observe que l' action économique. Cependant les lois économiques, comme nous l'avons dit souvent, n'excluent jamais l'empire simultané des lois morales : aussi l'économiste ne conseille point, et ne peut point conseiller l'usage de moyens immoraux.

§ 194. D'autres nient l'existence des obstacles répressifs et disent que la guerre, la misère, les épidémies etc., sont de purs accidents causés par la faute des hommes et non par des lois naturelles. — Mais quelque soit l'origine de ces fléaux qui certainement ne dérivent pas tous des fautes de l'homme, il n'en est pas moins vrai que dans tous les temps et dans tous les lieux ils ont décimé la population. C'est un fait incontestable que les hommes meurent plus ou moins rapidement selon les moyens d'existence plus ou moins abondants qu'ils possèdent. La mortalité est proportionnellement beaucoup plus grande dans les classes infimes que dans les classes élevées de la société (1). La vie mo-

(1) Dans les colonies anglaises, lorsque l'esclavage y était encore, les nègres esclaves mouraient dans la proportion de 1 sur 6, tandis que les hommes libres mouraient dans la proportion de 1 sur 33 par an. — Aux États Unis du Sud la vie moyenne d'un esclave est de 4 ou 5 ans et le *déchet* annuel de la *marchandise* y est calculé au 2 ½ p. %. En France, il meurt dans la classe riche en moyenne 1 individu sur 100 pendant qu'il en meurt 2 sur 100 dans la classe pauvre. A Paris de 1817 à 1836 il est mort 1 habitant sur 15 par an dans

yenne y est aussi de moitié plus courte que dans la classe aisée (1). Enfin le nombre des naissances qui résultent en moyenne de chaque mariage est chez toutes les nations de beaucoup supérieure au nombre des hommes vivants: un grand nombre des hommes qui naissent est donc enlevé de bonne heure à l'existence par l'action funeste des moyens répressifs de tout genre, surtout dans les classes où manquent les moyens d'existence (2).

§ 195. L'émigration, ont dit d'autres auteurs, transporte dès le commencement du monde dans les pays étrangers le trop plein de la population de chaque État. — L'émigration est à la vérité un remède, mais un faible remède, car l'homme est de tous les bagages le plus difficile à transporter. On n'émigre pas aussi facilement que l'on sort d'une ville ou que l'on passe un fleuve, et il faut pour cela un certain capital afin de pouvoir se rendre et s'établir dans un pays étranger et lointain de manière à y obtenir des mo-

le 12e arrondissement peuplé de pauvres, et 1 sur 65 seulement dans le 2e arrondissement habité par les riches. V. Garnier, *Du principe de population*, 1857, p. 47.

(1) V. Garnier, *ibid.* A Manchester la vie moyenne du pauvre est de 17 ans, celle du riche, de 42. A Mulhausen les fils de tisserands ont une vie moyenne de 1 an $^1/_2$. Il y a des localités et des professions, surtout parmi la population des manufactures et des villes, où la moitié des nouveaux-nés n'arrive pas à 5 ans, ailleurs à 20 etc.

(2) Les naissances des mariages sont en moyenne :

En France	5, 20
Angleterre.	5, 70
Prusse	4, 10
Belgique	4, 12
Hollande	4, 40
Autriche	4, 42
Piémont	4, 65
Savoie	5, »

yens d'existence. « Il est des philantropes qui crient aux populations; ne faites pas attention aux conseils des économistes; fondez sans scrupule des familles; l'émigration viendra à votre secours, vous mènerez loin d'ici des jours heureux dans la chaumière de Baucis et de Philémon. A notre tour, nous prendrons par la main les hommes imprudents et nous les mènerons dans le port où s'embarquent les émigrants, sur ces quais couverts de pauvres, de mendiants, livrant tout le peu qu'ils possèdent pour payer leur voyage, pour se faire entasser à fond de càle comme des nègres, laissant derrière eux les souvenirs de l'enfance, les consolations du sol natal, n'ayant devant eux que des dangers et des souffrances, un avenir sombre et menaçant, sans autre gage de sùreté que des promesses imprudentes et fallacieuses, les rèves d'un philantrope ou les mensonges d'un spéculateur. Nous les ménerons sur les plages où sont jetés ces émigrants, ceux du moins qui survivent au passage; leur petit capital est consommé et sur cette terre américaine, qu'on appelle la terre de la liberté par excellence, quoiqu'il ne soit pas même permis d'y exprimer un vœu pour l'abolition de l'esclavage, ils arrivent pauvres, inconnus, dépourvus de tout; et là que deviennent-ils ? On leur a dit à Heidelberg, à Glaris, en Irlande, qu'ils trouveraient la terre promise, de hauts salaires, et ils se trouvent en présence d'entrepreneurs qui déjà, grâce au développement de la population, n'ont plus un besoin urgent de leur travail. Il faut donc se vendre à bas prix, loin de sa patrie, loin de ceux dont les regard seuls seraient une consolation, au milieu d'un peuple inconnu, peut-être aussi parlant une langue qu'on n'entend pas, professant une religion différente de celle qu'on aime. Voilà ce que l'on appelle un moyen de pourvoir à l'excédant de la population; c'est sans doute

un moyen de rétablir le niveau, mais en quoi diffère-t-il, si ce n'est par la lenteur du supplice et par un surcroit d'angoisses, de cet autre moyen bien plus simple, la mort chez soi. Messieurs les philantropes ressemblent par trop à ceux de nos médecins qui pour se débarrasser de leurs malades les envoient mourir au loin » (1).

§ 196. Enfin les socialistes et les communistes disent que la misère des classes infimes provient uniquement de la mauvaise distribution des richesses dans le système actuel de la société. Mais nous réfuterons plus à propos cette objection dans la théorie de la répartition des richesses.

Il resterait à examiner les conséquences de ces lois et les mesures relatives à adopter ou à rejeter, mais ceci appartient à l'art économique. Nous dirons seulement que des erreurs graves et parfois ridicules ont été commises à cet égard, autant par les adeptes de Malthus que par ses adversaires, et que le plus souvent on a attribué à l'illustre Économiste les erreurs de ses disciples.

§ 197. Maintenant que nous connaissons les lois qui règlent l'accroissement de l'espèce humaine et celui de la production, nous pouvons résoudre ce problème: si l'accroissement progressif de la production est proportionné à l'accroissement de la population? *A priori* nous répondons que cela dépend de la prudence humaine.

Lorsque les générations antérieures ne préparent et n'assurent pas aux générations successives les capitaux et les moyens de travail nécessaires pour qu'elles puissent pourvoir à leur existence, le sort de l'humanité est la mi-

(1) Rossi. *Ouv. cité.*

sère. Lorsque au contraire les nouvelles générations trouvent préparés les capitaux et les moyens de travail nécessaires pour pouvoir non seulement se maintenir dans la même condition que les générations passées, mais encore l'améliorer; alors le sort de l'humanité est la prospérité et le progrès. Si ensuite nous parcourons l'histoire du genre humain pour répondre *a posteriori*, nous y observerons un fait incontestable, c'est que la cause du progrès l'a emporté dans le monde. En Europe, p. ex., on prouve aisément par le moyen des statistiques que les moyens d'existence se sont augmentés plus rapidement que la population, en sorte que les richesses sociales et la partie qui en échoit à chacun, se sont toujours accrues. La nourriture des classes ouvrières a gagné en qualité et en quantité (1); la charité publique et privée répand dans les classes pauvres des secours toujours plus abondants; une immense partie de la population s'est peu à peu élevée jusqu'à l'aisance : et en vérité, la bourgeoisie d'aujourd'hui et la classe des commerçants descendent des serfs de la glèbe. Dans la plus grande partie de nos pays d'Europe, là où vingt ou trente siècles en arrière deux ou trois millions de barbares, sans manufactures, sans arts, sans commerce, repoussaient avec peine les étreintes de la faim, nous voyons leurs descendants civilisés, vivre par masses de vingt ou trente millions dans une abondance beaucoup plus grande de toutes choses. Nous observons en outre que la moitié de cette population se compose de commerçants, de manufacturiers, d'artistes, d'écrivains, de fonctionnaires et même d'oisifs qui ne s'occupent aucunement à produire les choses nécessaires à la

(1) V. Moreau de Jonnès, *Statistique de l'agriculture en France*; Fontenay, *Du revenu foncier*, 1854, p. 93 et suiv.

vie, et pourtant l'autre moitié suffit par son travail à entretenir tout le monde avec toutes les exigences croissantes du bien-être et du luxe. Or un tel résultat ne serait sûrement pas possible si la masse des richesses sociales ne s'était immensément accrue, même en proportion de la population, et si la partie qui en échoit à chacun n'était aussi beaucoup plus grande (1).

En fait, le genre humain suit la loi du progrès. Cela pourtant n'empêche point que lorsque la prévoyance vient à manquer, l'action fatale des obstacles répressifs ne doive s'exercer pour arrêter l'exubérance de la population. Le genre humain s'avance continuellement comme une armée victorieuse sur le champ de bataille, mais il ne faut pas oublier les morts et les blessés qui jonchent la route et marquent son passage.

(1) Fontenay, *ibid.*

SECONDE PARTIE

DE LA RÉPARTITION DES RICHESSES.

Chapitre I.

Notions générales.

§ 198. La forme utile donnée par l'homme à la nature dans la production s'appelle *produit* ou *richesse*. Lorsque la production est l'œuvre d'un seul, c'est à lui seulement qu'appartient tout le produit et il ne peut être question de partage. Mais il n'y a presque pas de richesse produite qui ne soit le résultat de la coopération simple ou complexe d'un grand nombre d'individus ; car chaque production demande une certaine quantité proportionnée de capitaux divers et de travail courant qui ne peut être fournie par la même personne et qui exige la coopération complexe d'un grand nombre de producteurs pour en réunir les divers éléments. Aussi après les lois de la production des richesses, doit-on logiquement rechercher les lois naturelles d'après lesquelles les richesses produites sont réparties entre les hommes.

Deux questions fondamentales se présentent tout d'abord à ce propos. Quelles sont en premier lieu les personnes entre lesquelles la richesse produite se répartit après chaque production? — En second lieu, quelle est la part qui en revient à chacune et la règle de ce partage?

§ 199. Le partage des richesses produites se fait naturellement entre tous ceux qui ont pris part à leur pro-

duction. Selon J. B. Say, les personnes qui prennent part à toute production se réduisent à trois classes: les *savants* qui découvrent les lois naturelles dont on doit tirer parti pour la production, les *entrepreneurs* qui faisant un usage pratique des préceptes de la science, dirigent l'œuvre de la production, et les *ouvriers* qui sous leur direction exécutent les diverses opérations nécessaires pour la production. Mais dans toute entreprise, il faut encore le concours de ceux qui possèdent les capitaux nécessaires de matière brute, de matériaux et d'instruments; ce qui fait que l'économiste français range plus souvent encore les producteurs dans les trois classes suivantes: les *possesseurs de terres* appelés aussi *propriétaires fonciers*, — les *possesseurs de capitaux* appelés *capitalistes*, — et les simples *ouvriers*. Presque tous les économistes ont adopté cette dernière classification en y ajoutant parfois la classe des *entrepreneurs*.

Il est pourtant à noter que le propriétaire foncier n'est autre chose qu'un capitaliste, de même que celui qui possède de l'argent, des machines, des matériaux ou de la matière première. Ensuite, l'entrepreneur est un travailleur qui ne diffère des simples ouvriers que parce que son travail courant est un travail de direction, et que il se charge lui-même des risques de l'entreprise. Enfin le capitaliste et le propriétaire foncier, que l'on met ainsi en antithèse avec les travailleurs comme s'ils prenaient part à la distribution des produits sans y avoir concouru par aucun travail, y concourent au contraire véritablement en vertu du travail passé accumulé dans leur capital, c'est-à-dire au même titre que les ouvriers qui ont fourni pour cela le travail courant.

§ 200. La classification qui nous paraît la plus exacte est

celle de Carey et de Bastiat, d'après laquelle participent à la richesse produite *tous ceux qui y ont coopéré par leur travail*, les *capitalistes* pour le travail passé accumulé dans le capital employé et les *travailleurs* pour leur travail actuel et courant. Les capitalistes se divisent en deux classes, *propriétaires* ou *capitalistes fonciers* — et propriétaires d'autres capitaux appelés simplement *capitalistes*. Les travailleurs sont aussi de deux sortes: *entrepreneurs* — et *simples ouvriers*. Tous les producteurs sont compris dans cette classification. Cependant il n'est pas rare de voir un producteur concourir à une production avec deux ou plusieurs de ces titres, p. ex., comme capitaliste et comme entrepreneur, ou bien comme propriétaire foncier, comme propriétaire d' autres capitaux, et comme entrepreneur tout à la fois: l'agriculteur qui cultive ses propres fonds réunit en lui tous ces titres. Dans ces cas mixtes, la portion que chacun perçoit dans la distribution du produit, sera mixte aussi et correspondra aux différents titres auxquels chacun aura concouru à la production.

§ 201. Le mode originaire et primitif de partager la richesse produite, est celui par lequel, d'après un accord librement établi entre les parties, chacune d'elles prend une part du produit proportionnée au concours qu'elle prête dans la production. Ce partage est naturellement réglé par la loi de l'échange. Dans l'association formée par plusieurs parties, chacune d'elles fait un échange en conférant à ses coassociés, c'est-à-dire à l'association, l'utilité de l'élément de production qu'elle apporte, pour recevoir une portion du produit final proportionnée à la valeur d'échange de cet élément.

En vérité, l'utilité du travail actuel et courant,

comme celle du travail passé accumulée dans le capital, a sa valeur d'échange mesurée par son coût de production, (nous le prouverons bientôt), et peut s'échanger dès le commencement de l'association contre une part proportionnelle, mais encore incertaine du produit futur. Ainsi un vieux chasseur ayant de l'expérience et muni d'arcs, de flèches et de provisions, qui s'associe pour la chasse avec un jeune homme privé de ces avantages, stipulera de retenir les deux tiers ou les trois quarts des produits, en lui laissant le reste. Un propriétaire foncier et un agriculteur associés pour une production dans laquelle le premier fournit le capital, la terre et les instruments, ét le second fournit le travail courant, conviendront de retenir chacun la moitié de la récolte, le premier en échange du travail passé qui en défrichant la terre et en la réduisant en culture en a fait un capital productif, et le second en échange du travail courant par lequel il fécondera ce capital.

Dans cette forme primitive de répartition on voit régner l'aléatoire, car chacun échange l'utilité d'un certain travail présent ou passé contre une part incertain du produit futur; or les hommes ont une tendance naturelle à fuir l'aléatoire pour rechercher la stabilité: aussi à mesure que la coopération pour la production se perfectionne, ce mode de partage fait place à un autre mode, dans lequel presque tous les producteurs obtiennent une part certaine et présente de richesse au lieu d'une part future et incertaine et un seul retient tout le produit en prenant à sa charge tous les risques de l'entreprise et en payant à chacun de ses coopérateurs, dans le cours même de la production, une portion certaine et déterminée de richesse en échange de la part future et éventuelle qu'ils auraient

eue autrement. Celui des coopérateurs qui retient tout le produit en payant aux autres à l'avance un prix fixe pour leur portion, est la plupart du temps l'*entrepreneur*, qui dirige la production et qui en assume tous les risques. La rétribution fixe que reçoit le simple ouvrier, se nomme *salaire;* celle du capitaliste, *intérêt;* celle du propriétaire foncier, *rente foncière*; enfin celle qui reste à l'entrepreneur prend le nom de *profit* (1).

Nous exposerons séparément les lois qui réglent le taux des salaires, de l'intérèt, des profits et de la rente foncière ; puis, comme ces rétributions ne sont que des parties proportionnelles d'un seul et même produit, et que la hausse ou la baisse de l'une peut influer sur la hausse ou la baisse de l'autre, nous examinerons les rapports qu'elles ont entre elles.

Chapitre II.

Du salaire.

§ 202. On appelle *salaire* la portion de richesse produite que le simple ouvrier reçoit en échange de l'utilité de son travail, c'est-à-dire le prix du travail courant.

Au premier abord, l'immense variété de salaires

(1) Les anglais ne distinguent pas le profit de l'entrepreneur de l'intérêt et du salaire: ils donnent communément le nom de profit soit à l'intérêt des capitaux soit au profit proprement dit. Les premiers écrivains qui en firent la distinction sont les Économistes allemands, puis les français. V. Hufeland N. Grundlegung. I. S. 290. V. Thunen, *Der isolirte Staat* II, 1, S. 80. Mangolt, *Unternehmergewinn*, S. 54.

que l'on observe chez les ouvriers des diverses industries semble échapper à toute espèce de lois et n'être qu'un effet de l'arbitre, du hasard ou de la coutume; mais l'utilité du travail a réellement une valeur d'échange qui fait qu'on peut la céder et l'acquérir de la même manière qu'un mètre de drap ou un kilogramme de sucre, et qu'elle est sujette à la loi commune des valeurs.

Comme il y a divers systèmes employés par les auteurs pour mesurer sa valeur d'échange des produits, de même il y a différentes systèmes de mesures pour les salaires, c'est-à-dire pour leur valeur d'échange, soit pour le prix du travail. Avant de les indiquer, nous devons noter que le salaire est de deux espèces, selon l'aspect sous lequel on le considère : il est *nominal*, s'il est exprimé par une certaine quantité de monnaie qui a elle-même une valeur d'échange variable; il est *réel*, s'il est exprimé en une certaine quantité d'objets utiles que l'ouvrier reçoit pour prix de son travail ou qu'il peut se procurer avec l'argent de son salaire. Si vous lisez dans un historien qu'un tailleur de pierres gagnait autrefois cinq sous par jour et qu'il en gagne aujourd'hui trente ou quarante, vous ne pourrez dire si le salaire d'autrefois était plus faible que celui d'aujourd'hui, parce que vous ne savez pas si le sou d'alors vaut exactement le sou d'aujourd'hui. Supposez même leur valeur égale, vous ne pourrez encore me dire si le salaire est plus fort aujourd'hui qu'autrefois, parce qu'on ne vit pas d'argent, mais de denrées alimentaires et que vous ne savez pas ce qu'avec cinq sous on pouvait alors acheter. Si donc l'on parle de lieux et de temps divers, il faut toujours rechercher le salaire réel; mais dans un temps et dans un lieu donnés, il suffit de rechercher le salaire

nominal, parce que la monnaie peut y représenter exactement la valeur d'échange de toutes choses (1).

§ 203. La première formule de mesure des salaires est celle de l'*offre* et de la *demande* (2). Les salaires, dit-on, s'élèvent et s'abaissent en raison directe de la quantité de travail demandé et en raison inverse du nombre des ouvriers qui offrent leur travail pour un salaire. M. Cobden a donné une forme pittoresque à ce principe, en disant que les salaires s'abaissent lorsque deux ouvriers courent après un maitre, et qu'ils s'élèvent lorsque deux maîtres courent après un ouvrier.

Mais bientôt l'on observa que la formule ainsi conçue était trop vague et ne contenait pas la raison dernière du problème, puisque l'on pouvait toujours demander quelle est la cause pour laquelle on offre ou on demande plus ou moins de travail. L'on dit ensuite: la demande du travail est déterminée par la richesse, ou par le revenu général, et l'offre, par le nombre des hommes qui peuvent travailler. Si l'on considère deux pays dans l'un desquels la richesse générale est de dix milliards et dans l'autre de quinze milliards, et qui ont un nombre égal d'hommes aptes au travail, les salaires seront d'un tiers plus élevés dans le second que dans le premier, et si la richesse générale était égale dans les deux pays et que le nombre des ouvriers fût d' un tiers plus grand dans l'un des deux, les salaires y seraient d' un tiers plus bas. — Ce calcul n'est pourtant pas exact. L'individu ri-

(1) Rossi. *De la distribution des richesses*, leçon 11.

(2) Presque tous les auteurs depuis Smith jusqu'à Rossi, suivirent cette formule qui fut ensuite critiquée par Rossi, Stuard Mill et M. Ferrara.

che d'un million qui reçoit aujourd'hui un legs de cinq cent mille francs, augmente-t-il immédiatement la demande de travail qu'il fait de 50 pour 0|0? Aura-t-il aussitôt deux fois plus de domestiques, ou consumera-t-il deux fois plus de produits ? Cela est possible, mais le contraire l'est aussi; la richesse d'un individu pouvant s'accroitre sans qu'il augmente la demande du travail. Or ce que l'on dit d'un individu, doit se dire aussi d'une nation qui se compose d'individus. De même, il n'est pas toujours vrai qu'à mesure que le nombre des individus aptes au travail augmente, les salaires décroissent, car il peut arriver qu'ils s'abstiennent d'offrir leur travail sur le marché.

Alors on en vint à dire : la demande du travail est déterminée par le fond actif des capitaux destinés à l'industrie ou plutôt par la partie proportionelle de ce fond qu'il faut dépenser annuellement en travail courant d'après l'état des industries (*the wagesfund* selon les Anglais), les deux tiers, p. ex., ou la moitié du capital industriel; puis l'offre est déterminée par le nombre des hommes qui offrent réellement sur le marché leur travail pour un salaire.

Cette formule prise dans son essence et dans un sens étendu est vrai, parce que ni les travailleurs en général ne peuvent se retirer du marché de travail à cause du besoin qu'ils ont d'un salaire pour vivre, ni les capitalistes ou entrepreneurs qui demandent le travail courant, à cause de la perte grave qu'ils devraient supporter s'ils laissaient leur industrie ou leurs capitaux oisifs : de sorte que les salaires baisseront, si le nombre des ouvriers excède les besoins du marché, parce que ceux qui ne seront pas employés offriront leurs services au rabais pour obtenir le nécessaire à sa vie et feront ainsi par leur

concurrence baisser le salaire de tous. Si au contraire leur nombre est au dessous des besoins du marché, les salaires s'élèveront, parce que tout capitaliste ou entrepreneur préférera payer un prix plus élevé pour se procurer le travail des ouvriers, que de souffrir la perte plus grave encore que leur défaut lui causerait en laissant ses capitaux improductifs. D'un autre côté, cette formule n'est pas satisfaisante : 1° parce que dans l'état normal et stationnaire du marché où la demande et l'offre du travail sont égales, cette mesure fait entièrement défaut; 2° parce que dans l'état anormal du marché, c'est-à-dire, lorsqu'il y a des variations par l'excès de l'offre sur la demande ou vice-versà, cette formule ne peut donner pour résultat une mesure absolue, mais seulement un rapport proportionnel entre la portion de produit que reçoit l'ouvrier sous forme de salaire, et celle que garde le capitaliste ou l'entrepreneur: si le travail demandé par les capitaux actifs destinés aux salaires est comme 60 et que le travail offert soit comme 40, le salaire des ouvriers sera vis-à-vis de la portion des capitalistes dans le rapport de 60 à 40. Mais on ne vit pas de proportions, et l'on ne peut en déduire quel est le montant du salaire, s'il est de 1, de 2, ou de 3 fr., s'il est faible, ou s'il est suffisant aux besoins de la vie: on ne peut en déduire ni le salaire nominal, ni le salaire réel. 3° Enfin elle ne donne pas la dernière raison du problème; si l'on vous dit en effet que le fond des capitaux destinés aux salaires chez une nation est de 30 ou 40 millions, vous pouvez toujours demander pourquoi il en est ainsi, et pourquoi il n'est pas au contraire de 50 ou de 60 millions.

§ 204. Ce système de mesure des salaires est pourtant suivi par la plupart des écrivains anglais, tels que

Smith, Ricardo, Mac Culloch, Senior, Stuard Mill, etc., et par un grand nombre d'écrivains français et allemands qu'il a fait tomber quelques fois dans de graves et dangereuses erreurs. C'est ainsi qu'ils affirment que les salaires n'augmentent qu'en raison inverse des profits et vice-versà, et qu'il existe un antagonisme fatal entre les intérêts des travailleurs et ceux des capitalistes par lequel les uns ne peuvent s'enrichir qu' aux dépens des autres. Prenons l'exemple de la production d'une pièce d'étoffe que l'on vend 100 fr. (déduction faite du prix des matériaux et de la matière brute pour rendre le calcul plus simple), et sur le prix de laquelle les ouvriers qui y ont travaillé, reçoivent 50 fr. à titre de salaire, tandis que le fabriquant retient le reste. S'il arrive que plus tard et sans aucun changement dans le prix du produit, les ouvriers reçoivent 60 fr. à titre de salaire, le capitaliste n'en aura plus que 40, et il sera vrai, selon le principe de Ricardo, que les salaires s'élèvent en raison inverse des profits du capitaliste. Mais le cas peut être différent: si par une cause quelconque le prix de la pièce d'étoffe s'élève à 150 fr., les salaires pourront s'accroitre sans que l'intérêt ou profit du capitaliste ait à diminuer; en conservant le même taux de répartition du 50 p. 0[0, les ouvriers pourront avoir 75 fr. de salaire et le fabriquant 75 fr. de profit. Le taux même du salaire peut décroitre tandis que le salaire s'élève, car si, dans ce dernier cas, l'ouvrier ne recevait que le 40 p. 0[0 du produit net qui est 150, il aurait toujours 60 fr. au lieu de 40 de salaire, tandis que le fabriquant en garderait 90. Si au contraire, par une cause quelconque, la pièce d'étoffe ne se vendait plus que 50 fr. et si les ouvriers avaient à recevoir non pas le 50, mais le 60 p. 0[0 du produit net, ils n'auraient en réa-

lité que 30 fr. soit un salaire beaucoup moindre, quoique le taux soit changé en leur faveur. Le salaire élevé, selon l'école anglaise (en proportion, comme nous avons dit), peut être en réalité un salaire bas et vice-versà. Si donc ces auteurs vous disent que les salaires élevés stimulent l'accroissement de la population, cela est juste en parlant de salaires réels élevés d'une façon absolue, mais cela n'est pas toujours vrai d'après leur système de mesure des salaires, c'est-à-dire, lorsque le salaire est un grande partie d'une petite somme de valeur. De même, lorsqu'ils vous disent que les salaires ne peuvent s'élever qu'au détriment des profits; cela est quelquefois vrai dans le système de Ricardo, mais en général et dans un sens absolu, cela est faux, le salaire et le profit pouvant croître tous les deux à la fois, et l'un pouvant augmenter sans que l'autre décroisse. Leur demandez-vous si la baisse des salaires diminue le prix des produits? Non, répondent-ils, parce que la diminution du salaire forme l'accroissement des profits et que le prix des produits qui résulte de leur somme reste le même. Pourtant la baisse des salaires peut avoir lieu sans que les profits s'élèvent, et dans ce cas le prix des produits baisse nécessairement.

La formule de l'offre et de la demande du travail est donc insuffisante et dangereuse pour mesurer les salaires.

§ 205. D'autres auteurs (1) et quelquefois les mêmes qui emploient la formule de l'offre et de la demande, adoptent un autre système de mesure des salaires, celui du *coût de production* du travail. Le travail de l'homme, di-

(1) Smith, Ricardo et tous les écrivains de leur école, surtout les auteurs anglais.

sent-ils, vaut comme toute autre marchandise ce qu'il coûte à être produit. L'homme est une machine qui demande certains frais de production et d'entretien: sa rétribution est donc mesurée par cette somme divisée par les jours de travail qu'il fournit. Ce salaire ne peut tomber au dessous de cette mesure, parce que la race des travailleurs s'éteindrait dès qu'elle n'obtiendrait plus à ce titre la somme nécessaire pour ses frais de production et d'entretien: il ne peut la dépasser, parce que la population des classes infimes tend toujours à atteindre la limite extrême des moyens d'existence et dès que ceux-ci surabondent, elle se multiplie en proportion. Le nécessaire pour naître et vivre est la juste mesure des salaires, quoique les objets nécessaires à la vie soient d'une qualité et d'une quantité différentes selon les mœurs des différents pays et selon le prix des denrées: ce qui peut rendre le salaire nominal plus ou moins élevé.

§ 206. Nous protestons tout d'abord contre l'idée monstrueuse d'assimiler l'ouvrier à une machine, à un animal auquel on donne le pur nécessaire sans aucun espoir de progrès. L'homme, à moins d'être esclave, n'est ni une machine ni un bœuf, mais le possesseur intelligent et libre d'une activité indéfinie dont la force la plus grande réside dans son intelligence et dans sa volonté. L'accroissement de la population n'atteint pas toujours et fatalement la limite extrême des moyens d'existence: la prévoyance humaine plus encore que les obstacles répressifs en arrête la force et permet aux capitaux de croître plus vite que les hommes. Il n'est pas vrai, non plus, que l'homme n'ait à satisfaire qu'une somme donnée de besoins et qu'il ne cherche jamais à accroître ses jouissances et par conséquent son salaire. Les besoins de l'homme ne sont pas seulement va-

riés selon les temps et les lieux où il vit, mais ils sont en outre essentiellement progressifs comme la nature même de l'homme qui cherche toujours à augmenter son bien-être en satisfaisant des besoins nouveaux et plus étendus. En vérité l'homme ne serait point différent des animaux, s'il n'aspirait constamment au progrès; et l'on peut hardiment affirmer que la plus grande partie des ouvriers d'Europe obtient par son salaire plus que le strict nécessaire aux besoins de la vie.

Il y a certainement pour l'ouvrier une rétribution naturelle et *normale* qu'il doit tâcher d'obtenir pour ne pas tomber dans la misère. Elle renferme: 1° le nécessaire pour vivre dans le milieu où il se trouve; 2° le renouvellement de ses outils; 3° l'amortissement du capital dépensé pour l'élever, destiné à son fils qui doit le remplacer dans la société; 4° ce qui est nécessaire pour l'entretenir pendant la vieillesse ou la maladie; 5° s'il est possible un produit net pour améliorer sa condition et augmenter sa famille. La première et la cinquième partie peuvent croître ou décroître presque indéfiniment. Il y a donc un salaire *normal*, mais il n'y a point de salaire *nécessaire*.

§ 207. On commet du reste une confusion dangereuse entre l'utilité du travail et le travail lui-même, lorsqu'on recherche le coût de production du travail dans la somme des objets nécessaires pour alimenter l'homme. Ce n'est pas par lui même que le travail a de la valeur, c'est uniquement par l'utilité qu'il apporte. On ne paye pas davantage l'ouvrier inhabile qui travaille trois jours pour produire une utilité donnée, qu'un ouvrier ordinaire qui produit la même utilité dans un seul jour. On devrait donc rechercher le coût de production de cette utilité et non celui du travail en lui-même qui n'est autre chose que ce même coût de

production. Or les progrès de l'industrie diminuent constamment le coût de production de toutes les utilités, c'est-à-dire permettent de produire toute utilité avec moins de travail et beaucoup plus d'utilités avec le même travail: c'est pourquoi les salaires ne peuvent être invariables mais doivent s'élever progressivement, lors même qu'il ne surviendrait aucun changement dans les besoins de l'homme et de ce qui est nécessaire à l'existence de l'ouvrier.

Cependant cette théorie est beaucoup plus voisine de la vérité, parce qu'elle se traduit en un salaire fixe et précis.

§ 208 D'autres auteurs ont dit que les salaires sont réglés par la *concurrence* et par la *coutume*, mais ceci ne nous donne aucune espèce de mesure: la concurrence n'est que la condition naturelle des échanges, et la coutume est la répétition d'un grand nombre d'actes d'échange, sans être leur cause ni leur mèsure.

§ 209. Il est vrai néanmoins, que les salaires sont réglés par la loi commune de l'échange. Le capitaliste et l'ouvrier se réunissent pour la production, parce qu'ils produisent davantage en commun et que chacun d'eux obtient ainsi pour sa part un plus large produit. La portion de l'ouvrier dans cette association, soit le salaire, est réglée par un échange dans lequel l'ouvrier vend pour une portion de capital appelé salaire l'utilité de son travail qui se fixe dans le produit retenu par le capitaliste. La *cause* de cet échange est la valeur de mérite pour les deux parties: il faut que le capitaliste trouve dans le travail à acheter une valeur d'usage supérieure à l'utilité et au coût de reproduction des objets qu'il donne en salaire: c'est-à-dire qu'il espère en obtenir un produit net; autrement, il ne ferait pas l'échange, mais il consommerait cette valeur au lieu de la céder ou il travaillerait lui-même, ou bien il

achèterait à meilleur marché le travail d'autres ouvriers. D'un autre côté, il faut aussi que l'ouvrier trouve dans le salaire qu'il obtient une valeur d'usage supérieure à l'utilité de son travail et à la peine qu'il lui coûte; autrement il travaillerait par lui-même ou il vendrait son travail à d'autres à un prix plus élevé. Chacun doit donc trouver son *intérêt* dans l'échange; sans cela il ne pourrait avoir lieu.

§ 210. La *mesure* de la valeur d'échange du travail courant ou du salaire qui en est le prix est le coût de reproduction de l'utilité de ce travail d'après l'estimation commune. La limite extrême de sa valeur est tracée par la valeur d'usage qu'il peut présenter à l'acheteur, car au delà, il n'aurait pour lui aucune valeur de mérite, et l'acheteur n'aurait aucun intérêt à opérer l'échange. La plus basse limite au contraire est fixée par le strict nécessaire à l'existence du travailleur. La mesure du salaire oscille entre ces deux limites et consiste toujours exactement dans la somme d'argent ou de produits quelconques que l'on juge communément avoir un coût de reproduction égal à celui de l'utilité du travail lui-même. Le salaire ne peut dépasser cette somme, parce que autrement la concurrence le ferait immédiatement tomber à ce niveau. Il ne peut tomber au dessous, sinon l'ouvrier se le procurera après d'un autre capitaliste, ou en passant dans un autre industrie: et si cela lui était impossible ou si la baisse du salaire était générale, il ne s'abstiendra pas de travailler pour ne pas mourir de faim, mais de nouveaux ouvriers n'entreront plus dans cette industrie, et celui qui y est entré ne se formera pas une famille qui en consommant une partie de son salaire rendrait son existence plus dure encore: et cela durera jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli,

c'est-à-dire jusqu'à ce que le salaire atteigne la somme d'argent ou de produits qu'il croit avoir le même coût de production que l'utilité de son travail. Dans tous les cas, il acceptera le salaire, parce qu'il croit de ne pas pouvoir reproduire autrement avec moins de peine l'utilité qu'il en retire. Ainsi le coût de reproduction est la mesure de la valeur d'échange du travail soit du salaire, comme du prix de tout autre produit.

Nous employons l'expression *coût de reproduction* pour indiquer que l'on tient compte dans l'échange de l'utilité du travail contre un salaire, non de son coût passé mais de son coût présent ou futur. En effet, si l'introduction d'une machine dans une industrie permettait d'obtenir à moins de frais le résultat utile qu'on obtenait auparavant par le moyen d'ouvriers, ceux-ci ne pourraient plus dèslors obtenir leur ancienne rétribution, mais seulement celle qui est mesurée par le coût de reproduction moins élevé du même résultat utile obtenu par le moyen de la machine, jusqu'à ce que d'autres causes aient pu de nouveau l'élever.

§ 211. Il peut arriver pour de certains travaux, comme pour de certains produits que leur coût de reproduction soit incertain, comme lorsqu'il s'agit d'un peintre ou d'un musicien célèbre. Le salaire de ces travaux est alors mesuré par la somme des produits dont la valeur d'usage n'excède pas pour les acheteurs la valeur d'usage que ces travaux leur présentent. Voilà pourquoi une cantatrice de premier ordre qui n'obtiendra peut-être qu'un salaire insignifiant dans un pays pauvre, peut en obtenir un beaucoup plus élevé sur un marché plus riche et en obtenir un différent à Turin, à Paris, à Londres ou à St. Pétersbourg.

§ 212. Les corollaires de ces lois sont les suivants :

a) La cause de l'échange où l'ouvrier obtient un salaire étant non seulement l'intérèt qu'il y trouve, mais encore celui du capitaliste qui ne peut faire fructifier son capital sans ouvriers, on doit dire que la demande du travail est en raison directe des capitaux actifs employés dans les industries.

b) Si le nombre des ouvriers est inférieur à celui que demande l'emploi des capitaux voués à l'industrie, les salaires s'élèveront, parce que les capitalistes renonceront même à une portion de leur gain en la cédant en salaire pour obtenir des ouvriers, plutôt que de laisser leurs capitaux improductifs; et la concurrence qu'ils se font ainsi fera croitre le salaire, non pas indéfiniment, mais jusqu'à l'extrème limite ou le salaire absorberait tout leur gain (1). C'est alors que s'élève le coût de reproduction de l'utilité du travail et par conséquent le salaire.

c) Si au contraire le nombre des travailleurs s'accroit dans une proportion telle qu'il excède le nombre nécessaire à l'emploi des capitaux, le salaire baissera, parce que les ouvriers ne pouvant tous être employés, offriront leur travail au rabais, plutôt que de manquer absolument de salaire et par conséquent de moyens d'existence. C'est alors que décroit le coût de reproduction de l'utilité du travail et ainsi le salaire. Il est donc avantageux aux ouvriers que l'accroissement des capitaux s'opère plus vite que l'accroissement de leur nombre.

§ 213. Nous avons parlé jusqu'ici des salaires comme

(1) Il ne peut croître davantage, parce que les capitalistes n'auraient plus intérêt à employer leurs capitaux à la production. Cela ne pourrait arriver qu'accidentellement et rarement, p. ex. si le capitaliste ne pouvait éviter autrement une perte plus grave.

s'il n'y en avait qu'une seule espèce, tandis que leurs variétés apparentes sont indéfinies. On peut cependant affirmer avec Adam Smith que le taux des salaires tend à être le même dans toutes les industries.

Les différences qui existent entre les salaires des diverses industries dépendent des conditions inhérentes au travail de chacune, qui en augmentent tantôt la peine, tantôt l'utilité, de sorte que la valeur de mérite des salaires est égale pour toutes les classes de travailleurs. Ces conditions sont: 1° l'agrément ou le désagrément des opérations de chaque industrie; 2° la facilité et le bas prix ou la difficulté et les frais élevés d'apprentissage; 3° la constance ou l'état précaire de l'emploi; 4° la confiance plus ou moins grande que doivent mériter ceux qui l'exercent; et 5° la probabilité ou l'improbabilité de la réussite.

§ 214. Les salaires varient selon la facilité ou la difficulté du travail, selon la propreté ou la malpropreté de l'emploi et selon la condition honorable ou déshonorante que l'industrie donne au travailleur. « L'ouvrier forgeron, bien qu'il ait un art, gagne à peine en douze heures ce que gagne en huit l'ouvrier qui extrait la houille. Le travail du premier est moins malpropre, il est moins dangereux et se fait sur la surface de la terre, à la lumière du jour. L'honneur entre pour une grande part dans le salaire de toutes les professions libérales. Au point de vue de la récompense pécuniaire, tout bien consideré, Smith estime que ces professions ne reçoivent qu'une rétribution inférieure à la moyenne des salaires. Lorsqu'une profession est peu honorée, c'est le contraire qui arrive : l'exercice du métier de boucher est une brutale et odieuse besogne; mais dans un grand nombre de localités il est plus avantageux que la plupart des métiers ordinaires. Le plus dé-

testable de tous les emplois, celui d'exécuteur public, est, en égard au travail, mieux payé que tous les métiers ordinaires » (1).

La cause pour laquelle les tisserands à métiers sont si affectionnés à leur profession malgré la faible rémunération qu'ils en obtiennent, consiste dans la liberté extrême dont ils jouissent : ils peuvent se divertir ou se reposer, travailler assidûment ou rarement comme il leur plait et regagner quand ils veulent, par un redoublement d'activité, le temps qu'ils ont d'abord perdu dans l'oisiveté ou les plaisirs. Le métier des armes est plein de dangers et peu rétribué, mais le prestige de la gloire militaire et la vie pleine d'émotions des camps y sert de compensation. Tous les autres métiers dangereux, où manque cette compensation, sont largement rémunérés : ceux qui travaillent au milieu des exhalaisons de certains métaux ou à la composition de certaines couleurs, de certaines préparations chimiques, courent des dangers semblables à ceux du soldat sur le champ de bataille, mais sans la gloire que celui-ci y trouve; aussi jouissent-ils d'un salaire très élevé. Le salaire du chasseur de profession comme celui du pêcheur sont très bas à cause des compensations qu'ils trouvent dans les séductions de leur métier. « Il en est du pêcheur comme du montagnard. Donnez au montagnard un moyen modique d'existence dans ses montagnes et il refusera de gros salaires dans la plaine, surtout s'il doit y rester longtemps. Vous savez que c'est la race d'hommes la plus sujette à la nostalgie. Eh bien les pêcheurs aiment la mer, ils l'aiment avec ses dangers, et je crois qu'ils l'aiment à cause de ses dangers. Si vous visitez les côtes, il vous ar-

(1) Stuard Mill, *Principes d'Éc. pol.*, liv. 2, chap. 14.

rivera d'être frappés de l'espèce de passion qu'ont ces gens-là pour leur métier, pour cette mer qui fait en quelque sorte partie de leur propre territoire. Eh! messieurs, quand le marin est revenu après avoir couru les plus effroyables dangers, supporté les plus horribles privations, après être resté quelquefois des journées entières sans manger ni boire, luttant sans cesse contre la mort, le premier rayon de soleil qui vient luire sur cette surface naguère si orageuse lui donne une envie irrésistible de s'embarquer de nouveau, et il serait difficile de le déterminer à quitter sa dangereuse profession. Les émotions qu'ils éprouvent dans cette vie aventureuse sont donc une des causes qui attachent les pêcheurs à leur métier; sans cela la population maritime diminuerait » (1).

§ 215. Il est des métiers dont l'apprentissage est beaucoup plus long et coûte beaucoup plus de frais que d'autres. Il est naturel que l'ouvrier y gagne un salaire plus élevé pour compenser les salaires perdus pendant qu'il était en apprentissage et pour recouvrer le capital et les intérêts de ce qu'il a dépensé pour l'apprendre.

» Dans certaines professions, l'occupation est plus constante que dans d'autres. Dans la plus grande partie des ouvrages de manufacture, un journalier est à peu près sûr d'être employé tous les jours de l'année où il sera en état de travailler; un maçon en pierres ou en briques, au contraire, ne peut pas travailler dans les fortes gelées ou par un très mauvais temps, et, dans tous les autres moments, il ne peut compter sur de l'occupation qu'autant que ses pratiques auront besoin de lui; conséquemment il est sujet à se trouver souvent sans occupation. Il faut donc que ce

(1) **Rossi**, *Cours d'Écon. pol.*

qu'il gagne quand il est occupé, non seulement l'entretienne pour le temps où il n'a rien à faire, mais le dédommage encore en quelque sorte des moments de souci et de découragement que lui cause quelquefois la pensée d'une situation aussi précaire. . . . . Quand l'incertitude de l'occupation se trouve réunie à la fatigue, au désagrément et à la malpropreté de la besogne, alors elle élève quelquefois les salaires du travail le plus grossier au dessus de ceux du métier le plus difficile. Un charbonnier des mines qui travaille à la pièce, passe pour gagner communément à Newcastle environ le double et dans beaucoup d'endroits de l'Écosse environ le triple des salaires du travail de manœuvre. Ce taux élevé provient entièrement de la dureté, du désagrément et de la malpropreté de la besogne. Le métier des déchargeurs de charbon à Londres égale presque celui des charbonniers pour la fatigue, le désagrément et la malpropreté; mais l'occupation de la plupart d'entr'eux est nécessairement très peu constante, à cause de l'irrégularité dans l'arrivée des bâtiments de charbon. Si donc les charbonniers des mines gagnent communément le double et le triple des salaires du manœuvre, il ne doit pas sembler déraisonnable que les déchargeurs de charbon gagnent quatre et cinq fois la valeur de ces mêmes salaires. Quelqu'exhorbitants que ces gains puissent paraître, s'ils étaient plus que suffisants pour compenser toutes les circonstances désagréables qui accompagnent cette besogne, il se jetterait bientôt tant de concurrents dans ce métier que les gains y baisseraient bien vite au taux le plus bas ».

» Les salaires du travail peuvent encore varier suivant la confiance plus ou moins grande qu'il faut accorder à l'ouvrier. Les orfèvres et les joailliers, en raison des ma-

tières précieuses qui leur sont confiées, ont partout des salaires supérieurs à ceux de beaucoup d'autres ouvriers dont le travail exige non seulement autant, mais même beaucoup plus d'habileté (1) ».

§ 216. La certitude ou l'incertitude de la réussite exerce une grande influence sur les salaires dans les diverses industries. S'il y a de graves probabilités de perte, la rémunération en cas de réussite doit être suffisante pour compenser ces chances de perte. Ainsi la rémunération qu'on obtient sous la forme d'un petit nombre de grands prix attire ordinairement un tel nombre de concurrents que sa valeur moyenne peut être réduite non seulement à zéro, mais encore à une quantité négative. Ce qui le prouve, c'est le succès des loteries où le corps entier des joueurs au lieu de gagner, perd nécessairement; car autrement les entrepreneurs ne pourraient point y faire de gain. « Dans les divers genres d'occupation, il est plus ou moins probable, à divers degrés, qu'un apprenti acquerra la capacité nécessaire pour remplir l'emploi auquel on le destine. Dans la plus grande partie des métiers, le succès est à peu près sûr; mais il est très incertain dans les professions libérales. Mettez votre fils en apprentissage chez un cordonnier, il n'est presque pas douteux qu'il apprendra à faire une paire de souliers; mais envoyez-le à une école de droit, il y a au moins vingt à parier contre un, qu'il n'y fera pas assez de progrès pour être en état de vivre de cette profession. Dans une loterie parfaitement égale, ceux qui tirent les billets gagnants doivent gagner tout ce que perdent les billets blancs. Dans une profession où vingt personnes échouent pour une qui réussit, celle-ci doit gagner tout ce qui aurait

(1) Smith, *Ouvr. cité.*

pu être gagné par les vingt qui échouent. L'avocat qui ne commence peut-être qu'à l'âge de quarante ans à tirer parti de sa profession, doit recevoir la rétribution non seulement d'une éducation longue et coûteuse, mais encore de celle de plus de vingt autres étudiants à qui probablement cette éducation ne rapportera jamais rien » (1).

§ 217. Après ces observations, l'on peut conclure que la variété des salaires des diverses industries, est plutôt apparente que réelle. Du reste on peut aisément prouver *a priori* que le taux des salaires, en tenant compte de tout, doit être égal dans toutes les industries, puisque autrement les travailleurs se porteraient de préférence dans les industries les mieux payées, jusqu'à ce que le niveau fut rétabli.

Cependant pour que cette égalité des industries dans la somme de leurs avantages et de leurs inconvénients puisse avoir lieu, trois conditions sont nécessaires d'après Smith, même là où regne la liberté la plus parfaite : 1° les industries doivent être bien connues et dès longtemps établies dans le pays, parce que les salaires sont en général plus hauts dans les nouveaux métiers que dans les anciens, à cause de la chance qu'on y court de manquer de travail s'ils ne prospèrent pas: 2° Ils doivent être dans leur état normal, parce que dans une crise, les salaires peuvent croître ou baisser au dessus et au dessous du taux commun; mais dans ce cas, si la crise survient par défaut d'emploi, les travailleurs sont poussés par leur intérêt à se porter dans une autre industrie jusqu'à ce que le niveau se rétablisse: 3° Elles doivent être la seule ou la principale occupation de ceux qui s'y vouent. En effet lorsqu'une

(1) Smith, *Ouv. cité*, Livre I, Chap. X.

personne tire sa subsistance d'un emploi qui n'occupe pas la majeure partie de son temps, elle fait volontiers dans ses moments de loisir le travail d'une autre industrie pour un salaire inférieur à son taux naturel.

§ 218. Il est à remarquer que les salaires des femmes sont généralement plus bas et beaucoup plus bas que ceux des hommes. Cela n'arrive pas dans les industries où hommes et femmes travaillent dans le même emploi, si celui-ci est de nature à pouvoir être aussi bien rempli par les uns que par les autres : dans les manufactures, le gain est le même pour les deux sexes. Mais ce phénomène se présente dans les métiers particuliers aux femmes où leur rémunération est toujours beaucoup plus basse que celle des métiers également difficiles et désagréables exercés par les hommes. « La raison doit en être, observe Stuard Mill, que lors même qu'un nombre beaucoup plus faible d'hommes que de femmes vive de salaire, cependant les occupations que la loi et la coutume leur laissent ouvertes, sont si peu étendues en proportion de leur nombre, qu'il y a toujours foule pour les remplir; c'est ce qui fait qu'actuellement la concurrence y rabaisse leurs salaires jusqu'à un minimum beaucoup plus bas que celui des hommes ».

§ 219. En dernier lieu nous devons ajouter que le salaire et ses lois ne changent point lorsque le travailleur, au lieu de vendre simplement l'utilité de son travail, loue ou emprunte un capital dont il paye le loyer ou l'intérêt : car alors la portion de produit qu'il garde, après en avoir déduit la part du capitaliste, forme son salaire ou le prix de son travail comme s'il l'avait vendu.

Chapitre III.

De l'intérêt du capital.

§ 220. L'*intérêt* du capital est la part de richesses ou le prix que le capitaliste perçoit en échange de l'utilité de son capital dans la production. Le capital est le fruit du travail passé accumulé par l'épargne, et son utilité dans la production, comme nous l'avons prouvé, consiste à accroître immensément le produit, non seulement parce que l'union du travail passé avec le travail courant forme une somme de travail et par conséquent de produits beaucoup plus grande, mais encore et principalement parce que le travail passé accumulé dans le capital faisant coopérer une quantité plus grande de forces ou d'agents naturels à la production, fait obtenir une quantité de produits beaucoup plus grande que celle qui résulterait de la même somme de travail employée à la production sans capital. En outre un grand nombre de productions serait impossible sans l'aide du capital; et dans toutes les industries l'usage du capital fait obtenir des produits d'une qualité bien supérieure à ceux que l'on obtiendrait sans son aide.

En échange de cette utilité du capital dans la production, celui qui le fournit doit naturellement percevoir une part équivalente du produit, laquelle est déterminée d'après la loi de l'échange par le libre consentement des associés. Mais le penchant naturel qui pousse l'homme à fuir l'aléatoire pour la stabilité, détermine aussi le capitaliste à échanger sa part incertaine et future du produit contre une portion de richesse certaine et présente: alors l'intérêt est la forme sous laquelle il reçoit le prix de

l'usage de son capital, soit le prix de la part de produit à laquelle il aurait droit.

§ 221. Dans un sens tout à fait restreint, l'intérêt se distingue du loyer. L'*intérêt* est le prix de l'usage d'un capital fongible dont l'usager par conséquent acquiert la propriété avec l'obligation d'en restituer à l'échéance un autre de même nature. Ainsi dans le prêt d'une somme d'argent, l'usager ne pourrait guères s'en servir sans en avoir la propriété, afin de la consommer d'une manière qui en reproduise la valeur avec fruit. Le *loyer* au contraire est le prix de l'usage d'un capital non fongible, dont l'usager ne peut par conséquent acquérir la propriété; comme dans la cession de l'usage d'un fond de terre ou d'une maison, dont on ne peut percevoir l'utilité sans en avoir la propriété. En réalité cependant l'un et l'autre sont le prix de l'usage d'un capital et ne different entre eux que par les risques, plus grands dans le prêt à intérêt à cause de la transmission de la propriété qui peut être perdue à l'échéance et moindres dans le bail à loyer où ce danger n'existe pas. Tous les deux sont compris sous le nom d'*intérêt* dans le sens large où nous le prenons.

§ 222. Les éléments dont se compose l'intérêt sont au nombre de quatre: 1° le prix de cession de l'utilité du capital dont le propriétaire se prive en faveur du concessionaire; 2° la prime d'assurance; 3° les frais de surveillance et de commission; 4° l'amortissement.

L'existence du premier élément est évidente. Le second existe toujours aussi dans l'intérêt: car pour que le capitaliste se décide à concéder l'usage de son capital, il faut qu'il soit assuré de le recouvrer en entier à l'échéance, et en outre de retirer un certain produit net de son opération; ou s'il ne peut avoir la certitude de le re-

couvrer, il doit exiger une prime d'assurance proportionnée aux dangers qu'il court de le perdre en tout ou en partie. Autrement il ne verrait aucune valeur de mérite dans cette opération, il n'aurait pas intérêt à la faire, et il ne la ferait point. Dans l'hypothèse où il calcule que sur dix chances, il en a neuf favorables pour recouvrer son capital et une contraire, il doit exiger 1/10 de ce même capital comme prime d'assurance: en effet sur 10 opérations de cette nature, il adviendra une fois qu'il perdra entièrement son capital et il ne pourra le recouvrer que par le dixième perçu en sus dans toutes les autres, comme prime d'assurance. Or les risques contre lesquels le capitaliste doit s'assurer, varient selon les circonstances du marché et selon la condition économique des emprunteurs: ils ne sont presque rien dans le prêt d'un capital assuré par de bonnes cautions réelles ou personelles; ils deviennent plus forts dans un prêt fait sans autre garantie que le crédit personnel et ils peuvent devenir très graves, si l'emprunteur n'a que peu de crédit. Ils sont plus grands dans le prêt proprement dit que dans le louage; car dans le premier, le capital même peut se perdre, tandis que dans le second, il peut tout au plus se détériorer; ils sont plus forts dans le prêt commercial que dans le prêt civil, dans le prêt à long terme que dans le prêt à courte échéance, dans le prêt maritime que dans le prêt ordinaire, etc.

§ 225. Le troisième élément résulte du fait que tout capital demande un certain travail de surveillance pour sa conservation, un certain travail d'administration pour l'employer chez de bons emprunteurs, et pour en exiger les intérêts. La division du travail qui s'opère dans la société fait que ce travail est principalement exercé par les courtiers, les agents de change et les banquiers qui sont

des entremetteurs entre les capitalistes et les travailleurs. On connait trop le travail difficile et délicat qu'exigent les opérations de crédit faites surtout par les banques, pour qu'il soit nécessaire de prouver la légitimité du prix d'administration ou de *commission* qui est contenue dans l'intérêt.

§ 224. En quatrième lieu, si le capital est sujet par sa nature à des détériorations graduelles qui en détruisent la valeur au bout d'un certain temps (comme lorsqu'il s'agit de maisons, de machines, de chevaux, etc.), il faut qu'en le prêtant on perçoive une certaine prime d'amortissement destinée à l'entretenir ou à le reconstituer. En effet, sans l'amortissement du capital, il ne peut y avoir de produit net pour le capitaliste, et celui-ci ne peut avoir intérêt à prêter son capital.

Tous ces éléments sont variables par leur nature, en sorte que l'intérêt qui résulte de leur somme est essentiellement variable, quoiqu'il soit sujet à la loi commune de toutes les valeurs qui est la loi de l'échange.

§ 225. La *cause* de l'association et de l'échange où le capitaliste perçoit l'intérêt pour l'usage de son capital qu'il cède, est la valeur de mérite qu'il y trouve aussi bien que le travailleur. S'il ne jugeait pas que l'utilité de l'intérêt qu'il perçoit est supérieure au coût de production de l'utilité qu'il cède et à l'utilité même qu'il aurait retirée de son capital, il ne travaillerait point à former des capitaux, et quand une fois il en aurait formé, il les garderait ou les consommerait plutôt que de les prêter, puisque le mobile de l'homme dans tout acte économique est son intérêt. Si p. ex., un fabricant prévoyait qu'après avoir construit une machine qu'il veut louer, il ne pourra en obtenir un loyer suffisant pour recouvrer son

capital ou pour en couvrir les risques, et lui laisser en même temps un certain produit net, il ne se décidera point à la construire, et si jamais il l'avait produite, il ne la louerait pas, puisqu'il n'y trouverait pas son intérêt. La cause du prêt à intérêt est donc la valeur de mérite.

§ 226. La *mesure* de l'intérêt est de même son coût de reproduction que les contractants doivent juger égal au coût de reproduction de l'utilité de ce même capital. Celui qui paie l' intérêt ou le loyer du capital, doit juger qu'il ne pourrait se procurer la même utilité à moins de frais, ni directement par lui-même, ni indirectement en obtenant d'autres personnes l'usage d'un semblable capital pour un intérêt ou un loyer plus bas; car autrement il embrasserait ce dernier parti. De son côté, le capitaliste doit juger qu'il ne pourrait autrement se procurer à moins de frais la portion de richesse qu'il obtient à titre de loyer ou d'intérêt, ni directement ni indirectement; sinon il embrasserait aussi ce dernier parti. Chacun des contractants juge donc librement que le coût de reproduction des utilités ou des produits qui sont échangés est égal, tandis que pour chacun l'utilité de la chose reçue est supérieure à celle de la chose cédée.

Puis la concurrence assure constamment l'exactitude de cette mesure : là où l'on demande un intérêt trop élevé, des capitalistes rivaux offrent d'autres capitaux à un intérêt plus bas et l'on en forme au besoin pour cet objet jusqu'à ce que l'on arrive au niveau du véritable coût de reproduction.

§ 227. Le taux moyen de l'intérêt a donc une tendance à se niveler dans tous les emplois où se porte le capital: la variété apparente que l'on observe dans l'intérêt des capitaux chez les différentes industries dépend des

risques plus ou moins grands qu'ils y courent et des autres éléments variables de l'intérêt; elle n'est pas réelle, elle ne peut l'être, car les capitaux ne tarderaient pas à se porter vers les emplois les plus utiles, jusqu'à ce que le niveau fut rétabli. Nous devons nous reporter pour cela aux mêmes observations que nous avons faites pour les salaires.

§ 228. Les corollaires de ces lois sont les suivants:

a) La cause de l'échange, où le travailleur paie un intérêt au capitaliste, étant la valeur de mérite que lui présente l'usage du capital, il en résulte que plus sera grand le nombre des travailleurs ayant besoin de l'aide d'un capital pour travailler, et plus sera grande la demande des capitaux. Plus sera considérable la productivité du capital, soit son utilité dans la production, et plus s'élevera l'intérêt qui est le prix de son usage.

b) Si la quantité des capitaux existants sur un marché dans les diverses industries est telle que leur mise en activité ne demande pas l'emploi de tous les travailleurs qui s'y présentent, le taux de l'intérêt baissera; car les travailleurs renonceront à une partie de leur gain pour obtenir au prix d'un intérêt plus élevé l'usage du capital, plutôt que de ne pouvoir employer utilement leur travail. C'est ainsi que par leur concurrence réciproque l'intérêt pourra s'élever, non pas indéfiniment, mais jusqu'à la limite extrême où il absorberait tout le gain qu'ils peuvent faire, en les réduisant au salaire strictement nécessaire. C'est alors que s'élève le coût de reproduction du capital et par conséquent l'intérêt.

c) Si au contraire, la base des capitaux actifs s'accroit dans une telle proportion qu'elle dépasse la quantité qui peut être mise en activité par les travailleurs existants

sur le marché, l'intérêt baissera: en effet les capitaux ne pouvant tous être demandés et employés, seront offerts au rabais par leurs propriétaires, plutôt que d'être laissés improductifs. C'est alors que décroit le coût de reproduction de l'utilité du capital et par conséquent l'intérêt.

d) La hausse et la baisse de l'intérêt dépendent donc de deux causes ; la productivité du capital, et la proportion des capitaux actifs avec le nombre des travailleurs qui se présentent.

§ 229. Les différents auteurs qui ont traité de l'intérêt du capital en ont mesuré le taux d'après les mêmes systèmes que nous avons exposés dans la théorie des salaires, (celui de l'offre et de la demande, celui du coût de production et celui de la concurrence et de la coutume); mais les mêmes raisons qui nous les ont fait rejeter alors, nous dissuadent encore de les adopter ici.

§ 230. Ces considérations facilitent la solution de ce problème si discuté autrefois et encore aujourd'hui, s'il est conforme à la nature que le propriétaire d'un capital monétaire exige un intérêt pour le céder pendant un certain temps, en d'autres termes, si l'intérêt de l'argent est légitime ou non.

L'argent est, comme tout autre produit épargné et destiné à la reproduction, un capital ou une puissance dont le concours dans la production augmente admirablement la fécondité du travail de l'homme. En effet obtenir de l'argent est la même chose qu'obtenir des terres, du bétail, une manufacture, des machines, de la matière brute ou des matériaux, puisque avec de l'argent on achète toute espèce de capital. Il est juste par conséquent que pour jouir de l'usage d'un capital monétaire, pendant un certain temps, on paie un certain prix ou in-

térêt. Cela est aussi utile pour celui qui le paie, puisqu'il obtient ainsi par l'usage du capital un produit net beaucoup plus élevé ou même un produit net qu'il n'aurait pu obtenir autrement. Cela est aussi conforme à la prospérité sociale, car si l'on ne payait pas un prix pour l'usage des capitaux monétaires, personne n'aurait intérêt à les former ni à les prêter : ce qui laisserait en grève et sans mouvement toutes les industries qui ont besoin de ce fluide vivifiant (1).

§ 231. Cependant les objections soulevées en tout temps contre la légitimité de l'intérêt sont nombreuses ; voici les principales :

a) La terre, dit-on, produit des fruits naturels ; l'intérêt qu'on en retire est donc légitime : mais l'argent ne produit rien par lui-même, les écus n'engendrent pas des écus ; si l'emprunteur produit quelque chose, cela provient uniquement de son industrie et cela doit lui appartenir en entier, comme le fruit de son travail : l'intérêt de l'argent est donc illégitime. — Mais, disons-nous, rien ne se produit sans le travail de l'homme, et l'argent est un élément de production à l'aide duquel ce travail peut produire des richesses comme avec tout autre capital. La terre produit-elle sans le travail qui la féconde? Les murs de la maison que je loue produisent-ils l'argent que son louage me procure? Pourquoi devrait-on payer un prix pour l'usage d'un champ, d'une maison, d'une machine, d'un élément quelconque de production, et ne devrait-on pas le payer pour l'usage d'une somme d'ar-

(1) Nous traiterons dans l'art économique la question s'il doit y avoir un intérêt légal c'est-à-dire fixé par l'autorité sociale. Elle se résout aisément par la simple application des principes exposés dans ce chapitre.

gent avec laquelle on peut avoir chacun de ces objets? L'intérêt en substance ne diffère point du loyer (1).

(1) Voici les paroles mêmes d'Aristote dont l'autorité a été si souvent invoquée en cette matière. « L'argent ne devrait servir qu'à l'échange et l'intérêt qu'on en tire le multiplie lui-même, comme l'indique assez le nom que lui donne la langue grecque. Les pères sont ici absolument semblables aux enfants; l'intérêt est de l'argent issu de l'argent, et c'est de toutes les acquisitions celle qui est le plus contre nature ».

Voici maintenant la réfutation de ce sophisme par Bentham:

« Il arriva que ce grand philosophe, avec tout son talent et toute sa pénétration, et malgré le nombre de pièces d'argent qui avaient passé par ses mains (nombre plus grand peut-être que celui qui ait jamais passé avant ou depuis dans les mains d'aucun philosophe), et malgré les peines toutes particulières qu'il s'était données pour éclaicir la question de la génération, ne put jamais parvenir à découvrir dans aucune pièce de monnaie quelqu'organe qui la rendit propre à en engendrer une autre. Enhardi par une preuve négative de cette force, il s'aventura à donner au monde le résultat de ses observations sous la forme de cette proposition universelle que *de sa nature tout argent est stérile*. Vous, mon ami, sur qui la saine raison a beaucoup plus d'empire que l'ancienne philosophie, vous aurez déjà remarqué sans doute que ce qu'on aurait dû conclure de cette observation spécieuse, s'il y avait eu lieu d'en conclure quelque chose, c'est qu'on essayerait en vain de tirer 5 p. $^0/_0$ de son argent et non pas qu'on ferait mal si l'on parvenait à en tirer ce profit. Mais ce fut autrement que les sages de l'époque en jugèrent.

Une autre considération qui ne s'est point présentée à l'esprit de ce grand philosophe, et qui, si elle s'y fut présentée, n'aurait point été tout-à-fait indigne de son attention, c'est que, bien qu'une darique (monnaie persane) fut aussi incapable d'engendrer une autre darique que d'engendrer un bélier ou une brebis, un homme cependant avec une darique empruntée pouvait acheter un bélier et deux brebis qui laissés ensemble devaient probablement au bout de l'année produire deux ou trois agneaux; en sorte que cet homme, venant à l'expiration de ce terme à vendre son bélier et ses deux brebis pour rembourser la darique, et en donnant en outre un de ses agneaux pour l'usage

§ 252. *b*) Le contrat de louage, dit-on encore (1), est, comme le commodat, un contrat où l'on ne cède que l'usage du capital et non sa propriété: il est donc naturel que son propriétaire perçoive sous forme de loyer la portion de produit qui est due à la productivité de ce capital, comme son accession naturelle. Le contrat de prêt au contraire transfère entièrement la propriété du capital aux mains de l'emprunteur, lequel par conséquent doit garder tous les fruits qu'il en retire, en partie comme salaire de son travail, et en partie comme accession de sa propriété. Ce que doit faire l'emprunteur selon l'égalité qui est la base des contrats, c'est de restituer purement et simplement le capital à l'échéance: l'intérêt de l'argent prêté est donc illégitime. Il est vrai qu'ainsi personne n'a intérêt à prêter de l'argent, sinon par charité, et le commerce qui est un bien social ne peut prospérer sans les prêts d'argent. Aussi la société qui ne peut forcer les capitalistes à prêter gratuitement leur argent, doit les engager à le faire par une prime proportionnelle, payée naturellement par ceux qui en retirent immédiatement l'avantage, c'est-à-dire par les emprunteurs. C'est ainsi que l'autorité sociale établit un intérêt légal, tandis que naturellement l'intérêt de l'argent n'existe pas. — Il nous suffira d'observer pour réfuter ce sophisme, que dans le prêt, la propriété du capital ne se transmet qu'avec la condition de payer un intérêt, condition aussi naturelle dans le prêt où l'on transporte la propriété du capital, que dans le commodat ou le louage où elle

de cette somme, devait encore se trouver de deux agneaux, ou d'un au moins, plus riche que s'il n'avait point fait ce marché ». (*Défense de l'usure* par Jerémie Bentham, lettre 10).

(1) Tapparelli d'Azeglio, *Saggio teorico di diritto naturale*, § 955 et suivants, 1851.

ne se transporte pas; c'est en effet le prix de l'utilité d'un capital cédé pendant un certain temps que l'acquéreur peut recueillir dans le louage et dans le commodat sans avoir la propriété de la chose, tandis qu'il ne pourrait le faire dans le prêt sans avoir la propriété du capital consistant ordinairement en produits qui se consomment par l'usage. L'intérêt de l'argent est donc naturel: la société ne le crée pas, mais elle le reconnaît forcément.

§ 253. *c*) Les socialistes furent plus logiques (1): ils rejetèrent non seulement l'intérêt, mais encore le loyer, la rente et toute espèce de rétribution pour l'usage du capital. « Celui qui prête, dit Proudhon, dans les conditions ordinaires du métier de prêteur ne se prive pas du capital qu'il prête; il le prête au contraire précisément, parce que ce prêt ne constitue pas pour lui une privation; il le prête parcequ'il n'en a que faire pour lui-même, étant suffisamment d'ailleurs pourvu de capitaux; il le prête enfin parce qu'il n'est ni dans son intention ni dans sa puissance de le faire personnellement valoir; parce qu'en le gardant entre ses mains, ce capital stérile de sa nature resterait stérile, tandis que par le prêt et par l'intérêt qui en résulte, il produit un bénéfice qui permet au capitaliste de vivre sans travailler ». A cela Bastiat (2) a déjà répondu qu'une telle argumentation n'attaque pas seulement le prêt, mais aussi la vente et tous les autres contrats. S'il est vrai que le possesseur d'une somme d'argent ne s'en prive pas en la prêtant, n'en serait-il pas de même pour celui qui vend les produits qu'il possède en abondance? Le prix qu'il en retire serait donc illégitime? Toute opération de commerce

(1) Proudhon, *Lettres sur la gratuité du crédit.*

(2) Dans ses lettres à Proudhon sur *la gratuité du crédit.*

deviendrait ainsi impossible. Le capital est stérile sans le travail qui le féconde, mais avec le travail il est essentiellement productif, et le capitaliste se prive de ses avantages quand il le prête. « D'une manière ou d'une autre, un capitaliste a toujours l'emploi de son argent, il ne le prête à intérêt que lorsque les autres formes de placement lui offriraient un revenu moins élevé et plus incertain; mais à défaut d'un prêt profitable, qui l'empêche de faire valoir son argent dans l'agriculture, dans l'industrie et dans le commerce? Il lui est assurément loisible d'acheter une terre ou une usine, et s'il ne veut pas mettre lui-même la main à l'œuvre, il peut toujours s'associer à un agriculteur ou à un manufacturier, appliquer ses fonds à une commandite, acquérir des actions dans une entreprise de navigation ou de transport. En interdisant le prêt à intérêt, les socialistes ont oublié d'interdire l'association et de fermer les voies à l'activité humaine » (1).

§ 254. *d)* Le prêt à intérêt, dit encore Proudhon, a commencé par le prêt maritime à tous risques: l'intérêt très élevé d'abord est descendu de 70 p. °/₀ au 40 p. °/₀, puis au 20, au 10, au 5 p. °/₀ et quelquefois il est tombé jusqu'au 2 p. °/₀. Il tend donc à disparaitre entièrement, puisque le seul élément légitime de l'intérêt est la prime d'assurance perçue pour les risques courus par le capital. Puis voulant unir la pratique à la théorie, il fonda une *banque du peuple* pour prêter des capitaux sans intérêt. — Mais il n'est pas vrai que le prêt ait eu cette origine: il a toujours existé chez tous les peuples et dans tous les temps et la baisse de l'intérêt est un ef-

(1) L. Faucher, *Dictionnaire d'Économie politique de Coquelin et Guillaumin. Verb. Intérêt.*

fet de l'accroissement des capitaux et de l'abaissement de leurs frais de production. La prime d'assurance contre les risques du capital n' est pas le seul élément de l'intérêt et il ne pourra jamais arriver que son taux se réduise à zéro, car alors on cesserait de produire des capitaux et de prêter ceux déjà produits. La *banque du peuple* fut bientôt ruinée et pourtant on y percevait un droit de 2 p. $^0/_0$ environ pour les frais d'administration et les risques de perte. L'expérience a donc elle-même réfuté la théorie de Proudhon.

§ 235. Parlons maintenant des machines qui semblent au premier abord se soustraire aux lois communes des capitaux.

Le capital de machines, dit-on, supplée au travail des hommes en faisant jouer à leur place des forces naturelles. Chaque fois, par conséquent, que l'on introduit une machine dans une industrie, on y supprime le travail d'autant d'hommes qui ne vivent que du fruit de ce travail. Les machines enrichissent le capitaliste, mais elles tuent l'ouvrier. — Triste préjugé des ouvriers qui les a poussés bien souvent à briser les machines comme la cause de leur misère, et qui n'a été que trop partagé par des hommes illustres (1).

§ 236. Cependant les machines sont comme tout autre capital un instrument de progrès même pour les ouvriers. L'introduction d'une machine dans une industrie y supprime, à la vérité tout d'abord, l'emploi d'un certain nombre d'individus, en opérant une épargne dans les frais de

(1) Tels que Colbert et Montesquieu. Parmi les Économistes, Sismondi a été l'adversaire le plus violent des machines. On connait aussi les théories des Socialistes et des Communistes contre ces instruments de progrès.

production. Cette épargne reste d'abord entre les mains du hardi capitaliste qui a introduit la machine, en récompense du progrès dont il est l'auteur (en effet, il vend ses produits selon l'ancien prix ou peu au dessous, tandis que ses frais de production sont de beaucoup diminués : puis lorsque l'usage de la machine est devenu commun parmi les producteurs et que la concurrence a fait baisser le prix des produits au niveau du dernier coût de production, l'épargne est à l'avantage du consommateur. Dans tous les cas, il y a épargne. Or à qui que ce soit qu'elle appartienne, elle sera employée de nouveau à la production, et commandera ainsi une nouvelle quantité de travail ou d'ouvriers égale à la quantité supprimée, ou bien elle sera employée à l'achat et à la consommation d'objets utiles, et elle exigera de même une nouvelle somme de travail pour produire ces nouveaux objets demandés par la consommation. Les machines ne peuvent donc causer une diminution, mais seulement un changement de travail. Ce n'est pas tout.

§ 257. A mesure que le prix d'un produit s'abaisse, il devient accessible à un plus grand nombre de consommateurs, et il se vend en plus grande quantité. La production doit par conséquent s'étendre et donner un emploi à un nombre croissant d'ouvriers, qui peut non seulement s'élever au niveau du nombre employé auparavant, mais encore le dépasser de beaucoup, comme l'expérience le prouve. Puis le travail s'accroît en proportion dans les autres industries qui sont en rapport avec celle où s'est introduite la machine. Donc (si la population des travailleurs ne s'accroît pas, mais reste la même), le salaire doit s'élever par l'augmentation des capitaux employés dans la production et par l'accroissement de la demande du tra-

vail. On cite communément pour preuve de fait de ces vérités trois industries, l'imprimerie, la filature du coton et la locomotion à la vapeur.

§ 238. « Quoique l'imprimerie et la presse mécanique, dit Garnier, permettent à chaque travailleur de faire autant d'ouvrage que deux cent hommes, la multiplication des livres, les arts qui en dépendent, tels que la gravure des poinçons, la fonte des caractères, la fabrication du papier, les professions d'auteur, de correcteur, de relieur, de libraire, etc., occupent mille fois autant de travailleurs que le même genre de production en occupait autrefois. Et quelle différence de forme et de prix entre les manuscrits d'autrefois et les livres d'aujourd'hui !

» Quand on observe la perfection des machines à filer le coton et l'admirable rapidité avec laquelle les bobines se couvrent de fils, on serait tenté de croire qu'elles ont dù laisser sans ouvrage la plupart des ouvriers et des ouvrières qui filaient auparavant : or, c'est précisement le contraire qui est arrivé. On ne comptait en Angleterre, avant l'invention des machines et d'après des relevés officiels, que cinq mille deux cents fileuses au petit rouet et deux mille sept cents tisseurs, en tout sept mille neuf cents ouvriers; tandis qu'en 1787, dix ans après, on comptait, suivant l'enquète, cent cinquante mille fileurs et deux cent quarante-sept mille tisseurs, ou trois cent cinquante-deux mille ouvriers!

» Depuis, la mécanique s'est transformée : on a fait la même besogne avec beaucoup moins d'ouvriers, et la vapeur a remplacé l'homme dans une foule de travaux. Cependant le nombre des travailleurs a augmenté. M. Baines a établi qu'en 1833 il y avait deux cent trente-sept mille ouvriers fileurs ou tisseurs à la mécanique, et

deux cent cinquante mille tisserands à la main, en tout quatre cent quatre-vingt-sept mille personnes. En groupant les ouvriers des industries latérales, telles qu'impressions sur étoffes, fabrications de tulles, de broderie, de bonneterie, etc., M. Baines arrive au chiffre de huit cent mille, puis au chiffre de quinze cent mille en tenant compte des vieillards, des femmes et des enfants nourris par les ouvriers; puis enfin au nombre de deux millions, en comprenant dans son calcul les menuisiers, les maçons qui bâtissent les fabriques, les menuisiers qui font les métiers, et sans compter les enfants et les vieillards. C'est au même chiffre que l'on arrive en comparant le coton importé en 1769 et celui importé de nos jours. Quoiqu'il en soit des exagérations statistiques possibles, nous ne pouvons manquer de reconnaître l'accroissement considérable du travail cotonnier produit par l'invention des machines destinées à le suppléer, sans mettre en ligne de compte les matelots, les voituriers, les négociants, les commis, les courtiers et les détaillants, qui s'en occupent chacun à leur manière. Les documents manquent pour la France: mais tout porte à croire qu'on arriverait à des résultats analogues.

» Les chemins de fer offrent des faits analogues. Ils devaient supprimer tous les charretiers, palefreniers, conducteurs etc., et rendre les chevaux moins utiles et moins chers! C'est justement le contraire qui est arrivé, et rien n'est plus simple à expliquer: les chemins de fer ne multiplient-ils pas les voyageurs et les échanges, et par conséquent le mouvement dans les voies de communication latérales, et par conséquent encore l'emploi des chevaux sur les routes ordinaires? »

§ 259. Les besoins de l'homme sont limités, objecte Sis-

mondi (1), on ne peut multiplier indéfiniment la fabrication des chapeaux, des tissus, car elle excéderait bientôt les besoins des hommes. — Nous savons pourtant qu'ils ne sont pas d'une quantité fixe et invariable, mais qu'ils sont essentiellement progressifs. Si donc les besoins d'une espèce viennent à être satisfaits par une quantité suffisante de produits, de nouveaux besoins surgissent toujours pour réclamer de nouvelles productions.

L'usage des machines joint à la division du travail abrutit l'ouvrier. — Nous avons déjà répondu à cette objection en parlant de la division du travail.

§ 240. Cependant, il faut l'avouer, et on ne peut le nier en présence de faits aussi notoires et aussi fréquents, l'introduction des machines et les inventions industrielles produisent une perturbation momentanée sur le marché, jusqu'à ce que les ouvriers supplantés par les machines aient passé dans une autre industrie ou aient retrouvé du travail dans la même avec l'usage des machines, et jusqu'à ce que le capital rendu inutile par les machines ou les inventions se soit converti en une forme neuve et utile. On ne fait pas sans peine un nouvel apprentissage, on ne le fait pas dans un clin d'œil, et on ne peut trouver immédiatement un emploi dans une autre industrie. L'accroissement de la consommation n'est pas toujours assez rapide pour faire employer immédiatement le nombre d'ouvriers que les machines privent d'abord de leur emploi. Enfin il est encore vrai que tous les ouvriers, dont l'emploi est supprimé, ne peuvent se plier immédiatement aux habitudes d'une nouvelle occupation surtout avec le système de la division du travail. De là naissent

(1) Sismondi. *Nouveaux principes d'Économie politique* Paris 1819

chez les travailleurs des crises douloureuses et des souffrances qui pour être momentanées, n'en sont pas moins réelles.

Le même effet se fait sentir sur les capitaux destinés au service des anciennes manufactures, comme les outils, les bâtiments, les machines etc. : ils perdent alors une grande partie de leur valeur. Il en est de même pour les capitaux de matière première lorsque non seulement le mode de production, mais encore la substance du produit vient à changer, comme lorsqu'on substitua les capsules aux pierres à feu. On doit noter cependant, que le capital circulant peut être transporté facilement d'un lieu dans un autre, d'une industrie à une autre, tandis que le capital fixe n'est pas aussi facile à manier et ne peut ni se transformer, ni se transporter aisément. Aussi dans ces crises, le capital circulant n'éprouve guères de perte, tandis qu'une grande portion du capital fixe est ordinairement perdue.

§ 241. Mais d'un côté l'introduction des machines est toujours inévitable, et d'un autre il y a heureusement une foule de circonstances qui atténuent les désordres momentanés qu'elle peut causer.

On a pensé à proscrire les machines. Mais alors, il serait impossible d'établir une distinction entre les machines à permettre et celles à défendre. Les machines, nous le savons, ne sont que des instruments compliqués : les tenailles, le rabot, la charrue, le charriot, la machine à filer, la roue hydraulique, les instruments les plus simples, comme les plus compliqués ne diffèrent que par un peu plus ou un peu moins de complication ou d'utilité. Les proscrire équivaudrait à retomber dans la barbarie. Défendra-t-on par hasard les nouvelles machines? Mais ce

serait proscrire le progrès universel. Puis le pays qui repousserait une machine ou une invention ne ferait qu'en aggraver les inconvénients; si l'Angleterre avait repoussé les machines à filer le coton, les tissus de coton se seraient fabriqués ailleurs, avec un dommage bien plus grand pour les fileurs anglais. L'introduction des machines est donc inévitable.

D'un autre côté, la nature des machines les empêche de pénétrer tout d'un coup dans les industries. Elles n'y remplacent que lentement le travail des ouvriers qui avec un peu de prévoyance, peuvent aisément changer d'occupation.

1° « Les machines sont en général chères, et il faut de grands capitaux pour les mettre en œuvre. Si cette difficulté n'empêche pas leur adoption définitive, elle en retarde du moins l'époque. On en trouve la preuve convaincante dans l'histoire des développements de la plupart des industries.

2° » L'esprit de routine, la crainte des innovations, la peur de perdre les capitaux, retardent l'application des inventions nouvelles, rendent la transition graduelle et font quelquefois disparaître les inconvénients.

3° » A mesure que les arts se perfectionnent, l'invention des machines devient plus difficile. Il y a tel art où l'on fait exécuter par une force aveugle tout ce qu'il est possible de lui faire exécuter, et où l'homme ne remplit plus qu'une fonction vraiment intellectuelle (1) ».

Il appartient d'ailleurs à l'art économique de rechercher les moyens qui peuvent atténuer ou prévenir ces maux passagers inhérents aux progrès humains.

(1) Garnier. *Ouv. cité*. Chap. 8.

§ 242. Il faut noter en dernier lieu, relativement à l'intérêt du capital, qu'il ne cesse d'obéir aux mêmes lois que nous avons énoncées, lorsque le capitaliste au lieu de vendre l'usage de son capital pour un prix déterminé, le fait fructifier lui-même en payant pour cela des salaires aux travailleurs. Le produit net qui lui reste alors, soit la partie du produit brut qui subsiste, prélèvement fait des salaires et des autres frais de production, est l'intérêt du capital (1).

Chapitre IV.

Rapports entre l'intérêt et le salaire.

§ 243. Le salaire et l'intérêt sont deux parties proportionnelles d'un seul et même produit. Nous devons donc, après les avoir examinés séparément, rechercher l'influence que la hausse ou la baisse de l'un peut avoir sur l'autre (2).

Trois hypothèses peuvent se présenter :

Ou la masse des travailleurs excède en proportion la masse des capitaux actifs qui peuvent leur donner un emploi ;

Ou la masse des capitaux actifs excède en proportion la masse des travailleurs;

Ou la masse des capitaux et celle des travailleurs restent dans la même proportion.

§ 244. La première hypothèse se présente lorsque la puissance de reproduction du genre humain s'exerce plus

(1) Sauf ce que nous dirons plus tard des profits de l'entrepreneur.

(2) Les principaux ouvrages à consulter à cet égard sont : Bastiat, *Harmonies économiques*. Carey, *Principles of political economy*. Stuard Mill, *Principles of political economy with some of their application to social philosophy*.

activement et sans prévoyance, comme aussi lorsqu'une certaine quantité des capitaux existants est détruite par des guerres, des révolutions, des inondations, des excès d'impôts ou d'autres causes quelconques. Alors le salaire baisse, parce que les ouvriers ne pouvant tous obtenir un emploi, offrent leur travail au rabais, et l'intérêt s'accroît de tout ce que perd le salaire. L'intérêt des travailleurs leur conseille donc de ne pas se multiplier au point de dépasser la proportion des capitaux qui peut leur assurer un prix suffisant de leur travail.

§ 245. La seconde hypothèse se vérifie lorsque l'épargne augmente la masse des capitaux actifs, tandis que la prudence humaine arrête la reproduction exubérante du genre humain. Or à mesure que les capitaux s'accroissent, la part dévolue aux capitalistes croît en quantité absolue, mais diminue en taux proportionnel, parce que tous les capitaux ne pouvant être fécondés par le travail, le capitaliste doit se contenter d'un intérêt à un taux plus bas (du 4 p. $^0/_0$ p. ex. au lieu du 5 p. $^0/_0$) plutôt que de laisser son capital improductif. Si la masse des capitaux d'une espèce p. ex., s'élève d'un milliard à deux milliards, l'intérêt du capital baissera (p. ex. du 5 p. $^0/_0$ au 4 p. $^0/_0$); mais pourtant, il se sera accru en quantité en formant une somme de 80 millions au lieu de 50. Or un homme est plus riche avec le revenu de 200,000 fr. employés au 4 p. $^0/_0$ qu'avec 100,000 fr. employés au 5 p. $^0/_0$. D'un autre côté le salaire s'augmente de tout ce qui est enlevé au taux de l'intérêt. C'est un fait incontestable qui a pour lui l'autorité du genre humain et l'assentiment involontaire peut-être de tous les capitalistes du monde. Non seulement la science l'explique, mais encore quiconque veut l'observer peut s'en convaincre: l'intérêt des capitaux s'a-

baisse quand ils abondent et s'élève quand ils deviennent rares. Or, si cela est vrai, l'accroissement des capitaux doit augmenter en proportion la part de produit qui revient à l'ouvrier ou le salaire.

§ 246. La troisième hypothèse peut se présenter, lorsque les capitaux et le nombre des travailleurs reste dans la même proportion, soit qu'ils s'élèvent ou qu'ils s'abaissent en même temps, soit qu'ils restent stationnaires. Alors ni le taux proportionnel de l'intérêt, ni celui du salaire ne peuvent changer.

Il est vrai qu'il se présente parfois des faits accidentels qui peuvent troubler arbitrairement ces lois naturelles de l'intérêt et du salaire, comme les coalitions d'ouvriers ou de capitalistes, et comme les lois qui fixent un *maximum* de l'intérêt ou un *minimum* des salaires; mais l'examen de ces faits et de toutes les autres causes perturbatrices des lois économiques, appartient à l'art et non à la science de l'économie politique.

§ 247. Il nous reste à résoudre la question si souvent débattue, si les salaires (nominaux c'est-à-dire en argent) varient avec le prix des choses nécessaires à la vie, en s'élevant lorsque celui-ci s'élève et en baissant lorsqu'il décroît. Presque tous les économistes anglais adoptant la théorie du salaire nécessaire, l'affirment, et en mesurant toujours l'intérêt du capital d'après sa proportion avec le salaire, ils concluent qu'une variation contraire survient dans l'intérêt, qui baisse lorsque le prix des vivres et par conséquent le salaire s'élevent, et qui s'élève lorsque s'abaissent le prix des vivres et les salaires. Stuard Mill seul en Angleterre et la majeure partie des économistes en France combattent cette opinion.

Nous croyons que la hausse ou la baisse du prix

des choses nécessaires à la vie ne peut influer directement sur le salaire nominal. Il est vrai que le salaire réel des ouvriers croît ou décroît selon que le prix des vivres s'abaisse ou s'élève, puisque avec la même quantité de monnaie, l'ouvrier obtient plus ou moins de choses utiles, selon les variations de prix. Par la même raison, le coût de reproduction du travail s'accroît ou s'abaisse en proportion. Mais en vertu de la même cause, le coût de reproduction du capital, qui est du travail accumulé, s'élève ou s'abaisse aussi dans le même rapport. Ni le salaire (nominal) ni l'intérêt (nominal) ne peuvent donc changer par la variation du prix des vivres, puisque cette cause agit à la fois sur l'un et l'autre également.

§ 248. Ce n'est qu'indirectement que l'élévation du prix des vivres peut faire croître les salaires en tant qu'elle diminue le nombre des ouvriers, et que l'abaissement de ce même prix peut faire baisser les salaires en tant qu'il peut faire accroître ce nombre. Comme l'observe Stuard Mill (1), la cherté ou le bon marché des aliments, s'ils étaient durables ou s'ils pouvaient être prévus d'avance, pourraient altérer les salaires. En premier lieu, si les travailleurs, comme il arrive souvent, n'avaient pas le strict nécessaire pour vivre dans leur condition et pour alimenter leurs enfants, il arriverait que, les vivres renchérissant toujours sans une augmentation de salaire, une grande partie de leurs enfants périraient prématurément; et les salaires s'élèveraient ainsi par la seule raison que le nombre des ouvriers aurait diminué; ce qui ne serait point arrivé, si les vivres étaient restés à bon marché. Mais en second lieu, lors même que le prix des marchandises ne s'élèverait

(1) Stuard Mill, *Ouvr. cité*.

qu'au point de priver les travailleurs et leurs familles de tout superflu, sans les priver du nécessaire, ils ne s'y soumettront peut-être pas, lors même que physiquement parlant ils pourraient encore supporter de plus grandes privations; ils peuvent avoir contracté des habitudes d'aisance qui leur sont devenues nécessaires, et alors plutôt que de s'en priver, ils mettront un frein à leur puissance de reproduction: en sorte que les salaires s'élèveraient ainsi non point par augmentation de mortalité, mais par diminution du nombre des naissances. Cependant la hausse ou la baisse des salaires qui provient ainsi de la hausse ou de la baisse du prix des vivres, ne peut avoir lieu que lentement, à mesure que le nombre des travailleurs diminue pendant la hausse de prix des objets alimentaires, et à mesure que le nombre des travailleurs s'accroît pendant la baisse de prix de ces mêmes objets. Les variations momentanées du prix des vivres ne peuvent donc altérer les salaires, et les changements durables ne peuvent influer sur eux qu'indirectement et au bout d'un certain laps de temps.

Chapitre V.

Des profits des entrepreneurs.

§ 249. Dans toute production un peu étendue, l'œuvre des travailleurs se distingue par l'effet naturel de la division du travail en deux espèces: l'œuvre commune des simples ouvriers, et l'œuvre intelligente des directeurs de la production. En effet, il faut que les simples ouvriers soient dirigés continuellement dans la production par un travailleur plus intelligent doué d'un certain capital scien-

tifique. Il faut mettre à l'œuvre et guider un certain nombre d'individus, se procurer les matières premières, les matériaux, les instruments et les agents naturels, imaginer les meilleurs produits à obtenir, trouver et employer les moyens les plus sûrs et les plus économiques de production, vaincre les obstacles qui surgissent à chaque pas: lorsque le produit est achevé, il faut encore trouver des consommateurs qui l'achètent, et en obtenir un prix suffisant pour couvrir tous les frais de production en laissant un certain produit net. Pour cela, il faut avoir de la perspicacité, du jugement, de la constance et des connaissances plus ou moins étendues dans les arts ou les sciences. Le travailleur qui doit réunir ces qualités et qui dirige ainsi l'entreprise de la production s'appelle *entrepreneur*. Il tient une place intermédiaire entre la classe des capitalistes dont il se rapproche par son capital intellectuel, et la classe des ouvriers dont il se rapproche par le travail actuel et courant qu'il apporte dans l'œuvre de la production. Mais c'est dans cette dernière classe qu'on doit plutôt le ranger, à cause de son travail de direction courant et continuel qui le rend le premier des travailleurs.

§ 250. Une autre chose distingue encore davantage l'entrepreneur de tout autre producteur. L'entreprise de la production peut réussir bien ou mal, donner un produit net plus ou moins élevé, ou ne pas en donner du tout, ou ne causer que des pertes; ce qui dépend en partie des risques inhérents par nature à toute entreprise, mais en partie aussi de l'habileté de l'entrepreneur. Il est par conséquent naturel que le capitaliste, ne voulant pas supporter les risques de l'entreprise, stipule pour prix de l'usage de son capital un intérêt fixe et que l'entrepreneur prenne à sa charge tous les risques, en

gardant tout le produit et en payant l'intérêt et les salaires.

Le produit net qui lui reste ainsi dans le produit brut final, prélèvement fait de l'intérêt des capitaux et du salaire des ouvriers employés, est la rémunération de son travail et se nomme *profit*. L'entrepreneur peut donc avoir des profits élevés ou médiocres; il peut ne pas en avoir du tout et même n'éprouver que des pertes. C'est à lui de faire ses calculs en sorte que la moyenne des profits qu'il obtient dans ses diverses entreprises soit suffisante pour rémunérer ses services.

Le profit de l'entrepreneur ou sa rémunération comprend donc son salaire, l'intérêt de son capital intellectuel et une prime d'assurance contre les risques qu'il prend à sa charge.

§ 251. La loi des profits est la loi commune de l'échange qui les règle d'une manière analogue à celle des salaires et de l'intérêt. La *cause* des entreprises et des profits est la valeur de mérite qu'y trouve l'entrepreneur, lequel n'agit jamais qu'en vue d'un produit net à obtenir. Sa *mesure* est son coût de reproduction : en effet si un genre d'entreprise procure aux entrepreneurs des profits élevés et supérieurs aux gains que l'on obtient ailleurs avec le même coût de production, il attirera bientôt par l'appât de l'intérêt une foule de concurrents qui les feront baisser jusqu'au niveau normal.

Quant à la variété des profits que l'on observe dans les diverses industries et qui changent quelquefois rapidement selon les circonstances, elle s'explique aisément par les mêmes observations que nous avons déjà faites sur la variété des salaires : en tenant compte de tout, on peut dire qu'elle est plutôt apparente que réelle. Sans

doute les plus énormes gains et les plus grandes fortunes sont amassés par les entrepreneurs; mais ce n'est là qu'un correspectif naturel des risques qu'ils courent et de la ruine qui frappe un si grand nombre d'entr'eux (1).

§ 252. Souvent il arrive que l'entrepreneur est en même temps capitaliste: alors il perçoit une double part du produit, c'est-à-dire l'intérêt de son capital et le profit. Il peut être à la fois entrepreneur, capitaliste et ouvrier, et même encore propriétaire foncier: il perçoit alors les portions de produit relatives à ces différents titres ou plutôt on ne peut plus alors diviser les différentes opérations de la production et les diverses parts de produit qui y correspondent.

Chapitre VI.

De la rente foncière.

§ 253. La terre cultivée par les mains de l'homme est un capital soumis aux lois communes des capitaux; la rente foncière n'est donc autre chose que l'intérêt du capital-terre qui est gouverné par les lois générales de l'intérêt. Cependant presque tous les économistes ont cru jusqu'ici que la terre était, par ses facultés productives spéciales, non point un capital proprement dit, mais un élément de production d'une nature tout à fait particulière, et que la production agricole était réglée par des lois diverses de celles qui gouvernent les autres produc-

(1) V. Stuard Mill et Rossi sur les variétés apparentes des profits dans les entreprises et Courcelle de Seneuil; *Traité théorique et pratique des entreprises industrielles, commerciales et agricoles*

tions. De là viennent les systèmes variés des économistes sur la rente et les différents sens que l'on a donnés à ce mot.

De tous les éléments de la production, le plus important et le plus indispensable est certainement la terre qui, en mère bienfaisante, nourrit tous les hommes. Aussi les premières études de la science des richesses eut pour objet la terre et l'industrie agricole, et la première erreur que commirent les économistes fut relative aux lois de cette industrie. Quesnay et les Physiocrates enseignèrent d'abord que la terre était la source unique des richesses et que l'industrie agricole était la seule véritablement productive, parce qu'elle donnait seule un produit net à cause de sa fertilité naturelle. La rente était à leurs yeux ce produit net. Mais ils commettaient deux erreurs: l'une en croyant que l'industrie agricole donnait seule un produit net, erreur que nous avons déjà réfutée; et l'autre, en croyant l'industrie agricole soumise à des lois différentes de celles qui règlent toutes les autres industries. Cette dernière erreur fut malheureusement suivie par la plupart des économistes postérieurs et nous la réfuterons en examinant leur système.

§ 254. Adam Smith avait démontré que toutes les industries et non la seule industrie agricole produisent de vraies richesses et donnent un produit net; mais il se rangea à l'opinion des Physiocrates en disant que dans l'agriculture, la terre travaille conjointément avec l'homme et que la rente est le produit de sa force de production. Le propriétaire d'une terre qui la loue perçoit donc une part de produit, soit une rente, proportionnée à la force de production de sa terre, outre l'intérêt du capital qu'il peut y avoir incorporé sous forme de travaux de fonds ou perma-

nents. Ces deux parts du produit composent le loyer payé par le fermier. La *rente* est donc, selon Smith, ce que l'on paie au propriétaire pour l'usage des forces naturelles et de la puissance de production gratuite, inhérentes au sol. J. B. Say, Storch, Rossi, Rau, Arnd, Roscher et la majeure partie des économistes allemands adoptèrent cette théorie. Cependant nous savons que l'homme et la nature sont les deux éléments essentiels de toute production, que les forces de la nature concourent dans toute production, et que tout capital les renferme. L'intérêt du capital comprend donc précisément le prix de l'utilité de ces forces préparées par la main de l'homme. C'est une erreur de croire que la production agricole ait des éléments différents des autres productions; et la rente de l'industrie agraire ne diffère point en cela du revenu des autres industries. Nous allons voir bientôt si elle en diffère autrement.

§ 255. Le docteur Anderson (1) est le premier qui ait formulé une loi précise pour la rente foncière. A l'époque où l'on discutait en Angleterre la question de la libre importation des céréales, on disait communément, selon la doctrine de Smith : les propriétaires nationaux ont le monopole des terres à blé et ils en abusent pour se faire payer de fortes rentes qui, comprises dans les loyers, les rendent très élevés : or le loyer entre dans les frais de production qui forment le prix du blé : voilà pourquoi le blé se vend à un prix exorbitant. Il faut donc laisser entrer librement les céréales de l'étranger afin que leur concurrence fasse baisser la rente abusive

(1) Anderson. *Inquiry in to the nature of the cornlaws*. Edimburgh, 1777.

des propriétaires nationaux et fasse obtenir le blé à un prix naturel. Anderson répondait alors: ce n'est pas la rente ou le loyer de la terre qui détermine le prix du blé, mais c'est au contraire celui-ci qui détermine la rente de la terre; et il le prouvait de la manière suivante:

Il y a dans chaque pays une grande variété de terres plus ou moins fertiles formant une série décroissante, que nous pouvons representer par A, B, C, D, E, F, etc. Le travail nécessaire pour les cultiver et pour obtenir de chacune d'elles la même quantité de blé est nécessairement d'un prix graduellement croissant, comme 10, 11, 12, 13, 14, 15 etc. Or si nous supposons que la valeur du blé obtenu de la terre *A* est égale à 10, il n'y aura pas de rente, parce que le produit brut ne fait que couvrir les frais de production et l'on ne cultivera pas la terre *B*, parce que son produit ne rembourserait pas le prix du travail nécessaire pour la cultiver, qui est de 11. — A mesure que les besoins des consommateurs croitront de manière à demander une quantité de blé supérieure à celle obtenue de la terre *A*, le prix du blé s'élèvera, p. ex. jusqu'à 11, et alors on cultivera la terre *B*, à condition toutefois que le propriétaire la cultive lui-même ou n'en exige aucune rente. Alors la terre *A* rendant 1 de plus que les frais de production donnera 1 de rente. Lorsque les besoins croissants des consommateurs feront élever le prix du blé à 12, on pourra mettre en culture la terre *C*, et alors la rente de la terre *B* sera de 1 et celle de la terre *A* sera de 2. Si le prix du blé par une cause quelconque s'élève à 13, on pourra cultiver la cinquième espèce de terre *E* et les autres pourront procurer à leurs propriétaires une rente comme 1, 2, 3 et 4.

Or quand même tous les propriétaires renonceraient à leur rente volontairement, ou en seraient privés par la loi, le prix du blé ne baisserait point, parcequ'il est déterminé par les frais de production. Quand son prix est de 15, cela veut dire que les consommateurs ont besoin du blé produit par la terre *E* que l'on ne peut obtenir par la culture qu'au prix de 15. Donc la rente n'est que la différence entre le prix du blé et les frais de production dans chaque terre. C'est donc ce prix qui détermine la rente, et non la rente qui détermine le prix du blé.

§ 256. West (1) dont les œuvres passèrent inaperçues et en même temps Malthus reproduisirent la théorie d'Anderson sur la rente. Malthus (2) voulut pourtant défendre la rente contre le reproche qu'on lui faisait d'être un monopole qui permet aux producteurs privilégiés d'augmenter indéfiniment le prix du blé sans d'autres bornes que le nombre des consommateurs et l'énergie du besoin qui les pousse à demander ce produit. Le prix des vivres, disait-il, n'est autre chose que leur coût de production, la rente est le résultat d'une loi naturelle aussi invariable que celle de la gravitation. Puis il observait encore que la hausse du prix des vivres causant la mise en culture de nouvelles terres, produisait une rente ou une augmentation de rente non point par une augmentation de prix, mais par la différence qui naissait entre le coût de production et le prix des

(1) West. *An essay on the application of capital to land, with observations showing the impolicy of any great restriction of the importation of corn*, 1815. — *Prices of corn, and wages of labour*, 1826.

(2) Malthus. *An inquiry in to the nature and progress of Rent and the principles by wich it is regulated*. London, 1815.

produits: ce qui pouvait arriver non seulement par augmentation des frais de production, comme le supposait Anderson, mais encore par la diminution de ces mêmes frais. Il ne sut pourtant pas tirer parti de cette observation et sans faire de distinction entre les causes avantageuses et les causes nuisibles qui peuvent influer sur la rente, il crut que la rente foncière était un élément constant de rivalité fatale entre le propriétaire et le travailleur. La rente, selon Malthus, se grossit par la baisse des salaires; les progrès de l'agriculture ne font qu'élever la rente et abaisser les salaires.

Avant cette théorie sur la rente, Malthus avait déjà publié son célèbre système de la population, d'après lequel celle-ci tend fatalement à dépasser le niveau des subsistances. — De ces deux théories, on devait fatalement conclure; le riche devient constamment et fatalement plus riche en vendant aux pauvres les dons gratuits de la nature; le pauvre devient toujours et fatalement plus pauvre jusqu'à la dernière misère et à la mort.

§ 257. C'est alors que parut Ricardo (1) auquel on attribue communément l'honneur d'avoir créé la théorie de la rente. Il ne fit pourtant que la développer et en formuler les conséquences extrêmes. Voici en peu de mots le résumé de ses principes:

1° Au commencement de la culture des terres, lorsque la population était peu nombreuse, et que les terres par conséquent étaient abondantes, les meilleures d'entr'elles ou celles capables de donner les plus riches moissons, (p. ex. 100 mesures de blé pour une quantité de travail

(1) Ricardo. *The principles of political economy and taxation*. London, 1817.

donnée) sont les seules cultivées. A mesure que la population s'accroît, les terres deviennent moins abondantes et les vivres plus chers ; on est alors forcé de cultiver celles qui donnent un produit moindre (p. ex. 90 pour la même quantité de travail). Puis l'accroissement continuel de la population rend nécessaire la mise en culture de nouvelles terres de 3[me] 4[me] et 5[me] classe qui pour la même quantité de travail ne donnent que 80, 70 et 60 mesures de produit.

2° La nécessité d'appliquer à la terre un travail toujours moins productif, qui accompagne ainsi l'accroissement de la population, fait élever la rente. Le propriétaire de la terre de première culture peut, lorsqu'on a recours à celles de seconde qualité, demander et obtenir pour sa terre une rente de 10 mesures de produit ; lorsqu'on cultive celles de troisième qualité, une rente de 20 ; et lorsqu'on est forcé de cultiver celle de la 4[me], une rente de 30 mesures de produits. De même le propriétaire de la terre de seconde culture peut demander et obtenir une rente de 10, quand on cultive celle de troisième qualité, de 20 quand on cultive celle de quatrième; et ainsi de suite.

La rente résulte donc de la différence qui existe entre les frais de production passés du capital-terre et les frais de production actuels ou courants plus élevés de ce même capital; elle consiste dans le surplus d'intérêt que perçoit le propriétaire de la terre dont la valeur s'est accrue (1).

La portion de produit dévolue au propriétaire foncier tend ainsi continuellement à s'élever à mesure que le sa-

(1) De là Ricardo adopte la définition de la rente de Smith.

laire s'abaisse, et la division du produit entre le propriétaire et le travailleur est la suivante:

	Produit total	Salaire	Intérêts	Rente
Dans la 1e période en cultivant la seule terre N.° 1	100	50	50	0
» 2e » » les terres N.° 1 e 2.	190	130	50	10
» 3e » » N.° 1. 2. 3.	270	190	id.	30
» 4e » » N.° 1. 2. 3. 4.	340	230	id.	60
» 5e » » N.° 1. 2. 3. 4. 5.	400	250	id.	100
» 6e » » N.° 1. 2. 3. 4. 5. 6.	450	250	id.	150
» 7e » » N.° 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.	490	230	id.	210
» 8e » » N.° 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.	520	190	id.	280

Il y a donc dans la suite de la progression une tendance fatale qui attribue au propriétaire une part toujours plus grande du produit sous le titre de rente, tandis que la part qui reste au travailleur sous titre de salaire baisse continuellement.

3° Cette tendance à la diminution des salaires et à l'accroissement de la rente foncière existe partout où la population se multiplie et là surtout où cette multiplication a lieu rapidement, mais elle est ralentie par l'accroissement de richesses que produisent les progrès de l'agriculture. Chacun de ces progrès retarde l'élévation de la rente, tandis que chaque obstacle à cet accroissement de richesses l'accélère rapidement. L'intérêt du propriétaire foncier et celui du travailleur sont constamment opposés. La rente croit, tandis que le salaire décroit; et viceversà.

§ 238. Plus tard un économiste Américain (1) entra dans la lice pour combattre à outrance la théorie de Malthus et de Ricardo; il attaquait vivement et pièce par pièce tous ces principes, et il disait:

(1) Carey, *Principles of political economy*, 1840. — *The present, the past and the future* 1848.

1° Au commencement de la culture des terres, lorsque la population est peu nombreuse et les terres abondantes, les moins fertiles ou celles qui ne peuvent rendre que le plus faible produit (p. ex. 50 mesures de blé pour un travail donné) sont les seules cultivées ; puis la culture s'étend des terres les moins fertiles aux plus fertiles (1). — A mesure que la population se multiplie, l'esprit d'association se développe et tend à augmenter la production des richesses, comme aussi la facilité de se procurer les instruments qui rendent plus productif le travail des hommes; on passe alors à cultiver une seconde qualité de terres quand et parce que les conditions du travail se sont améliorées, de manière à pouvoir les cultiver à des conditions aussi avantageuses que les terres précédentes. La culture s'étend ainsi à mesure que s'élève la productivité du travail de l'homme.

2° Or comme les nouvelles terres ne sont mises en culture que lorsque la productivité du travail humain s'est augmentée, la production de la nouvelle terre s'accroit, la rente devient une part moindre dans la totalité du produit et le salaire s'en élève d'autant, croissant ainsi tout à la fois en proportion et en quantité absolue. D'un autre côté, le travailleur de la nouvelle terre, loin

(1) Partout l'homme ne commence et ne peut commencer le défrichement que par les terrains maigres et faciles, sur la pente des montagnes et des collines, parce qu'ils demandent peu de travail de préparation. Les terrains au contraire à couche végétale profonde, humide ou arrosable se trouvent généralement dans les plaines, envahis par les eaux des fleuves et des marais, ou couverts d'une végétation sauvage difficile à extirper et ils demandent beaucoup de travail de préparation et beaucoup de capitaux pour être mis en culture. M. Carey ne se borne pas à ces preuves, mais il s'appuie encore sur le témoignage de l'histoire.

d'être un concurrent qui empire la condition du travailleur de l'ancienne terre est un nouveau frère qui, aidé par le progrès survenu, prend part aux mêmes conditions au banquet de la vie. Le produit de la terre se divise donc dans les périodes successives comme il suit:

	Produit tot.	Rente	Salaire
1e Période	30	20	10
2e »	70	42	28
3e »	120	60	60
4e »	180	80	100
5e »	250	100	150
6e »	330	120	210
7e »	420	140	280
8e »	510	155	355
9e »	620	170	450
10e »	740	180	560
11e »	870	190	680

3° Tout progrès de l'agriculture se traduit en augmentation de rente et de salaire; tous les deux s'élèvent parce que le produit devient plus fort: la rente, en devenant une part proportionnellement moins grande d'un produit plus grand; le salaire, en devenant une part plus grande d'un produit plus grand. Si la rente de la nouvelle terre est moins grande que celle de l'ancienne, cela provient de ce que le salaire du travailleur de la nouvelle terre s'est élevé pour se mettre au niveau de celui du travailleur de la terre fertile. L'extension de la culture étant toujours un effet qui suit les progrès de la productivité du travail, est aussi profitable au travailleur qu'au propriétaire; leurs intérêts sont harmoniques et cette loi de progrès bienfaisante pour tous est une loi naturelle aussi assurée que celle de la gravitation.

La théorie de Carey fut reproduite en France par Bastiat qui, la revêtant de sa vive éloquence, l'employa contre le socialisme, puis par Fontenay (1), en Angleterre par Banfield (2) et en Italie par M. Ferrara (3). Examinons ces deux théories l'une après l'autre.

§ 259. L'école de Ricardo pèche par deux erreurs fondamentales, l'une de principe et l'autre de fait. L'erreur de principe dérive de son faux système de mesure pour la valeur d'échange, mesure qu'elle fait consister dans le coût de production passé. Si l'on mesure en effet, la valeur d'échange et l'intérêt du capital employé dans la terre, d'après les frais employés réellement autrefois pour la réduire en culture, cette valeur et cet intérêt devraient rester invariables. De là vient la conséquence erronée que l'accroissement de valeur de la terre ne doit pas s'imputer dans le capital, et que l'augmentation de son prix de louage ne fait pas partie de l'intérêt, mais constitue la rente qui est une redevance particulière due à la fertilité de la terre et à la circonstance que d'autres terres moins fertiles ont été mises en culture. Mais la mesure de la valeur d'échange est le coût de production actuel et futur et non le coût de production passé; la valeur d'échange de tout produit et de tout capital est essentiellement variable: elle s'abaisse lorsque le coût de reproduction du produit s'abaisse par une cause quelconque, et elle s'élève sans nouveau travail, lorsque le coût de reproduction de semblables produits vient à s'élever par une cause quelconque. Il en est de même des terres cul-

(1) Fontenay, *Du revenu foncier*, Paris 1854.
(2) Banfield, *Principles of political economy*, London 1848.
(3) *Prefazione alle opere di Bastiat e di Carey nella biblioteca degli Economisti.*

tivées et si l'on veut appeler rente le surplus d'intérêt que perçoit le capitaliste foncier par l'accroissement de valeur de son fond (provenant de la hausse du prix de reproduction de semblables capitaux), il faut avouer que la rente existe dans l'intérêt de tout capital et non dans celui de la terre seulement. — Quant à l'erreur de fait, elle consiste dans la supposition que la mise en culture successive des terres procède toujours des plus fertiles aux moins fertiles, et que telle est la cause de la rente. Cette hypothèse ne s'est pas toujours vérifiée et du reste elle est inutile pour la vraie théorie de la rente.

§ 260. Définissons avant tout le vrai sens du mot *fertilité* qui peut facilement nous induire en erreur. On ne doit point entendre par fertilité naturelle la force productive d'une terre qui n'a été soumise à aucun travail. Le sol ne produit rien par lui même qui puisse servir aux besoins de l'homme. Mais nous pouvons la prendre dans ce sens, que la terre soumise au travail de l'homme rend proportionnellement au travail qu'on y met un produit plus ou moins grand, ou bien dans le sens que cultivée avec tout le travail capital et courant nécessaires, elle rend la plus forte somme de produit relative.

Or si par fertilité l'on entend la qualité d'une terre, par laquelle elle rend un produit plus ou moins grand relativement au travail capital et courant qu'on y emploie, nous affirmons que toutes les terres sont également fertiles, et nous ne le disons point par amour de paradoxe.

Sans aucun doute, il y a des terres qui rendent un produit beaucoup plus grand que d'autres terres d'une égale étendue cultivées avec le même travail courant; mais la différence ne provient point le plus souvent de leur fer-

tilité naturelle ; elle provient des capitaux qu'on leur a appliqués. La quantité de capitaux et de travail courant que l'on doit appliquer aux différentes terres, est bien différente selon le genre de production qu'on veut en obtenir et dont elles sont capables. Les capitaux que l'on doit employer dans une terre pour y produire du blé sont bien plus grands que ceux nécessaires pour la cultiver en prairie. C'est un principe élémentaire d'agriculture, qu'il ne faut demander à la terre que ce qu'elle peut produire, et tout ce qu'elle peut produire ; or le genre de production est déterminé par les qualités des fonds de terre, et par la valeur probable du produit futur. C'est d'après cette base que l'on doit déterminer les capitaux et le travail nécessaires pour la culture de chaque terre.

§ 261. Supposons deux terrains à cultiver *A* et *B* pourvus de qualités productives aussi inégales que l'on voudra, comme de 10 à 1: on devra les cultiver avec une masse de capitaux et de travaux différente, et ils donneront ainsi une quantité de produits diverse, mais le même taux d'intérêt (1):

Projets pour le terrain A.

Cultures.	Capital.	Revenu.	Taux du revenu.
1° Pâturage	5,000 —	600 —	12 p. %
2° Jachères de 3 ans.	30,000 —	1,500 —	5 p. %
3° Culture continue. Seigle . .	50,000 —	2,250 —	4 1/2 p. %
4° Id. Méteil	100,000 —	4,000 —	4 p. %
5° Id. Froment	200,000 —	7,500 —	3 3/4 p. %
6° Plantes industrielles	400,000 —	14,000 —	3 1/2 p. %
7° Jardins et vergers	1,000,000 —	30,000 —	3 p. %

(1) J'emprunte ces deux tableaux à Fontenay. *Du revenu foncier*, p. 128.

Projets pour le terrain B.

	Cultures.	Capital.	Revenu.	Taux du revenu.
1°	. . . .	. . . . —	. . . —	12 p. %
2°	Pâturage	3,000 —	150 —	5 p. %
3°	Jachères de 3 ans	5,000 —	225 —	4 ½ p. %
4°	Culture continue. Seigle . .	10,000 —	400 —	4 p. %
5°	Id. Méteil	20,000 —	750 —	3 ¾ p. %
6°	Id. Froment	40,000 —	1,400 —	3 ½ p. %
7°	Plantes industrielles	100,000 —	3,000 —	3 p. %

Quel sera le genre de culture qu'adoptera ou devra adopter le propriétaire de ces terres, en le supposant pourvu de tout le capital et de tout le travail courant nécessaires ? Evidemment celui qui lui donnera la plus grande somme de produits, pourvu que le taux de ce revenu ne tombe pas au dessous du niveau commun des profits.

Supposons ce taux au 3 ou au 4 p. %. Le propriétaire de la terre *A* ne choisira pas les quatre premières espèces de culture, parce que, si d'un côté elles donnent un taux d'intérêt élevé, d'un autre côté la somme de leurs produits est trop faible : or il est de son intérêt d'avoir la plus grande somme de produits au taux le plus élevé possible. Il ne choisira pas le 7ᵉ genre de culture qui lui donnerait une somme élevée de produits, parce que le taux de l'intérêt y serait trop bas et qu'il lui serait plus utile d'employer ailleurs ses capitaux. Il choisira et il devra choisir le 5ᵉ ou le 6ᵉ genre de culture, et probablement le 6ᵉ, parce que c'est celui qui peut lui donner la plus grande somme de produits au taux commun.

Pour la terre *B*, il choisira aussi évidemment le 5ᵉ ou le 6ᵉ genre de culture, comme ceux qui peuvent lui donner la plus grande somme de produits au taux commun.

Il obtiendra ainsi de ces deux terres une quantité de produits différente, mais le même taux d'intérêt de ses avances, c'est-à-dire, le 5 1/2 p. 0/0.

§ 262. Par conséquent si l'application des capitaux et du travail humain aux différentes terres se fait selon leur nature, c'est une vérité de fait étrange à première vue, mais attestée par l'expérience, que le taux de l'intérêt du capital appliqué aux divers fonds de terre doit être le même pour tous. Si l'on destine les terres à une production différente de celle qui est propre à leur nature, ou si on leur applique un capital plus grand qu'il ne faut, leur diverse productivité sera évidemment l'œuvre de l'homme qui en sera puni par la diminution du profit qu'il en retirera. L'homme n'est le roi de la nature qu'à la condition de la dominer par l'intelligence et par la volonté. — On peut observer au contraire que les terres auxquelles on applique le moins de capital donnent ordinairement un taux de revenu plus élevé, et que ce taux diminue lorsqu'on leur applique de nouveaux capitaux au delà d'une certaine mesure différente selon leur qualité. Cette règle d'ailleurs est commune aux capitaux de toutes les industries.

Il résulte de ces considérations que la fertilité des terres prise dans le sens d'aptitude à rendre un produit plus ou moins grand proportionnellement au capital employé n'existe pas, ou que, si elle existe, elle est l'œuvre erronée de l'homme. Ce ne peut donc être la cause de la mise en culture successive des terres.

§ 263. Mais la parole fertilité peut se prendre dans un autre sens plus vrai, c'est-à-dire, pour exprimer l'aptitude de la terre à donner le plus haut produit en quantité absolue et en taux proportionnel, moyennant l'applica-

tion du capital et du travail nécessaires. Dans ce sens, nous croyons que la fertilité plus ou moins grande des terres a bien une influence sur leur mise en culture successive, mais qu'elle ne l'exerce pas toujours, ni partout de la même manière.

§ 264. Un autre genre d'observations est encore nécessaire pour établir l'ordre de mise en culture successive des terres. Chaque culture exige une certaine quantité de travail capital appelé communément frais d'établissement, dépenses de fond, dépenses capitales, qui consiste à préparer le terrain et à le rendre apte à être cultivé, c'est-à-dire à le rompre, à le défricher, à arracher les racines et les pierres, à le niveler, à faire les ouvrages de constructions, de plantations et d'irrigations nécessaires, enfin tout ce qui produit un effet durable. Chaque culture exige aussi un travail courant qui consiste à labourer, semer et récolter le produit, etc. Ces deux modes d'action productrice de l'homme sur le sol sont essentiellement distincts l'un de l'autre autant par leurs résultats que par les époques de leur rémunération. Le travail courant limite son but et ses effets au produit annuel qui doit le payer intégralement. Le cultivateur peut le faire dès les premiers progrès de la civilisation, parce qu'il demande peu d'épargnes et moins de sécurité, car peu de mois seulement le séparent de sa rémunération. Le travail de fond au contraire, ou le travail capital, étend son but jusqu'à un terme lointain et presque indéfini; ce n'est qu'un avenir éloigné qui peut lui apporter graduellement et assez lentement sa rémunération. Il faut donc de la sécurité pour l'entreprendre, de la science pour en prévoir les effets lointains, de la volonté et du capital pour l'obtenir, c'est-à-dire, des instruments et des provisions pour

le temps du travail: enfin il faut souvent une certaine force d'association qui réunisse les capitaux nécessaires pour vaincre tous les obstacles qui s'opposent à son exécution. Or il est des terrains dont la culture exige de grands capitaux et d'autres qui, sans de forts capitaux, peuvent se cultiver avec un simple travail courant.

§ 265. Ceci posé, nous dirons: au commencement de la vie des peuples, lorsque la science agricole est encore peu avancée et que les capitaux sont rares, la mise en culture successive des terres est déterminée par le capital qu'elle exige et par beaucoup d'autres causes étrangères, comme cela arrive dans toute autre industrie. Un grand nombre de causes différentes ont poussé les hommes vers les diverses parties du globe; partout ils ont commencé à cultiver, parmi les terres qui étaient à leur portée, celles qui demandaient moins de travail capital et plus de travail courant.

Dans la seconde période de la vie des peuples, lorsque la science agricole est déjà développée, et que tous les capitaux nécessaires se sont formés, la culture s'étend tantôt des terrains les plus fertiles aux moins fertiles, tantôt à des terrains d'une égale fertilité, et tantôt des terrains moins fertiles à d'autres plus fertiles, selon une foule de circonstances diverses. Elle s'avance des terrains les plus fertiles à ceux qui le sont moins, dans un territoire où la population se multiplie continuellement sans se répandre au dehors par l'émigration et sans admettre la libre importation des produits agricoles de l'étranger. Ceci peut avoir lieu de deux manières: par la hausse de prix des produits agricoles qui fait que les terres moins fertiles peuvent offrir une valeur de mérite ou un produit net, ou bien par la baisse du coût de reproduction des terres cultivées,

lorsque les progrès de l'agriculture diminuent les frais de défrichement et de cultivation. (Cette hypothèse est celle de Ricardo, mais il croit que tout progrès agricole est bientôt suivi d'un accroissement proportionnel de population qui en détruit l'effet). La culture s'étend à des terrains également fertiles, lorsque l'émigration pousse la race humaine exubérante vers les nouveaux terrains d'un monde qui est encore presque inoccupé, ou lorsque la découverte ou l'introduction d'une espèce nouvelle de culture propre aux terrains incultes ou peu productifs leur confère une fertilité égale à celle des anciennes terres déjà cultivées. Enfin la culture est poussée des terrains moins fertiles à ceux qui le sont davantage, dans les nouveaux territoires qui sont occupés par les colons émigrants, parce que là se renouvelle le phénomène des sociétés primitives (cette hypothèse est celle de Carey).

L'école Anglaise ne vit que la première hypothèse et l'école Américaine, la troisième; chacune d'elles n'observa qu'une partie de la vérité, celle qui pouvait plus facilement frapper ses yeux dans le milieu où elle habitait. En partant d'hypothèses diverses et même contraires, elles arrivèrent logiquement à des conséquences opposées, mais les deux hypothèses sont vraies et se sont réellement vérifiées.

§ 266. Passons maintenant à l'autre théorie.

Dans la théorie de Carey et de Bastiat, nous observons aussi deux erreurs: la première, comme nous l'avons déjà dit, est celle d'avoir enchaîné ce système à la mise en culture successive de terres toujours plus fertiles. La seconde est celle d'avoir soutenu que toute la valeur d'échange d'un fond de terre provient entièrement du travail dépensé pour le féconder, et se représente uniquement

par la somme de ce travail, en sorte que la rente foncière n'est que l'intérêt du capital réellement dépensé pour réduire la terre en culture: théorie qu'on ne peut soutenir lorsqu'on a reconnu pour mesure de la valeur d'échange, non le coût de production passé, mais le coût de reproduction. La valeur du capital terre et son intérêt par conséquent sont variables comme ceux de tout autre capital, et ils peuvent s'accroître sans un nouveau travail; mais c'est un caractère commun à tous les capitaux, et comme nous le verrons plus tard, il n'en dérive aucun mal ni aucune injustice dans la société. Nous devons cependant y noter cette grande vérité que la rente n'est autre chose que le revenu du capital-terre, et que les intérêts de tous les hommes capitalistes et travailleurs sont en harmonie et solidaires dans l'industrie agricole, comme dans toutes les autres.

§ 267. Or nous disons: la terre cultivée est un capital comme un autre, elle n'a de valeur que lorsque l'homme lui a appliqué son industrie; elle ne produit rien par elle même sans quelque travail humain, qui puisse servir aux besoins de l'homme. « Que les voyageurs ou les botanistes disent *les produits du sol* et *la fertilité naturelle*, quand ils parlent de terrains vierges, de pays sauvages, de végétation spontanée; c'est très-bien. Mais quand il s'agit de champs cultivés et d'exploitation agricole, ces mots sont tout simplement des contre-sens. Que vient faire la *fertilité naturelle*, je vous le demande, à propos d'une industrie comme l'agriculture, dont le premier acte est précisément de détruire la *végétation naturelle* (car le défrichement n'est pas autre chose), — dont tous les progrès consistent à lutter sans cesse contre la *production spontanée*, pour lui substituer une *production artificielle*,

forcée, étrangère? Passez en revue les végétaux que nous cultivons. C'est le froment de l'Égypte, le maïs de la Turquie, le blé noir du Sarrasin, le pomme de terre de l'Amérique; c'est la vigne de Chanaan, l'olivier de Phocée, la prune de la Syrie, la figue, la pomme et la poire de la Grèce, l'abricot de l'Arménie, la pêche, l'amande et la cerise de l'Asie Mineure, etc.; ce sont enfin ces 10,000 espèces de végétaux exotiques que depuis trois siècles la France et l'Angleterre ont naturalisées chez elles. Appelez-vous cela des productions naturelles de notre sol, par hasard? Non, les produits spontanés de nos champs, ce sont les épines, les ronces, les chardons, l'ortie, la ciguë, la bardane, l'arrête-bœuf, la cuscute, les joncs, la prèle, les laiches, etc..... les plantes embarrassantes, vénéneuses ou stériles, auxquelles depuis 4,000 ans l'homme fait la guerre sans pouvoir les détruire, et qui étouffent tous les végétaux utiles, sitôt qu'on cesse de lutter contre leurs envahissements ».

« Sans doute, il y a eu et il y a encore quelques points privilégiés du globe où les fruits et les racines propres à la nourriture de l'homme s'offrent spontanément à lui avec une certaine abondance. — Il a bien fallu quelque *paradis terrestre* de ce genre, pour que la race humaine pût s'agglomérer en familles. Mais on ne retrouve nulle part, à l'état sauvage, les plantes usuelles de nos cultures; en sorte qu'on peut dire, non-seulement qu'elles ne sont pas naturelles à nos pays, mais qu'elles ne sont naturelles à aucun pays, ni à aucun climat. Jamais une terre vierge, jamais une île déserte n'a présenté aux yeux des voyageurs des champs de blé, de pommes de terre ou de betteraves, des forêts de pruniers, d'orangers ou de pêches. Grains, fruits, légumes, fleurs, arbustes, ani-

maux même, tout ce qui sert à l'usage de l'homme a été fait et refait par lui sous mille formes différentes de leur type originel. Et notre agriculture grande ou petite n'opère que sur des espèces *étrangères à la création primitive* ».

« Vous pouvez prendre dans le premier champ venu une poignée de terre : il n'y a pas une de ces petites pierres que l'homme n'ait brisée ou usée du fer de sa bêche ou de sa charrue, pas un de ces grains de poussière qu'il n'ait arrosé littéralement de sa sueur, engraissé de sa chair et de son sang. Des générations entières de défricheurs ont disparu au milieu des fondrières et des forêts vierges; nos pères sont morts par milliers pour nous conquérir sur les fleuves, les rochers, les torrents, les mers, les animaux féroces, cette terre qui nous nourrit si commodément ; il a fallu, à travers mille essais perdus, mille tâtonnemens ruineux, distribuer à ce sol l'eau et la chaleur, l'ombre ou la lumière ; en mettre en communication toutes les parties, par les routes, les ponts, les canaux ; changer par les engrais, les marnes, la chaux, le plâtre, le sable, les cendres, son grain, sa consistance, sa composition chimique ; bouleverser sa surface pour lui donner des formes voulues de terrasses, d'ados, de pentes régulières, de sillons, de fossés, etc. En vérité, quand, à propos de ces machines si laborieusement façonnées qu'on appelle des champs, j'entends parler des qualités naturelles du sol, je ne sais si je dois sourire de cette affectation d'ignorance, ou m'indigner de ce blasphème ingrat contre le travail de 100 générations ».

« Dans beaucoup d'endroits, c'est le sol lui-même que l'homme a fabriqué tout entier. Ainsi la Hollande a créé son territoire sur le fond sablonneux des mers. Aux abords

de nos villes, dans les jardins de nos villages, dans chaque *ouche* de nos campagnes, le terrain primitif a disparu sous des couches épaisses de débris organiques. Ailleurs, ce sont des roches nues qu'on a couvertes de terres rapportées à grands frais, comme sur les pentes de l'Hermitage et de Côte-Rôtie. La plupart des vignes de montagne ont exigé à peu près les mêmes travaux de création. Ceux qui parlent de la richesse naturelle des vignobles bourguignons n'ont sans doute jamais eu l'occasion de parcourir les versants supérieurs de la Côte-d'Or (1): voici ce qu'ils y auraient vu. Chaque vigne est entourée de murs à sec, et présente à l'un de ses angles généralement un énorme amas de pierres appelé le *murjet.* Quand on calcule ce que *cubent* en certains endroits les murs et les murjets, quand on y ajoute ce que depuis des siècles leur ont enlevé la bâtisse et l'entretien des chemins, on arrive à se convaincre que la couche végétale actuelle a dû être déterrée et triée, par un travail effrayant, dans une masse double ou triple souvent de rochers et de pierrailles. Ce n'est pas tout, cette terre extraite comme un minéral précieux de sa gangue, il a fallu la conserver. Le défonçage à la pioche, qui se répète au moins trois fois par an, faisant descendre continuellement la terre, on est obligé assez fréquemment de creuser une tranchée profonde dans le bas de la vigne, et de rapporter cette terre tout en haut, au moyen de hottes ou de paniers ronds destinés spécialement à cet usage. Quand la bande est étroite, il peut arriver qu'un vieux vigneron ait ainsi

(1) On observe le même fait en Italie sur les montagnes du littoral de la méditerranée où se cultivent les oliviers et dans tous les pays à montagnes escarpées où se cultivent la vigne et même les céréales.

porté toute la terre de sa vigne sur ses épaules ; — il a bien quelque droit de dire : Ma terre.... (1) ».

§ 268. La fertilité variée de la terre n'en fait pas un caractère spécial vis-à-vis des autres éléments naturels de production qui tous ont des forces inégales que l'homme doit choisir et s'approprier selon sa convenance. On ne peut pas dire non plus que ses forces naturelles soient plus productives que toute autre, car les capitaux accumulés dans les autres industries sont encore plus grands que ceux de l'agriculture. Enfin la limitation de la fertilité n'en constitue pas un caractère particulier, parce que, si elle est limitée théoriquement et d'une manière absolue, elle doit être tenue pratiquement et relativement à l'homme comme illimitée pour un temps indéfini. Le sol est encore aujourd'hui inoccupé dans sa plus grande partie et un dixième à peine des terres cultivables du globe a été réduit en culture. On ne peut calculer quand il sera tout entier occupé et cultivé, et en supposant ce temps déjà venu, on ne peut fixer le degré de fertilité auquel on pourrait le porter par une application nouvelle et successive de travail et de capital et par les progrès indéfinis de toutes les sciences et de tous les arts qui ont des rapports avec l'agriculture.

§ 269. Il est aisé maintenant de démontrer que la rente foncière est, comme l'intérêt de tout capital, sujette à la loi commune de l'échange.

La *cause* de la rente ou de l'échange dans lequel on la donne pour prix de l'usage d'un terrain, est simplement la valeur de mérite qu'y trouvent les deux parties, sans qu'il soit nécessaire de supposer pour cela des terres

(1) Fontenay. *Du revenu foncier*, 1854.

d'une inégale fertilité. Lorsqu'une terre quelconque acquiert une valeur d'usage et d'échange par le défrichement ou par des améliorations successives ou par une application quelconque de capitaux, la rente pourra naitre lors même que cette terre serait la seule cultivée. Supposons qu'une terre cultivée A puisse rendre moyennant un certain travail courant 100 mesures de produits, tandis que les terres encore inoccupées ou incultes rendraient seulement pour le même travail 45 mesures. Le propriétaire l'offre à un travailleur qui la désire, pour la rente annuelle de 50 mesures : évidemment le travailleur acceptera, car son travail appliqué à une nouvelle terre ne lui rendrait que 45 mesures au lieu de 50. La rente pourrait même s'élever jusqu'à 55, tandis que le salaire serait de 45, car tel est le coût de reproduction de l'utilité du sol dont le travailleur retire pour lui 45 mesures de produits.

La *mesure* de la rente est son coût de reproduction ou celui de l'utilité annuelle du terrain dont elle est le prix ; en effet si un propriétaire demandait pour prix de l'usage de sa terre une rente supérieure à l'intérêt courant des capitaux necessaires pour en créer la valeur d'usage, on réduirait bientôt de nouvelles terres en culture, en reproduisant à un moindre prix la même utilité. La concurrence maintient donc la valeur du capital-terre et celui de son usage annuel ou la rente au niveau de leur coût de reproduction.

Mais si la reproduction du capital-terre et de son usage devenait impossible ou extrêmement difficile ? Alors on appliquerait la troisième loi de l'échange et la rente serait mesurée par la quantité de produits qui aurait pour le fermier une valeur d'usage et un coût de reproduction inférieurs à la valeur d'usage que lui présente le capital

terre. La rente s'élèverait en laissant toujours au fermier un certain produit net.

Il semblerait au premier abord que ce cas doit souvent se présenter dans notre continent européen où les terres sont toutes occupées et presque toutes réduites en culture. Mais cela n'est point. Outre qu'une grande quantité de terres y est encore inculte, la culture s'étend largement et constamment dans toutes les autres parties du monde dont les produits se portent sur nos marchés, et l'application de nouveaux capitaux dans les terres déjà cultivées, pour les rendre plus productives, équivaut toujours à la mise en culture de nouvelles terres. Personne d'ailleurs n'ignore que si la valeur et la rente des terres ne croissent pas continuellement, cela provient de ce que de nouveaux terrains sont mis continuellement en culture dans d'autres pays dont les produits inondent nos marchés. C'est même de cette cause que provient la baisse qui s'observe parfois dans la rente et dans la valeur des terres.

Les corollaires de ces lois sont les suivants :

La rente foncière n'est autre chose que l'intérêt du capital-terre.

Les mêmes causes qui produisent la hausse ou la baisse de l'intérêt, produisent également la hausse et la baisse de la rente (1).

Chapitre VI.

De la propriété des richesses produites et réparties.

§ 270. La répartition des richesses produites et la production elle-même impliquent nécessairement pour chaque

(1) V. le chap. *Du l'intérêt du capital.*

homme la propriété de sa part de produit, car nul n'entreprend une production s'il n'est sûr de jouir du fruit de ses travaux. L'économie politique doit donc examiner si le système de la propriété individuelle, tel qu'il existe aujourd'hui et avec la plaie dévorante du paupérisme qui l'accompagne, est conforme ou contraire aux lois de la nature. Le problème social de l'inégalité des richesses a été discuté par une foule d'auteurs profonds et brillants, surtout dans la lutte engagée naguères entre les doctrines socialistes et communistes d'une côté et les sciences du droit et de l'économie politique de l'autre. Il nous semble pourtant que le véritable point de la difficulté n'a pas été saisi par tous, et qu'ils n'ont pas toujours adopté la meilleure méthode de démonstration, comme on le verra bientôt dans l'exposition historique que nous allons faire de ce problème.

§ 271. Depuis longtemps les jurisconsultes suivant les traces des jurisconsultes romains donnaient pour raison de la propriété la justice, en la faisant reposer sur la loi positive ou sur la loi naturelle et ils enseignaient qu'elle pouvait s'acquérir par l'occupation, l'accession et la tradition. L'école de la révolution française de 89 ou celle de Rousseau la faisaient reposer sur un contrat social, doctrine dangereuse qui convertissait la propriété en un simple droit de possession accordé par la société et par conséquent révocable par elle.

Les économistes n'en recherchaient point le fondement, mais ils l'acceptaient comme un fait accompli dont il ne leur appartenait pas de chercher la raison: ou bien, lorsqu'ils la recherchaient, ils la faisaient consister dans l'utilité sociale et ils enseignaient qu'on l'acquiert par l'occupation, la transmission et principalement par le travail

ou simplement par le travail et l'échange. En même temps, ils disaient que la production des richesses résulte du concours de deux espèces d'agents: les forces de la nature et l'action de l'homme; que dans la répartition des produits entre les propriétaires et les travailleurs, les premiers reçoivent une rente qui comprend une part équivalente à leur travail passé ou à celui de leurs auteurs capitalisé dans la propriété, et une autre part équivalente à l'utilité des forces gratuites de la nature qu'ils ont ainsi occupées; que le travailleur au contraire ne reçoit qu'une part correspondante à son simple travail (1).

Ils enseignaient aussi que la part dévolue aux propriétaires, qu'ils soient capitalistes ou propriétaires fonciers, tend constamment à s'accroître sans nouveau travail de leur part, tandis que la portion dévolue aux travailleurs tend continuellement à diminuer. Plus tard, ils limitèrent l'application de ces principes à la seule propriété foncière. De là chacun pouvait conclure: les lois de la distribution des richesses donnent aux propriétaires le monopole des forces gratuites de la nature et en privent les prolétaires; elles conduisent les propriétaires à l'opulence progressive, et les prolétaires à une misère inévitable et toujours croissante.

§ 272. Les communistes et les socialistes (2) se levèrent alors et saisirent les armes préparées involontairement pour eux par les économistes. Ils n'attaquèrent point d'abord l'institution même de la propriété, mais son organisation, et ils dirent:

(1) Tous les économistes jusqu'à Ricardo inclusivement.

(2) Proudhon, *Contradictions économiques*, 1845 et les autres écrivains communistes et socialistes tels que St-Simon, Fourier, Owen, Cabet, L. Blanc, Pierre Leroux etc.

Tous les hommes sont égaux en face de la nature, tous ont un droit égal de se servir des forces productrices qu'elle offre et que Dieu a donné gratuitement à tous les hommes; le seul fondement rationnel d'inégalité entre eux est le travail, qui seul doit servir de titre a la propriété. Or les propriétaires se sont emparés, à l'exclusion des prolétaires, des forces gratuites de la nature qui sont la propriété primitive et commune de tous, et ils en font payer l'usage aux travailleurs sous le nom d'intérêt, de loyer et de rente. Donc l'intérêt, le loyer et surtout la rente foncière sont injustes, car ils attribuent a un petit nombre de propriétaires le monopole d'une propriété primitive et commune de tous les hommes. Si vous dites que cette propriété de monopole repose sur les lois civiles ou sur le contrat social, il faut les réformer, puisqu'ils sont injustes. Si vous dites qu'elle est fondée sur le droit naturel, vous mentez, car Dieu en donnant la vie a chaque homme, lui donne nécessairement le droit de se servir des forces productives de la nature, sans lesquelles il ne peut vivre. Le monopole que le propriétaire exerce en interceptant les dons gratuits de Dieu pour les revendre, est un vol commis au préjudice des prolétaires. « Qui a le droit de se faire payer l'usage du sol, s'écrie Proudhon, de cette richesse qui n'est pas faite par l'homme? à qui est dû le loyer de la terre? sans doute au producteur de la terre. Qui est-ce qui a fait la terre? C'est Dieu. S'il en est ainsi, propriétaire retire-toi. — Mais le créateur de la terre ne la vend point, il la donne, et en la donnant, il ne fait aucune exception de personne. Comment donc entre tous ses fils les uns sont-ils traités comme des aînés et les autres comme des bâtards? Comment donc si l'egalité du partage a été de droit origi-

naire, l'inégalité des conditions devient-elle un droit posthume ? »

Il y a plus: grâce à cette possession exclusive des forces gratuites de la nature, les propriétaires voient leur part de produit s'accroître continuellement, tandis que la part des travailleurs décroît sans cesse: la richesse des premiers s'accroît dans l'oisiveté de la misère des seconds. La formule actuelle de la distribution des richesses est celle-ci : opulence progressive des hommes d'oisiveté ; misère progressive jusqu'à la mort des hommes de travail. Levez-vous donc, ô prolétaires, et prenez les armes. Les lois faites par les propriétaires vous condamnent à une mort fatale et inévitable; détruisez-les pour en établir de nouvelles fondées sur l'égalité et la justice sociale ; courez généreusement au combat, pour sauver la cause de toute votre race; mieux vaut encore périr les armes à la main et sur les barricades, que languir dans l'agonie d'une misère croissante jusqu'à une mort précoce et inévitable.

Les socialistes et les communistes partaient du même principe que les économistes : ils adressaient tous à la propriété le même reproche, de se faire payer l'usage des forces naturelles et gratuites qu'elle n'a pas le droit de se faire payer. Seulement les économistes appelaient un monopole et un privilege nécessaire, ce que les égalitaires avec plus de logique appelaient une injustice et un vol (1).

(1) Aussi ont-ils prodigué à la propriété et surtout à la propriété foncière les plus dures épithètes en l'appellant: *De toutes les propriétés le moins respectable, un privilège usurpé* (J. B. Say), *un monopole toleré ou nécessaire* (tous) *une restriction aux lois de Dieu* (Scrope) *une institution en faveur des propriétaires aux depens des autres hommes* (Buchanan) *une mendiante qui tend la main pour recevoir les offrandes de la communauté* (Senior). « Ils cédaient, dit Fontenay, sans le savoir,

§ 275. Quel fut alors le système de réfutation employé par les jurisconsultes et par les économistes?

Parmi les jurisconsultes et les philosophes, un grand nombre défendit le système actuel, en prouvant en général que la propriété des produits du travail était légitime: ce qui ne servait nullement à leur cause, puisque cette propriété n'était pas attaquée (1). D'autres pénétrèrent jusqu'à la vraie difficulté du problème et prouvèrent la légitimité et la justice de l'organisation actuelle de la propriété, mais ils négligèrent de démontrer en même temps son utilité générale et immédiate pour tous, et d'exposer la loi de progrès providentiel qui tend à effacer les inégalités sociales au lieu de les accroître (2). Leur solution du problème social laissait donc les prolétaires condamnés à la misère progressive en leur disant: le système actuel est juste, résignez-vous à votre sort, telle est la volonté de la justice éternelle.

L'esprit humain se révoltait contre une sentence si dure et répondait en blasphémant contre la providence: si les grandes lois providentielles condamnent fatalement la classe la plus nombreuse des hommes à un sort si cruel, nous réformerons l'œuvre de Dieu: il vaut mieux encore périr dans la lutte en essayant de nous sauver, que nous soumettre à l'agonie d'une misère croissante jusqu'à la mort ! (3)

à l'invincible logique qu'il y a dans tout principe vrai ou faux; l'esprit de leur principe parlait en eux et malgré eux, les forçant à maudire ce qu'ils voulaient bénir ».

(1) Entre autres Thiers dont l'ouvrage sur *la propriété* nous semble d'un bout à l'autre hors de la question.

(2) Tous les auteurs récents de l'école allemande. En Italie Rosmini et ses disciples.

(3) Proudhon, *Ouv. cité.*

§ 274. C'est alors que les économistes forcés d'examiner le fondement de la propriété, enseignèrent qu'il consistait dans l'utilité sociale et que la propriété des forces productrices de la nature était un monopole nécessaire, puisqu'on ne pouvait sans cela ni travailler, ni produire. Ils démontrèrent néanmoins qu'elle était utile non seulement aux propriétaires, mais encore à tous les hommes par le moyen de l'échange (1); puis ils prouvèrent que dans toutes les industries, la production suit une loi de progrès qui augmente continuellement la part du travailleur en proportion et en quantité absolue. Mais ils firent une exception pour la production agricole qui nourrit tous les hommes, en disant que, au contraire, ses lois naturelles élèvent sans cesse la rente du propriétaire, tandis qu'elles diminuent continuellement le salaire du travailleur. Ils commettaient en cela une double erreur : l'une de croire la production agricole soumise à des lois spéciales de marche rétrograde et de ruine pour les ouvriers, tandis qu'elle suit la loi commune du progrès: l'autre, de ne pas démontrer la justice absolue de la propriété individuelle et de l'appeler un monopole nécessaire et utile ; car l'utilité est un principe essentiellement variable et relatif, et il ne contient rien en lui d'obligatoire qui commande de le respecter; il n'empêchait point que les égalitaires pussent toujours s'écrier: — tout monopole est une injustice. Que le gouvernement retire au moins par l'impôt cette portion de valeur naturelle dont jouit gratuitement le propriétaire, et que par ce moyen, il divise entre tous les instruments de travail que ce monopole enlève aux prolétaires. Nos systèmes peuvent ne pas être les plus utiles, mais tant que ce

(1) Tous les écrivains, depuis Smith et J. B. Say jusqu'à Rossi.

monopole existe, le problème social n'est pas résolu, et vous-mêmes vous avez le devoir de rechercher et de proposer une meilleure solution (1).

§ 275. Quelques économistes dans ces dernières années, tentèrent de justifier pleinement le système actuel de la propriété en prouvant que la valeur de celle-ci dérive entièrement du travail et qu'elle ne contient aucune utilité gratuite et naturelle (2). D'un autre côté, ils établirent que la loi de la production agraire ne diffère en rien de la loi commune de toutes les industries, et que les intérêts de tous les hommes, propriétaires ou prolétaires ne sont point en antagonisme, mais qu'ils sont au contraire harmoniques et solidaires. Cette dernière partie de leur doctrine leur a fait acquérir un beau titre de gloire dans la science; mais la première partie est erronée, et l'erreur qu'ils ont commise est d'autant plus dangereuse et funeste, qu'une fois découverte et publiée par les socialistes et par les communistes, elle les laisserait triomphants et justifiés (3).

Aucun objet ne peut avoir de valeur d'échange sans

(1) V. Considerant. *Destinées sociales*, 1836. *Le socialisme devant le vieux monde*, 1849.

(2) Carey, Bastiat, Fontenay. Bastiat dans ses démonstrations contre les socialistes prend généralement pour point de départ l'idée que le *coût de production passé* est la mesure de la valeur d'échange des produits: tandis que d'autres fois il semble adopter la mesure du *coût de reproduction*. V. la préface à l'ouvrage de Bastiat du prof. Ferrara (*Biblioteca degli Economisti*, vol. 12).

(3) D'autres auteurs tels que Sudre et Reybaud ont réfuté minutieusement et très brillamment les théories socialistes, sans remonter à la clef du problème. On pouvait donc toujours leur répondre: notre système peut être vicieux; mais si l'injustice dont il s'agit existe, vous devez vous-mêmes chercher un nouveau système pour la corriger. Le problème n'est pas résolu.

un travail, quelque léger qu'il soit, qui le lui ait conféré; mais la valeur d'un objet n'est pas toujours proportionnée au travail qui a été employé à le produire, elle est seulement mesurée par son coût de reproduction. Deux mineurs, p. ex., se mettent au travail; l'un récolte de l'or pour un millier de francs dans deux mois de travail; l'autre, favorisé par la fortune, découvre en deux jours de travail une masse d'or de 60,000 fr. (1). Deux ouvriers fabriquent chacun une machine avec un travail égal; celle du premier ne réussit pas et ne lui donne aucun profit; au contraire celle du second qui est doué de génie, ou qui peut-être est favorisé par le hasard, lui procure de grandes richesses. Un homme en défonçant son champ trouve une mine de fer ou de charbon qui le rend millionnaire. Sans doute, la valeur du produit de chacun de ces hommes n'est pas proportionnée au travail qu'ils ont dépensé, mais elle est mesurée par le coût de reproduction du produit obtenu. Or l'inégalité des résultats proportionnellement au travail employé est un fait général dans toutes les productions. Quelquefois la matière brute, les matériaux que rencontre un producteur se prêtent plus facilement aux transformations voulues; d'autres fois les agents naturels dont on peut disposer révèlent une efficacité plus ou moins grande, d'autres fois enfin, et c'est le plus souvent, le producteur lui-même a été doué par la nature de forces physiques et surtout de forces intellectuelles plus ou moins puissantes. En vérité l'inégalité est la loi naturelle de toute la création, et il n'est pas au pouvoir de l'homme de l'effacer. Du reste, cette inégalité dans le résultat du travail ne nuit à personne dans la société, car nul ne donne pour prix d'un

(1) Le fait est arrivé en Australie.

produit plus que ne coûte sa reproduction. Si j'achète au prix de deux journées de travail un objet dont la production coûterait deux journées de travail à moi comme à tout autre, tandis qu'elle n'a coûté qu'une heure de travail à son auteur, où est l'injustice, s'il vous plait? Il est donc faux, inutile et dangereux de soutenir que la propriété est, pour tout homme, proportionnée au travail qu'il a dépensé pour l'obtenir.

§ 276. Nous croyons que pour résoudre le problème social, il faut démontrer : 1° que l'occupation des forces productrices de la nature librement opérée est juste et légitime dans toute son étendue, et que la propriété individuelle ne renferme aucun monopole; 2° que loin de renfermer un monopole, la propriété individuelle est d'une utilité merveilleuse pour tous; 3° enfin, qu'elle est soumise à une loi de progrès solidaire et universel pour tous les hommes, qui doit, s'ils la respectent, effacer progressivement les inégalités de fortune qui existent entre eux (1).

§ 277. L'homme, être sensible et moral, a des besoins physiques et moraux qu'il doit satisfaire pour se conserver et se perfectionner. Les choses externes peuvent lui servir de moyen pour obtenir ce but. Ce rapport entre l'homme et les choses externes utiles à ses besoins révèlent le droit naturel qu'il a de s'en servir. Mais c'est là un droit général et indéterminé, un droit en puissance : pour le réduire en acte, il faut que l'individu développe son activité sur elles, en les faisant servir à ses fins. Il opère ainsi

(1) J'emprunterai au magnifique ouvrage de Bastiat (*Harmonies économiques*) quelques unes de ses démonstrations à cet égard, en y substituant la mesure de la valeur consistant dans le cout de reproduction au lieu du coût de production passé.

une union physique et morale des choses externes avec sa personnalité qui constitue le fondement de la propriété (1).

L'union morale résulte de deux actes : l'un de l'intelligence, par lequel connaissant ses besoins, la forme de la matière qui peut les satisfaire et le travail nécessaire pour l'obtenir, l'homme juge que la chose a une valeur d'usage et une valeur de mérite ; l'autre, de la volonté, par lequel il se détermine à faire le travail nécessaire, et il met en jeu ses facultés pour l'obtenir. L'union physique résulte de l'activité libre de l'homme qui s'appliquant aux forces productives de la nature encore inoccupée en obtient une forme utile et crée ainsi la valeur d'usage des choses. L'activité de l'homme s'applique aux choses externes par des actes passagers comme celui de cueillir un fruit ou par des actes permanents, qui laissent une trace sur son objet et dont les effets s'étendent à un terme plus ou moins éloigné, tels que le défrichement d'un terrain ou la construction d'un édifice. Les uns et les autres établissent une union physique et morale entre la personne humaine et la chose qui en est l'objet : cette union est passagère lorsqu'elle s'opère par les premiers de ces actes, durable lorsqu'elle s' opère par les seconds et elle est toujours légitime et inviolable chaque fois qu'elle a eu pour objet des choses encore inoccupées, puisqu'elle est commandée par la nature même des hommes et des choses.

L'homme ne peut à lui seul produire tous les objets qui lui sont nécessaires ; c'est pourquoi il a recours à la division du travail et à l'échange. Or dans les opérations

(1) V. Albini, *Leçons universitaires sur la philosophie du droit.*

successives qui par la division du travail composent une production, chacun applique successivement son travail sur des produits déjà élaborés par d'autres, pour leur faire subir les nouvelles modifications qui doivent les rendre graduellement utiles; et dans chacune de ces applications de l'activité humaine à la matière, il y a une nouvelle occupation des forces gratuites de la nature. Le blé, p. ex., obtenu de la terre passe entre les mains de celui qui le réduit en farine, puis aux mains d'un boulanger qui le réduit en pâte et lui donne une cuisson, en se servant de la force motrice de l'eau ou du vent, des forces de gravité, de cohésion et de fermentation de la matière, des matériaux de bois, d'eau etc. Il en est de même dans toute industrie.

§ 278. Dans toute production concourent à la fois l'activité de l'homme et la nature; tous les moyens de production nous sont fournis par la nature et tous sont gratuits avant que le travail y soit appliqué. Mais toutes les matières, matériaux ou agents naturels exigent un travail plus ou moins grand pour être employés et réduits en forme utile, et dans ce sens aucun d'eux n'est gratuit: on ne peut se les approprier sans travail. Donc *l'occupation des forces gratuites de la nature étant commune à tout travail humain n'est pas un monopole, mais une loi générale de toutes les productions.*

§ 279. De plus il pourrait sembler à première vue que l'occupation qu'on en fait est un monopole, quoique nécessaire, en tant que la nature étant limitée, l'occupation qu'en font les premiers venus en exclut les nouveaux travailleurs. Mais nous allons prouver: 1° que le champ de la nature encore inoccupé, quoique limité en théorie, doit être considéré en pratique et jusqu'à un terme très-éloigné

comme illimité ; 2° que l'utilité des forces naturelles, déjà occupées se communique à tous les hommes au moyen de l'échange, au prix non seulement du même travail, mais encore de moins de travail que celui nécessaire pour en obtenir la même utilité si elles étaient encore inoccupées.

§ 280. Le champ de la nature qui en théorie est limité, doit en pratique et jusqu'à un terme fort éloigné être considéré comme illimité, puisque jusqu'à présent, l'homme n'en a occupé qu'une bien faible partie. La terre elle-même ne constitue point une exception à ce principe; puis lors même que la terre entière serait épuisée, l'activité de l'homme pourrait toujours s'exercer sur d'autres éléments de la nature: quand bien même la nature entière serait épuisée dans tous ses éléments, comme ils ne font que changer continuellement de forme sans jamais se détruire, l'homme pourrait toujours les transformer en de nouveaux produits utiles à ses besoins: et chaque jour l'on trouve tant de combinaisons diverses des forces de la nature pour la production, que l'esprit humain ne peut en embrasser l'étendue indéfinie. Sans doute en théorie la nature est limitée ; un jour viendra peut-être où elle sera épuisée dans tous ses éléments, puisque la religion nous enseigne que le monde doit finir; mais jusqu'à un terme très-éloigné et peut-être jusqu'à la fin du monde, la nature doit se considérer comme illimitée.

Non seulement le champ de la nature qui reste à occuper est inépuisable, mais encore nous soutenons que la nature déjà occupée par les premiers travailleurs peut l'être aussi par les nouveaux venus, au prix d'un travail non pas plus grand, mais égal, et même inférieur à celui qu'ils devraient employer pour s'en emparer si elle

était encore inoccupée. En vérité, chacun peut obtenir par échange la propriété d'autrui, au prix d'autres produits qui ont le même coût de reproduction, ou même en cédant simplement un travail égal à celui que coûte leur reproduction.

Tout homme par conséquent *jouit de toutes les utilités fournies ou élaborées par la nature, qu'elles soient occupées ou inoccupées, à condition de travailler pour les recueillir ou de donner en échange un travail égal et souvent inférieur à celui qu'exigerait leur production* (1).

La propriété individuelle est donc d'une justice absolue, et ne contient aucun monopole; par conséquent le propriétaire doit pouvoir disposer à son gré et librement de sa propriété, la donner pendant sa vie, la laisser après sa mort comme il lui plait; ces actes sont inoffensifs pour les droits d'autrui comme ceux par lesquels il a créé sa propriété; ils dérivent du libre exercice de ses droits originaires et lui servent à remplir des devoirs ou à satisfaire des besoins moraux de bienfaisance. Le loyer, l'intérêt du capital, le profit, la rente sont donc légitimes, puisqu'ils sont réglés par la loi de l'échange qui est fondée sur la liberté et l'égalité.

§ 281. Il ne suffit pas que la propriété soit juste, elle est encore utile aux propriétaires et à tous les prolétaires. Les richesses une fois produites ne se consomment immédiatement qu'en partie, le reste est capitalisé et appliqué à de nouvelles productions. Or le capital permet d'obtenir à un plus bas prix tous les produits, de les

(1) Nous disons inférieur parce qu'avec le système de la division du travail chacun donne dans l'objet qu'il cède un travail moindre que celui que lui coûterait la production directe de l'objet à acquérir.

obtenir en plus grande quantité et de meilleure qualité, et d'obtenir des produits qui sans cela n'auraient pas été possibles. S'il en est ainsi, nous sommes fondés à affirmer que la propriété capitalisée, bien loin de diminuer le fond d'utilités gratuites fournies par la nature, l'augmente continuellement, et le jette en même temps d'une manière infaillible, au moyen de l'échange, dans le domaine commun de toute la société ; en d'autres termes, que *l'occupation progressive des forces gratuites de la nature augmente continuellement et pour tous l'élément d'utilité gratuite qui concourt avec le travail à chaque production.*

§ 282. Ce n'est point assez que la propriété soit juste et qu'elle soit utile à tous ; les socialistes et les communistes s'écrient : les grandes lois de la providence précipitent les prolétaires vers l'abime. La propriété, l'association et la division du travail, l'échange et la capitalisation sont nécessaires et retardent dans le système actuel la catastrophe finale des prolétaires, mais l'organisation présente élève sans fatigue et progressivement les propriétaires à une opulence toujours croissante, tandis qu'elle pousse fatalement les prolétaires sur la voie d'un paupérisme progressif et d'une mortalité précoce. La catastrophe peut être retardée, mais si en conservant ces institutions, on n'en change pas l'organisation fatale, elle est certaine et inévitable. — Nous répondrons : C'est un blasphème de dire que les grandes lois de la providence précipitent vers l'abime la classe la plus nombreuse de la société, elles la guident au contraire sur la voie d'un progrès indéfini. Les maux de la société ne sont point l'œuvre de la nature : elles sont l'œuvre de l'ignorance, de l'imprévoyance et de la méchanceté des hommes qui abusent de leur liberté. La propriété est avec le travail l'instrument

de rédemption des prolétaires. En effet, voici les lois providentielles et infaillibles de la répartition des richesses: 1° le capital avec l'aide de la propriété capitalisée produit nécessairement une quantité d'objets utiles beaucoup plus grande, en sorte que la part du travailleur et celle du propriétaire croissent à la fois : 2° à mesure que la propriété capitalisée s'accroit, la part du produit total dévolue aux propriétaires capitalistes s'accroit en quantité absolue, mais diminue en proportion; au contraire la part des travailleurs s'augmente à la fois en taux proportionnel et en quantité absolue: 3° cette répartition et cette progression naturelles et providentielles ne peuvent être troublées que par deux faits: l'un est la multiplication trop rapide et imprudente de la population qui dépasse en proportion l'accroissement des capitaux; l'autre est le fait par lequel on détruit les capitaux existants, ou on les force par manque de sécurité à se retirer de la circulation. Le premier arrive par la faute des prolétaires, le second provient aussi de la faute des hommes. Les faits de prodigalité qui détruisent les capitaux sont des faits coupables devant la science, mais partiels et isolés: l'intérêt pousse généralement les capitalistes à employer leurs richesses à la production; et c'est la faute des hommes, si les guerres, les révolutions et les spoliations de tous genres détruisent les capitaux ou les obligent à se retirer de la reproduction.

Or telle étant *la loi naturelle* qui règle la répartition des richesses, il est hors de doute qu'elle *conduit infailliblement la classe des prolétaires sur la voie du progrès, tant qu'ils consentent à la respecter, et qu'elle tend constamment à effacer l'inégalité des fortunes.*

§ 283. Quelques uns peut-être pourraient désirer en-

core l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de tout propriétaire qui laisse son capital improductif, surtout lorsqu'il s'agit de capitaux fonciers qui doivent nourrir tous les hommes, afin de pouvoir sauver de la misère la partie du prolétariat qui s'est multipliée au delà des limites de la prudence.

Écoutons à cet égard Fontenay :

« Pour se convaincre, qu'il n'y a aucun monopole, aucun privilége possible dans les lois qui régissent l'appropriation et la transmission du sol, il n'y a qu'à examiner ce que sont actuellement ces lois, et ce qu'elles seraient dans une organisation *parfaitement communiste*, où la société, seule propriétaire de tout le territoire, en céderait seulement l'exploitation et l'usufruit, les adjugeant par voie de concours aux plus habiles et aux plus dignes. Si par hasard nous allions découvrir une identité complète entre ce qui se passe maintenant et ce qui se passerait alors, je pense qu'on ne viendrait plus nous parler du monopole foncier.

« Et d'abord il faut dire comment nous reconnaîtrons le plus méritant et le plus habile. — Le producteur le *plus utile à la société* sera évidemment celui qui obtiendra de la portion de sol qui est remise à sa gérance le plus d'utilités nouvelles, en y sacrifiant le moins de forces sociales, le moins d'utilités anciennes et déjà acquises à tous: c'est-à-dire, celui qui en obtiendra *les plus grands produits-nets*, comme nous l'avons déjà dit. Ceci est entendu. Partant de cette donnée, voici quelles seraient, dans un système de *parfaite communauté*, les clauses de la concession des terres :

« Tout concessionaire à terme indéfini prend le nom de *propriétaire*. Il jouit de tous les revenus obtenus par

le travail de ses prédécesseurs comme par le sien. Il lui est laissé tout pouvoir pour améliorer ou détériorer: il peut mettre à bas ses bâtiments et ses arbres, répandre son fumier sur les chemins, et ses pierres dans les champs, laisser les ronces et les buissons envahir sa terre, etc.; — il peut au contraire, par son intelligence et son capital, lui faire rendre, au grand avantage de tous, des produits plus nombreux ou plus précieux que ceux qu'elle donnait avant lui. — Il faut, comme corollaire et compensation de cette liberté, une garantie contre l'adjudicataire incapable qui laisserait périr l'œuvre de ses prédécesseurs: — il faut aussi une prime d'encouragement pour le concessionaire intelligent et travailleur qui accroîtra la production précédemment obtenue. Deux clauses très-simples que voici vont stipuler à la fois la retenue et la prime, la punition et la récompense: 1° Quiconque prétendra à la concession d'une terre déposera préalablement entre les mains de la société — ou de son fondé de pouvoirs qui va être ultérieurement désigné — déposera, dis-je, à titre de cautionnement, 33 fois la valeur du revenu-net annuel qu'il lui reconnait en la prenant et qu'il s'engage par conséquent à lui faire rendre: 2° tout concessionaire, qui résilie son marché et rend sa terre à la communauté, recevra d'elle 33 fois la valeur du revenu que cette terre rapporte au moment où il la cède: — cette valeur du revenu étant constatée par l'offre la plus haute de ceux qui se présentent pour le remplacer. Chaque cautionnement est versé par le concessionnaire nouveau entre les mains du concessionnaire sortant.

« Il est évident que tout est prévu par ces clauses: 1° La terre va au plus capable des concurrents; car le plus capable est celui qui en peut tirer le plus grand revenu,

et c'est naturellement celui qui peut en tirer le plus grand revenu qui peut le lui reconnaître — et faire par conséquent l'offre la plus élevée: 2° s'il tient au delà de sa promesse, s'il accroît sa production, il aura comme prime — d'abord un bénéfice annuel égal à l'accroissement qu'il aura donné au produit-net — et ensuite, quand il voudra se retirer, 33 fois le montant de cet excédant de revenu: 3° s'il ne remplit pas ses engagemens et qu'il gère mal, il subira une première amende ou perte annuelle par la diminution du revenu de sa terre — et ensuite, quand il résiliera son bail, une retenue ou perte sur son cautionnement égale à 33 fois le chiffre de ce qu'il a laissé perdre au revenu: 4° enfin, s'il reste au pair, il n'aura ni profit, ni perte, et à sa sortie son cautionnement lui sera purement et simplement restitué.

« Connaissez-vous un mode d'adjudication plus large, et plus prudent à la fois, plus avantageux pour le corps social et en même temps plus conforme à la justice, plus propre à donner *à chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres*? Rien n'y manque : publicité et concurrence, dépôt préalable de garantie, récompense et plus value à qui fait bien, punition et retenue à qui fait mal, — portant l'une et l'autre sur le revenu et sur le capital, — l'une et l'autre exactement proportionnées aux mérites et aux fautes constatés par le jugement public..... Et tout cela, qu'est-ce en définitive? notre pratique de tous les jours — le mode actuel de vente et d'achat de la propriété foncière: tout le monde l'a reconnu.

« Mais, dira-t-on, pour être au nombre des concurrents il faut encore pouvoir verser le cautionnement demandé, par conséquent posséder des capitaux. Que devient dans tout ceci le talent pauvre? — Je pourrais

répondre que cette condition du capital préalable, comme garantie, est indispensable dans toute espèce d'industrie, qu'il y a des terres à tous prix, qu'il y en a de moins chères que la plus petite boutique de nos villes. Mais la société fait encore les choses plus largement qu'on ne le pense: elle a trop d'intérêt à employer tous ceux qui peuvent la bien servir pour ne leur avoir pas préparé des moyens d'action plus faciles.

A côté des grandes concessions à terme indéfini, elle a ménagé un autre système de concessions temporaires à la portée des positions inférieures. — C'est le *fermage*. Voici une terre que vous croyez pouvoir utiliser beaucoup mieux que le propriétaire qui l'exploite. Il en retire, je suppose, 3000 fr. de revenu; vous croyez pouvoir porter ce revenu à 5000 fr.; allez à lui: offrez-lui 2000 ou 2500 fr. de fermage, pendant un certain nombre d'années; il acceptera, car ce marché, en lui donnant presque le même profit que son exploitation, lui en ôte à peu près toute la peine et lui rend sa liberté pour quelque autre entreprise. Vous aurez alors, chaque année, pour votre bénéfice, 2500 fr., ou plus si vous avez su ajouter plus au revenu.

Vous voilà, à votre tour, *propriétaire temporaire*, sans grands déboursés, souvent même sans autres garanties que votre moralité et votre intelligence reconnues. Et si votre bail est long, si vous êtes capable, ce marché peut être plus avantageux pour vous que l'achat d'une propriété. Enfin, lors même que vous n'auriez que vos bras et vos instruments de culture, vous pouvez encore entrer en arrangement, et vous offrir comme *métayer*. Le propriétaire fera la moitié ou quelquefois la totalité des avances, vous dirigerez et exécuterez le travail, et l'on

partagera suivant certaines conventions les bénéfices. Seulement il est clair que, dans ces différentes transactions, à mesure qu'on vous demande moins de garanties, à mesure que diminue votre responsabilité dans les pertes éventuelles de l'entreprise, votre part dans les profits doit naturellement s'affaiblir.

« De quelque manière que se transmette l'exploitation — par achat, fermage, métayage, etc., on voit que chaque parcelle du sol est toujours remise à celui qui se présume et est présumé le plus capable d'en tirer bon parti; puisque c'est celui-là qui, dans la prévision de ses bénéfices, peut faire l'offre la plus élevée et la plus sérieuse en même temps. Et celui-là seul conservera sa concession, dont le talent sera, de fait, au niveau de ses promesses. Par conséquent, c'est toujours à la plus grande capacité présumée que la société adjuge, à la plus grande capacité constatée qu'elle maintient le droit d'exploiter le sol. Il n'y a dans tout ceci d'avantagé que le mérite.

« Mais si le propriétaire incapable ne veut ni vendre, ni louer? — Dans ce cas, la chose est très-simple: la société l'exproprie comme indigne. Elle l'exproprie, vous dis-je; car, s'il gère mal, s'il ne se tient pas au niveau du mouvement général de progrès, il verra progressivement décroître son revenu et par son revenu son capital. Dissipateur ou incapable, à chaque faute il subira d'abord une perte actuelle et continue dans la diminution de son revenu, plus une perte 33 fois plus grande inscrite à son passif sur le grand-livre de la société. Le châtiment et la dépossession iront juste du même pas que l'abus de la propriété. Il aura beau reculer le moment de la liquidation, en recourant à l'emprunt; l'emprunt lui amène l'hypothèque, et, bon gré mal gré, il faudra qu'il cède la

place à un autre. Oh! la loi d'*expropriation pour cause d'utilité publique* est toute établie ici; elle n'a pas besoin de la sanction du souverain ou des deux chambres; elle s'exécute sans enquêtes, jugements ni saisies.

« En insistant un peu sur l'*aspect social* du mécanisme de la *propriété privée*, on s'aperçoit donc que le prétendu *monopole foncier* est au fond un communisme admirable d'intelligence, de sagesse et de justice ».

Le même raisonnement, on le voit, est applicable à toute autre espèce de propriété que la propriété foncière.

§ 284. Mais regardez-donc autour de vous, s'écrient les réformateurs égalitaires, si les lois providentielles de la nature sont des lois de progrès pour tous, dites-nous pourquoi tant de millions d'hommes ne naissent que pour languir au milieu des tortures qu'engendre la misère; pourquoi la vie de tant d'êtres humains n'est-elle qu'une longue agonie qui leur fait désirer comme un bienfait une mort prématurée? — Nous ne nions point le mal et qui pourrait le nier? mais nous disons: l'homme seul est l'auteur de ses maux; l'homme nait sur cette terre avec une tendance infinie au bonheur et une aversion invincible contre la douleur, lié au joug du besoin auquel il ne peut se dérober qu'en se soumettant volontairement a un autre joug qui est celui du travail. Mais il nait libre aussi de faire le bien ou le mal: le bien en suivant les lois infaillibles de la providence de Dieu, le mal en violant ces lois et en se condamnant lui-même à la misère. Et il n'est que trop vrai qu'il fait le mal.

Il refuse de chercher le secret des lois productrices de la nature qui doivent concourir avec son travail a la satisfaction de ses besoins: et ses besoins surpassent le produit de son travail. — Il en consomme sans pré-

voyance les fruits, lorsqu'il pourrait les épargner pour satisfaire des besoins futurs ou pour les employer comme un capital dans la production, en aidant le travail futur par le travail passé et en rejetant sur la nature une portion de sa peine. Sa prodigalité et son imprévoyance le condamnent ainsi au paupérisme. — Il jette sur la scène du monde de nouveaux êtres humains auxquels il donne la vie sans pourvoir d'avance à leurs besoins et sans leur enseigner à y satisfaire eux-mêmes. C'est ainsi qu'il condamne ses enfants à la misère. En outre il se révolte contre la loi qui dès le commencement du monde lui a imposé comme une peine la nécessité du travail: *Comederis panem cum sudore vultus tui*. Il languit ainsi et il meurt sous le joug du besoin. — Enfin non content de se rendre lui et ses enfants la proie de la misère, il tourne contre ses frères l'activité qu'il ne devait exercer que sur la nature pour en recueillir les forces et en leur enlevant le fruit de leurs travaux, non seulement il perd la force qu'il aurait pu employer à la production, mais encore il arrête l'activité de ses semblables, il détruit leurs forces productrices pour l'avenir, en les privant des capitaux dont ils s'aidaient et de la sécurité qui est nécessaire pour toute production. — L'ignorance, la prodigalité, l'imprévoyance, l'oisiveté et la spoliation, voilà les causes du mal et ces causes sont l'œuvre de l'homme.

§ 285. Toutes les causes funestes qui arrêtent le progrès dans la production et la distribution des richesses sont donc l'œuvre de l'homme, et il en est cruellement puni, car toutes les causes qui diminuent les progrès du travail ou du capital produisent une augmentation dans le taux du revenu des propriétaires capitalistes, une baisse dans le taux du salaire des ouvriers et en même temps une

baisse dans le montant de leurs parts réciproques: chacune d'elles augmente par conséquent les inégalités de fortune entre les hommes et retarde les progrès de toutes les classes de la société. De là résulte aussi une vérité consolante, c'est que si la peine des fautes humaines est supportée solidairement par tous les hommes, leurs intérêts sont de même en harmonie et solidaires, et les causes de progrès servent à l'utilité de tous, comme les causes de retard sont fatales pour tous.

§ 286. Maintenant, nous pouvons entendre la voix de la science qui dit au travailleur: gardez-vous bien de porter atteinte à la propriété librement acquise des riches; c'est elle qui avec votre travail est l'instrument de votre rédemption: la violer serait commettre votre suicide.

Elle dit aux propriétaires: instruisez le travailleur à rendre son travail plus productif, apprenez-lui à être actif, prévoyant, économe, car tous les progrès qu'il fera vous enrichiront davantage; employez vos propriétés comme des capitaux actifs à une production incessante et vous accroitrez à la fois le bien-être du travailleur et vos propres richesses; en les laissant improductives, vous tomberiez bientôt dans la misère.

Elle dit aux socialistes, aux communistes et aux réformateurs modernes: vous voulez rendre communs entre tous les hommes les dons gratuits de la nature, vous voulez racheter les classes pauvres de l'esclavage du paupérisme, et aveugles, vous ne voyez pas que l'accumulation des richesses sous le régime de la liberté et de l'égalité des droits tend inévitablement à en jeter une masse toujours plus grande dans le domaine commun, en rejetant sur la nature la peine du travail; vous ne voyez pas que tout système qui restreint la propriété libre

et individuelle, arrête la production et enlève aux prolétaires une masse énorme et toujours croissante d'utilités naturelles et gratuites. Réformez donc l'homme et non la nature.

Elle dit à tous les hommes: l'occupation des forces naturelles par la propriété est nécessaire, juste et utile pour tous; vos intérêts sont tous harmoniques et solidaires; intelligents, libres, actifs et prévoyants, vous marcherez sur la voie d'un progrès indéfini et vers l'abolition graduelle des inégalités de fortune qui vous séparent. Tant que vous serez ignorants, oppresseurs ou opprimés, oisifs et imprévoyants, c'est-à-dire tant que vous violerez les lois bienfaisantes de la providence, vous verrez toujours fatalement le riche devenir plus riche, le pauvre devenir plus pauvre, jusqu'à ce que la faux de la mort moissonne dans la misère, dans les révolutions et dans les guerres les tristes victimes des fautes solidaires de tous (1).

Votre loi providentielle est l'*égalité* et la *liberté* des droits et la *fraternité* des intérêts.

(1) V. Bastiat. *Harmonies économiques.*

PARTIE TROISIÈME

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES.

CHAPITRE UNIQUE.

§ 287. Le but final de l'homme dans la production et la répartition des richesses, est la consommation qu'il doit en faire pour satisfaire ses besoins, tout produit étant fait pour être consommé. Or de la même manière que produire n'est pas créer, la consommation des richesses n'est pas une destruction, mais seulement une transformation des choses, qui ne détruit que la valeur d'usage qu'on leur avait conférée par la production. Dans un large sens, le mot consommation comprend encore la transformation des produits déjà achevés en d'autres produits nouveaux; c'est ainsi que l'on consomme des semences, des engrais, des salaires de travailleurs, etc. pour produire du blé. Dans ce sens, il n'y a pas de production sans consommation; mais dans un sens plus restreint, le mot consommation signifie seulement la destruction de la valeur d'usage des produits pour la satisfaction des besoins de l'homme.

L'intérêt personnel de l'homme qui le guide dans la production des richesses, règle aussi la consommation qu'il en fait, puisque c'est le mobile de toutes ses actions. Il ressent des besoins ou des douleurs qu'il tend à satisfaire; les choses ont pour lui la nature de moyens

destinés à ce but; et après les avoir façonnées selon ses désirs, il tâche d'en obtenir la plus grande utilité possible pour le but qu'il se propose. Quant à l'usage de la richesse produite, ou quant aux consommations que l'on peut et que l'on doit en faire pour satisfaire ses besoins, ce n'est point l'économie politique qui l'enseigne, ce sont les autres sciences et spécialement la morale. L'économie politique se borne à enseigner les règles générales qui dérivent de la nature des richesses et de la nature de l'homme, d'après lesquelles celui-ci tend toujours dans la consommation des richesses à en retirer le plus d'avantages possibles.

§ 288. Un grand nombre d'auteurs, suivant les traces de Genovesi, divisent les besoins de l'homme en besoins de pure nécessité provenant du manque des objets nécessaires à la vie, en besoins de commodités provenant du manque des choses sans lesquelles on ne peut exister qu'au prix de souffrances et de privations, et en besoins de plaisir causés par le manque des choses qui nous rendent la vie agréable. Ils enseignent que l'homme tend à suivre cette gradation dans la consommation des richesses, en recherchant d'abord les consommations de première nécessité, puis celles de commodité et enfin celles d'agrément ou de luxe. — Il faut observer toutefois, qu'une consommation peut être de pure nécessité pour les uns et de luxe pour les autres. L'usage d'un manteau peut être un luxe en Espagne et une nécessité en Sibérie. Une voiture peut être nécessaire à un commissionaire ou à un ministre et n'être qu'un objet du luxe pour un simple ouvrier. Les habitudes contractées et une foule de circonstances diverses rendent souvent très urgents des besoins qui sembleraient de commodité ou de luxe. L'usage du

tabac est généralement un luxe inutile et pourtant il peut être nécessaire à un marin ou à un militaire.

§ 289. Ce qui est hors de doute, c'est que l'homme est toujours engagé par son propre intérêt, à choisir entre toutes les consommations possibles celle qui satisfait le plus vif besoin qu'il ressent ou qu'il prévoit, de quelque nature qu'il soit, présent ou futur. S'il est imprévoyant, et s'il n'a pas un vif sentiment des besoins futurs, il ne pensera qu'à satisfaire les besoins du présent, lors même qu'ils seraient moins douloureux que ceux à venir qu'il ne pourra plus satisfaire ; c'est ce qui arrive malheureusement dans les classes infimes de la société où l'imprévoyance accompagne si souvent la misère. Au contraire l'homme doué de prévoyance mesure à la fois l'intensité des besoins présents et celle des besoins futurs, il a le choix entre deux douleurs et il préfère la moindre. Si donc il juge que le besoin futur sera plus pénible que le besoin présent, il épargne pour satisfaire le besoin à venir, et il supporte la privation du présent. L'épargne est ainsi conseillée à l'homme par son propre intérêt, c'est une privation dans le présent en vue d'une satisfaction plus grande dans l'avenir.

En outre, les besoins de l'homme sont continuels et renaissent sans cesse, ils exigent donc une production continuelle ; mais la production exige du travail et le travail est lui même une peine. Or le travail est diminué et le produit augmenté, quand l'homme épargne une portion des richesses produites pour l'employer comme un capital dans la production ; puis le capital s'accumule avec une facilité toujours croissante. L'intérêt de l'homme lui conseille donc de ne pas consommer immédiatement ses richesses, autant que possible, dans la satisfaction de

ses besoins immédiats, mais de les employer comme des capitaux à de nouvelles productions pour diminuer la peine du travail et satisfaire ensuite plus largement ses besoins à venir. L'homme peut ainsi éviter et éteindre une plus grande somme de douleurs. Nous pouvons dire par conséquent, en prenant la parole consommation dans le sens le plus large, que l'homme intelligent et prévoyant préfère autant que possible les consommations reproductives de nouvelles richesses aux consommations qui ne font qu'éteindre des besoins présents, c'est-à-dire qu'il préfère la reproduction à la consommation proprement dite ; tandis que l'homme ignorant et imprévoyant, consomme tout le produit de son travail pour satisfaire ses besoins actuels et immédiats.

§ 290. De ces principes dérive le jugement que nous devons porter sur l'avarice et la prodigalité. L'avare méconnait la nature de la richesse, puisqu'il l'adore au lieu de la consommer pour satisfaire ses besoins, ou de l'employer comme un capital pour diminuer la peine de ses travaux. Le prodigue porte aussi un faux jugement sur ses intérêts, car pour satisfaire des besoins présents, qui ne sont en grande partie que de faibles privations, il consomme toutes les richesses qui devaient le délivrer plus tard de travaux bien durs et de besoins beaucoup plus urgents.

On croit communément que l'avare nuit beaucoup plus à la société que le prodigue, parce qu'il retient en dehors de la circulation, les richesses qui pourraient y servir comme des capitaux productifs : le prodigue ne nuit qu'à lui-même, dit-on, parce que les valeurs qu'il consomme ne sont perdues que pour lui et qu'elles passent en d'autres mains qui savent mieux les faire fructifier : c'est-

à-dire aux mains de ceux qui lui vendent les produits qu'il consomme). — Or c'est précisément le contraire qui est la vérité. Sans doute l'avare nuit à la société en tant qu'il retient hors de la circulation et de la production, des richesses qui sont des capitaux en puissance, stériles entre ses mains. Mais ce n'est là qu'un mal passager: il a d'ailleurs le mérite de former par l'épargne des capitaux qui après sa mort et entre les mains de ses héritiers deviendront utiles à ceux-ci comme à la société. Le prodigue au contraire qui jouit communément d'une plus grande faveur, nuit bien d'avantage à la société où il vit, car il détruit complètement les capitaux qui auraient pu servir à lui, à ses héritiers et à toute la société. Représentons, p. ex., les consommations d'un prodigue par un capital de 1,000 fr., et supposons — le dépensé à un feu d'artifice. Quand on l'a brûlé pour satisfaire un plaisir momentané, qu'en reste-t-il? Rien. — Mais, dit-on, les artificiers qui l'ont fait, en ont reçu l'équivalent, le capital n'est perdu que pour le prodigue et non pour la société. — Mais observez qu'avant la consommation du prodigue, il y avait deux capitaux de 1,000 fr. chacun, tandis qu'après, il n'en reste plus qu'un. Si les artificiers n'avaient pas reçu le capital de 1,000 fr., le prodigue l'aurait encore et pourrait l'employer d'une manière plus utile; d'un autre côté les artificiers auraient encore un second capital de 1,000 fr. en matières premières, en matériaux et en main-d'œuvre qu'ils pourraient employer plus utilement pour les individus et pour la société.

§ 291. Prodigalité et luxe sont synonimes; cependant l'on n'en a pas encore donné une définition exacte, parce qu'ils varient selon la condition économique des personnes et selon une multitude d'autres circonstances. Smith et Stuard

disent que c'est l'usage du superflu, mais on ne peut distinguer le nécessaire du superflu *a priori* et par une règle générale. Tant d'objets qui sont jugés superflus dans un état de civilisation primitive, sont d'une nécessité évidente dans un état de civilisation plus avancée : les dépenses jugées nécessaires pour des personnes qui jouissent d'une grande fortune, seraient considérées comme extravagantes, plutôt que superflues, pour des personnes d'une fortune médiocre.

« Il n'existe guères, dit Mac Culloch, un seul article parmi ceux regardés aujourd'hui comme indispensables à l'existence, ou une seule amélioration d'une nature quelconque, qui n'ait été dénoncé à son apparition comme une superfluité inutile ou comme étant en quelque sorte nuisible. Il est peu d'articles de vêtement considérés aujourd'hui comme plus essentiels que les chemises ; cependant la tradition nous a conservé des exemples d'individus mis au pilori pour avoir osé se servir d'un objet de luxe si coûteux et si inutile. L'usage habituel des cheminées n'exista pas en Angleterre jusqu'au milieu du seizième siècle et dans le discours d'introduction qui précède les chroniques de Hollinshed publiées en 1577, on se plaint amèrement du nombre considérable de cheminées élevées nouvellement, de la substitution aux paillasses de matelas ou de literie en laine et de la vaisselle de terre ou d'étain à la vaisselle de bois. Dans un autre endroit l'auteur se plaint qu'on n'emploie plus que le chêne dans les constructions au lieu du saule comme on le faisait jadis, et il ajoute: Autrefois nos maisons étaient de saule, mais nos hommes étaient de chêne ; mais aujourd'hui nos maisons sont de chêne, nos hommes ne sont pas seulement de saule, mais quelques uns sont tout à fait de paille, ce qui est un triste

changement ». Henri IV, dit Voltaire, déjeunait avec un verre de vin et du pain de froment. Il n'usait ni de thé, ni de café, ni de chocolat, tandis que les produits de la Martinique, de Moka et de la Chine son servis aujourd'hui au déjeuner de la femme de chambre de chaque dame.

J. B. Say définit le luxe, l'usage des choses chères. Cette définition peut encourir la même critique que celle de Smith et de Stuard. Il serait peut-être plus vrai de dire que les consommations de luxe sont celles qui ne procurent pas la plus grande utilité possible à l'individu qui les fait, ou bien qui ne tendent pas à sa conservation et à son perfectionnement.

§ 292. Le luxe, dit-on souvent, fait aller le commerce, il stimule la production et enrichit ainsi la société. Rien n'est plus faux: de quelque manière que l'on dépense une somme d'argent, elle cause dans la société un mouvement de production égal. Si l'on dépense, p. ex., 1000 fr. d'huile pour éclairer une fête, ce capital est consumé pour toujours. Au contraire si on l'emploie à éclairer un atelier, ce capital sera de même consumé, il aura provoqué une nouvelle production d'huile, mais il sera remboursé dans le produit de l'atelier et il pourra toujours se consommer de nouveau en provoquant une production continuelle et incessante du produit consommé. 10,000 fr. dépensés en éclairage, en salaires de serviteurs et en rafraîchissements n'existent plus: le même capital consommé dans une manufacture de draps, est remboursé avec intérêt par les produits obtenus; il s'augmente ainsi continuellement, en provoquant une production nouvelle toujours croissante: il peut donc satisfaire avec une partie seule de ses intérêts une somme de besoins toujours plus forte et diminuer sans cesse la peine du travail.

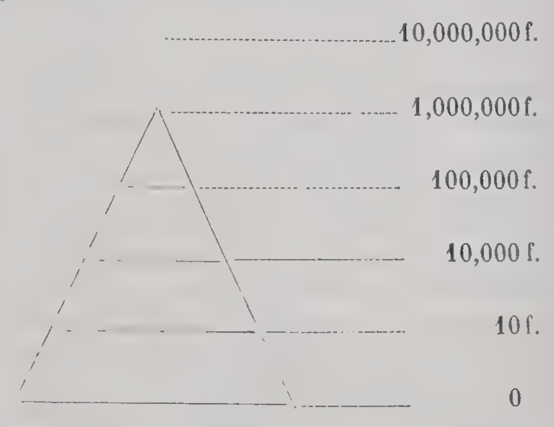
Les leçons de l'économie politique sur la consommation des richesses confirment pleinement celles de la morale. Celle-ci condamne les dépenses qui ne tendent pas à la conservation et au perfectionnement de l'homme, c'est-à-dire, au but que Dieu lui a assigné. Celle-là condamne aussi les consommations qui ne sont pas faites pour la plus grande utilité de l' homme et en vue du plus grand bien possible. La morale défend le luxe comme un vice, l'économie politique démontre qu'il est nuisible, parce qu'il appauvrit l'individu et la société, et qu'il engendre la misère.

§ 293. Une consommation qui est également contraire au bien de l'individu, comme à celui de la société, est celle qui se présente sous la forme des spoliations de tout genre, parce qu'elle ne cause pas seulement une perte de produit, mais encore une perte de forces productrices détruites inutilement dans la spoliation. — La consommation des richesses faite par des pauvres aptes au travail, qui vivent aux dépens d'autrui dans l'oisiveté, est aussi très nuisible. L'aumône donnée aux pauvres sans travail est un double mal pour la société : en premier lieu, elle détruit un capital qui aurait pu faire vivre indéfiniment un travailleur, en se reproduisant continuellement dans le produit de son travail : en second lieu, ce capital ne se serait pas seulement reproduit; il se serait continuellement accru avec ses intérêts, en apportant ainsi une utilité toujours croissante pour les travailleurs par son emploi dans la production et pour les propriétaires qui pourraient le consommer plus tard en tout ou en partie.

§ 294. Examinons maintenant la loi statistique de la consommation.

La consommation des produits n'a pas toujours lieu

dans la même proportion fixe et déterminée; elle croît simultanément avec les besoins de l'homme et avec les moyens qu'il a pour les satisfaire. La consommation des produits est en général d'autant plus grande pour chaque individu que sa richesse est plus élevée et que le prix des produits qu'il désire est plus bas. J. B. Say représente ce principe d'une manière palpable au moyen de la pyramide suivante:



Supposez que la pyramide représente les différents degrés de la fortune des citoyens, et que l'échelle à côté représente le prix des produits, vous verrez que si les produits coûtaient zéro, toutes les fortunes représentées par la base de la pyramide pourraient se les procurer; que les produits d'un certain prix, de 10 fr., p. ex., ont un nombre d'acheteurs plus limité; que ceux d'un prix plus élevé, de 1000 fr., p. ex., en ont encore moins; que les produits du prix de 1,000,000,000 fr., ne peuvent plus avoir qu'un très-petit nombre d'acheteurs représenté par le sommet de la pyramide et qu'enfin à dix millards, per-

sonne ne pourrait plus les acheter. Ces chiffres sont arbitraires, mais il est facile de les remplacer par des données réelles. La forme de la pyramide elle-même devrait être modifiée : elle devrait être basse et large à la base dans un pays où les grandes fortunes sont rares, renflée sur les flancs dans les pays où les fortunes moyennes sont les plus nombreuses; mais le principe est certain et l'expérience l'a confirmé partout et constamment.

Il resterait encore à faire un grand nombre de considérations sur la consommation des richesses; mais par leur caractère pratique elles appartiennent à l'art économique, et c'est là que nous aurons à les exposer.



QUATRIÈME PARTIE

DU GOUVERNEMENT DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE.

Chapitre I.

Fonctions naturelles du Gouvernement dans l'Économie sociale.

§ 295. Parmi les besoins variés et nombreux qui assiègent sans cesse la personalité humaine, il en est quelques uns de communs à tous les hommes comme celui de la sécurité, du libre exercice de leur activité et de leurs droits, et qu'ils ne peuvent satisfaire sans former de vastes associations nommées sociétés politiques ou nations. Ce n'est qu'au sein de ces sociétés que chacun peut obtenir par les forces réunies de tous ses associés la garantie de sa propre liberté.

Il est aisé de voir que sans la société, l'homme serait constamment exposé à la rapine, au meurtre et à toutes les violations possibles de ses droits, de la part des autres hommes plus forts ou plus adroits, et même que les plus forts devraient toujours succomber à l'agression de plusieurs: aussi pour l'homme isolé, la production des richesses est-elle presque impossible, ou excessivement restreinte et réduite aux objets les plus immédiatement nécessaires à l'existence; car le travail qu'elle coûte étant une peine, personne n'a intérêt à l'entreprendre sans la certitude ou

tout ou moins sans la probabilité d'en jouir après la production. L'homme ne peut ni se perfectionner ni même se conserver dans l'isolement, tandis que dans la société et par l'association et la division du travail, il pourvoit abondamment à tous ses besoins. La nature elle même l'a organisé de telle manière, qu'il ne peut vivre en dehors de la société, pas plus qu'il ne peut naître en dehors d'elle, puisque la famille où il naît constitue déjà une société primitive. L'hypothèse d'un état primitif et naturel d'isolement d'où les hommes seraient sortis par un contrat social, imaginée par Hobbes et Rousseau, est aussi erronée en fait qu'impossible même en théorie.

§ 296. La société est donc l'état naturel et nécessaire de l'homme. Mais aucune association ne peut exister ni tendre vers son but sans un pouvoir central et unitaire qui règle et dirige vers le but commun les éléments et les forces de toute l'association. Le pouvoir social est donc essentiel dans une société comme son existence même et les membres de celle-ci ne peuvent en vouloir ni en opérer l'abolition, car ce serait opérer leur propre suicide et détruire la garantie nécessaire aux droits de tous les hommes. C'est dans ce sens que le pouvoir social est de droit naturel et divin, puisque Dieu a fait l'homme de telle nature qu'il ne peut vivre hors de la société et que celle-ci ne peut exister sans pouvoir social.

§ 297. Ceci posé, il en dérive que l'homme n'est point un instrument d'utilité pour la société, mais que c'est au contraire la société qui est faite pour procurer aux hommes collectivement les biens que chacun d'eux ne pourrait obtenir par lui seul. Il en dérive aussi que les attributions du pouvoir social sont naturellement limitées par le but de la société elle-même, et que les moyens

d'action qui doivent naturellement lui appartenir ne sont autres que ceux nécessaires pour atteindre ce but.

§ 298. Or le but naturel et nécessaire de la société civile est: 1° D'assurer le maintien de la justice à tous ses membres soit au dedans, dans les rapports qu'ils ont entr'eux, soit au dehors, dans les rapports qu'ils ont avec d'autres nations: 2° de créer et de maintenir les institutions utiles à toutes ses membres et qu'ils ne pourraient d'eux-mèmes créer et maintenir. — Les moyens d'action qui appartiennent au Gouvernement, sont les moyens nécessaires pour atteindre ce but.

§ 299. Mais en premier lieu qu'est-ce que la *justice sociale?* La justice sociale est la reconnaissance extérieure et pratique de la personalité humaine ou de ses droits et sa mesure inviolable consiste dans le maintien de la *liberté* et de *l'égalité des droits* de tous les hommes. L'homme est un ètre pourvu par Dieu mème d'une activité indéfinie guidée par une intelligence qui perçoit la vérité et par une volonté libre, afin qu'il puisse se conserver, se perfectionner et tendre à sa régénèration morale. C'est une puissance libre et finie qui tend à l'infini. D'un autre còté tous les hommes sont égaux entr'eux d'une égalité morale et juridique qui résulte de l'identité de leur origine, de l'identité de leur nature et de l'identité du but auquel ils doivent tendre. Cette égalité s'exprime dans l'ordre moral par le mot fraternité des hommes et dans l'ordre juridique par le mot égalité de droits, et tous les hommes sont naturellement libres et égaux en droit. La reconnaissance de cette vérité est obligatoire pour l'intelligence humaine qui ne peut par sa nature s'empècher de percevoir la vérité: elle est de mème obligatoire pour la volonté de l'homme qui doit lui conformer ses

actions, c'est-à-dire, la reconnaître pratiquement; car la vérité que Dieu fait percevoir par l'intelligence de l'homme est la loi naturelle de sa volonté: l'homme est juste s'il s'y conforme, et injuste s'il la viole. La justice consiste donc dans la reconnaissance extérieure et pratique de la liberté et de l'égalité de droit de tous les hommes, et comme la vérité même, elle est immuable et obligatoire pour tous.

§ 300. Cependant la *liberté* n'est point le pouvoir de tout faire, même le mal, car Dieu est libre et pourtant il ne peut faire le mal: ce n'est qu'une condition inhérente à l'activité de l'homme, par laquelle il peut faire tout ce qui n'est pas contraire aux lois naturelles qui lui sont imposés par Dieu même. Elle comprend trois idées: celle d'une activité ou d'une force qui agit, celle d'une loi qui la domine et celle de l'exemption de tout obstacle à son exercice.

Puis comme l'homme est soumis par sa nature à trois espèces de lois, à la loi morale ou religieuse dans ses rapports avec Dieu, à la loi juridique dans ses relations avec les autres hommes et aux lois physiques dans ses rapports avec la nature physique, la liberté est de plusieurs espèces ou multiforme. La liberté morale est la condition où l'activité humaine agit sans obstacles conformément à la loi morale. La liberté juridique est la condition où l'activité humaine agit sans obstacles de la part des autres hommes dans les limites de ses droits et de ses devoirs. Enfin l'homme est libre physiquement, lorsqu'en découvrant par son intelligence les lois de la nature physique, il peut s'en servir pour ses fins et agir sans obstacles pour la satisfaction de ses besoins. La liberté étant ainsi la condition où l'activité humaine peut

agir sans obstacles pour tendre à ses fins, sous l'empire des trois genres de lois indiqués, il en résulte que la liberté demande avant tout la connaissance de ces trois ordres de lois qui sont imposées à l'homme par sa nature et qu'il ne peut violer, et en second lieu l'exemption de tout obstacle à l'exercice de son activité agissant en conformité de ces lois. Sa liberté est donc en raison directe du développement de son intelligence dans la connaissance de ses lois, de l'énergie de sa volonté et de son activité pour marcher vers son but, et de l'exemption de tout obstacle dans l'exercice de cette activité. La liberté morale et juridique d'un peuple est d'autant plus grande, par conséquent, que la connaissance des lois morales et juridiques y est plus profonde et plus répandue, et que la volonté ou l'habitude de respecter l'exercice légitime de l'activité de chacun y est plus énergique et générale. Enfin la liberté physique de l'homme est d'autant plus grande que sa connaissance des lois physiques est plus profonde et étendue, que sa volonté et son activité sont plus énergiques pour en tirer parti, et qu'il rencontre moins d'obstacles de la part des autres hommes dans l'usage qu'il fait des éléments et des lois de la nature pour la satisfaction de ses besoins.

§ 501. En effet mieux l'homme connait les lois de la nature, mieux il sait en combiner les éléments, s'en approprier les forces aveugles et les diriger aux buts qu'il se propose; moins il rencontre d'obstacles de la part de la nature pour la satisfaction de ses besoins: et plus il est libre physiquement. L'homme peut autant qu'il sait. — En second lieu, l'énergie de sa volonté double ses forces, soit parce qu'en les dirigeant constamment vers un but, il finit par accumuler les forces nécessaires pour l'atteindre,

soit parce que l'exercice habituel et constant des facultés humaines en accroit de beaucoup la puissance, soit enfin parce que les liens intimes qui existent entre la nature physique et la nature morale de l'homme font que l'énergie de la volonté développe énormément ses forces tant morales que physiques. — En troisième lieu, pour être libre, l'homme ne doit rencontrer aucun obstacle de la part de ses semblables dans l'exercice de son activité que dirigent son intelligence et sa volonté.

§ 302. *L'égalité de droit*, sœur de la liberté, est aussi une condition naturelle de l'activité humaine. L'égalité de tous les hommes n'est point une égalité de fait ou une égalité absolue, mais seulement une égalité de droit. Dieu a créé tous les êtres inégaux dans tous les règnes de la nature, depuis l'humble grain de sable, le brin d'herbe et l'insecte que nous foulons aux pieds ou qui échappent à notre vue, jusqu'aux animaux les plus forts, au cèdre du Liban et aux masses gigantesques des montagnes. Cependant tout y respire l'harmonie! De même il a créé les hommes inégaux entr'eux par la force physique et intellectuelle, par le sexe, l'âge, l'état de fortune où il les fait naître et une foule d'autres causes de différences qui font qu'aucun homme, même en naissant, n'est identiquement semblable à un autre homme. L'exercice légitime de l'activité et des droits primitifs de chacun accroît sans cesse ces inégalités de fait, en sorte que les droits acquis par chacun sont bientôt d'une inégalité et d'une variété indéfinies, quoique les droits primitifs de tous soient égaux et identiques. Or ces inégalités indéfinies, loin de rendre les hommes ennemis les uns des autres, les relient entr'eux par le besoin qu'ils ont d'un mutuel secours et rendent ainsi possible et nécessaire entre eux l'harmonie et l'union. L'égalité natu-

relle qui existe et doit se maintenir entre tous les membres de la grande famille humaine est l'égalité morale et juridique qui résulte de leur identité d'origine, de l'identité de leur nature et de l'identité du but auquel ils tendent. Les droits naturels et originaires sont les mêmes pour tous; ils se résument tous dans le mot *liberté* et les droits naturels de l'un étant aussi respectables dans leur essence que les droits naturels de tout autre, tous les hommes doivent obtenir de la société une égale protection pour l'exercice légitime de leur activité et pour la jouissance de tous les biens et de tous les droits qu'ils acquièrent en vertu de cette légitime activité.

§ 303. *Liberté et égalité de droit en tous et pour tous!* voilà la mesure inviolable de la *justice* que tout gouvernement a le devoir de maintenir dans la société. C'est à la science du droit qu'il appartient de rechercher les règles de son administration; mais c'est l'économie politique qui doit revendiquer la liberté et l'égalité pour tous dans la production, la répartition et la consommation des richesses, en exposant les avantages économiques qui en résultent et les dommages que cause leur violation à la richesse des individus comme à celle des nations.

§ 304. Les conditions naturelles de l'activité humaine, dans lesquelles elle peut développer au plus haut point ses forces productives, sont la *liberté* et l'*égalité* juridiques. En effet les forces primitives de l'activité humaine consistent dans l'intelligence et la volonté de l'homme servies par ses organes corporels. Le ressort qui met ces forces en mouvement pour la production, est l'intérêt personnel de l'homme reconnu par lui, et d'après lequel il agit. Or ces forces primitives ne peuvent agir avec avantage sans la liberté et l'égalité.

§ 505. L'homme qui ne peut choisir librement le genre de production qu'il croit le plus utile pour lui, qui est au contraire forcé d'entreprendre une production qu'il ne croit pas de son intérêt d'entreprendre, produit mal et ne peut développer toute sa puissance dans la production, car, sans le mobile de l'intérêt personnel, ses forces productives ne peuvent se développer que partiellement et imparfaitement sous l'empire de la violence physique ou morale. Chaque homme est le meilleur juge de son propre intérêt et de l'emploi le plus convenable à donner à ses forces productives, car il l'est sous la sanction de sa propre responsabilité. Sans doute il peut se tromper ; mais l'intérêt personnel qui le guide fait que l'erreur est moins facile pour lui qui ressentant immédiatement le mal qui en résulte doit se tenir constamment en garde contre les fautes à commettre, que pour ceux qui dirigeant à leur gré son activité le forceraient à embrasser une industrie ou à exécuter certains travaux, sans supporter immédiatement eux-mêmes les funestes conséquences de leurs fautes. La liberté avec la sanction de la responsabilité qu'elle porte avec elle, est donc la condition essentielle pour que le mobile de la production, qui est l'intérêt personnel de l'homme, développe et dirige ses forces de la manière la plus utile pour lui et pour la société.

§ 506. Le contraire de la liberté, c'est la violence. On la rencontre dans l'esclavage quelle que soit sa forme et sa dureté, dans le système des castes qui impose encore aujourd'hui une division forcée de professions aux populations de l'Orient, dans le système des maitrises et des corporations qui imposaient autrefois en Europe cette même division forcée du travail, et dans une multitude d'autres institutions dont l'art économique décrit les fu-

nestes effets. Un court aperçu sur les corporations nous servira d'exemple et de preuve des maux causés par la violence dans l'industrie.

A l'époque où, selon les expressions de Rossi, les classes des hommes libres paraissaient au milieu des lances féodales comme des herbes et des fleurs bien tendres et bien jeunes poussant parmi des ronces et des épines, surgirent les corporations, qui furent d'abord des associations destinées à conquérir la liberté. A mesure que les travailleurs des communes s'émancipaient du joug féodal, ils se réunissaient sous le patronage d'un Saint pour se défendre contre les rapines, en se soumettant à des chefs et à des règles fixes pour l'exercice de leur industrie et pour la sûreté commune. Les travailleurs de chaque industrie formaient ainsi autant de corporations distinctes, où des règles établies déterminaient la matière brute, les matériaux, les instruments et le mode de fabrication à employer, et des chefs nommés ordinairement *syndics* ou *échevins* administraient les intérêts des associés. Ceux-ci se divisaient en *maîtres*, ou chefs d'atelier, *compagnons* ou simples ouvriers soumis aux maîtres et *apprentis*. Ces corporations s'administraient d'abord elles-mêmes; mais plus tard, lorsque au déclin du féodalisme l'autorité royale commença à protéger les communes, elle reconnut et rendit obligatoires les statuts des corporations ; et dès lors celles-ci, n'ayant plus leur but primitif, ne furent qu'un obstacle funeste aux progrès des industries.

Personne en dehors des corporations ne pouvait exercer les industries qu'elles professaient. Mais n'entrait pas dans une corporation qui voulait: le nombre de leurs membres était limité : un apprentissage plus ou moins

long y était nécessaire et les conditions d'admission étaient difficiles et coûteuses. Les étrangers et même les gens nés hors de la commune en étaient exclus: quelquefois elles n'admettaient que les fils des maîtres ou ceux qui épousaient leurs veuves ou leurs parents; ou bien l'on y payait un prix d'entrée plus ou moins fort. Dans tous les cas la plus large part des profits était retenue par les syndics et par les maîtres. L'ouvrier d'une corporation ne pouvait jamais se servir des matières premières, des matériaux, des instruments, ni des modes de fabrication dévolus aux autres corporations, ce qui rendait les inventions et les perfectionnements impossibles (1). Malheur à la corporation qui, forcée par la nécessité, empiétait sur le champ réservé à une autre. Les procès les plus ruineux et les voies de répression les plus violentes en étaient aussitôt la suite (2). Enfin le prix des produits était fixé par les syndics, et aucune concurrence ne pouvait l'abaisser (3).

§ 307. Le système des corporations arrêtait fatalement, on le voit, la productivité du travail dans les industries, de trois manières principales: en premier lieu, il empêchait la division du travail de s'établir d'une manière conforme aux facultés de chacun et de porter

(1) En France Argant fut obligé, pour fabriquer la lampe à double courant d'air qu'il avait inventée, de lutter avec les chaudronniers, les ferblantiers, les lampistes, les forgerons, etc., dont il employait les éléments ou les instruments de production. Réveillon, l'inventeur des papiers peints, ne put réussir à les fabriquer qu'en faisant déclarer sa manufacture, manufacture royale.

(2) Un procès entre les rôtisseurs et les restaurateurs à Paris dura un demi siècle et coûta plus d'un million.

(3) V. pour de plus amples détails Garnier. *Éléments d'Écon. pol.*, 1856, p. 147 et suiv.

ainsi tous ses fruits: en second lieu, il entravait le développement des forces productives de l'homme par des obstacles sans fin qui arrêtaient d'abord le travailleur à son entrée dans la corporation, qui l'empêchaient ensuite de choisir la matière brute, les matériaux, les instruments, les modes de fabrication convenables, et qui gênaient pour ainsi dire tous ses mouvements. En troisième lieu, il supprimait l'action bienfaisante de la concurrence dont nous parlerons bientôt. — La gloire d'avoir fait abolir les corporations appartient aux premiers économistes, aux physiocrates, dont la devise est restée célèbre: *laissez faire, laissez passer* (1).

§ 308. La liberté du travail et des échanges se nomme *libre concurrence*, quand on veut indiquer l'émulation et la rivalité légitimes qu'elle engendre entre les producteurs, pour donner des produits de meilleure qualité et à meilleur marché. C'est elle qui opère la division du travail selon les besoins et selon les facultés productives de tous les membres de la société, par l'impulsion de l'intérêt personnel et sous la garantie de la responsabilité individuelle. Elle récompense le progrès dans la production par les profits qu'en retire le producteur le plus habile: elle punit de même la paresse et l'ignorance du producteur inhabile, en réduisant ses profits ou en lui infligeant des pertes; enfin elle proportionne les capitaux, le travail courant et les éléments nécessaires dans chaque industrie à l'étendue du besoin que l'on a de ses produits dans la société. Si une production est trop faible pour le besoin qu'on en a, le prix moyen de ses produits

(1) Elles furent abolies en France par l'Édit mémorable du 12 mars 1776 rédigé par Turgot.

s'élève et attire par l'appât des profits de nouveaux éléments de production. Si au contraire elle est excessive, les pertes causées par la baisse des prix en éloignent une partie des producteurs, qui se portent vers une autre industrie. Quelle est la compagnie qui serait assez puissante pour se charger d'approvisionner de tout Paris ou Londres? La libre concurrence s'en charge et rien n'y manque aux demandes des consommateurs. En outre elle fixe le prix des produits de la manière la plus juste possible. Qui pourrait calculer exactement la somme de tous les éléments qui forment le prix d'un produit, d'une étoffe de coton, p. ex., à la formation de laquelle ont concouru des centaines de personnes, dans des lieux et des temps différents? Personne sans doute. Eh bien la libre concurrence résout chaque jour ce problème avec la plus grande facilité. Lorsque plusieurs producteurs portent leurs produits sur un même marché, chacun d'eux doit faire ses efforts pour les fournir de la meilleure qualité au plus bas prix possible, c'est-à-dire, d'après leur coût moyen de reproduction. Si quelqu'un d'eux voulait les vendre à un prix plus élevé, la concurrence l'en empêcherait. Cependant le prix auquel se vendent leurs produits ne peut tomber au dessous du coût moyen de reproduction, car celui qui ne peut vendre ses marchandises à un prix suffisant pour couvrir ses frais de production, cesse nécessairement de produire. Les meilleurs juges de l'égalité de la valeur d'échange des produits sont ainsi les personnes mêmes qui vendent et qui achètent. D'ailleurs c'est un fait aisé à observer que là où règne la concurrence, l'industrie est toujours plus stimulée par l'intérêt et baisse continuellement ses prix; tandis que là où elle manque, l'activité s'éteint, le progrès s'arrête et les prix s'élèvent sans amélioration des produits.

§ 309. Cependant de nombreuses objections s'élèvent contre le principe de la concurrence.

a) La liberté, dit-on, sans autre frein que la responsabilité individuelle, est absurde en morale et en politique, parce qu'elle laisse sans défense les droits des citoyens. Donc même en économie politique, la maxime *laissez faire, laissez passer* est absurde. — Nous répondons que l'économie politique n'excluant pas l'empire des lois morales et juridiques, cette maxime n'emporte pas la faculté de violer les droits d'autrui, mais bien la faculté légitime qui appartient à chacun d'employer librement son activité de la manière qui lui parait la plus convenable à ses intérêts. Les profits et les pertes que la concurrence apporte aux producteurs ne sont pas des lésions de droits, mais la récompense et la peine naturelles de leur bonne ou de leur mauvaise conduite qui accompagnent toutes les actions humaines. L'homme n'est libre dans toutes les branches de son activité qu'à la condition d'être responsable de ses actes.

b) La libre concurrence, ajoute-t-on, ruine les producteurs, et par conséquent la société, par une rivalité effrénée. — Elle sert au contraire à l'industrie comme un aiguillon pour la pousser à améliorer ses produits et en même temps comme un frein pour empêcher que le prix des produits ne s'élève au delà du coût de reproduction. S'il y a des producteurs qui ignorant ou négligeant les moyens de production plus perfectionnés, ne peuvent tenir leurs dépenses au dessous du prix moyen de vente et se ruinent, la concurrence leur donne un avertissement salutaire et légitime pour qu'ils perfectionnent leur industrie, ou qu'ils l'abandonnent pour en embrasser une autre, s'ils ne sont pas dans des conditions

favorables pour la suivre. La concurrence est ainsi avantageuse non seulement à la société, mais encore à chaque producteur en particulier et à ceux même qu' elle frappe.

c) Mais les producteurs ne peuvent améliorer leurs produits, ni en abaisser le prix indéfiniment : la concurrence les réduit donc à lutter entr'eux d'adresse pour duper le public. — La fraude, disons-nous, étant une violation du droit doit être réprimée par la justice sociale. Du reste elle se découvre beaucoup plus aisément par les yeux de milliers de personnes qui en achetant leurs produits sont intéressés à la découvrir, que par des chefs ou des fonctionnaires qui ont souvent intérêt à la tenir cachée.

§ 310. De la liberté passons à l'égalité.

L'égalité n'est pas moins nécessaire pour développer toutes les forces de l'homme dans la production. Si les droits de chacun ne sont pas également reconnus et garantis par le pouvoir social, ceux dont les droits sont lésés ou exposés sans défense à la spoliation n'ont pas intérêt à produire, puisque, ne pouvant jouir du fruit de leurs travaux, ils n'auraient en produisant que la peine du travail sans en recueillir l'utilité.

§ 311. Le contraire de l'égalité, c'est la spoliation, et les avantages économiques de l'égalité paraissent évidents par l'exposé des maux que cause la spoliation. Quelque soit le moment où vous surprenez l'homme, vous trouverez toujours en lui une masse de forces présentes et mûres pour la production et le germe des forces cachées qui ne sont pas encore développées et qui mûriront plus tard, des forces exposées à la spoliation et d'autres qui ne le sont pas encore.

La première perte de forces productives causée par la spoliation, est celle des richesses détruites ou des forces opprimées, qui, ne pouvant se développer utilement pour leurs possesseurs, s'épuisent en résistance contre l'oppression et lorsqu'elles ne peuvent plus résister, se développent le moins possible, parce qu'elles n'ont plus pour mobile l'intérêt personnel. L'intelligence s'éteint, la volonté s'énerve chez l'homme constamment courbé sous le joug. Cela semble peu de chose au premier abord si l'on ne tient pas compte de la loi de progrès de l'humanité. Mais liez un bras ou une jambe à un enfant en bas âge de sorte qu'en grandissant il demeure estorpié: suivez-le pas à pas jusqu'à l'âge mûr; comparez alors le repos forcé auquel il est condamné à l'activité d'un autre homme moins favorisé peut-être par la nature, mais qui a toujours été libre dans ses mouvements, et vous verrez quelle est la perte de forces productives et de richesses, causée par le fait de l'oppression partielle des forces d'un seul homme (1). Or détruire chez l'homme l'intelligence et la volonté est bien un autre mal que lui paralyser un bras ou une jambe, puisque ce sont les deux forces primitives de la production. Rapprochez alors cette perte individuelle de celle que souffrent également par la même cause des millions d'autres hommes, pendant des années et des siècles, et vous aurez une idée approximative de la perte immense de forces et de richesses que la spoliation fait subir à l'humanité.

§ 312. La deuxième perte de forces et de richesses causée par la spoliation est celle des forces que l'oppresseur emploie pour maintenir son système d'oppression.

(1) Ferrara. *Leçons univ.*

En vérité l'oppresseur ne produit pas, mais il dépense ses forces pour s'emparer des richesses et des forces productives d'autrui. Le capitaine p. ex. qui veut enlever aux habitants d'un pays leurs récoltes et le fruit de leurs travaux, doit employer pour cela de l'intelligence, de la force, des armes, des vivres, en un mot toutes les forces et les ressources de ses soldats et de lui-même, qu'il aurait pu au contraire diriger avec plus de profit sur la nature pour la production directe des richesses. Il y a en Europe quatre millions de soldats de terre ou de mer qui coûtent trois milliards par an et qui n'ont d'autre raison d'être que la crainte continuelle des spoliations. Que l'on calcule, si l'on peut, la masse énorme de richesses que nous aurions accumulées aujourd'hui d'apres la loi progressive de la capitalisation si la spoliation n'en avait constamment arrêté le progrès, et ne les avait constamment détruites dans leur germe (1).

§ 515. En troisième lieu les forces humaines ont été organisées par Dieu de telle sorte, qu'elles ne peuvent jamais être entièrement soumises à l'oppresseur. On soumet le corps mais non l'esprit de l'homme à l'esclavage: on abrutit, mais on ne peut détruire entièrement l'intelligence et la volonté de l'homme et l'on n'efface jamais en lui la conscience de l'oppression qu'il souffre. Ses forces cachées et en germe se développent lentement en se dérobant à l'oppresseur, et lorsqu'elles arrivent à la maturité ou qu'elles sont suffisamment développées, l'opprimé se soulève contre son oppresseur par des actes que l'on nomme révolutions ou guerres d'indépendance. Souvent encore la réaction qui s'opère contre la violence ne se borne pas au simple réta-

(1) V. Bastiat, *Harmonies économiques*.

blissement des droits lésés; elle dépasse son but et commet à son tour de nouveaux abus de la force et de nouvelles spoliations. Enfin la crainte seule de la spoliation arrête l'essor des forces productives, non seulement pendant ces luttes mais encore longtemps avant et longtemps après. Sans doute la résistance et la lutte contre l'oppression et la spoliation sont légitimes et la responsabilité des maux qui en dérivent pèse d'un manière terrible sur la tête de l'oppresseur. Mais cela ne peut empêcher pas l'économiste de déplorer amerement la perte immense de richesses et de forces qui en résulte pour l'humanité.

La liberté et l'égalité sont ainsi les conditions naturelles de l'activité humaine, dans lesquelles ses forces productives peuvent se développer avec le plus d'avantage pour l'individu et pour la société. Passons à la répartition et à la consommation des richesses.

§ 514. Les fonctions du gouvernement dans la répartition et la consommation des richesses consistent encore dans le maintien de la justice, qui a pour mesure la liberté et l'égalité des droits de tous les hommes.

En effet le système entier de la répartition des richesses est fondé sur les lois de l'échange, qui sont des lois de liberté et d'égalité, et il est juste aussi que tout homme puisse jouir en paix du fruit de ses travaux ou en disposer comme il lui plait. Chaque homme doit être libre d'échanger son travail ou ses capitaux de la manière qu'il croit la plus utile à ses intérêts dont il est le meilleur juge; tout échange doit se faire sur la base de l'égalité des valeurs échangées, égalité dont les contractants eux-mêmes sont encore les meilleurs juges. L'égalité sociale ne consiste donc point dans le nivellement des fortunes ou de la part de richesses qui revient à chacun; car il faudrait pour

cela dépouiller l'homme actif et laborieux qui a créé beaucoup de richesses pour enrichir l'oisif ou le dissipateur qui n'en ont point créé ; et ce serait la pire des inégalités, puisque cette répartition donnerait aux uns le travail de la production sans la jouissance du produit et aux autres la jouissance sans la peine du travail. Elle consiste au contraire dans une égale protection des droits de chacun, afin que tous puissent disposer et jouir de leur travail et de leurs produits comme il leur plaît, sans être en cela victimes d'aucune violence ni d'aucune spoliation.

§ 515. Mais si tous les hommes sont égaux en droits originaires et primitifs, disent les écrivains socialistes, l'organisation actuelle de la société est contraire à cette égalité; car les uns, et c'est le petit nombre, y jouissent dans l'oisiveté des richesses qu'ils ont reçues par succession, et occupent ainsi toutes les forces productives de la nature; les autres, et c'est le plus grand nombre, naissent aujourd'hui sans richesses et sans même avoir en leur propriété des moyens assurés de production. Tous ont pourtant reçu de Dieu en naissant un droit égal à la vie. Dieu a donné la terre et toutes les forces de la nature également à tous les hommes et non à quelques privilegiés seulement. Le système actuel de la propriété, fondé sur l'occupation et la succession, est donc un système de monopole et de vol en faveur des propriétaires au préjudice des prolétaires, et les gouvernements pour maintenir l'égalité qui est de droit originaire entre tous les hommes, doivent au moins enlever aux riches le superflu pour donner aux pauvres des moyens de travail et d'existence: ils doivent au moins reconnaître et garantir aux prolétaires le *droit au travail*. — Mais il est aisé de voir que le droit naturel et originaire

des hommes est le droit de travailler librement et non le droit au travail ou le droit d'exiger du gouvernement un salaire et du travail, quand on n'en trouve pas dans la société. Le gouvernement ne peut créer du travail là où il n'y en a pas, et il ne peut donner des subsides qu'en les prélevant par l'impôt sur les capitaux existants; ce qui diminue précisément d'autant les fonds destinés dans la société à fournir du travail aux ouvriers, en les détruisant sans retour et en réduisant ainsi la masse du travail disponible et des salaires.

D'ailleurs le superflu n'a aucune limite déterminée, et toute mesure par laquelle on voudrait prélever légalement sur les riches une portion de richesse appelée superflue, pour la transmettre aux pauvres, serait non seulement une injustice, mais aurait pour effet immédiat de détruire en proportion le stimulant qui pousse l'homme, même riche, à travailler encore pour augmenter son bien-être en même temps que les richesses sociales; en outre, la plupart du temps, elle aurait pour effet de détruire improductivement des capitaux en puissance, qui auraient pu au contraire être plus tard d'une utilité beaucoup plus grande à leurs propriétaires, à toute la classe ouvrière à qui elle aurait fourni du travail, et à la société toute entière. La taxe des pauvres en Angleterre et les ateliers nationaux français de 1848 en sont une preuve de fait évidente. La perte est certaine et l'utilité presque nulle. Quant au reproche de monopole et de vol adressé au système actuel de la propriété, nous l'avons déjà réfuté dans le chapitre de la propriété et d'ailleurs nous traiterons plus amplement cette question dans l'art économique, en parlant de la charité légale.

§ 316. La liberté et l'égalité de droit sont donc les

conditions naturelles de l'activité humaine dans la production, la répartition et la consommation des richesses. Mais comme le travail est une peine et que l'homme peut espérer souvent d'obtenir une plus grande utilité avec moins de travail, en s'emparant des fruits du travail d'autrui ou en le contraignant à agir conformément à ses intérêts, il est souvent tenté de violer la liberté et l'égalité de droits des autres hommes. Voilà pourquoi les gouvernements des nations ont la mission naturelle et nécessaire de maintenir la justice.

§ 317. Quelques auteurs et surtout un grand nombre d'économistes ont enseigné que la justice n'est qu'un vain mot sans aucun sens, que l'utilité est la loi suprême et fatale des hommes, et que les individus comme les gouvernements ne suivent pas d'autre règle dans toutes leurs actions (1). L'homme, disent-ils, n'agit que d'après son intérêt personnel : mais comme l'intérêt des uns peut être opposé à l'intérêt des autres et les pousser à fouler aux pieds la liberté et les intérêts de leurs semblables, ils ont dû se réunir en société et instituer un pouvoir social, qui par la force réunie de tous, défende chacun d'eux. Ce pouvoir doit naturellement agir d'après l'intérêt de tous les membres de la nation et lorsque l'intérêt des uns est opposé à celui des autres, il doit faire prévaloir celui du plus grand nombre, afin de procurer ou de conserver à la société la plus grande somme d'utilités possible. — Nous croyons qu'il n'y a pas de système plus faux et plus dangereux à la fois.

Nous admettons que l'intérêt est le seul mobile des

(1) Smith. J. B. Say, Bentham, Ferrara, Boccardo, presque tous les économistes anciens et modernes et surtout les économistes anglais.

actions des hommes et que les gouvernements doivent agir d'après l'intérêt commun des membres de la nation, comme les individus agissent d'après leur propre intérêt. Mais l'utilité n'est ainsi que le mobile et non la loi suprême de l'activité humaine. L'utilité est la qualité d'un objet qui sert de moyen pour un but; un objet nous est utile, s'il nous sert à obtenir un bien quelconque; l'idée de l'utilité est donc essentiellement relative aux biens que chacun veut se procurer et essentiellement variable d'une personne à une autre et d'un moment à un autre. Chacun enfin est juge de sa propre utilité. Par conséquent ce principe est aussi variable que les diverses conditions dans lesquelles chaque homme peut se trouver, et il ne peut être une règle commune et constante pour tous les hommes. En second lieu l'utilité ne contient en elle aucun principe obligatoire; elle n'a rien qui puisse obliger l'homme à la suivre, et surtout l'utilité d'un homme n'a rien qui commande aux autres hommes de la respecter et de ne point entraver les actes par lesquels il veut obtenir le bien qu'il se propose: elle ne peut donc être une règle obligatoire pour les hommes. Lors même qu'on voudrait suivre l'utilité commune du plus grand nombre, ce serait une règle purement arbitraire: rien dans cette utilité du plus grand nombre ne pourrait commander à la minorité de la respecter et de la suivre en renonçant à son propre intérêt, et rien ne pourrait commander à la majorité de ne pas immoler entièrement à son intérêt l'existence même de la minorité. Cette règle, si elle en était une, se réduirait donc à la loi du plus fort.

§ 518. Les conséquences de l'utilité érigée en principe suprême des actions humaines sont aussi désastreuses dans les rapports des individus entr'eux que dans ceux

des individus avec leurs gouvernements et dans ceux des nations entr'elles. Dans les rapports des hommes entr'eux, l'utilité légitime toutes les spoliations et tous les attentats qui n'exposent point leurs auteurs à un mal plus grand, c'est-a-dire, le vol, la rapine, l'assassinat, lorsqu'ils peuvent être impunis, et ce qui est pis encore l'esclavage. Dans les rapports de gouvernement à individus, l'utilité légitime tous les attentats par lesquels un parti plus nombreux ou plus fort sacrifie une minorité à son intérêt, en la réduisant même à l'esclavage, s'il le faut. Enfin dans les rapports internationaux, elle permet aux nations les plus fortes d'écraser et d'immoler à leurs intérêts les nations plus faibles, quand elles ne craignent pas que la réaction de leurs violences puisse leur rendre un jour le mal qu'elles peuvent faire.

Au contraire la loi naturelle et suprême des actions des hommes, dont les préceptes immuables et obligatoires sont tracés par une main divine dans le cœur de tous, c'est la justice, à laquelle sont soumis les individus et les gouvernements des nations. Nous sommes loin de méconnaître le caractère d'utilité universelle inhérent à ce principe: sans doute les préceptes de la justice sont utiles à tous les hommes, car il serait absurde que les lois providentielles créées pour l'homme par la Divinité lui soient nuisibles. Mais la justice a seule par elle-même une valeur absolue comme son auteur; elle est seule évidente et immuable pour tous et c'est le seul principe dont tous ressentent dans leur cœur la force obligatoire. Un gouvernement doit agir, il est vrai, d'après les intérêts communs de tous ou du plus grand nombre, mais en respectant toujours scrupuleusement la justice.

§ 519. La seconde mission des gouvernements est celle

de créer et d'entretenir, pour l'utilité commune de tous, les institutions que les particuliers ne pourraient eux-mêmes créer ou entretenir. A cet égard les fonctions des gouvernements ne sont pas toujours les mêmes dans tous temps et dans tous les lieux. Le gouvernement d'un peuple arriéré en civilisation et dont l'esprit d'initiative est encore peu développé, doit entreprendre pour l'utilité commune une foule d'œuvres d'utilité publique, qu'il devra au contraire abandonner à leur libre activité dans un état plus avancé d'industrie et de civilisation. Néanmoins il doit toujours stimuler autant que possible le développement de l'activité individuelle. Un gouvernement ne peut généralement posséder plus de talent pour la production des richesses que les particuliers eux-mêmes, puisque les fonctionnaires qui le représentent sont eux-mêmes des membres de la nation : or les fonctionnaires d'un gouvernement ne peuvent jamais y être mûs par un stimulant aussi puissant que les particuliers, puisqu'ils n'y ont qu'un intérêt indirect, tandis que les particuliers y sont énergiquement guidés par leur intérêt direct et personnel, récompensés qu'ils sont par les gains qu'une bonne administration leur procure, et punis par les pertes qu'une mauvaise administration leur inflige.

D'ailleurs un gouvernement qui ne restreint pas autant que possible la sphère de ses attributions et qui n'élargit pas autant qu'il le peut celles des activités particulières, prépare lui-même sa ruine. Malheur à lui, si dans la société qu'il gouverne, il survient un fait quelconque même fortuit qui soit une cause de misère ou de malaise passager pour une classe des citoyens ! Habitués à voir le gouvernement s'occuper de tout et pourvoir à tout, ils

rejettent sur lui la faute de leurs maux auxquels le plus souvent il ne peut porter de remède et ils s'efforcent de le renverser et de s'emparer du pouvoir social pour y porter eux-mêmes un remède impossible. Voilà comment s'usent alors les forces productives des peuples: et voila peut-être une des causes qui ont rendu les révolutions si fréquentes en France, pays de la centralisation par excellence, et qui y ont fait surgir de nos jours le socialisme et le communisme.

D'un autre côté, le gouvernement doit en s'acquittant de cette seconde mission respecter scrupuleusement la justice, c'est-à-dire, la liberté et l'égalité de tous les citoyens, soit dans la répartition des charges nécessaires pour faire face aux dépenses publiques, soit dans la répartition des avantages sociaux qu'il doit procurer aux citoyens. Nous allons bientôt tracer les règles a suivre a cet égard dans la théorie des impôts et dans celle des consommations publiques.

§ 320. Maintenir la justice pour tous les membres de la nation au dedans et au dehors, — créer et maintenir les œuvres d'utilité publique que les particuliers ne pourraient créer et maintenir par eux-mêmes; voila les fonctions naturelles du gouvernement. Mais par l'effet des passions humaines, il est bien rare que les gouvernements remplissent exactement ces fonctions et n'en dépassent jamais les limites.

Si nous parcourons l'histoire de l'humanité, nous y voyons une lutte incessante entre la liberté et l'égalité humaines combattant d'un côté au nom de la Justice, et le génie de la spoliation et de la violence combattant de l'autre au nom de l'Utilité. Et la spoliation n'est point un fait accidentel ou isolé ! non. La spoliation est un fléau

qui sous milles formes diverses remplit les annales du genre humain. Dans tous les temps et dans tous les lieux elle se ligue avec la force brutale contre la faiblesse, et les guerres, l'esclavage, les rapines, les castes, toutes les inégalités de droits en un mot en sont l'œuvre brutale et dévastatrice. Elle se ligue avec la force de l'intelligence contre l'ignorance, et elle engendre les impostures, les monopoles, les abus de l'impôt, les privilèges et toute espèce d'esclavage mental par lequel elle rend une partie de la société sujette a l'usurpation de l'autre. Quel est en vérité le fait qui résume toute l'histoire de l'humanité, sinon la lutte incessante de l'égalité et de la liberté humaines contre le génie de la spoliation? (1)

C'est ainsi que des individus, une classe de la société, des générations et des nations entières peuvent gémir pendant des années et des siècles sous l'oppression et la spoliation. La cause de la justice peut alors paraître abandonnée de tous, même de la providence ; mais elle ne peut périr, parce que son essence vitale est éternelle et renait sans cesse avec une nouvelle énergie chez tous les hommes. La raison humaine, cette gardienne éternelle et sublime de la Justice, intervient toujours indomptée dans la lutte et relevant sans cesse son drapeau où est écrit *liberté* et *égalité*, elle le montre au genre humain comme la sauve-garde du progrès. Un jour enfin vient tôt ou tard, où les nations qui se pressent autour de ce drapeau peuvent graver sur leurs armoiries, au lieu d'aigles, de lions, de léopards ou d'autres emblèmes de rapine, la précieuse devise de la Justice :

Liberté et égalité en tout et pour tous.

(1) Bastiat. *Harmonies économiques.*

Chapitre II.

Finances de l'État.

§ 521. Le gouvernement doit posséder tous les moyens nécessaires pour remplir sa mission dans la société: parmi eux se trouvent au premier rang les moyens pécuniaires indispensables pour faire face aux dépenses publiques. Or un gouvernement peut se les procurer: 1° par les revenus des propriétés acquises par occupation, conquête ou autrement, ou par ceux d'une industrie qu'il exerce; 2° par l'impôt; 3° par le crédit. Les deux premiers moyens sont ordinaires et habituels; le troisième est un moyen extraordinaire et accidentel.

§ 522. Au commencement de la vie des peuples, les besoins sociaux dont ils ont la conscience sont peu nombreux; ils ont peu de richesses et l'administration publique est simple et peu coûteuse. Les rentes des propriétés du prince ou le produit d'une industrie exercée par le gouvernement suffisent donc pour faire face aux dépenses publiques, et ce n'est que dans les cas de nécessité urgente que l'on a recours à l'impôt, qui se paie la plupart du temps en services personnels et transitoires. Ainsi, en temps de guerre, la population se lève en masse pour prendre les armes, et chacun combat à ses frais sous les ordres d'un chef. De même pendant la paix, elle se réunit pour construire des routes, des temples et des édifices publics.

§ 523. Cependant à mesure que les sociétés civiles s'étendent et s'élèvent en richesses et en civilisation, elles acquièrent la conscience de besoins sociaux plus étendus et de moyens plus abondants pour y satisfaire. Des insti-

tutions permanentes surgissent afin de pourvoir à la sûreté intérieure et extérieure et il surgit aussi des œuvres d'utilité publique. Alors le système primitif par lequel on faisait face aux dépenses publiques devient insuffisant et nuisible et force de recourir aux deux autres. Il devient insuffisant, parce que les propriétés des chefs de l'État ou de l'État lui-même ne peuvent s'accroître dans une proportion telle que leurs revenus puissent suffire aux dépenses sociales: l'expérience nous l'atteste et l'imagination reste épouvantée en pensant à la masse de biens que devraient posséder les gouvernements d'aujourd'hui pour avoir un revenu égal aux dépenses de nos budgets modernes. En outre, il serait nuisible parce qu'il enleverait à l'industrie privée une masse énorme de capitaux immobiliers ou mobiliers, qui deviendraient immensement moins productifs entre les mains de l'État. Le mobile qui pousse l'homme à obtenir dans la production la plus grande utilité au plus bas prix possible, est son intérêt personnel qui le récompense, s'il réussit, et qui lui inflige également la peine de ses fautes. Or ce mobile et cette garantie font presque entièrement défaut dans la production entreprise par l'État lequel ne peut la faire que par des administrateurs qui n'y ont point un intérêt direct. Il est alors plus avantageux à la société et à chaque membre du corps social que chacun produise à son gré et pour son compte, et confère ensuite à l'État une portion de son revenu pour faire face aux dépenses sociales : tel est le système de l'impôt.

Il résulte de là que dans un État d'une civilisation avancée, la richesse publique ne consiste pas dans ses propriétés plus ou moins considérables, dans un trésor plus ou moins grand et soigneusement accumulé, mais

simplement dans la somme des richesses individuelles d'où l'État tire ses ressources au moyen de l'impôt.

§ 524. *L'impôt* est la portion de richesse particulière que chaque citoyen doit payer au gouvernement pour les dépenses publiques. Cette contribution s'appelle impôt, parce que le gouvernement a le droit de l'imposer et de l'exiger au moyen même de la force publique.

Les règles fondamentales de l'impôt sont au nombre de trois, dont deux sont purement économiques et la troisième est à la fois juridique et économique.

§ 525. La première est que l'impôt doit avoir pour *cause* une valeur de mérite, c'est-à-dire, qu'il ne doit point être demandé par le gouvernement ni payé par le citoyen, sinon pour obtenir une utilité supérieure à la dépense qu'elle cause, c'est-à-dire à l'impôt, et pour obtenir la plus grande utilité possible. En d'autres termes, le citoyen ne doit être tenu à le payer qu'en vue d'une valeur de mérite et de la plus grande valeur de mérite possible. En vérité le payement de l'impôt est une dépense faite par chaque citoyen pour obtenir dans la société et du gouvernement une utilité qu'il ne pourrait obtenir par lui seul: c'est un acte de production indirecte; il doit par conséquent être soumis à la règle commune de toute production, qui veut qu'on ne l'entreprenne qu'en vue de la valeur de mérite qu'elle offre, lorsque son utilité est supérieure à la dépense qu'elle coûte. Les impôts que perçoivent les gouvernements non pour procurer à leurs sujets les biens sociaux de la sécurité et de la justice, mais seulement pour satisfaire l'avidité des gouvernants ou d'une classe de parasites, sont des impôts anti-écono-

miques et de vraies spoliations; et la conscience de leur injustice fait que les peuples y résistent de tout leur pouvoir: aussi, dans les États barbares, les impôts ne peuvent se percevoir qu'au moyen d'une armée entière. Le Maroc, la Turquie et les États de l'Asie en sont la preuve. — Une autre conséquence de cette règle, est que l'on ne peut exiger un impôt de ceux qui ne pourraient le payer sans perdre les biens mêmes dont ils doivent obtenir la protection par cette dépense, comme la vie; et qu'on ne peut demander à la classe plus pauvre les impôts destinés à des ouvrages de luxe ou de perfectionnement élevé, qui n'auraient pour cette classe aucune valeur de mérite.

§ 526. La seconde règle contient la *mesure* de l'impôt: elle veut qu'on ne puisse exiger par l'impôt que le prix que coûte actuellement l'utilité sociale à obtenir: la mesure de l'impôt est le coût de production actuel ou de reproduction de l'utilité sociale à obtenir. Tout ce que l'on demande ou que l'on paie en sus est une augmentation inutile de coût que l'on doit attribuer à l'erreur ou à la spoliation commises par le gouvernement. Les écrivains français qui demandaient en 1830 un gouvernement à bon marché exprimaient ainsi cette vérité vulgaire. Les corollaires pratiques de cette règle sont nombreux et importants, comme nous le verrons dans l'art économique.

§ 527. La troisième règle détermine la répartition de l'impôt entre les citoyens qui doivent le payer. L'impôt doit être proportionnel ou réparti entre tous d'une manière proportionnelle aux avantages sociaux que chacun perçoit. Il est en effet d'une nécessité logique que, si chaque producteur associé doit avoir dans le produit total une part correspondante au concours qu'il y a prêté, ce con-

cours soit à son tour réglé sur la part de produit qui lui revient. Cette règle d'égalité qui appartient à la fois au droit public et à l'économie politique ne soulève en principe aucune difficulté, mais donne lieu dans son application à une foule de questions.

§ 328. Mais d'abord en principe, comment doit-on mesurer les avantages sociaux dont chacun jouit, pour établir la proportion de l'impôt?

L'utilité que la société procure aux citoyens en échange de l'impôt consiste dans la conservation et dans le perfectionnement de la propriété et de la personne de chaque individu: la contribution de chaque membre de la société doit donc se mesurer sur ce double avantage. — En premier lieu, on doit la mesurer d'après la richesse de chacun: chacun doit d'autant plus a la société, qu'il possède des richesses plus grandes, garanties et améliorées par elle. En second lieu, elle doit se mesurer d'apres les dépenses faites pour la défense et le perfectionnement de la personne même. Il semble d'abord que cet avantage est tellement inestimable qu'il ne peut être susceptible de gradation pour mesurer la part de contribution afférente a chacun. Cependant, il est aisé d'observer que la société ne peut rien faire pour l'avantage des personnes qui ne tourne à l'avantage des propriétés, et que la part d'avantages personels dont jouit ou dont peut jouir un individu, est proportionnée à sa fortune. La dépense p. ex. d'une force armee pour défendre les personnes, sert de même a la défense des propriétés. La vie est un bien suprême pour le pauvre, comme pour le riche, mais ce dernier, par ses richesses mêmes, court beaucoup plus de risques de la perdre, et doit payer davantage la protection qu'il en reçoit de l'État. Trois voyageurs traversent un déserts privés de toute protection so-

ciale; le premier possède 1000 fr., le second 10,000fr., le troisième 100,000 fr.; s'ils forment une société pour se procurer des moyens de défense pour leur personne et leurs propriétés, quelle sera la proportion de leurs parts respectives? Ce sera évidemment une part proportionelle qui sera la même pour leurs biens et pour leur personnes; p. ex. le 1 p. $^0/_0$ en sorte que le premier payera 10 francs, le second 100 et le troisième 1000 (1). — Du reste les dépenses faites pour la splendeur des villes, pour la commodité des routes, pour les monuments publics, pour l'instruction publique, etc. et les dépenses sociales en général ne profitent guères aux citoyens qu'en proportion de leur fortune. Un grand nombre des avantages sociaux relatifs aux personnes, n'ont valeur de mérite que pour les riches: il serait donc injuste de les faire payer aux pauvres.

§ 329. Les observations que nous venons de faire sur la troisieme régle des impôts, démontrent clairement l'erreur et l'injustice du systeme de ceux qui voudraient opérer la répartition de l'impot d'une manière fixe ou par capitation, c'est-à-dire en faisant payer la même somme fixe a tous les citoyens, quels que soient leurs propriétés ou leurs revenus.

§ 330. Elles démontrent également l'injustice du système de l'impot progressif soutenu par quelques auteurs, spécialement par les socialistes et les communistes. Ce système est celui où l'on demanderait peu ou rien au citoyen qui vit avec peine, et qui prélèverait sur le revenu des riches une part toujours croissante en proportion progressive, de manière a absorber autant que possible leur superflu croissant. On demanderait p. ex. zéro a une rente de 100 livres,

(1) Boccardo. *Trattato teorico pratico d'Economia politica*

le 1 p. $^0/_0$ à une rente de 200 fr., le 2 p. $^0/_0$ à une rente de 300 fr., le 3 p. $^0/_0$ à une rente de 400 fr., et ainsi de suite. La raison sur laquelle ils se fondent, est la suivante: l'égalité exige que le sacrifice ou le poids de l'impôt soit égal pour tous: or celui qui sur un revenu de 100 fr. paie $^1/_{20}$, c'est-à-dire 5 fr., supporte un poids ou une peine beaucoup plus grave que celui qui sur un revenu de 1000 fr. paie également $^1/_{20}$ et que celui qui sur 200,000 fr. de rente en paie $^1/_{20}$ ou 10,000 fr. Donc l'impôt, afin d'être égal pour tous, doit être non proportionnel, mais progressif.

Mais d'abord il suffit d'avoir les notions les plus élémentaires d'arithmétique, pour observer que la progression au bout d'un certain nombre de termes aurait bientôt absorbé tout le revenu: il faudrait donc s'arrêter à un point quelconque et arbitraire de la progression. Ensuite l'égalité sociale n'est point une égalité absolue; la société n'a point à garantir à chaque citoyen la même quantité de jouissances et de peines, car le communisme le plus complet ne pourrait même y réussir. L'égalité sociale est une égalité de droit; or l'égalité de droit dans les impôts est l'égalité des dépenses pour obtenir une utilité publique égale, c'est-à-dire l'impôt proportionnel. 400 fr. de rente exigent-ils plus de frais de protection lorsqu'ils sont possédés par un seul que lorsqu'ils sont possédés par quatre individus distincts? Si une dépense égale coûte un sacrifice plus grand pour les uns et moins grand pour les autres, cela est inévitable avec les inégalités de fortune, cela ne blesse pas davantage la justice que ces inégalités mêmes, et cela aurait encore lieu dans le communisme le plus complet. La société doit seulement maintenir l'égalité des droits: elle ne peut effacer les inégalités de fait qui dérivent de la nature

ou qui proviennent du légitime exercice de l'activité de chacun.

§ 551. En outre l'impôt progressif serait essentiellement contraire aux intérêts de la société. Deux choses sont nécessaires pour le développement complet des forces productives d'un pays: l'une est que les efforts de chacun pour améliorer sa condition trouvent leur récompense; l'autre, que les épargnes se forment et s'accroissent continuellement pour obtenir la force productive des capitaux. Mais l'impôt progressif qui s'élève à mesure que la richesse et l'épargne s'accroissent, punit le travail et la vertu de l'épargne, tandis qu'elle récompense l'oisiveté et la dissipation. Sous son influence, le producteur arrivé à un certain degré de richesse où il pourra satisfaire ses besoins les plus pressants, abandonnera le travail, ou tout au moins cessera d'épargner et consommera ses gains improductivement, car il sait que l'accroissement de sa fortune l'enrichirait moins lui-même que les caisses de l'État. La valeur de mérite disparait ainsi et avec elle la cause de la production et de l'épargne. — Enfin la nation qui emploirait un tel système d'impôts, verrait bientôt ses capitaux déserter son territoire et se porter dans les pays où ils sont plus utiles à leurs possesseurs. Aucun moyen ne pourrait arrêter cette émigration des capitaux, car ils peuvent se convertir et s'exporter sous la forme de titres de crédit et sous mille autres formes diverses qui défient toutes les lois.

§ 552. De ces trois lois principales des impôts, dérivent encore comme des corollaires nécessaires quatre autres règles essentielles pour l'assiette et pour la perception de l'impôt, posées par l'illustre Adam Smith :

1° La quote-part d'impôt demandée à chacun, ainsi

que l'époque et la forme du payement doit être suffisamment connue de tous pour exclure toute contestation et toute décision arbitraire. En effet, les impôts doivent être imposés par des lois régulières et promulguées, afin que leur exécution ne laisse aucun pouvoir arbitraire aux agents du fisc et ne soulève aucune résistance et aucune difficulté de la part des contribuables. Toute discussion à cet égard entre les agents du fisc et les contribuables ne peut amener que les plus funestes conséquences.

2° L'impôt doit être perçu aux époques et sous les formes les moins incommodes pour les redevables.

3° L'impôt doit être organisé de manière à n'entraîner que les moindres frais de perception possibles. — Ces deux règles dérivent du second des principes sus-énoncés. Toute augmentation de charges ou de frais pour les contribuables ou pour l'État sont une augmentation véritable d'impôts, un accroissement du coût de production des utilités sociales, sans bénéfice pour l'État ni pour les citoyens.

4° Le système de perception de l'impôt ne doit pas laisser aux contribuables la possibilité d'échapper à l'accomplissement des obligations qu'il prescrit. La fraude, en vérité, serait non seulement par elle-même un mal dans les habitudes des populations qui l'exerceraient, mais serait encore une violation du principe de l'égalité des impôts et une perte pour l'État.

Il appartient à l'art économique de faire l'application des principes de la science en examinant les différents systèmes d'impôts, leurs avantages et leurs inconvénients et le mode de leur perception. C'est ce que nous verrons dans le second volume.

§ 353. Il est dans la vie des peuples comme dans celle des individus certaines circonstances où par des causes accidentelles et imprévues, les ressources habituelles et ordinaires ne sont plus suffisantes pour la satisfaction de leurs besoins. Il faut alors recourir aux moyens extraordinaires, dont le principal est le *crédit public.*

Quant à ses éléments et à ses règles, le crédit de l'État ne diffère presque en rien du crédit des particuliers. C'est: *la confiance que l'État inspire par sa probité et sa solvabilité, qu'à l'échéance il payera le prix* (capital et intérêts) *des avances qui lui sont faites.* Ses éléments sont en premier lieu la probité de l'État, dont on juge par ses actes et principalement par l'exactitude habituelle et constante avec laquelle il remplit ses engagements; et en second lieu sa solvabilité. Celle-ci consiste essentiellement dans la richesse collective de tous les membres de la nation qui lui fournissent par la voie de l'impôt les moyens nécessaires pour faire honneur à ses promesses. De même qu'un individu n'ayant pas d'ordre dans ses affaires, et retirant irrégulièrement ses revenus aurait assez peu de crédit, l'État dont les finances ne seraient pas organisées de manière à percevoir les impôts régulièrement et sûrement jouirait d'un crédit très restreint. Comme l'individu dont la fortune est obérée de dettes, les États qui ont une forte dette publique ont moins de crédit, à moins que leurs richesses et leurs revenus ne soient surabondants en proportion.

§ 354. Les États sont donc poussés par l'*intérêt public* comme les individus le sont par leur *intérêt personnel* à utiliser les ressources de l'avenir pour faire face aux besoins du présent ou pour aider la production présente.

Nous tracerons dans l'art économique les règles qui

doivent guider l'État dans l'usage du crédit public, afin d'en retirer la plus grande utilité sociale au prix des moindres sacrifices possibles pour les nations et les individus.

Chapitre III.

Des consommations publiques.

§ 353. Les consommations ou dépenses publiques sont celles des richesses employées par l'État à la satisfaction des besoins collectifs de tous ses membres. Ce sont les seules que l'État est compétent à régler.

Le principe de justice, qu'il a le devoir de suivre et de faire observer, lui commande de ne gêner en rien la liberté des particuliers dans l'usage qu'ils font de leurs richesses sans violer la liberté des autres hommes. Chacun est libre naturellement d'user comme il lui plait des richesses qu'il a créées ou légitimement acquises, en suivant les conseils de son intérêt personnel dont il est le seul juge. Toute intervention de l'État qui limite la liberté des consommateurs est à la fois contraire au principe de la justice et à celui de l'utilité individuelle dont chacun est le meilleur juge. Elle est de plus contraire à l'utilité sociale elle-même: car si l'intérêt personnel de l'homme ou le désir d'obtenir et de consommer à son gré des objets qu'il croit utiles à sa conservation ou à son bonheur, est le mobile unique qui le pousse a la production, toute restriction de la liberté de l'homme dans la consommation de ses richesses détruit dans son germe le mobile du travail et arrête ainsi la sève de la production elle-même. La richesse sociale n'est autre chose que la somme des richesses individuelles produites par chaque homme, et les lois res-

trictives de la liberté individuelle dans les consommations privées détruisent dans leur germe la richesse sociale.

§ 356. En revanche l'intérêt public qui sert de guide au gouvernement pour établir et percevoir les impôts ou faire des emprunts, doit encore lui servir de règle naturelle pour l'usage des moyens pécuniaires qu'il en a retiré, de même que l'intérêt personnel guide l'individu dans la production et dans la consommation des richesses particulières. Les règles des dépenses publiques sont donc les mêmes que celles des dépenses des particuliers. Le gouvernement doit dépenser les revenus de l'État comme un bon père de famille. Il est cependant trois principes essentiels que nous croyons devoir formuler ici:

1° L'État ne peut faire aucune dépense, quelque faible qu'elle soit, sans avoir pour but de procurer à la société un véritable avantage et la plus grande utilité possible.

2° Les richesses publiques ne doivent être consommées que pour l'avantage de ceux qui ont eu la peine de les produire par leur travail et qui les ont remises à l'État sous la forme de contributions. Elles doivent être employées pour l'utilité de chacun d'eux en proportion de sa quote-part d'impôt.

3° Les dépenses publiques doivent, autant que possible, être ordonnées et faites par ceux mêmes qui paient les impôts relatifs, parce qu'ils sont les seuls qui puissent juger sainement et sous la sanction de leur propre intérêt, si l'utilité de la consommation mérite la peine qu'elle coûte (pour produire et payer l'impôt relatif). De là dérive la nécessité des budgets préventifs votés par les contribuables, soit par leurs représentants. Telle est aussi la raison qui doit faire condamner le système de la centralisation administrative: chacune des sociétés mineures

dont la réunion forme l'État, doit être libre d'administrer par elle-même ses intérêts particuliers et locaux, sous le contrôle de l'autorité centrale et suprême qui veille à la sauvegarde des intérêts communs.

§ 337. Le premier principe est évident après ce que nous avons dit sur la consommation en général et sur l'impôt. Il a été cependant violé bien fréquemment par les gouvernants qui, considérant le trésor de la nation comme leur propre patrimoine, y ont puisé à pleines mains pour enrichir leurs amis ou leurs courtisans. Les gros traitements n'entraînent aucune perte pour la richesse publique, dit-on souvent, ils font au contraire aller le commerce, car les fonctionnaires rendent en détail à la société, par les consommations qu'ils font, ce qu'ils en ont reçu en bloc. Voltaire était l'interprète de cette erreur lorsqu'il disait : « Le roi d'Angleterre a un million sterling à dépenser par an... Ce million revient tout entier au peuple par la consommation ». Ce raisonnement pour être juste doit supposer nécessairement que les fonctionnaires rendent à la société gratuitement, comme ils l'ont reçu, l'argent qu'ils consomment : malheureusement, au lieu de le rendre ainsi, ils l'échangent contre d'autres valeurs qu'ils détruisent réellement en les consommant. Ils ressemblent, *économiquement* parlant, lorsqu'en échange de leurs traitements ils ne rendent pas des services équivalents à la société, à un voleur qui prendrait les écus d'un marchand et s'en servirait ensuite pour lui acheter ses marchandises (1).

§ 338. Le second principe est un corollaire de l'égalité et de la proportionnalité des impôts. Il contient la con-

(1) Mot de Robert Hamilton.

damnation de tous les systèmes d'impôts qui autrefois grevaient les peuples des plus lourdes charges pour en exempter une classe privilégiée, et satisfaire les caprices de courtisans parasites. Il condamne encore aujourd'hui tous les abus d'administration des deniers publics qui tendent à rendre l'État une grande fiction au travers de laquelle on tâche de vivre aux dépens de tout le monde.

§ 339. Enfin le troisième principe est le corollaire des lois de la valeur de mérite. En effet pour qu'un homme puisse juger si la valeur d'usage d'un produit est supérieure a son coût de production, il faut qu'il ressente à la fois et la peine du travail et la douleur du besoin, afin d'en faire la comparaison, et de pouvoir conclure si l'utilité a obtenir et à consommer est supérieure ou non au travail qu'elle coûte. Le fonctionnaire de l'État peut connaître l'utilité à obtenir, mais non la peine du travail qu'il ne ressent pas lui-même. Voilà pourquoi le contribuable est le seul juge naturel de l'opportunité des dépenses publiques, soit de leur *valeur de mérite*. — La centralisation administrative conduit facilement l'État à méconnaître les intérêts des localités plus éloignées ou moins connues : lorsque des maux se font sentir dans une commune ou dans une province, il ne peut en être aussi bon juge que ceux qui les ressentent eux-mêmes. Souvent aussi elle le conduit à sacrifier les intérêts d'une partie de la nation à ceux d'une autre partie. C'est ainsi qu'en France toute la vie sociale semble concentrée a Paris et que les départements du nord ont reçu immensément plus de valeurs de l'État que les départements du midi, sous forme de chemins de fer, de canaux, de travaux publics de toute espèce, et sous forme d'accroissement de valeur attribué à leurs propriétés par cette inégale distribution des dépenses publiques.

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

Chapitre I.

Lois naturelles et fondamentales de l'Économie internationale.

§ 340. L'économie internationale a pour but de rechercher les lois naturelles de la production, de la répartition et de la consommation des richesses dans le monde entier, c'est-à-dire, dans les rapports qu'ont entr'eux les hommes de toutes les nations. Elle ne diffère de l'économie sociale que par l'étendue de son objet qui embrasse toutes les nations au lieu de se borner à une seule.

Avant de tracer les lois qui régissent l'économie internationale, nous devons résoudre deux questions fondamentales qui touchent à son existence: l'état naturel des peuples est-il l'isolement ou l'association? — Quel est le principe naturel et suprême qui doit régler les rapports des hommes de toutes les nations?

§ 341. A mesure que le genre humain s'est répandu sur la terre, la nature a sagement divisé les hommes en un certain nombre de sociétés politiques ou nations différentes, afin qu'ils pussent exercer librement leur activité dans chacune d'elles, sous la protection d'une autorité centrale assez rapprochée de chaque homme pour étendre sur tous l'empire des lois et des forces sociales. Cette division naturelle devint plus sensible à mesure que les hommes s'isolèrent les uns des autres en vivant séparément dans

leurs sociétés respectives et ne conservant guères avec les autres peuples que des rapports de guerres ou de rapines. Alors la différence de leur vie individuelle et sociale, de leurs institutions politiques et religieuses, des progrès de leur civilisation plus ou moins rapides, l'influence prolongée des climats divers sous lesquels ils vivaient et une foule d'autres causes, imprimèrent aux hommes de chaque nation les caractères différentiels qui forment aujourd'hui les signes distinctifs de leur nationalité et qui sont si profondément marqués chez eux qu'ils pourraient faire douter de leur identité originaire. Ces caractères différentiels rendirent toujours plus nécessaire la division du genre humain en un certain nombre de sociétés politiques distinctes, où les hommes qui possèdent les mêmes caractères de nationalité, puissent rechercher et employer collectivement les moyens de conservation et de perfectionnement les plus conformes à leur état social et par conséquent les plus utiles pour eux. Voilà pourquoi les institutions sociales d'un peuple, ses lois et son administration ne peuvent jamais être identiques avec celles d'un autre peuple : voilà pourquoi ont toujours échoué les tentatives des conquérants qui voulaient soumettre aux mêmes lois plusieurs peuples divers.

§ 342. Mais si la nature a divisé les hommes en autant de nations distinctes, elle n'a élevé entr'elles aucune barrière infranchissable. Au contraire tous les hommes forment entr'eux une vaste association naturelle dont le fondement est leur identité d'origine, leur identité de nature et l'identité du but auquel ils tendent, dont les liens consistent dans la conscience qu'ils ont de cette communauté et dont la loi suprême est la justice universelle. Dans cette grande association et en vertu de cette identité originaire,

tous les hommes naissent libres et égaux en droits à quelque nation qu'ils appartiennent, et c'est un devoir naturel pour tous de reconnaître et de respecter les droits de chacun d'eux. Les États eux-mêmes sont autant d'êtres moraux ayant chacun l'intelligence et la volonté collective des individus qui les composent, et par conséquent responsables de leurs actes, capables de droits et de devoirs. Ils doivent, comme les individus mêmes, reconnaître et respecter la libre activité de tous les hommes. L'admission des étrangers dans un État et la garantie accordée à leurs droits ne sont donc point des actes de générosité dont un gouvernement peut fixer les conditions et limiter les effets, mais c'est l'accomplissement d'un devoir absolu imposé par la justice elle-même aux gouvernements des nations envers tous les membres de la grande famille humaine.

§ 343. Dans chaque État l'autorité souveraine, qui est chargée de faire régner la justice, fait des lois positives pour déclarer, régler et garantir les droits de chacun: elle doit ainsi reconnaître et garantir aux étrangers de toutes les nations le libre exercice de leurs droits, sans y mettre d'autres restrictions que celles nécessaires pour défendre et garantir les droits de ses propres sujets. Parmi celles-ci se trouve naturellement la disposition générale en vertu de laquelle un étranger ne peut jouir des droits civils dans l'État, si sa propre nation les refuse aux citoyens de cet État. Le droit et le devoir de protéger ses sujets commande alors au pouvoir social d'user de rétorsion plutôt que de recourir à la guerre, et l'étranger qui la souffre doit imputer à sa propre nation dont il est membre solidaire le mal que lui cause ce moyen de défense. — C'est une erreur grossière et commune de croire que les droits dont les hommes jouissent en société dérivent des lois positives

faites par leurs législateurs et que les étrangers ne doivent jouir dans un État que des droits appelés *naturels*, tandis que les droits appelés *civils* n'appartiennent qu'aux citoyens. Les seuls droits appartenants exclusivement aux citoyens d'un État sont les droits *politiques* par lesquels ils participent à l'exercice de la souveraineté : il est naturel en effet que les membres seuls d'une société aient le droit de la régir. En cela l'égalité n'est point violée, car chaque homme les exerce dans sa propre nation. Mais tous les autres droits ne sont que des droits originaires, communs à tous les hommes, ou des droits dérivés, acquis par l'exercice légitime de l'activité de chacun, et aussi respectables que la liberté originaire dont ils dérivent. L'autorité civile ne fait que les déclarer et en régler l'exercice; et si on veut pour cela les nommer *civils*, on doit dire que les *droits civils* appartiennent à tous les hommes, aussi bien aux étrangers qu'aux sujets de l'État.

§ 544. De ces principes on peut conclure *à priori*: l'état naturel des hommes de toutes les nations est l'association et non l'isolement. — La liberté de rapports et de commerce entre tous les hommes est un principe de justice internationale. — Le gouvernement qui empêche les étrangers de communiquer et de commercer librement avec ses sujets viole à la fois la liberté naturelle des citoyens et celle de tous les hommes et commet un crime de lèse-humanité. Bientôt nous allons voir que la providence a tout disposé pour engager les peuples par leur propre intéret à suivre ces lois bienfaisantes.

§ 545. Comme Dieu a créé les hommes différents et inégaux en facultés physiques et morales, et les a pourvus d'éléments de production divers pour les forcer à s'unir entr'eux et à obtenir par leurs efforts combinés ce qu'ils

ne pourraient obtenir isolément; de même aussi il a doté les différents peuples qui sont répandus sur la surface du globe de forces productives et d'éléments de production divers et inégaux, pour les obliger à s'unir entr'eux et à acquérir dans leur association les richesses et le progrès que chacun d'eux ne pourrait obtenir par lui seul. En effet les deux éléments primitifs de la production sont l'homme et la nature : or il n'est pas deux contrées au monde où ils soient identiquement les mêmes.

§ 346. Chacune des nations du globe a sa constitution géologique particulière. Ici s'élèvent des chaines gigantesques de montagnes: là s'étendent des plaines indéfinies. Ici de larges vallées sont arrosées par des ruisseaux et des fleuves abondants; là au contraire les sables mouvants du désert défient toute végétation: ailleurs le regard se perd au loin sur l'immensité des mers. Dans certains pays, au nord principalement, la terre contient en abondance dans son sein des couches inépuisables de charbon, des mines de fer, de plomb ou d'argent. Dans d'autres se trouvent le cuivre, le platine, l'or et les pierres précieuses. — La même diversité s'observe dans leurs espèces végétales et animales. Le soleil, qui échauffe et éclaire la terre, darde ses rayons sur les diverses parties du monde d'une manière plus ou moins directe, plus ou moins oblique. Dans les zônes torrides il prodigue la chaleur et la lumière dont il est plus avare pour les zônes tempérées et qu'il semble parfois même refuser entièrement aux zônes polaires : c'est ainsi qu'il marque à chaque espèce de végétaux les limites qu'elles ne peuvent franchir. La vigne et le mûrier ne croissent guères au delà du 50me degré de latitude N. et c'est au 45me degré de latitude S. qu'ils prospèrent d'avantage. Le

blé ne pousse guères au delà du 62me degré, ni le seigle au delà du 67me ni le riz au delà du 48me. La canne à sucre, la plante à café, le cacao ne poussent point dans le même sol où croissent le chanvre, le lin, le houblon ou les sapins. — Les espèces animales y sont également variées; chaque nation a les siennes propres et si elle peut en augmenter le nombre en acclimatant chez elle des races étrangères, elle ne peut toutefois excéder certaines limites qui sont posées par la nature même, car l'homme seul est cosmopolite.

§ 347. La même variété s'observe dans les facultés productives des hommes chez les différents peuples. Sous les climats du nord l'homme éprouve des besoins nombreux et urgents qui le poussent vivement à la production; mais les obstacles qui s'y opposent sont invincibles. Les étés de trop courte durée ne permettent pas aux céréales de mûrir ou ne laissent former que de faibles récoltes. La terre qui demeure ensevelie sous la neige pendant six ou sept mois de l'année, condamne au repos forcé ses habitants, qui ne peuvent produire pendant cet intervalle que les objets nécessaires à leurs usages domestiques. Le peu d'abondance des récoltes et l'immense espace réservé aux forêts qui fournissent le combustible, empêchent les populations de se condenser sur un même territoire et d'obtenir ainsi les avantages qui résultent de l'association et de la division du travail, de l'usage des machines et des échanges multipliés. Aussi les industries principales des races du nord ne sont-elles guères que la chasse et la pêche, et ce n'est qu'à force d'énergie qu'elles peuvent s'élever à un certain degré de bien-être et de richesse.

§ 348. Dans les contrées équinoxiales, les besoins de l'homme sont très-peu nombreux et les efforts qu'il doit supporter pour les satisfaire sont presque nuls. « On y

connait à peine les vicissitudes des saisons et un ciel d'une clémence continue y épargne aux hommes la plupart des souffrances contre lesquelles ils ont à lutter sous les climats à températures variables. Une cabane élevée à la hâte leur donne tout l'abri désirable, soit contre les rayons du soleil, soit contre les rares outrages de l'air; le moindre tissu suffit pour les préserver des incommodités qu'entraine la nudité et du moment où ils n'ont plus à redouter les tourments de la faim, il leur est loisible de goûter les douceurs du repos. — Rien non plus dans le caractère et la succession des labeurs dont ils ne peuvent s'abstenir n'est de nature à corriger efficacement les inconvénients attachés à la simplicité des besoins. L'agriculture même ne leur demande que des efforts peu soutenus. La terre durcie et desséchée par l'ardeur excessive du soleil ne se prête au travail que pendant les cinq ou six semaines qui suivent l'époque annuelle des pluies; et les longs chômages qu'elle impose à ceux qui la cultivent ne manquent pas de nourrir leur penchant à l'indolence. Ce n'est pas tout : les calculs de la prévoyance ne leur sont pas d'une nécessité bien distincte. Comme il n'existe entre les saisons que des différences de température à peine appréciables, ils n'ont pas à préparer durant l'une d'entr'elles les ressources et les provisions qu'une autre exigera, et pour eux la vie au jour le jour est constamment facile. Aussi vainement la nature a-t-elle prodigué au sol qu'ils habitent les moyens de production, elle ne leur a pas donné la seule chose qui leur apprendrait à en tirer bon parti, de nombreux besoins auxquels il leur faille pourvoir sous peine de privations douloureuses (1) ».

(1) Passy, dans le *Dictionnaire de l'Économie politique* de Coquelin et Guillaumin. V. *Climat.*

§ 349. Sous les zônes tempérées au contraire, tout s'unit pour stimuler l'homme à la production et pour rendre celle-ci facile et abondante. Les besoins les plus nombreux et les plus variés l'assiègent sans cesse; les vicissitudes des saisons y sont nettement marquées et il a successivement à se défendre contre les chaleurs brûlantes de l'été et contre les rigueurs vives et prolongées de l'hiver. Les vêtements qu'il doit se procurer sont nombreux et variés et ils doivent être appropriés aux conditions atmosphériques les plus contraires. Son habitation doit être solidement construite pour résister à toutes les intempéries et le défendre alternativement du froid et du chaud. Les fruits de la terre mûrissent lentement et demandent des soins continuels. L'homme, en un mot, doit constamment combattre les hostilités du climat et ce n'est qu'au prix d'une activité et d'une énergie soutenues, d'une prévoyance et d'une économie infatigables, d'un travail incessant exercé sur tous les éléments de la nature, qu'il peut se prémunir contre les exigences variées des saisons et pourvoir longtemps à l'avance à tous ses besoins.

§ 350. D'un autre côté, la terre ne s'y repose que pendant un hiver assez court: elle y est susceptible des cultures les plus variées et les plus riches, et renferme toute espèce de minerais. Les agents naturels y sont variés et puissants; presque toutes les races des animaux les plus utiles y vivent naturellement ou peuvent s'y acclimater; tous les éléments de la production s'y trouvent en abondance. L'homme lui-même y acquiert aisément toutes les qualités qui peuvent porter au plus haut degré sa puissance productive. Ses fibres n'y sont point amollies par la chaleur ni engourdies par un froid excessif, et l'exercice conti-

nuel du travail lui confère une vigueur et une activité inconnues aux habitants des autres régions. De même son intelligence se développe plus aisément à cause de la lutte continuelle et variée qu'il doit soutenir contre les besoins nombreux qui l'assiègent. En un mot le mobile de la production qui est la valeur de mérite des produits à obtenir est plus grand dans les climats tempérés, car d'un côté les besoins y sont plus nombreux et plus urgents que dans les pays chauds, et par conséquent l'utilité des produits est plus grande ; et de l'autre, le travail y est plus facile et plus fécond que dans les pays du nord. Les peuples de la zône tempérée semblent donc les plus favorisés de la nature.

§ 551. Quelque soit cependant le patrimoine de richesses naturelles et de facultés productives qui appartienne aux différents peuples, l'isolement est aussi impossible pour eux que pour les individus eux-mêmes. Chaque peuple voit sa population s'accroitre aussi rapidement que le permet l'accroissement de ses richesses; les besoins mêmes de chaque individu augmentent continuellement en suivant les progrès de la civilisation, et bientôt les produits qu'un territoire peut offrir à ses habitants deviennent insuffisants. Alors naissent forcément les échanges internationaux ou l'association et la division du travail entre les peuples. Chacun d'eux reconnait qu' impuissant à se procurer par lui seul tous les produits qu'il désire, il pourrait avec des frais de production beaucoup moindres obtenir une quantité de produits beaucoup plus grande, en exerçant uniquement les industries les plus conformes aux éléments de production de son territoire et aux forces productives qu'il possède : il juge que ses voisins pourraient en faire autant, et qu'alors chacun d'eux obtien-

drait par la production indirecte et l'échange successif une quantité beaucoup plus grande de produits au prix de moindres efforts. C'est ainsi que s'établissent entre les peuples comme entre les individus l'association et la division du travail et le partage des industries.

Mais ce n'est là que le premier pas. Dans chaque industrie, l'inégalité et la diversité des éléments de production que possède chaque individu, force les hommes par leur intérêt à s'associer entr'eux, pour se partager les divers travaux de la production et pour réunir avec plus d'avantage la matière première, les matériaux, les agents naturels, les instruments, la main d'œuvre, la science, en un mot tous les éléments nécessaires. La même cause doit amener le même effet pour les peuples. Nous avons déjà observé la variété immense des éléments de production que possèdent les diverses nations. Quelques exemples feront encore mieux saisir cette subdivision des travaux de chaque industrie entre tous les peuples.

§ 552. L'Europe entière emploie pour se vêtir des tissus de coton dont la *matière-brute* lui vient de la zône torride (1). L'Italie produit annuellement de la soie brute pour plus de 200 millions de francs dont elle exporte pour 150 millions. L'Angleterre exporte chaque année pour plus de 520 millions de francs de fontes et de fer. — De même les *matériaux* de chaque industrie sont répandus dans le monde entier. La Grande Bretagne produit à elle seule plus de la moitié du charbon de terre qui se consomme

(1) En 1856 la valeur de cette matière première employée en Amérique et en Europe était d'un milliard et quatre cent millions. Le travail manufacturier qui la réduisait en tissus en augmentait la valeur de 2 milliards et 500 millions, et en portait ainsi la valeur totale à plus de 4 milliards de francs. V. *Dictionnaire du Commerce*, 1859.

sur toute la terre (1), tandis que l'Italie n'en possède presque point (2). L'Amérique méridionale fournit chaque année à l'Europe sous forme de guano une immense quantité d'engrais (3). — Les *agents naturels* sont partout d'une variété infinie. — Sans parler de la différence des climats et des cultures, la force motrice de l'eau ne se trouve que dans les pays accidentés ou montagneux: ici le vent peut servir de moteur à un moulin; là il n'apporte que la tempête. L'atmosphère sèche et brûlante ou bien humide et brumeuse de certaines contrées, suffit parfois à elle seule pour leur assurer le monopole d'une industrie donnée (4). — Les *outils* et les *machines* qui sont eux-mêmes des produits achevés sont meilleurs et s'obtiennent à un plus bas prix dans les pays qui ont de meilleurs éléments pour les fabriquer ou seulement plus

(1) La production du charbon en Angleterre était en 1856 de 677 millions de quintaux métriques dont le prix était sur place de 411 millions de fr. tandis qu'à Londres son prix est déjà de 2 f. 56 c. le quintal métrique, à Paris de 3 f. 50 à 4 f., à Gènes de 5 f. et à Turin de 8 f. *ibid.*

(2) L'Italie possède de l'anthracite, du lignite, etc., mais n'a presqu'aucune espèce de charbon de terre qui serve aux manufactures et que l'on puisse réduire en coke.

(3) La France en a reçu en 1857, 67 millions de kilogrammes. *Dict. du Com.*

(4) L'extraction du sel par évaporation des eaux salines se fait aisément à ciel ouvert dans les pays chauds, et ne s'obtient qu'à force de combustible sous une atmosphère froide ou humide. Dans le royaume de Naples, la chaleur même des vulcans souterrains sert à chauffer l'eau que l'on fait passer dans des tubes à une certaine profondeur sous terre, d'où elle vient ensuite s'évaporer dans des bassins où le sel se cristallise, sans frais de combustible. On sait que la supériorité des fabriques de soie Lyonnaises dépend en partie de l'atmosphère humide et de l'eau du Rhône.

de science. C'est ainsi que l'Angleterre qui ne possède pas un atôme de fonte acièreuse l'achète en Suède et en Toscane et lutte pour la fabrication des outils et des machines avec la Belgique, l'Allemagne et la France (1).

Quant à la *main d'œuvre*, on observe une variété non moins grande dans l'aptitude des différents peuples pour des travaux particuliers, résultant de leur caractère spécial, de l'habitude et d'une foule d'autres circonstances. Qui ne connait l'habileté des bûcherons Tyroliens ou Bergamasques, la frugalité et la hardiesse du marin Gènois, le talent particulier des horlogers Suisses, des apprèteurs, des dessinateurs d'étoffes de Mulhausen, l'activité et l'énergie de la race Anglo-saxonne? La constance méthodique de la race Allemande, le feu d'imagination des Italiens, la rapidité de conception, le talent de vulgariser les idées et les inventions du génie Français ne sont-elles pas des caractères nationaux et permanents? — La *science* elle-même est un élément de production que les nations possèdent d'une manière fort inégale. Aujourd'hui les premiers ingénieurs ou mécaniciens du monde seront des Anglais ou des Belges; demain, peut-être, ce seront des Français ou des Américains. Les nations se dépassent tour-à-tour dans les arts et dans les sciences, et toujours celle qui est la plus avancée comunique aux autres l'utilité de ses progrès. La science se colporte comme une marchandise, et l'Europe la répand largement dans tout le reste du monde.

§ 555. Tous les peuples ont donc un intérêt évident à subdiviser entr'eux les éléments et les travaux d'une même

(1) Le seul fait d'avoir de bonnes meules assure à la ville de Langres un avantage marqué pour la fabrication des rasoirs.

industrie, de manière à ce que chacun d'eux fournisse les éléments qu'il peut obtenir plus avantageusement sur son territoire et se charge des travaux qu'il peut exécuter dans les meilleures conditions. C'est ainsi que le coton des Indes et la soie d'Italie vont au loin se réunir à des matériaux, des machines, des agents naturels, de la science et des ouvriers étrangers en Angleterre ou en France, pour y être transformés en tissus et revenir ensuite avec avantage dans leur pays d'origine. Dans cette coopération complexe et immense de tous les peuples, chacun d'eux reçoit par l'échange le prix de ses produits et de ses travaux; et comme la mesure de la valeur d'échange est le *coût de reproduction*, tout homme peut se procurer par la production indirecte et l'échange les produits et les éléments de production du globe entier, en ne dépensant pour cela que le travail (incorporé dans les produits qu'il cède) strictement nécessaire pour les obtenir dans les conditions les plus favorables.

§ 354. Ce n'est pas tout: le genre humain possède une force d'expansion indéfinie et lorsqu'un territoire regorge d'habitants, le trop plein de sa population se porte naturellement vers les pays qui manquent des bras nécessaires pour exploiter leurs richesses naturelles. Depuis un siècle, l'émigration porte en Amérique l'exubérance de la population d'Europe, qui dans son pays natal aurait produit la gène et la misère, tandis que dans un nouveau monde elle va créer des richesses immenses. Les capitaux possèdent la même force d'expansion. Lorsqu'une industrie en regorge, l'intérêt pousse les hommes à les porter dans une autre industrie. De même lorsqu'une nation regorge de capitaux qui ne trouvent plus chez elle un emploi assez utile, son intérêt la pousse à les déver-

ser chez d'autres nations pour en féconder les industries et en retirer elle-même un intérêt plus élevé. C'est ainsi que les capitaux des peuples les plus riches se répandent chez les plus pauvres, et que les capitaux de l'Europe vont encore féconder l'Amérique et l'Asie.

§ 555. Les lois naturelles de l'Économie internationale sont donc les mêmes que celles de l'Économie sociale dont elle ne diffère que par l'étendue des rapports qu'elle gouverne.

Ces considérations nous révèlent les desseins secrets de la providence. La variété et l'inégalité des éléments de production qu'elle a donnés en partage aux différents peuples, bien loin d'être une cause de discorde, servent au contraire à les unir entr'eux par les liens indissolubles de leur propre intérêt. Puis lorsqu'un État fait des progrès plus rapides que d'autres, par l'accroissement de sa population ou par l'accumulation de ses capitaux, la loi puissante de son intérêt le pousse encore à répandre au loin dans le monde entier, l'exubérance de ses forces de production. Voilà comment sont établis, à l'insu même des hommes, les liens qui assurent la fraternité des individus et des peuples et les progrès solidaires de toute la grande famille humaine.

§ 556. Cependant, cela est triste à dire, les hommes ont constamment méconnu ces lois bienfaisantes de la justice universelle et foulé aux pieds leurs propres intérêts : au lieu de s'associer, ils se sont toujours combattus et dépouillés les uns les autres par une violence ouverte ou par des artifices cachés. Aussi après avoir tracé les lois naturelles des rapports internationaux, l'économiste doit-il passer en revue les divers genres de rapports qui se sont établis entre les peuples, pour démontrer par des

preuves de fait, *a posteriori*, quels sont les maux qui dérivent des systèmes artificiels substitués par les hommes aux lois de la providence. L'expérience tient une école ouverte où les leçons coûtent cher! Puissent les peuples en profiter après quatre mille ans d'épreuves (1)!

Chapitre II.

Guerres, conquêtes, esclavage.

§ 557. Dès le commencement du monde, les hommes en se dispersant sur la surface de la terre ont formé des nations distinctes et isolées, qui, bien loin d'avoir entr'elles des rapports de commerce et d'union, n'avaient pas même la conscience de leur existence simultanée. Puis lorsque la puissance naturelle de reproduction du genre humain eut poussé les différents peuples à occuper un territoire toujours plus vaste, ils se rencontrèrent sur mille points divers, mais ils ne se reconnurent point comme frères: l'étranger fut partout regardé comme un ennemi et la guerre apparait dès lors, dans l'histoire du genre humain, comme un fléau fatal et incessant qui sépare les peuples par des barrières infranchissables de haine et de vengeance et en arrête les progrès par des monceaux de ruines. En vérité l'histoire universelle n'est qu'un long et sanglant récit de pillages, de guerres et de conquêtes.

(1) L'exposition des principes de la science est ici achevée. Mais je crois utile de la faire suivre immédiatement du tableau des systèmes que les hommes ont substitués à l'organisation naturelle de la providence et dont la plus grande partie appartiendrait à l'art économique, afin que l'on voie comment les peuples sont peu à peu ramenés à l'organisation naturelle par leurs propres intérêts.

§ 558. Or sans vouloir entreprendre la tâche gigantesque de calculer ce que les guerres et les conquêtes ont coûté au genre humain depuis le commencement du monde, nous rappellerons ce que nous avons dit dans l'Economie sociale, de la spoliation, sous quelque forme qu'elle se présente. La guerre dépense en pure perte les capitaux et les forces productives des peuples qui, au lieu de les appliquer pacifiquement à la production, les emploient comme des instruments de rapine pour dépouiller ou opprimer d'autres peuples. — Elle détruit en germe les richesses et les forces productives des nations attaquées ou opprimées, pendant des siècles. — Enfin, pendant sa durée et même avant et après, elle arrête fatalement l'essor de la production. — Puis viennent les jours de vengeance et de révolte contre l'oppression où la guerre se rallume plus terrible et plus acharnée. C'est ainsi que se renouvellent et se perpétuent sans cesse les ravages incalculables de ces luttes fratricides.

§ 559. Limitons-nous à jeter un coup d'œil sur les maux les plus récents des guerres de nos jours.

Lorsqu'en 1776 éclata la guerre entre les colonies anglaises d'Amérique et leur métropole, les négociants anglais qui avaient avec elles un commerce de 1,500,000 L. st. se crurent ruinés, si on ne les réduisait à l'obéissance. Deux milliards furent dépensés pour cela, et lorsque malgré ses efforts, l'Angleterre dut reconnaître l'indépendance des États-Unis, les négociants anglais virent tout d'un coup, à leur grande surprise, leurs exportations en Amérique s'élever à 3,600,000 L. st. Aujourd'hui elles montent à plus de 12 millions de L. st. Quelle fut pour l'Angleterre l'utilité de cette guerre? aucune, sinon la honte d'être battue sur terre et sur mer et d'ins-

crire à son budget deux milliards de dettes. — Après la révolution française de 89 quand l'Angleterre voulut prendre part aux guerres civiles de la France, puis aux guerres étrangères de la révolution et du premier empire, ces guerres lui coûtèrent à elle seule vingt-six milliards de dépenses directes, dont dix-sept milliards furent inscrits à sa dette publique, sans compter toutes les autres pertes occasionnées par la guerre ; elles enlevèrent à l'Europe deux millions et cent mille soldats qui auraient été d'habiles travailleurs et qui n'ont servi qu'à y répandre des ravages affreux dont les traces sont à peine effacées aujourd'hui. Quelle en a été l'utilité définitive pour chacun des États d'Europe ? aucune, sinon l'épuisement de leurs forces et la ruine. — La guerre de Crimée a coûté à la France trois milliards de francs et des torrents du sang généreux de ses enfants. Quel avantage en a-t-elle recueilli jusqu'ici, sauf la gloire de ses armes ! — Pendant de longues années l'Autriche a maintenu par la force sa domination sur le pays le plus fertile de l'Europe. Quel avantage en a-t-elle retiré ? Une dette publique énorme et la menace toujours croissante d'une hideuse banqueroute. — Presque toutes les nations d'Europe ont aujourd'hui une dette publique excessive, contractée en majeure partie à cause de la guerre et qui absorbe pour le seul payement annuel de ses rentes un quart, un tiers ou la moitié de leurs revenus annuels. On ne peut prévoir si elles pourront jamais l'éteindre ou si même il ne viendra point un jour où les générations futures, impuissantes à supporter le poids des dettes accumulées par les folies de leurs ancêtres, devront se jeter dans les horreurs d'une banqueroute.

§ 360. « L'effectif militaire de l'Europe, disait M. De

Reden en 1850 (1), (et sous cette dénomination nous comprenons tout ce qui est payé sur les fonds consacrés à l'entretien des forces de terre et de mer) se compose de quatre millions d'individus environ, soit à peu près 1\|2 p. 100 de la population totale qui doit s'élever aujourd'hui à 267 millions d'âmes. — La valeur du travail annuel d'un adulte mâle ne saurait être évaluée à moins de 222 fr. 50; en Angleterre elle est en moyenne de 556 fr. 50 et en France de 296 fr. 80. Il en résulte qu'en enlevant aux arts utiles de la paix 4 millions de jeunes gens, on sacrifie une valeur annuelle d'au moins 890 millions de francs; c'est à peu près la moitié de la somme que l'Europe consacre au service des intérêts de sa dette.

« Les dépenses ordinaires du personnel et du matériel des forces de terre et de mer figurent actuellement au budget des États européens pour un surplus de deux milliards de francs; cette dépense jointe à la perte de l'envoi annuel sous les drapeaux de quatre millions de jeunes gens forme une somme de près de trois milliards. Les frais d'entretien des forces militaires des divers États de l'Europe forment 30, 24 pour 100 de la totalité de leurs dépenses ordinaires. La dépense totale pour cet objet pendant les trentes dernières années (de paix générale) a été de 60 milliards ».

§ 361. Peut-on calculer ce que l'emploi de deux milliards de capital et de quatre millions de travailleurs choisis pourrait produire annuellement en Europe de richesses sociales et de bien-être pour tous? Peut-on surtout calculer ce que l'accumulation progressive de ces

(1) *Lettre au Congrès de la paix* (1850); morceau cité par le *Dict. d'Écon. pol. verb. Paix.*

capitaux et de ces forces aurait produit depuis des siècles, tandis que *la seule crainte de la guerre* les a faits perdre inutilement? Enfin ne peut-on pas affirmer hardiment que les vainqueurs eux-mêmes dans ces luttes fratricides n'ont jamais acquis et ne pouvaient acquérir la centième partie des richesses qu'il auraient obtenues dans une association pacifique et libre avec tous les peuples du monde?

Nous ne voulons certes point prétendre que la guerre soit toujours illégitime et nuisible. Les guerres défensives et les guerres d'indépendance sont commandées au contraire par la plus saine économie, puisque la liberté est pour les nations un bien suprême, dont la défense mérite les plus grands sacrifices. Mais les guerres que fait un peuple pour opprimer ou dépouiller d'autres peuples sont des crimes internationaux, dont les lois naturelles qui régissent le monde lui font tôt ou tard porter la peine (1).

(1) Voici le tableau des guerres qui ont affligé le monde civilisé depuis le règne de Constantin, indépendemment des insurrections, des luttes partielles et des guerres engagées contre les peuples sauvages:

44	guerres	engagées pour obtenir un accroissement de territoire,
22	»	pour lever des tributs, etc.,
24	»	de représailles,
8	»	pour décider des questions d'honneur ou de prérogative,
6	»	pour des contestations relatives à la possession d'un territoire,
41	»	provenant de prétentions à une couronne, guerres de successions, etc.,
30	»	commencées sous le prétexte d'assister un allié,
23	»	provenant d'une rivalité d'influences,
5	»	de querelles commerciales,
55	»	civiles,
28	»	de religion, en y comprenant les croisades contre les Turcs et les hérétiques.

Quoique ce tableau soit défectueux, surtout pour les guerres d'in-

§ 362. La guerre dans l'antiquité avait ordinairement pour effet de réduire en esclavage les prisonniers de guerre ou les peuples vaincus et tous leurs descendants. Les vainqueurs jugeaient plus conforme à leurs intérêts de conserver les vaincus comme des machines vivantes et du bétail à élever, pour se décharger sur eux de la peine du travail. C'est ainsi que les peuples les plus civilisés en avaient une quantité énorme. Dans la Grèce antique, Platon affirme que chez un homme libre on rencontrait fréquemment 50 esclaves, et davantage chez les riches: Démosthène en avait 52 sans les femmes de sa maison; Philémonide, 300; Hipponique, 600; Nicias, 1000 dans les mines seulement (1). La population de l'Attique se composait de 135,000 hommes libres et de 380,000 esclaves. Il en était de même chez les Romains dont la population libre était relativement aux esclaves dans la proportion de 26 à 23 (2). A Rome en outre, la race des plébéiens libres était constamment décimée par les guerres, écrasée par les impôts, les dettes et la misère, tandis que les patriciens possédant en grande partie la race esclave et s'emparant eux seuls des territoires conquis, peuplaient leurs ateliers et leurs terres de travailleurs esclaves.

§ 363. Cependant les Romains s'aperçurent bientôt que le mobile du travail humain étant l'intérêt, ils pourraient sti-

térêts commerciaux, on peut en déduire que toutes les guerres eurent pour objet l'oppression ou la spoliation *religieuse, commerciale, politique* ou *civile*.

Or l'intérêt évident des peuples ne leur conseillait-il pas au contraire de suivre la maxime bienfaisante de la Justice. *Liberté et égalité en tout et pour tous?* V. *Dictionnaire de l'Économie politique*, verb. *paix*.

(1) *Économie politique des Athéniens*, Boeckh 1828.

(2) Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, 1840.

muler beaucoup mieux le travail de leurs esclaves en leur accordant un pécule, dont l'administration et la libre jouissance leur seraient abandonées dans une certaine mesure, à la condition de remettre à leurs maitres les gains de leur industrie. Puis ils leur permirent de se former un pécule pour se racheter eux mèmes, ce qui arrivait ordinairement lorsque l'esclave parvenu au terme de sa vie ne pouvait plus guères rendre un service actif. Une fois affranchi, il devait encore fournir des redevances ou certains services (*operae serviles*) à son ancien maitre. Les Romains croyaient mème communément que le travail d'un homme libre est plus puissant que celui de deux esclaves, et souvent ils affranchirent ou transformèrent leurs esclaves en colons ou en métayers, pour leur donner à cultiver leurs terres en les morcelant.

§ 364. C'est à la religion chrétienne qu'appartient la gloire d'avoir fait pénétrer dans la législation des peuples d'Europe les principes de liberté et d'égalité qui adoucirent peu à peu l'esclavage romain, celui des barbares et la servitude féodale, et en amenèrent insensiblement l'abolition (1). L'esclavage n'existe plus chez les nations d'Europe (2); mais la portion de leur race qui s'est portée en Amérique y a créé l'esclavage, et la traite des nègres qui ne le cède en rien à la barbarie de l'antiquité. Les raisons pour lesquelles on l'y conserve encore sont appelées des raisons économiques. Il est donc du devoir de l'économiste de s'en occuper, pour protester au nom de la justice et de l'intérèt des peuples contre cette infamie.

(1) V. principalement à ce sujet Balmes. *El protestantismo comparado con el catolicismo en sus relaciones con la civilisation Europea*, cp. XLIII. Contrà. Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*.

(2) Excepté le servage en Russie qui va bientot disparaitre aussi.

§ 365. Lorsque les Espagnols s'emparèrent de l'Amérique, ils la dépeuplèrent rapidement en faisant travailler dans les mines la race indigène et en l'assujettant aux traitements les plus cruels. Les bras manquèrent bientôt soit pour les mines, soit pour la culture des terres. On recourut alors à la traite des noirs. Les tribus nègres du littoral africain étaient constamment en guerre les unes avec les autres: on acheta à vil prix des chefs de tribus leurs prisonniers de guerre et quelquefois leurs propres sujets; d'autres fois on s'en empara de vive force; puis on les importa en Amérique. Plus tard toutes les nations d'Europe imitèrent les Portugais et les Espagnols. La France accorda aux compagnies du Sénégal et de la Guinée une prime d'importation de 13 francs par tète d'esclave, à condition d'en importer tous les ans dans les colonies, la première deux mille et la seconde mille. A la paix d'Utrecht, l'Angleterre stipula d'avoir seule le droit de fournir d'esclaves les colonies espagnoles.

§ 366. Mais au 18me siècle, les écrivains religieux, les philosophes et les économistes soulevèrent l'opinion publique en France, en Angleterre et dans l'Amérique du Nord contre l'esclavage des noirs. La plupart des États-Unis du Nord en prononcèrent d'abord l'abolition (de 1776 à 1782). Ensuite la Convention française abolit la traite et l'esclavage, mais bientôt l'empire s'empressa de les rétablir. L'Angleterre supprima la traite pour ses colonies en 1807 et fit dès lors les efforts les plus énergiques pour la faire cesser dans le monde entier. Ce n'est pourtant que depuis 1814 que les autres États d'Europe accédèrent successivement à un accord pour réprimer la traite, en établissant des croisières sur la côte d'Afrique, en admettant le droit de visite sur les bâtiments en haute mer

et en assimilant les négriers aux pirates. Cependant l'esclavage continua à subsister dans toutes les colonies des nations d'Europe et dans toute l'Amérique du Sud. Aussi les négriers, poussés par l'appat du gain, continuèrent-ils avec plus d'ardeur leur odieux trafic, en faisant des prodiges d'adresse et de barbarie pour échapper aux croiseurs. L'abolition de la traite et les croisières ne diminuèrent en rien le nombre des esclaves fournis aux colonies: seulement elle se fit dès lors avec des cruautés inouies.

Les défenseurs de la liberté humaine comprirent alors qu'il fallait attaquer l'esclavage lui-même et ils poussèrent énergiquement les gouvernements à son abolition. La plupart des États-Unis de l'Amérique du Nord avaient déjà prononcé l'affranchissement des esclaves. Le gouvernement anglais, pressé par l'opinion publique, la décréta à son tour en 1833 pour les nègres de toutes ses colonies. Les clauses de l'acte d'émancipation étaient: 1° que les $^{3}/_{7}$ de la valeur des noirs seraient payés à leurs propriétaires (1); 2° que les esclaves resteraient encore quatre ou six années, selon leur emploi, au service de leurs maitres. La première clause fut exécutée en payant 500,000 millions de francs aux colons; mais la seconde, qui devait indemniser ceux-ci du surplus de la valeur des esclaves émancipés, ne put être exécutée que pendant quatre ans, après lesquels il fut impossible de retenir les esclaves. Dès lors, abandonnés à eux-mêmes, abrutis et sans aucune intelligence de leurs intérèts, ils refusèrent de travailler pour leurs anciens maitres et le plus grand nombre des planta-

(1) Les esclaves étaient estimés 1,400 f. par tête On calculait à 7 ans $^{1}/_{4}$ le nombre d'années de travail que peut donner un esclave. L'indemnité était donc complète.

tions tomba en ruines. En France les abolitionistes obtinrent (en 1845) que les esclaves pussent se constituer un pécule pour se racheter; puis à la suite de la révolution de 1848 l'émancipation des noirs dans les colonies françaises fut décrétée d'une manière absolue, moyennant le payement d'une indemnité à leurs propriétaires. Là aussi les bras manquèrent aux travaux des plantations et la production des denrées coloniales subit une baisse considerable.

§ 567. Mais l'esclavage n'avait point encore été aboli dans l'Amérique du Sud ni dans les colonies espagnoles. Puis, en même temps que la production des denrées tropicales baissait dans les colonies, la demande en augmentait continuellement en Europe.

La traite alors prit un développement plus grand encore et porta plus d'esclaves au Brésil, à Cuba et dans l'Amérique du Sud, qu'il n'en existait auparavant dans toutes les colonies d'Europe (1). Tant d'efforts et de sacri-

(1) Depuis 1807, époque de l'abolition de la traite en Angleterre, jusqu'en 1819, epoque de l'établissement des croisières, 2 millions 290 mille nègres ont été enlevés à la côte d'Afrique. Sur ce nombre, 680 mille ont été expédiés au Brésil, 615 mille dans les colonies espagnoles, et 562 mille dans les autres pays. Le *déchet*, pendant la traversée, a été de 433 mille. Depuis 1819 jusqu'en 1847, le nombre des nègres exportés a été de 2 millions 758,506, ainsi répartis: Brésil, 1 million 121,800; colonies espagnoles, 831,027; *déchet*, 688,299; capturés, 117,380. Totaux, pendant les quarante années: esclaves importés au Brésil, 1 million 801,800; dans les colonies espagnoles, 1 million 446,027; dans les autres contrées, 562 mille; *déchet*, pendant la traversée, 1 million 121,299; capturés, depuis 1819, 117,380. Ce qui donne en totalité, depuis la prohibition, 5 millions 048,506 victimes de la traite. Ces chiffres attestent combien peu les mesures prises pour empêcher le transport des esclaves de la côte d'Afrique ont atteint leur but. *Dictionnaire de l'Économie politique*, 1 vol., p. 717.

fices n'avaient abouti qu'à déplacer l'esclavage! Les abolitionistes anglais demandèrent alors que l'on établit des droits différentiels d'importation en faveur du sucre produit par le travail libre et contre le sucre produit par le travail esclave; ce qui fut fait par une loi proposée au Parlement anglais par Robert Peel (en 1845). Mais d'un côté le sucre de provenance libre était insuffisant aux besoins du marché anglais; celui de provenance esclave se vendait sur tout le continent européen et pénétrait impunément par contrebande en Angleterre même; et de l'autre il aurait fallu, pour être logique, repousser ainsi les autres produits du travail esclave, tels que le coton, le café, etc. Cette mesure n'avait donc d'autre effet que de faire payer le sucre plus cher aux consommateurs d'Angleterre, au grand détriment des classes pauvres, pour lesquelles l'usage du thé et du sucre est de première nécessité. Il fallut y renoncer. Souvent dès lors on a répété que l'émancipation des noirs avait été une mauvaise spéculation économique. Mais les gouvernements devaient racheter leur honte à quelque prix que ce fut et la justice est un devoir absolu que l'on ne peut marchander.

Aujourd'hui, en plein dix-neuvième siècle, la traite des noirs (1) et l'esclavage subsistent encore avec des

(1) « Les rapports de la Société pour l'abolition de l'esclavage sont remplis des récits de leurs tortures; on n'a que le choix des documents. Nous nous bornons à rapporter quelques passages d'une déposition du docteur Cliffe, Américain, qui a participé aux opérations de la traite, et qui a été en position d'en observer toutes les horreurs:

« Les esclaves, dit le docteur Cliffe, sont entassés pêle-mêle et couchés sur le flanc, dans un mélange confus de bras, de têtes, de jambes, grouillants les uns dans les autres, de sorte qu'il est difficile à l'un d'eux de remuer sans que la masse entière remue en même temps. Sur le même bâtiment on forme parfois deux ou trois ponts, encom-

raffinements de barbarie qui fait pâlir la férocité des can-

brés d'esclaves, et dont la hauteur ne dépasse pas un pied et demi ou même un pied. Ils ont ainsi la place nécessaire pour se tenir couchés, aplatis comme l'insecte visqueux; mais un enfant lui-même ne pourrait s'asseoir dans ces longs cercueils à compartiments. On peut dire qu'ils sont arrimés comme des boucauts ou comme des livres sur les rayons d'une bibliothèque. Ils sont nourris par un homme qui leur descend une callebasse d'eau et une parcelle d'aliments. Un petit nombre d'entre eux, ceux qui semblent plus accablés, sont hissés sur le pont au grand air. Avant le redoublement de sévérité de nos lois, on leur distribuait leur nourriture sur le pont, par escouades successives; mais aujourd'hui ce faible adoucissement ne leur est même plus donné. Jadis les négriers amenaient avec eux un chirurgien; aujourd'hui il n'est pas de praticien de quelque valeur qui voulût les suivre. Les bâtiments perdent quelquefois plus de la moitié de leur cargaison, et l'on cite même l'exemple d'un chargement de 460 nègres sur lesquels 16 seulement survécurent au voyage. Rien ne saurait donner une idée des souffrances auxquelles ces malheureux sont soumis, principalement à cause du manque d'eau: comme la présence à bord d'une grande quantité d'eau et de tonneaux expose les négriers à la confiscation, ils sont arrivés, après des calculs d'une odieuse précision, à reconnaître qu'en distribuant une fois tous les trois jours à un individu l'eau contenue dans une tasse de thé, cela suffisait pour lui conserver la vie. Ils limitent en conséquence leurs approvisionnements d'eau fraîche à ce qu'il faut pour empêcher les esclaves de mourir de soif. Rien ne saurait non plus donner une idée exacte de la saleté horrible d'un navire chargé de nègres. Amoncelés et en quelque sorte encaqués comme le sont les nègres, dit le docteur Cliffe, il devient à peu près impossible de nettoyer le navire, lequel est fort souvent abandonné faute d'un Hercule assez téméraire pour nettoyer ces nouvelles étables d'Augias. Les bâtiments que l'on a purifiés conservent une odeur particulièrement âcre et fétide, qui trahit leur destination première. Je reconnus qu'un vaisseau naviguant sur la côte d'Afrique avait servi à la traite par les effluves caractéristiques qui s'en exhalaient. Il est bien certain que si un blanc était plongé dans l'atmosphère où vivent ces malheureux, il serait immédiatement asphyxié ».

« Le docteur Cliffe décrit ensuite l'aspect d'une cargaison de nègres

nibales (1). Huit millions d'esclaves sont élevés et reproduits comme du bétail pour cultiver les plantations de leurs maîtres qui accumulent par ce moyen des richesses énormes en défiant les cris d'indignation qui s'élèvent des quatre coins du monde civilisé pour les couvrir d'infamie. L'économiste doit donc rechercher tristement si tant d'efforts généreux resteront sans résultats et tant de honte sans vengeance. Voici ce que l'on peut présager.

§ 368. Les bénéfices énormes qui encouragent les négriers et les planteurs dans leur odieux trafic proviennent principalement de l'insuffisance de la production des

au moment du débarquement: « Les rotules de ces malheureux, dit-il, présentent l'aspect d'un crâne dénudé. Le bras se trouve dégarni de toute la partie musculaire: c'est un os recouvert de peau. Le ventre est protubérant et comme gonflé d'une manière maladive. Il faut qu'un homme prenne ces misérables dans ses bras pour les porter hors du bâtiment, car ils ne sont pas capables de marcher. Comme ils ne se sont pas tenus debout pendant un ou deux mois, leurs muscles sont affaiblis au point de ne pouvoir plus les soutenir. Ils ont un air hébété, hagard, et l'on peut dire qu'ils sont descendus jusqu'au dernier degré d'abaissement au-delà duquel il n'y a plus que la brute. Un grand nombre sont tout meurtris, couverts de larges ulcères, de maladies cutanées profondément repoussantes, et la *chique* se creuse, à travers l'épiderme et jusque dans les chairs, ses horribles refuges ». D'après le docteur Cliffe, pour faire parvenir 65 mille nègres au Brésil, il faut en enlever 100 mille à la côte d'Afrique, et, sur les 65 mille, il en meurt communément 3, 4 ou 5 mille dans les deux mois qui suivent leur arrivée.

« D'autres témoignages, recueillis dans les rapports de la Société pour l'abolition de l'esclavage, attestent que la déposition du docteur Cliffe n'est nullement empreinte d'exagération ». *Dictionnaire de l'Économie politique*, 1 vol., p. 717.

(1) V. l'art. *esclavage* dans le *Dict. de l'Écon. polit*, et le roman historique si émouvant de Harriet Beecher Stowe. *Uncle's Tom's cabin.*

denrées tropicales hors des pays à esclaves, et celle-ci dérive elle-même en partie du manque des bras de travailleurs libres là où pourrait s'obtenir la même production; ce qui force le commerce à demander une énorme quantité de ces produits aux pays à esclaves. Or la culture des denrées tropicales s'étend toujours davantage: l'émigration, depuis quelques années, fournit à l'Amérique une quantité beaucoup plus grande d'hommes libres. Les Indes elles-mèmes et l'Asie cultivent la canne à sucre et le coton et forment en même temps un courant d'émigration assez fort vers les plantations des colonies. Les Chinois surtout se répandent dans une proportion toujours croissante sur tout le revers occidental du continent Américain, où par leur frugalité et leur intelligente activité il se font rechercher comme d'excellents travailleurs. Or comme il est incontestable que le travail libre est immensément supérieur au travail esclave, dès que la culture libre se sera assez étendue pour satisfaire les demandes des marchés d'Europe, l'intérêt même des planteurs les forcera à abolir insensiblement l'esclavage par l'impossibilité où ils seront de supporter la concurrence de la culture libre. En outre dès que la production libre sera assez abondante et économique pour satisfaire au même prix les consommateurs d'Europe, ceux-ci pourront (comme les abolitionistes d'Angleterre l'ont souvent proposé), former une ligue volontaire pour ne consommer que des produits de la culture libre. Enfin les États du Nord de l'Amérique ont déjà fait les efforts les plus énergiques pour empecher l'esclavage de s'étendre et même pour l'abolir et l'on peut croire que le moment n'est pas loin où cette cause amènera leur séparation des États du Sud. Alors ceux-ci réduits à leurs propres forces et par-

qués, pour ainsi dire, comme des bêtes fauves au milieu de la civilisation qui les entourera de toutes parts en repoussant leurs produits, se verront forcés de céder à la pression de la concurrence et même de la force pour abolir l'esclavage. Mais que l'injustice est prompte à se commettre et lente à se réparer !

§ 369. La Russie profite aujourd'hui de l'expérience des autres peuples pour l'émancipation de ses serfs. Ceux-ci se trouvent à peu près dans la même condition que les serfs de la glèbe en France avant 89, et par conséquent, dans un état d'intelligence de beaucoup supérieur à celui des esclaves. Néanmoins l'émancipation générale a été préparée par des écoles élémentaires très nombreuses, par les conseils des autorités religieuses, par des mesures civiles, et par l'émancipation progressive de tous les serfs de la Couronne et de tous les serfs particuliers qui ont porté les armes pour la patrie. Puis en les émancipant aujourd'hui, le gouvernement russe fait établir par les nobles de chaque district ou impose lui-même au besoin, un réglement qui fixe les conditions de l'émancipation et assure aux paysans affranchis des moyens d'existence. Partout cette émancipation des serfs russes présente un spectacle admirable de fermeté de la part du gouvernement, de sagesse et de maturité de la part des paysans.

§ 370. Maintenant que l'on calcule, d'après la physiologie de la spoliation telle que nous l'avons exposée, les richesses perdues par l'esclavage dans le monde entier et, ce qui est pis encore, les millions d'êtres humains qui ont été sacrifiés à un gain sordide. Les richesses mêmes des pays à esclaves ne seraient-elles pas plus grandes, si l'émigration et le travail avaient toujours été libres? Pourquoi les hommes n'ont-ils point compris que les lois de la

justice qui leur viennent de Dieu devaient être aussi la règle naturelle de leur propre intérêt ?

Chapitre III.

Compagnies de commerce privilégiées.

§ 371. Nous avons vu jusqu'ici l'oppression et la spoliation sous leur forme la plus brutale ; nous allons les voir maintenant cachées sous le manteau du privilége et du monopole et dévastant toujours le monde au nom d'un intérêt prétendu des peuples.

Dans l'antiquité, l'isolement des nations parait avoir été un fait assez général et le commerce extérieur n'y apparait que de loin en loin comme une rare exception. L'invasion des barbares en Occident vint encore y briser tous les liens des nations d'Europe, et ce ne fut qu'assez tard dans le moyen âge que le commerce international put renaitre. La même force d'association qui fit alors surgir les corporations des métiers destinées à protéger la liberté de l'industrie et du commerce à l'intérieur, fit naitre en même temps les compagnies de commerce international. Les croisades avaient éveillé un vif enthousiasme pour les entreprises lointaines, la connaissance des produits de l'Asie avait excité partout le désir de les posséder et les populations s'étaient déjà assez multipliées en Europe pour avoir besoin de leurs secours mutuels dans l'industrie et le commerce. D'un autre côté la piraterie qui infestait les mers était considérée comme une profession ordinaire, je dirais presque honnête, et l'on ne pouvait guères s'aventurer en pleine mer sans une force navale imposante pour s'en défendre. Puis il

fallait des capitaux considérables et un personnel nombreux pour former des comptoirs ou des établissements de commerce dans les pays lointains, pour négocier et réunir les marchandises voulues, pour équiper, entretenir et guider les bâtiments de transport, à une époque où la boussole était inconnue et où les connaissances nautiques et géographiques étaient encore si imparfaites. Voilà pourquoi le commerce international ne put naître qu'avec les compagnies de commerce qui réunissaient pour cela des capitaux et un personnel considérables.

§ 372. Les italiens, dont la marine était alors des plus florissantes et avait principalement servi à transporter les croisés en Palestine, furent les premiers à fonder ces compagnies. Les *Ghildes* ou *Gilde*, associations semblables aux corporations de France, et qui probablement donnèrent naissance aux communes, se portèrent de bonne heure dans les villes maritimes au commerce d'outre-mer. Partout où se rendaient les italiens pour exercer le commerce, ils formaient des associations compactes et organisées. La plus célèbre d'entre elles était l'*Universitas mercatorum* de Pise qui avait un consul, une bannière, des ambassadeurs, en un mot, une organisation parfaite. Appelés généralement *Lombards*, les italiens ont laissé ce nom attaché jusqu'à nos jours à leurs anciens établissements et à des rues entières chez les nations les plus éloignées. Cette institution gagna ensuite l'Angleterre où se fonda en 1268 la compagnie de St. Thomas Becket pourvue d'un capital de près de 25,000,000 de francs, ayant pour but de produire et de vendre des draps à toute l'Europe. Puis ces compagnies se propagèrent dans tous les autres États, surtout depuis la découverte de l'Amérique et du passage aux Indes

par le Cap de Bonne-Espérance. L'Abbé Morellet en cite dans son *Mémoire sur la Compagnie des Indes* jusqu'à 55 principales sans les avoir toutes énumérées. Nous nous limiterons à observer en général le bien et le mal qu'elles ont causés, en citant pour exemple la célèbre compagnie anglaise des Indes Orientales.

§ 373. Les sociétés de commerce sont en elles-mêmes une excellente institution par la force d'association qu'elles possèdent; c'est à elles que nous devons aujourd'hui toutes les merveilles de l'industrie et des entreprises de commerce les plus gigantesques. Voici le bien. — Mais dès leur naissance, elles s'efforcèrent de s'emparer exclusivement de la branche d'industrie ou de commerce qu'elles cultivaient et d'étouffer autour d'elles toute espèce de concurrence. — Puis à une époque où le droit au travail et la liberté étaient un privilége, elles durent solliciter et obtenir la protection des gouvernements, en leur payant un tribut et en se soumettant aux règles qu'ils leur imposaient. — En même temps elles obtenaient pour leur industrie un privilége semblable à l'investiture d'un fief, qui défendait à tous de l'exercer en dehors d'elles et qui fixait des règles précises et détaillées pour son exercice, de même que pour les corporations des arts et métiers. — Enfin, lorsque le nouveau monde parut comme une source inépuisable de richesses, on ne tint aucun compte des droits de ses habitants, et les gouvernements d'Europe y fondèrent eux-mêmes des établissements militaires et commerciaux, ou bien ils abandonnèrent aux compagnies privilégiées le droit d'exploiter ces malheureux pays, en leur cédant l'exercice des droits de souveraineté qu'ils croyaient avoir sur ces sujets *taillables et corvéables à merci*. Or c'est en cela que consiste le mal.

§ 374. En premier lieu les compagnies privilégiées, de même que les corporations des arts et métiers, détruisent l'essor de l'industrie qui voudrait surgir à leurs côtés. Le monopole dont elles jouissent est injuste, puisqu'il dépouille tous les autres producteurs de leur liberté et du droit qu'ils ont de se vouer au même travail. Il est en même temps nuisible à la nation elle-même; car les compagnies privilégiées ne sont point comme les producteurs libres, forcées par une concurrence incessante, à améliorer sans relâche leurs produits, et abaisser leur frais de production. De là résulte une perte évidente de forces productives pour toute la société.

En second lieu, les consommateurs se voient forcés d'acheter d'elles seules et à un prix exhorbitant les produits dont elles ont le monopole absolu, lors même qu'ils sont souvent de qualité mauvaise. Or ce dommage afflige impunément toute la société, sans que la concurrence puisse y mettre aucun frein.

En troisième lieu les compagnies privilégiées ne peuvent elles-mêmes prospérer, car chacun de ses membres considérant son privilége comme un droit patrimonial dont il peut disposer à son gré, tâche de l'exploiter de son mieux aux dépens du public. Les frais d'administration croissent ainsi d'une manière démesurée: les administrateurs ne craignant point de rivaux, n'ont qu'un faible stimulant vers le progrès; enfin, lorsqu'ils commettent des fautes, rien ne les corrige, car le frein de la concurrence qui punit sévèrement les fautes des producteurs n'existe pas pour eux.

Les compagnies privilégiées d'aujourd'hui n'exercent plus guères d'empire ni de droits souverains sur les pays où elles trafiquent, comme les anciennes compagnies

qui en firent si souvent un abus révoltant; mais elles n'encourent pas moins les trois autres genres de reproches que nous venons de formuler comme ceux inhérents à toute espèce de corporation d'arts ou de métiers.

§ 575. L'histoire de la compagnie anglaise des Indes va maintenant nous servir d'une preuve de fait pour confirmer nos assertions.

Vers l'an 1600 une société de marchands anglais, sous le titre de *Société des marchands de Londres trafiquant avec les Indes orientales,* obtint de la reine Elisabeth le privilége de trafiquer au delà du Cap de Bonne-Espérance. Son capital social ne fut d'abord que de 1,800,000 fr.; son privilége qui ne devait durer que 15 ans, fut renouvelé d'époque en époque; la compagnie elle-même subit diverses transformations et obtint du gouvernement le droit d'acquérir des plantations, des comptoirs, d'élever au besoin des fortifications pour les défendre, de faire la paix et la guerre avec les peuples non chrétiens et d'exercer sur les territoires conquis tous les droits inhérents à la souveraineté. En 1755, elle ne possédait que quelques points du littoral Indien, où elle avait en même temps quelques forts, tels que Madras. Les Français, établis sur le même littoral, attaquèrent alors les possessions anglaises et soulevèrent des princes indiens contre d'autres indiens et contre les Anglais eux-mêmes. Mais ceux-ci restèrent vainqueurs et chassèrent les Français de l'Inde. Dès lors, il exercèrent à leur tour cette politique machiavélique qui consistait à soulever les princes indiens les uns contre les autres, en prenant parti pour les uns afin de profiter des dépouilles des vaincus, et c'est ainsi qu'une compagnie de marchands en vint à s'emparer d'un territoire de 1,500,000,000 milles, dont les habitants

soumis à la domination anglaise sont au nombre de 180 millions (1).

§ 576. Or sans vouloir parler du système de spoliations plus ou moins déguisées, par lequel une société de marchands a pu en moins d'un siècle soumettre à sa domination une population égale à celle des deux tiers de l'Europe, nous observerons en premier lieu que son administration commerciale a toujours été des moins heureuses, puisque les dividendes de ses actions n'ont jamais été plus élevés que ceux d'autres entreprises, tandis qu'elle a progressivement accumulé une masse de dettes énormes. Aussi, a-t-elle toujours soulevé en Angleterre les réclamations les plus vives, et a-t-elle dû abandonner elle-même le monopole de son commerce avant même que les lois anglaises l'aient aboli. Depuis 1834 elle ne s'est réservé que le commerce de la Chine, dans lequel ses comptes accusent encore une perte (2).

Les consommateurs de l'Angleterre furent évidemment sacrifiés aux intérêts de la compagnie et il résulte p. ex. de la comparaison du prix du thé à Londres et à Hambourg ou à New-York, que chaque année le peuple anglais lui payait en moyenne pour les thés 55 millions de francs de plus qu'il n'aurait payé si le commerce avait été libre. Quant aux Indiens, il est inutile de dire qu'ils ne furent pour la compagnie que des objets d'exploitation. La justice nous commande pourtant de faire mention des travaux gigantesques exécutés par elle dans les Indes qui avaient pour but immédiat, il est vrai, une augmentation

(1) *Almanach de Gotha*, 1860.

(2) On croit pourtant généralement qu'elle a toujours beaucoup gagné dans son commerce de Chine, mais que les pertes des autres branches de commerce ont absorbé ces bénéfices.

de profits pour la compagnie elle-même, mais qui n'en sont pas moins utiles à ces immenses contrées. Trois routes ordinaires qui s'étendent de Calcutta à Pesciavure, de Calcutta à Bombay et de Bombay à Agra, présentent un développement de 505,440 kilomètres. Les canaux de navigation et d'irrigation de la Jumna s'étendent sur une ligne de 150 milles anglais. Ceux du Gange qui en 1857 avaient déjà coûté 55 millions de francs ont plus de 525 milles de longueur sur 170 pieds de largeur extrême et 10 pieds de profondeur; ils doivent une fois achevés avoir 900 milles de longueur et arroser 594,000 hectares. En 1857, 539 kilom. de chemins de fer étaient en exercice, et 2,896 kilom. en construction (1). Cependant les plus fortes dépenses de la compagnie ont été absorbées par les guerres qu'elle a soutenues. La guerre seule contre l'empire des Birmans a coûté 300 millions de francs (2).

Nous observerons en troisième lieu que les frais d'administration de la compagnie furent toujours énormes et dépassèrent continuellement ses recettes, en sorte que les dividendes distribués aux actionnaires étaient formés en partie par des capitaux inscrits à sa dette. En 1798, après quatre années de paix dans l'Inde, les revenus de l'État Anglo-Indien s'élevaient à 201 millions de francs, tandis que ses dépenses s'élevaient à 205 millions. En 1806 les revenus montaient à 585 millions et les dépenses, en y comprenant les intérêts de la dette, à 442 millions. En 1850, sa dette

(1) Boccardo, *Dizionario della Economia politica e del Commercio*, verb. *Compagnie privilegiate*, 1857.

(2) V. *Dict. du Commerce*, 1859, verb. *Compagnies privilégiées*; le *Diction. de l'Écon. polit.* de Coquelin et Guillaumin; comme aussi le *Dictionnaire théorique et pratique du Commerce, etc.*, de Mac-Culloch.

s'élevait à 50 millions de livres sterlings et au 30 avril 1858 le total de sa dette était de 82 millions de livres sterlings (1). Il est vrai que le nombreux personnel employé par la compagnie recevait d'elle une masse de traitements assez considérables, mais il aurait pu être employé autrement aux occupations d'un commerce libre et il y aurait produit la même utilité sans causer tant de pertes à la nation anglaise. Il est vrai aussi que des fortunes immenses se sont formées dans les Indes; mais, comme ni les traitements des employés, ni les dividendes des actionnaires n'étaient fort élevés, ces fortunes n'ont pu être acquises que par des spoliations plus ou moins déguisées, aux dépens des Indhous ou des Anglais eux-mêmes. Aussi la *vieille dame* (c'est ainsi que les indigènes nomment la compagnie) a-t-elle vu dernièrement ses possessions prêtes à s'échapper de ses mains et ce n'est que par des efforts inouis d'une énergie impitoyable qu'elle a pu conserver à la Couronne britannique la possession de cet immense empire. Dès lors (en 1858) le gouvernement anglais qui en 1834 s'était déjà réservé en principe la souveraineté des Indes, en la laissant toutefois exercer provisoirement par la compagnie sous son contrôle, a pris lui-même entre ses mains l'administration de l'empire Anglo-Indien en prenant aussi à sa charge la dette de la Compagnie.

§ 377. Il nous serait aisé de prouver que dans toutes les autres compagnies privilégiées les mêmes inconvénients se sont renouvelés; mais il nous suffit de les avoir indi-

(1) Sans compter 12,000,000 L. st. pour le capital dû à l'ancienne compagnie et pour les garanties des chemins de fer. *Almanach de Gotha*, 1860.

qués pour que chacun puisse, en lisant leur histoire, en faire lui même l'observation. On objecte souvent qu'une grande compagnie ne peut s'aventurer à faire des frais immenses sans un privilége qui la garantisse contre les risques de la concurrence. Mais l'on devrait observer que la masse même de ses capitaux la met plus que toute autre à l'abri de la concurrence, lorsqu'elle répond aux besoins des consommateurs. Si elle y répond mal ou d'une manière insuffisante, la concurrence est bienfaisante et se résout ordinairement par la réforme des abus et par la fusion de la nouvelle compagnie avec l'ancienne. Dans tous les cas, la liberté de la concurrence est nécessaire pour les grandes comme pour les petites entreprises, afin d'empêcher les abus et la spoliation de s'exercer impunément.

Les compagnies de commerce international ne peuvent donc être utiles qu'à la condition d'être libres. Nous verrons dans l'art économique leurs espèces et les règles pratiques à observer pour leur prospérité.

Chapitre IV.

Émigration.

§ 378. Depuis le commencement du monde, le genre humain en se multipliant se répand progressivement sur la surface du globe, emportant avec lui dans les nouveaux pays qu'il occupe, l'industrie et les capitaux formés dans les États plus anciens. Ce déplacement d'hommes et de capitaux, qui durera probablement jusqu'à l'entière occupation du globe ou jusqu'à la fin du monde, a lieu de deux manières: par l'émigration et par la colonisation.

L'émigration a lieu lorsque des travailleurs ou des capitalistes abandonnent leur pays natal pour passer et s'établir dans un autre pays, afin d'améliorer leur condition. Nous allons examiner: 1° ses causes, 2° les moyens par lesquels elle s'opère et les obstacles qu'elle rencontre, 3° les effets qu'elle produit dans les pays d'où elle sort, 4° ceux qu'elle produit dans les pays où se rendent les emigrés, 5° les mesures prises à cet égard par les gouvernements des nations.

§ 379. 1° Les causes des émigrations sont artificielles ou accidentelles et naturelles. Les causes artificielles sont l'exil forcé et les mesures injustes des gouvernements qui poussent leurs sujets à l'exil volontaire. La cause naturelle et permanente de l'émigration est la nécessité où se trouvent les émigrants de chercher au loin un emploi utile de leur travail ou de leurs capitaux, quand ils ne peuvent le trouver dans leur patrie. Toutes se résument en un seul mot, l'*intérêt personnel* de l'homme.

L'exil forcé n'a jamais été une cause considérable d'émigration, et aujourd'hui c'est la moindre. Chez les peuples de l'antiquité nous le voyons souvent employé comme une arme dans les guerres civiles par les partis qui saisissent tour à tour le pouvoir social, mais la civilisation l'a peu à peu effacé dans presque tous les codes des nations modernes de l'Europe. D'ailleurs l'exil forcé ne peut durer long-temps: il dure tant que subsiste le gouvernement qui bannit l'exilé ou moins encore, et ses enfants du moins restent ou rentrent dans leur patrie. La patrie de l'exilé contient l'objet de toutes ses affections, de toutes ses joies, de toutes ses espérances: il en a conservé l'éducation, les habitudes, la langue, la religion; tout lui semble étranger, rien ne l'émeut dans les pays

où il porte ses pas, l'exilé partout est seul; les liens qui le rattachent au lieu de son enfance n'ont pu être brisés, ses souvenirs l'y reportent sans cesse, et souvent il brave la mort pour y rentrer.

Une cause plus fréquente de l'émigration consiste dans les mesures injustes des gouvernements, telles que les persécutions religieuses et politiques qui poussent leurs sujets à l'exil volontaire. C'est ainsi que la révocation de l'édit de Nantes jeta hors de la France 300 ou 400 mille protestants, l'élite de sa population industrielle, qui portèrent dans tout le nord de l'Europe les industries des soies, des toiles, des verres, des tapisseries et beaucoup d'autres jusqu'alors ignorées ou imparfaitement exploitées chez les autres nations. C'est ainsi que les Puritains et les Quackers, pour échapper aux persécutions religieuses de l'Angleterre, cherchèrent un refuge en Amérique. De même les Gibelins d'Italie chassés par les persécutions politiques se portèrent vers le nord de l'Europe avec leurs industries et leurs capitaux; les Anglais écrasés d'impôts sous le ministre Pitt se répandirent en France et en Amérique; en 1815, lorsque le traité de la Sainte Alliance détruisit chez les Allemands leurs rêves d'unité et de liberté pour leur patrie, un grand nombre d'entr'eux émigra en Amérique; et naguères encore l'émigration italienne se répandait en Piemont et dans toute l'Europe comme une protestation vivante contre l'oppression de l'Autriche.

§ 380. Mais ces causes accidentelles dérivant de l'arbitre des hommes tendent chaque jour à diminuer d'importance, et un jour viendra peut-être, où elles ne produiront que des faits isolés et insignifiants d'émigration. Il en est au contraire une autre, naturelle et permanente,

qui exercera constamment son empire; c'est l'instinct de la conservation et du progrès, c'est l'intérêt pressant qui pousse l'homme, lorsqu'il ne trouve pas dans sa patrie un emploi assez utile de son travail ou de ses capitaux, à aller le chercher ailleurs. Telle est la cause principale des émigrations.

L'on a dit quelque fois que l'émigration correspondait au dernier degré de la misère et que c'était la faim, la misère absolue qui chassait de l'Irlande, de l'Angleterre et de l'Allemagne les milliers d'émigrants qui vont peupler l'Amérique. Cela n'est vrai qu'en partie. Sans doute l'émigrant doit sentir vivement l'aiguillon des besoins qu'il ne peut satisfaire, pour qu'il se décide à quitter sa patrie ; mais de là à la misère absolue, il y a loin. Il faut pour émigrer, posséder non seulement de l'industrie et du courage, mais encore un capital plus ou moins fort pour faire face aux dépenses du voyage, pour acheter un coin de terre et des instruments de travail si l'on veut être agriculteur, pour vivre enfin jusqu'à ce que la terre puisse livrer ses fruits, ou jusqu'à ce que l'on trouve un salaire pour un travail quelconque. La misère exerçait autrefois de bien plus grands ravages sans que l'on émigrât, parce qu'on n'en avait pas les moyens, tandis qu'aujourd'hui la plus riche nation d'Europe est celle qui fournit le plus grand nombre d'émigrants. La cause de l'émigration n'est pas la misère absolue, mais la misère relative, c'est-à-dire, celle des pays civilisés.

§ 581. 2° L'émigration s'opère individuellement ou collectivement, pour toujours ou temporairement, mais toujours par le fait des émigrants eux-mêmes. En Angleterre seulement il y a, outre l'émigration libre, une

autre émigration subventionnée par l'État, selon le système de la taxe des pauvres. Depuis long-temps le transport des émigrants est devenu une opération de commerce; des compagnies importantes se sont formées pour les recueillir par le moyen de leurs agents dans toute l'Europe, les acheminer vers les ports de Liverpool, le Havre, Hambourg, Anvers et Brème et de là les transporter en Amérique. Mais elles commettent de nombreux abus. Souvent les émigrants doivent attendre dans les ports jusqu'à ce que la cargaison soit complète; puis embarqués sur des navires en mauvais état, entassés comme des nègres à fond de câle ou sur les ponts, ils y sont exposés à toutes les maladies qu'engendrent le manque d'air ou les intempéries de la traversée; les vivres qu'on leur fournit sont la plupart du temps insuffisants ou avariés; enfin lorsqu'ils arrivent, les entrepreneurs refusent souvent d'exécuter les promesses ordinairement verbales de leurs agents, de fournir un emploi aux travailleurs: en sorte que ces malheureux, après avoir consumé leur pécule, vont souvent grossir la masse flottante du paupérisme des villes de l'Amérique. Voila pourquoi les émigrants sont obligés, en touchant le sol des États-Unis, de payer au gouvernement un droit d'entrée destiné à subvenir au frais d'entretien des émigrants pauvres. Ceux qui arrivent sans encombre se divisent alors en deux classes. Les uns, pourvus de l'aptitude et des capitaux nécessaires pour fonder un établissement agricole, se dirigent vers le Nord et l'Ouest où les canaux et les chemins de fer les transportent a bas prix. Là, chacun d'eux peut acheter immédiatement du gouvernement fédéral un domaine de 40 acres pour 50 piastres (266 fr. 50) et

la loi hospitalière du pays lui accorde promptement par la naturalisation les droits de citoyen américain (1).

La méthode d'émigration la plus avantageuse est celle des Allemands, qui a été adoptée successivement par les Norvégiens et par les Irlandais. Réunis en groupes nombreux avant leur départ ils décident le lieu où ils doivent s'établir ; les lettres et les avis de ceux qui les ont précédés guident leur entreprise. Une fois arrivés au terme de leur voyage, les plus expérimentés reconnaissent et achètent en masse les terrains à exploiter et les instruments de travail, puis les divisent entre tous en proportion du capital de chaque émigrant ou de chaque famille, et forment ainsi dès l'abord une société compacte dont les membres se prêtent mutuellement secours. D'un autre côté ceux qui ne disposent que de leur industrie trouvent immédiatement un emploi, grâce à la direction des premiers arrivés. Les avantages que les émigrants trouvent en Amérique font que le courant de l'émigration s'y porte presqu'en entier.

Les émigrations temporaires se font par des moyens analogues, mais plus facilement et à de courtes distances. Les Savoyards, les Suisses, les Italiens, les Belges et les Allemands vont exercer en France diverses industries dans l'espoir d'en rapporter des épargnes; les Anglais sont répandus dans le monde entier, et dans la population de toutes les grandes villes se trouve une partie nomade qui est constamment renouvelée par l'émigration.

§ 382. 3° Les effets de l'émigration dans le pays d'où elle sort, sont ceux produits par l'absence des émigrants

(1) Vanderstraten Ponthoz. *Recherches sur la situation des émigrants aux États-Unis de l'Amérique du Nord.*

et des capitaux que ceux-ci ont emportés. De ces deux éléments, la population d'abord, puis les capitaux, ont attiré l'attention des économistes, qui ont prononcé sur elle des jugements très divers. Jugée d'abord nuisible à la prospérité des États, elle a été défendue et empêchée par tous les moyens possibles. Mais depuis que Malthus eut prouvé que le genre humain a une puissance de reproduction qui lui fait souvent atteindre la limite extrême des moyens de subsistance, il est resté hors de doute que la prospérité d'un État dépend bien moins du nombre de ses habitants que de l'accroissement de ses richesses proportionnel à leur nombre; et la question a changé d'aspect. Aussi depuis longtemps a-t-on considéré l'émigration comme un remède bienfaisant aux maux que peut dans un État causer l'excès de la population. Destutt de Tracy et Senior sont allés plus loin et l'ont appelé un remède insuffisant et inutile, parce que le vide qu'elle laisse, comme celui bien plus considérable que produisent dans la population les guerres, les disettes, les épidémies et tant d'autres fléaux, est immédiatement comblé par la puissance indéfinie de reproduction que possède le genre humain. Nous avons, s'écrie Senior, depuis longtemps de vastes colonies, d'immenses capitaux, une marine florissante, une population hardie et entreprenante et tout ce qui peut faciliter l'émigration. Et pourtant à chaque essaim d'émigrants qui quittent l'Angleterre, un essaim plus nombreux encore de pauvres affamés surgit par la force indomptable de la fécondité humaine. Selon Rossi, l'émigration est un mal, parce que d'un côté elle stimule un imprudent accroissement de la population par l'espoir de trouver à l'étranger de faciles moyens d'existence; et de l'autre elle n'est qu'un

soulagement imperceptible à l'exubérance de l'espèce humaine. Garnier l'appuie en disant que depuis 300 ans les émigrants d'Europe en Amérique forment une masse de 25 millions d'hommes, ce qui donne une moyenne de 30 mille par an, sur lesquels 3 mille sortent de la France: or en France seulement l'excédant des naissances sur les décés est de 160 mille par an. Enlevez donc toutes les barrières, conclut-il avec Rossi, et tous les obstacles qui s'opposent à l'émigration ; qu'il soit aussi facile d'émigrer d'Europe en Amérique que de passer d'un village à un autre de la France: vous n'aurez fait qu'enlever un frein au principe générateur : si la population d'Amérique a pu dans des circonstances favorables se doubler en 10 ou 12 ans, il faudra bien peu de temps pour couvrir tout le globe d'habitants, et lorsqu'il n'y aura plus de remède au mal, on ne dira plus sans doute que l'émigration est un remède bienfaisant.

§ 383. Mais en premier lieu il est à observer, que l'émigration a pris depuis quelques années des proportions extraordinaires. Les statistiques de l'Angleterre, les seules régulières que nous possédions à cet égard, accusent depuis 1847 une moyenne annuelle de 275 mille émigrants et de 1841 à 1851 l'Irlande a vu s'expatrier 1 million 300 mille habitants. Les journaux allemands évaluent de 100 à 200 mille le nombre de leurs émigrants ; et si l'on y ajoute encore un nombre toujours croissant de Norvégiens, de Belges, de Basques, de Portugais et de Maltais, on aura pour l'Europe une émigration annuelle de près d'un demi million d'hommes depuis une douzaine d'années (1). Les mines d'or de l'Australie et de

(1) V. le *Dict. du Com. verb. Émigration.*

la Californie, et la facilité croissante des communications, ne peuvent manquer de maintenir longtemps encore ce niveau élevé du courant de l'émigration. Ceci posé, le raisonnement des auteurs cités se réduit à dire : l'émigration n'enlève pas le mal entièrement et dans sa racine: donc elle est funeste. La conclusion n'est pas logique : l'on devrait dire à notre avis : l'émigration est un remède partiel et limité à l'exubérance de la population ; mais dans ses effets restreints, elle est un bien. En second lieu, l'homme qui fonde imprudemment une famille sans avoir de quoi la nourrir, ne pense point à l'émigration, car ceux qui émigrent le plus souvent n'en ont pas; et quand la crainte que le sol vienne à manquer un jour aux émigrants, c'est une crainte chimérique : voici bientôt six mille ans écoulés depuis la création du monde, pendant lesquels le genre humain n'a cessé de se multiplier et de se répandre de l'Orient vers l'Occident, et la sixième partie seulement en est occupée aujourd'hui, un dixième en est réduit en culture. Il est donc probable que pour longtemps encore, sinon jusqu'à la fin du monde, le genre humain pourra se répandre sur la surface du globe sans qu'il regorge d'habitants.

§ 584. Dans ces dernières années la question a encore changé d'aspect : l'on n'a plus considéré que l'industrie et les capitaux dont les émigrants privent leur pays, et en 1854 presque tous les économistes français et allemands affirmaient que l'émigration est fatale au pays natal des émigrants, que ceux-ci privent de leurs capitaux et de leur industrie pour les emporter au loin (1).

(1) D'après le tableau officiel des émigrants qui se sont portés aux États-Unis de 1790 à 1857 leur nombre est de 5,779,280. En sup-

En considérant ce qui produisent à l'étranger l'industrie et les capitaux des émigrants, on se figure aisément que les mêmes fruits en seraient résultés dans leur pays natal. Mais ce n'est qu'une illusion. L'industrie de l'émigrant n'était pas utile à son pays, puisqu'elle y était méconnue, ou qu'elle ne pouvait du moins lui procurer une rémuneration suffisante; la concurrence même qu'il y faisait aux travailleurs de sa classe leur était funeste, puisqu'elle avait pour effet de rabaisser leur salaire. De même le capital n'est utile qu'a la condition d'être actif, il ne se conserve qu'à la condition de donner des fruits suffisants pour l'entretien de son possesseur, sinon il est consommé improductivement et disparait. Si donc l'habile ouvrier qui va opérer des miracles d'industrie aux États-Unis était un être ignoré ou négligé dans sa patrie, si le capital qui va féconder les plaines du nouveau monde était improductif en Europe, ou ne suffisait pas à l'entretien de son possesseur, leur vide ne peut y produire aucun mal, pas plus que si l'on en avait extrait une masse de pierres ou d'objets inutiles à la société. Je me trompe, car leur départ diminue la concurrence qui

posant que chacun d'eux ait emporté en moyenne la valeur de 500 f., les États-Unis auraient enlevé à l'Europe une richesse de près de trois milliards de francs dans 77 ans. En outre presque tous les émigrants sont adultes et ont une profession déjà acquise. *Dict. du Com.*

Les données précises que l'on possédait déjà en 1854 sur les capitaux de l'émigration sont les suivantes. Les statistiques de New-York établissent que de 1831 à 1842 inclusivement les émigrants y ont apporté 115 millions de francs. Les documents officiels de la Bavière constatent que de 1835 à 1839, 18,957 Bavarois se sont rendus aux États-Unis, emportant d'après leurs declarations (qui sont obligatoires pour la taxe à payer au gouvernement) 15 millions de francs. *Dict. de l'Écon. polit.*

déprimait les salaires et l'intérêt, et délivre les nations d'Europe du danger imminent de voir ces malheureux dévorer inutilement leurs légers capitaux, ou végéter avec un salaire insuffisant, et puis, à la première crise industrielle, grossir la masse flottante de paupérisme, qui est un épouvantail si terrible pour les sociétés modernes.

Du reste leur pays natal n'en éprouve pas seulement l'avantage d'avoir un champ plus libre et plus utile pour l'emploi des capitaux restants, et de pouvoir fournir à l'industrie de ses travailleurs un emploi plus facile et mieux rémunéré. Un reflux presque invisible mais certain rapporte en Europe une partie des avantages que les capitaux et l'industrie des émigrants leur procurent dans les pays lointains. Le phénomène est visible lorsque l'émigrant revient dans sa patrie pour y jouir en paix du fruit de ses labeurs, ou du fond de l'Amérique envoie des secours à ses parents d'Europe (1); mais il n'est pas moins sûr, quoique moins apparent, lorsque les capitaux et l'industrie de l'émigration contribuent à augmenter la masse des produits de ces pays lontains et à en diminuer les frais de production; car alors ces produits s'acquièrent en Europe à un prix plus réduit. Si nous payons aujourd'hui les produits d'Amérique deux ou trois fois moins cher qu'il y a 50 ans, ne le devons nous pas en partie à l'émigration? C'est une vérité consolante, qu'il ne peut se faire un bien quelconque sur un coin de la terre, sans que l'effet indirect ne s'en ressente tôt ou tard dans le monde entier!

(1) Les envois d'argent faits par les colons établis dans les États-Unis à leurs parents d'Europe sont très considérables. Nous n'en connaissons le chiffre que pour l'Angleterre. De 1848 à 1857 il a été pour chaque année en moyenne de 995,700 L. st. ou d'environ 25 millions de francs. *Dict. du Comm.*, verb. *émigration*.

§ 385. 4° Les effets de l'émigration dans le pays où elle se porte ne peuvent qu'y être utiles. Le courant qui l'amène ne pourrait avoir lieu s'il n'y avait un vide à remplir, c'est-à-dire un emploi inoccupé pour le travail et les capitaux. Or l'émigration le remplit par l'élément le plus propre à augmenter promptement la richesse du pays. En effet l'emploi des capitaux de l'émigrant doit être judicieux, car son existence en dépend, et l'émigrant lui même doit être un homme doué d'activité et d'énergie, car il en faut pour abandonner sa patrie et braver les dangers d'une vie aventureuse dans un pays inconnu et lointain. Ainsi l'émigration des Gibelins en Allemagne et en France y porta l'industrie des porcelaines, des dorures, des glaces et tant d'autres qui fleurissaient en Italie. Celle des protestants français après la révocation de l'édit de Nantes porta en Angleterre et en Prusse l'industrie des draps, de la chapellerie, de l'agriculture, de l'orfévrerie, de l'horlogerie qui y étaient encore inconnues ou mal exploitées. L'enseignement de l'économie politique elle-même a été porté en Piémont par l'émigration italienne (1). Enfin c'est à l'émigration d'Europe que les États-Unis d'Amérique doivent leur existence et une bonne part des progrès gigantesques de leur richesse et de leur puissance.

Néanmoins la crainte de voir l'émigration enlever aux citoyens du pays un emploi utile pour leur industrie à leurs capitaux, a fréquemment soulevé contr'elle les passions populaires et quelques économistes leur ont malheureusement prêté le poid de leur parole. Malthus s'écriait déjà que l'émigration des Espagnols en Amérique avait

(1) Par les savants professeurs Scialoia et Ferrara.

été pour ses habitants la source de tous les maux; Destutt de Tracy se déclare avec force contr'elle, et Mac-Culloch voudrait élever en Angleterre une muraille de la Chine pour en fermer l'entrée aux ouvriers irlandais qui par leur concurrence affament les anglais. Les masses populaires ont provoqué en 1848 le renvoi des ouvriers étrangers de la France et la secte des *Know-noting* formée en Amérique a pour but constant d'écarter des emplois et même de repousser entièrement les émigrants d'Europe.

Mais en général, avons-nous dit, l'émigration naturelle ne se porte que là où se fait sentir un vide de travailleurs ou de capitaux; là, ou l'émigrant travaille, et alors il donne à la société plus que l'équivalent du salaire qu'il gagne, ou il s'abstient de travailler, et alors il meurt de faim ou vit de charités volontaires sans nuire ainsi à personne. Malthus a confondu l'émigration pacifique avec la conquête et le pillage: et les écrivains français d'aujourd'hui soutiennent vivement la liberté d'immigration des ouvriers étrangers en France, afin que l'ouvrier français en jouisse à son tour chez les autres nations. Enfin la presse américaine ne laisse passer aucune occasion de rappeler au peuple des États-Unis que c'est à l'émigration qu'il doit sa naissance et les pas de géant qu'il a fait en peu de temps dans la voie de la production des richesses.

§ 386. Ces considérations sont applicables autant à l'émigration temporaire qu'à l'émigration faite sans esprit de retour; mais nous devons faire une exception pour l'émigration provenant de causes artificielles. Celle-là n'est point produite par un trop plein d'hommes ou de capitaux. Aussi est-elle simplement un mal pour les pays d'où elle sort, en les privant d'éléments utiles de produc-

tion, et elle peut être une cause de gêne momentanée dans les pays où elle se porte, en faisant une concurrence nuisible à leurs travailleurs et à leurs capitaux. Mais d'un côté la nation, qui serait assez égoïste pour repousser l'émigrant, commettrait un crime de lèse-humanité ; et d'un autre côté l'histoire moderne nous démontre que la meilleure politique est celle qui proclame la générosité et la solidarité internationale, et que la reconnaissance des peuples acquitte tôt ou tard les dettes qu'ils ont pu contracter.

§ 387. 3° Les gouvernements des nations, qui ont pour devoir absolu de maintenir la justice entre les hommes, c'est-à-dire la liberté et l'égalité des droits de tous, devaient donc s'acquitter scrupuleusement de ce devoir envers les étrangers comme envers leurs sujets. Cependant l'étranger fut considéré partout pendant des siècles comme un ennemi naturel: plus tard on lui reconnut le droit de vie, mais il n'avait aucun droit sur ses biens sinon par privilége. Puis on lui accorda par faveur la jouissance des droits naturels, en lui refusant celle des droits civils. Aujourd'hui encore des traités internationaux sont nécessaires pour qu'un homme puisse jouir dans un État étranger de la plénitude des droits civils, et disposer librement de sa propriété pendant sa vie et après sa mort.

Les gouvernements ont donc failli à leur devoir et ils en ont été punis par la privation des richesses que l'industrie et les capitaux étrangers auraient pu apporter à leurs peuples. Les États-Unis d'Amérique furent les premiers à reconnaître la liberté et l'égalité de droits des étrangers, à une époque où les législations d'Europe proclamaient encore le droit d'aubaine, et ils ont été largement récompensés par le courant de l'émigration qui leur

porte depuis un siècle l'industrie et les capitaux des travailleurs européens.

D'un autre côté les gouvernements ne violèrent pas moins la liberté de leurs propres sujets. L'émigration fut entravée par tous les moyens possibles et l'individu sacrifié aux prétendus intérêts du plus grand nombre. Les malheureux auxquels leurs capitaux ou leur industrie ne pouvaient procurer des moyens suffisants d'existence au sein de leur patrie, ne purent le plus souvent aller chercher au loin un sol plus hospitalier, parce qu'on le croyait nuisible aux intérêts de leur pays natal. En même temps on encourageait par des primes la formation de nombreuses familles quelque fut d'ailleurs le degré de leur misère. C'est ainsi que les gouvernements agissaient, sans le savoir, comme un enfant qui versant continuellement de l'eau dans un vase s'efforcerait avec ses mains de retenir le trop plein qui s'écoule; ou plutôt comme un machiniste qui s'efforcerait d'augmenter constamment la vapeur d'une chaudière, sans vouloir en laisser échapper un seul jet. La force d'expansion du genre humain est plus forte encore; si vous l'arrêtez dans un peuple, la pression causera un malaise général et les effets les plus funestes dans les classes voisines de la misère. Si vous vous obstinez à l'arreter encore, l'explosion aura lieu et faute d'une soupape de sureté, les émigrants et leurs capitaux sortiront de toutes parts, malgré les lois les plus sévères.

Les gouvernements n'entendaient point jusqu'ici la voix de la justice et celle de l'utilité qui leur criaient à l'unisson la devise des Physiocrates: « Laissez faire, laissez passer ».

Chapitre V.

Colonisation.

§ 388. La colonisation est l'acte d'une nation déjà ancienne qui s'aggrandit sur un territoire nouveau, ou qui y fonde une nouvelle société en y transportant des hommes et des capitaux détachés de son sein. Les causes en sont les mêmes que celles de l'émigration. Elle en diffère en tant qu'elle est essentiellement le fait d'un gouvernement, qui au moins la dirige, tandis que l'émigration est uniquement le fait des individus qui émigrent. On appelle ensuite colonisation *active* celle qui se fait par un gouvernement dans un territoire nouveau, en y envoyant ses sujets, et *passive* celle qu'il fait en y appelant des étrangers. On appelle *métropole*, ou *mère patrie*, la nation qui opère la colonisation, et *colonie* la nouvelle société qui en résulte.

Nous examinerons les systèmes de colonisation suivis jusqu'à présent par les races d'Europe, en étudiant le bien et le mal qu'ils ont produit.

§ 389. Les anciens n'avaient pas, à proprement parler, un système arrêté de colonisation, mais chaque peuple suivait instinctivement en cela les principes qui le guidaient d'ailleurs dans son propre gouvernement et dans sa politique. Aussi le mode de colonisation des Phéniciens et des Grecs est-il entièrement opposé au mode suivi par les Romains.

Les Grecs fondèrent des colonies sous l'impulsion des mêmes causes qui plus tard y poussèrent les nations modernes: la principale est l'exubérance de la population sur les moyens d'existence. L'ancienne Phénicie, qui était

une portion de la Syrie actuelle, formait sur le littoral de la Méditerranée une bande de terrain étroite et stérile de 50 lieues de longueur sur 10 de largeur, garnie abondamment de ports et de baies, entourée d'iles nombreuses, mais insuffisante pour sa population. De même la Grèce, si grande par sa renommée, était confinée dans l'espace étroit de la presqu'ile Hellénique, et fractionnée en plusieurs villes et États, elle ne pouvait non plus alimenter sa population toujours croissante. Ses voisins belliqueux ne lui permettaient pas de s'étendre à l'intérieur. Les Phéniciens et les Grecs devaient donc déverser au loin le trop-plein de leur population. A cette cause naturelle se joignaient des causes artificielles, comme les guerres civiles qui désolèrent continuellement la Grèce surtout après le siége de Troie. En outre le peuple Grec était doué d'une imagination vive, hardi et entreprenant; il se croyait aussi supérieur aux autres hommes, selon l'expression de ses philosophes, que l'homme libre l'est à l'esclave et l'esclave aux animaux. L'émigration était alors impossible. Tout le poussait donc à la colonisation.

Les Phéniciens précédèrent les Grecs dans la fondation de leurs colonies. Leurs villes principales étaient Tyr qui selon le prophete Isaïe distribuait des couronnes et dont les marchands étaient des princes, et Sidon de laquelle l'histoire nous conte la puissance et l'immense commerce. Leurs colonies s'étendirent d'abord vers l'Asie mineure et la mer Noire, puis vers l'Occident et l'Afrique et envahirent les iles de Chypre, de Rhodes et de Crete. Vers l'an 812, avant l'ere chrétienne, ils fonderent Carthage, la puissante Carthage et plusieurs villes du littoral espagnol comme *Gadés* ou Cadix. Les Carthaginois à leur tour coloniserent une partie de l'Espagne, la Si-

cile et la Sardaigne où ils fondèrent *Caliaris* ou Cagliari. Les Grecs succédèrent aux Phéniciens dans leur gloire maritime et dans l'œuvre de la colonisation : les villes Ioniennes et Eoliennes poussèrent leurs colonies vers l'Orient et dans l'Asie mineure. Les Doriens s'étendirent à l'Occident. Dans l'Asie mineure les Ioniens absorbèrent les colonies Phéniciennes et fonderent Milet, Phocée, Ephèse et Colophon ; Milet à son tour donna naissance a plus de 300 villes dans l'Asie mineure. Les Eoliens colonisèrent les iles de Samos et de Chio, et fondèrent un grand nombre des villes, telles que Mitilène, Smyrne et Sinope dans la mer Noire qui alimentaient de grains leur mère patrie. La plus célèbre fut Bysance, renommée d'abord par son commerce et ensuite par le siège de l'empire romain qui y fut transporté. Les colonies des Doriens se dirigèrent vers l'Occident, pénétrerent en Sicile en luttant contre les Carthaginois et firent naitre Messine et Syracuse. Elles envahirent en même temps le littoral de l'Italie méridionale en fondant Canusium, Bénévent, Sibari, Crotone, Naples et après s'être emparé du territoire actuel du royaume de Naples elles lui donnèrent le nom de Grande Grèce. Enfin les Grecs arrivèrent jusque dans les Gaules, où les habitants de la Phocée fuyant l'armée des Perses fondèrent Marseille vers l'an 560 avant J. C.

Les Grecs suivirent dans leurs colonisations la marche que leur dictaient leur esprit municipaliste et indépendant comme aussi l'éloignement de la mère patrie; et leur système, pour ainsi dire instinctif, se résume dans l'indépendance la plus complète des colonies, qui n'étaient liées avec la mère patrie que par des rapports entièrement libres d'alliance et de commerce. La Grèce établit au loin ses colonies, y transporta avec ses habitants ses

arts, sa littérature, son industrie, toute sa civilisation en un mot, les secourut dans leurs premiers pas, puis les abandonna à elles-mêmes en les traitant comme des enfants chéris, mais émancipés et libres de toute entrave. Ces colonies furent ainsi des États indépendants, vivant de leur vie propre, se gouvernant eux-mêmes, faisant la guerre ou la paix avec leurs voisins et exerçant librement le commerce avec le monde entier. Cette liberté absolue des colonies se révèle en grec par leur nom ἀποικία, qui signifie séparation de demeure, tandis que *colonia* en latin signifie plantation ou dépendance.

§ 590. Le résultat d'un système aussi sage fut la prospérité de toutes les colonies grecques: sans exposer en détail l'histoire de chacune, il suffira de dire qu'elles furent toutes égales en richesse et en puissance à leur mère patrie, à l'exception de la Grande Grèce qui la laissa bien loin derrière elle. On y vit fleurir les arts et les sciences, l'industrie et le commerce. Syracuse fut la patrie d'Archimède, Talète et Pythagore naquirent l'un dans une colonie de l'Asie mineure et l'autre dans la Grande Grèce. Ce fut le commerce qui fit de Carthage la rivale de Rome, lorsque celle-ci était à l'apogée de sa gloire et qui la rendit assez forte pour faire trembler les Romains, lesquels ne se crurent en sûreté qu'après l'avoir rasée et en avoir dispersé les habitants.

Une autre conséquence de ce système fut que les colonies ayant une vie à elles propre, ne furent point étouffées par la ruine de leur mère patrie. Enfin il fut éminemment utile a la métropole comme a ses colonies. La Grece transportait continuellement dans ses colonies l'excédant de sa population; elle en reçut en abondance tous les produits que leur commerce lui apportait du

monde entier, et l'appui de leurs armes ne lui fit point défaut lorsqu'elle fut attaquée : Carthage secourut Tyr contre les Perses, et lorsque les Romains eurent envahi la Grèce et qu'il fut impossible d'arrêter la marche victorieuse des aigles romaines, les Grecs trouvèrent dans leurs colonies un refuge assuré et une généreuse hospitalité.

§ 391. Les Romains, sans avoir de même un système préconçu de colonisation, suivirent en cela le génie de leur politique de conquête et de centralisation. On sait qu'ils étendirent de bonne heure leur domination autour d'eux, mais les conquêtes ne profitaient qu'aux patriciens qui s'emparaient des terres conquises (ager romanus) acquéraient des esclaves et ne concédaient qu'à titre précaire la culture de leurs terres aux malheureux prolétaires. Ceux-ci chassés d'une autre part des arts industriels exercés uniquement par les esclaves, durent chercher au dehors un remède à leurs maux. Rome alors envoya des colonies dans les villes et les provinces conquises. C'était à la fois un moyen économique de se débarasser des citoyens pauvres et mécontents et un moyen politique de se créer une sorte de garnison au milieu des peuples conquis pour les maintenir dans l'obéissance.

Les colonies romaines étaient en grande partie composées de soldats vétérans ; elles restaient organisées militairement, et le colon romain était un soldat laboureur. Les colonies prirent dans la division territoriale de l'État une place intermédiaire entre les municipes et les villes confédérées. Elles étaient moins favorisées que les municipes à cause de leur éloignement : aussi parmi les émigrants ne vit-on jamais de patricien ; mais elles étaient plus heureuses que les villes confédérées, car elles jouissaient encore de presque tous les droits des citoyens

romains. Elles n'étaient que des corporations sujettes à une étroite dépendance de la mère patrie: elles en recevaient leurs lois, leurs administrateurs et leurs magistrats; elles lui payaient des tributs, et lui fournissaient sans cesse hommes et argent pendant la guerre, qui ne cessa presque jamais chez les Romains.

Le résultat de ce système n'a pas besoin d'être indiqué: les colonies romaines furent un moyen de puissance militaire, mais n'eurent aucune industrie et aucun commerce et ne servirent à leur métropole que pour la guerre. Ne vivant que par leur mère patrie elles périrent toutes misérablement lorsqu'elles furent séparées de son sein et que l'empire romain tomba en dissolution.

§ 592. Après la chûte de cet empire un long espace de temps s'écoule avant que l'on voie surgir de nouvelles colonies. Le régime féodal qui clouait au sol les serfs de la glèbe les rendait impossibles et pétrifiait en quelque sorte la société. Mais lorsque les croisades eurent fait renaître en Europe l'esprit des aventures et des entreprises lointaines, les croisés commencèrent à fonder en Orient des colonies qui ne purent cependant résister aux armes des Musulmans. Bientôt après, un portugais doubla le Cap de Bonne-Espérance et un génois découvrit l'Amérique. Alors le Portugal et l'Espagne jétèrent dans ce nouveau monde une foule de hardis aventuriers qui purent s'emparer aisément de territoires immenses, sans y rencontrer une résistance sérieuse. Leur seul but fut d'abord d'y trouver de l'or qui pour eux était la richesse par excellence. Mais lorsqu'après en avoir recueilli une grande quantité ils durent renoncer à l'espoir de découvrir les montagnes d'or ou l'eldorado qu'ils supposaient exister en Amérique, et que l'exploitation des mines ne

leur donna plus qu'un produit limité, ils durent se livrer à la culture du sol et ils fondèrent des établissements agricoles où ils faisaient travailler comme esclaves les malheureux indigènes. C'est alors que nacquit le système colonial qui fut ensuite imité par les autres peuples d'Europe et dont nous allons tracer une légère esquisse.

§ 593. Les colonies espagnoles et portugaises furent considérées dès l'abord comme des propriétés nationales que les citoyens de l'État pouvaient exploiter à leur gré. On défendit aux étrangers de s'établir dans les colonies et même de commercer avec elles, et, pour mieux surveiller le commerce, on fixa les ports de départ, la saison et le nombre de vaisseaux qui devaient chaque année partir pour l'Amérique. — Les colons ne pouvaient recevoir que de la mère patrie les denrées et les marchandises assez nombreuses qu'elle se réservait de leur fournir. — Ils ne pouvaient exercer les industries qui étaient cultivées dans la métropole, et ils ne pouvaient s'adonner qu'aux productions que le sol d'Europe ne pouvait fournir et que l'on croyait avoir intérêt d'obtenir des colonies. — L'exportation de l'or pour toute autre destination que l'Espagne était un crime capital puni des peines les plus sévères. — Les emplois ne pouvaient appartenir qu'aux natifs d'Espagne et de Portugal. — Enfin lorsque les durs travaux des mines et de la culture du sol eurent fait périr le plus grand nombre des indigènes, on y suppléa par la traite des nègres.

§ 594. Pendant quelque temps les rois d'Espagne purent dire avec orgueil que le soleil ne se couchait jamais sur leurs terres, mais cela ne fut que de courte durée. Dès que leur puissance en Europe fut affaiblie, la guerre leur enleva une à une toutes leurs possessions, et leurs colo-

nies lointaines se réduisirent bientôt aux îles Philipines et à Cuba. Ils ne cessèrent néanmoins d'y maintenir le système de restriction absolue que nous avons retracé, jusqu'à la fin du siècle dernier. Un jour cependant les guerres qui suivirent la révolution française de 89 empêchèrent les vaisseaux espagnols de parvenir a Cuba. La colonie mourait de faim. Le gouverneur eut la générosité de laisser les habitants commercer avec leurs voisins d'Amérique et dès lors ce fut en vain que l'Espagne essaya de leur arracher de nouveau la liberté du commerce, qui dut être reconnue en 1818 par un décret royal. Cuba était restée 250 ans sous la domination espagnole comme une île pauvre et inconnue, habitée par 96,000 habitans. Vingt ans d'émancipation économique avaient suffi en 1812 pour en accroître la population de 154,000 habitants, et pour en faire la reine des Antilles. Cependant l'esclavage y règne encore, les impôts les plus lourds et le gouvernement le plus absolu pèse sur les colonies espagnoles ; d'un autre côté l'Amérique du Nord convoite comme une proie assurée la possession de l'île de Cuba. On ne saurait donc présumer que la couronne d'Espagne conserve long-temps encore ses colonies sans leur accorder elle-même la plus large liberté (1).

§ 595. Les autres nations n'osèrent point s'aventurer dans le nouveau monde jusqu'à ce que l'insurrection des Provinces Unies et la destruction de l'invincible *Armada* eurent affaibli la puissance de l'Espagne. Alors la Hol-

(1) La population des colonies espagnoles en Amérique, en Asie et en Afrique était évaluée en 1849 à 4,286,011 habitants, et en 1850 à 5 millions et demi. *Almanach de Gotha* et *Dict. du Com.*

La population coloniale du Portugal en Afrique et en Asie était en 1850 de 2,690,000 habitants.

lande, l'Angleterre et la France envahirent à leur tour l'Amérique et les Indes, et y fondèrent des colonies où elles suivirent à peu de différences près le système des Espagnols et des Portugais. Seulement au lieu de laisser à tous les citoyens de l'État le droit d'exploiter les colonies, elles en attribuèrent le monopole a des compagnies exclusives qu'elles investirent a cet effet des plus grands privilèges. Telle fut l'origine de la compagnie des Indes hollandaise, de la compagnie des Indes française et des priviléges de la compagnie des Indes anglaise. Puis les cinq peuples se disputèrent avec acharnement la possession de ces territoires lointains, qui furent l'objet de guerres sanglantes et interminables.

§ 596. Les Hollandais fondèrent d'abord en 1602 une société par action à laquelle tout citoyen de la république pouvait prendre part, ayant pour but d'exploiter les colonies et possédant au nom du gouvernement les droits et les privilèges les plus étendus. Cette société, appelée Compagnie des Indes orientales, arracha peu à peu aux Portugais toutes leurs possessions coloniales, s'empara de l'archipel des Moluques, des Célebes et des iles de la Sonde et étendit son commerce jusqu'à la Chine, au Japon et à l'Asie entière. Une seconde compagnie fut fondée en 1621 pour exploiter les Indes occidentales, mais elle ne fit gueres que des opérations de guerre et de piraterie. Après avoir capturé avec ses corsaires 545 navires en 13 ans (de 1623 a 1636), conquis le Brésil sur l'Espagne ainsi que plusieurs autres points de l'Amérique méridionale et de l'Afrique, elle dut céder à son tour le Brésil au Portugal, perdre une a une presque toutes ses possessions et fut bientôt dissoute. Jusqu'a nos jours les Hollandais sont restés maitres de leurs colonies des Indes

orientales et de quelques possessions dans les Indes occidentales et ils les ont constamment exploitées par le moyen de leur compagnie privilégiée qui, sous divers noms et après diverses transformations, en arriva en 1830 à porter à son budget un déficit de 400 millions de florins. Alors le gouvernement revendiqua ses droits de souveraineté sur les colonies et depuis 1836 il les administre lui-même en se servant toutefois de la compagnie d'une manière qui donne à son système colonial une couleur toute particulière.

Le roi de Hollande se considère comme le propriétaire absolu du territoire de ses colonies. Il y est représenté par un gouverneur qui les administre en son nom en prenant conseil, au moins en apparence, des États-généraux qui l'assistent, et deux ou trois mille employés agissent sous ses ordres. Les habitants de ces colonies sont soumis à un travail obligatoire, dont le produit appartient en majeure partie au maître du sol, c'est-à-dire au roi, tandis que la plus faible partie leur est abandonnée. Toutes les industries y sont exercées pour le compte du gouvernement : la production du sel, du sucre, du café, du riz, de l'indigo, de l'opium, du tabac, de toutes les denrées coloniales, se fait par les indigènes pour le compte du gouvernement, qui prélève sur le produit brut les $^5/_8$ ou les $^6/_8$, ou retient la totalité des produits en payant aux producteurs une fraction minime de leur valeur. C'est en vertu du même droit qu'il loue annuellement, au prix de plusieurs millions de francs, l'exploitation des cavernes et des rochers de quelques îles de la Sonde d'où l'on retire une grande quantité de nids d'hirondelles (*arundo esculenta*) qui se vendent à prix d'or aux Chinois. — Quant à la compagnie de commerce (Handels Maatschappij) elle achète en masse du gouver-

nement les produits des colonies, à un prix qui est encore assez bas pour lui permettre de les revendre en Europe avec de larges bénéfices. Voilà les traits particuliers du système colonial hollandais qui pour le reste est conforme au système espagnol.

§ 397. Les colonies hollandaises renferment dans les îles indiennes 17,170,000, en Amérique et en Afrique 89,000 habitants, soit en tous 18 millions de sujets (1). Les recettes et les dépenses qui se balancent dans les Indes orientales sont de 81 millions de florins. Dans le reste des colonies, les recettes sont de 1,263,589 fl. et les dépenses, de 2,079,785 fl.; ce qui laisse un déficit de 816,196 fl., couvert par les subsides des Indes orientales. Cependant on croit généralement que ces chiffres officiels, accusant une balance exacte des recettes et des dépenses, ne sont pas absolument exacts, et que la Hollande peut retirer annuellement de ses colonies 8 ou 10 millions de florins, c'est-à-dire à peu près 25 millions de francs, sans compter les traitements des employés et les bénéfices de la compagnie.

On dit souvent que la Hollande seule a su résoudre le problème colonial. En vérité c'est un système merveilleux que celui par lequel dix-huit millions de colons obtiennent un produit net annuel de 25 millions de francs, ou de 1 fr. 40 c. par tête, qui leur est encore arraché par leur gouvernement! Dans un système de liberté, les traitements des employés et les bénéfices des marchands hollandais ne disparaîtraient pas; et peut-on croire que le produit-net ou les richesses des colonies ne s'élèveraient point à un degré plus haut?

(1) *Dict. du comm.*, verb. *colonies* et *Almanach de Gotha*, 1860.

§ 398. L'Angleterre, grâce à sa puissance navale, eut bientôt devancé tous les autres peuples dans les entreprises lointaines de colonisation. Elle adopta tout d'abord le système d'une compagnie privilégiée pour exploiter ses colonies; puis elle permit à tous les citoyens de trafiquer librement avec elles, en leur accordant même les plus grandes franchises. Mais en 1650 un acte législatif réserva le commerce des colonies aux seuls bâtiments anglais, et en 1660 le fameux acte de navigation formula nettement un système colonial qui se rapproche aussi du système espagnol. Le commerce avec l'étranger fut en général prohibé : l'Irlande même était à cet égard considérée comme étrangère. Puis les marchandises furent divisées en deux catégories : les marchandises *énumérées* qui ne pouvaient être expédiées que dans la Grande Bretagne, et les marchandises *non énumerées* qui pouvaient être exportées au dehors, mais seulement par les navires anglais ou par ceux des colonies.

« Les marchandises énumérées sont de deux sortes, premièrement celles qui sont particulières à l'Amérique et qui ne peuvent être ou du moins ne sont pas produites dans la mere-patrie. Tels sont la mélasse, le café, les noix de cacao, le tabac, le piment, le gingembre, les nageoires de baleines, la soie écrue, le coton, le castor et autres pelleteries d'Amérique, l'indigo, les bois de senteur et autres bois de teinture : secondement celles qui n'étant pas des productions particulières de l'Amérique sont et peuvent être produites chez la mère-patrie, mais en petite quantité relativement à ce qu'elle en tire des pays étrangers. Tels sont les munitions navales, les mâts, les vergues, les antennes, le goudron, la poix et la térébenthine, le fer en saumon et en barre, le minerai de

cuivre, les peaux, les cuirs et la potasse. L'importation des marchandises de la première espèce ne pouvait décourager la production ni nuire au débit d'aucune partie du produit de la mère-patrie. En la bornant à la Grande-Bretagne, on se disait que nos marchands pourraient non-seulement avoir ces choses à meilleur marché dans les colonies, et en tirer par conséquent chez nous un meilleur profit, mais qu'il s'établirait entre les colonies et les pays étrangers un commerce avantageux de transport dont la Grande-Bretagne serait nécessairement le centre ou l'entrepôt, puisque l'importation se ferait d'abord chez elle. On supposait aussi que l'importation des marchandises de la seconde espèce pourrait s'établir de manière à nuire seulement à la vente des marchandises similaires qui venaient de l'étranger, et non à celle des produits de la mère-patrie, et dans ce but l'on y mettait des droits tels qu'elles fussent en même temps un peu plus chères que les nôtres et à meilleur marché que celles des autres. Le but de cette disposition était de décourager non pas la production de la Grande-Bretagne, mais celle de quelques pays étrangers avec lesquels on croyait que la balance du commerce était défavorable » (1).

« Les marchandises *non énumérées* étaient celles dont les producteurs anglais pouvaient redouter la concurrence. A l'origine, ces marchandises pouvaient être expédiées en tous pays ; mais l'exportation en fut restreinte, plus tard, aux régions situées au midi du cap Finistère. On motiva cette nouvelle restriction sur ce que les pays situés au nord du cap Finistère étant manufacturiers, les

(1) *Richesse des nations*, lib. IV, chap. VII.

vaisseaux des colonies en rapportaient des choses qui faisaient concurrence aux produits de la métropole.

« A l'exemple de l'Espagne, l'Angleterre prohiba dans ses colonies l'exercice d'un certain nombre d'industries. La fabrication de l'acier ainsi que le laminage du fer furent prohibés. On défendit aussi, dans les colonies de l'Amérique du nord, de transporter d'une province à une autre des étoffes de laine et des chapeaux provenant de l'industrie indigène; enfin, on établit des droits prohibitifs à l'importation en Angleterre du sucre raffiné. En revanche, on accorda des primes à l'importation de certains produits coloniaux dont la métropole se croyait intéressée à accroître artificiellement la production. Tels furent la soie écrue, le lin, le chanvre, l'indigo, les munitions navales et le bois de charpente (1) ».

§ 399. Le système anglais, comme on le voit, était sur quelques points plus libéral que le système espagnol. Mais l'oppression était encore assez forte pour que les colons, en voyant s'accroître leurs richesses et leur puissance, sentissent naître en eux le désir de secouer le joug de la métropole. En 1776 les États-Unis d'Amérique proclamèrent leur indépendance et forcèrent bientôt l'Angleterre à la reconnaître après une guerre sanglante. Cette dure leçon ne porta point d'abord ses fruits, parce que l'aristocratie, qui avait intérêt à maintenir l'ancien système, était toujours prépondérante, mais plus tard les partisans de l'abolition de l'esclavage et les ligueurs du libre-échange ébranlèrent l'édifice du vieux système colonial, en démontrant les dommages qu'il causait à l'Angleterre. Enfin il fut renversé en 1850 et l'on proclama le principe de la

(1) *Dictionnaire du Commerce*, vol. 1, p. 397.

liberté du commerce des colonies anglaises avec le monde entier (1). Aujourd'hui l'administration des colonies est confiée à un ministre spécial résidant en Angleterre et à des gouverneurs locaux assistés tantôt d'un parlement à deux chambres, tantôt d'un conseil général et électif.

Deux causes peuvent expliquer la prospérité relative des colonies de l'Angleterre: la puissance de sa marine et la liberté beaucoup plus grande qu'elle a laissée à ses colons nationaux.

§ 400. Les États-Unis d'Amérique n'eurent pas plus tôt conquis leur titre de nation indépendante qu'ils entreprirent la colonisation des immenses territoires qui s'étendent dans l'intérieur du continent Américain et qui n'était peuplé que de tribus sauvages et nomades. De ces tribus les unes furent repoussées par la force, et les autres furent amenées à conclure des traités par lesquels elles abandonnaient à la civilisation européenne leurs territoires de chasse. Le gouvernement des États-Unis est devenu ainsi propriétaire de territoires immenses, qu'il s'est hâté de diviser et de subdiviser par le moyen de ses agents, et qu'il vend à l'enchère au plus bas prix soit aux citoyens américains, soit aux émigrants étrangers qui veulent s'y établir. En même temps de hardis pionniers (*the pioneers*) s'avancent librement dans les forêts de l'Amérique sans dépendre en aucune manière du gouvernement, refoulant devant eux par la force des armes les tribus sauvages qu'ils rencontrent. Puis leur établissement une fois formé, ils achètent la propriété des terrains occupés du gouver-

(1) D'après des dernières statistiques la population des colonies anglaises aux Indes Orientales est de 180 millions, en Asie, en Afrique, en Amérique et en Australie de 7 millions d'habitants; total 187 millions de colons.

nement lui-même, qui leur donne la préférence sur tout autre en n'exigeant d'eux qu'un prix minime. En avant des colons américains s'avance avec plus de hardiesse encore un essaim de population flottante composée de chasseurs et de bûcherons (*the squatter*). Ceux-ci donnent la chasse à tous les hôtes des forêts, aux indigènes comme aux animaux; ils amoncèlent sur le bord des fleuves des amas de bois immenses pour les vendre aux marchands dont ils attirent les bateaux par des feux et des signaux; quelquefois, mais rarement, ils finissent par se former un établissement agricole. Enfin derrière cette population flottante, les colons s'avancent continuellement dans l'intérieur des terres et se rattachent eux-mêmes à la métropole par des chemins de fer, des canaux et des voies de communication de toute sorte; les agents des banques et des compagnies de commerce de l'Union les accompagnent pas à pas; le gouvernement ne leur donne que la sécurité par l'appui de sa force armée; et lorsqu'il s'est formé de cette manière un établissement assez nombreux pour constituer un État, la colonie devient à son tour une partie intégrante de la confédération américaine, tout en continuant à se gouverner elle-même comme elle l'entend, d'après ses propres intérêts.

Les caractères les plus saillants du système colonial américain sont donc la contiguité de territoire entre la métropole et les colonies, la liberté la plus entière accordée aux colons même étrangers, enfin l'ingérence presque nulle du pouvoir social de la métropole dans l'œuvre de la colonisation.

Le résultat en est bien connu. La population de l'Amérique du Nord qui était en 1790 de 3 millions d'habitants s'élevait en 1810 à 7 millions, en 1830 à 12

millions, en 1850 à 25 millions, en 1859 à 28 millions d'habitants et maintenant encore de nouveaux territoires colonisés sont sur le point de s'annexer à la Confédération. La dette publique des États anciens et nouveaux est presque nulle : et dans moins d'un siècle la richesse et la puissance de la Confédération américaine se sont accrues par des progrès gigantesques, et l'ont élevée au niveau des plus riches et des plus puissantes nations d'Europe.

§ 401. La France tenta aussi dès le commencement du 17me siècle d'établir des colonies dans les Indes, et en 1664 Louis XIV créa une compagnie des Indes orientales et l'investit des plus larges privilèges. Mais d'un côté la générosité naturelle du caractère français qui ne pouvait exploiter aussi froidement les territoires conquis, et de l'autre, l'esprit exagéré de centralisation qui faisait gouverner des pays situés aux antipodes par la légèreté ou les caprices des courtisans de la cour de France, l'empêcha constamment de réussir dans cette voie. Enfin dans les guerres maritimes du siècle passé la France finit par être dépouillée, principalement par l'Angleterre, de la plupart de ses colonies et ce qu'elle en conserve aujourd'hui est presque insignifiant. Elle aussi a suivi jusqu'à nos jours les errements du système colonial espagnol.

De nos jours la France s'est emparée d'Alger et en a formé une colonie militaire : nous n'avons point à juger de son importance militaire, mais seulement de son système économique. Or nous voyons qu'elle y a fait à profusion des travaux publics de toutes sortes en y versant des sommes immenses, qu'elle a presque transformé l'Algérie en un véritable département français, et pourtant la colonie engloutit sans cesse de nouveaux capitaux sans que ses

recettes puissent encore couvrir ses dépenses. Quelle en est donc la cause? c'est que la France a oublié de doter sa colonie de l'action fécondante de la liberté qui seule pouvait la faire prospérer. Aussi la population de l'Algérie n'était-elle composée en 1855 que de 2,324,000 indigènes et de 142,000 Européens dont la moitié seulement étaient français. Les sommes versées à cette époque en Algérie sans compensation des recettes obtenues dépassaient 130 millions de francs (1). Son système colonial avait donc pour résultat de faire vivre 142,000 colons au prix de 9,000 fr. chacun ou 60,000 français au prix de 18,000 fr. chacun (2); et pourtant les émigrants d'Europe préfèrent traverser l'océan et se rendre au fond de l'Amerique pour y devenir les citoyens indépendants d'un pays où ils trouvent la liberté civile et commerciale.

§ 402. Mais tandis que la plupart des nations d'Europe traversaient les mers pour établir des colonies lointaines en Amérique ou en Asie, la Russie imitait à la fois le système américain et le système romain pour coloniser des territoires immenses et s'étendre au loin dans l'Asie. Ses frontières orientales étaient habitées par des populations nomades et aventurières (communément appelées Cosaques), habituées à une vie dure et frugale, dont l'esprit guerrier était entretenu par des luttes fréquentes avec les peuplades voisines et qui appartenant à la race russe elle-même dont elles parlent aussi purement la langue, reconnaissaient le Czar comme leur chef suprême temporel et religieux. La Russie leur donna une organisation mi-

(1) V. *Dict. de l'Econom. pol.* et *Dict. du Comm.*, verb. *colonies françaises.*

(2) La population totale des colonies françaises était en 1855 de 3 millions d'habitants, et en 1858 de 4 millions.

litaire plus parfaite en les divisant régulièrement en autant d'escadrons guidés par les chefs de tribus et soumis militairement à un commandement central (1). Cet immense cordon de Cosaques une fois organisé sur sa frontière d'Asie, elle le poussa insensiblement en avant, en l'appuyant au besoin de troupes régulières là où il rencontrait une résistance trop sérieuse. C'est ainsi que les 150 *ssotnies* ou escadrons de Cosaques du Caucase étaient appuyés par une armée régulière qui s'avançait avec eux dans l'intérieur du pays. Lorsqu'une tribu était soumise, afin qu'elle ne pût se soulever de nouveau en communiquant avec les autres tribus non soumises encore, on la transportait en entier avec toutes ses richesses et son bétail à deux ou trois cents lieues en arrière et on lui donnait, en échange, des terrains enlevés, d'autres terrains plus fertiles de la plaine et plus rapprochés des centres de communication. Là où ils ne rencontraient point de résistance, les Cosaques agissaient seuls en avertissant leurs chefs militaires à mesure qu'ils fondaient un nouvel établissement, ou qu'ils s'avançaient davantage dans les territoires nouveaux. C'est ainsi que la Russie a non seulement envahi tout le Caucase, mais encore près d'un tiers de l'Asie en poussant devant elle au loin cette immense frontière mobile, pleine d'énergie et toujours prête au combat. Dix années lui ont suffi pour s'emparer de tous

(1) Les Cosaques forment ainsi 156 régiments à cheval (de 890 hommes environ), 815 ssotnies à cheval (de 148 hommes chacune), 31 bataillons (de 1000 hommes environ), et 31 batteries d'artillerie. *Almanach de Gotha*, 1860. Le Cosaque des ssotnies est suivi de sa femme et de ses enfants et chacun de ses enfants mâles est à son tour enrégimenté dès qu'il est devenu un homme fait, capable de porter les armes.

les territoires que baigne le fleuve Amour ou Séghalien au fond de l'Asie, et aujourd'hui ses frontières touchent à tous les peuples asiatiques en s'étendant de la mer Noire et la mer Caspienne jusqu'à la mer Okhotsk.

§ 403. Cependant cette immense étendue de territoires conquis est presque déserte encore et l'on n'y rencontre que de loin en loin des bourgs, des villages ou des postes militaires. C'est que les lances et les bayonnettes peuvent bien conquérir, mais ne peuvent guères féconder un territoire et que l'action bienfaisante de la liberté, qui fait des prodiges en Amérique, y a manqué jusqu'ici. Le gouvernement russe parait l'avoir compris. Depuis quelque temps il a multiplié les encouragements aux compagnies de commerce (1) qui étendent leurs opérations dans ces nouvelles contrées, il a laissé à ses colons la plus ample liberté de trafiquer avec les peuples voisins, il s'est efforcé d'y établir des voies de communication plus parfaites, enfin l'émancipation des serfs, qui auparavant étaient attachés à la glèbe, lui permettra de peupler ses colonies et d'accélérer en même temps l'accroissement de sa population et celui de ses richesses sociales.

§ 404. Il est aisé d'observer maintenant que tous les systèmes de colonisation peuvent se réduire à trois classes: systèmes militaires, systèmes de monopole commercial et systèmes de liberté commerciale. Le système militaire ne sert évidemment qu'à la conquète après laquelle il se

(1) Les principales sont la compagnie russe-américaine fondée en 1799, la compagnie du fleuve Amour fondée en 1856, la compagnie de la mer Blanche fondée en 1858. La Société russe de commerce et de navigation fondée en 1856 a eu d'abord pour but le commerce de la Russie méridionale avec l'Europe, mais elle va servir aussi au commerce du Caucase.

convertit en système de monopole. Nous devons donc porter un jugement sur les deux derniers systèmes qui sont diamétralement opposés.

Les caractères principaux du système colonial prohibitif sont ceux du système espagnol primitif qui se retrouvent avec de légeres modifications dans tous les autres. Or voici les dommages qui en résultent pour les colonies et pour la métropole d'après la nature des choses et le résultat de l'expérience.

1° Les colonies étant considérées comme une propriété nationale à exploiter et régies par un système de centralisation absolue, sont administrées de loin par des fonctionnaires de la métropole qui ne peuvent en connaitre les besoins, et elles ne peuvent faire entendre leurs réclamations les plus justes. Toute mesure est dictée par l'intérêt immédiat de la métropole, sans égard pour celui de la colonie. Sous l'influence de ces principes, les administrateurs et les colons eux-mêmes tâchent de s'y enrichir le plus rapidement possible, sans trop de scrupules sur les moyens a employer ; car leur fortune une fois faite, ils doivent retourner pour en jouir en Europe où personne ne pourra leur en demander compte. Tout esprit d'initiative est éteint en eux par la dépendance aveugle où ils sont vis-à-vis de la métropole. Or toute restriction à la liberté des hommes et toute spoliation, sous quelque forme qu'elle s'opère, équivalent à une perte nette de forces productives. — Pour qu'une colonie puisse prospérer il faut que le colon ne la considère point comme un lieu passager d'exploitation, mais comme sa patrie véritable, comme la terre libre et indépendante qu'il laissera à ses enfants et où il peut exercer librement toutes ses facultés : pour cela il faut nécessairement que les intérêts locaux de la colonie

soient administrés par elle-même, avec la même liberté que ceux d'une province quelconque de l'État.

En second lieu la défense intimée aux étrangers de s'établir dans les colonies prive celles-ci des capitaux et de l'industrie qu'y aurait apportés l'émigration étrangère. L'Amérique du Nord est un exemple frappant du système contraire, d'où l'on peut calculer l'étendue de cette perte. La même où l'on finit par les admettre, on ne voulut point leur reconnaître des droits civils égaux à ceux des citoyens, ni surtout leur accorder une liberté entière d'action ; et on les repoussa ainsi indirectement. La défense faite aux colons de commercer avec les étrangers, les condamna a se procurer, à un prix exhorbitant, chez les négociants nationaux coalisés, les produits qu'ils auraient pu obtenir plus avantageusement ailleurs. De là une perte égale à la différence du prix.

D'un autre côté, l'obligation de ne vendre leurs produits qu'à la mère-patrie, les prive du prix plus avantageux qu'elles pourraient souvent en obtenir à l'étranger. La défense d'exercer certaines industries réservées à la métropole, les prive encore d'une source de richesses immenses.

Enfin les droits de douanes différentiels ou protecteurs qu'elles sont obligées de payer pour les produits importés dans la métropole, leur font encore supporter une nouvelle perte et dévient en même temps leurs industries de leur cours naturel, en ouvrant un débouché à quelques-unes seulement déterminées par l'État et en le fermant aux autres.

§ 405. Les dommages n'en sont pas moins grands pour la métropole.

Pour maintenir les colonies dans une dépendance

plus ou moins oppressive, il faut une force militaire imposante, qui les empêche de chercher leur délivrance dans leurs propres forces ou dans les secours de l'étranger. Les frais en sont naturellement payés par la mère-patrie, tandis qu'elles devraient, comme toutes les autres provinces de l'État, contribuer à la défense commune par leurs propres ressources. Les dépenses et les dangers d'un semblable état de choses augmentent bien davantage lorsqu'une guerre vient à éclater ; car dénuées de toute autonomie, les colonies ne peuvent se défendre que par les forces de la métropole.

En outre les dépenses non militaires que l'État porte à son budget pour la prospérité de ses colonies, sont de véritables subventions accordées aux entreprises de colonisation, sans aucune garantie de succès; tandis que, autrement, les capitaux et l'industrie guidés par l'intérêt personnel des hommes ne s'y seraient portés que de la manière et dans la proportion les plus justes, et avec des chances de gain beaucoup plus assurées. Les droits douaniers et différentiels établis, avec plus ou moins de faveur sur les provenances des colonies et sur les provenances étrangères, sont toujours ou inutiles ou nuisibles. Ils sont inutiles lorsque le produit colonial coûte moins cher que le produit étranger ; lorsqu'on ne peut se passer des produits de provenance étrangère (1) ; enfin lorsque les produits des colonies s'obtiennent aux mêmes conditions que ceux des pays étrangers. Ils sont nuisibles au contraire à la métropole lorsque les denrées coloniales

(1) Les anglais voulurent protéger par des droits de douanes les plantations de vignes faites au cap : mais elles ne donnaient qu'un vin détestable et les consommateurs achetaient toujours, malgré les droits, les vins français et portugais.

coûtent plus cher que les marchandises étrangères (1). Du reste les droits de douane, lorsqu'ils sont élevés, provoquent toujours une contrebande fort active qui détruit en grande partie les gains que l'État croyait en retirer.

En dernier lieu l'appauvrissement des colonies équivaut à l'appauvrissement de la métropole elle-même: car celle-ci s'enrichit en leur vendant ses produits: or plus une colonie s'enrichit, plus elle opère d'échanges; et plus elle s'appauvrit, moins elle peut acheter de produits de la métropole.

Quant aux compagnies de commerce privilégiées et à l'esclavage, nous en avons déjà parlé. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer ici, que l'esclavage aurait dès longtemps disparu des colonies, si le courant de l'émigration avait pu y porter sans obstacles les flots des hommes libres d'Europe.

§ 406. Les nations Européennes sont donc aujourd'hui forcées de reconnaitre que le système colonial le plus utile est celui qui respecte davantage les préceptes de la justice, c'est-à-dire la liberté et l'égalité de tous les hommes.

Le devoir d'un gouvernement vis-à-vis de ses colonies, est le même que son devoir vis-à-vis d'une province quelconque des États. Il doit y maintenir la sécurité intérieure et extérieure, c'est-à-dire la liberté et l'égalité des droits de tous, y faire les travaux que les particuliers ne pourraient faire eux-mêmes, et du reste leur laisser la

(1) Le bois de construction de la Baltique était à la portée des armateurs anglais à un prix trois fois plus bas que celui du Canada. Les droits protecteurs les forçaient à acheter le second et à se priver du premier. — La France paie son sucre des colonies beaucoup plus cher que l'Italie et la Suisse qui n'en possèdent aucune.

liberté la plus absolue pour leurs industries et leur commerce.

§ 407. L'Italie ne possède point de colonies, mais la marine porte au loin ses émigrants dans toutes les colonies étrangères. Et même quelques-unes de ses provinces, après avoir été un jour le grenier de Rome et malgré leur fertilité exceptionnelle, sont retombées aujourd'hui dans un état d'apauvrissement extraordinaire, qui fait demander au voyageur étonné, si l'on ne devrait point y opérer une véritable colonisation afin d'y rallumer la vie économique qui semble prête à s'éteindre. Il suffirait en effet d'y rétablir une sécurité parfaite, d'y créer des voies de communication et des établissements d'instruction populaire en laissant ensuite aux nationaux comme aux étrangers la liberté la plus entière. L'intérêt personnel pousserait alors les populations à une production plus active; et là où l'industrie ou les capitaux du pays feraient défaut, l'industrie et les capitaux des nations plus avancées viendraient bientôt rendre à l'Italie son ancienne splendeur.

Chapitre VI.

Système mercantile ou de la balance du commerce.

§ 408. Il est bien rare qu'une erreur de principe généralement répandue n'engendre à son tour de nouvelles erreurs. C'est ainsi que le système colonial donna naissance au *système mercantile* autrement dit *de la balance du commerce*. Le système colonial des Espagnols avait eu d'abord pour but de se procurer en abondance l'or de l'Amérique, que l'on croyait la richesse par excellence,

puis d'assurer à la métropole un marché privilégié pour son commerce d'exportation, enfin de retirer des colonies des marchandises que l'on put vendre à toutes les autres nations, afin d'obtenir encore par ce moyen de l'argent en retour. Les richesses en or que les Espagnols rapportèrent de leurs premières entreprises en Amérique, éblouirent l'Europe et rendirent générale l'opinion que l'or et l'argent étaient la richesse par excellence, que l'on devait se procurer ou directement des colonies, ou indirectement par une exportation de marchandises supérieure aux importations du dehors, puisque la différence, disait-on, devait forcément se payer en argent. On dit alors que la balance du commerce était favorable à une nation quand ses exportations surpassaient ses importations, qu'elle lui était contraire dans le cas inverse; enfin que la balance était égale quand les exportations étaient égales aux importations. Chaque nation tâchait ainsi de se rendre la balance favorable en repoussant par des douanes sévères les produits étrangers et en tâchant de s'assurer chez les nations voisines un débouché pour ses propres produits. En même temps on empêchait par les douanes et par les peines les plus rigoureuses la sortie du numéraire.

§ 409. Cette théorie repose sur deux suppositions erronées et tend à un résultat absurde qui serait des plus nuisibles s'il n'était impossible. Les deux suppositions erronées sont : 1° que toute la différence entre les importations et les exportations relevée par les régistres des douanes soit soldée en monnaie d'or et d'argent; 2° que cela soit un gain pour la nation qui a *la balance favorable*, et une perte pour l'autre. Le but nuisible ou impossible à atteindre est d'accumuler dans une nation une quantité de numéraire excédant les besoins des échanges.

§ 410. L'échange n'est point un acte où l'une des parties doive gagner et l'autre perdre, mais il se fait sur la base de l'égalité des valeurs échangées et pour l'avantage réciproque des parties. Les produits s'échangent contre des produits: la monnaie elle-même est un produit et sa valeur d'échange est absolument égale à celle des marchandises auxquelles elle sert de prix. Les échanges entre nations sont de la même nature que ceux des individus, puisque ce sont les individus eux-mêmes qui les font. Hormis les cas exceptionnels de fraude dont on ne peut tenir compte, ils se font sur la base de l'égalité la plus parfaite. Il est donc mathématiquement impossible que la masse des importations d'un pays n'égale pas la masse de ses exportations. L'erreur, qui a fait méconnaître une vérité aussi claire, est venue souvent des évaluations inexactes que fournissent les régistres des douanes. En effet les marchandises exportées y sont évaluées ordinairement au moment du départ, quand elles n'ont encore supporté que de faibles frais de maniement et de transport. Au contraire les produits importés y sont évalués d'après leur valeur à leur arrivée, c'est-à-dire quand leur prix a atteint son *maximum* d'élévation par les frais multipliés d'un long voyage. Aussi, d'après ce calcul, les régistres des douanes devraient-ils accuser un excédant des importations sur les exportations chez tous les pays du monde.

Mais il n'en est rien, et c'est généralement le contraire qui arrive. Presque toutes les nations à la fois ont cru pendant longtemps relever de leurs régistres de douanes que la balance du commerce leur était favorable. Résultat aussi contradictoire que le premier, qui ne provenait que des fausses évaluations de leurs fonctionnaires, faites arbitrairement, dans des vues politiques ou com-

merciales, ou obtenues par la corruption même, ou bien de la perte des valeurs exportées survenue par naufrage, par faillites ou autrement qui ne donnaient ainsi aucun retour de valeur au pays et constituaient pour lui une perte nette. Des exemples feront mieux saisir cette vérité.

§ 411. « Supposons un navire français partant du Hâvre avec une cargaison pour la Martinique. La Martinique est, il est vrai, une colonie française, mais s'il s'agissait d'un pays étranger, le calcul serait le même. Au départ, la cargaison de ce navire est évaluée à 100,000 fr., et c'est sa valeur réelle au port d'expédition. La douane, en admettant toujours que ses évaluations soient exactes, porte donc sur ses régistres, à la colonne des exportations, une somme de 100,000 fr. Jusque là rien de mieux. Mais cette même cargaison vaudra naturellement davantage à la Martinique; car le prix de vente doit payer le fret, l'assurance, la commission, le courtage, les frais de chargement, de déchargement et le reste. On peut admettre qu'elle s'y vendra 120,000 fr. Le prix de vente réalisé, on prélève d'abord sur le montant de quoi acquitter les dépenses faites sur les lieux, et on convertit le reste en sucre. Ainsi se forme, pour le retour du navire, une nouvelle cargaison d'une valeur plus forte que celle qu'il avait au départ: environ 120,000 fr. au lieu de 100,000, et, remarquons-le bien, sans qu'il y ait eu de la part de la métropole aucun débours à faire en or ou en argent.

« Ce n'est pas tout. Le sucre acheté 120,000 fr. dans la colonie vaudra davantage en France, puisqu'il y aura de nouveau un fret et d'autres dépenses accessoires à supporter. Rien n'empêche d'admettre qu'il s'y vendra 140,000 fr. Ainsi cette cargaison, qui ne valait au départ que 100,000 fr., revient, sous une autre forme, portée

par des accroissements successifs à une valeur de 140,000 francs: et toujours, répétons-le, sans qu'il y ait eu ni émission actuelle de monnaie entre les deux pays, ni dette contractée pour l'avenir. C'est un simple échange de marchandises ; rien de plus. Qu'arrivera-t-il cependant? La douane, relevant exactement les chiffres des valeurs échangées, après avoir, au départ du navire, porté 100,000 fr. à la colonne des exportations, portera, lors de l'arrivée, 140,000 fr. à la colonne des importations. De là elle conclura, conformément aux principes admis, que cette opération se résout en une balance défavorable à la métropole, et qu'il reste à celle-ci 40,000 fr. à payer en numéraire.

« Ce qu'il y a d'étrange, c'est que le calcul serait tout autre pour la colonie, par cela seul que la colonie n'a pas le point de départ de l'expédition et qu'elle n'a pas fourni les moyens de transport. Pour elle, en effet, les marchandises importées de France valaient, à l'arrivée 120,000 fr. et ont dû être évaluées par sa douane à ce taux; les sucres exportés en retour valaient pareillement 120,000 fr. sur place. Ce n'est donc, aux yeux de la douane coloniale, que ce que c'est en effet, un simple échange de marchandises. Ainsi les mêmes opérations peuvent être appréciées d'une manière fort différente dans les deux pays qui trafiquent ensemble, selon qu'ils constituent point de départ ou point d'arrivée de l'expédition, l'un trouvant une balance à solder où l'autre n'en voit pas, et cela en supposant toujours, ce qui est rare, les évaluations des deux douanes parfaitement concordantes, parfaitement exactes. Nous laissons à penser quel fondement on peut faire sur de pareils calculs (1) ».

(1) Coquelin, dans le *Diction. d'Écon. polit.*, vol. 1, p. 105.

Supposons que plus tard notre négociant envoie deux navires au Brésil chargés de marchandises dont le prix est évalué 200,000 fr. pour chacun sur les régistres de la douane. L'un fait naufrage à peine sorti du port; l'autre va jusqu'au Brésil, mais le négociant qui a reçu les marchandises fait faillite et ne paie aucune valeur en retour. La nation, selon les régistres de la douane, aura fait le *maximum* des profits, puisque le chiffre d'exportation est 400,000 fr. et l'importation zéro. Et pourtant ce n'est qu'une pure perte.

§ 412. Il peut arriver néanmoins, qu'un État ne puisse fournir à un autre État en échange des produits qu'il en reçoit les marchandises que celui-ci désire. Cela ne veut point dire qu'il doive alors le solder en argent: mais il le paiera le plus souvent par des effets de commerce tirés sur des négociants d'autres pays, auxquels il a vendu lui aussi ses marchandises sans retour. Et comme la somme des importations de chaque pays égale nécessairement celle de ses exportations, il arrive ainsi par des échanges circulaires continuels, enchainés par des titres de crédit, que les produits s'échangent toujours contre d'autres produits entre les nations, sans que la monnaie d'or ou d'argent y intervienne, sinon en quantités minimes. Supposons, p. ex., qu'un négociant de Gènes expédie une cargaison de draps de la valeur de 200,0000 fr. à un négociant de New-York, sans en recevoir d'autres marchandises en échange: il en sera payé non en argent, mais par une lettre de change tirée sur un négociant de Marseille, auquel le négociant américain aura à son tour expédié des marchandises sans retour; et le négociant gènois en retirera peut-être la valeur sous la forme d'une cargaison de tissus de soie ou de quincaillerie. Le cercle

de cet échange circulaire peut s'élargir ainsi indéfiniment. En 1842 le Brésil a reçu de la France pour 15 millions de marchandises et lui en a envoyé en retour pour 6 millions seulement, y compris l'or qu'il a fourni: mais d'un autre côté il lui a aussi envoyé pour 9 millions de fr. de traites sur l'Angleterre et l'Allemagne qui en ont été retirées sous forme de marchandises. Le système mercantile conduit d'ailleurs à la conséquence absurde, que les pays producteurs d'or devraient toujours avoir la balance défavorable, tandis que ceux qui, n'en produisant point, commercent avec ceux-ci, devraient toujours l'avoir favorable.

§ 415. C'est une erreur de supposer que l'argent soit la richesse par excellence et que la nation qui en reçoit une quantité plus grande pour prix de l'excédant de ses exportations, s'enrichisse davantage que si elle recevait d'autres produits. L'argent n'a d'utilité pour nous que dans certains usages de luxe ou de bien-être et pour les besoins de l'échange. Ce n'est donc qu'une espèce de richesse qui ne l'emporte en rien sur la richesse que renferment tous les autres produits. Le préjugé de croire que l'argent est la richesse par excellence, est né de l'observation empirique qu'un homme qui a beaucoup d'argent est riche. Mais celui qui a des terres et des maisons, des troupeaux ou des marchandises, ne l'est-il pas aussi? L'argent peut-il servir directement à apaiser notre faim ou à étancher notre soif? L'individu dont la richesse consiste principalement en argent, n'est-il pas obligé de le dépenser pour se procurer tous les objets qui lui sont nécessaires, utiles ou agréables? Une nation qui aurait la majeure partie de ses richesses en valeurs métalliques, serait de même obligée de les dépenser au dehors, c'est-à-dire de les

réexporter pour se procurer tous les produits qu'elle désire, et de rendre de nouveau défavorable la balance qui lui était auparavant favorable. Ce n'est donc pour ainsi dire qu'une illusion d'optique qui peut nous faire voir dans l'argent la richesse par excellence, tandis qu'il n'en est qu'une espèce et une fraction minime.

§ 414. La monnaie qui existe chez toutes les nations d'Europe, ne représente pas même $^1/_{10}$ de leurs revenus annuels (1). L'Angleterre possède annuellement pour les échanges de son commerce annuel d'Europe environ 750 millions de francs de valeurs métalliques. La France pour le même usage en emploie trois milliards et demi. L'Angleterre en est-elle plus pauvre pour autant? Non sans doute. On peut dire au contraire, en ne calculant que les intérêts au 5 p. 0/0 du capital métallique employé de plus en France, que celle-ci perd annuellement 139 millions de francs de revenu, que l'Angleterre gagne en substituant à la monnaie l'usage des titres de crédit. On peut donc affirmer, que les nations ont intérêt à ne posséder des valeurs métalliques que dans la plus basse proportion, ou dans la proportion strictement nécessaire aux échanges.

§ 415. Le résultat que se propose ce système serait fort nuisible s'il n'était impossible. On ne peut accumuler dans une nation plus d'argent qu'il n'en faut pour opérer les échanges. Dès qu'il dépasse cette proportion il baisse nécessairement de valeur, et, si on ne pouvait l'exporter au dehors, la masse de ce numéraire n'aurait pas plus de valeur que la somme exactement nécessaire aux besoins des échanges et à la fabrication des objets d'or et d'argent.

(1) Selon quelques auteurs elle ne représente pas même $^1/_{20}$ des valeurs produites annuellement dans une nation.

Ce système aurait donc pour résultat de diminuer constamment les richesses d'un pays en y accumulant l'or et l'argent au delà du besoin qu'on peut en avoir, de la même manière que si l'on voulait accumuler uniquement dans un pays du drap, du riz, ou un autre produit quelconque au delà des besoins de la consommation et en repoussant tous les autres. — Mais d'un autre côté c'est là un résultat impossible à obtenir. Dès que la monnaie d'un pays dépasse la proportion nécessaire aux échanges et par conséquent baisse de valeur, l'intérêt de ceux qui la possèdent les pousse à l'exporter au dehors où sa valeur est plus élevée, sans qu'aucune loi ni les peines les plus sévères puissent les en empêcher; car de toutes les marchandises, la monnaie est la plus facile à transporter et à dérober à la surveillance des préposés du gouvernement. Lorsque la valeur du thé était un peu plus forte en Angleterre qu'en Hollande, la contrebande y transportait impunément, malgré les douanes les plus sévères, le thé hollandais: et pourtant, observe Smith, le thé, à valeur égale, a un volume cent fois plus grand que l'argent et deux mille fois plus grand que l'or. L'Espagne a décrété autrefois la peine de mort contre l'exportation de l'or sans pouvoir l'empêcher, car c'est l'effet d'une loi aussi naturelle que celle qui, dans des bassins d'eau contigus et communiquant entr'eux, fait que l'eau accumulée dans l'un d'eux se répand forcément dans tous les autres, de manière à conserver partout le même niveau.

§ 416. Il peut arriver néanmoins, dans quelques cas exceptionnels et dans des proportions minimes, que l'argent fasse défaut dans un État et y ait une valeur un peu plus élevée qu'ailleurs. Alors cette légère élévation

de prix y attire en abondance l'argent du dehors jusqu'à ce que le niveau soit rétabli. Deux causes peuvent amener ce résultat : 1° des achats considérables de produits faits sans retour direct ou indirect d'autres marchandises, et par conséquent, payés avec des valeurs métalliques. Le cas s'en est présenté en 1842 et en 1848, lorsque l'Angleterre et la France furent forcées par la disette d'acheter en Russie et en Amérique des quantités de grains considérables payées en argent. 2° Les crises commerciales causées par un abus du crédit, car alors les titres de crédit ne pouvant plus remplacer dans la même proportion la monnaie dans les échanges, le besoin de celle-ci se fait plus vivement sentir. — Mais il faut noter en premier lieu que ces causes sont heureusement assez rares, et en second lieu qu'elles font affluer promptement le numéraire étranger dans l'État par la prime naturelle d'importation qu'on y trouve.

Ainsi les partisans du système mercantile devraient dire sérieusement aux nations : exportez tout votre argent et il rentrera bientôt chez vous, avec perte, il est vrai, mais en vous rendant la balance favorable. Ruinez votre crédit : vous y perdrez, il est vrai, mais l'argent viendra chez vous en abondance du dehors et la balance aura penché en votre faveur.

Peut on croire aujourd'hui, que l'ignorance des principes les plus élémentaires sur la nature des richesses et sur le mécanisme des échanges ait pu conduire à tant d'erreurs et à tant de contradictions ?

§ 417. La seule chose qui soit vraie dans le système mercantile c'est que l'or et l'argent sont l'objet d'un commerce international comme toute autre marchandise, et que leur valeur peut subir de légeres oscillations, comme

celle de tous les autres produits. Ces oscillations se combinent avec celles des effets de commerce, et donnent lieu au commerce du *change* et aux opérations d'*arbitrage* que font les banquiers. Mais les expressions, dont on se sert dans ce commerce, en disant que le change est *favorable* à une place vis-à-vis d'une autre place, quand la première a plus de créances sur la seconde que celle-ci sur elle, et que le change lui est *défavorable* dans le cas contraire, sont tout-à-fait inexactes. Si le change entre Turin et Milan est favorable à Turin, cela veut dire qu'un négociant de Turin pourra faire payer à moins de frais une somme à Milan; mais en revanche, qu'il devra supporter plus de frais pour retirer une somme de Milan; en sorte que ce qui lui est favorable d'une manière, lui est défavorable de l'autre.

§ 418. Enfin l'on peut conclure que la balance est toujours égale entre toutes les nations du monde, parce que les échanges s'opèrent sur la base de l'égalité des valeurs qui sont toutes également précieuses (qu'elles soient en argent, en draps, en blé, ou en produits quelconques); — que le résultat naturel de tout échange international est l'utilité simultanée des deux parties; — que les nations n'ont pas besoin pour s'enrichir de se dépouiller entr'elles, mais que leur propre intérêt doit leur faire désirer de voir tous les autres peuples s'enrichir aussi; car ce n'est qu'à cette condition qu'elles peuvent leur vendre une quantité croissante de marchandises et en obtenir en retour la plus grande quantité de produits ou de richesses au plus bas prix possible. En vérité la formule naturelle de l'échange est: *do ut des* et non pas *lædo ut lædas*.

Chapitre VII.

Système dit protecteur.

§ 419. De même que le système colonial avait engendré le système mercantile, celui-ci à son tour donna naissance au système protecteur. Avant de l'exposer, nous dirons quelques mots de l'institution des douanes qui a servi successivement à divers systèmes, et qui joue un rôle important dans celui qui nous reste à décrire.

§ 420. Les taxes sur l'entrée et la sortie des marchandises sont fort anciennes. Bock nous apprend qu'on les percevait à Athènes sur l'*emporium*, c'est-à-dire sur le marché, et qu'elles étaient du 2 p. $^0/_0$ de la valeur des produits. Plutarque, Denys d'Halicarnasse et Tite-Live parlent aussi des droits de douanes (*portorium*) et des douaniers (*portitores*) qui existaient déjà aux temps d'Ancus Tullius roi de Rome et qui subsistèrent constamment dès lors. Ces droits étaient perçus dans un but purement fiscal, mais avec la plus grande rigueur sur tous les objets de commerce, excepté les denrées; et leur taux, qui subit de nombreuses variations, atteignit sous l'empereur Gratien la proportion d' $^1/_8$ de la valeur des marchandises.

Au moyen-âge, les droits de douane se confondent avec les droits de circulation et les péages. Le sol, comme la souveraineté des États, était fractionné en une infinité de fiefs et de communes, et à chaque pas le commerçant rencontrait une barrière où il était rançonné impitoyablement au passage. Sur un trajet de 22 milles, nous dit Cibrario (1), de Turin à Suse, il y avait cinq barrières,

(1) Cibrario. *Economia politica del medio evo.*

soit celles de ces deux villes et celles des bourgs intermédiaires, Rivoli, Avigliana et Bussolino. Cependant on n'y percevait en général que des droits fiscaux. Mais de bonne heure Venise en fit l'instrument d'un système commercial destiné à repousser les marchandises étrangères et à protéger ses propres industries. Son commerce de sel, ses manufactures de tissus de soie, de fils d'or, de quincaillerie, de verres et de glaces étaient célèbres et lui procuraient d'immenses richesses. Pour en conserver le monopole, elle établit à ses frontières une prohibition absolue contre l'entrée des produits similaires, affranchit de droits l'entrée des matières premières de ces industries, assujettit ses fabriques (en 1275) à des règlements et à des magistrats spéciaux, et defendit sous les peines les plus sévères aux ouvriers de l'État de transporter leur art dans un pays étranger. Si l'un d'eux violait la loi, on emprisonnait ses parents jusqu'à ce qu'il fut de retour ou qu'il fut mort et s'il tardait à rentrer, on chargeait des émissaires de le tuer.

Dans le reste de l'Italie, les droits n'étaient guères que fiscaux. A Gènes, au 12me siècle, ils étaient de 3 deniers par livre à la sortie et de 9 deniers à l'entrée. En Angleterre depuis Guillaume le conquérant jusqu'à Cromwell, le droit de douane *custuma*, selon le latin barbare de temps, ne fut qu'un droit fiscal, mais depuis lors il devint protecteur. En France les douanes ne se bornèrent point à percevoir des droits fiscaux, mais dès le 15me siècle elles servirent à empêcher l'exportation de certains produits, tels que le blé en cas de disette, les métaux précieux, les armes, les chevaux, etc., et dès 1578 chaque province fut séparée des autres par une barrière de douanes. Aussitôt que les colonies se furent formées, les

douanes devinrent un instrument nécessaire du système colonial. L'Espagne et le Portugal d'abord, puis les autres nations d'Europe firent à l'envi les lois de douanes les plus prohibitives pour se réserver le commerce de leurs colonies. Puis vint le tour du système mercantile, et les douanes servirent encore à empêcher l'exportation du numéraire et l'importation des produits étrangers. Enfin les tarifs de douane devinrent une arme de guerre entre les nations, au moyen de laquelle on tâcha de protéger les industries du pays et de ruiner les industries étrangères. Elles furent dès lors l'instrument du système protecteur.

§ 421. Le système protecteur qui a pour but, comme son nom l'indique, de protéger l'industrie nationale, se compose, pour ainsi dire, de trois pièces: 1° de droits protecteurs ou même prohibitifs établis sur l'entrée des marchandises étrangères; 2° de droits établis sur la sortie de certaines matières brutes ou de certains matériaux servant aux industries nationales, lesquels, par leur élévation, équivalent ordinairement à une défense absolue d'exportation; 3° de primes de sortie pour l'exportation des produits nationaux et de restitution des droits perçus (*drawbaks*) pour les matières premières ou pour les matériaux importés, lorsque, après les avoir convertis en produits nationaux, on les exporte de nouveau à l'étranger.

Ce système, comme on le voit, est né de l'idée qu'un État, pour s'enrichir, doit exporter plus de marchandises qu'il n'en importe dans son propre territoire, afin d'avoir la balance favorable à son propre commerce. Les principales raisons sur lesquelles il se fonde sont les suivantes.

§ 422. Un État doit tâcher de se suffire à lui-même,

en acclimatant sur son territoire le plus grand nombre d'industries possible, surtout de celles nécessaires à l'existence; puis, d'exporter la plus grande quantité de produits et d'en importer la moindre quantité possible, afin de s'enrichir en produisant ainsi plus de richesses qu'il n'en consomme et en inondant de son superflu les marchés étrangers. Or une industrie naissante ne peut lutter aisément avec l'industrie rivale d'une autre nation déjà pourvue de nombreux capitaux, de débouchés déjà formés, d'une longue expérience acquise, et peut-être aussi de conditions naturelles plus avantageuses pour la production. Il faut donc la protéger à son début, en lui assurant pour débouché le marché du pays, et pour la formation des capitaux qui doivent la faire progresser les bénéfices qu'elle retirera de sa vente privilégiée aux consommateurs du pays. Les conditions sont ainsi rendues égales entre les producteurs du pays et les producteurs du dehors par une barrière de douanes, qui arrête l'inondation des produits étrangers et les empêche de pénétrer sur le marché du pays à un prix inférieur au coût de production qu'ils exigent dans l'industrie nationale. En même temps la concurrence des producteurs nationaux entr'eux et l'appât des bénéfices à obtenir, suffisent pour les pousser au progrès et pour hâter le moment où ils pourront se passer de la protection nationale. Le gouvernement qui agit ainsi fait payer, il est vrai, aux consommateurs les encouragements accordés aux producteurs, mais sa conduite est semblable à celle d'un bon pere de famille qui restreint ses consommations pour améliorer ses terres par de nouvelles plantations et de nouveaux travaux de fonds, afin d'en retirer plus tard des richesses plus abondantes. La solidarité qui existe entre tous les membres d'une

nation, exige nécessairement que tous fassent des sacrifices pour les intérêts communs. D'ailleurs les consommateurs sont en même temps des producteurs. Ils recouvrent donc en cette qualité le prix de leurs sacrifices. La protection nationale augmente à la fois les capitaux du pays auxquels elle procure un emploi sûr dans un grand nombre d'industries, et la quantité du travail offerte aux ouvriers, puisque chaque industrie nouvelle établie dans le pays est une source intarissable de travail et de salaires pour les travailleurs qu'elle emploie. Sans cette protection bienfaisante, une nation se verrait réduite à abandonner toutes les industries pour lesquelles d'autres peuples posséderaient des conditions de production plus avantageuses, et à perdre ainsi les bénéfices qu'elles procurent à ses capitalistes et le travail qu'elles donnent à ses ouvriers. Puis, en cas de guerre, elle se verrait tout d'un coup privée de tous les produits qu'elle retire de l'étranger devenu alors son ennemi. Mieux vaut encore payer un tribut temporaire aux producteurs de son pays, que de payer un tribut à l'étranger et d'être à la fois frustré des bénéfices qu'une industrie procure aux capitalistes et aux ouvriers du pays, et livré à la merci de l'étranger qui nous en fournirait les produits et pourrait à son gré nous les refuser aussi.

Enfin, ajoute-t-on quelquefois, si les peuples n'étaient jamais en guerre entr'eux et si le système protecteur n'avait jamais existé, le libre échange entre tous les peuples serait plus rationnel. Mais aujourd'hui, que chaque État a concentré dans son sein un certain nombre d'industries, l'abolition du système protecteur entraînerait une perte immense, en supprimant dans chaque nation un grand nombre d'industries qui ne pourraient plus résister à la

concurrence étrangère, en détruisant ainsi la valeur des capitaux fixes qui y sont engagés, et en laissant en proie à la misère tous les ouvriers qu'elles emploient et qui n'auraient plus de travail.

§ 423. Cependant le but que poursuit ce système n'est qu'une chimère. La justice condamne les moyens qu'il emploie et l'intérêt même des peuples réclame son abolition.

Nous avons déjà signalé dans le système mercantile la chimère des mesures par lesquelles un peuple voudrait exporter plus de marchandises qu'il n'en importe. La nature même de l'échange s'y oppose. D'ailleurs une nation qui croit s'enrichir, en fermant son marché au commerce des autres nations, ne leur conseille-t-elle pas implicitement par son exemple de suivre la même voie? Et cela fait, chacune d'elles n'est-elle pas réduite à produire chèrement sur son propre territoire des marchandises de mauvaise qualité qu'elle aurait pu au contraire, par la production indirecte et l'échange, obtenir excellents et à bas prix du commerce étranger? Les nations dans ce système suivent l'axiome barbare de Montaigne et de Voltaire, d'après lequel on croyait autrefois que le bien des uns ne peut s'obtenir que par le mal des autres, et chacune d'elles en définitive ne fait que ruiner ses rivales en se ruinant elle-même. Voilà pour les effets de ce système à l'extérieur. Voyons maintenant ses effets à l'intérieur.

§ 424. Il est aisé d'observer à première vue que le système d'encouragements, par lequel le protectionisme prétend favoriser les industries nationales, consiste en premier lieu dans un surcroît de prix qu'il permet aux producteurs du pays de percevoir des consommateurs, équivalant à la différence qui existe entre le prix de leurs produits sur le marché national et le prix auquel pour-

raient y être vendus les produits étrangers, s'ils n'étaient arrêtés par les douanes ou aggravés des droits d'entrée: en second lieu, dans un rabais forcé du prix des matières premières et des matériaux du pays au profit des manufacturiers et au préjudice des producteurs de ces objets, équivalant à la différence qui existe entre le prix auquel ceux-ci sont forcés de les vendre sur le marché national et le prix auquel ils les auraient vendus au dehors sur le marché général. Ce n'est donc autre chose qu'un système de subventions forcées payées par les consommateurs aux producteurs du pays. Or quel en est l'effet? — D'abord il attire par l'appât du gain dans les industries protégées, des capitaux et des travailleurs, et ensuite il leur assure un débouché et un prix déterminé pour leurs produits. Voilà ce qu'on voit, comme aurait dit Bastiat: voici maintenant ce qu'on ne voit pas tout d'abord.

§ 425. Les consommateurs, qui doivent payer la subvention, sont eux-mêmes pour la plupart des producteurs, car le nombre de ceux qui vivent sans travailler est assez restreint. Or ces personnes, au lieu de subventionner d'autres producteurs, pourraient aussi bien se subventionner elles-mêmes, en économisant le surcroit de prix qu'elles doivent payer pour les produits qu'elles achètent; ou bien, si elles ne voulaient point capitaliser cette économie, elles pourraient se procurer une utilité plus grande à un moindre prix. On peut donc affirmer, sans même demander de quel droit le gouvernement opère ce déplacement de capitaux des mains de ceux qui les ont créés aux mains de ceux qui ne les ont pas créés, que ce déplacement n'apporte par lui-même aucun bénéfice à la société. Allons plus loin.

Les producteurs protégés emploient les capitaux ainsi reçus en subvention, à l'exercice de leur industrie, ou en consommations improductives, comme il leur plait. Mais ceux qui en ont été privés n'auraient-il pas fait de même? Il n'y a entre les deux cas qu'une différence : c'est que, sans la protection, ces capitaux se seraient portés vers les industries que les producteurs eux-mêmes auraient jugées les plus avantageuses selon les conditions économiques du pays et sous le frein de leur intérêt personnel qui les rend responsables de leurs actes; tandis que sous le régime de la protection, ils se portent aveuglément vers les industries privilégiées que le gouvernement déclare avantageuses et où il leur garantit un gain assuré. Or quel est le juge le plus compétent et qui présente le plus de garanties pour le choix des industries a exercer? Évidemment ce n'est pas le gouvernement, mais le producteur qui est guidé par son intérêt personnel (1).

§ 426. Sans doute, si le gouvernement possédait un secret magique pour créer, sans les enlever à personne, les capitaux dont il gratifie les industries privilégiées, un semblable système de protection serait merveilleux et on ne saurait assez le louer; mais s'imaginer que l'on protège les industries nationales, en donnant aux unes les capitaux que l'on enlève aux autres, et en érigeant le gouvernement pour arbitre absolu des industries qui reçoivent les faveurs et de celles qui doivent les payer, n'est-ce pas poursuivre une chimere, ou pour mieux dire, se soumettre à une insigne duperie?

§ 427. Évoquons maintenant ce système au tribunal de la justice sociale.

(1) V. § 505 et suiv.

La justice a pour mesure inviolable la liberté et l'égalité des droits de tous; or voici ce qu'elles deviennent sous cette protection de mauvais aloi. — La liberté du travail exige que chacun puisse choisir à son gré l'industrie qui lui plait, pour y porter ses capitaux ou son travail, et les y employer de la manière qu'il juge la plus avantageuse à ses intérêts. Dans le système protecteur, le gouvernement, qui a pour devoir de maintenir cette liberté, en commet lui-même la violation. En imposant aux citoyens une subvention forcée en faveur de certaines industries, il prive ceux qui les paient des sommes qu'il leur enlève, il dirige forcément les bras et les capitaux des producteurs vers les industries qu'il favorise, et il les empêche de se porter là où leurs intérêts les appellent. Si malgré ce détournement forcé, les producteurs veulent encore donner aux industries les plus naturelles du sol qu'ils habitent, une extension suffisante pour en exporter les produits à l'étranger et en obtenir en échange de plus grandes richesses, le système protecteur les arrête de nouveau, car les représailles qu'il fait naitre chez les États voisins, élèvent autour de la nation une barrière presque infranchissable.

Le producteur veut-il se procurer à l'étranger les éléments de son industrie, en les choisissant de la meilleure qualité et au plus bas prix possible, la loi s'empresse de le lui défendre. La laine, le fer, la soie, le fil ou le coton de l'étranger sont, peut-être, les matières premieres qu'il pourrait se procurer de meilleure qualité et à plus bas prix: la loi lui défend de les acheter, ou ne le permet qu'à des conditions aussi onéreuses que dans l'intérieur de l'État. La houille que l'on a justement nommée le pain quotidien de tant d'industries, les bois, les

huiles sont peut-être des matériaux indispensables pour son art, et l'étranger les lui offre dans les meilleures conditions: la loi veut qu'il s'en passe, et qu'il se contente des matériaux du pays. Les instruments qu'il voudrait tirer des pays où leur qualité est meilleure et leur prix le plus bas lui sont refusés. Ceux qu'il trouve à l'intérieur, sont peut-être mauvais ou trop chers : n'importe, il ne doit point en acheter d'autres, dût-il même pour cela renoncer à son entreprise. — Et voilà ce qu'on appelle protéger l'industrie.

§ 428. La liberté du consommateur n'est pas mieux respectée: il ne peut acheter les produits étrangers lorsqu'ils sont meilleurs ou à plus bas prix, sans payer un droit qui détruit l'utilité qu'ils auraient eue pour lui: au contraire, il est forcé de payer une subvention aux industries du pays qui ne lui fourniront peut-être jamais que de mauvais produits. Il est donc deux fois dépouillé de sa liberté, car il paie les fonctionnaires de l'État pour la lui garantir et ceux-ci, non seulement ne la défendent pas, mais l'en dépouillent, en le forçant à dépenser plus de travail et à percevoir moins de satisfactions que s'il était resté libre d'agir à son gré.

« Que le citoyen français, dit M. Chevalier, passe en revue les articles qu'il porte sur lui, lors même que sa mise est la plus simple, ou qu'il fasse un voyage autour de sa chambre: les neuf dixièmes des objets usuels sur lesquels il mettra successivement la main, il est forcé, matériellement forcé de les acheter en France, quand bien même son goût ou l'attrait du bon marché le porterait à s'en pourvoir au dehors, quand même les ateliers français ne les produiraient qu'en qualité détestable, ou ne les produiraient pas sous la forme qu'il lui faut... Il ne

peut tenter d'en faire venir du dehors sans être rebelle aux lois. Étrange moyen de rétablir le respect des lois que d'en faire l'instrument de vexations pareilles! »

§ 429. La liberté économique, dit-on souvent, n'est pas la même chose que la liberté politique; celle-ci est un droit, tandis que la première n'est qu'une affaire de convenance. Mais comment donc l'homme serait-il libre, parce qu'il peut élire Pierre, Paul ou Jacques conseiller de sa Commune ou député, tandis qu'il ne peut disposer de son travail, de ses capitaux et de ses richesses? L'homme qui pour se procurer un produit est forcé de dépenser deux journées de travail, tandis qu'il pouvait n'en dépenser qu'une, est-il véritablement libre? et celui qui souffre de la faim, de la soif ou du froid, parce qu'il ne peut se procurer à un prix élevé sur le marché national les objets qu'il pourrait acheter à bas prix au dehors, l'est-il aussi? Combien de citoyens n'abandonneraient-ils pas la seconde de ces libertés pour la première?

§ 430. L'égalité des droits de tous est violée d'une façon non moins révoltante. Le gouvernement accorde au hasard ou par un pur arbitre sa protection à telle ou telle industrie plutôt qu'à telle autre. En effet, comment pourrait-il être compétent pour juger si l'entreprise est avantageuse ou non? Les seuls juges compétents en cette matière sont les entrepreneurs eux-mêmes, qui ont acquis les connaissances pratiques nécessaires pour cet objet; mais ceux-ci, intéressés à obtenir la protection de l'État, ne manquent jamais de présenter leur entreprise sous l'aspect le plus séduisant. Le choix des industries privilégiées une fois fait, le tarif protecteur est fixé arbitrairement, car personne autre que les producteurs eux-mêmes ne pourraient déterminer le coût nécessaire de

leurs produits, et par conséquent le tarif des droits protecteurs. Or ces producteurs exagèrent à l'envi leur coût de production pour obtenir une protection plus forte. Les uns reçoivent donc une protection ou des subventions indirectes fort inégales, tandis que les autres en sont entièrement privés (1). Et, chose singulière, les industries qui sont le moins protégées, ou qui ne le sont pas du tout, sont précisement celles qui se trouvent dans les conditions les plus avantageuses, et pourraient donner le plus de richesses au prix des moindres efforts. Elles sont même maltraitées en proportion directe des avantages attribués aux autres, puisqu'on leur enlève capitaux et ouvriers pour les porter vers les industries privilégiées, et qu'on les empêche d'exporter au dehors la surabondance de leurs produits. Ces privilèges que la loi accorde aux producteurs privilégiés, sont donc autant de fiefs ayant pour serfs de la glèbe les consommateurs nationaux taillables et corvéables à merci. En vérité les privilèges que renversa la révolution de 89, ne pouvaient être plus odieux.

Il est impossible de ne pas être frappé de l'affinité étroite qui existe entre le système protecteur et le communisme ou le socialisme. Si l'État peut organiser les industries pour l'avantage des capitalistes en leur permettant de prélever gratuitement des subventions sur les contribuables, pourquoi ne devrait-il pas aussi organiser le *droit au travail* ou créer un autre système communiste quelconque à l'avantage des classes ouvrières? Pourquoi ne pas créer des ateliers nationaux?

(1) V. à cet égard M. Chevalier. *Examen du Système commercial connu sous le nom de Système protecteur.*

Il n'est donc point étonnant que le socialisme et le communisme aient surgi dans le pays classique du système protecteur (1).

§ 451. Le système soit-disant protecteur est donc en opposition directe avec les principes de la justice sociale que les gouvernements ont le devoir de maintenir, et le seul système véritablement protecteur est celui du libre échange. Ici encore les peuples ont cru que leur utilité pouvait être contraire a la justice. Et pourtant il était aisé d'observer, en ceci comme en toutes choses, que l'intérêt des peuples est étroitement lié à l'observance des lois immuables de la justice.

§ 452. A supposer tout d'abord que les producteurs et les consommateurs soient deux classes distinctes de

(1) « Qu'est-ce donc que la loi, ou du moins que devrait-elle être? quelle est sa mission rationnelle et morale? N'est-ce point de tenir la balance exacte entre tous les droits, toutes les libertés, toutes les propriétés? n'est-ce pas de faire régner entre tous la justice? n'est-ce pas de prévenir et de réprimer l'oppression et la spoliation de quelque part qu'elles viennent?

» Et n'êtes-vous pas effrayé de l'immense, radicale et déplorable innovation qui s'introduit dans le monde le jour où la loi est chargée d'accomplir elle-même le crime que sa mission était de châtier? le jour où elle se tourne, en principe et en fait contre la liberté et la propriété?

» Quoi, la loi n'est plus le refuge de l'opprimé, mais l'arme de l'oppresseur! La loi n'est plus une égide mais une épée! La loi ne tient plus dans ses mains augustes une balance, mais de faux poids et de fausses clés. Et vous voulez que la société soit bien ordonnée?

» Votre principe a écrit sur le fronton du palais législatif ces mots: Quiconque acquiert ici quelque influence peut y obtenir sa part de spoliation légale.

» Et qu'est-il arrivé? Toutes les classes se sont ruées sur les portes de ce palais, criant: à moi, à moi une part de spoliation ». Bastiat, *Sophismes économiques*.

citoyens, ayant des intérêts opposés, il est évident que les producteurs étant le petit nombre et les consommateurs tout le monde, les intérêts de ceux-ci devraient avoir la préférence.

« Prenons un producteur quel qu'il soit, dit Bastiat, quel est son intérêt immédiat? Il consiste en ces deux choses : 1° que le plus petit nombre possible de personnes se livrent au même travail que lui; 2° que le plus grand nombre possible de personnes recherchent le produit de ce genre de travail; ce que l'économie politique exprime plus succinctement en ces termes: que l'offre soit très restreinte et la demande très étendue ; en d'autres termes encore : concurrence limitée, débouchés illimités.

» Quel est l'intérêt immédiat du consommateur? Que l'offre du produit dont il s'agit soit étendue et la demande restreinte. Puisque ces deux intérêts se contredisent, l'un d'eux doit nécessairement coïncider avec l'intérêt social ou général, et l'autre lui est antipathique. Mais quel est celui que la législation doit favoriser, comme étant l'expression du bien public, si tant est qu'elle en doive favoriser aucun? Pour le savoir, il suffit de rechercher ce qui arriverait si les désirs secrets des hommes étaient accomplis.

» En tant que producteurs, il faut bien en convenir, chacun de nous fait des vœux antisociaux. Sommes-nous vignerons ? nous ne serions pas fâchés qu'il gelât sur toutes les vignes du monde, excepté sur la nôtre : *c'est la théorie de la disette.* Sommes-nous propriétaires de forges? Nous désirons qu'il n'y ait sur le marché d'autre fer que celui que nous y apportons, quel que soit le besoin que le public en ait, et précisément pour que ce

besoin, vivement senti et imparfaitement satisfait, détermine à nous en donner un haut prix; *c'est encore la théorie de la disette.* Sommes-nous laboureurs? nous disons: Que le pain soit cher, c'est-à-dire rare, et les agriculteurs feront bien leurs affaires; *c'est toujours la théorie de la disette.*

« Sommes-nous médecins? nous ne pouvons nous empêcher de voir que certaines améliorations physiques, comme l'assainissement du pays, le développement de certaines vertus morales, telles que la modération et la tempérance, le progrès des lumières poussé au point que chacun sût soigner sa propre santé, la découverte de certains remèdes simples et d'une application facile, seraient autant de coups funestes portés à notre profession. En tant que médecins, nos vœux secrets sont antisociaux. Je ne veux pas dire que les médecins forment de tels vœux. J'aime à croire qu'ils accueilleraient avec joie une panacée universelle; mais, dans ce sentiment, ce n'est pas le médecin, c'est l'homme, c'est le chrétien qui se manifeste; il se place, par une louable abnégation de lui-même, au point du vue de consommateur. En tant qu'exerçant une profession, en tant que puisant dans cette profession son bien-être, sa considération et jusqu'aux moyens d'existence de sa famille, il ne se peut pas que ses désirs, ou, si l'on veut, ses intérêts, ne soient antisociaux.

« Fabriquons-nous des étoffes de coton? Nous désirons les vendre au prix le plus avantageux *pour nous.* Nous consentirions volontiers a ce que toutes les manufactures rivales fussent interdites, et si nous n'osons exprimer publiquement ce vœu ou en poursuivre la réalisation complète avec quelques chances de succès, nous y parvenons pourtant, dans une certaine mesure, par des

moyens détournés : par exemple, en excluant les tissus étrangers, afin de diminuer la *quantité offerte*, et de produire ainsi, par l'emploi de la force et à notre profit, la *rareté* des vêtements.

« Nous passerions ainsi toutes les industries en revue, et nous trouverions toujours que les producteurs, en tant que tels, ont des vues antisociales. « Le marchand, dit » Montaigne, ne fait bien ses affaires qu'à la débauche de » la jeunesse ; le laboureur, à la cherté des blés ; l'archi- » tecte, à la ruine des maisons ; les officiers de la justice, » aux procez et aux querelles des hommes. L'honneur » même et practique des ministres de la religion se tire » de notre mort et de nos vices. Nul médecin ne prend » plaisir à la santé de ses amis mêmes, ni soldat à la paix » de la ville ; ainsi du reste ».

» Il suit de là que, si les vœux secrets de chaque producteur étaient réalisés, le monde rétrograderait rapidement vers la barbarie. La voile proscrirait la vapeur ; la rame proscrirait la voile, et devrait bientôt céder les transports au chariot, celui-ci au mulet, et le mulet au porteballe. La laine exclurait le coton, le coton exclurait la laine, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la disette de toutes choses eût fait disparaître l'homme même de dessus la surface du globe.

» Supposez pour un moment que la puissance législative et la force publique fussent mises à la disposition du comité prohibitioniste, et que chacun des membres qui composent cette association eût la faculté de lui faire admettre et sanctionner une petite loi, est-il bien malaisé de deviner à quel code industriel serait soumis le pays ?

» Si nous venons maintenant à considérer l'intérêt immédiat du consommateur, nous trouverons qu'il est en

parfaite harmonie avec l'intérêt général, avec ce que réclame le bien-être de l'humanité. Quand l'acheteur se présente sur le marché, il désire le trouver abondamment pourvu. Que les saisons soient propices à toutes les récoltes ; que des inventions de plus en plus merveilleuses mettent à sa portée un plus grand nombre de produits et de satisfactions; que le temps et le travail soient épargnés; que les distances s'effacent; que l'esprit de paix et de justice permette de diminuer le poids des taxes; que les barrières de toutes natures tombent ; en tout cela, l'intérêt immédiat du consommateur suit parallèlement la même ligne que l'intérêt public bien entendu. Il peut pousser ses vœux secrets jusqu'à la chimère, jusqu'à l'absurde, sans que ces vœux cessent d'être humanitaires. Il peut désirer que le vivre et le couvert, le toit et le foyer, l'instruction et la moralité, la sécurité et la paix, la force et la santé s'obtiennent sans efforts, sans travail et sans mesure, comme la poussière des chemins, l'eau du torrent, l'air qui nous environne, la lumière qui nous baigne, sans que la réalisation de tels désirs fût en contradiction avec le bien de la société.

» On dira peut-être que, si ces vœux étaient exaucés, l'œuvre du producteur se restreindrait de plus en plus, et finirait par s'arrêter faute d'aliment. Mais pourquoi ? Parce que, dans cette supposition extrême, tous les besoins et tous les désirs imaginables seraient complètement satisfaits. L'homme, comme la toute-puissance, créerait toutes choses par un seul acte de sa volonté. Veut-on bien me dire, dans cette hypothèse, en quoi la production laborieuse serait regrettable ?

» Je supposais tout à l'heure une assemblée législative composée de travailleurs, dont chaque membre

formulerait en loi son *vœu secret* en tant que producteur, et je disais que le code émané de cette assemblée serait le monopole systématisé, la théorie de la disette mise en pratique.

» De même, une chambre où chacun consulterait exclusivement son intérêt immédiat de consommateur aboutirait à systématiser la liberté, la suppression de toutes les mesures restrictives, le renversement de toutes les barrières artificielles, en un mot, à réaliser la théorie de l'abondance.

» Il suit de là : que consulter exclusivement l'intérêt immédiat de la production, c'est consulter un intérêt antisocial ; que prendre exclusivement pour base l'intérêt immédiat de la consommation, ce serait prendre pour base l'intérêt général ».

§ 455. Les intérêts de la classe ouvrière, c'est-à-dire, de la classe la plus nombreuse de la société réclament impérieusement le libre échange. Les objets qu'elle consomme, étant les plus communs, sont dans le système protecteur frappés des droits les plus élevés. Dans ce système, le blé paie à l'entrée, le vin, la viande paient, tout ce que l'ouvrier peut mettre dans son estomac, les tissus dont il se couvre, tout ce qu'il consomme enfin est plus ou moins écrasé de droits. La classe la plus pauvre et la plus nombreuse est ainsi celle qui paie la plus large part des encouragements prodigués à un petit nombre d'industriels. La prompte abolition des droits protecteurs est donc nécessaire, si l'on veut accroître le bien-être de cette classe, ou diminuer sa misère (1).

D'ailleurs, les consommateurs et les producteurs sont

(1) V. l'ouvrage classique de M. Chevalier. *Examen du système commercial* connu sous le nom de système protecteur.

une seule et même personne, car tout le monde produit et tout le monde consomme. Par conséquent le bénéfice que la protection apporte au producteur, lorsqu'il est protégé (et tous ne le sont pas), est compensé par une perte qu'il supporte comme consommateur.

§ 434. Puis il est toujours impossible que l'oppression et la spoliation produisent pour les spoliateurs eux-mêmes des fruits aussi abondants que ceux dont elles privent les opprimés. Le système protecteur en est une nouvelle preuve; car il est en opposition avec les principes les plus essentiels de l'économie des forces productives. La première loi de l'économie dans la production, c'est que l'activité humaine se meuve dans une atmosphère entièrement libre, afin que l'intérêt personnel de l'homme lui serve à la fois de mobile et de frein. Remplacez la liberté du travail par la restriction, faites que le gouvernement protége certaines industries aux dépens des autres et la perte de forces sera évidente. Si ces industries ont besoin de protection, c'est qu'elles ne peuvent produire qu'avec un coût plus élevé les objets similaires à ceux de l'industrie étrangère. La protection fait donc obtenir aux producteurs eux-mêmes, par la voie d'une production directe et avec un travail beaucoup trop grand, les richesses qu'ils auraient pu obtenir par la voie d'une production indirecte avec un travail beaucoup moindre. A travail égal elle leur fait obtenir moins de richesses. Voici la démonstration mathématique de cette vérité donnée par Bastiat:

« Deux produits A et B ont en France une valeur normale de 50 et 40. Admettons que A ne vaille en Belgique que 40. Ceci posé si la France est soumise au régime restrictif, elle aura la jouissance de A et de B

en détournant de l'ensemble de ses efforts une quantité égale à 90, car elle sera réduite à produire A directement. Si elle est libre, cette somme d'efforts égale à 90, fera face: 1° à la production de B qu'elle livrera à la Belgique pour en obtenir A; 2° à la production d'un autre B pour elle-même; 3° à la production de C. — C'est cette portion de travail disponible appliqué à la production de C dans le second cas, c'est-à-dire, créant une nouvelle richesse égale à 10, sans que pour cela la France soit privée ni de A ni de B, qui fait toute la difficulté. A la place de A mettez du fer; à la place de B, du vin, de la soie, des articles de Paris; à la place de C mettez de la richesse absente, vous trouverez toujours que la restriction restreint le bien-être national » (1).

Puis à l'ombre du monopole toute industrie sommeille. Le producteur s'habitue à voir dans son privilège un droit patrimonial qu'il peut exploiter à son gré. Une invention se fait-elle à l'étranger pour diminuer les frais de production et le prix du produit ou pour l'améliorer? Il ne se hâtera point de l'adopter, car il est protégé. Pourquoi se donnerait-il la peine de changer? Ses revenus habituels lui sont garantis; il est protégé contre la concurrence et le progrès. Si même la nouvelle méthode exigeait des machines ou des appareils dispendieux, il se gardera bien de les adopter. Il aura plus d'intérêt, au contraire, à acheter à vil prix les anciennes machines dont l'étranger ne veut plus. Tant pis pour le consommateur qui sera forcé d'acheter des produits de mauvaise qualité à un prix trop élevé. Le producteur est garanti (2).

(1) Bastiat. *Protectionisme et Communisme.*

(2) Une immense quantité de faits prouve la réalité de cette as-

§ 435. Une loi non moins importante de l'économie des forces productives, c'est la coopération complexe qui partage les industries et même les diverses opérations de chaque industrie entre les différents producteurs, selon la nature diverse et inégale des éléments de production qu'ils possedent. La nature engage les peuples par leurs propres intérêts à respecter cette loi providentielle. L'État qui pratique le systeme protecteur la foule aux pieds. Il est ainsi un inventeur à rebours. Il augmente le coût de production et diminue la valeur d'usage de tous les produits du travail national; il diminue en un mot la valeur de mérite de tous les produits et la richesse générale (1).

Une autre force qui accroit prodigieusement la fécondité du travail humain, c'est le capital qui assure à la fois des progrès à l'industrie et du travail aux ouvriers. Eh bien, le système protecteur la combat constamment, car il empêche le capital de se former et de se développer. Si les douanes ne m'obligeaient pas à payer le 10, le 20, le 30 p. 0/0 de plus que si j'étais libre, les matieres brutes, les matériaux, les instruments de ma profession, mes aliments, ceux de mes ouvriers, et tous les objets qui servent à mon usage, il est clair que je pourrais capitaliser tout ce que je paie de trop ou au moins une partie de ce que je perds. Cette somme est capitalisée par les producteurs privilégiés, me direz-vous. Non, répondrai-je, elle est absorbée par leurs frais de pro-

sertion. V. entr'autres dans l'ouv. *cité* de M. Chevalier *Les lettres* de Jean Dollus manufacturier de Mulhouse, pour ne pas parler de faits plus rapprochés de nous.

(1) V. Bastiat. *Sophismes économiques.*

duction nécessaires, puisqu'ils ont besoin de la protection douanière jusqu'à ce niveau.

Les producteurs privilégiés peuvent s'enrichir et ils s'enrichissent souvent aux dépens du public, soit avant que la concurrence intérieure soit assez développée pour faire baisser leurs prix au niveau de leurs frais de production, soit en se coalisant constamment entr'eux pour maintenir les prix à un niveau plus élevé que ces mêmes frais; mais ils ne peuvent s'enrichir en proportion de la perte qu'ils causent aux consommateurs de leurs produits, puisqu'ils ont besoin de la protection douanière précisément à cause de leurs frais nécessaires de production qui sont plus élevés que ceux des produits étrangers.

§ 456. Sous le régime de la liberté, au contraire, les capitaux se seraient formés et accumulés beaucoup plus rapidement dans les industries plus anciennes. Puis, lorsqu'ils y auraient été accumulés en quantité suffisante, de manière à suffire à tous les débouchés et à atteindre tous les progrès possibles selon l'état actuel des sciences et des arts, l'intérêt même des hommes les aurait poussés naturellement à les appliquer à de nouvelles industries, pour en retirer des gains plus abondants (1). C'est ainsi que la force d'accumulation et d'expansion des capitaux, unie aux progrès des sciences et des arts et guidée par l'intérêt personnel des hommes, aurait accompli des progrès plus rapides et fondé de nouvelles industries avec des garanties beaucoup plus assurées de succès.

§ 457. Il est cependant un rapport sous lequel les douanes peuvent sembler utiles. Dans la condition actuelle des finances de presque toutes les nations d'Europe, elles four-

(1) V. le chap. *Du capital.*

nissent une large part de leurs recettes et l'on pourrait demander si l'augmentation des droits de douane n'est point un bénéfice pour l'État, en lui procurant de plus larges revenus qui sont payés par les producteurs étrangers. Mais ce n'est qu'une illusion. En premier lieu, les droits que paient à l'entrée les produits étrangers qui peuvent encore se vendre malgré ces droits sur le marché national, ne font que grossir leur prix et sont payés en définitive par les consommateurs du pays. En second lieu, comme la consommation des produits diminue à mesure que le prix s'en élève et augmente à mesure qu'il s'abaisse (1), l'élévation des droits de douane diminue la consommation des produits étrangers et les ressources financières qu'on espérait en retirer par les douanes: tandis que leur abaissement augmente leur consommation, et le plus souvent la somme des droits moins forts, prélevés par les douanes sur un plus grand nombre d'objets, devient beaucoup plus forte. L'histoire des douanes en offre de nombreux exemples (2). Ce n'est donc point une perte pour l'État de diminuer ses tarifs douaniers. En troisième lieu la contrebande qui, stimulée par l'appât du gain, est toujours très active, lorsque le tarif des douanes est élevé (3),

(1) V. § 294.

(2) Sir Robert Peel en Angleterre avait soulevé un orage de récriminations lorsqu'en demandant la réduction des tarifs douaniers il annonça qu'il espérait en obtenir une recette plus forte. Cependant les événements justifièrent ses prévisions. Il en fut de même aux États-Unis d'Amérique et en Piémont.

(3) La contrebande, sous le système protecteur, s'est faite souvent par les producteurs nationaux eux-mêmes, qui trouvaient plus avantageux de vendre des produits étrangers comme produits de leurs fabriques, que se produire eux-mêmes toute la quantité qui en était demandée sur le marché. — En France, il est même arrivé que la

diminue au contraire lorsque le tarif s'abaisse ; et c'est là non seulement un gain pécuniaire pour l'État, mais encore un avantage moral immense pour la moralité des populations de frontière, qui acquièrent par l'usage de la contrebande l' habitude d'être en révolte continuelle contre la loi, et de risquer souvent leur vie et celle des agents de l'État pour se procurer des gains faciles et abondants. Mais le système protecteur est-il funeste pour toutes les industries sans exception ?

§ 458. Quelques auteurs ont enseigné que l'on devait faire deux exceptions à la doctrine du libre échange, l'une pour les industries qui produisent les denrées alimentaires, lorsque la production de l'État n' est pas suffisante pour sa population, et l'autre pour les industries qui fournissent les objets nécessaires à la guerre, et qui ne pourraient se soutenir d'elles-mêmes dans le pays. — Mais la première de ces exceptions ne nous semble point fondée: il n'est presque aucun pays d'Europe qui puisse produire sur son territoire une quantité suffisante de denrées alimentaires pour se suffire entièrement et constamment à lui-même. Lors même que sa production habituelle serait suffisante, une disette peut le forcer de recourir aux producteurs du dehors. Or si le commerce étranger lui apporte en abondance la quantité qui lui manque, en échange des marchandises qu'il exporte, pourquoi devrait-il s'obstiner à produire chèrement sur son territoire cette quantité de denrées qu'il peut obtenir à plus bas prix au dehors par la production indirecte et

somme des drawbaks accordés aux manufacturiers surpassaient la somme des droits payés à l'entrée. — V. M. Chevalier, *ouv. cité* et *Études économiques sur les tarifs des douanes*, par Aimé, 1860.

l'échange. En temps de guerre même le commerce des neutres ne se maintient-il pas? un peuple peut-il se trouver longtemps en guerre avec tous ses voisins à la fois. Les approvisionnements de ces denrées ne se font-ils pas toujours par le commerce quelque temps à l'avance? Et peut-on voir de nos jours une nation affamée par un blocus général?

Quant à la seconde de ces exceptions elle nous semble vraie en partie et nous en parlerons bientôt en réfutant les sophismes de l'école protectioniste.

§ 459. Maintenant l'intérêt d'un État qui est engagé dans la voie du protectionisme lui conseille-t-il de passer brusquement et d'une manière absolue à la voie du libre échange? Quelques auteurs l'affirment, mais la généralité des économistes est d'un avis contraire. Les partisans de la première opinion allèguent que si le libre échange procure une économie de forces productives et une augmentation de richesses, le système qui le met plus tôt en vigueur doit être préféré. D'un autre côté l'on observe que l'adoption du libre échange produit nécessairement dans une nation déjà soumise au protectionisme l'abolition d'un certain nombre d'industries, dont elle porte les capitaux et les travailleurs vers les industries plus naturelles au pays, comme aussi qu'elle force celles-ci a adopter les perfectionnements de fabrication qui se sont introduits chez les autres peuples. Or parmi les capitaux d'une industrie, les capitaux circulants peuvent subir aisément et sans perte cette transformation, mais les capitaux fixes des industries supprimées ne peuvent guères se transformer et sont ainsi perdus en tout ou en majeure partie; ceux mêmes des industries qui sont conservées, mais qui doivent se perfectionner, tels que les anciennes machines.

les vieux métiers, etc. sont également perdus en tout ou en partie. Puis il est difficile aux ouvriers des industries abandonnées de passer tout d'un coup dans une autre industrie, et la crise qui priverait de travail pendant un certain temps une classe nombreuse de personnes vivant au jour le jour serait pénible et dangereuse. La transition graduelle, au contraire, précédée d'avertissement aux producteurs et opérée avec une certaine lenteur, obvie à la plupart de ces inconvénients. Les capitaux fixes ne sont point éternels; ils s'usent peu à peu et doivent se renouveler au bout d'un certain temps (comme les métiers, les machines). Ceux qui s'usent moins (comme les édifices), peuvent la plupart du temps être transformés et adaptés à de nouveaux usages. La perte des forces productives et des richesses sociales est ainsi moins grande dans un système de transition graduelle (1).

§ 440. Analysons maintenant les raisonnements de l'école protectioniste.

(1) Le système de la transition graduelle a été adopté dans le Zollverein qui marche peu à peu vers le libre échange, en Toscane, comme aussi en Piémont, où M. le Comte de Cavour a joué hardiment le rôle qui a fait la gloire de Sir Robert Peel en Angleterre. La loi du 6 Juillet 1850, dûe à son initiative, a supprimé tout droit différentiel tant de douane que de navigation, en faveur des nations qui nous accorderaient le même traitement, et a autorisé le Gouvernement à abolir ces droits en faveur des nations qui, sans offrir la réciprocité, accorderaient en retour des avantages équivalents. Les lois de 1851 de 1853 et de 1856 sur les tarifs des douanes et les traités nombreux stipulés dès lors par le Gouvernement du Roi, ont continué cette œuvre. Les deux derniers traités, dont l'un établit une ligne douanière avec les États de l'Italie Centrale et l'autre commence à relier partiellement les intérêts du Zollverein allemand avec ceux du Piémont et des États qui forment avec lui une ligne douanière, prouvent encore que cette voie de progrès continuels vers le libre échange sera constamment suivie.

a) La nationalité doit servir de base à la coopération complexe et aux échanges, afin que chaque État puisse se suffire à lui-même en produisant directement sur son territoire tout ce qui lui est nécessaire. Il ne doit recevoir du dehors que les objets de luxe dont il peut au besoin se passer. — Pourquoi ne pas soutenir aussi par la même raison que tout individu doit se suffire à lui-même et produire directement tout ce qu'il doit consommer? Si la nature a distribué les forces et les éléments de la production des richesses d'une façon si variée et si inégale entre les différents peuples comme entre les individus, afin de les forcer à s'unir entr'eux dans une immense coopération complexe, pourquoi devraient-ils s'obstiner à obtenir dans l'isolement, par une production directe et avec un travail immensément plus grand, des richesses qu'ils obtiendraient aisément dans l'association internationale par une production indirecte, avec un travail et des frais immensément plus restreints? La coopération complexe des peuples assure au contraire à chacun d'eux la plus grande somme de richesses au prix des moindres efforts possibles, c'est-à-dire, la plus haute valeur de mérite possible pour tous les produits.

b) La solidarité nationale exige que les consommateurs fassent quelques sacrifices pour la prospérité des industries du pays. Ils regagnent d'ailleurs comme producteurs ce qu'ils perdent comme consommateurs. — La solidarité suppose l'égalité dans l'échange des services. Quelle solidarité y avait-il, s'il vous plaît, entre le vassal qui payait une redevance féodale et le Seigneur qui la percevait? Le système protecteur n'est point un système de solidarité; c'est au contraire, un système de monopole au profit d'un petit nombre de producteurs privilégiés:

c'est le système féodal, ou bien c'est la taxe des pauvres organisée en faveur de certains manufacturiers, sans qu'ils aient à justifier de leur pauvreté effective.

§ 441. *c*) Toute industrie nouvelle acclimatée dans un pays est une source inépuisable de richesses pour ses capitalistes et pour ses ouvriers, qui mérite bien qu'on impose quelque sacrifices aux contribuables de l'État pour rendre leur établissement et leur maintien possibles. — D'abord il importe peu pour l'emploi des capitaux et des ouvriers qu'il y ait un grand nombre d'industries peu étendues ou qu'il y en ait un moins grand nombre employant la même quantité de capitaux et d'ouvriers. Mais ce qui importe réellement, c'est qu'il ne s'établisse dans le pays que des industries conformes aux éléments de production du territoire afin d'obtenir des produits ayant la plus haute valeur de mérite, c'est-à-dire, la plus grande richesse au prix des moindres efforts possibles. Or nous avons démontré que l'intervention de l'État ne fait que dévier les forces productives d'une nation de leur voie naturelle. Ce qui importe ensuite, c'est de favoriser l'association et la division du travail dans leur plus large étendue, ainsi que l'accumulation des capitaux, parce qu'elles augmentent d'une façon prodigieuse la fécondité du travail humain. Or nous avons aussi prouvé que le système protecteur ne fait qu'étouffer le développement de ces forces merveilleuses.

§ 442. *d*) On ne peut nier cependant, qu'un plus grand nombre d'industries ne présente des emplois plus nombreux et plus variés aux capitaux et aux travailleurs. — Cela est vrai, si l'on considère le travail sous son aspect pénitentiaire, mais c'est entièrement faux si on le considère sous l'aspect de son résultat utile. « Si quelque Khan

de Tartarie, dit M. Chevalier, dans un accès d'humeur atrabilaire ordonnait qu'à l'avenir les ouvriers travaillassent une main liée derrière le dos, il faudrait, pour procurer à la société qui lui est soumise une très médiocre quantité de produits, que tout homme valide travaillât seize heure par jour, au lieu de dix ou douze; cet édit sauvage ferait donc travailler davantage; il n'en serait pas moins un fléau ».

§ 445. *e*) Il faut rendre les conditions égales entre les producteurs nationaux et les producteurs étrangers, et compenser par des droits de douane la différence entre le coût de production plus bas des produits étrangers et le coût plus élevé des produits nationaux. — Mais cela est absurde et contre nature. L'aveugle de Florian s'efforce-t-il d'enlever la vue à son voisin le paralytique pour le mettre à son niveau sous ce rapport (1)? Pourquoi les nations ne profiteraient-elles pas aussi librement par l'échange des avantages que la nature ou les progrès de l'industrie ont attribués aux peuples voisins, au lieu de les repousser obstinément? Bastiat a retracé admirablement les conséquences absurdes de ce principe dans la comique pétition qu'il prête aux fabricants de chandelles, bougies, lampes, aux producteurs de suif, résine, alcool et généralement de tout ce qui concerne l'éclairage, contre la concurrence traitresse du soleil qui fournit la lumière *gratis* et ruine ainsi le commerce français. Nous demandons, disent-ils, qu'on fasse une loi pour ordonner la fermeture de toutes fenêtres, lucarnes, contre-vents, volets, vasistas, œils-de-bœuf, en un mot, de toutes ouvertures, trous, fentes et fissures par lesquelles le soleil a coutume de pénétrer

(1) V. § 90.

dans les maisons. Cela fait, il faudra plus de suif, plus d'huile, plus de résine. Par conséquent il faudra élever d'immenses troupeaux de plus, envoyer à la pêche de la baleine vingt fois plus de navires; planter et exploiter de vastes forêts de pins, fabriquer par milliers des lampes et des chandeliers, etc. etc.

§ *444*. *f*) Sans les droits protecteurs, les produits étrangers viendraient inonder le marché de l'État et ruiner toutes ses industries. — Mais l'étranger ne nous donne pas ses marchandises gratis, il les vend et reçoit en échange des produits d'une égale valeur. Ses importations requièrent une exportation égale de nos produits. Sans doute la concurrence étrangère empêchera de subsister les industries implantées comme des plantes exotiques dans un sol qui ne leur convient pas; mais c'est un bien, car les capitaux et les bras qu'elles employaient à perte se porteront vers les industries les plus naturelles au sol et par conséquent les plus avantageuses.

§ 445. *g*) Il y a des pays qui n'ont aucune spécialité dans laquelle ils puissent exceller; et d'un autre côté la plupart des industries manufacturières peuvent s'établir avec le même avantage chez toutes les nations du monde. La protection douanière est donc nécessaire dans le premier cas pour créer et maintenir dans un pays les industries qui peuvent alimenter ses habitants et leur fournir des moyens d'échange avec les autres nations; et dans le second, pour fixer dans l'État les industries que le hasard ou une protection mieux entendue pourraient porter ailleurs. — D'abord il est très rare qu'une nation ne possède pas sur son territoire des éléments plus avantageux pour certaines industries que d'autre peuples, bien que souvent plusieurs peuples à la fois se trouvent dans les mêmes conditions

à cet égard. Ensuite, quelques soient les éléments de production qu'il possède, il est certain qu'il ne peut acheter les marchandises étrangères qu'avec celles qu'il produit pour les donner en échange, et il cultivera naturellement celles qui pourront lui offrir le plus d'avantages. Quelque soit l'état de pauvreté d'un pays, le protectionisme le rendra plus pauvre encore, tandis que le libre échange lui permettra d'acquérir plus de richesses au prix de moindres efforts. Quant aux industries qui peuvent prospérer indifféremment chez tous les peuples d'une même zone, elles se fixent là où peuvent les établir la science et les capitaux. Or le protectionisme, bien loin de les créer, étouffe, au contraire, le développement de ces deux forces bienfaisantes.

§ 446. *i)* Sans les droits protecteurs, l'industrie nationale n'aurait aucune stabilité; elle serait exposée à toutes les oscillations que pourrait causer un perfectionnement quelconque de l'industrie étrangère et de vastes manufactures pourraient tout d'un coup rester sans débouché, lorsque les manufactures d'un autre pays viendraient à réaliser une réduction quelconque dans leurs frais de production. — Mais les droits fiscaux des douanes qui restent encore seraient déjà une barrière suffisante contre ce danger, surtout si on y ajoute les frais de transport que supportent les produits étrangers pour être vendus sur le marché national. Puis, si la concurrence est bonne au dedans malgré ces oscillations, pourquoi ne le serait-elle pas au dehors? Pourquoi les manufacturiers ne se tiendraient-ils pas au courant des perfectionnements de leur art? D'ailleurs les progrès de quelque importance se font assez lentement, et si les droits protecteurs devaient garantir les producteurs nationaux contr'eux,

ils seraient une véritable prime d'assurance donnée à l'ignorance et à la paresse contre l'activité et le progrès, aux dépens du pays.

§ 447. *j)* L'étranger qui nous vend ses produits nous fait payer un tribut à son industrie : mieux vaut encore le payer aux producteurs nationaux, car ainsi notre argent ne sort point du pays. — Mais nous ne payons aucun tribut en achetant les marchandises étrangères, puisque l'échange est un acte où chacun reçoit une valeur d'usage plus grande que celle qu'il cède. Chaque peuple au contraire s'efforce de nous offrir au plus bas prix les produits que nous ne pourrions produire directement qu'au prix d'un travail beaucoup plus grand.

k) Les producteurs nationaux paient des impôts assez lourds pour l'exercice de leurs industries. Il est donc juste que les producteurs étrangers paient des droits équivalents pour porter leurs produits sur le marché national. — En premier lieu, les producteurs étrangers ont déjà payé chez leur propre nation les impôts de leur industrie; mais lors même que les impôts qu'ils ont payés chez eux seraient moins lourds ou qu'ils n'en auraient payé aucun, il est impossible de leur imposer à eux-mêmes la charge des droits d'entrée que paient leurs produits, puisque ces droits ne font que grossir le prix des marchandises qui est payé en définitive par le consommateur national.

§ 448. *l)* Si la guerre n'avait jamais lieu, le libre échange serait excellent; mais que deviendrait en cas de guerre une nation qui ne cultivant qu'un certain nombre d'industries, devrait tirer ses approvisionnements du dehors et peut-être du pays même de son ennemi qui s'empressera de les lui refuser? — Il suffirait de répondre

que la guerre n'étant heureusement qu'un accident, il serait aussi absurde de négliger les avantages du libre échange par la crainte d'une guerre, que de ne pas cultiver la vigne ou des arbres fruitiers dans un terrain propice par la crainte de la gelée qui survient quelquefois. Il est aisé d'observer en outre que les nations neutres s'empresseront toujours de fournir à une nation en guerre tous les objets qu'elle désire, et que l'ennemi lui-même s'empressera de les lui apporter sous pavillon neutre, puisque son propre intérêt l'y engage. La guerre d'un peuple contre tous ses voisins coalisés ne peut être longue, surtout de nos jours, où les progrès des arts de la guerre et les moyens rapides et multipliés de communication en rendent les opérations si promptes.

§ 449. *m)* Un État doit au moins protéger les industries qui fournissent les armes et les objets nécessaires la guerre, puisque la guerre une fois déclarée, ces articles de commerce formant la contrebande de guerre, les neutres mêmes ne pourraient les lui fournir et l'État serait alors privé de tout moyen de défense. — Nous admettons tout d'abord qu'au moment d'une guerre et même dès les premiers symptômes qui en annoncent l'approche, un gouvernement peut défendre l'exportation des objets pouvant servir aux usages de la guerre : que ses arsenaux doivent être organisés et approvisionnés de manière à faire face à toutes les exigences du service militaire ; enfin que s'il était impossible d'obtenir tout d'un coup, au moment d'une guerre, les produits d'une industrie donnée nécessaires à la défense nationale, on pourrait en vertu de cette nécessité absolue soutenir cette industrie par le moyen de la protection douanière. Le cas peut se présenter chez quelques nations pour le fer et dans les

guerres navales pour le charbon de terre. Mais en premier lieu nous observerons que souvent ces pays pourraient se procurer plus économiquement ces objets à l'avance dans une proportion suffisante aux besoins éventuels; et en second lieu, que cette mesure serait inutile et nuisible dans les pays où ces produits ne peuvent pas du tout s'obtenir, ou ne peuvent s'obtenir qu'à un prix fort élevé. L'Italie ne possède presque point de houillère. Doit-elle pour cela renoncer à entretenir une marine de guerre ou protéger une industrie que peut-être elle ne pourra jamais avoir? L'Angleterre n'extrait de ses mines aucun minerai qu'elle puisse convertir en bon acier, et la France, très-peu. Doivent-elles se priver d'outils et de machines en bon acier, afin d'encourager les industries nationales? Ne peuvent-elles pas toujours obtenir du dehors et en quantité suffisante des fontes aciéreuses de qualité meilleure?

n) Si le protectionisme n'avait jamais existé, il ne faudrait point le créer, mais une fois établi il ne peut plus être aboli; car cette mesure entrainerait la perte des capitaux engagés dans les industries qui ne pourraient plus résister à la concurrence étrangère, et la ruine des ouvriers qui s'y trouvent employés. — Cette objection contient une portion de vérité, et c'est que la transition au libre échange doit être lente et graduelle; mais on ne peut d'ailleurs soutenir sérieusement que l'on doive reculer devant une perte partielle et momentanée que causerait la transition, pour en supporter une autre beaucoup plus grande et continuelle que causerait le maintien du système protecteur.

Ce n'est donc que dans le cas d'une nécessité absolue pour la défense nationale, qu'on peut admettre une

exception au libre échange pour les objets servant directement à la guerre.

Nous ne pouvons cependant ici passer sous silence le caractère éminemment civilisateur du libre échange qui, une fois établi entre les peuples, rendrait les guerres extrêmement difficiles par la solidarité d'intérêts qui les relierait étroitement les uns aux autres. Et cette immense fraternité internationale, qu'il établit forcément entre les peuples, nous prouve une fois de plus qu'il est conforme aux lois naturelles et bienfaisantes du Créateur de l'univers.

Enfin nous devons encore conclure que les nations sont aujourd'hui ramenées, par l'impulsion de leur propre intérêt, à la liberté universelle de l'industrie et des échanges, qui est la loi naturelle des hommes et des peuples.

Chapitre VIII.

Des traités de commerce.

§ 450. Les gouvernements des nations sont soumis, comme les individus eux-mêmes, aux lois suprêmes et naturelles de la justice. Les législateurs humains en faisant des lois *positives* pour régler les rapports de leurs sujets entr'eux ne font que déclarer et appliquer aux différents peuples, selon leur condition spéciale, les préceptes du législateur divin dont ils ne sont que les interprètes ; tout acte par lequel ils tentent de substituer leur arbitre à la volonté du Créateur est un sacrilège. Mais au dessus des nations il n'y a aucun législateur humain et aucune loi positive pour régler les rapports des nations entr'elles : elles n'ont d'autres règles à cet

égard que la loi naturelle de la justice suprême et les règles positives qu'elles établissent par des accords exprès (les traités) ou tacites (la coutume) entr'elles. — Le devoir des gouvernements est par conséquent de respecter scrupuleusement la justice dans leurs rapports avec les nations étrangères, et de ne sanctionner dans leurs traités d'autres règles que celles qui sont conformes aux lois suprèmes de la Providence. Tout traité par lequel les gouvernements établissent et sanctionnent des règles arbitraires, opposées à ces lois naturelles, est donc un acte insensé, s'il est involontaire, et sacrilège, s'il est commis volontairement. Et cependant ces actes n'ont été que trop fréquents jusqu'ici.

§ 451. Nous ne passerons point en revue l'immense quantité de traités qui ont pour objet des rapports civils ou politiques et qui composent le corps du droit international des nations d'Europe, mais seulement ceux qui ont pour but de régler les rapports économiques des nations, et nous les classerons pour cet objet en deux espèces et en trois groupes. Les traités concernant les intérêts économiques des nations peuvent avoir pour objet ou un acte isolé, comme la construction d'un pont, d'une route; ou une maxime, une règle de conduite à observer pour un ordre de choses déterminé, tel que la libre entrée ou sortie de certaines marchandises moyennant le payement de certains droits; ou bien enfin une communauté d'intérêts plus ou moins large à établir entre deux ou plusieurs nations. Nous n'avons point à nous occuper ici de la première espèce qui est de peu d'importance, mais seulement des deux autres. — Puis les traités se divisent par ordre de temps en trois groupes bien distincts.

§ 452. Le premier groupe dont l'origine se perd dans les ténèbres du moyen-âge revèt un caractère éminemment bienfaisant en même temps qu'ils nous rappelle des faits bien douloureux. Après l'invasion des barbares et la chûte de l'empire romain, non seulement les nations d'Europe étaient restées isolées les unes des autres, mais encore la féodalité avait fractionné le territoire de chacune en autant de parcelles distinctes et isolées, qu'il contenait de fiefs ou de communes. L'épée servait alors de code, la justice internationale était inconnue et les seuls droits reconnus aux étrangers dans un État étaient ceux que les princes ou les seigneurs voulaient bien leur accorder. D'un côté l'arbitre et la violence, et de l'autre les préjugés religieux rendaient impossible tout commerce international.

Peu à peu cependant l'intérêt poussa les hommes les plus hardis et les plus entreprenants à porter leurs marchandises de chateau en chateau jusqu'aux contrées les plus lointaines. Mais des obstacles insurmontables les arrêtaient a chaque pas. Tantôt il fallait se défendre contre les voleurs de grand chemin sur terre et contre les pirates sur mer, tantôt il fallait subir les extorsions des seigneurs eux-mêmes, et toujours on devait leur payer un droit de passage plus ou moins élevé ; la faculté de vendre ou d'acheter était elle-même soumise a de nouveaux droits; enfin, lorsque les marchands parvenaient à vaincre tous ces obstacles, le prix de leurs marchandises s'était tellement accru par les frais du voyage, qu'ils ne pouvaient gueres les vendre qu'aux seigneurs eux-mêmes, ou aux plus riches bourgeois des villes. Les négociants durent alors se réunir en corporations et stipuler en leur nom, ou au nom de leur commune ou de l'État dont ils

faisaient partie, des traités avec les princes et les seigneurs étrangers, afin d'en obtenir la sécurité et des conditions moins onéreuses pour leur commerce. C'est ainsi que se formèrent les premiers traités de commerce qui tantôt assuraient des priviléges durables et perpétuels, tantôt et le plus souvent n'assuraient que des privilèges temporaires et partiels que l'on retirait ensuite pour les revendre au plus offrant, et qui n'étaient accordés quelquefois que pour la durée de peu de jours, à l'occasion d'une foire ou d'un marché qui étaient pour ainsi dire le carnaval du commerce.

§ 455. D'un autre côté, les préjugés religieux et politiques ne présentaient pas moins d'obstacles. On réputait communément un crime de commercer avec les infidèles, mais on ne se faisait aucun scrupule de s'emparer de leur territoire ou de leurs propriétés. Il est superflu de dire que les mêmes idées régnaient aussi chez les peuples de l'Orient qui croyaient avoir un droit absolu sur la vie et les propriétés des chrétiens tombés entre leurs mains. Cependant le mobile des intérêts commerciaux fut bientôt assez fort pour en triompher. Les républiques italiennes, qui avaient le plus grand intérêt à trafiquer avec l'Orient pour en répandre les produits dans toute l'Europe, furent les premières à ouvrir la voie. Venise et Gênes firent de bonne heure des traités avec les sultans. Puis François I, en se liguant avec Soliman, déclara à l'Europe chrétienne dans le préambule de son traité, qu'il y était forcé par la nécessité, pour résister aux armes de Charles-quint. Ensuite vint le tour des Hollandais qui voulaient commercer avec le monde entier et même avec l' enfer, disaient-ils, si l'enfer avait des marchandises à leur livrer. Enfin toutes les autres na-

tions d'Europe conclurent successivement avec les infidèles des traités de commerce, dans lesquels étaient stipulés l'abolition de la piraterie, du droit d'épaves et de l'esclavage des chrétiens, le droit de maintenir des consuls et des ambassadeurs inviolables, le droit d'une juridiction spéciale pour les nationaux européens, le libre exercice de la religion, la liberté du commerce moyennant des redevances proportionnelles sur l'entrée et la sortie des marchandises, et le droit des nationaux de disposer librement de leurs propriétés à l'étranger comme dans leur propre patrie.

§ 154. Plus tard, lorsque l'autorité souveraine de chaque État eut rétabli sa puissance sur les ruines de la féodalité et que l'unité des nations se rendit plus compacte, les souverains eux-mêmes multiplièrent les traités internationaux pour faciliter le commerce au dedans et au dehors et lui accorder des garanties durables. C'est à leurs traités que nous devons en Europe la liberté d'importation et d'exportation des marchandises, sous la restriction cependant de certains droits à payer, la faculté accordée aux étrangers de jouir des droits appelés naturels et de se faire défendre par des hommes de loi du pays, le droit des marchands étrangers de tenir leurs comptes et leurs correspondances, de débarquer leurs marchandises, et d'exercer leur commerce à leur gré et selon leurs convenances, etc. Ce sont eux aussi qui ont reconnu le droit des peuples neutres en temps de guerre de commercer librement avec les belligérants en s'abstenant toutefois de transporter la contrebande de guerre, le droit des propriétaires de navires capturés d'être soumis à un jugement de bonne prise, la définition du blocus, la maxime que le pavillon neutre couvre la mar-

chandise ennemie, etc. Les traités de Westphalie, des Pyrénées, de Riswik et dernièrement encore le traité de Paris sont à ranger dans la catégorie de ces traités bienfaisants qui ont toujours plus raffermi la sûreté du commerce extérieur, quoiqu'ils laissent encore aujourd'hui beaucoup à désirer. Ils ont recomposé peu à peu tout l'édifice de la société internationale européenne détruit par l'irruption des Barbares, et reconquis un à un la plupart des droits qui appartiennent à l'homme vis-à-vis de tous les peuples du monde. Cependant leur œuvre n'est point achevée et il leur reste encore beaucoup à faire pour qu'un homme puisse jouir librement de tous ses droits dans le monde entier ou même seulement chez tous les peuples d'Europe.

Passons au second groupe.

§ 455. Dès que les peuples eurent la conscience des avantages que pouvait procurer le commerce international, l'esprit d'hostilité et de rivalité qui régnait entr'eux, leur persuada de bonne heure, qu' ils ne pouvaient s'enrichir qu'en réduisant en esclavage les habitants des pays lointains, et en ruinant l' industrie et le commerce de leurs voisins. Le système colonial, puis le système mercantile, enfin le système protecteur dominèrent tour à tour, ou même tous à la fois la politique extérieure des gouvernements d'Europe, et les traités devinrent les instruments de cette politique malfaisante. Chaque nation s'efforça de fermer aux marchandises de ses rivales non seulement son propre marché, mais encore celui de toutes les autres nations que l'on pouvait y déterminer par la ruse ou par la force ouverte. Au besoin une nation pratiquait une ouverture dans la barrière de ses douanes, afin de laisser entrer certaines marchandises

d'un autre État qu'elle ne pouvait produire chez elle, et afin d'obtenir la même faveur de cet État pour l'introduction d'une espèce déterminée de ses propres produits. Mais toujours on ajoutait la clause que les produits similaires des autres nations seraient sévèrement repoussés de leurs territoires respectifs, ou n'y seraient admis qu'en payant des droits beaucoup plus élevés. La gloire des diplomates consistait alors à pouvoir se vanter de ruiner le mieux possible les peuples rivaux et celui-là même avec lequel on stipulait le traité ; et ils ne s'apercevaient pas que cette spoliation réciproque les ruinait tous au lieu de les enrichir (1). Sous l'empire de cette politique malfaisante, les traités de commerce ne furent entre les mains des gouvernements que des armes de guerre au lieu d'être, selon leur nature, les liens de l'association universelle de tous les peuples. Il serait superflu de démontrer l'erreur et les maux incalculables de ces traités, après avoir réfuté le système mercantile et le système protecteur dont ils ne sont que les instruments,

(1) « A l'époque où cette politique malfaisante était devenue la loi des relations internationales où chaque nation s'efforçait de ravir des industries à l'étranger, une brochure fort spirituelle fut publiée en Angleterre sous ce titre: *Les singes économistes*. Une vignette représentant une baraque de singes servait de frontispice. Une demi-douzaine de singes placés dans des compartiments séparés venaient de recevoir leur pitance quotidienne; mais au lieu de consommer en paix cette pitance que le maitre de la ménagerie leur avait distribuée d'une main liberale, ces animaux pleins de malice s'efforçaient de ravir les portions de leurs voisins sans s'apercevoir que ceux-ci faisaient exactement le même manège. Chacun se donnait ainsi beaucoup de peine pour dérober des aliments qu'il aurait pu prendre aisément devant lui et la masse de la subsistance commune se trouvait diminuée de tout ce qui se gaspillait ou se perdait dans la bagarre ». Molinari, art. du *Dict. de l'Écon. polit.*, vol. 2, p. 52, *sur la liberté du commerce.*

mais nous citerons comme exemple les deux traités les plus célèbres de cette espèce.

§ 436. Le premier est le traité appelé traité de Methuen, d'après le nom du négociateur anglais et stipulé en 1703 entre l'Angleterre et le Portugal. En substance il contenait deux pactes: par l'un le Portugal abaissait ses droits de douane jusqu'au 15 p. $^0/_0$ pour l'importation des draps anglais en les maintenant à un taux très élevé pour les draps de toute autre provenance; et de son côté l'Angleterre accordait un privilége exclusif de 33 p. $^0/_0$ de rabais sur ses droits d'entrée aux vins du Portugal. L'intention des parties contractantes était manifeste. Le but de l'Angleterre était d'écarter du marché portugais les draps français et ceux de toute autre provenance et même de ruiner, si cela était possible, les manufacturiers portugais. Le but du Portugal était de fermer le marché anglais aux vins français et d'en avoir le monopole. On a dit souvent que ce traité avait ruiné le Portugal, mais la vérité est qu'il a causé un grand dommage aux deux parties. Le Portugal vendit dès lors en Angleterre seulement le vin qu'il vendait dans le monde entier, soit à cause des représailles qu'il dut subir, soit parce qu'il ne pouvait plus accepter en échange de ses vins les draps de l'Allemagne ou d'autres nations; et pour avoir le monopole d'un marché de 18 millions d'habitants, il se priva de celui du monde entier. L'Angleterre de son côté put jouir seule pour ses draps d'un marché de deux ou trois millions d'hommes; mais ne pouvant plus acheter les vins de la France, elle ne put y vendre ses draps en échange et perdit ainsi un marché de 20 millions d'hommes, en soulevant en même temps contre elle des représailles nombreuses chez les autres nations.

En 1786 un traité du même genre fut conclu entre la France et l'Angleterre. L'Angleterre obtenait la réduction des droits d'entrée sur ses tissus de coton jusqu'aux 10 ou au 12 p. $^0/_0$ et la France obtenait l'assimilation de ses vins à ceux du Portugal et de ses toiles à celles de la Hollande ainsi que d'autres réductions de droits. Les diplomates français se proposaient de ruiner le commerce des vins du Portugal et celui des toiles de la Hollande; tandis que les diplomates anglais avaient pour but de ruiner les manufactures d'étoffes de coton françaises et d'exploiter exclusivement le marché français. En France les passions populaires se soulevaient contre la perfide Albion, et au delà du détroit un ministre anglais déclarait en plein parlement que, pour chaque millier de francs que ce traité aurait fait gagner aux Français, les Anglais auraient gagné au contraire des millions de livres sterlings. En vérité, si la guerre qui éclata bientôt après n'avait point arrêté l'exécution du traité, on aurait vu que ce n'étaient pas les gains, mais les pertes que les deux peuples devaient calculer à millions.

§ 457. Le troisième groupe de conventions internationales est formé des traités qui ont pour but d'établir le libre échange entre deux ou plusieurs États, et il n'a paru que dans notre siècle.

Tout les États de l'Allemagne étaient en 1815 épuisés par la guerre et, dans le même temps qu'ils tâchaient de relever leur puissance par une confédération politique, ils durent s'efforcer aussi de ranimer leur agriculture, leur industrie et leur commerce par un système uniforme de mesures économiques. L'idée en avait même été formulée dans l'art. 19 du traité qui créa la confédération germanique et dans le dernier art. du traité final de

Vienne; mais elle était restée sans résultat par l'indécision de la Diète. La Prusse alors prenant l'initiative abaissa elle-même ses tarifs de douane pour les produits allemands comme pour les marchandises étrangeres et, par un manifeste, proposa une ligue douaniere à tous les États d'Allemagne. L'année suivante une vaste association de particuliers se forma à la foire de Francfort sur le Mein sous la présidence de List, pour faire une pétition a la Diète contre les trente-huit lignes de douanes qui découpaient la patrie allemande. On y demandait: 1° de supprimer les douanes à l'intérieur; 2° d'établir vis-à-vis des nations étrangères un systeme commun de tarifs plus libéral et fondé sur le principe de rétorsion afin d'obtenir insensiblement le libre échange. La pétition échoua devant la Diète, mais dès 1824 des associations partielles se formèrent entre les divers États; en 1828 la plupart d'entr'eux se réunissaient autour de la Prusse; et en 1836 le Zollverein (de *Zoll* douane et *Verein* association) réunissait onze États ayant alors 25 millions et aujourd'hui 30 millions d'habitants. Plus tard trois autres États déjà ligués sous le nom de *Steuerverein* firent un traité avec la ligue sans cependant se fondre avec elle. Ce fut alors (en 1841) que la Belgique proposa à la France une association douanière semblable à celle de l'Allemagne, mais les protectionistes français furent assez forts, non seulement pour la faire repousser, mais encore pour faire augmenter les droits protecteurs qui ne défendaient pas assez, disaient-ils, l'industrie française contre les manufactures anglaises. Le contre-coup de cette dernière mesure qui frappait aussi les manufacturiers allemands, fut une mesure semblable prise par le Zollverein contre les produits français et la publication du systeme national d'é-

conomie politique de List. Le célèbre économiste voulait prouver dans son ouvrage que le protectionisme était nécessaire pour introduire largement l'industrie manufacturière en Allemagne et pour multiplier les rapports d'intérêts entre tous les producteurs, afin de rendre plus compacte l'unité de la patrie allemande. Ses idées gagnèrent rapidement du terrain et en 1848 la Diète était appelée à juger entre le libre échange et le système protecteur. Mais pendant qu'elle ordonnait des enquêtes, elle fut dissoute par la révolution.

Pendant ce temps le Piémont avait imité en Italie l'exemple de la Prusse. Sur sa proposition, le Souverain Pontife et le Grand Duc de Toscane avaient signé, le 3 nov. 1847, un traité de ligue douanière; mais ces princes retirèrent presque aussitôt leur promesse dans la crainte des effets politiques qui pouvaient en dériver.

§ 458. Quant à l'Autriche, elle était restée jusqu'alors à l'écart, croyant ces débats commerciaux entièrement étrangers à la politique et à la force de ses armes. Mais lorsqu'en 1849 le Parlement de Francfort offrit au roi de Prusse la couronne impériale d'Allemagne, elle sortit promptement de son indifférence et le 30 déc. 1849, elle demanda formellement son entrée dans le Zollverein, en faisant valoir elle aussi les avantages du libre échange et en offrant au commerce de l'Allemagne l'accès des ports de l'Adriatique et des riches provinces de l'Italie. La Prusse résista de toutes ses forces à l'entrée de sa rivale dans l'association qu'elle avait formée; puis négociant secrètement avec le Hanôvre elle obtint, moyennant une réduction de droits, l'accession du Steuerverein à la ligue (7 sept. 1851). De son côté l'Autriche avait aussi abaissé ses tarifs, supprimé ses douanes intérieures de la Hongrie,

de la Dalmatie et de la Bohême, révisé son système de monnaies, ses poids et ses mesures, et le 31 déc. 1852, lorsqu'il s'agit de renouveler l'association allemande pour 12 ans, l'Autriche avait enlevé tous les obstacles, prévenu toutes les objections et demandait de nouveau son admission. La Prusse lui opposa encore une résistance énergique ; la ligue fut d'abord renouvelée sans la participation de l'Autriche (19 fév. 1853), mais un traité fut conclu entre cette puissance et la Prusse par lequel celle-ci obtenait le droit d'entrer dans le Zollverein en 1860 selon les conditions qui seraient alors réglées d'un commun accord ; et en attendant elle devait jouir vis-à-vis de l'association allemande d'un certain nombre d'avantages commerciaux assez importants. Dès lors (en 1856) la ville de Brême s'est encore rattachée au Zollverein par un traité relatif à des droits d'entrepôt et de transit. Des négociations fort actives se rouvrirent à Berlin (en 1857), puis à Vienne (en 1858) entre la Prusse et l'Autriche, sans aboutir à aucun résultat, pour l'admission de celle-ci dans la ligue. En Italie, l'Autriche s'efforça de rallier autour d'elle tous les États du centre à l'exclusion du Piémont, pour en former une ligue douanière et les faire ensuite entrer de concert avec elle dans l'association allemande. Mais ce projet qui aurait fermé au Piémont tout débouché en Italie s'est évanoui avec le prestige des armes autrichiennes et c'est au contraire le Piémont qui a réuni autour de lui tous ces États dans une étroite association. Il importe donc de connaître les conditions, les avantages et les inconvénients d'une ligue douanière.

§ 459. Plusieurs conditions sont nécessaires pour qu'une union douanière soit possible. Il faut en premier lieu la proximité de territoire des États à associer, car autrement

il y aurait discontinuité de ligne douanière et un traité seulement serait possible entr'eux. Au contraire l'association est presque nécessaire pour les petits États à frontières irrégulières et surtout pour ceux dont le territoire forme une enclave au milieu d'autres États. Ainsi en Allemagne, la partie septentrionale de la Prusse est séparée de la partie occidentale par le Hanôvre, les deux principautés de Hesse et Francfort sur le Mein; quelques-unes de ses dépendances sont au centre d'États voisins comme les cercles de Wetzlar, de Sulha et les principautés de Hohenzollern situées sur les confins méridionaux du Wurtemberg; enfin des possessions étrangères sont enclavées dans son propre territoire comme l'Oldenbourg, les duchés de Anhalt, etc. De même les pays qui n'ont aucun accès vers la mer ont intérêt pour leur commerce d'outremer à se liguer avec les États maritimes. Telle était en Allemagne la condition du plus grand nombre des États, tels que la Saxe et la Bavière.

En second lieu, une ligue sera facile entre des États qui ont une communauté d'origine, de langue, de croyances et de constitution morale et politique, qui en un mot sont des fractions de la même nationalité. Elle devient au contraire difficile là où vient à manquer un seul de ces liens. C'est ainsi que les économistes ont réclamé en vain jusqu'ici l'union douanière du Portugal et de l'Espagne, de la France et de la Belgique, de la Hollande et de l'Autriche avec l'Allemagne, de tous les États italiens entr'eux. La seule différence de constitution politique est souvent un obstacle insurmontable, car avec les ballots de marchandises circulent les idées: un gouvernement absolu craint la propagande libérale et un gouvernement libéral craint de voir étouffer sa liberté par un puissant voisin.

Il faut encore une certaine égalité de forces entre les États à associer. Les petits États craignent souvent qu'une ligue douanière ne soit un premier pas vers l'union politique et la destruction de leur indépendance: aussi se liguent-ils plus volontiers entr'eux ou meme avec un puissant État, lorsqu'ils croient pouvoir par leur nombre contrebalancer son influence. Quelquefois même l'étendue d'un vaste empire comme la Russie, rend impossible l'union de ses douanes avec celles d'une autre nation.

§ 460. Les avantages d'une union douanière sont:

1° La réduction des frais de perception et d'administration qui sont considérablement diminués par la suppression des rayons de douanes intérieures des États coalisés et par l'unité d'administration. Dans le Zollverein ces frais étaient tombés du 21 p. 0|0 des recettes qu'ils étaient auparavant, au 14 p. 0|0 en 1835, et au 10 p. 0|0 en 1830. Mais c'est là le moindre de ses avantages.

2° L'accroissement de la somme perçue par les droits de douane. Dans le Zollverein, elle s'éleva en 1835 à 61 millions 1|2 et en 1845 à 103 millions de francs. La répartition de ces recettes entre tous les États, faite sur la base de leur population respective, procura à la Bavière une augmentation de recette de 116 p. 0|0, au duché de Nassau de 160 p. 0|0, au Brunswik de 30 p. 0|0. Elle rendit sept fois plus grande la recette de la Saxe et dix fois plus forte celle du grand duché de Hesse. La Prusse en profita moins que les autres États en proportion, parce que sa population était déjà plus riche et plus industrieuse.

3° Un système uniforme de poids et de mesures, de monnaies, de tarifs, l'abolition des péages et des barrières, un réseau régulier et complet de routes, de canaux, de

voies de communication de toute espèce, que l'accroissement même des recettes des douanes permet de construire chez les États plus pauvres, enfin une certaine uniformité des impôts relatifs à l'industrie dans toute l'étendue de la confédération.

4° L'application du libre échange dans tout le territoire de la ligue. Le premier effet peut en être une perturbation momentanée ou une crise industrielle, mais bientôt il s'opère une division de travail plus naturelle et plus féconde: chaque industrie s'établit naturellement dans la localité la plus avantageuse par les forces productives et les éléments de production qu'elle présente. La formation des capitaux a lieu plus promptement. Puis à mesure que le marché s'agrandit, les débouchés de chaque industrie sont plus avantageux pour les producteurs et pour les consommateurs eux-mêmes. En un mot tous les avantages du libre échange pour les producteurs et pour les consommateurs ont lieu à l'intérieur de la ligue.

5° Au dehors, une ligue présente aux États étrangers une importance beaucoup plus grande; elle obtient plus aisément des traités avantageux pour son commerce extérieur que des États isolés et elle peut lui accorder une protection plus efficace. En effet l'union fait la force et il suffit pour s'en convaincre d'examiner les traités que stipulaient d'un côté le Zollverein, et d'un autre côté le Piémont faible et isolé vis-à-vis de puissants voisins.

§ 461. Quant aux désavantages d'une ligue douanière, ce sont ceux du protectionisme lui-même dans les rapports de la confédération avec les États étrangers; à moins pourtant qu'elle ne veuille adopter un tarif modéré et parvenir insensiblement au libre échange; car alors les droits de douanes n'étant plus prohibitifs ni protecteurs, mais pu-

rement fiscaux, la ligue conserverait tous ses avantages sans l'inconvénient que nous avons signalé.

Mais il ne faut point oublier qu'une ligue douanière est déjà un premier pas vers le libre échange, quelquefois aussi vers l'unité politique. Dans les États confédérés, l'association et la division du travail qui se ramifient à l'infini, les échanges qui se multiplient en proportion relient tous leurs habitants par les liens les plus étroits des intérêts industriels et commerciaux. Les voies de communication devenues plus nécessaires et plus nombreuses facilitent ces rapports incessants et rendent l'union plus compacte. Enfin lorsque tous les membres d'une confédération douanière ont acquis la conscience de leur communauté d'intérêts, des avantages qu'apporte l'association et de la force plus grande encore que pourrait leur donner une union plus étroite ou l'unité politique, le problème de l'unité nationale est résolu beaucoup mieux que par la force des armes; car il existe encore en apparence dans la ligue plusieurs États et plusieurs peuples, mais chacun d'eux peut répondre comme le Croyant de Lammenais: « Combien êtes-vous? Nous sommes un, car nos frères c'est nous, et nous, c'est nos frères! »

§ 462. Vers 1820, un *meeting* présidé par Richard Cobden se rassembla en Angleterre pour formuler une pétition de libre échange, mais la pétition fut rejetée et l'assemblée dispersée par la force. En 1838, M. Cobden reprit son œuvre, et fonda une ligue volontaire de libres échangistes (*free traders*), qui restera à jamais célèbre. Pendant huit ans, elle prêcha le libre échange dans des centaines de *meetings*, fonda un journal (*the league*), tiré à 20 mille exemplaires, répandit des milliers d'écrits de toutes sortes, dépensa des millions, et souleva en

faveur de sa cause l'Angleterre entière. Enfin maîtresse de l'opinion publique et de la presse, elle porta (en 1845) au ministère Robert Peel, qui réussit (en 1846) à faire adopter par le Parlement la loi de la libre importation des céréales, et le principe général de la liberté du commerce. — Dès lors la politique commerciale de l'Angleterre et les traités qu'elle a conclus avec d'autres États, ont toujours été inspirés par les principes du libre échange. La France a maintenant imité son exemple. Aujourd'hui l'Allemagne, l'Angleterre, la France et le Piémont sont dans la voie du libre échange, et l'on peut espérer que bientôt tous les États d'Europe auront adopté ce régime de liberté naturelle dont ils n'auraient jamais dû s'écarter. Les traités qui rétabliront ainsi les lois naturelles de l'économie internationale ont donc un caractere éminemment juste et utile.

Nous pouvons maintenant conclure que les traités du second groupe sont entièrement contraires aux lois naturelles de l'économie des peuples, tandis que ceux du premier et du troisieme groupe reconduisent les nations a l'observance des lois bienfaisantes de la providence.

§ 465. Une question nous reste encore à résoudre : c'est celle de savoir si l'intéret des peuples leur conseille plutot d'établir le libre échange par une loi générale sans conclure aucun traité, ou bien si le système des traités est préférable pour cet objet.

Lorsqu'un État veut modifier ses tarifs de douanes d'apres le système du libre échange, et qu'il ne peut obtenir des autres États une réduction de droits simultanée sur ses propres produits, il est certain que son intérêt lui conseille de décréter lui-même le libre échange par une loi générale plutôt que de maintenir le système

protecteur. En effet il vaut mieux éviter la moitié des maux de ce système que de les conserver en entier et mieux vaut une demi-liberté que son absence complète. — Mais s'il était possible d'obtenir par des traités une réduction simultanée dans les tarifs de douane des autres peuples, on obtiendrait a la fois des débouchés plus assurés et une liberté plus parfaite. En outre les traités inspirent au commerce et à tous les producteurs beaucoup plus de confiance dans la stabilité de cet état de liberté, qu'une loi ou un acte unilatéral qui peut être révoqué plus tard par la volonté d'un souverain ou d'un nouveau ministre (1). Puis les traités permettent de graduer progressivement et plus sûrement la transition d'un système de protectionisme à un système de libre échange, car en même temps qu'ils augmentent la liberté d'importation des marchandises étrangères, ils assurent des débouchés à l'exportation des produits du pays; tandis qu'une nation qui réduirait simplement ses tarifs par une loi intérieure, pourrait être exposée à voir quelqu'autre nation suivant encore le système protecteur profiter pour ses marchandises de la libre entrée établie, mais ne l'accorder à son tour que par privilège et à d'autres nations avec lesquelles elle stipulerait des concessions réciproques, pendant qu'elle repousserait les produits de la nation libre échangiste.

(1) Cela est arrivé déjà pour le commerce des États-Unis d'Amérique avec l'Angleterre.

CONCLUSION.

§ 464. Nous venons d'esquisser à grands traits les principaux systèmes de rapports internationaux qui se sont établis artificiellement entre les peuples depuis le commencement du monde. Toujours nous avons vu le génie de l'oppression et de la spoliation régner dans le monde et ruiner les peuples, tantôt sous la forme la plus brutale par les guerres, les conquêtes et l'esclavage, tantôt sous une forme plus séduisante par les compagnies de commerce privilégiées, les lois prohibitives de l'émigration, les systèmes restrictifs de colonisation, la balance du commerce et le système soi-disant protecteur.

Une expérience de six mille ans d'épreuves enseigne aujourd'hui aux hommes la vérité qu'ils ont jusqu'ici méconnue, c'est-à-dire que les lois de la justice universelle sont en même temps les règles de leurs propres intérêts.

La science et l'expérience du passé disent donc aux nations comme aux individus qui les composent:

Respectez la justice, car la violer serait commettre votre suicide.

Votre loi naturelle est la *justice*, c'est-à-dire la *liberté* et l'*égalité* des droits, et la *fraternité* des intérêts.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

ÉCONOMIE SOCIALE

PREMIÈRE PARTIE

PRODUCTION DES RICHESSES

Section première.

Production directe.

Section deuxième.

De la production indirecte par voie d'échange.

Section troisième.

Du progrès dans la production des richesses.

SECONDE PARTIE

DE LA RÉPARTITION DES RICHESSES

TROISIÈME PARTIE

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES

QUATRIÈME PARTIE

DU GOUVERNEMENT DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

ERRATA.

Page	*ligne*	*au lieu de*	*lisez*
8	5	vous ne voulons	nous ne voulons
11	25	ecc.	etc.
12	1	richessses	richesses
id.	19	verités	vérités
16	6	indépendemment	indépendamment
18	1	lontains	lointains
21	2	desiré	désiré
22	18	Il comprennent	Ils comprennent
27	32	second	seconde
28	22	peut être	peut-être
29	12	indépendemment	indépendamment
31	3	dissiper Le	dissiper. Le
33	26	an	au
id	30	parceque	parce que
35	14	peut ètre	peut-être
36	31	qu $^1/_6$	que $^1/_6$
id.	25	croisante	croissante
50	15-17	parceque	parce que
51	27	d'avantage	davantage
id.	30	on	ou
52	10	éfficacité	efficacité
id.	27-28	unissez vous	unissez-vous
id.	28	abritez vous	abritez-vous
54	18	determiné	déterminé
55	29	réproduit	reproduit
66	7	qu'il	qu'ils
67	23	au dela	au delà
68	3	lui même	lui-même
70	19	ou	où
71	3	coté	côté
id.	16	leur	leurs
84	13	obtiendrez vous	obtiendrez-vous
id.	24	a	à
85	6	récueillis	recueillis
id.	10	exemplaire	exemplaires
86	1	lui même	lui-même
88	1	précisement	précisément
89	6	da	de
id.	18	lui même	lui-même
id	22	societé	société

Page	*ligne*	*au lieu de*	*lisez*
90	5	intermédiares	intermédiaires
id.	6	societés	sociétés
id.	27	à	a
id.	29	peut être	peut-être
91	29	societé	société
92	28	detour	détour
93	18	Peschine	Peshine
94	6	lui même	lui-même
id.	12	societé	société
102	25	■	à
103	14	comme la vie	comme celle de la vie
105	26	apperçus	aperçu
106	26	cru de le	cru le
110	9-10	put et dut	pùt et dùt
113	19	Torresn	Torrens
129	5	prosperité	prospérité
132	4	indépendemment	indépendamment
133	25	Perou	Pérou
134	8	d'avantage	davantage
id.	23	semblables	semblable
135	28	multipliè	multiplié
id.	29	mineralogie	minéralogie
141	9	éprouves	éprouvées
142	2	a	à
149	4	par moyen	par le moyen
152	7	depensée	dépensée
156	11	apperçu	aperçu
160	6	peuvont	peuvent
161	3-4	cents	cent
170	17	immagination	imagination
186	16	pas	par
192	18	etres	êtres
202	1	n'exèrcent	n'exercent
210	16	on	en
id.	23-24	que il	qu'il
212	21	incertain	incertaine
216	23	vrai	vraie
218	3	quelques fois	quelquefois
id.	4-24-29	fabriquant	fabricant
219	8	un	une
221	26	lui même	lui-même
223	23	aprés	auprès
224	13	dèslors	dès lors
223	13	font	feront
227	2	en	eu
232	16	d'hommes que de femmes	de femmes que d'hommes
237	5	a	à
238	16	s'élevera	s'élévera

Page	*ligne*	*au lieu de*	*lisez*
240	29	quéstion	question
id.	30	legal	légal
247	6	cent	cents
262	8	representer	représenter
270	16	lui même	lui-même
282	21	necessaires	nécessaires
283	23	Chapitre VI	Chapitre VII
284	10	une	un
303	13	vultus	vultùs
310	26	lui même	lui-même
312	11	d'avantage	davantage
id.	15	supposons le	supposons-le
313	32	tout à fait	tout-à-fait
314	4	son	sont
318	3	quelques uns	quelques-uns
319	5	elle même	elle-même
321	14	imposés	imposées
327	31	demi siècle	demi-siècle
332	12	estorpié	estropié
334	9	ne peut empêcher pas	ne peut pas empêcher
335	23	privilegiés	privilégiés
338	25	renoncant	renonçant
340	3	tous temps	tous les temps
343	17	necessité	nécessité
344	13	en leverait	enléverait
id.	15	immensement	immensément
348	14	n'ont valeur	n'ont de valeur
352	22	manière	manière
354	7	retiré	retirés
366	12	main d'œuvre	main-d'œuvre
367	29	vulcans	volcans
368	5	main d'œuvre	main-d'œuvre
371	5	quatre mille ans	six mille ans
id.	8	commencemeut	commencement
375	2	faits perdre	fait perdre
377	3	abandonés	abandonnés
id.	32	bientot	bientôt
378	33	assujettant	assujettissant
379	21	500,000 millions	500 millions
380	9	considerable	considérable
381	11	repousser ainsi	repousser aussi
382	1	qui fait pâlir	qui font pâlir
id.	8	callebasse	calebasse
384	13	il se font	ils se font
387	12	transportér	transporter
389	10	et abaisser	et à baisser
390	27	il exercèrent	ils exercèrent
394	2	lui même	lui-même

Page	*ligne*	*au lieu de*	*lisez*
396	25	Piemont	Piémont
403	1	ce qui produisent	ce que produisent
411	11	nombre des villes	nombre de villes
416	18	pèse	pèsent
427	15	en échange, des	en échange des
id.	30	màles	mâles
433	8	apauvrissement	appauvrissement
434	3	put	pût
442	25	peut on	peut-on
id.	32	légeres	légères
445	14	defendit	défendit
449	20	axiome	axiôme
454	15	pouvait	pourrait
456	4	soit-disant	soi-disant
461	25	â	à

